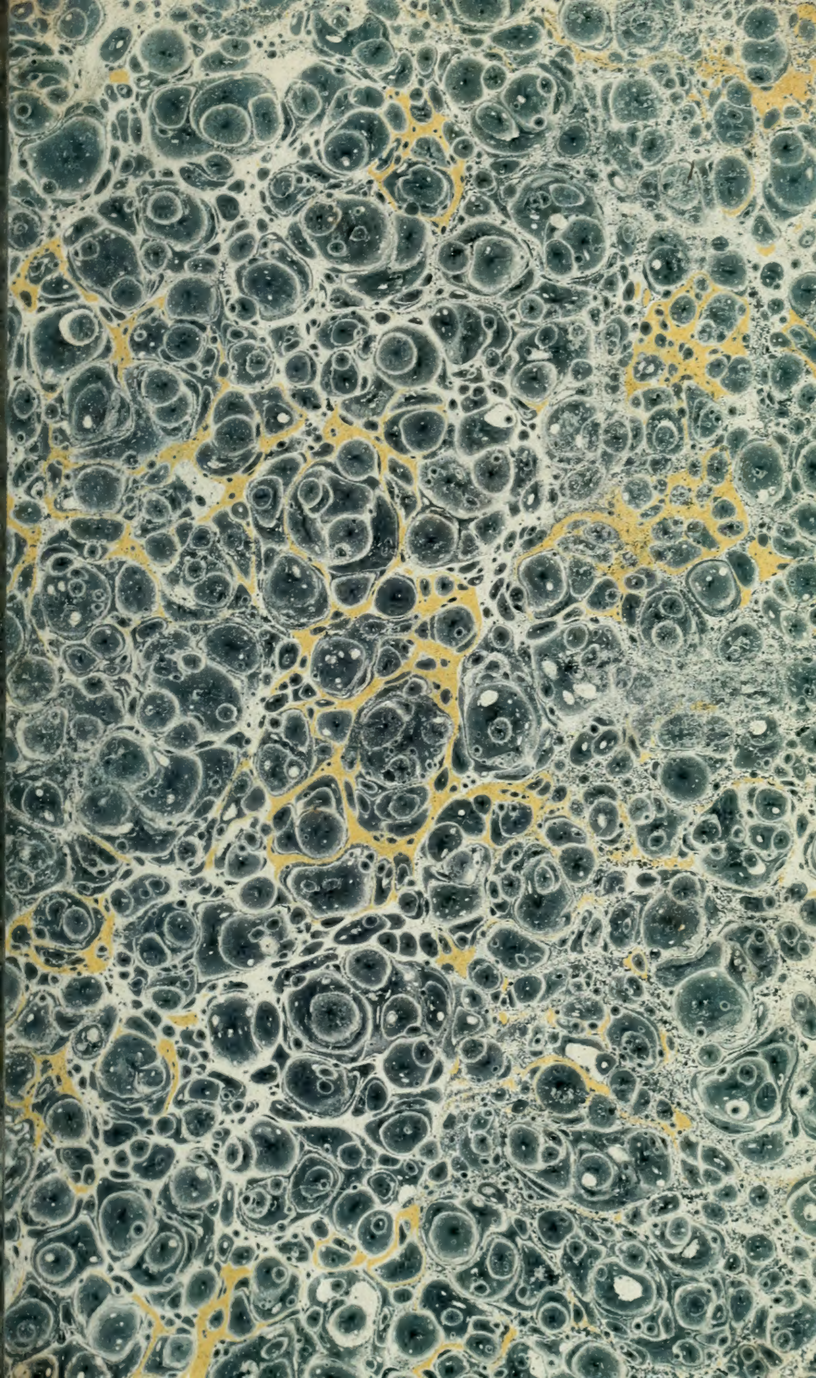
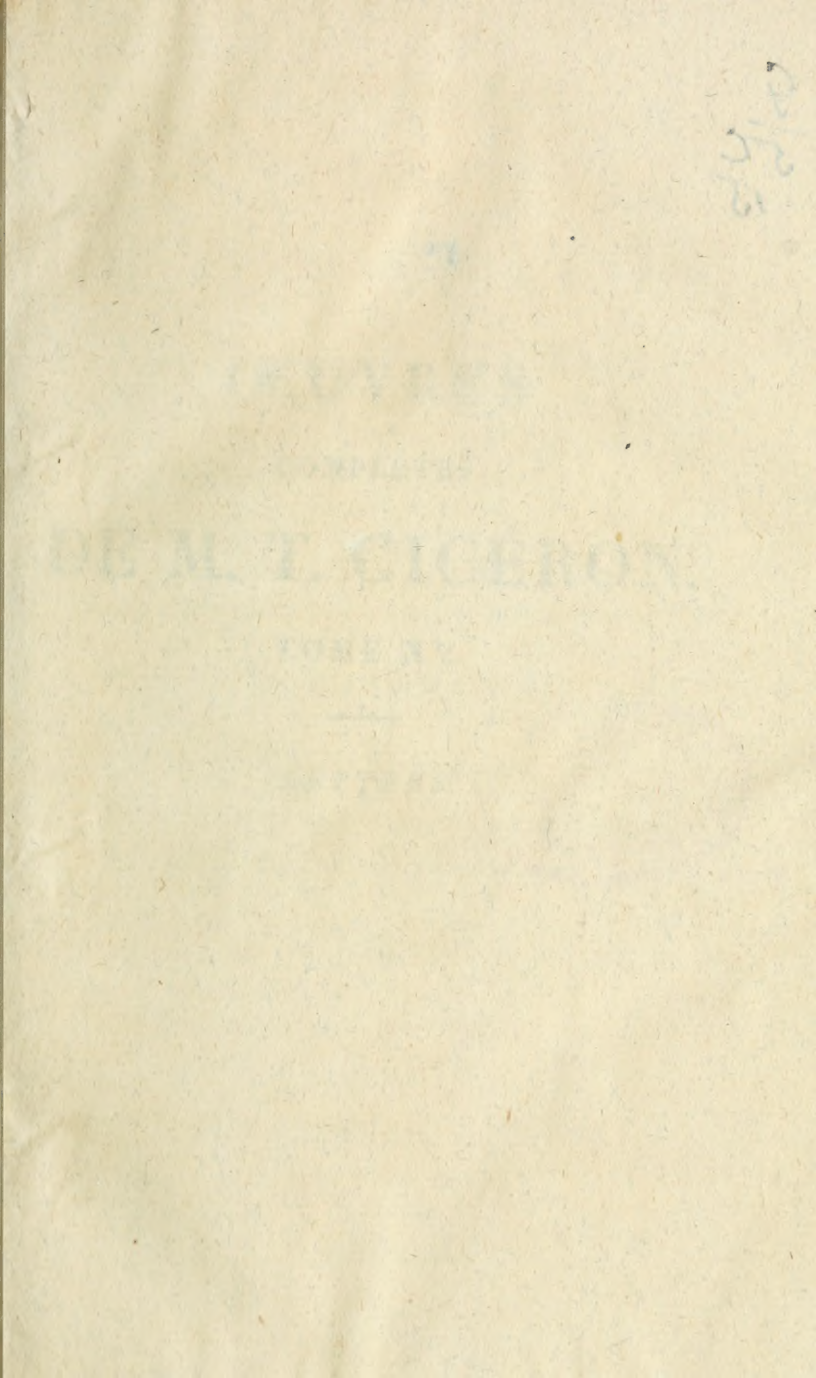
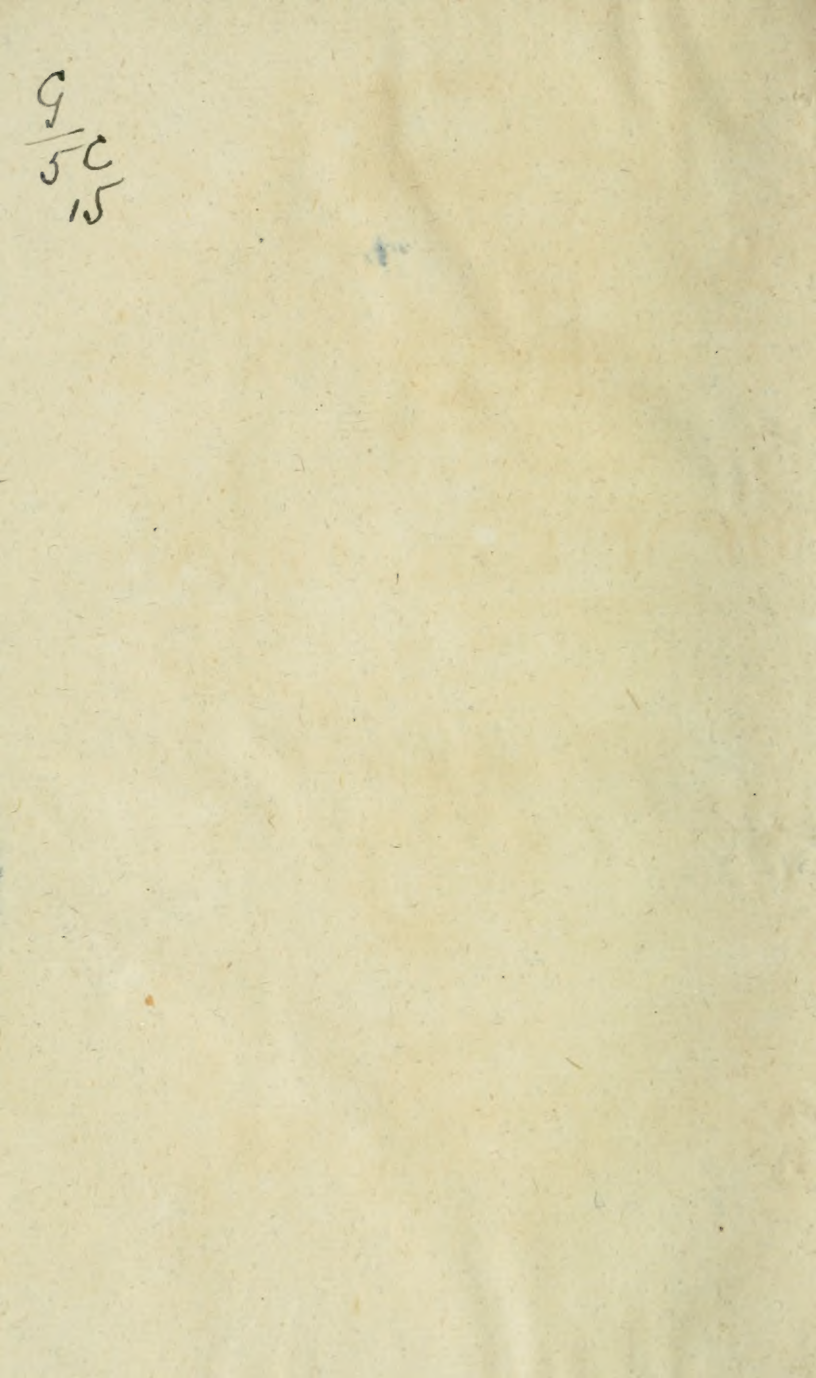

U d'/ of Ottawa
39003002865516






G
5C
15

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON.

TOME XV.

LETTRES.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

1821.

Cet ouvrage se trouve aussi :

CHEZ FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE JACOB, N° 24.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

TRADUITES EN FRANÇAIS,

AVEC LE TEXTE EN REGARD.

ÉDITION PUBLIÉE

PAR JOS.-VICT. LE CLERC,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE ROYAL DE CHARLEMAGNE.

TOME QUINZIÈME.



A PARIS,

CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,

RUE DE L'ÉPERON, N° 6.

M. DCCC. XXI.



LETTRES
DE M. T. CICÉRON,

QU'ON NOMME VULGAIREMENT

FAMILIÈRES;

TRADUCTION DE L'ABBÉ PREVOST,

REVUE PAR L'ÉDITEUR.

PRÉFACE.

Après le soin que j'ai pris, dans cet ouvrage, d'éclaircir toutes les difficultés par des notes *continuelles*, une Préface serait peu nécessaire, si je n'avais réservé quelques observations générales pour les faire servir ici d'Introduction. Elles ne regarderont pas le mérite d'un auteur dont le nom est consacré par l'admiration de tous les siècles; ni même le prix particulier de ses Lettres, qui passent, au jugement de tout le monde, pour un des plus utiles et des plus agréables * monuments de l'antiquité. Dans un pays aussi éclairé que le nôtre, il y a des connaissances sur lesquelles on doit supposer qu'aucun lecteur n'a besoin d'instruction, soit parce qu'effectivement elles ne manquent presque à personne, soit parce qu'au moindre besoin on trouve l'occasion de les acquérir.

Mais on peut avoir pris la plus haute idée de Cicéron dans ses OEuvres et dans sa Vie, sans être obligé d'avoir approfondi plusieurs points de chronologie, d'histoire et de grammaire, dont on a raison de se reposer sur les traducteurs et les critiques. D'où vient, par exemple, le nom de *familiares* à cette partie de ses Lettres qu'on distingue à présent par ce titre? Elles composent seize

* On s'accorde à regarder les lettres des grands hommes comme la plus agréable partie de leurs ouvrages. Le cœur est touché, dans cette lecture, à proportion que celui de l'écrivain paraît s'ouvrir. Nous estimons, chacun dans leur genre, les recueils de lettres des gens d'esprit, des savants, des grands ministres; mais nous n'en avons point dans aucun genre qui, pour la beauté du style, l'importance des matières, la noblesse des sentiments et l'importance des personnes qui s'y trouvent mêlées, soient comparables à celles de Cicéron. *Middleton.*

Livres, et ce sont celles dont je donne ici la traduction. Les Lettres à Atticus, qui ont le même nombre de Livres, ont été traduites par M. l'abbé Mongault, avec une perfection qui ne laisse rien à désirer. Les Lettres à Brutus, que j'ai traduites, et les trois Livres des Lettres à Quintus, que je me propose de donner aussi, complètent le recueil de tout ce qui nous reste de Cicéron dans ce genre. Mais pourquoi distinguer celles-ci par le titre de *familiares?* Je ne me ferais pas cette question si elle était sans difficulté.

1°. Il est certain que ce titre ne se trouve dans aucun ancien manuscrit des Lettres de Cicéron, ni dans aucun des auteurs anciens qui les ont citées. Aulu-Gelle, Nonius Marcellus, Priscien, et ceux qui cherchaient le plus souvent à s'appuyer d'une si bonne autorité, se sont contentés d'indiquer le nombre du Livre et la personne à qui la lettre est écrite. Quelquefois ils distinguent le Livre par le nom de la personne à qui est adressée la première lettre. Ainsi Aulu-Gelle a nommé le premier Livre, le Livre des lettres à P. Lentulus, parce que les neuf premières lettres portent ce nom. Nonius dit : *Sic Cicero ad Varronem, epistola Pæti;* c'est-à-dire, dans la lettre à Pétus, qui est dans le Livre à Varron : et si ce Livre, qui est le neuvième, porte le nom de Varron, c'est parce que les huit premières lettres sont à lui. Il s'est perdu plusieurs autres Livres des Lettres de Cicéron *, dont les noms nous

* Tout ce qui nous reste de ses Lettres a été écrit depuis sa quarantième année. On en compte environ trois mille. C'est une fort petite partie de celles qui étaient sorties de sa plume, et de celles même qui furent publiées après sa mort par Tiron, son affranchi. Les anciens auteurs en nomment plusieurs Livres qui sont entièrement perdus; tels que le premier Livre des lettres à Quintus Axius; le second des lettres à son fils; le second des lettres à Cornélius Nepos; le troisième des lettres

sont restés. Ils étaient aussi distingués par les noms de quelques illustres Romains, à qui les premières ou le plus grand nombre était adressé ; mais on ne trouve nulle part le mot de *familiares* joint à leurs titres. A la vérité Suétone, parlant des lettres de César, dit qu'il en avait écrit un grand nombre à ses amis familiers sur ses affaires domestiques, *ad familiares, de rebus domesticis ;* et Cicéron, dans la Lettre 6 du Livre XIII à Atticus, emploie aussi le même terme : *Epistolas mihi pronuntiabat versiculis facetis, ad familiares missas a Corintho.* Mais conclure, sans aucune preuve, que les seize Livres des siennes doivent porter le nom de *familiares*, ou qu'ils l'aient porté dans le recueil de Tiron, ce ne serait pas raisonner juste.

2°. *Gebhard*, célèbre commentateur, rend témoignage que s'étant attaché particulièrement à découvrir l'origine de ce titre, il ne l'a pas trouvé plus anciennement que dans un manuscrit qu'il nomme le second Palatin ; et sans en fixer la date, il le représente si peu ancien, qu'il ne fait pas difficulté de le nommer un manuscrit d'hier. Il ajoute que la première édition des Lettres ne le portant pas non plus, quoiqu'elle ait été faite sur un grand nombre de manuscrits fort anciens, il ne balance point à le regarder comme une production moderne, qui doit être absolument rejetée.

3°. Les manuscrits et les éditions qui portent le titre de *familiares*, ne s'accordent point dans l'emploi même

à Jules César ; le premier des lettres à Licinius Calvus ; le troisième des lettres à Octave ; le troisième des lettres à Pansa ; le huitième des lettres à Brutus ; le neuvième des lettres à A. Hirtius. De tant de lettres, si l'on excepte un petit nombre à César et à Brutus, nous n'avons que des phrases et des sentences dispersées dans les ouvrages des anciens critiques et des grammairiens.

de ce mot. On trouve dans les uns, *Epistolæ familiares;* dans les autres, *Epistolæ ad familiares;* et dans le troisième manuscrit Palatin, *Marci Tullii Ciceronis Epistolarum familiarium liber primus incipit.* La différence du sens est extrême entre ces deux titres, puisqu'à l'ami le plus familier on peut écrire une lettre qui ne soit pas familière, c'est-à-dire une lettre grave et noble, suivant la nature du sujet. Mais ce qui est encore plus clair, c'est que deux titres qui ne signifient pas la même chose ne peuvent être venus de la même source.

4°. Enfin, que veut-on dire au fond par *Epistolæ familiares*, ou *ad familiares?* Des deux sens que ces deux titres présentent, il n'y en a pas un qui convienne au recueil des seize Livres, ou du moins qui lui convienne assez pour le distinguer des autres lettres de Cicéron. Le premier sens marque-t-il que les seize Livres sont dans un style plus familier que les autres lettres? Mais personne n'ignore, au contraire, que de toutes les lettres de Cicéron, il n'y en a point qui soient écrites plus familièrement que les Lettres à Atticus. C'est un ami qui s'ouvre avec une candeur extrême au meilleur de ses amis, et qui n'apporte pas plus de recherche à ses expressions qu'à ses sentiments. Au lieu que la plupart de celles-ci étant écrites aux premiers citoyens et aux plus habiles gens de Rome, sur les plus importantes affaires de la république, ou sur divers points de science et de morale, Cicéron, de quelque considération qu'il jouît lui-même par son rang et son mérite, et quelque liaison qu'on pût lui supposer avec ses pareils, ne devait pas leur écrire sans s'observer beaucoup. Aussi trouve-t-on dans un grand nombre de ces Lettres des modèles achevés de prudence, de savoir, d'élégance et de politesse. Ce serait donc par

la qualité qui leur convient le moins, qu'on prétendrait les distinguer des Lettres à Atticus, auxquelles il semble au contraire que la même qualité convient presque uniquement.

Ad familiares ne fait pas plus d'honneur au jugement de ceux qui l'ont adopté. Veulent-ils qu'on entende par ce terme, les meilleurs amis de Cicéron? Mais quoique entre ceux à qui les Lettres des seize Livres sont adressées, il s'en trouve plusieurs qui avaient des liaisons fort étroites avec lui, on ne concevrait pas que cent personnes à qui il était obligé d'écrire, eussent la même part à son amitié. D'ailleurs, qui aima-t-il plus tendrement qu'Atticus? Loin de distinguer les autres de lui par le nom de *familiares*, c'était ce cher ami qu'il fallait nommer par excellence *familiaris* et *familiarissimus*. Cette remarque est si vraie, que Cicéron lui écrivant toujours avec la plus parfaite confiance, riait quelquefois avec lui des faibles ou du ridicule des autres. On en a mille exemples qui regardent les premiers hommes de la république. Pompée même, mais surtout César et ses amis, à qui la politique l'obligeait de rendre tant de soins, n'étaient pas épargnés dans ces ouvertures de cœur. Et, sans aller plus loin, voyez de quels termes il se sert avec Atticus (VII, 3) pour se plaindre du procédé de Caton, qui lui avait refusé son suffrage dans la demande qu'il faisait de certains honneurs; tandis que, prenant le ton le plus modeste avec Caton même, il s'efforce de lui déguiser son chagrin par des compliments d'assez mauvaise foi.

Telles sont les raisons qui m'ont fait retrancher du titre de chaque Livre *familiares* ou *ad familiares*, pour n'y laisser que *Epistolæ Ciceronis*, avec le nombre de chaque Livre. Cependant, comme les longues erreurs demandent

d'autant plus d'indulgence qu'ayant une fois pris la place de la vérité, elles servent de règle à ceux qui n'ont pas d'autres guides, j'ai conçu que pour m'accommoder aux idées établies, il fallait conserver au grand titre quelque reste d'un mauvais usage; sans quoi la plupart des lecteurs n'auraient pu juger quelles sont les Lettres dont je leur offre la traduction.

C'est par la même raison que je me suis dispensé de faire un autre changement, que j'aurais cru beaucoup plus nécessaire, si je n'avais trouvé le moyen d'y suppléer. Les Lettres de Cicéron, quoique divisées assez méthodiquement en livres et distinguées par des titres, n'ont aucune suite chronologique. Il semble qu'elles aient été recueillies comme au hasard, ou, si l'on y trouve quelque apparence d'ordre, il n'est que dans celles qui portent le même nom, et qu'on a pris soin par cette raison de mettre l'une à la suite de l'autre : encore ne s'y est-on pas trop scrupuleusement assujetti; car il s'en trouve plusieurs fort loin de leur centre; c'est-à-dire séparées de celles qui paraissaient avoir été réunies, parce qu'elles sont écrites à la même personne; et dans celles-ci même, l'ordre du temps n'est pas toujours observé. Il était question de me déterminer entre trois distributions, dont le choix m'était égal; ou de suivre exactement la chronologie, ce qui ne se pourrait faire sans bouleverser entièrement l'ancien ordre; ou de réunir seulement sous les mêmes noms plusieurs lettres dispersées; ou de les laisser toutes dans le désordre dont elles sont comme en possession, avec le soin d'y suppléer par une table exacte, qui les représentât dans le véritable ordre des années. Je ne me suis pas fié à mes seules lumières. Quelques habiles gens que j'ai consultés, m'ont fait pencher pour le dernier

de ces trois partis, et leur motif a fait autant d'impression sur moi que leur autorité : c'est le même qui a déterminé jusqu'à présent tous les éditeurs à ne rien changer au premier arrangement de Tiron. Les gens de lettres, le public, les enfants même à qui on fait lire les Lettres de Cicéron dans les écoles, y sont accoutumés. Il ne faut pas révolter l'usage, et mettre, suivant l'expression d'Horace, une infinité de gens dans le cas de regretter des idées dont ils s'étaient fait une habitude :

. . . . Et quæ
Imberbes didicere, senes perdenda fateri.

Ajoutez que toutes les citations, anciennes et modernes, sont faites dans la supposition de l'ordre ancien, qui subsiste depuis environ dix-huit cents ans. Enfin j'ai cru devoir m'en tenir à cet ordre, et satisfaire à toutes les objections en mettant à la tête de l'ouvrage une table chronologique, composée sur l'édition de *Dransfeld*. (Leipsick, 1697.) *

Avec quelque soin que j'aie tâché d'éclaircir dans mes notes tout ce qui m'a paru demander cette attention, j'ai dû supposer qu'on n'entreprend point de lire Cicéron sans avoir quelque teinture de l'histoire romaine, et qu'il y avait par conséquent des détails dont je pouvais me dispenser. Je ne me suis point chargé d'apprendre à mes lecteurs ce que c'est qu'un consul. Mais ce qui est nécessaire à la clarté du texte, à l'intelligence des faits, à la connaissance des personnes et des usages, ne paraîtra négligé dans aucune Lettre. Sans entrer, à l'exemple des commentateurs, dans de longues discussions de gram-

* On verra tout à l'heure comment la table de *Dransfeld* a été remplacée dans notre édition. J. V. L.

maire, et dans la comparaison d'un grand nombre de variantes, j'ai suivi les leçons qui m'ont paru les plus naturelles ou les mieux autorisées. La belle édition de M. l'abbé d'Olivet est celle que j'ai le plus souvent consultée, et j'ai cru marcher d'un pas sûr après un si bon guide.

L'orthographe latine a ses difficultés. Elle est si différente dans les anciens manuscrits, que tous les éditeurs modernes en ont pris droit de se faire là-dessus des règles presque arbitraires; les uns, fondés sur l'autorité des inscriptions, d'autres sur l'origine des mots et sur l'analogie de la langue. Faut-il écrire *causa* ou *caussa?* *quanquam* ou *quamquam?* *eumdem* ou *eundem?* *omnes* ou *omnis*, ou *omneis curas*, etc.? Je ne me suis point arrêté à peser les raisons pour ou contre, ni à vérifier les arguments de *Sanctius*. Il m'a paru que le modèle le plus sûr était l'édition qui porte communément le nom de *Variorum*, parce qu'étant le fruit du travail et de l'érudition d'un grand nombre de savants hommes, la suivre, comme j'ai fait, c'est se déterminer en quelque sorte à la pluralité des voix.

Je ne parle point d'un autre embarras qui m'est commun avec tous ceux qui ont traité l'histoire romaine. Il regarde plusieurs prénoms dont on ne trouve aucune trace dans les écrivains ni dans les monuments de Rome, et sur lesquels on est réduit par conséquent aux simples conjectures. C. T. M. P. D. Q. peuvent recevoir autant de significations qu'on connaît de prénoms qui commencent effectivement par une de ces lettres. Il n'y a point d'incertitude lorsqu'elles sont suivies d'un nom connu, parce que la connaissance du nom emporte ordinairement celle du prénom; mais comment deviner le prénom d'un nom

absolument ignoré? Le seul parti est de se taire sur ce qu'on ignore : c'est du moins celui que j'ai cru préférable aux inutiles dissertations que j'ai trouvées dans les commentateurs, parce que je n'en connais pas une qui ne me laisse à la fin dans le même doute où j'étais en commençant à la lire.

Entre les Lettres de Cicéron, il y en a un grand nombre d'autres qui sont de plusieurs grands hommes du même temps; et ce ne sont pas toujours les moins curieuses. Il y en a de César, de Pompée, d'Antoine, etc. On remarque dans celles de César cette modération au milieu de la plus haute fortune, qui lui gagnait le cœur même de ses ennemis. Celles de Pompée roulent toutes sur l'affaire de Corfinium. Il écrit avec une noble simplicité, en homme qui savait faire la guerre et en parler. C'est une chose assez curieuse que de voir Antoine et Cicéron en commerce d'honnêteté et de politesse. Après la mort de César, Antoine ayant dessein de rappeler de l'exil un affranchi de Clodius et l'un des principaux ministres de toutes les violences de ce tribun, il ne voulut point l'entreprendre sans le consentement de Cicéron. Il lui écrivit là-dessus une lettre très polie (*ad Att.*, XIV, 13), mais où les expressions sont mesurées avec beaucoup d'art. Cicéron ne demeura point dans de si justes bornes. Il oublia qu'il écrivait à un homme contre lequel il serait peut-être bientôt obligé de se déclarer; et les louanges qu'il lui donna tournèrent en effet contre lui-même.

Souvent Cicéron fait entrer des mots grecs dans ses lettres, apparemment parce qu'il n'en trouvait pas qui exprimassent mieux en latin ce qu'il voulait dire. Lorsqu'il était affligé, ou d'une humeur chagrine, il n'avait pas besoin de grec pour exprimer sa douleur, parce que

c'est un sentiment de toutes les langues; mais lorsqu'il était dans une assiette tranquille, il mêlait volontiers dans son style des mots de cette langue; ce qui était aussi fort ordinaire à ceux qui lui écrivaient. On a remarqué au contraire que lorsqu'il composait pour le public, même sur des matières qui auraient eu besoin du secours de la langue grecque, comme dans ses ouvrages philosophiques, il se faisait une loi de n'employer que des mots latins. On lit dans une lettre à Atticus (XIII, 21), qu'il fut embarrassé à trouver un mot qui rendît celui dont se servaient les philosophes sceptiques, pour dire *suspendre son jugement.* Il s'est glissé beaucoup d'erreurs dans les citations grecques qui se trouvent ici répandues. Celles qu'on n'a pu corriger en recourant aux sources, dont la plupart ont éprouvé le pouvoir du temps, l'ont été par les conjectures des commentateurs, entre lesquelles je crois avoir toujours pris parti pour les plus vraisemblables.

Je ne vanterai point le courage dont j'ai eu besoin pour entrer dans une carrière si difficile. Je me suis flatté d'en sortir heureusement quand je l'ai commencée, et cette espérance m'a soutenu jusqu'au terme. Le jugement du public m'apprendra quelle idée je dois prendre de mon travail. Mais, avec toutes ses difficultés, je confesse aussi qu'il n'a point été sans agrément. J'ai trouvé à chaque page la confirmation de tout ce que j'ai dit, après un célèbre Anglais, au douzième livre de l'Histoire de Cicéron. J'ose me citer ici, pour conclure ma préface, sans craindre que cette citation paraisse déplacée.

« Les Lettres qui portent le nom de *familières*, n'ont « point une élégance recherchée : Cicéron employait les « premiers termes qui se présentaient à sa plume, et qui

« étaient dans l'usage ordinaire de la conversation. S'il « écrivait dans un moment où son esprit fût disposé à la « joie, ses expressions étaient légères, naturelles; elles « semblaient couler de son sujet; l'abondance n'en dimi- « nuait point le feu ni la finesse; et dans ces occasions il « ne rejetait pas un mot badin, s'il le croyait propre à « faire rire son ami. Dans ses lettres de compliment, dont « plusieurs sont adressées aux plus grands hommes qui « aient jamais vécu, le désir qu'il avait de plaire est ex- « primé d'une manière douce et aisée, dans les senti- « ments comme dans les termes, sans y employer ces « titres pompeux ni ces magnifiques épithètes que l'usage « moderne a introduits dans le commerce avec les grands, « et qu'il a revêtus mal à propos du nom de politesse. « Dans ses lettres politiques, toutes ses maximes sont « tirées d'une profonde connaissance des hommes et des « affaires; il touche toujours le principal point des diffi- « cultés qui l'embarrassent; il prévoit les dangers; il « prédit les disgrâces; et l'effet de ses prédictions ne man- « quait guère de justifier la sagesse de ses conseils. Cette « remarque est prouvée dans l'histoire de sa vie par tant « d'exemples, qu'un des meilleurs écrivains * du même « temps n'a pas fait difficulté de dire de lui *que sa pru- « dence était une espèce de divination, et que non seulement « il avait prédit mille choses qui étaient arrivées pendant sa « vie; mais que ses lumières, comme celles des prophètes, « s'étaient étendues jusqu'aux événements qui avaient suivi « sa mort*. Mais, de toutes ses lettres, il n'y en a point qui « fassent plus d'honneur à son caractère, que les lettres

* Cornélius Népos, Vie d'Atticus, chap. 16 : « Ut facile existimari « possit, prudentiam quodammodo esse divinationem. Non enim Ci- « cero ea solum, quæ vivo se acciderunt, futura prædixit; sed etiam, « quæ nunc usu veniunt, cecinit ut vates. »

« de recommandation. Dans les autres, on voit éclater « son esprit et ses talents : dans celles-ci, c'est la tendresse « de son cœur et sa probité qui se font admirer. Il sollicite « l'intérêt de ses amis avec cette chaleur et cette force « d'expression dans laquelle il était un si grand maître. Il « apporte toujours quelque raison particulière pour jus- « tifier son zèle, jusqu'à déclarer souvent qu'il y croit son « honneur même intéressé.

« Après tout, les Lettres de Cicéron n'ont pas de qualité « plus précieuse que celle d'être les derniers monuments « qui nous restent de la république romaine. Elles sont « comme les dernières expressions et les derniers soupirs « de la liberté mourante. Cicéron les écrivait dans la « crise de la ruine publique, pour exciter à la défense de « la patrie tout ce qui restait de vertu et de courage dans « le cœur des honnêtes gens de Rome. Il est aisé de re- « marquer l'avantage qu'elles tirent de cette circonstance, « en les comparant avec les épîtres des plus illustres et « des plus vertueux Romains, qui écrivirent ensuite sous « le règne des empereurs. Les Lettres de Pline méritent « l'estime qu'elles ont obtenue, pour le savoir, l'esprit et « la délicatesse qui s'y font admirer : mais on y découvre « une sécheresse et une stérilité qui ne peuvent venir que « de la terreur d'un maître ; tous les récits et toutes les « réflexions de l'écrivain se renferment dans la vie privée ; « on n'y trouve rien d'important qui appartienne à la « politique ; les grandes affaires, l'explication des conseils « publics, les motifs et les ressorts des événements y sont « toujours des sujets étrangers. Pline avait possédé les « mêmes emplois que Cicéron, dont il affecte de suivre « l'exemple avec une espèce d'émulation *. Mais tous ces

* « Lætaris, quod honoribus ejus insistam, quem æmulari in studiis « cupio. » *Plin., epist.* VIII, 4.

« honneurs n'avaient plus d'éclat que par leurs titres. Ils « étaient conférés par un pouvoir supérieur. L'adminis- « tration s'en faisait avec la même dépendance; de sorte « que sous les noms de consul et de proconsul, on cher- « chait inutilement l'homme d'état, le magistrat et le « politique. Dans le gouvernement de la même province « où Cicéron avait une autorité suprême, et où il avait vu « des rois attendre respectueusement ses ordres, Pline « n'aurait pas eu la hardiesse de faire réparer un bain, de « punir un esclave fugitif, ou d'établir une compagnie de « maçons, sans avoir demandé la permission de Trajan, et « sans l'avoir obtenue. »*

* « Prusenses, domine, balneum habent et sordidum et vetus. Id « itaque indulgentia tua restituere desiderant. *Ep.* X, 34. Quorum ego « supplicium distuli, ut te conditorem disciplinæ militaris firmato- « remque, consulerem de modo pœnæ. *Ibid.* 38. Tu, domine, dispice, « an instituendum putes collegium fabrorum, duntaxat hominum CL. « *Ibid.* 42. »

AVIS DE L'ÉDITEUR.

On s'étonnera peut-être que nous soumettions aussi à une révision sévère une traduction estimée généralement, réimprimée plusieurs fois, et recommandable surtout par le nom d'un écrivain dont J. J. Rousseau, qui se connaissait en style, a jugé les ouvrages *dignes de l'immortalité*. Mais nous osons croire que tous les hommes instruits, pour peu qu'ils aient comparé le latin et le français des Lettres *familières*, n'auront point de peine à nous excuser. Ils auraient blâmé plutôt un éditeur indifférent ou timide, d'avoir perpétué volontairement des fautes qui seraient impardonnables aujourd'hui.

Quoique l'abbé Prevost ait mis à profit tous les secours qu'on pouvait avoir de son temps, quoiqu'il ait fait une lecture attentive du précieux commentaire de Manuce, il a quelquefois adopté de mauvaises leçons, nuisibles au sens et à la clarté. Depuis Grævius et d'Olivet dont il a suivi le texte, et même depuis Lallemand, Ernesti et ceux qui ont reproduit leurs éditions, la critique de ce texte souvent difficile a fait d'immenses progrès; et les éditions de Wetzel et de Benedict en 1795, de Martyni-Laguna en 1804, de Schütz en 1809 (car je ne parle pas de son édition complète de 1816, où cette partie n'est peut-être pas aussi soignée que le reste); enfin, les observations éparses dans cette foule d'écrits philologiques qui paraissent tous les ans chez nos voisins, ont répandu un jour nouveau sur un grand nombre de passages altérés ou mal compris. Nous avons recueilli toutes ces lumières, et l'on trouvera ici, comme dans les autres parties de notre travail, ce qu'ont produit depuis trente ans les études et les recherches de l'Europe savante sur les OEuvres de Cicéron.

Il faut avouer ensuite qu'il y a dans la traduction de Prevost bien des erreurs dont il serait injuste d'accuser les éditeurs ou les interprètes qu'il a consultés. Les plus grands admirateurs de cet écrivain s'accordent à dire qu'il serait peut-être au premier rang, si les nombreuses et singulières aventures d'une vie agitée, la dissipation, l'inconstance, et plus tard, la nécessité de travailler vite, n'avaient détourné trop souvent son esprit des études sérieuses, et privé ses ouvrages de cette perfection qui veut de la patience et de la sécurité. Il n'était guère possible que sa traduction des Lettres, quoique publiée à une époque où il vivait plus tranquille et plus sage, n'offrît pas de temps en temps les traces de son esprit léger et de ses habitudes vagabondes. Accoutumé, en Hollande, en Angleterre et en France, à écrire ou à traduire des romans avec une égale liberté, il devait porter difficilement les entraves d'une traduction exacte et fidèle. Enfin, de vastes entreprises littéraires réclamaient alors presque tous ses moments, et la concurrence a été souvent fatale à Cicéron. Le traducteur fait à chaque instant des contre-sens dans les détails, non par ignorance, mais par précipitation et par distraction. Pressé de finir, il n'a pas le temps de réfléchir sur les difficultés qu'il rencontre, et il imagine les pensées qu'il ne comprend pas. L'abbé Prevost, homme instruit et habile, n'aurait pas pris sans doute, I, 9, les questions pour les réponses; II, 10, le sommet d'une montagne pour une inondation; IV, 12, le consulat pour l'augurat; VI, 10, Cicéron pour Trébianus; VI, 19, Rome pour les provinces; X, 23, un peuple pour un homme; X, 30, la gauche pour la droite, etc. etc., ou bien il aurait corrigé toutes ces fautes, s'il n'eût point fallu, avant de perfectionner un si long travail, accorder aux sollicitations du libraire quelque nouveau roman, ou songer aux quatre-vingts volumes de l'*Histoire des Voyages*.

L'abbé Desfontaines, dans une lettre que Prevost lui-même a publiée, lui disait en vrai corsaire : « Alger meurt de faim,

lorsqu'il est en paix avec tout le monde; » et il le priait de trouver bon que, tout en rendant justice au mérite de la traduction et des notes, il ne laissât pas de faire son métier. Sa critique fut cependant très indulgente ou plutôt très superficielle. Obligé d'écrire ses feuilles à la hâte, il n'avait pas plus le temps d'étudier l'ouvrage que l'auteur n'avait celui de le corriger; il dut n'y voir que ce qui frappe au premier coup d'œil, une admirable facilité. En effet, quand on ne lit ces Lettres que comme un ouvrage français, elles paraissent avoir toute l'aisance et la grâce d'un écrit original; et c'est ainsi qu'on les a lues le plus souvent. Ceux même qui les comparent au texte peuvent s'y laisser tromper, et nous avons dû les revoir avec d'autant plus de circonspection, qu'on les lit avec plaisir, et qu'un style élégant, facile et pur, dérobe quelquefois à l'œil le plus exercé les infidélités du traducteur.

Si donc les qualités réelles de cette traduction, estimée depuis si long-temps, peuvent détourner d'en essayer une nouvelle, elles doivent aussi, loin de nous empêcher d'y changer quelques endroits, nous encourager encore plus à faire disparaître d'un bon ouvrage les erreurs qui le déparent. Nous avons respecté le texte de Prevost, toutes les fois qu'il a respecté celui de Cicéron; partout ailleurs, nous avons cru que le nom de Prevost ne nous obligeait pas de prêter à Cicéron des choses contradictoires, fausses, ou même ridicules. On pourra toujours les retrouver dans les anciennes éditions.

Malgré la conviction où nous sommes que l'abbé Prevost, s'il retouchait aujourd'hui son ouvrage, y changerait bien plus que nous; cependant nous avons craint quelquefois, et peut-être trop souvent, de paraître innover sans raison, en adoptant des leçons ou des explications différentes des siennes. S'il reste donc ici quelques fautes, soit dans la traduction, soit dans les notes, nous prions les critiques d'en accuser notre respect pour l'autorité du traducteur, plutôt que la négligence et l'oubli.

On a joint jusqu'ici à ce recueil de Lettres une *Table chronologique* fort obscure et fort inexacte. Nous avons cru remplacer utilement cette table que personne ne consultait, en indiquant avec soin la date de chaque lettre au commencement de la lettre même, d'après le texte de Cicéron, ou les conjectures des plus habiles éditeurs.

J. V. L.

NOMS

DE CEUX A QUI LES LETTRES DE CICÉRON SONT ADRESSÉES.

NOMS

DE CEUX DONT IL SE TROUVE DES LETTRES DANS CE RECUEIL.

M. T. CICERONIS EPISTOLÆ.

LIBER PRIMUS.

EPISTOLA I.

M. T. CICERO P. LENTULO PROCOS. S. D.

Ego omni officio, ac potius pietate erga te, ceteris satisfacio omnibus : [1] mihi ipsi nunquam satisfacio. Tanta enim magnitudo est tuorum erga me meritorum, ut, [2] quia tu, nisi perfecta re, de me non conquiesti, [3] ego non idem in tua causa efficio, vitam mihi esse acerbam putem. In causa hæc sunt. Ammonius, regis legatus, aperte pecunia nos oppugnat. Res agitur per eosdem creditores, per quos, quum tu aderas, agebatur. Regis causa, si qui sunt, qui velint, qui pauci sunt, omnes rem ad Pompeium deferri volunt. Senatus religionis calumniam, non religione, sed malivolentia, et illius regiæ largitionis invidia comprobat. Pompeium et hortari, et orare, et jam liberius accusare, et monere, ut

[1] *Alii*, mihi ipse. — [2] Qui tu. *Martyni-Laguna*, quoniam — [3] *Ante Ernest.* ego, quia non idem.

LETTRES DE M. T. CICÉRON.

LIVRE PREMIER.

LETTRE I.

M. T. CIC. A P. LENTULUS [1], PROC. [2], SALUT.

Rome, janvier 697.

PERSONNE ne me reproche de ne pas vous témoigner un zèle assez ardent, assez pieux; et moi, je me le reproche toujours. Vous vous êtes acquis des droits si puissants sur moi, en ne cessant de me servir qu'après avoir heureusement terminé mes affaires, que le chagrin de ne pouvoir faire autant pour vous, répand de l'amertume dans ma vie. Voici l'état des vôtres [3]. Ammonius [4], ministre du roi, nous attaque ouvertement par la corruption. Ceux qui agissent sont les mêmes créanciers que vous avez vus agir avant votre départ. Les partisans du roi, et ils sont en petit nombre, demandent tous que le choix tombe sur Pompée. Le sénat approuve l'objection religieuse [5], moins par religion que par mauvaise volonté, et parce qu'il ne voit pas de bon œil les libéralités du roi. Nous ne nous lassons point d'exhorter, de prier Pompée; nous joignons même les reproches aux instances pour lui faire honte d'une telle

magnam infamiam fugiat, non desistimus. Sed plane nec precibus nostris, nec admonitionibus relinquit locum. Nam quum in sermone quotidiano, tum in senatu palam sic egit causam tuam, ut neque eloquentia majore quisquam, neque gravitate, nec studio, nec contentione agere potuerit, cum summa testificatione tuorum in se officiorum, et amoris erga te sui. Marcellinum tibi esse iratum scis. Is, hac regia causa excepta, ceteris in rebus se acerrimum tui defensorem fore ostendit. Quod dat, accipimus : quod instituit referre de religione, et sæpe jam retulit, ab eo deduci non potest. Res ante idus acta sic est : nam hæc idibus mane scripsi.

Hortensii, et mea, et Luculli sententia cedit religioni de exercitu (teneri enim res aliter non potest), sed ex illo senatusconsulto, quod te referente factum est, tibi decernit, ut regem [1] reducas; [2] quod commode facere possis : ut exercitum religio tollat, te auctorem senatus retineat. Crassus tres legatos decernit, nec excludit Pompeium : censet enim etiam ex iis, qui cum imperio [3] sint. [4] M. Bibulus tres legatos decernit ex iis, qui privati sint. Huic assentiuntur reliqui consulares, præter Servilium, qui omnino reduci negat oportere; et Volcatium, qui, Lupo referente, Pompeio decernit; et Afra-

[1] Deducas. — [2] *Multi codd.* quod commodo rem facere possis. *Alii* quod eo modo; *al.* quo modo; *al., ut volebat Victor.*, quod commode rem f. p. *Cod. Vatican.* quod commodo reip. *Nos vetustissimam lectionem servamus.* — [3] Sunt. — [4] *Absunt* M. Bibulus — sint *ab aliquot libris, ob similitudinem clausulæ.*

infamie. Mais nous pourrions nous dispenser de ce soin; car, soit au sénat, soit dans la conversation, il plaide votre cause avec plus d'éloquence, de gravité, de chaleur et d'affection que personne, en faisant beaucoup valoir les bons offices qu'il a reçus de vous, et l'amitié qu'il vous porte. Vous savez que Marcellinus [6] n'est point pour vous. Cependant il proteste qu'à l'exception de l'affaire du roi, il sera toujours votre plus zélé défenseur. Nous acceptons cette promesse; mais, en attendant, il s'est chargé du rapport sur le motif religieux. il y revient souvent, et on ne peut l'y faire renoncer. Tout cela s'est passé avant les ides: car c'est le matin même des ides que je vous écris.

Hortensius [7], Lucullus [8] et moi, nous sommes forcés de nous rendre au prétexte de la religion dans ce qui regarde l'armée, sans quoi il faudrait perdre toute espérance; mais nous appuyons le décret que le sénat a rendu sur votre rapport, et qui vous choisit pour rétablir le roi. Nous prouvons que vous êtes à portée de réussir; et consentant qu'on supprime l'armée par respect pour la religion, nous demandons que le sénat continue de remettre l'affaire à votre conduite. Crassus [9] propose de nommer trois députés, sans exclure Pompée de ce nombre, parce qu'il ne veut point que d'autres commandements soient une raison d'exclusion. M. Bibulus [10] veut, au contraire, trois députés qui n'aient point d'autre charge. Son opinion est suivie par tout le reste des consulaires, à la réserve de Servilius [11], qui s'oppose au rétablissement, et de Volcatius [12], qui, suivant la proposition de Lupus [13], embrassée aussi par Afranius [14], veut que Pompée soit choisi: ce qui

nium, qui assentitur Volcatio : quæ res auget suspicionem Pompeii voluntatis; nam advertebantur Pompeii familiares assentire Volcatio. Laboratur vehementer : inclinata res est. Libonis et Hypsæi non obscura concursatio et contentio, omniumque Pompeii familiarium studium, in eam opinionem rem adduxerunt, ut Pompeius cupere videatur : cui qui nolunt, iidem tibi, quod eum ornasti, non sunt amici.

Nos in causa auctoritatem eo minorem habemus, quod tibi debemus. Gratiam autem nostram exstinguit hominum suspicio, quod Pompeio se gratificari putant. Ut in rebus multo ante, quam profectus es, ab ipso rege, et ab intimis ac domesticis Pompeii clam exulceratis, deinde palam a consularibus exagitatis, et in summam invidiam adductis, ita versamur. Nostram fidem, omnes; amorem tui absentis [1] præsentes tui cognoscent. Si esset in iis fides, in quibus summa esse debebat, non laboraremus. Vale.

EPISTOLA II.

M. T. C. S. D. P. LENTULO PROCOS.

Idibus januariis in senatu nihil est confectum, propterea quod dies magna ex parte consumtus est altercatione Lentuli consulis et Caninii tribuni ple-

[1] *Servamus veterem lectionem, duce Martyn. Lag. Multi dederunt e mss.* præsentisque tui.

rend les intentions de Pompée encore plus suspectes; car on a remarqué que ses amis étaient pour l'avis de Volcatius [15]. On s'agite avec chaleur; la balance commence même à pencher. Les mouvements assez clairs de Libon et d'Hypséus [16], leurs instances et les efforts de tous les autres amis de Pompée, ont conduit les choses au point que Pompée même ne paraît plus faire mystère de ses désirs. Ceux qui ne veulent pas de lui ne sont pas de vos amis non plus, parce que vous lui avez donné tant d'éloges [17].

Pour moi, je puis d'autant moins en votre faveur, que je vous ai plus d'obligations. L'envie qu'on a de favoriser Pompée, sert encore à nourrir des soupçons qui nuisent à mon crédit. Enfin des rivalités, qui, longtemps avant votre départ, avaient été déjà envenimées par le roi lui-même et par les amis et les gens de Pompée, beaucoup d'intrigues de la part des consulaires, beaucoup de soupçons et de haines, voilà notre situation. Tout le monde verra combien je vous suis fidèle pendant votre absence, et vos amis présents pourront vous en rendre témoignage. Si nous avions trouvé de la bonne foi dans ceux de qui nous avions droit d'en attendre, nos inquiétudes seraient finies. Adieu.

LETTRE II.

M. T. C. A P. LENTULUS, PROC. S.

Rome, janvier 697.

Il ne s'est rien fait au sénat le 15 de janvier, parce que le démêlé [18] du consul Lentulus [19] et de Caninius [20], tribun du peuple, nous a fait perdre une grande partie du jour. Je ne laissai pas de parler beaucoup aussi dans cette séance, et m'étant étendu sur votre attachement

bis. Eo die nos quoque multa verba fecimus; maximeque visi sumus senatum commemoratione tuæ voluntatis erga illum ordinem commovere. Itaque postridie placuit, ut breviter sententias diceremus. Videbatur enim reconciliata nobis voluntas senatus esse: quod tum dicendo, tum singulis appellandis rogandisque perspexeram. Itaque quum sententia prima Bibuli pronuntiata esset, ut tres legati regem reducerent; secunda Hortensii, ut tu sine exercitu reduceres; tertia Volcatii, ut Pompeius reduceret: postulatum est, ut Bibuli sententia divideretur. Quatenus de religione dicebat, cui rei jam obsisti non poterat, Bibulo assensum est: de tribus legatis, frequentes ierunt in alia omnia. Proxima erat Hortensii sententia, quum Lupus, tribunus plebis, quod ipse de Pompeio retulisset, intendere cœpit, ante se oportere discessionem facere, quam consules. Ejus orationi vehementer ab omnibus reclamatum est: erat enim iniqua et nova. Consules neque concedebant, neque valde repugnabant: diem consumi volebant; id quod est factum. Perspiciebant enim, in Hortensii sententiam multis partibus plures ituros; quanquam aperte Volcatio assentirentur. Multi rogabantur, atque id ipsum consulibus invitis: nam ii Bibuli sententiam valere [1] cupierunt. Hac controversia usque ad noctem ducta, senatus dimissus. Et ego eo die casu apud Pompeium cœnavi, nactusque tempus hoc magis idoneum, quam unquam antea, quod post tuum discessum is dies

[1] *Male, auctore Ernestio, rescribunt alii* cupiebant.

pour le sénat, il m'a semblé que je faisais impression sur l'ordre entier[21]. Le lendemain on prit le parti de demander à chacun son avis en peu de mots. Il paraissait assez que les inclinations étaient changées en notre faveur : j'avais fait cette remarque, non seulement pendant mon discours, mais encore pendant qu'on faisait l'appel et qu'on demandait les avis. Après qu'on eut exposé successivement les trois opinions, celle de Bibulus[22], qui voulait trois députés pour le rétablissement; celle d'Hortensius, qui proposait de vous en charger sans armée ; et celle de Volcatius, qui voulait qu'on choisît Pompée, on demanda que l'opinion de Bibulus fût divisée[23]. Sur la religion, comme il n'y avait point d'objection à faire, son avis passa ; mais à l'égard des trois députés, la plupart se déclarèrent pour tout autre parti. On allait traiter l'avis d'Hortensius, lorsque Lupus, tribun du peuple, prétendit qu'étant l'auteur de la proposition en faveur de Pompée, il devait faire la division des voix[24] avant les consuls. Tout le monde se récria beaucoup contre cette prétention, qui était tout à la fois injuste et nouvelle. Si les consuls n'y consentaient pas, ils ne la rejetaient pas non plus trop fortement, parce qu'ils ne cherchaient qu'à gagner du temps, comme ils y réussirent en effet. Ils voyaient que bien des sénateurs de différents partis embrasseraient le sentiment d'Hortensius, quoiqu'ils approuvassent ouvertement celui de Volcatius. Plusieurs furent appelés à voter, ce qui déplaisait aux consuls : car ils votèrent avec Bibulus. Le débat ayant duré jusqu'à la nuit, on leva la séance. Le hasard me fit demeurer cette même nuit à souper[25] chez Pompée. Je jugeai l'occasion d'autant plus favorable, que depuis votre départ il n'y avait point eu de jour où nous eussions fait meilleure figure

honestissimus nobis fuerat in senatu, ita sum cum illo locutus, ut mihi viderer animum hominis ab omni alia cogitatione ad tuam dignitatem tuendam traducere. Quem ego ipsum quum audio, prorsus eum libero omni suspicione cupiditatis; quum autem ejus familiares omnium ordinum video, perspicio, id quod jam omnibus est apertum, totam rem istam jam pridem a certis hominibus, non invito rege ipso, consiliariisque ejus, esse corruptam.

Hæc scripsi a. d. XVI. kal. febr. ante lucem. Eo die senatus erat futurus. Nos in senatu, quemadmodum spero, dignitatem nostram, ut potest in tanta hominum perfidia et iniquitate, retinebimus. Quod ad popularem rationem attinet, hoc videmur esse consecuti, ut ne quid agi cum populo, aut salvis auspiciis, aut salvis legibus, aut denique sine vi possit. De his rebus pridie, quam hæc scripsi, senatus auctoritas gravissima intercessit: cui quum Cato et Caninius intercessissent, tamen est perscripta. Eam ad te missam esse arbitror. De ceteris rebus, quidquid erit actum, scribam ad te; et ut quam rectissime agantur omnia, mea cura, opera, diligentia, gratia providebo. Vale.

EPISTOLA III.

M. T. C. P. LENTULO, S. D.

Aulo Trebonio, qui in tua provincia magna negotia, et ampla, et expedita habet, multos annos utor valde familiariter. Is quum antea semper et

au sénat. Je m'expliquai si fortement avec Pompée, que je crus lui avoir fait abandonner toute autre vue, pour embrasser la défense de votre dignité. Il est certain que toutes les fois que je l'entends, je ne puis le soupçonner d'aucune vue d'intérêt propre; mais lorsque je vois ses amis de toutes sortes d'états, je découvre ce qui n'est ignoré à présent de personne; c'est-à-dire que, par le ministère de certaines gens, et de l'aveu, sans doute, du roi et de ses conseillers, la corruption a depuis long-temps beaucoup de part à toute cette affaire.

Je vous écris le 21 de janvier [26] avant le jour. Le sénat doit s'assembler aujourd'hui; nous y soutiendrons, je l'espère, notre dignité, autant qu'il est possible au milieu de tant d'injustice et de mauvaise foi. A l'égard des méthodes populaires, il semble qu'on en soit arrivé à ne pouvoir plus traiter avec le peuple sans blesser les auspices [27] ou les lois, ou sans que la violence s'en mêle. Hier le sénat prit sérieusement connaissance de ce désordre [28], et les oppositions de C. Caton [29] et de Caninius n'empêchèrent point qu'il n'y pourvût par un arrêté : je suppose qu'on n'aura pas manqué de vous l'envoyer. J'aurai soin de vous écrire tout ce qui se passera, et de n'épargner ni travaux, ni peines, ni assiduité, ni crédit, pour obtenir que tout se passe bien. Adieu.

LETTRE III.

M. T. C. A P. LENTULUS, S.

Rome, 697.

Il y a plusieurs années que je vis dans une liaison fort étroite avec Aulus Trébonius [30], qui a, dans votre province, des affaires importantes, mais faciles à régler.

suo splendore, et nostra, ceterorumque amicorum commendatione [1] gratiosissimus in provincia fuit; tum hoc tempore propter tuum in me amorem, nostramque necessitudinem, vehementer confidit, his meis litteris se apud te gratiosum fore. Quæ ne spes eum fallat, vehementer rogo te; commendoque tibi ejus omnia negotia, libertos, procuratores, familiam; inprimisque, ut, quæ T. Ampius de ejus re [2] decrevit, ea comprobes, omnibusque rebus eum ita tractes, ut intelligat, meam commendationem non vulgarem fuisse. Vale.

EPISTOLA IV.

M. T. C. S. D. P. LENTULO PROCOS.

A. D. XVI. kal. febr. quum in senatu pulcherrime staremus, quod jam illam sententiam Bibuli de tribus legatis pridie ejus diei fregeramus, unumque certamen esset relictum, sententia Volcatii : res ab adversariis nostris extracta est variis calumniis. Causam enim frequenti senatu, in magna varietate, magnaque invidia eorum, qui a te causam regiam alio transferebant, obtinebamus. Eo die acerbum habuimus Curionem; Bibulum multo justiorem, pæne etiam amicum. Caninius et Cato negarunt, se legem ullam ante comitia esse laturos. Senatus haberi ante kal. febr. per legem Pupiam, id quod scis, non potest; neque mense febr. toto, nisi per-

[1] Gratissimus. — [2] Decrerit.

Quoiqu'il y ait toujours obtenu jusqu'à présent beaucoup de considération, autant par son propre caractère que par ma recommandation et celle de ses autres amis, il se flatte particulièrement qu'étant chargé de cette lettre, l'amitié que vous avez pour moi lui procurera de vous un accueil favorable. Je vous demande instamment qu'il ne soit point trompé dans cette espérance, et je vous recommande toutes ses affaires, ses affranchis, ses agents, en un mot tout ce qui lui appartient. Je vous prie surtout d'approuver ce que T. Ampius [31] a déjà réglé en sa faveur, et de le traiter enfin avec tant de bonté, qu'il s'aperçoive que ce n'est pas une recommandation banale [32] que je vous ai faite pour lui. Adieu.

LETTRE IV.

M. T. C. A P. LENTULUS, PROC. S.

Rome, janvier 697.

Le 17 de janvier, dans la joie d'avoir détruit la veille l'opinion de Bibulus, et de n'avoir plus à combattre que celle de Volcatius, nous faisions fort bonne contenance au sénat [33]; mais nos adversaires trouvèrent le moyen de prolonger la discussion par mille objections frivoles. Ce fut leur unique ressource, lorsqu'ils se furent aperçus que tous leurs efforts et leurs mouvements pour vous nuire ne servaient qu'à les rendre odieux, et que nous étions près de l'emporter. Curion [34] nous maltraita beaucoup dans cette séance. Bibulus marqua plus d'équité, et parut presque de nos amis. Caninius et Caton déclarèrent qu'ils ne porteraient aucune loi avant les comices [35]. Vous savez que la loi Pupia [36] ne permet point que le sénat s'assemble avant le mois de février, ni même dans tout le

fectis aut rejectis legationibus. Hæc tamen opinio est populi romani, a tuis invidis atque obtrectatoribus nomen inductum fictæ religionis, non tam ut te impedirent, quam ut ne quis propter exercitus cupiditatem Alexandriam vellet ire. Dignitatis autem tuæ, nemo est, quin existimet, habitam esse rationem ab senatu. Nemo est enim, qui nesciat, quo minus discessio fieret, per adversarios tuos esse factum : qui nunc populi nomine, re autem vera, sceleratissimo latrocinio, si quæ conabuntur agere, satis [1] provisum est, ut ne quid salvis auspiciis aut legibus, aut jam sine vi agere possint. Ego neque de meo studio, neque de nonnullorum injuria scribendum mihi esse arbitror. Quid enim aut me ostentem? qui, si vitam pro tua dignitate profundam, nullam partem videar tuorum meritorum assecutus; aut de aliorum injuriis querar? quod sine summo dolore facere non possum. Ego tibi a vi, hac præsertim imbecillitate magistratuum, præstare nihil possum : vi excepta, possum confirmare, te, et senatus et populi romani summo studio, amplitudinem tuam retenturum. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. S. D. P. LENTULO PROCOS.

Tametsi mihi nihil fuit optatius, quam ut primum

[1] *Mart. Laguna addit.* mihi.

cours de ce mois, avant qu'on ait expédié ou rejeté les députations. Cependant le public est persuadé que le but de vos ennemis et de vos envieux, en suscitant l'obstacle prétendu de la religion, a moins été de vous nuire que de faire perdre à tout le monde l'envie d'aller en Égypte, parce que chacun y voudrait aller avec une armée; et l'on reconnaît généralement que le sénat a eu de justes égards pour votre dignité. Personne n'ignore que ce sont vos ennemis qui ont empêché le partage des voix; mais s'ils entreprennent à présent quelque chose au nom du peuple pour déguiser leurs intentions, qui ne sont au fond qu'un vrai brigandage, on a pris soin suffisamment qu'ils ne puissent rien faire avec les auspices et de l'aveu des lois, c'est-à-dire sans violence. Je ne crois pas devoir m'arrêter à vous faire valoir ici mon zèle, ni à vous apprendre ce que certaines personnes ont fait d'injurieux contre vous. Je n'aurais pas bonne grâce de vanter mes soins, moi qui ne serais pas quitte avec vous quand j'aurais employé ma vie pour votre service; et je ne pourrais vous entretenir sans une extrême douleur des mauvais procédés d'autrui. Je ne vous réponds de rien contre la violence, surtout dans un temps où nos magistrats marquent tant de faiblesse; mais dans tout autre cas, je puis vous assurer que le sénat et le peuple romain concourront avec un zèle unanime à tout ce qui peut augmenter votre gloire [37]. Adieu.

LETTRE V.

M. T. C. A P. LENTULUS, PROC. S.

Rome, février 697.

Quoique je ne souhaitasse rien avec plus d'ardeur que de vous prouver ma vive reconnaissance et de la

abs te ipso, deinde a ceteris omnibus, quam gratissimus erga te esse cognoscerer : tamen afficior summo dolore, ejusmodi tempora post tuam profectionem consecuta esse, ut et meam et ceterorum erga te fidem et benivolentiam absens experirere. Te [1] videre, et sentire, eamdem fidem esse hominum in tua dignitate, quam ego in mea salute sum expertus, ex tuis litteris intellexi. Nos quum maxime consilio, studio, labore, gratia, de causa regia niteremur, subito exorta est nefaria Catonis promulgatio, quæ nostra studia impediret, et animos a minore cura ad summum timorem traduceret. Sed tamen, in hujusmodi perturbatione rerum, quanquam omnia sunt metuenda, nihil magis, quam perfidiam timemus : et Catoni quidem, quoquo modo se res habeat, profecto resistimus. De Alexandrina re, causaque regia, tantum habeo polliceri, me tibi absenti tuisque præsentibus cumulate satisfacturum. Sed vereor, ne aut eripiatur [2] nobis, aut deseratur : quorum utrum minus velim, non facile possum existimare. Sed, si res coget, est quiddam tertium, quod neque Selicio, nec mihi displicebat : ut neque jacere [3] regem pateremur, nec, nobis repugnantibus, ad eum deferri, ad quem prope jam delatum existimatur. A nobis agentur omnia diligenter : ut nec, si quid obtineri poterit, non contendamus; nec, si quid non obtinuerimus, repulsi esse videamur. Tuæ sapientiæ magnitudinisque

[1] *Recentiores multi*, Te autem videre, *post Victorium et Lambinum, qui sic legerant e mss.* — [2] Causa regia n. — [3] Rem.

faire éclater aux yeux de tous, je suis néanmoins fort affligé que les conjonctures qui ont suivi votre départ vous aient mis dans le cas d'éprouver, pendant votre absence, la fidélité de mon affection et celle de tous vos autres amis. Vous voyez, vous sentez, à ce que je comprends par vos lettres, que les hommes sont aujourd'hui pour votre dignité ce qu'ils ont été pour mon salut. Lorsque notre prudence, notre zèle, tous nos efforts et tout notre crédit s'employaient pour cette affaire du roi, on a vu paraître tout d'un coup cette indigne proposition de C. Caton[38], qui a traversé nos espérances, et qui nous a fait passer d'une inquiétude médiocre à l'excès de la crainte. Dans un trouble de cette nature, tout est sans doute à craindre; mais rien ne me paraît si dangereux que la perfidie. De quelque manière que les choses puissent tourner, nous ne cessons pas de faire face à Caton; et touchant l'affaire d'Alexandrie[39], je puis du moins vous promettre que vous, qui êtes absent, et vos amis, qui sont témoins ici de ma conduite, vous serez complétement satisfaits. Mais j'appréhende de deux choses l'une : ou que cette commission ne nous soit enlevée, ou même que l'entreprise ne soit entièrement abandonnée; et j'aurais peine, en vérité, à décider ce qui me chagrinerait le plus. Cependant, si nous y sommes forcés, il y a un troisième parti, pour lequel Sélicius et moi n'avons point d'éloignement; c'est de ne pas laisser le roi dans l'infortune, et de ne pas souffrir que la commission de le rétablir soit donnée malgré nous à celui qu'on croit déjà presque sûr de l'obtenir. Nous nous conduirons avec tant de ménagements, que si nous pouvons obtenir quelque chose, ce soit sans altercation, et que si nous n'obtenons rien, il ne paraisse pas que nous ayons

animi est, omnem amplitudinem et dignitatem tuam in virtute, atque in rebus gestis tuis, atque in tua gravitate positam existimare; si quid ex iis rebus, quas tibi fortuna largita est, nonnullorum hominum perfidia detraxerit, id majori illis fraudi, quam tibi futurum. A me nullum tempus prætermittitur de tuis rebus et agendi et cogitandi; utorque ad omnia Q. Selicio : neque enim prudentiorem quemquam ex tuis, neque fide majore esse judico, neque amantiorem tui.

[1] Hic quæ agantur, quæque acta sint, ea te et litteris multorum et nuntiis cognoscere arbitror; quæ autem posita sunt in conjectura, quæque mihi videntur fore, ea puto tibi a me scribi oportere.

Posteaquam Pompeius apud populum a. d. IIX idus febr., quum pro Milone diceret, clamore convicioque jactatus est, in senatuque a Catone aspere et acerbe nimium magno silentio est accusatus : visus est mihi vehementer esse perturbatus. Itaque Alexandrina causa, quæ nobis adhuc integra est (nihil enim tibi detraxit senatus, nisi id, quod per eamdem religionem dari alteri non potest), videtur ab illo plane esse deposita. Nunc id speramus, idque molimur, ut, quum rex intelligat, sese id, quod cogitabat, ut a Pompeio reducatur, assequi non posse, et, nisi

[1] *Schütz, Mart. Lag. et aliquot mss. exemplo, novam hinc epistolam orditur. Sed nihil mutavit Manutius ipse, quamvis non alienus esset, ut videtur, ab hac sententia.*

essuyé un refus. Il est de votre sagesse et de votre grandeur d'âme de prendre pour règle de votre dignité et de l'opinion que vous devez avoir de vous-même, votre vertu, vos belles actions et la gravité de votre caractère; et de vous bien persuader que, si la perfidie de certaines gens vous fait perdre quelques uns des avantages que vous devez à la fortune, la honte en retombera moins sur vous que sur eux. Comptez que je ne cesse, ni de penser, ni d'agir pour vos intérêts. J'emploie dans toutes sortes d'occasions Q. Sélicius, parce que, de tous vos amis, je ne connais personne qui ait plus de prudence, ni plus de zèle et d'attachement pour vous.

On ne manque point, sans doute, de vous informer, par des messagers et par des lettres, de ce qui se passe ici; mais je crois devoir me réserver le soin de vous écrire ce qui n'existe encore qu'en conjecture et qui me paraît devoir arriver.

Lorsque Pompée, plaidant la cause de Milon dans l'assemblée du peuple, le 23 de janvier, fut interrompu par des cris et des injures, et qu'il se vit accusé au sénat par Caton avec beaucoup de chaleur et de dureté, sans que personne rompît le silence en sa faveur, je m'aperçus qu'il était extrêmement consterné de ces deux outrages. Depuis ce temps-là j'ai cru remarquer qu'il renonce entièrement à l'affaire d'Alexandrie, qui est toujours dans le même état par rapport à nous; car le sénat ne vous ôte jusqu'à présent que ce que les mêmes raisons ne permettent d'accorder à personne. Notre espérance et le but de nos soins est que le roi ne comptant plus, comme il le faisait, de pouvoir être rétabli par Pompée, et voyant que, s'il ne l'est par vous, il demeurera vraisemblablement malheureux et

per te sit restitutus, desertum se atque abjectum fore, proficiscatur ad te. Quod sine ulla dubitatione, si Pompeius paullum modo ostenderit sibi placere, faciet. Sed nosti hominis tarditatem et taciturnitatem. Nos tamen nihil, quod ad eam rem pertineat, [1] prætermittimus. Ceteris injuriis, quæ propositæ sunt a Catone, facile, ut spero, resistemus. Amicum ex consularibus neminem tibi esse video, præter Hortensium et Lucullum : ceteri sunt partim obscurius iniqui, partim non dissimulanter irati. Tu fac animo forti magnoque sis, speresque fore, ut, fracto impetu levissimi hominis, tuam pristinam dignitatem et gloriam consequare.

EPISTOLA VI.

M. T. C. P. LENTULO PROCOS. S. D.

Quæ gerantur, accipies ex Pollione : qui omnibus negotiis non interfuit solum, sed præfuit. Me in summo dolore, quem in tuis rebus capio, maxime scilicet consolatur spes, quod valde suspicor, fore, ut infringatur hominum improbitas, et consiliis tuorum amicorum, et ipsa die, quæ debilitat cogitationes et inimicorum et proditorum. Facile secundo loco me consolatur recordatio meorum temporum, quorum imaginem video in rebus tuis. Nam etsi minore in re violatur tua dignitas, quam mea [2] salus afflicta sit : tamen est tanta similitudo,

[1] *Ante Ernestium sic : ille rescripsit* prætermittemus. — [2] *Aberat* salus. *Gruter. et post eum multi e cod. Vatic. addidere.*

abandonné, prenne le parti de recourir à vous. Il le prendra, n'en doutez point, pour peu que Pompée fasse connaître qu'il le peut sans lui déplaire. Mais vous connaissez l'homme, et son humeur lente et taciturne. Nous n'oublions rien de ce qui peut faire réussir ce projet. Il nous sera aisé, comme je l'espère, de faire face à tous les autres procédés injurieux de Caton. Entre les consulaires, je ne vois que Lucullus et Hortensius qui vous soient affectionnés : des autres, la moitié vous traverse en secret, et le reste vous en veut ouvertement. Mais il faut que votre courage et votre fermeté se soutiennent : espérons qu'après avoir réprimé les violences d'un jeune téméraire, vous verrez votre gloire et votre dignité rétablies dans leur ancien éclat.

LETTRE VI.

M. T. C. A P. LENTULUS, PROC. S.

Rome, mars 697.

Vous apprendrez ce qui se passe, de Pollion °. Non seulement il a eu part à toutes les affaires, mais il y a présidé. Dans la douleur extrême que je ressens des vôtres, je me console par l'espérance que la sage conduite de vos amis et le temps même, qui ne manque point d'affaiblir les desseins des ennemis et des traîtres, l'emporteront sur la malignité de vos persécuteurs. Je trouve encore un sujet de consolation dans le souvenir de mes propres disgrâces [41], dont je vois l'image dans les vôtres. Quoique le tort qu'on fait à votre dignité n'approche point de celui qui menaçait alors mon salut, la ressemblance est néanmoins si grande, que vous devez me pardonner de ne m'être point abandonné à des frayeurs dont vous m'avez dit vous-même qu'on

ut sperem, te mihi ignoscere, si ea non timuerim, quæ ne tu quidem unquam timenda duxisti. Sed præsta te eum, qui mihi a teneris, ut Græci dicunt, unguiculis es cognitus. Illustrabit, mihi crede, tuam amplitudinem hominum injuria. A me omnia summa in te studia officiaque exspecta : non fallam opinionem tuam. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. C. P. LENTULO PROCOS. S. D.

Legi tuas litteras, quibus ad me scribis, gratum tibi esse, quod crebro certior per me fias de omnibus rebus, et meam erga te benivolentiam facile perspicias : quorum alterum mihi, ut te plurimum diligam, facere necesse est, si volo is esse, quem tu me esse voluisti; alterum facio libenter, ut, quoniam intervallo locorum et temporum [1] disjuncti sumus, per litteras tecum quam sæpissime colloquar. Quod si rarius fiet, quam tu exspectabis, id erit causæ, quod non ejus generis meæ litteræ sunt, ut eas audeam temere committere. Quoties mihi certorum hominum potestas erit, quibus recte dem, non prætermittam. Quod scire vis, qua quisque in te fide sit et voluntate; difficile dictu est de singulis. Unum illud audeo, quod antea tibi sæpe significavi, nunc quoque, re perspecta et cognita, scribere : vehementer quosdam homines, et eos [2] maxi-

[1] *Alii*, dijuncti. — [2] *Grævius hoc* maxime *delendum putabat : nescio an recte.*

doit toujours se défendre. Soyez tel aujourd'hui que je vous ai connu dès vos premières années. Les injustices qu'on vous fait ne serviront, croyez-moi, qu'à relever votre gloire. Attendez de moi tout le zèle et tous les services possibles; ils répondront à l'opinion que vous en avez. Adieu.

LETTRE VII.

M. T. C. A P. LENTULUS, PROC. S.

Rome, mars 697.

Vous m'écrivez que vous êtes charmé d'apprendre souvent par mes lettres tout ce qui se passe ici, et de reconnaître facilement la sincérité de mon affection: mais puis-je ne pas vous aimer beaucoup, si je veux répondre à l'idée que vous avez eue de moi? et séparés, comme nous sommes, par les temps et les lieux, ne doit-il pas m'être fort agréable de m'entretenir souvent avec vous par écrit? S'il arrivait que mes lettres fussent moins fréquentes que vous ne vous y attendez, il faudrait vous en prendre au sujet, qui ne me permet pas de les risquer témérairement. Toutes les fois qu'il se présentera des occasions sûres, je ne les laisserai point échapper. Vous me faites une question d'un détail difficile, lorsque vous voulez savoir quel fond vous pouvez faire sur la fidélité et les sentiments de chacun en particulier. Je n'ose vous marquer là-dessus que ce que je vous ai mandé plusieurs fois, et dont mes observations me rendent plus sûr que jamais. Certaines gens, et ceux en particulier qui pouvaient vous rendre le plus de services et qui y étaient le plus obligés, n'ont vu votre dignité qu'avec des yeux d'envie; de sorte

me, [1] qui te et maxime debuerunt et plurimum juvare potuerunt, invidisse dignitati tuæ, simillimamque in re dissimili, tui temporis nunc, et nostri quondam fuisse rationem : ut, quos tu reipublicæ causa læseras, palam te oppugnarent; quorum auctoritatem, dignitatem, voluntatemque defenderas, non tam memores essent virtutis tuæ, quam laudis inimici. Quo quidem tempore, ut perscripsi ad te antea, cognovi Hortensium percupidum tui, studiosum Lucullum; ex magistratibus autem L. Racilium et fide et animo singulari. Nam nostra propugnatio ac defensio dignitatis tuæ, propter magnitudinem beneficii tui, fortasse plerisque officii majorem auctoritatem habere videatur, quam sententiæ. Præterea quidem de consularibus nemini possum aut studii erga te, aut officii, aut amici animi esse testis. Etenim Pompeium, qui mecum sæpissime, non solum a me provocatus, sed etiam sua sponte de te communicare solet, scis, temporibus illis non sæpe in senatu fuisse. Cui quidem litteræ tuæ, quas proxime miseras, quod facile intellexerim, perjucundæ fuerunt : mihi [2] quidem humanitas tua, vel summa potius sapientia, non jucunda solum, sed etiam admirabilis visa est. Virum enim excellentem, et tibi tua præstanti in eum liberalitate devinctum, nonnihil suspicantem, propter aliquorum opinionem suæ cupiditatis, te abs se abalienatum, illa epistola retinuisti. Qui mihi quum semper tuæ laudi

[1] *Editio prima et cod. Palat. tertius*, qui et te amare maxime debuerunt et plurimum juvare. — [2] *Abest* quidem *a codd. Dresdens. duobus.*

qu'il y a beaucoup de ressemblance, quoique la nature des incidents soit différente, entre le temps de ma disgrâce et celui de la vôtre. Ceux que le seul intérêt de la république ne vous avait pas permis de ménager, vous attaquent ouvertement; et ceux dont vous avez défendu la dignité et les intentions sont moins reconnaissants de vos bienfaits qu'ennemis de votre gloire. Cependant j'ai reconnu alors, comme je vous l'ai déjà marqué, qu'Hortensius est fort zélé pour vous, et que Lucullus ne manque pas non plus d'affection; entre les magistrats [12], vous pouvez regarder L. Racilius comme un homme qui vous est attaché singulièrement : car je ne dois point parler de moi, qui, après l'important service que vous m'avez rendu, dois craindre qu'en prenant la défense de vos intérêts, mon zèle ne passe plutôt pour l'effet de ma reconnaissance que pour le véritable fruit de mon opinion. Je ne vois point d'autre consulaire au zèle, aux services ou à l'affection duquel je puisse rendre témoignage. Pompée m'a parlé très souvent de vous, et lorsque je lui en ai fait naître l'occasion, et de son propre mouvement; mais vous savez que dans ces derniers temps il ne s'est guère trouvé au sénat. Il m'a été, d'ailleurs, facile d'apercevoir que votre dernière lettre lui a fait beaucoup de plaisir. Pour moi, non seulement j'en ai ressenti beaucoup de vous voir cette bonté de caractère, ou plutôt cette haute sagesse, mais je vous ai trouvé digne d'admiration. Vous vous êtes conservé, par cette lettre, l'amitié d'un grand homme, qui vous était attaché à la vérité par la reconnaissance qu'il doit à vos services, mais qui vous soupçonnait un peu de l'être moins à lui, depuis l'opinion que certaines gens avaient conçue de ses intentions. Je lui dois ce témoignage, qu'il m'a toujours paru bien disposé pour

favere visus est, etiam ipso suspiciosissimo tempore Caniniano; tum vero, lectis tuis litteris, perspectus est a me, toto animo de te ac de tuis ornamentis et commodis cogitare. Quare ea, quæ scribam, sic habeto, me, cum illo re sæpe communicata, de illius ad te sententia atque auctoritate scribere: Quoniam senatusconsultum nullum [1] exstat, quo reductio regis Alexandrini tibi ademta sit; eaque, quæ de ea scripta est, auctoritas, cui scis intercessum esse, ut ne quis omnino regem reduceret, tantam vim habet, ut magis iratorum hominum studium, quam constantis senatus consilium esse videatur: te perspicere posse, qui Ciliciam Cyprumque teneas, quid efficere, et quid consequi possis; et, si res facultatem habitura videatur, ut Alexandriam atque Ægyptum tenere possis, esse et tuæ, et nostri imperii dignitatis, Ptolemaide, aut aliquo propinquo loco rege collocato, te cum classe atque exercitu proficisci Alexandriam, ut, quum eam pace præsidiisque firmaris, Ptolemæus redeat in regnum: ita fore, ut per te restituatur, quemadmodum senatus initio censuit, et sine multitudine reducatur, quemadmodum homines religiosi Sibyllæ placere dixerunt. Sed hæc sententia sic et illi et nobis probabatur, ut ex eventu homines de tuo consilio existimaturos videremus: si cecidisset, ut volumus et optamus, omnes te et sapienter et fortiter; sin aliquid esset offensum, eosdem illos, et cupide et temere fecisse, dicturos. Quare quid assequi possis,

[1] *Al. forte rectius*, exstet, *et mox*, habeat.

vous, pendant l'affaire même de Caninius, où la défiance était très naturelle; et que depuis qu'il a reçu votre lettre, j'ai reconnu qu'il s'occupe sans réserve de vous, de votre gloire et de vos intérêts. Soyez donc persuadé que ce que je vais ajouter sur votre situation, je ne vous l'écris qu'après en avoir souvent conféré avec lui. Il pense, comme moi, que puisqu'il n'existe aucun décret du sénat qui vous ôte la commission d'Égypte, et que l'ordre par lequel on a déclaré (mais, comme vous savez, avec opposition) que personne ne serait chargé de cette entreprise, doit passer pour un emportement de quelques personnes irritées, plutôt que pour le véritable jugement du sénat, et n'a point par conséquent d'autre force : nous pensons, dis-je, que c'est à vous qui commandez dans la Cilicie[43] et dans l'île de Cypre[44], à voir de quoi vous êtes capable et ce que vous pouvez vous promettre, et que si les circonstances vous permettent de vous rendre le plus fort en Égypte et dans Alexandrie, il est de votre dignité et de celle de l'empire romain, après avoir placé le roi à Ptolémaïs[45] ou dans quelque autre lieu voisin, de vous rendre à Alexandrie[46] avec une flotte et une armée, d'y rétablir la paix, de l'assurer par des garnisons, et de faire rentrer ensuite Ptolémée dans ses états. Ainsi vous trouverez le moyen de concilier le premier décret du sénat, qui vous chargeait de cette entreprise, avec la déclaration que ces hommes si religieux[47] attribuent à la Sibylle, et qui veut que le roi soit rétabli sans armée. Cependant, lorsque je vous donne cet avis pour le sentiment de Pompée et pour le mien, il nous paraît aussi que le public jugera de votre entreprise par le succès; c'est-à-dire que si elle réussit, comme nous le souhaitons, tout le monde louera votre prudence et votre courage;

non tam facile est nobis, quam tibi, cujus prope in conspectu Ægyptus est, judicare. Nos quidem hoc sentimus : si exploratum tibi sit, posse te illius regni potiri, non esse cunctandum ; si dubium, non esse conandum. Illud tibi affirmo, si rem istam ex sententia gesseris, fore, ut absens a multis, quum redieris, ab omnibus collaudere : offensionem esse periculosam, propter interpositam auctoritatem religionemque, video. Sed ego te, ut ad certam laudem adhortor, sic a dimicatione deterreo ; redeoque ad illud, quod initio scripsi, totius facti tui judicium non tam ex consilio tuo, quam ex eventu homines esse facturos.

Quod si hæc ratio rei gerendæ periculosa tibi esse videbitur, placebat illud, ut, si rex amicis tuis, [1] qui per provinciam atque imperii tui provincias ei credidissent, fidem suam præstitisset ; et auxiliis eum tuis et copiis adjuvares : eam esse naturam et regionem provinciæ tuæ, ut illius reditum vel adjuvando confirmares, vel negligendo impedires. In hac ratione quid res, quid causa, quid tempus ferat, tu facillime optimeque perspicies : quid nobis placuisset, ex me potissimum putavi te scire oportere.

Quod mihi de nostro statu, de Milonis familiaritate, de levitate et imbecillitate Clodii gratularis ; minime miramur, te tuis, ut egregium artificem, præclaris operibus lætari : quanquam est incredibilis

[1] *Omnes mss.* [illegible], qui per pr. imperii tui pecunias ei credidissent.

mais que, si vous manquez en quelque chose, on vous accusera de cupidité et d'imprudence. Il nous est bien moins facile de juger de la possibilité d'une telle expédition, qu'à vous, qui avez l'Égypte presque à portée de vue. En un mot, voici notre sentiment : s'il vous paraît certain que vous puissiez vous rendre maître de l'Égypte, vous ne devez pas perdre un moment; si l'entreprise est douteuse, il faut y renoncer. Réussissez-vous heureusement, vous serez loué de quantité de personnes dans votre absence, et de tout le monde à votre retour; mais je vois du danger dans la moindre disgrâce, à cause de l'arrêté du sénat et du prétexte de la religion. Ainsi je vous exhorte à recueillir une gloire certaine; mais je vous détourne au contraire d'une entreprise douteuse, et je répète que le public n'en jugera que par le succès.

Si vous croyez qu'il y ait trop à risquer, voici un autre parti pour lequel nous n'aurions point d'éloignement. Que le roi engage sa parole à ceux de vos amis qui voudront se fier à lui dans les pays[45] de votre gouvernement : l'aidant alors de votre secours et de celui de vos troupes, il nous semble que la situation et la nature de votre province vous rendraient presque sûr de faire réussir son entreprise avec la moindre assistance, ou de la faire manquer en négligeant de le secourir. Vous prendrez là-dessus vos résolutions, suivant la nature de l'affaire et des circonstances; mais j'ai cru devoir vous faire part de nos idées.

A l'égard des félicitations que vous m'adressez sur ma situation, sur l'amitié de Milon, sur la légèreté et l'imbécillité de Clodius, je ne suis pas surpris que, comme un artiste habile, vous vous réjouissiez du succès de votre ouvrage. Cependant je trouve une perversité in-

hominum perversitas (graviori enim verbo uti non libet), qui nos, quos favendo in communi causa retinere potuerunt, invidendo abalienarunt: quorum malivolentissimis obtrectationibus nos scito de vetere illa nostra diuturnaque sententia prope jam esse depulsos, non nos quidem ut nostræ dignitatis simus obliti, sed ut habeamus rationem aliquando etiam salutis.

Poterat utrumque præclare, si esset fides, si gravitas in hominibus consularibus; sed tanta est in plerisque levitas, ut eos non tam constantia in republica nostra delectet, quam splendor offendat. Quod eo [1] libentius ad te scribo, qui non solum temporibus iis, quæ per te sum adeptus, sed etiam olim nascenti prope nostræ laudi, dignitati, virtutique [2] præfuisti: simul quod video, non, ut antehac putabam, novitati esse invisum meæ; in te enim, homine omnium nobilissimo, similia invidorum vitia perspexi: quem [3] tamen illi esse in principibus facile sunt passi, evolare altius certe noluerunt. Gaudeo tuam dissimilem fuisse fortunam: multum enim interest, utrum laus imminuatur, an salus deseratur. Me meæ tamen ne nimis pœniteret, tua virtute perfectum est: curasti enim, ut plus additum ad memoriam nominis nostri, quam demtum de fortuna videretur.

[1] *Benedict. e vett. edd. et octo mss. Dresd.* liberius. — [2] *Vett. edd. et pl. mss.* favisti : *quod multi nuper revocavere.* — [3] *Jam pridem adnotatum legi etiam* tamenetsi. *Martyni-Laguna probavit et recepit*

croyable, pour ne rien dire de plus, dans ceux dont la jalousie s'est armée contre nous, lorsqu'ils pouvaient se conserver notre amitié en nous favorisant dans une cause commune. Je ne vous le cacherai point, leurs mauvais procédés ont presque eu la force de me faire abandonner ces anciens principes auxquels je suis attaché depuis si long-temps; et si je me souviens toujours de ma gloire, je commence du moins à songer aussi que je dois quelque chose à ma sûreté.

Ces deux intérêts pouvaient être également à couvert, s'il y avait de la bonne foi et de la gravité dans nos consulaires; mais la plupart sont si peu capables de penser juste, qu'ils sont moins satisfaits de notre constance à servir la république, que blessés de l'eclat de nos services. Je vous fais d'autant plus volontiers cette ouverture, que non seulement dans les temps où j'ai tout reçu de vous, mais dès les premiers pas que j'ai faits dans la carrière de l'honneur, de la dignité et de la vertu, vous m'avez comme servi de guide. Je vois à présent que ce qui m'a exposé à l'envie n'était pas, comme je l'ai cru long-temps, ma qualité d'homme nouveau, puisqu'un homme d'une aussi noble origine que vous n'a pu éviter les mêmes traits. Vos ennemis vous ont souffert dans un certain degré de distinction, mais ils n'ont pu vous voir prendre un vol plus haut. Je me réjouis néanmoins que votre fortune n'ait pas ressemblé tout-à-fait à la mienne; car il y a bien de la différence entre perdre quelque chose de sa gloire, ou voir attaquer son salut. Mais votre vertu m'a mis en état de ne pas m'en plaindre : l'honneur dont je suis redevable à vos services l'emporte beaucoup sur ce que la fortune m'avait ôté.

Te vero moneo quum beneficiis tuis, tum amore incitatus meo, ut omnem gloriam, ad quam a pueritia inflammatus fuisti, omni cura atque industria consequare; magnitudinemque animi tui, quam ego semper sum admiratus, semperque amavi, ne unquam inflectas cujusquam injuria. Magna est hominum opinio de te, magna commendatio liberalitatis, magna memoria consulatus tui. Hæc profecto vides quanto expressiora, quantoque illustriora futura sint, quum aliquantum ex provincia atque ex imperio laudis accesserit. Quanquam te ita gerere volo, quæ per exercitum atque imperium gerenda sunt, ut hæc multo ante meditere, huc te pares, hæc cogites, ad hæc te exerceas; sentiasque id, quod quia semper sperasti, non dubito quin adeptus intelligas, te facillime posse obtinere summum atque altissimum gradum civitatis. Quæ quidem mea cohortatio ne tibi inanis, aut sine causa suscepta videatur, illa me ratio movit, ut te ex nostris eventis communibus admonendum putarem, ut considerares, in omni reliqua vita, quibus crederes, quos caveres.

Quod scribis te velle scire, qui sit reipublicæ status: summa dissensio est, sed contentio dispar. Nam qui plus opibus, armis, potentia valent, profecisse tantum mihi videntur stultitia et inconstantia adversariorum, ut etiam auctoritate jam plus valerent. Itaque, perpaucis adversantibus, omnia, quæ ne per populum quidem sine seditione se [1] posse as-

[1] *Abest* posse.

C'est dans le souvenir de vos bienfaits et dans le sentiment d'une vive amitié, que je vous exhorte à mériter par toutes sortes d'efforts et de soins toute la gloire pour laquelle vous avez brûlé dès votre enfance, et que je vous presse de ne laisser vaincre par les outrages de personne cette grandeur d'âme qui m'a toujours inspiré pour vous autant d'admiration que de tendresse. L'opinion que le public a de vous n'est pas médiocre ; il lui reste une grande impression de votre caractère, et un souvenir glorieux de votre consulat. Jugez combien cette idée se confirmerait et recevrait même d'augmentation, si les circonstances vous faisaient trouver l'occasion d'acquérir une nouvelle gloire dans votre gouvernement. Cependant je veux toujours que, si vous entreprenez quelque chose, vous ne le fassiez qu'après l'avoir long-temps médité, après vous y être préparé, après vous y être exercé ; et que vous soyez persuadé, comme vous devez le comprendre, étant parvenu au point où vous avez toujours aspiré, que vous pouvez obtenir sans peine le premier rang de Rome. Ne regardez pas cette exhortation comme inutile ou faite au hasard. J'ai voulu que nos disgrâces communes devinssent un avertissement, qui vous fasse considérer, pendant tout le reste de votre vie, à qui vous devez prendre confiance et de qui vous devez vous défier.

Puisque vous voulez savoir quel est l'état des affaires publiques, la division est extrême; mais les forces ne sont pas égales. Ceux qui l'emportent par les richesses, les armes et la puissance [49], ont tiré tant d'avantage de la folie et de l'inconstance [50] de leurs adversaires, qu'ils sont parvenus à l'emporter bientôt en autorité. Aussi n'ont-ils eu à surmonter que l'opposition d'un fort petit nombre de voix, pour obtenir au sénat ce qu'ils ne

sequi arbitrabantur, per senatum consecuti sunt. Nam et stipendium Cæsari decretum est, et decem legati; et, ne lege Sempronia succederetur, facile perfectum est. Quod ad te brevius scribo, quia me status hic reipublicæ non delectat : scribo tamen, ut te admoneam, quod ipse, litteris omnibus a pueritia deditus, experiendo tamen magis, quam discendo, cognovi, tu, rebus tuis integris, discas, neque salutis nostræ rationem habendam nobis esse sine dignitate, neque dignitatis sine salute. Quod mihi de filia et de Crassipede gratularis, agnosco humanitatem tuam ; speroque et opto, nobis hanc conjunctionem voluptati fore. Lentulum nostrum eximia spe, summæ virtutis adolescentem, quum ceteris artibus, quibus studuisti semper ipse, tum in primis imitatione tui fac erudias : nulla enim erit hac præstantior disciplina. Quem nos, et quia tuus, et quia te dignus est filius, et quia nos diligit, semperque dilexit, in primis amamus, carumque habemus.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. P. LENTULO PROCOS. S. D.

De omnibus rebus, quæ ad te pertinent, quid actum, quid constitutum sit, quid Pompeius susceperit, optime ex [1] M. Plætorio cognosces : qui non solum interfuit his rebus, sed etiam præfuit; neque

[1] *Mss.* Emplatorio, Exeplatorio, Expletorio, etc.

s'étaient pas flattés d'obtenir du peuple même sans le secours de quelque sédition. Ils ont fait décerner à César des appointements[51] avec dix lieutenants [52], et rien ne leur a été si facile que d'empêcher la succession établie par la loi Sempronia[53]. Je ne m'étendrai pas beaucoup sur l'état de la république, parce qu'il ne me satisfait guère : mais j'en touche néanmoins quelque chose, pour amener une réflexion que je dois à l'expérience plutôt qu'à mes longues études[54]. Je veux que vous appreniez, tandis que vous êtes bien avec la fortune, que le soin de notre salut ne doit point aller sans celui de notre dignité, ni celui-ci sans l'autre. Je reconnais votre bonté dans vos félicitations sur le mariage de ma fille[55] avec Crassipès. Je souhaite que cette alliance tourne à notre satisfaction, et je l'espère également. Notre cher Lentulus[56] est un jeune homme dont on ne peut former de trop hautes espérances[57]. Instruisez-le dans tous les arts que vous avez toujours cultivés vous-même : mais apprenez-lui surtout à vous imiter; car il ne trouvera point de meilleure école. Il est votre fils, il est digne de l'être, il m'aime et il m'a toujours aimé; voilà trois raisons qui me le font trouver bien aimable et qui me le rendent bien cher.

LETTRE VIII.

M. T. C. A P. LENTULUS, PROC. S.

Rome, 698.

Vous apprendrez de M. Plétorius[58] tout ce qui s'est passé par rapport à vous, et ce que Pompée vient d'entreprendre. Je lui laisse le soin de vous en informer, parce que non seulement il a eu part à toutes ces affaires, mais qu'il y a présidé, et qu'en tout il a fait éclater avec

ullum officium erga te hominis amantissimi, prudentissimi, diligentissimi prætermisit. Ex eodem de toto statu rerum communium cognosces: quæ quales sint, non facile est scribere. Sunt quidem certe in amicorum nostrorum potestate, atque ita, ut nullam mutationem unquam hac hominum ætate habitura res esse videatur. Ego quidem, ut debeo, et ut tute mihi præcepisti, et ut me pietas utilitasque cogit, me ad ejus rationes adjungo, quem tu in meis rationibus tibi esse adjungendum putasti. Sed te non præterit, quam sit difficile, sensum in republica, præsertim rectum et confirmatum, deponere. Verumtamen ipse me conformo ad ejus voluntatem, a quo honeste dissentire non possum. Neque id facio, ut forsitan quibusdam videar, simulatione: tantum enim animi inductio et mehercule amor erga Pompeium apud me valet, ut, quæ illi utilia sunt, et quæ ille vult, ea mihi omnia jam et recta et vera videantur. Neque, ut ego arbitror, errarent ne adversarii quidem ejus, si quum pares esse non possent, pugnare desisterent. Me quidem etiam illa res consolatur, quod ego is sum, cui vel maxime concedant omnes, ut vel ea defendam, quæ Pompeius velit, vel taceam, vel etiam, id quod mihi maxime lubet, ad nostra me studia referam litterarum: quod profecto faciam, si mihi per ejusdem amicitiam licebit. Quæ enim proposita fuerant nobis, quum et honoribus amplissimis et laboribus maximis perfuncti essemus, dignitas in sententiis dicendis, libertas in republica capessenda; ea sublata tota,

beaucoup de prudence le zèle et l'amitié qu'il a pour vous. Il vous apprendra aussi l'état des affaires publiques : ce ne serait pas une petite entreprise de vous les expliquer par écrit. Elles dépendent du moins de nos amis [59], et suivant les apparences, on ne doit pas craindre qu'elles changent si tôt [60]. J'ai suivi mon devoir, vos conseils et ce que mon intérêt ne demandait pas moins que la reconnaissance; c'est-à-dire que j'entre dans toutes les vues de celui auquel vous avez cru que je devais me conformer pour le faire entrer dans vos intérêts. Mais vous n'ignorez pas combien il est difficile, dans les affaires publiques, de renoncer à son propre sentiment, surtout quand on le croit juste et bien établi. Je ne laisse pas, dis-je, de me conformer à la volonté d'un homme avec lequel je ne puis honnêtement être divisé d'opinion [61]. Et ce n'est point par un déguisement politique, comme certaines gens peuvent se l'imaginer : car l'inclination de mon cœur, et j'ajoute même avec vérité, ma tendresse pour Pompée, ont sur moi tant de force, qu'elles me font trouver de la vérité et de la justice dans tout ce qui lui est utile et dans tout ce qu'il désire. Je suis persuadé que ses adversaires même prendraient le meilleur parti en cessant de combattre un ennemi plus puissant qu'eux. Pour moi, je me console de bien des choses, quand je considère que personne ne peut trouver à redire que je soutienne les vues de Pompée, ou que je garde le silence, ou que je retourne à mes études, ce qui serait pour moi le parti le plus agréable, et celui que je prendrai assurément, si l'amitié de Pompée me le permet; car cette dignité dans mes suffrages, cette liberté dans le gouvernement des affaires publiques, que j'avais droit de me promettre après avoir essuyé tant de travaux et passé par tant d'honneurs, me sont

sed nec mihi magis, quam omnibus. Nam aut assentiendum est nulla cum gravitate paucis, aut frustra dissentiendum. Hæc ego ad te ob eam causam maxime scribo, ut jam de tua quoque ratione meditere. Commutata tota ratio est senatus, judiciorum, rei totius publicæ. Otium nobis exoptandum est: quod ii, qui potiuntur rerum, præstaturi videntur, si quidam homines patientius eorum potentiam ferre potuerint. Dignitatem quidem illam consularem fortis et constantis senatoris, nihil est quod cogitemus: amissa est, culpa eorum, qui a senatu et ordinem conjunctissimum et hominem clarissimum abalienarunt. Sed, ut ad ea, quæ conjunctiora rebus tuis sunt, revertar; Pompeium tibi valde amicum esse cognovi. Eo tu consule, quantum ego perspicio, omnia, quæ voles, obtinebis: quibus in rebus me sibi ille affixum habebit; neque a me ulla res, quæ ad te pertineat, negligetur. Neque enim verebor, ne sim ei molestus, cui jucundum erit, etiam propter id ipsum, quod me esse gratum videbit. Tu velim tibi ita persuadeas, nullam rem esse minimam, quæ ad te pertineat, quæ mihi non carior sit, quam meæ res omnes; idque quum sentiam, sedulitate mihimet ipse satisfacere possum, re quidem ipsa ideo mihi non satisfacio, quod nullam partem tuorum meritorum, non modo referenda, sed ne cogitanda quidem gratia, consequi possum. Rem te valde bene gessisse rumor erat. Exspectabantur litteræ tuæ; de quibus eramus jam cum Pompeio locuti: quæ si erunt allatæ, nostrum

entièrement ravies. A la vérité, c'est un mal dont je ne me ressens pas seul : on est réduit, ou à suivre l'avis d'un petit nombre [62], sans aucun reste de gravité, ou à perdre sa peine si l'on entreprend de s'y opposer. Je vous fais cette peinture, pour vous donner le temps de méditer sur la conduite que vous tiendrez vous-même. Le sénat, les jugements, les affaires publiques, tout est changé. Il ne nous reste à souhaiter que le repos; et je ne doute pas qu'on ne pût l'obtenir de ceux qui gouvernent, si certaines gens [63] avaient pu supporter plus patiemment leur autorité. Pour cette dignité consulaire, qui convient à des sénateurs vertueux et constants, il n'y faut plus penser : elle est perdue par la faute de ceux qui ont aliéné du sénat un ordre qui lui était très uni [64], et un de nos plus grands hommes [65]. Mais revenons à ce qui vous touche de plus près. J'ai reconnu que Pompée est fort de vos amis. Autant que j'en puis juger, vous obtiendrez tout ce que vous voudrez pendant son consulat : je ne le quitterai point alors un moment pour l'intéresser à vos affaires, et je ne négligerai rien de ce qui vous regarde. Je n'aurai point à craindre de l'importuner; il sera charmé au contraire de me voir sensible à la reconnaissance. Je vous prie d'être bien persuadé que vos moindres intérêts me sont plus précieux que tous les miens ensemble. Ce sentiment est si vif au fond de mon cœur, que tous mes soins n'y peuvent jamais répondre; et la raison qui m'empêche ainsi d'être satisfait de moi, c'est que non seulement par des effets, mais d'imagination même, il est impossible que je m'acquitte de la moindre partie de vos bienfaits. Le bruit se répand [66] que votre entreprise a fort bien réussi. On attend vos lettres; j'en ai déjà parlé à Pompée : si l'on en reçoit, notre zèle ne s'en-

studium exstabit in conveniendis magistratibus et senatoribus. Cetera, quæ ad te pertinebunt, quum etiam plus contenderimus, quam possumus, minus tamen faciemus, quam debemus.

EPISTOLA IX.

M. T. C. P. LENTULO IMPERATORI S. D.

PERJUCUNDÆ mihi fuerunt litteræ tuæ; quibus intellexi, te perspicere meam in te pietatem: quid enim dicam benivolentiam, quum illud ipsum gravissimum et sanctissimum nomen pietatis levius mihi meritis erga me tuis esse videatur? Quod autem tibi grata mea erga te studia scribis esse, facis tu quidem abundantia quadam amoris, ut etiam grata sint ea, quæ prætermitti sine nefario scelere non possunt. Tibi autem multo notior atque illustrior meus in te animus esset, si hoc tempore omni, quo [1] disjuncti fuimus, et una et Romæ fuissemus. Nam in eo ipso, quod te ostendis esse facturum, quodque et in primis potes, et ego a te vehementer exspecto, in sententiis senatoriis, et in omni actione atque administratione reipublicæ floruissemus. De qua ostendam equidem paullo post, qui sit meus sensus et status, et rescribam tibi ad ea, quæ quæris; sed certe et ego te auctore amicissimo et sapientissimo, et tu me consiliario, fortasse non imperitissimo, fideli quidem et benivolo certe, usus esses: quanquam tua quidem causa, te esse imperatorem,

[1] Dijuncti.

dormira point [67] pour visiter les magistrats et les sénateurs. En général, sur tout ce qui regarde vos autres affaires, lorsque mes efforts auront surpassé mon pouvoir, j'aurai fait moins encore que je ne dois.

LETTRE IX.

M. T. C. A P. LENTULUS, *IMPERATOR* [68], S.

Rome, septembre 699.

J'ai trouvé le sujet d'une vive joie dans votre lettre, en y remarquant que vous êtes persuadé de ma pieuse tendresse : car pourquoi dirais-je de mon amitié, lorsque le terme saint et respectable de piété ne me paraît pas répondre encore à vos bienfaits ? La bonté que vous avez de paraître satisfait de mes soins, vient d'une certaine abondance d'affection, qui vous rend sensible à des services dont je ne pourrais me dispenser sans crime. Mais vous connaîtriez bien mieux mon cœur, et j'aurais fait éclater mes sentiments par d'autres marques, si nous avions été ensemble, et dans Rome, pendant tout le temps que nous avons passé loin l'un de l'autre. Il ne faut pas douter que, suivant le dessein que vous avez pour l'avenir, et dont j'attends impatiemment le succès, parce que personne n'est plus capable que vous de le faire réussir, nous ne nous fussions distingués dans nos délibérations au sénat et dans tout ce qui appartient à l'administration. Je m'expliquerai bientôt ici sur ma situation politique, et je répondrai à toutes vos questions; mais il est certain que j'aurais eu dans vous un guide, sur la sagesse et l'amitié duquel j'aurais dû compter également, et que vous auriez trouvé dans moi un conseiller qui n'est peut-être pas tout-à-fait sans expérience, et qui n'aurait manqué du

provinciamque bene gestis rebus cum exercitu victore obtinere, ut debeo, lætor. Sed certe qui tibi ex me fructus debentur, eos uberiores et præsentiores præsens capere potuisses. In eis vero ulciscendis, quos tibi partim inimicos esse intelligis propter tuam propugnationem salutis meæ, partim invidere propter illius actionis amplitudinem et gloriam; mirificum me tibi comitem præbuissem: quanquam ille perennis inimicus amicorum suorum, qui tuis maximis beneficiis ornatus, in te potissimum fractam illam et debilitatam vim suam contulit, nostram vicem ultus est ipse sese. Est enim ea conatus, quibus patefactis, nullam sibi in posterum, non modo dignitatis, sed ne libertatis quidem partem reliquit. Te autem etsi mallem in meis rebus expertum, quam etiam in tuis, tamen in molestia gaudeo, eam fidem cognosse hominum, non ita magna mercede, quam ego maximo dolore cognoram. De qua ratione tota jam videtur mihi exponendi tempus dari, ut tibi rescribam ad ea, quæ quæris.

Certiorem te per litteras scribis esse factum, me cum Cæsare et cum Appio esse in gratia, teque id non reprehendere adscribis; Vatinium autem, scire te velle ostendis, quibus rebus adductus defenderim et laudarim. Quod tibi ut planius exponam, altius paullo rationem consiliorum meorum repetam, necesse est.

moins ni de fidélité ni de zèle. Je me réjouis, comme je le dois, de vous voir revêtu du titre d'*imperator*, et tranquille dans votre province, après avoir heureusement conduit les affaires à la tête d'une armée victorieuse : mais si vous étiez à Rome, les fruits que vous avez droit d'attendre de moi seraient et plus considérables et plus présents. J'aurais fait gloire de me joindre à vous, pour nous venger de ceux qui n'ont point d'autre sujet de vous haïr que le zèle que vous avez marqué pour ma défense, et que l'envie qu'ils portent à la grandeur et à l'éclat d'une si belle action; quoique d'ailleurs cet ennemi éternel de ses propres amis [69], qui, tout couvert de vos bienfaits, a tourné contre vous un reste de force languissante, ait pris soin de nous venger contre lui-même, en formant des entreprises qui ont été découvertes et qui lui ont fait perdre, pour toute sa vie, non seulement toute ombre de dignité, mais la liberté même [70]. Quoique j'eusse mieux aimé vous voir instruit par mes disgrâces que par les vôtres, cependant je ne suis pas fâché, au milieu de ma peine, que vous ayez eu l'occasion de connaître le fond qu'on doit faire sur les hommes : cette connaissance ne vous a pas coûté si cher qu'à moi. Mais c'est ici le lieu de vous expliquer ma situation présente, et de répondre à vos questions.

Vous m'écrivez qu'on vous apprend, par diverses lettres, que je me suis réconcilié avec César et Appius [71], et vous ajoutez que vous ne me condamnez pas [72]; mais vous paraissez curieux de savoir ce qui m'a pu porter à défendre et à louer Vatinius [73]. Je ne puis vous répondre là dessus sans reprendre de plus loin le système de mes vues et de ma conduite.

Ego me, Lentule, initio rerum atque actionum tuarum, non solum meis, sed etiam reipublicæ restitutum putabam : et, quoniam tibi incredibilem quemdam amorem et omnia in te ipsum summa ac singularia studia deberem, reipublicæ, quæ te in me restituendo multum adjuvisset, eum certe me animum merito ipsius debere arbitrabar, quam antea tantummodo communi officio civium, non aliquo erga me singulari beneficio debitum præstitissem. Hac me mente fuisse, et senatus ex me, te consule, audivit, et tu in nostris sermonibus collocutionibusque ipse vidisti. Etsi jam primis temporibus illis, multis rebus meus offendebatur animus, quum, te agente de reliqua nostra dignitate, aut occulta nonnullorum odia, aut obscura in me studia cernebam. Nam neque de monumentis meis ab iis adjutus es, a quibus debuisti, neque de vi nefaria, qua cum fratre eram domo expulsus, neque hercule in iis ipsis rebus, quæ, quanquam erant mihi propter rei familiaris naufragia necessariæ, tamen a me minimi putabantur in meis damnis, ex auctoritate senatus sarciendis, eam voluntatem, quam exspectaram, præstiterunt. Quæ quum viderem (neque enim erant obscura), non tamen tam acerba mihi hæc accidebant, quam erant illa grata, quæ fecerant. Itaque quanquam et Pompeio plurimum, te quidem ipso prædicatore ac teste, debebam, et eum non solum beneficio, sed amore etiam et perpetuo quodam judicio meo diligebam : tamen non reputans, quid ille vellet, in omnibus meis sententiis de repu-

J'avais cru, mon cher Lentulus, dans les premiers temps de mon retour, que j'étais rendu par vos soins, non seulement à ma famille, mais encore à la république; et que si je vous devais un attachement extrême avec les plus grandes marques de zèle, je devais aussi les mêmes sentiments à la république, qui vous avait ardemment secondé pour mon rétablissement, et qui s'était acquis sur moi, par ce bienfait, des droits plus particuliers que sur le commun des citoyens. J'ai pris soin, pendant que vous étiez consul, d'apprendre au sénat que tels étaient mes sentiments, et vous l'avez reconnu vous-même dans nos divers entretiens. Cependant j'avais, dès ce temps-là, bien des sujets de plainte. Lorsque vous parlâtes de ce qui restait à faire pour me rendre toute ma dignité, je m'aperçus que plusieurs personnes me portaient encore une haine secrète, et qu'il ne m'était pas même aisé de découvrir sur qui je pouvais compter. Pour le rétablissement de ma maison, vous ne fûtes pas secondé par ceux de qui vous deviez l'être; je ne vis pas non plus, dans les mêmes personnes, le zèle que j'en avais attendu, soit à l'occasion de la violence qui me chassa de mes foyers avec mon frère, soit pour me faire restituer, par l'autorité du sénat, quantité de choses que je regardais, à la vérité, comme la moindre partie de mes pertes, quoique, dans le naufrage de tous mes biens, elles me fussent devenues nécessaires. Cette conduite était trop claire pour ne pas frapper mes yeux; mais le chagrin que j'en ressentais était moins vif que la joie de ce qui s'était fait pour mon retour. Ainsi, quoique je fusse extrêmement redevable à Pompée, comme vous étiez en état, et comme vous ne manquiez point d'en rendre témoignage; quoique je me sentisse porté à l'aimer, non

blica pristinis permanebam. Ego, sedente Cn. Pompeio, quum, ut laudaret P. Sextium, introisset [1] in urbem, dixissetque testis Vatinius, me fortuna et felicitate C. Cæsaris commotum, illi amicum esse cœpisse: dixi, [2] me eam Bibuli fortunam, quam ille afflictam putaret, omnium triumphis victoriisque anteferre; dixique eodem teste, alio loco, eosdem esse, qui Bibulum exire domo prohibuissent, et qui me coegissent. Tota vero interrogatio mea nihil habuit, nisi reprehensionem illius tribunatus: in quo omnia dicta sunt libertate animoque maximo, de vi, de auspiciis, de donatione regnorum. Neque vero hac in causa modo, sed constanter sæpe in senatu: quin etiam, Marcellino et Philippo consulibus, nonis april. mihi est senatus assensus, ut de agro Campano, frequenti senatu, idibus maiis referretur. Num potui magis in arcem illius causæ invadere, aut magis oblivisci temporum meorum, meminisse actionum? Hac a me sententia dicta, magnus animorum [3] factus est motus; quum eorum, quorum oportuit, tum illorum etiam, quorum nunquam putaram. Nam hoc senatusconsulto in meam sententiam facto, Pompeius, quum mihi nihil ostendisset se esse offensum, in Sardiniam et in Africam profectus est, eoque itinere Lucam ad Cæsarem venit: ibi multa de mea sententia questus est Cæsar, quippe qui etiam Ravennæ Crassum ante vidisset, ab eoque in me esset incensus.

[1] Introiisset. — [2] *Benedict. et Mart. Lag. e duobus mss. Dresdens.* me M. Bibuli. — [3] Motus est factus.

seulement par reconnaissance, mais par les sentiments d'une sincère inclination et d'une estime constante; ne pouvant néanmoins pénétrer ses intentions, je persistais dans mes anciens principes sur les affaires publiques. Un jour qu'il était venu à Rome pour faire l'apologie de P. Sextius accusé [74], et que Vatinius, qui assistait à la cause comme témoin, me reprochait de n'avoir point eu d'autre motif pour rechercher l'amitié de César, que sa fortune et ses succès; je répondis que la fortune de Bibulus, toute malheureuse qu'elle paraissait à Vatinius, me semblait préférable à tous les triomphes et à toutes les victoires des autres; et je dis ailleurs, toujours devant Vatinius, que ceux qui avaient empêché Bibulus de sortir de sa maison, étaient les mêmes qui m'avaient forcé de quitter la mienne. Toutes mes questions ne furent qu'une censure de son tribunat; et je m'expliquai sur les articles de la violence, des auspices et de la distribution des royaumes, avec autant de liberté que de courage. On m'a vu tenir constamment au sénat la même conduite que dans cette cause; et sous le consulat de Marcellinus et de Philippus, le 5 d'avril, mon opinion, suivie par le sénat, fut de remettre au 15 de mai l'affaire de Campanie. Pouvais-je agir avec plus de vigueur, et me souvenir moins de mes disgrâces, pour ne me rappeler que mes actions? Lorsqu'on m'eut entendu prononcer mon avis, il s'éleva beaucoup de mouvements dans les esprits, non seulement parmi ceux de qui je devais m'y attendre, mais parmi d'autres même que je n'avais pas soupçonnés. Pompée, après avoir vu prévaloir mon opinion, partit pour la Sardaigne et pour l'Afrique [75], sans m'avoir marqué le moindre mécontentement. Ce fut dans ce voyage qu'il passa par Lucques pour y voir César, qui

Sane moleste Pompeium id ferre constabat, quod ego, quum audissem ex aliis, maxime ex meo fratre cognovi; quem quum in Sardinia Pompeius paucis post diebus, quam Luca discesserat, convenisset: Te, inquit, ipsum cupio; nihil opportunius potuit accidere: nisi cum Marco fratre diligenter egeris, dependendum tibi est, quod mihi pro illo spopondisti. Quid multa? questus est graviter; sua merita commemoravit; quid egisset sæpissime de actis Cæsaris cum ipso meo fratre, quidque sibi is de me recepisset, in memoriam redegit; seque, quæ de mea salute egisset, voluntate Cæsaris egisse, ipsum meum fratrem testatus est, cujus causam dignitatemque mihi ut commendaret, rogavit, ut eam ne oppugnarem, si nollem aut non possem tueri. Hæc quum ad me frater pertulisset, et quum ante tamen Pompeius ad me cum mandatis Vibullium misisset, ut integrum mihi de causa Campana ad suum reditum reservarem; collegi ipse me, et cum ipsa quasi republica collocutus sum: ut mihi, tam multa pro se perpesso atque perfuncto, concederet, ut officium meum, memoremque in bene meritos animum, fidemque fratris mei præstarem; eumque, quem bonum civem semper habuisset, bonum virum esse pateretur. In illis autem meis actionibus sententiisque omnibus, quæ Pompeium videbantur offendere, certorum hominum, quos jam debes suspicari, sermones referebantur ad me: qui quum illa sentirent in republica, quæ ego agebam, semperque sensissent; me tamen non satisfacere Pompeio,

lui fit de grandes plaintes contre l'opinion pour laquelle je m'étais déclaré. César ayant déjà vu Crassus à Ravenne, en était revenu fort échauffé contre moi. Il est certain que Pompée même n'était pas content : diverses personnes m'en avaient informé, et je l'appris encore plus particulièrement de mon frère, que Pompée vit en Sardaigne, peu de temps après avoir quitté Lucques. C'est vous, lui dit Pompée, que je désirais voir; rien de plus heureux que cette rencontre : si vous ne vous hâtez de faire entendre raison à Marcus votre frère, je vous rendrai garant de ce que vous m'avez promis en son nom. En un mot, il se plaignit beaucoup; il rappela les obligations que j'ai à son amitié; il fit souvenir mon frère de ses conventions touchant les actes de César, et de ses engagements avec lui; il le prit à témoin que tout ce qu'il avait fait pour mon salut avait été du consentement de César, dont il le pressa de me recommander les intérêts et la dignité, en ajoutant que si je manquais de pouvoir ou d'inclination pour le défendre, je devais du moins m'abstenir de l'attaquer. Mon frère m'ayant informé de toutes ces circonstances, et Pompée m'ayant même dépêché auparavant Vibullius, pour me prier de ne pas pousser l'affaire de Campanie jusqu'à son retour, je me recueillis alors dans moi-même; et me figurant que je parlais à la république, je la suppliai de permettre, après tant de peines et de travaux que j'avais essuyés pour elle, que je remplisse les devoirs d'une juste reconnaissance, et que je dégageasse la parole de mon frère; enfin, que je pusse agir en honnête homme, après avoir agi constamment en bon citoyen. Pendant ce temps-là, on ne manquait pas de me rapporter les discours de certaines gens, dont vous devinez le nom, sur toutes les démarches et

Cæsaremque inimicissimum mihi futurum, gaudere se aiebant. Erat hoc mihi dolendum; sed multo illud magis, quod inimicum meum (meum autem? imo vero legum, judiciorum, otii, patriæ, bonorum omnium) sic amplexabantur, sic in manibus habebant, sic fovebant, sic me præsente osculabantur, non illi quidem ut mihi stomachum facerent, quem ego funditus perdidi, sed certe ut facere se arbitrarentur. Hic ego, quantum humano consilio efficere potui, circumspectis rebus meis omnibus, rationibusque subductis, summam feci cogitationum mearum omnium: quam tibi, si potero, breviter exponam.

Ego, si ab improbis et perditis civibus rempublicam teneri viderem, sicut et meis temporibus scimus, et nonnullis aliis accidisse accepimus, non modo præmiis, quæ apud me minimum valent, sed ne periculis quidem compulsus ullis, quibus tamen moventur etiam fortissimi viri, ad eorum causam me adjungerem; ne si summa quidem eorum in me merita constarent. Quum autem in republica Cn. Pompeius princeps esset, vir is, qui hanc potentiam et gloriam maximis in rempublicam meritis, præstantissimisque rebus gestis esset consecutus, cujusque ego dignitatis ab adolescentia fautor, in prætura autem et in consulatu adjutor etiam exstitissem; quumque idem auctoritate et sententia per se, consiliis et studiis tecum me adjuvisset, meumque in-

les avis dans lesquels il paraissait que je pouvais choquer Pompée. Quoiqu'ils fussent de même opinion que moi, et qu'ils n'eussent jamais cessé d'en être, ils ne faisaient pas difficulté de dire qu'ils se réjouissaient de me voir déplaire à Pompée et m'attirer la haine de César. J'en étais sans doute affligé; mais je l'étais bien plus de leur voir embrasser, dans ma présence, mon ennemi, ou plutôt l'ennemi des lois, des jugements, de la tranquillité publique, de la patrie et de tous les honnêtes gens; de le voir flatté, caressé : non que ces affectations pussent me causer des dégoûts auxquels je ne suis plus sensible; mais elles se faisaient du moins dans cette vue. Quel parti pris-je? après avoir jeté les yeux autour de moi, et tout calculé, autant que la prudence humaine en est capable, je rassemblai toutes mes idées dans l'ordre où je vais tâcher de vous les représenter en peu de mots.

Je résolus, en premier lieu, s'il arrivait que la république fût gouvernée par de mauvais citoyens, comme on sait qu'elle l'était au temps de mes disgrâces, et comme on l'a vu dans quelques autres temps, de ne me laisser jamais engager ni par l'espoir des récompenses, qui n'ont aucune sorte d'ascendant sur moi, ni par la crainte du danger, qui ébranle quelquefois les plus grands courages, à me rendre leur partisan, quand j'aurais été comblé de leurs bienfaits. Mais voyant à la tête des affaires Cn. Pompée, c'est-à-dire un homme qui a mérité, par les services qu'il a rendus à la république, et par les plus belles actions, le degré de puissance et d'honneur où il est parvenu; un homme dont j'ai été le partisan depuis ma première jeunesse, et dont j'ai servi même à soutenir la dignité pendant sa préture et son consulat; un homme enfin, qui, de con-

imicum unum in civitate haberet inimicum : non putavi famam inconstantiæ mihi pertimescendam, si quibusdam in sententiis paullum me immutassem, meamque voluntatem ad summi viri, de meque optime meriti dignitatem aggregassem. In hac sententia complectendus erat mihi Cæsar, ut vides, in conjuncta et causa et dignitate. Hic multum valuit quum vetus amicitia, quam tu non ignoras mihi et Q. fratri cum Cæsare fuisse, tum humanitas ejus ac liberalitas, brevi tempore et litteris et officiis perspecta nobis et cognita. Vehementer etiam res ipsa publica me movit, quæ mihi videbatur contentionem, præsertim maximis rebus a Cæsare gestis, cum illis viris nolle fieri; et, ne fieret, vehementer recusare. Gravissime autem me [1] in hanc mentem impulit et Pompeii fides, quam de me Cæsari dederat; et fratris mei, quam Pompeio. Erant præterea hæc animadvertenda in civitate, quæ sunt apud Platonem nostrum scripta divinitus : Quales in republica principes essent, tales reliquos solere esse cives. Tenebam memoria, nobis consulibus, ea fundamenta jacta ex kalendis januariis confirmandi senatus, ut neminem mirari oporteret, nonis decembribus tantum vel animi fuisse in illo ordine, vel auctoritatis. Idemque memineram, nobis privatis usque ad Cæsarem et Bibulum consules, quum sententiæ nostræ magnum in senatu pondus haberent, unum fere sensum fuisse bonorum omnium. Postea,

[1] In hac mente. *Alteram lectionem intulit Ernest. e vett. edd. et aliquot mss. Man. Lagum non paruit.*

cert avec vous, m'a aidé de son autorité, de ses avis, de son zèle, et qui n'avait point dans la ville d'autre ennemi que le mien : je n'ai pas cru qu'on pût m'accuser d'inconstance si je paraissais un peu différent de moi-même dans quelques uns de mes sentiments au sénat, et si je me déterminais, par admiration et par reconnaissance pour un si grand homme, à me ranger du côté de sa gloire et de ses bienfaits. Je ne pouvais, comme vous le voyez, entrer dans cette disposition, sans y comprendre les intérêts et la dignité de César. J'y étais porté d'ailleurs, non seulement par l'ancienne liaison que nous avons eue avec lui, mon frère et moi, mais encore par ses politesses et ses attentions, dont il n'a point tardé à nous donner des témoignages réels par ses lettres et ses services. Je trouvais un autre motif dans l'intérêt même de la république, qui ne voulait point qu'on disputât rien à des hommes d'un tel poids, surtout depuis les grandes actions de César [76], et qui semblait même nous le défendre. Ne devais-je pas être aussi fort touché de l'engagement que Pompée avait pris pour moi avec César [77], et de celui de mon frère avec Pompée? J'y joignais une remarque qui se trouve divinement expliquée dans Platon [78] : c'est qu'ordinairement les citoyens d'une république sont tels que ceux qui les gouvernent. Je me souvenais que, sous mon consulat, après les fondements de force et de constance qui avaient été jetés au sénat depuis les kalendes de janvier [79], personne n'avait dû s'étonner du courage et de la fermeté que cet ordre avait fait paraître aux nones de décembre [80]. Je me rappelais encore qu'étant redevenu homme privé, jusqu'au consulat de César et de Bibulus, et mes avis ayant continué, dans cet intervalle, d'avoir beaucoup de poids au sénat, on y

quum tu Hispaniam citeriorem cum imperio obtineres, neque respublica consules haberet, sed mercatores provinciarum, et seditionum servos ac ministros, jecit quidam casus caput meum, quasi certaminis causa, in mediam contentionem dissensionemque civilem. Quo in discrimine quum mirificus senatus, incredibilis Italiæ totius, singularis omnium bonorum consensus in me tuendo exstitisset : non dicam, quid acciderit : multorum est enim, et varia culpa ; tantum dicam brevi, non mihi exercitum, sed duces defuisse. In quo, ut jam sit in iis culpa, qui me non defenderunt ; non minor est in iis, qui reliquerunt : et, si accusandi sunt, si qui pertimuerunt ; magis etiam reprehendendi, si qui se timere simularunt. Illud quidem certe nostrum consilium jure laudandum est, qui meos cives, et a me conservatos, et me servare cupientes, spoliatos ducibus, servis armatis objici noluerim, declararique maluerim, quanta vis esse potuisset in consensu bonorum, si iis pro me stante pugnare licuisset ; quum afflictum excitare potuissent. Quorum quidem animum tu non perspexisti solum, quum de me ageres, sed etiam confirmasti atque tenuisti. Qua in causa (non modo non negabo, sed etiam semper et meminero, et prædicabo libenter) usus es quibusdam nobilissimis hominibus, fortioribus in me restituendo, quam fuerant iidem in tenendo : qua in sententia si constare voluissent, suam auctoritatem simul cum salute mea recuperassent. [1] Re-

[1] Recreati e. boni viri.

avait vu un accord admirable entre les gens de bien. Ensuite, lorsque vous fûtes parti pour le gouvernement de l'Espagne citérieure [81], et que la république se trouva gouvernée, non par des consuls, mais par des marchands de provinces [82] et par des chefs ou des partisans de séditions, un événement peu prévu me jeta au milieu du tumulte et des dissensions civiles, pour servir comme d'objet aux combattans. Dans cette occasion, où l'accord du sénat en ma faveur parut merveilleux [83], celui de toute l'Italie incroyable, et celui de tous les gens de bien sans exemple, je ne rappellerai point tout ce qui se passa : car il se commit bien des fautes, et l'on peut en accuser bien des gens; mais je puis dire, en deux mots, que je manquai moins d'armée que de chefs. Il est aussi difficile de justifier ceux qui m'abandonnèrent, que ceux qui ne me défendirent point [84]; et si ceux qui se laissèrent abattre par la crainte méritent des reproches, ceux qui le feignirent en méritent encore plus. On me doit du moins de justes louanges, pour avoir refusé d'exposer sans chefs, à des esclaves armés, ces chers concitoyens que j'avais conservés et qui souhaitaient ma conservation, et pour avoir beaucoup mieux aimé qu'on reconnût ce que je pouvais attendre du secours des honnêtes gens réunis, s'il leur eût été permis de combattre pour moi avant ma chute, puisqu'ils eurent ensuite le pouvoir de me relever. Vous-même vous avez eu non seulement l'occasion de pénétrer leurs dispositions les plus secrètes, tandis que vous agissiez en ma faveur, mais encore la bonté de les fortifier et de les soutenir. Et dans ces conjonctures (car, loin de le désavouer, je m'en souviendrai sans cesse, et je le publierai toujours volontiers), vous eûtes affaire à quelques personnes de la première dis-

creatis enim bonis viris consulatu tuo, et constantissimis atque optimis actionibus tuis [1] excitatis, Cn. Pompeio præsertim ad causam [2] adjuncto; quum etiam Cæsar, rebus maximis gestis, singularibus ornatus et novis honoribus ac judiciis senatus, ad auctoritatem ejus ordinis adjungeretur: nulli improbo civi locus ad rempublicam violandam esse potuisset. Sed attende, quæso, quæ sunt consecuta.

Primum illa furia muliebrium religionum, qui non pluris fecerat bonam Deam, quam tres sorores, impunitatem est illorum sententiis assecutus, qui (quum tribunus plebis pœnas a seditioso civi per bonos viros judicio persequi vellet) exemplum præclarissimum in posterum vindicandæ seditionis de republica sustulerunt: iidemque postea, non meum monumentum (non enim illæ manubiæ meæ, sed operis locatio mea fuerat), monumentum vero senatus, hostili nomine et cruentis inustum litteris esse passi sunt. Qui me homines quod salvum esse voluerunt, est mihi gratissimum; sed vellem non solum salutis meæ, quemadmodum medici, sed, ut aliptæ, etiam virium et coloris rationem habere voluissent. Nunc, ut Apelles Veneris caput et

[1] Excitati. — [2] Adjuncto. Quum etiam. *Servavit Schutz, præeunte Benedicto, veterem lectionem, a Græv. et Ern. mutatam; sed hic reponit, ut bene procedat constructio*, Quumque etiam Cæsar.

tinction, qui marquèrent plus de vigueur pour mon rétablissement, qu'elles n'en avaient marqué pour empêcher ma disgrâce; et si elles eussent été plus fermes dans ce sentiment, elles auraient rétabli tout à la fois mon salut et leur autorité. Les honnêtes gens commencèrent à respirer sous votre consulat; l'éclat et la constance de vos belles actions leur rendaient le courage; Pompée surtout embrassait notre cause; et César, tout couvert de la gloire de ses actions, comblé d'honneurs extraordinaires, se joignait à nous pour soutenir l'autorité du sénat : il ne restait plus à aucun mauvais citoyen la moindre espérance de nuire à la république. Mais considérez, je vous prie, ce qui vint à la suite.

D'abord, ce perturbateur des mystères des femmes, qui n'avait pas plus respecté la bonne Déesse que ses trois sœurs [85], obtint l'impunité par le jugement de ces mêmes personnes sur qui nous fondions nos espérances, et qui, lorsqu'un tribun du peuple [86] sollicitait la punition d'un mauvais citoyen par des voies régulières, privèrent ainsi la république d'un exemple de châtiment capable à l'avenir d'arrêter les séditions. Ensuite, ne souffrirent-ils pas qu'un monument [87], qui était moins le mien que celui du sénat, puisqu'il n'était pas composé du butin que j'eusse remporté à la guerre, mais de l'argent public qui n'avait fait que passer par mes mains pour les ouvriers, fût souillé du nom de mon ennemi et d'une inscription ignominieuse? Ainsi, je leur dois sans doute de la reconnaissance pour avoir contribué à mon salut; mais je souhaiterais que, ne se bornant point au soin de ma vie, comme les médecins, ils eussent marqué aussi, comme les *aliptes* [88], de l'attention pour mon teint et pour mes forces. Il m'est arrivé précisément ce qu'on rapporte de la statue de Vénus, dont

summa pectoris politissima arte perfecit, reliquam partem corporis inchoatam reliquit, sic quidam homines in capite meo solum elaborarunt, reliquum corpus imperfectum ac rude reliquerunt. In quo ego spem fefelli non modo invidorum, sed etiam inimicorum meorum : qui de uno acerrimo et fortissimo viro, meoque judicio, omnium magnitudine animi et constantia præstantissimo, Q. Metello, Lucii filio, quondam falsam opinionem [1] acceperant; quem post reditum dictitant fracto animo et demisso fuisse. Est vero probandum, qui et summa voluntate cesserit, et egregia animi alacritate abfuerit, neque sane redire curarit, eum ob id ipsum fractum fuisse, in quo quum omnes homines, tum M. illum Scaurum, singularem virum, constantia et gravitate superasset. Sed, quod de illo acceperant, aut etiam suspicabantur, de me idem cogitabant, abjectiore animo me futurum, quum respublica majorem etiam mihi animum, quam unquam habuissem, daret, quæ declarasset, se non potuisse me uno civi carere; quumque Metellum unius tribuni plebis rogatio, me universa respublica, duce senatu, comitante Italia, [2] promulgantibus omnibus, referente consule, comitiis centuriatis, cunctis ordinibus, hominibus, incumbentibus, omnibus denique suis viribus recuperasset.

[1] Acceperunt. — [2] *Schütz hæc ita legit e conjectura :* referente consule, promulgantibus octo tribunis, comitiis centuriatis, cunctis ordinibus incumbentibus.

Apelles[89] n'acheva parfaitement que la tête et une partie de la poitrine, en laissant le reste du corps imparfait. Certaines gens n'ont travaillé de même qu'à ce qui regardait ma tête, et le reste de mon corps est demeuré informe et négligé. Cependant je n'ai pas laissé de tromper l'espérance et de mes envieux et de mes ennemis. Ils me comparaient déjà à Q. Métellus[90], fils de Lucius[91], à qui ils reprochent d'avoir manqué de courage et de fermeté après son retour; fausse opinion néanmoins, car je le regarde au contraire comme l'homme du monde le plus ferme et le plus distingué par sa grandeur d'âme et sa constance. Il faudrait prouver que ce fut une marque d'abattement et de faiblesse de s'être retiré avec joie pour l'utilité publique, d'avoir su conserver de l'égalité d'humeur pendant son absence, et d'avoir témoigné de l'indifférence pour son retour. Pour moi, je trouve qu'il s'éleva, par cette constance et cette gravité, au-dessus de M. Scaurus même[92], qu'on cite comme un exemple singulier. Mais ils jugeaient de moi suivant l'opinion qu'on leur avait donnée ou qu'ils se formaient peut-être eux-mêmes de Q. Métellus. Ils s'imaginaient que tous mes sentiments paraîtraient abattus, sans considérer que la république les avait relevés plus que jamais, en déclarant que j'étais le seul citoyen dont elle ne pût supporter la privation, et sans faire attention que Métellus n'avait été rappelé que sur la proposition d'un seul tribun du peuple; au lieu qu'à mon retour[93] j'avais eu la gloire d'être rendu à la république par le sénat et par l'Italie, de voir le décret de mon rappel proposé par un consul, publié par tout le monde, dans une assemblée de toutes les centuries[94] et de tous les ordres de l'état; enfin, d'être redemandé par tous les suffrages.

Neque vero ego mihi postea quidquam assumsi, neque hodie assumo, quod quemquam malivolentissimum jure possit offendere : tantum enitor, ut neque amicis, neque etiam alienioribus, opera, consilio, labore desim. Hic meæ vitæ cursus offendit eos fortasse, qui splendorem et speciem hujus vitæ intuentur, sollicitudinem autem et laborem perspicere non possunt. Illud vero non obscure queruntur, in meis sententiis, quibus ornem Cæsarem, quasi descissem a pristina causa. Ego autem quum illa sequor, quæ paullo ante proposui, tum hoc non in postremis, de quo cœperam exponere. Non offendes eumdem bonorum sensum, Lentule, quem reliquisti : qui confirmatus consulatu nostro, nonnunquam postea interruptus, afflictus ante te consulem, recreatus abs te totus est, nunc ab iis, a quibus tuendus fuerat, derelictus. Idemque non solum fronte atque vultu, quibus simulatio facillime sustinetur, declarant ii, qui tum nostro illo statu optimates nominabantur, [1] sed etiam sensu sæpe jam tabellaque docuerunt. Itaque tota jam sapientium civium, qualem me et esse et numerari volo, et sententia, et voluntas, mutata esse debet. Id enim jubet idem ille Plato, quem ego vehementer auctorem sequor : tantum contendere in republica, quantum probare tuis civibus possis; vim neque parenti, neque patriæ afferri oportere. Atque hanc quidem ille causam sibi ait non attingendæ reipublicæ fuisse, quod quum offendisset populum Athenien-

[1] *Mart. Laguna sic*, sed etiam ostensa sæpe jam tabella docuerunt.

On n'a pas vu, dans la suite, que j'en aie pris droit de m'enorgueillir : je n'en suis pas plus capable aujourd'hui; et je travaille seulement à ne laisser ni mes amis, ni ceux même qui ne m'appartiennent pas de si près, dans le besoin de mon secours, de mes conseils et de mes services. Cette conduite offense peut-être ceux qui considèrent la splendeur et le dehors de ma situation, sans pouvoir pénétrer l'inquiétude et le travail qui l'accompagnent. Je sais qu'ils me blâment ouvertement d'avoir parlé pour César, comme si j'avais renoncé à mes anciens principes [95] : mais je prends pour règle les réflexions par lesquelles j'ai commencé, sans fermer tout-à-fait les yeux sur les plaintes dont je parle. Ne vous attendez pas, mon cher Lentulus, à retrouver dans les honnêtes gens cette manière de penser qu'ils avaient à votre départ. Quoiqu'elle se fût fortifiée sous mon consulat, elle avait souffert ensuite quelques interruptions : le mal croissant, elle était fort languissante avant que vous fussiez consul ; mais vous lui rendîtes toute sa force. Aujourd'hui elle est abandonnée de ceux même qui devaient la soutenir. Oui, ceux qui portaient le nom d'honnêtes gens [96], de votre temps et du mien, laissent voir aujourd'hui ce qu'ils sont devenus, non seulement sur leur visage, où la dissimulation se soutient facilement, mais souvent même dans leurs délibérations et dans leurs suffrages. C'est donc une nécessité pour les citoyens les plus sages, au nombre desquels je veux toujours être compté, de changer quelque chose à leurs désirs comme à leurs opinions. Platon, dont je suis volontiers les maximes [97], ne nous dit-il pas qu'on ne doit faire dans le gouvernement que les oppositions qui peuvent être approuvées des citoyens, et qu'il ne faut pas faire violence à sa patrie plus qu'à

sem prope jam desipientem senectute, quumque eum nec persuadendo, nec cogendo regi posse vidisset, quum persuaderi posse diffideret, cogi fas esse non arbitraretur. Mea ratio fuit alia, quod, neque desipiente populo, neque integra re mihi ad consulendum, capesseremne rempublicam, implicatus tenebar. Sed lætatus tamen sum, quod mihi liceret, in eadem causa, et mihi utilia, et cuivis bono recta defendere. Huc accessit commemoranda quædam, et divina Cæsaris in me fratremque meum liberalitas : qui mihi, quascumque res gereret, tuendus esset. Nunc in tanta felicitate tantisque victoriis, etiamsi in nos non is esset, qui est, tamen ornandus videretur. Sic enim te existimare velim : quum a vobis, meæ salutis auctoribus, discesserim, neminem esse, cujus officiis me tam esse devinctum non solum confitear, sed etiam gaudeam.

Quod quoniam tibi exposui, facilia sunt ea, quæ a me de Vatinio et de Crasso requiris. Nam de Appio quod scribis, sicuti de Cæsare, te non reprehendere : gaudeo consilium tibi probari meum. De Vatinio autem, primum reditus intercesserat in gratiam per Pompeium, statim ut ille prætor est factus, quum quidem ego ejus petitionem gravissimis in senatu sententiis oppugnassem, neque tam illius lædendi causa, quam defendendi atque ornandi Catonis. Post autem Cæsaris, ut illum defenderem,

son père ? Il dit encore que la seule raison qui l'empêcha de prendre part aux affaires, c'est qu'ayant trouvé le peuple d'Athènes presque radotant de vieillesse, et ne voyant aucune apparence de le pouvoir conduire par la persuasion, il n'avait pas cru qu'il fût permis d'employer la violence. Ma situation était différente, parce que les Romains ne radotent pas encore, et que je n'étais pas le maître, comme Platon, de délibérer si je devais prendre part au gouvernement. Mais j'ai vu du moins avec joie que, dans cette cause, je pouvais faire bien des choses utiles à moi-même et justes en faveur des gens de bien. Ajoutez que j'ai été tout-à-fait déterminé par les égards extraordinaires que César a marqués pour mon frère et pour moi, et que j'ai regardé comme un devoir de seconder ses projets. Au milieu de sa fortune, et couronné comme il est par tant de victoires [98], quel honneur lui refuserais-je, quand il n'aurait pas pour nous les sentiments dont il est rempli ? Je l'avoue sincèrement, après vous, à qui je suis redevable de mon salut, il n'y a personne à qui j'aie plus d'obligation qu'à César, et dont je reconnaisse plus volontiers les services.

Après tout ce que vous venez de lire, il m'est aisé de vous répondre sur ce qui regarde Vatinius et Crassus. Vous n'avez point, dites-vous, de reproche à me faire au sujet d'Appius [99] et de César : je me rejouis de vous voir approuver ma conduite. A l'égard de Vatinius, dès qu'il eut obtenu la préture, nous nous étions réconciliés par l'entremise de Pompée ; et je puis même vous dire, qu'en m'opposant à sa demande avec un langage assez dur, j'avais moins pensé à lui nuire qu'à louer et à soutenir C. Caton. Ensuite César m'a pressé avec des instances extraordinaires de me charger de sa

mira contentio est consecuta. Cur autem laudarim, peto a te, ut id a me, neve in hoc reo, neve in aliis requiras; ne tibi ego idem reponam, quum veneris: tametsi possum vel absenti. Recordare enim, quibus laudationem ex ultimis terris miseris. Nec hoc pertimueris : nam a me ipso laudantur, et laudabuntur iidem. Sed tamen defendendi Vatinii fuit etiam ille stimulus, de quo in judicio, quum illum defenderem, dixi me facere quiddam, quod in Eunucho parasitus suaderet militi :

Ubi nominabit Phædriam, tu Pamphilam
Continuo. Si quando illa dicet, Phædriam intromittamus comissatum; tu, Pamphilam
Cantatum provocemus. Si laudabit hæc
Illius formam; tu hujus contra. Denique
Tu par pari referto, quod eam mordeat.

Sic petivi a judicibus, ut, quoniam quidam nobiles homines, et de me optime meriti, nimis amarent inimicum meum, meque inspectante sæpe eum in senatu modo severe seducerent, modo familiariter atque hilare amplexarentur, quoniamque illi haberent suum Publium, darent mihi ipsi alium Publium, in quo possem illorum animos, mediocriter lacessitus, leviter repungere. Neque solum dixi, sed etiam sæpe facio, diis hominibusque approbantibus.

Habes de Vatinio : cognosce de Crasso. Ego quum mihi cum illo magna jam gratia esset, quod ejus omnes gravissimas injurias, communis concordiæ

défense. Si vous me demandez pourquoi je l'ai loué, je réponds que, par rapport à lui comme à tout autre accusé, vous ne devez jamais me faire cette question, de peur que je ne vous la fasse aussi à votre retour. Votre absence même ne vous en met pas trop à couvert; car, souvenez-vous pour qui vous avez envoyé des louanges de l'extrémité de la terre où vous êtes. Mais ne vous alarmez point: je loue moi-même et je continuerai de louer les mêmes personnes. Cependant j'avais un motif de plus pour défendre Vatinius, et parlant pour lui dans cette cause, j'ai déclaré que j'exécutais ce que le parasite conseille au capitan dans la comédie de l'*Eunuque :* [100]

Aussitôt qu'elle nommera Phédrie, ne manquez pas de nommer Pamphile. Si elle parle d'inviter Phédrie à votre banquet, proposez de faire chanter Pamphile. Si elle relève la beauté de l'un, louez celle de l'autre. Enfin, payez-la toujours d'une réplique qui puisse la piquer à son tour.

De même, j'ai demandé aux juges que, puisqu'un certain nombre de nobles personnages, que je reconnais pour mes bienfaiteurs, marquaient trop d'amitié pour mon ennemi; que dans ma présence ils affectaient souvent au sénat, tantôt de l'entretenir en particulier d'un air sérieux, et tantôt de l'embrasser d'un air content et familier; enfin, que puisqu'ils avaient leur Publius, il me fût permis d'avoir aussi le mien et de m'en servir pour leur rendre innocemment la pareille. Non seulement je l'ai dit, mais je l'exécute souvent, avec l'approbation des dieux et des hommes.

Voilà ce que j'avais à vous répondre touchant Vatinius; pour Crassus, voici mes raisons: J'étais fort bien avec lui, parce que le zèle du repos public m'avait fait

causa, voluntaria quadam oblivione contriveram, repentinam ejus defensionem Gabinii, quem proximis superioribus diebus acerrime oppugnasset, tamen, si sine ulla mea contumelia suscepisset, tulissem : sed, quum me disputantem, non lacessentem læsisset, exarsi, non solum præsenti, credo, iracundia (nam ea tam vehemens fortasse non fuisset), sed, quum inclusum illud odium multarum ejus in me injuriarum, quod ego effudisse me omne arbitrabar, residuum tamen, [1] insciente me, fuisset; omne repente apparuit. Quo quidem tempore [2] ipso, quidam homines, et iidem illi, quos sæpe nutu significationeque appello, quum se maximum fructum cepisse [3] dicerent ex libertate mea, meque tum denique sibi esse visum reipublicæ, qualis fuissem, restitutum, quumque ea contentio mihi magnum etiam foris fructum tulisset : gaudere se dicebant, mihi et illum inimicum, et eos, qui in eadem causa essent, nunquam amicos futuros. Quorum iniqui sermones quum ad me per homines honestissimos perferrentur; quumque Pompeius ita contendisset, ut nihil unquam magis, ut cum Crasso redirem in gratiam, Cæsarque per litteras maxima se molestia ex illa contentione affectum ostenderet : habui non temporum solum rationem meorum, sed etiam naturæ. Crassusque, ut quasi testata populo romano esset nostra gratia, pæne a meis laribus in provinciam est

[1] *Quadam edd. et mss.* inscientem me fugisset. *Alterum magis probant Lambin. Græv. Ernest. alii multi.* — [2] *Omittunt alii.* — [3] *Al.* vere dicerent.

comme ensevelir toutes ses injures dans un oubli volontaire ; et si dans la défense de Gabinius, qu'il entreprit tout d'un coup, après l'avoir attaqué peu de jours auparavant avec beaucoup de feu, il n'eût rien mêlé de contraire à mon honneur, je n'aurais pas marqué le moindre ressentiment : mais me sentant blessé lorsque je discutais et n'attaquais pas, j'avoue qu'à ma colère présente, qui n'aurait peut-être pas été si vive, si je n'eusse pas eu d'autre sujet de m'échauffer, il se joignit un reste de cette haine que je devais à ses anciens torts, et dont je n'étais pas si bien délivré que je l'avais cru : elle éclata tout entière. Je dois vous dire qu'alors certaines personnes, les mêmes que je vous cite souvent sans les nommer, me témoignèrent qu'elles avaient tiré un très grand fruit de la liberté avec laquelle je m'étais expliqué, et qu'il leur avait semblé, dans ce moment-là, que j'étais redevenu ce que je fus autrefois pour la république. Enfin, ce démêlé ayant aussi produit de fort bons effets au dehors, les mêmes personnes m'assurèrent qu'elles voyaient avec joie que Crassus était mon ennemi, et que ceux qui soutenaient la même cause ne seraient jamais mes amis. D'un côté, j'apprenais leurs discours malins par le récit des plus honnêtes gens; de l'autre, Pompée me pressait avec plus d'ardeur qu'il n'en a jamais fait voir, de me réconcilier avec Crassus; et César me témoignait par ses lettres que ce différend lui causait beaucoup de chagrin : je cédai alors, non seulement aux conjonctures, mais à mon propre caractère. On convint que Crassus viendrait souper chez moi, dans les jardins de Crassipès mon gendre ; et pour prendre en quelque sorte le public à témoin de notre réconciliation, il partit ainsi pour sa province, comme du sein de ma famille. Il n'est donc pas surpre-

profectus. Nam quum mihi condixisset, cœnavit apud me in mei generi Crassipedis hortis. Quamobrem ejus causam, quod te scribis audisse, magna illius commendatione susceptam, defendi in senatu, sicut mea fides postulabat.

Accepisti, quibus rebus adductus, quamque rem causamque defenderim; quique meus in republica sit pro mea parte capessenda status. De quo sic velim statuas, me hæc eadem sensurum fuisse, si mihi integra omnia ac libera fuissent. Nam neque pugnandum arbitrarer contra tantas opes, neque delendum, etiamsi id fieri posset, summorum civium principatum, neque permanendum in una sententia, conversis rebus, ac bonorum voluntatibus immutatis, sed temporibus assentiendum. Nunquam enim præstantibus in republica gubernanda viris laudata est in una sententia perpetua permansio. Sed, ut [1] in navigando tempestati obsequi artis est, etiamsi portum tenere non queas; quum vero id possis mutata velificatione assequi, stultum est eum tenere cum periculo cursum, quem ceperis, potius quam, eo commutato, quo velis, tandem pervenire: sic, quum omnibus nobis in administranda republica propositum esse debeat id, quod a me sæpissime dictum est, cum dignitate otium, non idem semper dicere, sed idem semper spectare debemus. Quamobrem, ut paullo ante posui, si essent omnia mihi solutissima, tamen in republica non alius essem, atque nunc sum. Quum vero in hunc sensum

[1] *Abest* in. *Expunxerat Victorius. Inter mss. alius* in, *alius* ut *semovet.*

nant que j'aie entrepris, comme vous me dites qu'on vous l'annonce, de défendre sa cause au sénat avec la fidélité que je devais à ses recommandations et à mes promesses.

Vous savez à présent quels ont été mes motifs, quelle affaire, quelle cause j'ai soutenue, et jusqu'à quel point je suis en état de prendre part au gouvernement. Mais je vous prie d'être bien persuadé que sur tout ce que je viens de vous représenter, je ne penserais point autrement quand je me trouverais libre et dans le pouvoir de recommencer : car c'est mon principe, qu'il ne faut point entreprendre de résister à de telles forces, ni d'ôter, quand on le pourrait, la conduite des affaires à de si grands citoyens, et que notre situation étant changée, comme la manière de penser des honnêtes gens, il n'est pas question de s'obstiner dans le même sentiment, mais de s'accommoder aux conjonctures. Remarquez que, dans le gouvernement, on n'a jamais loué les plus grands hommes de leur continuelle uniformité d'opinion. Il en est comme de la navigation, où la prudence demande qu'on cède à la tempête, quoique ce ne soit pas le moyen de gagner le port, mais où elle veut aussi qu'on change les voiles lorsque ce moyen peut y conduire; car il y aurait de la folie à suivre sa première route au travers du danger, plutôt que d'en prendre une autre qui peut enfin conduire au terme. Aussi, devant nous proposer pour but dans l'administration, comme je l'ai dit mille fois, un repos honorable, peu importe que nôs discours soient les mêmes, pourvu que notre but soit le même. Je vous proteste donc de nouveau que, quand rien ne gênerait ma liberté, je ne me conduirais point autrement dans

et alliciar beneficiis hominum, et compellar injuriis: facile patior, ea me de republica sentire ac dicere, quæ maxime quum mihi, tum etiam reipublicæ rationibus putem conducere. Apertius autem hæc ago ac sæpius, quod et Quintus, frater meus, legatus est Cæsaris, et nullum meum minimum dictum, non modo factum, pro Cæsare intercessit, quod ille non ita illustri gratia exceperit, ut ego eum mihi devinctum putarem. Itaque ejus omni et gratia, quæ summa est, et opibus, quas intelligis esse maximas, sic fruor, ut meis. Nec mihi aliter potuisse videor hominum perditorum de me consilia frangere, nisi cum præsidiis iis, quæ semper habui, nunc etiam potentium benivolentiam conjunxissem. His ego consiliis, si te præsentem habuissem, ut opinio mea fert, essem usus eisdem. Novi enim temperantiam et moderationem naturæ tuæ: novi animum, tum mihi amicissimum, tum nulla in ceteros malivolentia suffusum, contraque quum magnum et excelsum, tum etiam apertum et simplicem. Vidi ego quosdam in te tales, quales tu eosdem in me videre potuisti. Quæ me moverunt, movissent eadem te profecto. Sed, quocumque tempore mihi potestas præsentis tui fuerit, tu eris omnium moderator consiliorum meorum: tibi erit idem, cui salus mea fuit, etiam dignitas curæ. Me quidem certe tuarum actionum, sententiarum, voluntatum, rerum denique omnium socium comitemque habebis; neque mihi in omni vita res tam erit ulla proposita, quam ut quotidie vehementius te de me optime meritum esse lætere.

les affaires publiques. Et si l'on ajoute que j'y suis engagé d'un côté par des bienfaits, et de l'autre par des injures, on ne sera pas surpris que je me permette de dire et de penser ce qui me paraît le plus convenable à mes intérêts et à ceux de l'état. J'adopte d'autant plus ouvertement cette conduite, que Quintus mon frère est lieutenant de César, qui attache tant de prix à toutes les démarches, et je puis ajouter, aux moindres discours que je fais en sa faveur, que je le dois croire plein d'affection pour moi. Aussi me laisse-t-il disposer de son crédit qui est au plus haut degré, et de ses moyens qui sont immenses, comme d'un bien qui serait à moi. Considérez que je n'aurais jamais réussi à ruiner les projets de mes ennemis, si je n'avais pris soin de joindre aujourd'hui, aux secours qui ne m'ont jamais manqué, l'amitié de ceux qui sont en possession du pouvoir. Je suis persuadé que si vous aviez été à Rome, vous ne m'auriez pas donné d'autres conseils; car je connais votre modération naturelle : je sais que vous m'aimez, et que vous ne souhaitez de mal à personne. Vous avez l'âme grande, noble, avec beaucoup de simplicité et de candeur. J'ai vu certaines gens dans la même disposition contre vous, où vous pouvez les avoir vus contre moi. Les motifs qui m'ont fait agir auraient fait infailliblement sur vous la même impression. Mais dans quelque temps que le bonheur de vous voir puisse m'être rendu, je vous assure que tous mes plans seront soumis à vos lumières. Vous prendrez soin de ma dignité, vous qui fûtes mon salut. Lié sans cesse à toutes vos actions, à tous vos avis, à toutes vos volontés, pendant le reste de ma vie, je rapporterai mes principales vues à vous donner lieu de vous louer des services que vous m'avez rendus.

Quod rogas, ut mea tibi scripta mittam, quæ post discessum tuum scripserim; sunt orationes quædam, quas Menocrito dabo: neque ita multæ; ne pertimescas. Scripsi etiam (nam ab orationibus [1] dijungo me fere, referoque ad mansuetiores Musas; quæ me maxime, sicut jam a prima adolescentia, [2] delectant), scripsi igitur Aristoteleo more, quemadmodum quidem volui, tres libros in disputatione ac dialogo de Oratore, quos arbitror Lentulo tuo fore non inutiles. Abhorrent enim a communibus præceptis, [3] et omnem antiquorum, et Aristoteleam, et Isocrateam rationem oratoriam complectuntur. Scripsi etiam versibus tres libros de temporibus meis: quos jam pridem ad te misissem, si esse edendos putassem. Sunt enim testes, et erunt, sempiterni meritorum erga me tuorum, meæque pietatis. Sed [4] quia verebar, non eos, qui se læsos arbitrarentur (etenim id feci parce et molliter), sed eos, quos erat infinitum bene de me meritos omnes nominare. Quos tamen ipsos libros, si quem, cui recte committam, invenero, curabo ad te perferendos. Atque istam quidem partem vitæ consuetudinisque nostræ totam ad te defero. Quantum litteris, quantum studiis, veteribus nostris delectationibus, consequi poterimus, id omne ad arbitrium tuum, qui hæc semper amasti, libentissime conferemus.

Quæ ad me de tuis rebus domesticis scribis, quæque mihi commendas, ea tantæ mihi curæ sunt, ut

[1] *Al.* disjungo. — [2] Delectarunt. — [3] Ac. — [4] *Alii delent.* quia.

A l'égard des ouvrages qui m'ont occupé depuis votre absence, et que vous me demandez, ils consistent dans quelques Discours [101] que Ménocritus est chargé de vous remettre; le nombre n'en est pas assez grand pour vous effrayer. Comme j'abandonne quelquefois ce genre pour cultiver ces muses plus calmes [102] qui ont fait mon bonheur dès ma première jeunesse, j'ai composé, suivant la méthode d'Aristote, ou du moins tel a été mon but [103], trois livres de discussions ou de dialogues sur l'Orateur : je m'imagine qu'ils ne seront point inutiles à votre fils. Ils n'ont rien qui ressemble aux préceptes communs, et je puis dire qu'ils renferment toute la doctrine des anciens [104] sur l'art oratoire, c'est-à-dire celle d'Aristote et d'Isocrate. J'ai composé aussi trois livres en vers sur les derniers événements de ma vie [105] : je n'aurais pas manqué de vous les envoyer, si j'avais cru qu'ils dussent jamais paraître; car ils sont et seront des témoins éternels de vos bienfaits et de ma reconnaissance. Mais, si je n'ai pas à craindre que personne s'y trouve blessé, parce que j'y ai ménagé tout le monde, je dois craindre peut-être que plusieurs des nombreux citoyens qui m'ont rendu service, et que je n'ai pu nommer, ne soient mécontents de moi. Cependant, si je trouve quelqu'un que je puisse charger de cet ouvrage, je ne laisserai pas de vous l'envoyer. Mes travaux littéraires sont encore une partie de ma vie que je soumets à votre jugement. Vous qui avez toujours aimé les lettres, les lettres, mes anciens plaisirs, vous me permettrez d'appeler toujours vos regards sur les fruits de mes études.

Vos affaires domestiques, sur lesquelles vous m'écrivez, et que vous me recommandez, sont tellement l'objet de mes soins, que je n'ai pas besoin d'être

me nolim admoneri: rogari vero sine magno dolore vix possum. Quod de Quinti fratris negotio scribis, te priore æstate, quod morbo impeditus in Ciliciam non transieris, conficere non potuisse; nunc autem omnia facturum, ut conficias: id scito esse ejusmodi, ut frater meus vere existimet, adjuncto isto fundo, patrimonium fore suum per te constitutum. Tu me de tuis rebus omnibus, et de Lentuli tui nostrique studiis et exercitationibus, velim quam familiarissime certiorem, et quam sæpissime facias; existimesque, neminem cuiquam neque cariorem, neque jucundiorem unquam fuisse, quam te mihi; idque me, non modo ut tu sentias, sed ut omnes gentes, etiam ut posteritas omnis intelligat, esse facturum.

Appius in sermonibus antea dictitabat; postea dixit etiam in senatu palam: sese, si licitum esset legem curiatam ferre, sortiturum esse cum collega provinciam; si curiata lex non esset, [1] se paraturum, tibique successurum; [2] legem curiatam consuli ferri opus esse, necesse non esse; se, quoniam ex senatusconsulto provinciam haberet, lege Cornelia imperium habiturum, quoad in urbem introisset. Ego, quid ad te tuorum quisque necessariorum scribat, nescio: varias esse opiniones intelligo. Sunt, qui putent, posse te non decedere, quod sine lege curiata tibi succedatur: sunt etiam, qui, si decedas, a te relinqui posse, qui provinciæ præsit. Mihi non tam de jure certum est (quanquam ne id quidem

[1] Se p. cum collega. — [2] Legemque.

averti, et que de me prier c'est me causer un véritable chagrin. Quant à celle de mon frère que vous n'avez pu finir, dites-vous, l'été dernier, parce qu'une maladie vous empêcha de passer en Cilicie, mais que vous vous proposez de finir incessamment, elle est si importante pour Quintus, qu'en acquerant ce fonds [106] par vos soins, il croira vous devoir l'établissement de son patrimoine. Ne manquez pas, je vous prie, de me marquer souvent, avec la familiarité de l'amitié, l'état de toutes vos affaires, les études, les exercices de notre jeune Lentulus; et soyez bien persuadé qu'on n'a jamais eu pour personne plus d'affection et d'amitié que j'en ai pour vous. Ce n'est pas vous seulement que je souhaite d'en convaincre; je veux le faire connaître à toutes les nations, et même à la postérité.

Appius [107] a dit en plein sénat, comme il s'en était déjà vanté dans ses discours, que s'il pouvait faire passer sa loi dans une assemblée des curies, il tirerait sa province au sort [108] avec son collègue; mais que si sa loi ne passait point, il deviendrait votre successeur par convention. Il n'a pas fait difficulté d'ajouter, que si l'usage demandait que les consuls eussent une loi de cette nature, c'était néanmoins sans nécessité; et que pour lui, qui avait obtenu sa province par un décret du sénat, il jouirait du commandement en vertu de la loi Cornelia, jusqu'à ce qu'il fût entré dans Rome. J'ignore ce que vos amis vous écrivent là-dessus; mais les opinions me paraissent fort partagées. Bien des gens pensent que vous pouvez vous dispenser de quitter votre gouvernement, parce qu'on prétend vous succéder sans une loi des curies: plusieurs sont même persuadés que

valde dubium est), quam, illud ad tuam summam amplitudinem, dignitatem, [1] liberalitatem, qua te scio libentissime frui solere, pertinere, te sine ulla mora provinciam successori concedere, præsertim quum sine suspicione tuæ cupiditatis non possis illius cupiditatem refutare. Ego utrumque meum puto esse, et quid sentiam, ostendere, et quod feceris, defendere.

Scripta jam epistola superiore, accepi tuas litteras de publicanis : quibus æquitatem tuam non potui non probare; [2] felicitate quidem, vellem, consequi potuisses, ne ejus ordinis, quem semper ornasti, rem aut voluntatem offenderes. Equidem non desinam tua decreta defendere; sed nosti consuetudinem hominum. Scis, quam graviter inimici ipsi illi Q. Scævolæ fuerint. Tibi tamen sum auctor, ut, si quibus rebus possis, eum tibi ordinem aut reconcilies, aut mitiges. Id etsi difficile est, tamen mihi videtur esse prudentiæ tuæ. Vale.

[1] *Al.* libertatem. — [2] *Sic Victorius, Lambinus, multi alii. Codd. Manutii*, felicitatem. *Editio princeps*, facilitate. *Quæ omnia sensum habent suum.*

si vous partez, il dépend de vous de laisser à quelqu'un le commandement dans la province. Pour moi, je ne suis pas si certain du droit (quoiqu'au fond j'y voie peu d'obscurité), que je le suis de l'importance dont il est pour votre honneur, votre dignité, et la générosité que je vous connais, de ne pas tarder un moment à remettre la province à votre successeur; surtout lorsqu'il vous serait difficile de l'accuser d'ambition, sans vous en faire soupçonner vous-même. Je m'explique naturellement, parce que je me crois également obligé, et de vous marquer ce que je pense, et de soutenir le parti que vous aurez pris.

Ma lettre était finie lorsque j'ai reçu celle où vous me parlez des publicains : il a bien fallu qu'ils reconnussent avec moi votre équité; mais je souhaiterais que par quelque heureux événement vous eussiez pu éviter de choquer dans ses interêts ou dans ses inclinations un ordre à l'honneur duquel vous avez toujours contribué. Je n'en défendrai pas moins vos décrets; mais vous savez quel est le caractère de cet ordre, et qu'il ne pardonna pas même à Q. Scévola [109]. Je vous conseille donc de chercher quelque occasion de vous réconcilier avec eux, ou du moins de les adoucir. L'entreprise est difficile, mais elle convient à votre sagesse. Adieu.

EPISTOLA X.

M. T. C. S. D. L. VALERIO, JURISCONSULTO.

Cur enim tibi hoc non gratificer, nescio : præsertim quum his temporibus audacia pro sapientia liceat uti. Lentulo nostro egi per litteras tuo nomine gratias diligenter. Sed tu velim desinas jam nostris litteris uti, et nos aliquando revisas; et ibi malis esse, ubi aliquo numero sis, quam istic, ubi solus sapere videare. Quanquam qui istinc [1] veniunt, partim te superbum esse dicunt, quod nihil respondeas; partim contumeliosum, quod male [2] respondeas. Sed jam cupio tecum coram jocari. Quare fac, ut quam primum venias, neque in Apuliam tuam accedas, ut possimus salvum venisse gaudere. Nam illo si veneris, tanquam Ulysses, cognosces tuorum neminem. Vale.

[1] *Olim addebant* nunc, *unde Gulielm. conjecerat* huc. — [2] *Mart. Lag. et Schütz delevere iteratum* respondeas. *Imitari nolim.*

LETTRE X.

M. T. C. A L. VALÉRIUS [110], JURISCONSULTE, S.

Rome, 699.

POURQUOI [111] ne vous accorderais-je pas la qualité de jurisconsulte? je ne vois aucune raison de vous la refuser, surtout dans un temps où l'audace tient lieu de sagesse. J'ai écrit à Lentulus, pour le remercier soigneusement de votre part. Mais je souhaiterais que vous me délivrassiez de la nécessité de vous écrire, en prenant le parti de nous rejoindre, et qu'il vous parût plus agréable d'être dans un lieu où l'on sait vous estimer, que dans un pays où vous ne trouvez guère d'autre sage que vous-même. Ceux qui en viennent ne laissent pas de rapporter, les uns, que vous êtes un superbe qui ne faites aucune réponse; les autres, un homme dur, qui répondez fort mal. Mais je veux enfin plaisanter avec vous autrement que par écrit. Revenez donc promptement; et n'approchez point de votre Apulie, afin que nous puissions nous réjouir de votre heureux retour. Si vous y allez, il vous arrivera, comme à Ulysse, de ne reconnaître aucun des vôtres [112]. Adieu.

NOTES

SUR

LE PREMIER LIVRE.

---

1. — LETTRE I. Ce Lentulus est le même à qui Cicéron croyait avoir l'obligation de son rappel (*Voyez* les deux harangues prononcées *après son retour*, devant le sénat et devant le peuple). Les Lentulus étaient une branche de la maison patricienne des Cornéliens. Il y avait une autre famille du même nom, qui n'était que plébéienne, de laquelle étaient C. Cornélius, tribun du peuple, qui fut défendu par Cicéron après son tribunat, et ce P. Cornélius dont il est parlé dans une des lettres suivantes. La maison patricienne avait plusieurs branches, les Maluginensis, les Cossus, les Rufus, les Scipions, les Arvina, les Sylla, les Céthégus, les Cinna, les Dolabella, les Lentulus, etc. P. Lentulus, dont il est ici question, avait le surnom de *Spinther*, que Cicéron ne lui donne jamais, parce que c'était ce que nous appelons un *sobriquet*, c'est-à-dire un nom de raillerie. Valère Maxime assure, IX, 14, 4, que c'était le nom d'un comédien avec qui Lentulus avait quelque ressemblance. Quintilien, VI, 3 : « Jam veteres illi jocabantur, qui Lentulum Spintherem, et Scipionem Serapionem esse dixerunt. » Et Cicéron nous apprend, dans plusieurs endroits de ses lettres, que ce surnom passa au fils de Lentulus (*ad Att.*, XII, 51, et XVI, 10). Lentulus (*Brut.*, *cap.* 77) est mis au rang des orateurs illustres, quoiqu'il dût à l'art plus qu'à la nature. Il fut proconsul ou gouverneur d'Asie pendant trois ans. Il eut pour successeur Appius, auquel Cicéron succéda. Je remarquerai, une fois pour toutes, que par la loi Sempronia de C. Gracchus, et par la loi Cornélia de L. Sylla, le gouvernement des provinces devait être annuel; mais il arrivait quelquefois qu'il était prolongé, comme ici successivement dans l'exemple de P. Lentulus et d'Appius, dans celui de Quintus, frère de Cicéron, et de plusieurs autres.

1. — On trouve dans quelques anciennes inscriptions, la syllabe *pro* séparée de *consul*, et de même dans *proconsulatus*; et cet usage semble confirmé par un passage du Discours en faveur de *la loi*

Manilia, chap. 21 : « Non oportere mitti pro consule, sed pro consulibus. » Mais ce n'était sans doute qu'une allusion à l'origine et à la composition du mot. Quoique les gouverneurs qu'on nommait proconsuls, eussent ordinairement possédé le consulat, et que de là vînt la différence des provinces consulaires et prétoriennes, il y a cependant quantité d'exemples de gouverneurs nommés proconsuls, qui n'avaient jamais été consuls, et de gouverneurs même d'une province prétorienne.

3. — Ptolémée, roi d'Égypte, ayant été chassé du trône par ses sujets, il était question de le rétablir, et Lentulus prétendait à cette commission. Ptolémée souhaitait qu'elle fût donnée à Pompée.

4. — Ce nom était fort commun parmi les Égyptiens qui le prenaient à l'honneur de leur Jupiter Ammon ou Hammon. Le roi était venu solliciter son affaire à Rome; mais depuis l'obstacle qu'il avait trouvé dans le livre des Sibylles, il s'était retiré à Éphèse, et n'agissait auprès du sénat que par ses ministres.

5. — Cicéron, qui souhaitait que P. Lentulus eût la commission d'Égypte, donne ce nom à l'oracle prétendu de la Sibylle, parce qu'il le regardait comme une fiction de C. Caton, tribun du peuple. L'historien Dion rapporte (au Liv. XXXIX) les termes de cet oracle : « Si rex Ægypti, auxilio indigens aliquo, venerit : amicitiam quidem ei ne denegaveritis ; ne tamen eum multitudine aliqua juveritis. Sin aliter, et labores et pericula habebitis. » Lucain a parlé de cet oracle dans ces vers (Liv. VI) :

Haud equidem immerito Cumanæ carmine vatis
Cautum, ne Nili Pelusia tangeret ora
Hesperius miles, ripasque æstate tumentes.

6. — C'est Cn. Lentulus Marcellinus, qui succéda au consulat, avec L. Martius Philippus, à P. Lentulus et à Q. Métellus Népos.

7. — C'est Q. Hortensius, le célèbre orateur. Il était alors consulaire.

8. — L. Lucullus ayant quitté plus tôt les affaires, ce doit être ici M. Lucullus son frère, dont il est encore parlé dans la lettre 8. Qu'ils fussent frères, c'est ce qui paraît clairement dans un autre endroit de Cicéron (*in proœm. Academ.*), et dans plusieurs autres passages. Le second tirait son prénom *Marcus*, de M. Térentius Varron, qui l'avait adopté. Ainsi la loi sur les blés qu'il porta conjointement avec Cassius, son collègue au consulat, l'an de Rome 680, fut nommée *Terentia Cassia*.

9. — M. Licinius Crassus, ce riche citoyen, dont Pline et Plutarque racontent des choses presque incroyables.

10. — M. Calpurnius, Bibulus, plébéien, collègue et ennemi de Jules César dans les emplois d'édile, de préteur et de consul; ennemi de Pompée, parce que celui-ci était gendre de César.

11. — P. Servilius Vatia Isauricus, qui avait été consul, l'an de Rome 674, avec Appius Clodius Pulcher, père de Clodius l'ennemi de Cicéron; il avait tiré son surnom des Isaures, peuple de la Cilicie, dont il avait triomphé en 679; et son fils, qui fut consul avec César, le porta comme lui. Il paraît, par la Philipp. IV, qu'il vécut soixante-quinze ans. Strabon, qui écrivait sous le règne de Tibère, se souvenait de l'avoir vu.

12. — L. Volcatius Tullus, qui fut consul avec M. Émilius Lépidus, l'an 687.

13. — P. Rutilius Lupus, alors tribun du peuple. On voit, par une des lettres à Atticus (VIII, 12), qu'étant préteur dans la première année de la guerre civile, il obtint l'Achaïe de Pompée, à qui il s'était attaché. *Cæs. Bell. civ., Lib. II.*

14. — L. Afranius, qui avait été consul quatre ans auparavant avec Métellus Céler. Il était attaché à Pompée, parce qu'il avait d'abord servi sous lui contre Sertorius, sous la dictature de Sylla; qu'il avait été son lieutenant dans la guerre contre Mithridate, et qu'il était parvenu au consulat par son secours. Dans la suite, ayant été pris en Espagne par César pendant la guerre civile, délivré et repris en Afrique, il fut tué avec Faustus, fils du dictateur Sylla, dans un tumulte qui s'éleva à l'armée.

15. — Volcatius ayant été consul avant Afranius, avait donné sa voix avant lui.

16. — Il paraît qu'ils étaient tous deux tribuns du peuple. Dion l'assure, du moins de Hypséus (Liv. XXXIX). Lucius Scribonius Libon était de la maison Scribonienne. Sextus, second fils de Pompée, avait épousé une de ses deux filles. L'autre fut mariée au jeune Auguste. Il suivit Pompée dans la guerre civile, où il eut divers emplois. Cicéron, dans une lettre à Atticus (IX, 9), le représente cruel. Il fut consul avec M. Antoine en 719. L. Plautius Hypséus avait été questeur de Pompée dans la guerre contre Mithridate. Le nom de la famille Plautienne était célèbre par le triomphe que Plautius Décianus, consul l'an 424, avait remporté le premier jour de mars sur les Privernates.

17. — En général, *ornare* est pris dans toutes ces lettres pour contribuer à l'honneur de quelqu'un par des louanges, des recommandations et des suffrages favorables. Ici, l'on doit entendre la part que Len-

tulus avait eue au choix qu'on avait fait de Pompée pour la surintendance des blés.

18. — LETTRE II. Il est toujours question de l'affaire de Ptolémée.

19. — C'est Cn. L. Marcellinus, qui était alors consul. *Voy.* la lettre précédente. Il est fort ordinaire à Cicéron de ne mettre que le seul nom ou le seul prénom de celui dont il parle; *Cnæus* pour Pompée; *Publius* pour P. Clodius son ennemi; *Sextus* pour S. Péducéus; *Atticus* pour T. Pomponius Atticus.

20. — Il paraît que Caninius, alors partisan de Pompée, était ce même Rébilus Caninius, qui fut substitué pour quelques heures à Q. Fabius, consul, mort le dernier jour de janvier. Il avait servi dans les Gaules sous J. César. *De Bell. gall.*, *Lib. VIII.*

21. — Il y avait trois ordres dans l'état, celui des sénateurs, des chevaliers et du peuple. Mais on ne trouve guère, et peut-être nulle part, le mot d'*ordo* employé pour le peuple. *Summus*, *amplissimus ordo*, dans les termes de Cicéron, c'est le sénat. *Ordo equestris; plebs*, et jamais *ordo plebeius.*

22. — Suivant l'ordre des rangs, Hortensius, qui était le plus ancien, devait être consulté le premier, Volcatius le second, et Bibulus le troisième. Mais comme les consuls voyaient Hortensius favorable à Lentulus, et Volcatius à Pompée, ils s'adressèrent d'abord à Bibulus, qui haïssait l'un et l'autre. Cicéron et Suétone nous apprennent que les consuls avaient ce droit. *Ad Att.*, XV, 1; *Sueton. in Jul.*

23. — Lorsque les opinions étaient obscures ou trop composées, non seulement les consuls, mais chaque sénateur avait droit de demander qu'elles fussent divisées, c'est à-dire réduites à différents chefs. Festus nous apprend qu'on abusait souvent de ce droit pour prolonger les discussions, lorsqu'on avait intérêt à retarder le décret.

24. — On comptait les voix, lorsqu'il y avait partage, en faisant passer les votants à gauche ou à droite; cependant ceux qui abandonnaient leur premier avis pouvaient repasser du côté opposé à celui qu'ils avaient pris d'abord. Festus nous a conservé la formule du sénat: « Qui hoc censetis, istuc transite; qui alia omnia, in hanc partem. »

25. — Le mot de *cœnare* et de *cœna* n'a pas toujours signifié la même chose chez les anciens. Le repas du midi s'appelait d'abord *cœna*, et celui du soir, *vesperna*. Ensuite, comme on perdit l'usage de manger à midi, le souper prit le nom de *cœna*; et si l'on prenait quelque chose au milieu du jour, cela s'appelait *prandere* et *prandium*. Ce qu'on prenait dans le cours de l'après-midi se nommait

merenda. Ce qu'on prenait le matin se nommait *jentaculum.* Et comme les voluptueux mangeaient quelquefois la nuit, c'est-à-dire après le souper, ce cinquième repas s'appelait *comissatio;* mot qui est demeuré dans la langue latine pour signifier la débauche, mais qui signifiait proprement *médianoche.*

26. — *A. d. XVI. kal. febr.* Janvier n'avait encore que 29 jours, suivant le calendrier de Numa. Il faut régler là-dessus cette date. Depuis la réformation de Jules César, le jour qui suit les ides de janvier est le 19 des kalendes de février.

27. — Il était établi qu'il ne se pourrait rien faire dans l'assemblée du peuple le jour qu'on observait les auspices : ce qui s'appelait *servare de cælo.* On abusait souvent de cet usage pour interrompre ou pour empêcher les assemblées.

28. — Lorsqu'un tribun du peuple, ou quelque autre avec le même droit, s'opposait à quelque décret du sénat, si l'assemblée persistait dans sa résolution, l'acte ne portait pas le nom de *décret,* mais d'*autorité.*

29. — Ce Caton se nommait *Caïus;* il était tribun du peuple, jeune et d'une témérité extraordinaire. Il périt peu de temps après, dans un tumulte populaire.

30. — LETTRE III. Remarquons d'abord que dans plusieurs anciens manuscrits, cette lettre n'en fait qu'une avec la précédente : mais il n'y a aucune raison de prendre parti pour ou contre l'ordre des éditions. Aulus Trébonius était vraisemblablement un chevalier romain, puisqu'il exerçait le commerce, ce qui n'était pas permis aux sénateurs. On ne le connaît point autrement.

31. — Ce T. Ampius avait gouverné la Cilicie avant P. Lentulus, sous le consulat de Gabinius et de Pison, mais en qualité de prétorien et non de consulaire. Velléius (Liv. II) nomme un T. Ampius, qui était tribun du peuple sous le consulat de Cicéron, et qui avait porté une loi extrêmement flatteuse pour Pompée. C'est apparemment le même. Il fut exilé dans la suite, et Cicéron lui écrivit quelques lettres. César parle aussi de lui au Liv. III de la Guerre civile.

32. — Il paraît par quantité de lettres, que Cicéron, en recommandant ses véritables amis, les faisait reconnaître à des marques particulières. (*Voyez* Liv. XIII, lettres 6, 70, 71, etc.)

33. — LETTRE IV. L'affaire de Ptolémée occupa le sénat trois jours consécutifs, par l'artifice des tribuns du peuple.

34. — C. Scribonius Curion, consulaire et triomphateur. Il était père du jeune Curion, à qui Cicéron écrit plusieurs lettres.

35. — Les *comices* se tenaient au mois d'août pour la création des magistrats : les comices des centuries pour les grands, et les comices des tribus pour les petits.

36. — Il était défendu, par cette loi, que le sénat tînt aucune assemblée pendant les comices.

37. — Il serait difficile de faire observer la différence que Cicéron met entre *dignitas*, *auctoritas*, *amplitudo*, etc. On ne peut douter néanmoins que tous ces mots ne répondissent à des idées particulières, et qu'*amplitudo*, par exemple, ne signifie plus que les deux autres. Comme *dignitas* est celui qui revient le plus souvent, il faut se former du mot de *dignité*, dont je me servirai quelquefois pour le rendre, une idée qui regarde la considération de la personne plutôt que celle du rang, quoique le rang y entre aussi pour quelque chose.

38. — LETTRE V. Le tribun Caton avait proposé une loi, par laquelle P. Lentulus devait être rappelé de son gouvernement, afin que Pompée ne fût plus incommodé de sa concurrence dans l'affaire d'Égypte.

39. — *Re*, *causaque*. *Res* est l'affaire de Ptolémée; *causa*, l'obstacle de religion qui se discutait à Rome.

40. — LETTRE VI. Il y avait à Rome deux familles des Pollions, les Asiniens et les Védiens. C'est ici vraisemblablement M. Asinius Pollio, dont nous aurons occasion de parler au sujet de ses propres lettres.

41. — *Meorum temporum*, le temps qui suivit son consulat et le temps de son exil. Ce terme revient fort souvent pour exprimer ses adversités.

42. — LETTRE VII. Cicéron parle des magistrats de l'année précédente; car il y avait déjà deux ans que Lentulus gouvernait la Cilicie. Il a dit deux lignes plus haut *quo quidem tempore*, c'est-à-dire sous le consulat de Marcellinus et de Philippus. Or, Racilius ayant été tribun du peuple dans le même temps que Lupus, comme il paraît par la première lettre du second Livre à Quintus; et Lupus l'étant sous ces deux consuls, comme on l'a vu ci-dessus dans la première et la seconde lettre, Racilius ne pouvait plus l'être dans l'année de cette lettre, qui est écrite sous le second consulat de Pompée et de Crassus. Cet endroit, et quantité d'autres, font connaître clairement que Plutarque s'est trompé lorsqu'il a prétendu que les tribuns du peuple n'étaient pas comptés entre les magistrats. Peut-être aussi ne parlait-il que des tribuns de son temps, car leur pouvoir était alors extrêmement diminué. « Ils n'avaient pas de lie-

« teurs, » dit Plutarque. Mais les censeurs, qui étaient des magistrats distingués, n'en avaient pas non plus.

43. — La province de Lentulus portait le nom de Cilicie, quoiqu'elle comprît plusieurs autres parties de l'Asie. Diverses raisons faisaient quelquefois augmenter ou diminuer l'étendue des gouvernements. Il paraît que la même province fut encore augmentée sous l'administration de Cicéron; car il dit lui-même qu'on y joignit divers cantons de l'Asie, XIII, 67.

44. — Cette île avait été jointe au gouvernement de Cilicie en faveur de Lentulus, sous le consulat de Pison et de Gabinius. Et comme la Cilicie et Cypre sont voisines de l'Égypte, Lentulus pouvait juger mieux de là ce qui convenait à son entreprise.

45. — Ville d'Égypte, assez voisine d'Alexandrie.

46. — Caninius avait proposé que pour obéir à l'oracle, Pompée entreprît de rétablir Ptolémée, en faisant le voyage d'Alexandrie, accompagné seulement de deux licteurs. Cicéron, suivant cette idée, mais la commentant à sa manière, conseille à Lentulus de laisser Ptolémée dans quelque ville, d'aller à la tête d'une armée demander son rétablissement aux Égyptiens, et lorsqu'il l'aura obtenu, de revenir prendre le roi pour le conduire à Alexandrie sans armée; et pour ne rien risquer, il lui conseille encore de laisser une bonne garnison dans Alexandrie.

47. — C'est une ironie qui tombe apparemment sur les quindécemvirs, gardiens du livre des Sibylles, ou sur les tribuns du peuple, qui avaient peut-être forgé cet oracle pour se couvrir du masque de la religion. Cicéron dit nettement, dans la lettre 4 : *nomen inductum fictæ religionis.*

48. — Cet endroit confirme la note 43. Manuce nomme encore ces autres provinces qui n'étaient pas la Cilicie, quoiqu'elles fussent du même gouvernement, la Lycaonie, la Pamphylie et une partie de la Phrygie majeure au-delà du Méandre. On y en joignit trois autres sous le proconsulat de Cicéron.

49. — Il parle de J. César, qui gouvernait les deux Gaules avec une armée; et de Pompée et Crassus, qui étaient alors consuls et qui s'entendaient avec César.

50. — Les insensés étaient ceux qui avaient aliéné l'ordre équestre et Pompée du sénat; les inconstants, ceux qui, par haine pour César, s'étaient réconciliés avec P. Clodius, l'ennemi de Cicéron : tels que M. Caton, Bibulus, Domitius Ænobarbus et toute leur faction.

51. — Tout ce qui regardait les appointements des charges et des armées,

les légations et les supplications, dependait du sénat sans aucune intervention du peuple.

52. — C'étaient des lieutenants pour commander sous César. On trouve la même chose dans ses Commentaires. Le sénat accordait un certain nombre de lieutenants, et laissait ordinairement aux gouverneurs la liberté de nommer ceux qui leur convenaient.

53. — C. Sempronius Gracchus, frère de Tibérius, avait établi, par une loi, que les provinces consulaires seraient données par le sénat, et que les gouverneurs seraient renouvelés tous les ans. Il y avait alors quatre provinces de cette espèce à donner : les deux Gaules, qui se trouvaient réunies sous l'administration de César; la Syrie, qui était gouvernée par Gabinius; et la Macédoine par Pison. Le sénat s'agita beaucoup cette année pour la distribution de ces quatre provinces, et le résultat fut que la loi Sempronia fut mal suivie : car César fut continué dans les Gaules; ce ne fut point un consulaire, mais un prétorien, nommé Q. Ancharius, qui obtint la Macédoine; et Gabinius demeura dans la Syrie.

54. — Autant qu'on en peut juger par les ouvrages de Cicéron et par son exemple, il faut entendre par *litteræ omnes*, le droit civil, la philosophie, l'histoire, et même la poésie.

55. — Tullia, fille de Cicéron, fut mariée trois fois : 1°. à L. Calpurnius Pison Frugi, qui mourut peu après que Cicéron fut rappelé de son exil; 2°. à Furius Crassipès, dont on ne trouve nulle part le prénom; 3°. à P. Cornélius Dolabella. Elle se sépara du troisième par un divorce volontaire; et, suivant les apparences, elle avait quitté de même le second : car on ne connaît aucune trace de sa mort.

56. — Dion rapporte (Liv. XXXIX) que ce fils de P. Lentulus fut adopté par Manlius Torquatus. Plutarque assure qu'Auguste le fit tuer dans la proscription du triumvirat, pour s'être vanté d'avoir eu part avec Brutus et Cassius à la mort de Jules César.

57. — *Eximia spe*. Cicéron dit dans un de ses Dialogues : « Causa difficilis « laudare puerum; non enim res laudanda, sed spes est. »

58. — LETTRE VIII. Ce que Lentulus devait apprendre, était le mauvais succès de son affaire et la ruine de ses espérances. Quoiqu'un grand nombre de manuscrits portent *ex Exemplatorio*, il y a beaucoup d'apparence que c'est une faute des premiers copistes. On ne connaît point d'Exemplatorius dans l'histoire romaine, et l'on sait qu'il y avait une famille Plétorienne. Cicéron parle, dans le plaidoyer pour Cluentius, d'un *M. Pletorius*, préteur. — On a vu que c'était l'accusateur de Fontéius. C'est Manuce qui a proposé le premier

M. Plætorio. La plupart des derniers éditeurs ont adopté cette excellente restitution. J. V. L.

59. — Ces amis étaient Cn. Pompée, M. Crassus et C. César, avec lesquels Cicéron s'était réconcilié.

60. — Cette manière de terminer la phrase, *esse videatur*, est du moins aussi fréquente dans les lettres de Cicéron que dans ses autres ouvrages. Quelques anciens l'ont regardée comme une affectation. Tacite fait dire à Marcus Aper, dans le Dialogue *des Orateurs*, chap. 23 : « Nolo irridere rotam fortunæ, et jus verrinum, et « illud tertio quoque sensu in omnibus orationibus pro sententia « positum, *esse videatur.* » Et Quintilien, X, 7, 18 : « Noveram « quosdam, qui se pulchre expressisse genus illud cœlestis hujus « in dicendo viri sibi viderentur, si in clausula posuissent, *esse* « *videatur.* »

61. — Cicéron ne pouvait manquer de reconnaissance pour un homme à qui il était redevable de son salut, quoique le même homme eût d'abord causé sa ruine.

62. — Il semble que s'ils étaient en si petit nombre, on pouvait n'être pas en vain d'une opinion différente. Mais c'est que Pompée, Crassus et César, qui ne faisaient qu'un petit nombre de chefs, avaient une infinité de partisans.

63. — Particulièrement M. Caton, M. Bibulus et L. Domitius Ænobarbus, anciens ennemis de César et de Pompée.

64. — Cicéron, pendant son consulat, était parvenu à lier étroitement l'ordre équestre avec le corps du sénat. Ensuite M. Caton l'en avait aliéné par de mauvaises chicanes et par des refus injustes. Jules César profita du temps de son consulat pour achever de rompre l'union de ces deux ordres, et pour s'attacher les chevaliers.

65. — C'est Pompée, qui avait été fort irrité du refus que le sénat avait fait de confirmer ses actes, par un effet des cabales de L. Lucullus, qui, ayant épousé Servilia, sœur de Caton, avait embrassé toutes les vues de son beau-frère. Mais Pompée obtint ce qu'il souhaitait. après s'être fortifié par l'alliance de César dont il épousa la fille.

66. — Il paraît, par la lettre suivante, que ce bruit avait la vérité pour fondement : « Te esse imperatorem, etc. » Mais comme c'était encore un simple bruit, Cicéron n'a point donné, au commencement de cette lettre, le titre d'empereur à Lentulus.

67. — Cicéron promet de faire tout ce qui dépendra de lui pour faire obtenir des *supplications* à l'honneur de Lentulus. Comme cet usage doit revenir fort souvent, je remarquerai, une fois pour

toutes, que les *supplications* étaient des prières instituées pour faire honneur aux généraux, lorsque le sénat confirmait le titre d'*imperator* qu'ils avaient reçu de leur armée après quelque heureuse action. On ouvrait alors les temples au peuple pour rendre grâces aux dieux. Dans le commencement de la république, ces prières ne duraient qu'un ou très peu de jours; mais dans la suite l'empire et l'ambition augmentant, la dévotion s'accrut aussi, et les prières duraient plusieurs jours. Ceux qui avaient soin de les faire exécuter étaient les *duumvirs*, qu'on avait créés pour cela. On ordonnait aussi des *lectisternes*, qui se faisaient par l'ordre des magistrats nommés *quindecimviri sacris faciundis*. Ces lectisternes étaient des festins auxquels on invitait les dieux mêmes, dont on mettait les statues sur des lits autour d'une table. Ce festin était préparé par ceux qu'on nommait *septemviri epulonum*, ou *epulones*. Les lits sur lesquels étaient les statues des dieux se nommaient *pulvinaria*. On donnait aux déesses des siéges appelés *sellæ*, qui rappelaient, suivant Valère-Maxime (II, 1, 2), l'antique simplicité des femmes; c'est pourquoi l'on nommait les festins des déesses, *sellisternia*. On ordonnait aussi des prières lorsque la république était affligée de quelques maux; mais on les nommait *obsécrations*. — Cette note et la plupart de celles qui regardent les antiquités, sont extraites de l'ouvrage latin de Nieupoort sur les coutumes des Romains. Nous corrigerons dans les notes de ce genre, comme nous l'avons fait ici, les nombreuses erreurs de Prevost, ou plutôt de Desfontaines, dont il a presque toujours emprunté la traduction. Ainsi Nieupoort disait, d'après Valère-Maxime, *pro antiqua frugalitatis ratione;* et son traducteur, que Prevost a eu tort de suivre, nous parle ici fort ridiculement de l'ancienne frugalité des déesses. Il croyait encore traduire Virgile. J. V. L.

68. — LETTRE IX. On ne sait point en quoi consistait la victoire de P. Lentulus; mais lorsqu'un général avait obtenu de son armée le titre d'*imperator*, il le prenait dans la lettre qu'il écrivait au sénat, et le recevait dans les lettres publiques et particulières.

69. — Il y a beaucoup d'apparence que c'est C. Caton, qui avait fait un outrage éclatant à P. Lentulus, en demandant au sénat qu'il fût rappelé de son administration.

70. — C'est-à-dire que C. Caton n'osait paraître en public, soit qu'il eût commis quelque crime, soit qu'il eût essuyé quelque nouvelle accusation, après avoir été défendu la même année par Scaurus, et absous par les juges. Il s'était rendu d'ailleurs fort odieux, en abusant de son tribunat pour retarder les comices consulaires, et le sénat en avait pris l'habit de deuil. Cependant quelques commen-

tateurs prétendent qu'il est ici question de P. Clodius : mais, loin d'avoir perdu alors sa dignité et sa liberté, il paraît, par le Discours pour Milon, qu'il briguait la préture deux ans après son édilité.

71. — Ils avaient été ses ennemis : Appius, à cause de P. Clodius son frère ; et César, parce qu'il l'avait maltraité dans un discours au sénat.

72. — Cicéron avait rendu nouvellement des services considérables à César. Il lui avait fait décerner des supplications de quinze jours ; ce qui était sans exemple. Il avait obtenu pour lui dix lieutenants ; et lorsqu'il avait été question de lui nommer un successeur dans les Gaules, il avait opiné à les lui conserver toutes deux, dans une harangue que nous avons encore, sous le titre de *de Provinciis consularibus.*

73. — Cicéron avait été un des plus violents ennemis de Vatinius, parce qu'il s'était mal conduit dans son tribunat, et parce qu'il avait persécuté P. Sextius, à qui Cicéron croyait devoir en partie son rappel de l'exil.

74. — Pompée, chargé alors de l'intendance des vivres, ne demeurait point dans Rome, suivant l'usage, qui ôtait la liberté d'y demeurer à ceux qui avaient quelque commandement extérieur. Il venait *louer* P. Sextius, accusé de violence par Albinovanus. Les avocats défendaient l'accusé ; et les sénateurs, qui étaient ses partisans, faisaient son éloge, pour donner plus de force au plaidoyer de l'avocat. Asconius, parlant de Scaurus défendu par Cicéron, dit qu'il fut *loué* par neuf consulaires. — Malgré la justesse de cette note, l'abbé Prevost n'avait rien compris aux détails de ce récit. On s'étonne que cet habile écrivain se soit trompé si souvent, après avoir consulté les meilleurs commentateurs avec une patience qui fait honneur à son zèle et à son caractère. De notre côté, nous n'avons négligé aucun soin pour découvrir ses erreurs, et nous croyons inutile d'avertir sans cesse de nos corrections. Nous justifierons seulement celles que nous faisons sur ce passage, en renvoyant aux Discours pour Sextius et contre Vatinius. L'invective contre Vatinius est aussi nommée *Interrogatio*. J. V. L.

75. — Il allait exercer la commission qu'il avait reçue pour les blés. Ceux qui voudront savoir ce qui avait conduit César à Lucques, Crassus à Ravenne, et Quintus Cicéron en Sardaigne, consulteront l'Histoire de Cicéron, par Middleton, Liv. V et VI. On y trouvera aussi tout ce qui appartient à l'explication historique de cette lettre, qui contient une apologie de sa conduite sur un point fort délicat.

76. — *Voyez* le Discours sur les *Provinces consulaires.*

77. — Pompée avait promis à César que Cicéron ne s'opposerait point à la ratification de ses actes, si César contribuait au rappel de Cicéron.

78. — Cette maxime se trouve dans Platon, au quatrième Livre des Lois. Mais une idée qui doit être reconnue vraie depuis qu'il y a des gouvernements, n'avait pas besoin d'une si grande autorité.

79. — C'est-à-dire depuis le premier jour de son consulat. Les magistrats désignés entraient ce jour-là dans l'exercice de leurs emplois.

80. — Jour auquel les complices de Catilina avaient été punis par l'ordre de Cicéron, et qu'il appelle ordinairement le plus glorieux de sa vie; jour auquel il avait sauvé la republique et mérité le nom de père de la patrie, qui n'avait encore été donné à personne.

81. — Comme il y avait deux Gaules, il y avait aussi deux Espagnes, l'ultérieure et la citérieure. P. Lentulus avait gouverné la seconde en sortant de la préture, qu'il avait exercée sous le consulat d'Afranius et de Métellus; et l'année de ce gouvernement fut celle du consulat de Jules César et de Bibulus. César en rend lui-même témoignage, *de Bell. civ., Lib. I.*

82. — Ceux qui l'avaient vendu à P. Clodius son ennemi, et dont il dit dans le plaidoyer pour Sextius, c. 10 : *Fœdus fecerunt cum tribuno plebis palam, ut ab eo provincias acciperent, etc.; id autem fœdus meo sanguine ictum sanciri posse dicebant.*

83. — Le sénat porta le zèle jusqu'à prendre l'habit du deuil public, lorsqu'il vit ce grand citoyen forcé d'abandonner Rome.

84. — Ce reproche tombe en particulier sur Pompée; et c'est une tache, en effet, dans la vie de ce grand homme, d'avoir trahi la confiance de Cicéron, après lui avoir juré de périr plutôt que de l'abandonner.

85. — *Voyez* sur les mœurs et les crimes de Clodius les Discours de Cicéron *pour Sextius, contre Vatinius, pour Milon, au senat après son retour, pour sa maison, sur les réponses des Aruspices, etc.*

86. — C'est T. Annius Milon, qui cita le premier au tribunal de la justice l'ennemi de Cicéron et de tous les honnêtes gens.

87. — Après la conjuration de Catilina, on avait élevé, par le décret du sénat, un temple à la Liberté, en mémoire du service que Cicéron avait rendu à la patrie. Dans le temps de son exil, P. Clodius fit effacer les inscriptions de ce monument, pour y substituer

ce que Cicéron appelle *cruentas litteras*. Il se plaignit long-temps au sénat, comme il paraît dans ses Discours *de Haruspicum responsis* et *pro Domo sua*, de ce qu'on laissait subsister ces caractères injurieux.

88. — *Aliptæ*, du mot ἀλείφειν, qui signifie *oindre*. Les aliptes prescrivaient le régime aux athlètes pour les rendre plus robustes, et les oignaient d'huile pour l'exercice de la lutte. On trouve ce mot dans plusieurs anciens.

89. — Apelles, natif de Cos, excellent peintre, également célèbre par la perfection de son talent et par l'estime d'Alexandre-le-Grand, qui défendit que tout autre qu'Apelles osât le peindre, et qui lui céda sa maîtresse.

90. — Plutarque rapporte qu'ayant rejeté la loi de L. Saturninus pour la division des terres de la Gaule, il aima mieux aller en exil que de changer de sentiment.

91. — *Q. Metello L. F.* Cicéron nomme le prénom de son père, pour le distinguer de Métellus Baléaricus et de Métellus Népos, qui avaient aussi tous deux le prénom Quintus. Il aurait pu le nommer *Numidicus*, qui était son vrai titre. Ils étaient tous de la maison Cécilienne, et l'on trouve dans les fragments de Festus l'origine de leur surnom de *Métellus*. *Metelli dicuntur*, *quasi in re militari mercenarii*. Attius dit, dans ses Annales : *Calones*, *famulique*, *metellique*, *caculæque*, *a quo genere hominum Cæciliæ familiæ cognomen putatur ductum*. Il reste à savoir ce qui leur avait fait prendre ou recevoir un nom si bas.

92. — M. Scaurus, père de celui pour qui Cicéron fit un plaidoyer dont il nous reste une partie. Il était patricien, de la race Émilienne. Il fit faire, pendant qu'il fut censeur, la voie Émilienne et le pont Émilien. *Illum*, que Cicéron joint à son nom, est pour le distinguer d'un autre *M. Scaurus*, qui fut aussi consulaire, mais de la famille plébéienne des Auréliens. Cet illustre Scaurus avait fait tête à tous les séditieux, depuis C. Gracchus jusqu'à C. Marius, sans se laisser abattre par la violence ni par les menaces. Cicéron le loue beaucoup dans son premier Discours contre Verrès, en s'adressant à M'. Acilius Glabrion, son gendre.

93. — *Voyez* la pompe de son rappel dans les Discours prononcés *après son retour* devant le peuple et le sénat, et dans le plaidoyer *pour Sextius*.

94. — Les comices, en général, étaient les assemblées du peuple romain. On y traitait des affaires les plus importantes : on y nommait les

magistrats, les prêtres, du moins ceux dont le choix appartenait au peuple ; car les augures étaient choisis par le collége même des prêtres. On y faisait des lois sur la proposition des tribuns : on y prenait des résolutions touchant la paix ou la guerre : on y rendait des jugements, lorsque les accusés en appelaient au peuple. Les comices, pour l'élection des magistrats, se tenaient au Champ-de-Mars, les autres au Forum, et quelquefois au Capitole. Il y en avait de trois sortes, suivant les trois divisions du peuple de Rome : les uns se tenaient par curies, *curiata ;* les autres par centuries, *centuriata* ; les troisièmes par tribus, *tributa.* Les *centuriata* étaient les plus solennels.

95. — *Pristina causa*, la cause des gens de bien, qui ne cherchaient que l'utilité de la république. C'était celle que Cicéron avait soutenue avant son exil ; au lieu qu'à son retour il avait paru mollir un peu en se liant avec Pompée, Crassus et César, qui ne paraissaient chercher que leurs propres intérêts. On voit ici comment il essaya de se justifier.

96. — Cicéron explique ce mot *optimates*, dans son plaidoyer pour Sextius : « Il y a toujours eu, dit-il, deux sortes de gens qui ont cherché « à se faire une bonne réputation dans le gouvernement : les uns, « qui veulent faire approuver leur conduite au peuple ; on les « nomme *populares :* les autres, qui ne se proposent de plaire qu'aux « gens de bien ; ce sont les *optimates.* »

97. — Pline remarque, dans sa préface, que Cicéron fait profession, dans ses Livres sur la République, de suivre Platon ; et que, lorsqu'il fut question de se consoler de la perte de sa fille, il suivit Crantor. Les termes de Platon, qu'il cite d'abord, sont tirés du *Criton.* L'idée qu'il rappelle ensuite, se trouve dans la *République* et dans les *Lettres.* — Socrate, dans le *Criton*, chap. 12, croit entendre les *Lois* elles-mêmes qui lui disent : « Ignores-tu donc, toi qu'on appelle sage, que la patrie est plus vénérable encore qu'une mère, un père et tous les aïeux ; plus auguste, plus sacrée, et dans un rang plus sublime aux yeux des immortels et des hommes qui pensent bien ; qu'il faut être encore plus respectueux, plus soumis, plus humble devant la patrie irritée que devant un père en courroux ; qu'il faut, ou la fléchir, ou souffrir en silence les peines qu'elle inflige, les verges, la prison ; que lorsqu'elle t'envoie aux combats recevoir des blessures ou la mort, ton devoir est d'obéir ; que c'est un crime de fuir, de céder, de quitter le poste qu'elle t'assigne ; que tu dois enfin, et sur les champs de bataille et dans les tribunaux, et partout, te soumettre aux ordres de ton gouver-

nement, de ton pays, ou employer les voies de persuasion que te laisse la justice; mais que si la révolte est sacrilége envers un père ou une mère, elle l'est encore plus envers la patrie? Que répondrons-nous aux Lois, Criton? Est-ce la vérité qu'elles disent? — La vérité. » *Traduction nouvelle.* J. V. L.

98. — Ceux qui aiment les détails, n'ont qu'à jeter les yeux sur les cinq premiers Livres *de Bello gall.*, dans les Commentaires de César. Ses exploits parurent si merveilleux à Rome, qu'on lui décerna des supplications de vingt jours.

99. — Cicéron s'était réconcilié avec Appius par l'entremise de Brutus, dont le fils avait épousé la fille d'Appius.

100. — Ces vers sont de l'*Eunuque* de Térence, Acte III, scène I, v. 50 et suivants. La Fontaine ne les a pas traduits dans son imitation de l'*Eunuque;* il fait dire seulement à Gnathon :

Il vaut bien mieux la tenir en cervelle.
Ayez toujours en main une amitié nouvelle.
De ce secret d'amour l'effet n'est pas petit;
C'est par là qu'on maintient les cœurs en appétit,
Et qu'on accroît l'amour au lieu de le détruire....

Nous devons regretter que ce grand poëte n'ait pas essayé de rendre les détails de l'original; il admire lui-même, dans son Avertissement, les expressions pures et les pensées délicates de Térence, mais il n'a pas assez lutté contre son modèle. J. V. L.

101. — Il parle des Discours qu'il avait prononcés pendant l'absence de P. Lentulus, c'est-à-dire depuis trois ans : 1°. sous le consulat de Marcellinus et de Philippus; c'étaient les Discours *pro L. Calpurnio Bestia*, *pro P. Sextio*, *in Vatinium*, *de Provinciis consularibus*, et *de Haruspicum responsis*. 2°. Sous le consulat de Pompée et de Crassus, l'invective *in Pisonem*. 3°. Sous les consuls Domitius et Appius, *pro Scauro*, *pro Vatinio*, *pro M. Cælio*, *pro A. Gabinio*. Deux rhéteurs latins, Aquila et Fortunatianus, nomment encore, sous le premier de ces trois consulats, un Discours *de rege Alexandrino*, dont nous avons quelques fragments.

102. — Plusieurs commentateurs ont cru que Cicéron composait alors son poëme à César : mais *igitur*, qui suit immédiatement, marque assez qu'il entendait ses Dialogues, et qu'il leur donnait le nom de *mansuetiores Musæ*, par comparaison avec les exercices pénibles du barreau. D'autres critiques prétendent que cela est transposé, et doit se trouver avant *scripsi etiam versibus*, etc. On pourrait être de leur opinion, si le sens n'était bien tel qu'il est. A l'égard de ce

qui suit, Cicéron avait aimé la poésie. Il avait traduit, dans sa jeunesse, le poëme grec d'Aratus en vers latins. Il avait composé aussi d'autres poëmes.

103. — Il paraît, par les deux mots *quemadmodum volui*, que cette imitation ne consiste pas seulement dans la forme du dialogue, mais encore dans la nature de la doctrine et des préceptes. S'il n'était question que de la forme, Cicéron ne paraîtrait pas douter s'il a rempli son dessein.

104. — Aristote avait composé un ouvrage, dans lequel il avait exposé la méthode de tous les orateurs qui l'avaient précédé. Cicéron oppose cette ancienne méthode à celle qui s'était introduite à Rome, et dont L. Plotius avait donné les premières leçons. (*Voyez* ce qu'il fait dire à Crassus, Liv. I, *de Orat.*)

105. — C'est-à-dire, sur son exil et son rappel; car il avait composé aussi un poëme en trois Livres sur son consulat, mais avant que d'aller en exil. (*Ad Att.*, Lib. II, ep. 3; et *de Divinat.*, Lib. I.) Il ne parle ici que de ce qu'il avait fait pendant l'absence de P. Lentulus.

106. — On ne trouve nulle autre trace de ce bien que Quintus Cicéron avait acquis en Cilicie.

107. — Appius Pulcher, qui était consul avec Domitius Ænobarbus. On a vu ci-dessus ce que c'était que *lex curiata*. Appius doutait s'il en pouvait porter une, parce que souvent les tribuns du peuple s'y opposaient. Il serait trop long d'expliquer toutes les différences que la différente nature de ces lois mettait dans la condition des gouverneurs. *Voyez* Manuce, Nieupoort, etc.

108. — Les provinces se tiraient au sort entre ceux qui étaient destinés à les gouverner; ou, lorsqu'il se trouvait des obstacles à cet usage, ils convenaient entre eux de la distribution. Il paraît, dans la suite, qu'Appius obtint une loi des curies; car il fit la guerre pendant son gouvernement, et les gouverneurs n'avaient pas ce droit sans une loi des curies. Au reste, il serait difficile aujourd'hui d'établir le véritable droit sur les affaires dont il est ici question, et dans la suite de ce passage, puisque Cicéron remarque lui-même que les opinions étaient partagées là-dessus à Rome.

109. — Apparemment que P. Lentulus, dans quelque démêlé entre les publicains et les alliés, avait donné l'avantage à ceux-ci. L'exemple de Q. Scévola, ancien préteur d'Asie, qui s'était attiré la haine et les persécutions des publicains, est cité par Asconius Pédianus. (*Voyez* aussi *Epitom. Livian.* 70) Il est question de Q. Scévola l'augure, gendre de Lelius, et beau-père de Crassus l'orateur.

110. — LETTRE X. Ce Valérius est le même dont il est parlé au Liv. III, ép. 1; et Liv. VII, ép. 12. Festus nous apprend que le nom de Valérius, celui de Salvius et de Statorius, passaient chez les Romains pour des noms de bon augure. *Ominis boni gratia, in delectu, censuve primi nominantur, Valerius, Salvius, Statorius.*

111. — Cette manière de commencer à fait croire que ce pouvait n'être ici qu'un fragment de lettre; mais c'est l'idée de quelque Mathanasius, qui n'a pas conçu le badinage de Cicéron. Après avoir donné à Valérius, dans le titre, le nom de jurisconsulte, il en prend sujet de commencer par une félicitation sur cette qualité. Valérius était alors en Cilicie. Il y était encore sous le gouvernement d'Appius; et Cicéron, qui l'aimait beaucoup, prenait plaisir à badiner de sa qualité de jurisconsulte. On trouve, dans une de ses let'res à Appius, III, 1: « Valerium jurisconsultum valde tibi commendo; « sed ita etiam, si non est jurisconsultus. »

112. — Valérius était un homme sans naissance; et cela devait être fort connu, puisque Cicéron, sans crainte de l'offenser, lui conseille de ne pas passer dans l'Apulie, sa patrie, où il ne trouverait personne de connaissance qui pût lui marquer de la joie de le voir; au lieu qu'à Rome il était sûr que tous les honnêtes gens le recevraient avec amitié.

LIBER II.

EPISTOLA I.

M. T. C. S. D. C. CURIONI.

Quanquam me nomine negligentiæ suspectum tibi esse doleo, tamen non tam mihi molestum fuit, accusari abs te officium meum, quam jucundum requiri : præsertim quum, in quo accusabar, culpa vacarem; in quo autem desiderare te significabas meas litteras, præ te ferres perspectum mihi quidem, sed tamen dulcem et optatum amorem tuum. Equidem neminem prætermisi, quem quidem ad te perventurum putarem, cui litteras non dederim : etenim quis est tam [1] scribendo impiger, quam ego? A te vero bis, terve summum, et eas perbreves accepi. Quare, si iniquus es in me judex, condemnabo eodem ego te crimine; sin me id facere noles, te mihi æquum præbere debebis. Sed de litteris hactenus. Non enim vereor, ne non scribendo te expleam : præsertim si in eo genere studium meum non aspernabere.

Ego te abfuisse tamdiu a nobis et dolui, quod

[1] *Manut.* in scribendo *se reperisse affirmat in tribus codd., atque Ernest. receperat. Sed abest a pluribus libris.*

LIVRE II.

LETTRE I.

M. T. CICÉRON A C. CURION [1], SALUT.

Rome, 700.

QUOIQUE je sois fâché que vous me soupçonniez de négligence, je suis bien moins sensible au chagrin que me causent vos reproches, qu'à la joie de vous voir désirer que je m'acquitte mieux de ce que je vous dois. Vos accusations me touchent d'autant moins, que je n'ai point en effet de négligence à me reprocher; au lieu que dans le désir que vous marquez de recevoir plus souvent de mes lettres, je reconnais un témoignage d'amitié qui n'est pas nouveau pour moi, mais qui m'est toujours bien doux. Je vous assure que je n'ai laissé partir aucun de ceux qui pouvaient vous rencontrer, sans le charger d'une lettre pour vous. En effet, ne suis-je pas l'homme du monde le moins paresseux pour écrire? Vous, au contraire, convenez que je n'ai reçu que deux ou trois de vos lettres, et des plus courtes. Ainsi ne me jugez point avec trop de sévérité, si vous ne voulez pas que je vous condamne vous-même, et traitez-moi comme vous souhaitez que je vous traite. Mais brisons là-dessus; car je ne crains pas que vous vous plaigniez justement de mon silence, surtout lorsque je m'apercevrai que mes lettres vous font plaisir.

J'ai regretté que vous fussiez si long-temps éloigné de nous, parce que je me suis vu privé de la douceur

carui fructu jucundissimæ consuetudinis; et lætor, quod absens omnia cum maxima dignitate es consecutus, quodque in omnibus tuis rebus, meis optatis fortuna respondit. Breve est, quod me tibi præcipere meus incredibilis in te amor cogit. Tanta est exspectatio vel animi vel ingenii tui, ut ego te obsecrare obtestarique non dubitem, sic ad nos [1] conformatus revertare, ut, quam exspectationem tui concitasti, hanc sustinere ac tueri possis. Et, quoniam meam tuorum erga me meritorum memoriam [2] nulla unquam delebit oblivio, te rogo, ut memineris, quantæcumque tibi accessiones fient et fortunæ et dignitatis, eas te non potuisse consequi, nisi meis puer olim fidelissimis atque amantissimis consiliis paruisses. Quare hoc animo in nos esse debebis, ut ætas nostra jam ingravescens in amore atque in adolescentia [3] tua conquiescat. Vale.

EPISTOLA II.

M. T. C. C. CURIONI, S. D.

Gravi teste privatus sum amoris summi erga te mei, patre tuo, clarissimo viro : qui, quum suis laudibus, tum vero te filio, superasset omnium fortunam, si ei contigisset, ut te ante videret, quam a vita discederet. Sed spero nostram amicitiam non egere testibus. Tibi patrimonium dii fortunent. Me certe habebis, cui et carus æque sis et jucundus, ac fuisti patri.

[1] *Codd. Dresd.* confirmatus. — [2] *Codd. Lips. Torg. edd. Victor. Græv.* ulla nunquam. — [3] *Abest* tua.

de votre commerce ; mais je n'ai pu manquer de voir avec joie que vous ayez tout obtenu, quoique absent, de la manière la plus honorable, et que dans toutes vos affaires la fortune ait si bien répondu à mes désirs. Ce qu'une vive amitié m'inspire pour votre conduite, se réduit à vous prier, à vous conjurer même de revenir si bien disposé, que vous puissiez soutenir les hautes espérances qu'on a conçues de votre caractère et de votre esprit. Et comme je vous promets que rien ne sera capable d'effacer de mon cœur la mémoire de ce que je vous dois, je vous prie aussi de vous souvenir, à quelque degré de fortune et de dignité que vous puissiez parvenir, que vous n'y seriez point arrivé si vous n'aviez eu, bien jeune encore [2], de la docilité pour mes tendres et fidèles conseils. Je me flatte donc de vous trouver tant d'affection pour moi, que, dans un âge qui commence à s'appesantir [3], je puisse me reposer avec confiance sur votre amitié et sur votre jeunesse [4]. Adieu.

LETTRE II.

M. T. C. A C. CURION, S.

Rome, 700.

Je perds, dans un homme aussi illustre que votre père [5], un témoin bien respectable de la tendresse infinie que j'ai pour vous. Sa propre gloire, et le bonheur d'avoir un tel fils, l'auraient rendu le plus heureux de tous les hommes, s'il avait eu la satisfaction de vous voir avant sa mort. Mais j'espère que notre amitié n'aura pas besoin de témoins pour se soutenir. Que les dieux répandent leurs faveurs sur votre héritage! Vous pourrez du moins retrouver en moi l'attachement et l'affection d'un père.

EPISTOLA III.

M. T. C. C. CURIONI, S. D.

Rupæ studium non defuit declarandorum munerum tuo nomine; sed nec mihi placuit, nec cuiquam tuorum, quidquam, te absente, fieri, quod tibi, quum venisses, non esset integrum. Equidem quid sentiam, aut scribam ad te postea pluribus, aut, ne ad [1] ea meditere, imparatum te offendam, coramque contra istam rationem, meam dicam : ut aut te in meam sententiam adducam, aut certe testatum apud animum tuum relinquam, quid senserim; ut, si quando (quod nolim) displicere tibi consilium tuum cœperit, possis meum recordari. Brevi tamen sic habeto, in eum statum temporum tuum reditum incidere, ut iis bonis, quæ tibi natura, studio, fortuna data sunt, facilius omnia, quæ sunt amplissima in republica, consequi possis, quam muneribus : quorum neque facultatem quisquam admiratur (est enim copiarum, non virtutis); neque quisquam est, quin satietate jam defessus sit. Sed aliter, atque ostenderam, facio, qui ingrediar ad explicandam rationem sententiæ meæ. Quare omnem hanc disputationem in adventum tuum differo. Summa scito in exspectatione te esse, eaque a te exspectari, quæ a summa virtute, summoque ingenio exspectanda sunt. Ad quæ si es, ut debes, paratus, quod ita esse confido, plurimis maximis-

[1] *Vulg. mendose*, ad eam.

LETTRE III.

M. T. C. A C. CURION, S.

Rome, 700.

Rupa [6] n'a point manqué de zèle pour annoncer de votre part des présents publics [7]; mais j'ai jugé avec tous vos amis qu'il ne fallait rien faire dans votre absence que vous ne fussiez pas le maître de changer à votre retour. Je vous écrirai plus au long ce que je pense là-dessus; ou, de peur que vous ne méditiez votre défense, j'attendrai votre arrivée, et je combattrai votre projet sans que vous soyez préparé à me répondre : de sorte que si je ne vous fais point entrer dans mon sentiment, il demeurera du moins gravé dans votre esprit; et s'il arrivait, sans que je le désire, que le vôtre vînt à vous déplaire, vous pourriez vous souvenir du mien. Cependant, pour m'expliquer d'avance en peu de mots, persuadez-vous que votre retour tombe dans des conjonctures [8] où les avantages que vous tenez de la nature, de l'étude et de la fortune, serviront plus que des présents à vous faire obtenir ce qu'il y a de plus grand dans la république. On est revenu de l'admiration qu'on avait pour ceux qui ont le pouvoir de donner des fêtes au peuple, parce que la vertu n'y contribue en rien, et qu'il ne faut pour cela que des richesses : on en est même rassasié et comme fatigué. Mais j'oublie que je ne voulais point vous développer les motifs de mon opinion : remettons cette matière à votre arrivée. Je vous déclare que l'on a de vous les plus hautes espérances, et que tout ce qu'on peut attendre d'une grande âme et d'un grand talent, on se le promet de vous. Si vous êtes préparé, comme j'en suis sûr, à remplir ces espérances,

que muneribus, et nos amicos, et cives tuos universos, et rempublicam afficies. Illud cognosces profecto, mihi te neque cariorem, neque jucundiorem esse quemquam.

EPISTOLA IV.

M. T. C. C. CURIONI, S. D.

Epistolarum genera multa esse non ignoras; sed unum illud certissimum, cujus causa inventa res ipsa est, ut certiores faceremus absentes, si quid esset, quod eos scire, aut nostra, aut ipsorum interesset. Hujus generis litteras a me profecto non expetis. Tuarum enim rerum domesticarum habes et scriptores et nuntios. In meis autem rebus nihil est sane novi. Reliqua sunt epistolarum genera duo, quæ me magnopere delectant : unum familiare et jocosum, alterum severum et grave. Utro me minus deceat uti, non intelligo. Jocerne tecum per litteras? civem mehercule non puto esse, qui temporibus his ridere possit. An gravius aliquid scribam? quid est, quod possit graviter a Cicerone scribi ad Curionem, nisi de republica? Atque in hoc genere hæc mea causa est, ut neque ea, quæ non sentio, velim scribere. Quamobrem, quoniam mihi nullum scribendi argumentum relictum est, utar ea clausula, qua soleo, teque ad studium summæ laudis cohortabor. Est enim tibi gravis adversaria constituta et parata, incredibilis quædam exspectatio : quam tu una re facillime vinces, si hoc statueris, quarum laudum

vous ferez à vos amis, à tous vos concitoyens et à la république d'assez nombreux et d'assez beaux présents. Vous reconnaîtrez du moins que personne n'a pour vous plus de tendresse et d'attachement que moi.

LETTRE IV.

M. T. C. A C. CURION, S.

Rome, 700.

Vous n'ignorez pas qu'il y a plus d'un genre de lettres, mais que le principal, et celui même qui les a fait inventer [9], est pour informer les absents de ce qu'il leur importe d'apprendre, ou à nous de leur faire savoir. Ce n'est point des lettres de ce genre que vous me demandez; car vous ne manquez point de gens qui vous écrivent sur vos affaires domestiques, et je n'ai assurément rien de nouveau à vous marquer sur les miennes. Il reste deux autres genres, auxquels je prends beaucoup de plaisir; l'un familier et badin, l'autre grave et sérieux. Mais je ne sais lequel des deux me convient le moins aujourd'hui. Badinerai-je avec vous dans mes lettres? quel est le citoyen qui puisse rire dans les conjonctures où nous sommes? Vous écrirai-je d'un ton sérieux? de quoi Cicéron peut-il entretenir sérieusement Curion, si ce n'est des affaires publiques? Mais tels sont mes principes, que je ne puis écrire là-dessus ce que je ne pense point. Puisqu'il ne me reste donc aucun autre sujet de lettres, je reviens à mes propos ordinaires, et je vous exhorte à l'amour de la véritable gloire. Vous avez une terrible ennemie, qui n'attend que votre arrivée; c'est l'espérance extraordinaire qu'on a conçue de vous. Vous la surmonterez aisément, si vous prenez pour principe qu'il faut vous perfectionner

gloriam adamaris, quibus artibus eæ laudes comparantur, in iis esse laborandum. In hanc sententiam scriberem plura, nisi te tua sponte satis incitatum esse confiderem. Et hoc, quidquid attigi, non feci inflammandi tui causa, sed testificandi amoris mei. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. C. CURIONI, S. P. D.

Hæc negotia quomodo se habeant, ne epistola quidem narrare audeo. Tibi, etsi ubicumque es, ut scripsi ad te antea, in eadem es navi, tamen, quod abes, gratulor : vel quia non vides ea, quæ nos; vel quod excelso et illustri loco [1] sita est laus tua, in plurimorum et sociorum et civium conspectu : quæ ad nos nec obscuro, nec vario sermone, sed et clarissima, [2] et una omnium voce perfertur. Unum illud nescio, gratulerne tibi, an timeam, quod mirabilis est exspectatio reditus tui : non quo verear, ne tua virtus opinioni hominum non respondeat; sed mehercule, ne, quum veneris, non habeas jam, quod cures : ita sunt omnia debilitata [3] jam prope et exstincta. Sed hæc ipsa nescio, rectene sint litteris commissa : quare cetera cognosces ex aliis. Tu tamen, sive habes aliquam spem de republica, sive desperas, ea para, meditare, cogita, quæ esse in eo civi ac viro debent, qui sit rempublicam afflic-

[1] Sita sit. — [2] *Palat. quartus*, et una omnium et viva voce perfertur. — [3] *Sic ed. pr. Alii*, et jam prope.

dans les choses qui peuvent vous conduire à l'espèce de gloire dont votre cœur est le plus touché. Je m'étendrais là-dessus, si je ne faisais réflexion que vous n'avez pas besoin d'être excité. Aussi ce que j'ai dit est-il moins pour vous servir d'aiguillon, que pour vous témoigner mon amitié. Adieu.

LETTRE V.

M. T. C. A C. CURION, S.

Rome, 700.

Je n'ose vous expliquer, même dans une lettre, la situation de nos affaires. Quoique vous soyez, comme je vous l'ai dit une autre fois, dans le même vaisseau que nous [10], en quelque lieu que vous puissiez être, je vous félicite néanmoins de votre absence : soit parce qu'elle vous exempte du spectacle qui frappe ici nos yeux ; soit parce que, dans la situation éclatante où vous êtes, exposé à la vue d'un grand nombre de nos alliés et de nos citoyens [11], votre gloire rejaillit jusqu'à nous, non par des rapports obscurs ou équivoques, mais par des témoignages unanimes. Mon unique embarras est si je dois vous féliciter ou trembler de l'attente qu'excite votre retour. Je suis bien éloigné de craindre que votre vertu ne réponde point à l'opinion publique ; mais j'appréhende qu'à votre arrivée vous ne trouviez rien à faire pour sauver un peuple languissant et presque éteint. Je m'explique peut-être trop librement dans une lettre, et j'aime mieux que vous receviez ces informations d'une autre main. Cependant, soit que la république vous laisse encore quelque espérance, soit que vous désespériez de son salut, préparez, méditez, disposez tout ce qu'on doit attendre d'un homme et d'un

tam et oppressam miseris temporibus, ac perditis moribus, in veterem dignitatem ac libertatem vindicaturus.

EPISTOLA VI.

M. T. C. C. CURIONI, S. P. D.

Nondum erat auditum, te ad Italiam adventare, quum Sextum Villium, Milonis mei familiarem, cum his ad te litteris misi. Sed tamen quum appropinquare tuus adventus putaretur, et te jam ex Asia Romam versus profectum esse constaret, magnitudo rei fecit, ut non vereremur, ne nimis cito mitteremus, quum has quam primum ad te perferri litteras magnopere vellemus. Ego, si mea in te essent officia solum, Curio, tanta, quanta magis a te ipso prædicari, quam a me ponderari solent; verecundius a te, si qua magna res mihi petenda esset, contenderem. Grave est enim homini pudenti, petere aliquid magnum ab eo, de quo se bene meritum putet: ne id, quod petat, exigere magis, quam rogare; et in mercedis potius, quam beneficii loco numerare videatur. Sed quia tua in me, vel nota omnibus, vel ipsa novitate meorum temporum clarissima et maxima beneficia exstiterunt; estque animi ingenui, cui multum debeas, eidem plurimum velle debere: non dubitavi, id a te per litteras petere, quod mihi omnium esset maximum, maximeque necessarium. Neque enim sum veritus, ne sustinere tua in me

citoyen destiné à relever sa patrie affligée, opprimée par le malheur des temps et par la corruption des mœurs ; enfin, à la rétablir dans sa splendeur et sa liberté.

LETTRE VI.

M. T. C. A C. CURION, S.

Rome, 700.

SANS savoir encore [12] si vous êtes arrivé en Italie, je fais partir avec cette lettre Sextus Villius [13], ami de Milon. Comme on ne peut douter que vous n'arriviez bientôt, et qu'on est même informé certainement que vous avez quitté l'Asie pour revenir droit à Rome, l'importance de la chose m'a fait penser que, souhaitant que vous receviez promptement ma lettre, je ne pouvais me hâter trop de vous l'envoyer. Si les services que je vous ai rendus, mon cher Curion, étaient aussi grands que vous prenez plaisir à le publier, mais que je suis bien éloigné de le reconnaître, je serais moins libre dans mes instances lorsque j'ai quelque chose d'important à vous demander. Un homme modeste ne demande pas volontiers des faveurs considérables à ceux qu'il croit avoir obligés; il craint que ses demandes n'aient l'air d'un ordre plutôt que d'une prière, et que ce qu'il obtient ne paraisse moins un bienfait qu'une récompense. Mais comme tout le monde sait, au contraire, que je vous ai des obligations infinies, que surtout pendant mon exil vos services n'ont pu être ignorés de personne, et qu'il est d'une belle âme de vouloir être obligé de plus en plus à ceux de qui l'on a déjà reçu beaucoup; je ne fais pas difficulté de vous demander, par cette lettre, une grâce à laquelle j'attache le plus

vel innumerabilia non possem : quum præsertim considerem, nullam esse gratiam, quam non vel capere animus meus in accipiendo, vel in remunerando, cumulandoque illustrare posset.

Ego omnia mea studia, omnem operam, curam, industriam, cogitationem, mentem denique omnem in Milonis consulatu fixi et locavi; statuique in eo me non officii solum fructum, sed etiam pietatis laudem debere quærere. Neque vero cuiquam salutem ac fortunas suas tantæ curæ fuisse unquam puto, quantæ mihi sit honos ejus, in quo omnia mea posita esse decrevi. Huic te unum tanto adjumento esse, si volueris, posse intelligo, ut nihil sit præterea nobis requirendum. Habemus hæc omnia : bonorum studium, conciliatum ex tribunatu, propter nostram, ut spero te intelligere, causam; vulgi ac multitudinis, propter magnificentiam munerum, liberalitatemque naturæ : juventutis et gratiosorum in suffragiis studia, propter ipsius excellentem in eo genere vel gratiam vel diligentiam : nostram suffragationem, si minus potentem, [1] at probatam tamen, et justam, et debitam, et propterea fortasse etiam gratiosam. Dux nobis et auctor opus est, et eorum ventorum, quos proposui, moderator quidam, et quasi gubernator : qui si ex omnibus unus optandus esset, quem tecum conferre possemus, non haberemus. Quamobrem, si me memorem, si gratum, si bonum virum, vel ex hoc ipso,

[1] *Mendosa olim lectio*, approbatam.

grand prix. Je ne suis point embarrassé par la crainte de ne pouvoir soutenir la multitude infinie de vos bienfaits. Je me connais : il n'y a point de faveur que mon cœur ne soit capable d'apprécier, ni qui puisse surpasser l'ardeur de sa reconnaissance.

J'ai rapporté, j'ai fixé tous mes désirs, tous mes efforts et tous mes soins, toute mon industrie, toutes mes pensées, enfin mon âme entière au consulat de Milon, et je me suis persuadé que ma gloire en dépendait, non seulement comme d'un juste devoir, mais comme d'un devoir presque religieux. Aussi ne puis-je croire que jamais personne ait eu plus à cœur son propre salut et ses propres intérêts, que moi l'honneur d'un homme à qui j'ai attaché toutes mes espérances. Je ne doute pas que votre secours ne puisse être pour lui d'un si grand avantage, que si vous êtes disposé à l'accorder, nous n'avons rien à désirer de plus. Tout le reste d'ailleurs nous est assuré : la faveur des honnêtes gens, qu'il s'est procurée pendant son tribunat, par le zèle, comme vous le jugez bien, qu'il a marqué pour ma cause ; l'inclination du peuple, qu'il s'est attirée par la magnificence de ses jeux [14] et par sa libéralité naturelle ; l'affection de la jeunesse et de ceux qui ont le plus d'influence sur les suffrages, par sa bonne grâce et son empressement ; le secours particulier de mes services, qui n'est pas peut-être fort puissant, mais dont on connaît l'ardeur, et qui est d'ailleurs un devoir juste, une dette, et que cette raison même rendra plus agréable au public. Nous avons besoin d'un chef et d'un guide, d'un homme capable de régler et de gouverner tous ces moyens de succès ; et si nous avions la liberté d'en choisir un, il n'y en a point que nous puissions comparer à vous. Si vous croyez donc pouvoir me regarder comme

quod tam vehementer de Milone laborem, existimare potes; si dignum denique tuis beneficiis judicas : hoc a te peto, ut subvenias huic meæ sollicitudini, ut huic meæ laudi, vel, ut verius dicam, [1] prope saluti tuum studium dices.

De ipso T. Annio tantum tibi polliceor, te majoris animi, gravitatis, constantiæ, benivolentiæque erga te, si complecti hominem volueris, habiturum esse neminem. Mihi vero tantum decoris, tantum dignitatis adjunxeris, ut eumdem te facile agnoscam fuisse in laude mea, qui fueris in salute. Ego, ni te videre scirem, quum ad te hæc scriberem, quantum officii sustinerem, quantopere mihi esset in hac petitione Milonis omni, non modo contentione, sed etiam dimicatione elaborandum, plura scriberem. Nunc tibi omnem rem, atque causam, meque totum commendo, atque trado. Unum hoc sic habeto : si a te hanc rem impetraro, me pæne plus tibi, quam ipsi Miloni debiturum. Non enim mihi tam mea salus cara fuit, in qua præcipue sum ab illo adjutus, quam pietas erit in referenda gratia, jucunda. Eam autem unius tui studio me assequi posse confido. Vale.

[1] *Male olim legebatur* propriæ saluti.

un homme sensible, reconnaissant, comme un honnête homme, et si l'intérêt même que je prends à Milon doit vous donner une telle opinion de moi; enfin, si vous me jugez digne de vos bienfaits, je vous demande en grâce de soulager ici mon inquiétude, et d'embrasser avec un peu de zèle le soin de ma gloire, ou, pour m'expliquer plus juste, le soin de mon salut.

Du côté de Milon même [15], je vous garantis que si vous lui accordez vos bons offices, vous ne trouverez dans personne plus de grandeur d'âme, de fermeté, de constance, et d'amitié pour vous. Du mien, je vous assure que mon honneur et ma dignité en recevront un tel surcroît de lustre, que je ne mettrai point de différence entre ce que vous ferez pour moi dans cette occasion, et ce que vous avez fait pour mon retour. J'en dirais davantage; mais je me figure, en vous écrivant, que vous jugerez combien j'ai de devoirs à remplir, et combien cette affaire demande de moi, non seulement de mouvements et d'efforts, mais de véritables combats. Je vous l'abandonne tout entière; je me recommande et me livre moi-même entièrement à vous. Mettez-vous bien dans l'esprit que si j'obtiens de vous le secours que je vous demande, je croirai vous devoir presque plus qu'à Milon même; car je n'ai point eu tant d'ardeur pour mon salut, auquel il a contribué plus que personne [16], que j'aurai de plaisir à lui marquer ma reconnaissance. Or, c'est de vous, de vous seul, que j'attends ce bonheur. Adieu.

EPISTOLA VII.

M. T. C. PROCONSUL, C. CURIONI, TRIBUNO PLEB., S. D.

Sera gratulatio reprehendi non solet, præsertim si nulla negligentia prætermissa est : longe enim absum : audio sero. Sed tibi et gratulor, et, ut sempiternæ laudi tibi sit iste tribunatus, exopto : teque hortor, ut omnia gubernes et moderere prudentia tua; ne te auferant aliorum consilia. Nemo est, qui tibi sapientius suadere possit te ipso : nunquam labere, si te audies. Non scribo hoc temere : cui scribam, video; novi animum, novi consilium tuum; non vereor, ne quid timide, ne quid stulte facias, si ea defendes, quæ ipse recta esse senties.

Quod in id reipublicæ tempus non incideris, sed veneris (judicio enim tuo, non casu in ipsum discrimen rerum contulisti tribunatum tuum), profecto vides, quanta vis in republica temporum sit, quanta varietas rerum, quam incerti exitus, quam flexibiles hominum voluntates : quid insidiarum, quid vanitatis in vita, [1] non dubito, quin cogites. [2] Sed amabo te, cura et cogita nihil novi, sed illud idem, quod

[1] *Verba hæc*, non — cogites, *omisit Martyni-Laguna.* — [2] *Benedict. nuper edidit e mss.* Sed, amabo; te cura et cogitatione non nihil novi.

LETTRE VII.

M. T. CICÉRON, PROCONSUL, A C. CURION, TRIBUN DU PEUPLE, S.

Pindenissum, 702.

Il est pardonnable d'être un peu tardif à s'acquitter de son devoir, quand on n'a pas de négligence à se reprocher. Je suis fort éloigné de Rome[1] : les nouvelles sont long-temps à venir jusqu'à moi. Mais je ne vous félicite pas moins, et je souhaite ardemment que votre tribunat vous fasse un honneur éternel. Je vous exhorte en même temps à ne suivre dans votre administration que les lumières de votre prudence : ne vous laissez pas entraîner par les conseils d'autrui. Il n'y a personne de qui vous en puissiez recevoir de plus sages que de vous-même. Vous ne ferez jamais de fautes si vous vous écoutez. Ce n'est point un compliment fait au hasard : je sais à qui j'écris ; je connais le caractère de votre esprit et de votre cœur. Je ne crains point que le courage et le jugement vous manquent jamais, quand vous ne soutiendrez que ce qui vous paraîtra juste.

Vous venez dans un temps (car ce n'est pas le hasard qui vous y a fait tomber, puisque ce sont vos réflexions qui vous ont déterminé à solliciter à présent le tribunat) ; vous arrivez, dis-je, dans des conjonctures dont vous voyez toute la violence. Vous considérez sans doute quelle est la variété des événements, l'incertitude du succès ; combien les inclinations des hommes sont sujettes à changer ; combien il y a de piéges et d'erreurs dans la vie. Mais je vous conjure de ne méditer et de ne vous proposer aucun autre plan ; bornez-vous à ce que je vous ai marqué en commençant ma lettre :

initio scripsi : tecum loquere; [1] te adhibe in consilium; te audi; tibi obtempera : [2] alteri qui melius dare consilium possit, quam tu, non facile inveniri potest; tibi vero ipsi certe nemo melius dabit. Dii immortales! cur ego non adsum, vel spectator laudum tuarum, vel particeps, vel socius, vel minister consiliorum? jam etsi hoc minime tibi deest, sed tamen efficeret magnitudo [3] et vis amoris mei, consilio te ut possem juvare.

Scribam ad te plura alias : paucis enim diebus eram missurus domesticos tabellarios, ut, quoniam sane feliciter, et ex mea sententia [4] rem gessimus, unis litteris totius æstatis res gestas ad senatum perscriberem. De sacerdotio tuo quantam curam adhibuerim, quanquam difficili in re atque causa, cognosces ex iis litteris, quas [5] Tharasoni, liberto tuo, dedi. Te, mi Curio, pro tua incredibili in me benivolentia, meaque item in te singulari, rogo atque oro, ne patiare, quidquam mihi ad hanc provincialem molestiam temporis prorogari. Præsens tecum egi, quum te tribunum plebis isto anno fore non putarem, itemque petivi sæpius per litteras : sed tum quasi a senatore nobilissimo, tum adolescente gratiosissimo; nunc a tribuno plebis, et a Curione

[1] *Al* et te. — [2] *Ed pr. et quidam codd.* alter. *Male.* — [3] *Abest* et. — [4] Rempublicam. — [5] *Editio primitus cusa hoc nomen liberto Curionis indidit, quanquam levi mutatione,* Tarasoni. *Repræsentamus nos lectionem plurimorum codd. Unus e Palatinis habet* Tassazoni. *Olim* Thrasoni *legebatur.*

c'est-à-dire que vous ne devez interroger que vous-même, ne consulter que vous, vous écouter, et vous soumettre à vos propres lumières. Je connais peu de gens qui soient plus capables que vous de donner de bons conseils à un autre; je ne connais personne qui puisse en donner de meilleurs à vous-même. Dieux immortels! pourquoi ne suis-je pas le témoin de votre gloire? que ne puis-je prendre part à vos entreprises, être votre associé ou votre ministre? Vous n'avez pas besoin de conseil; mais la grandeur et la force de mon amitié ne laisseraient pas de vous faire tirer quelque utilité des miens.

Je vous en écrirai plus une autre fois; car je me propose de faire partir bientôt des courriers, pour rendre compte au sénat [18], dans une seule lettre, de toutes les opérations de cet été, qui m'ont fort bien réussi [19]. Quant à votre sacerdoce [20], vous apprendrez par la lettre dont j'ai chargé Tharason [21], votre affranchi, quels soins je me suis donnés pour cette affaire : elle est difficile, tant par sa nature que par les circonstances. Mais je vous conjure, mon cher Curion, par toute la force de notre amitié mutuelle, de ne pas souffrir qu'on prolonge le moins du monde l'ennuyeuse durée de mon gouvernement. Je vous en ai marqué mes sentiments de vive voix, dans un temps où je ne prévoyais point que vous dussiez être cette année tribun du peuple; et je vous ai demandé souvent la même grâce par mes lettres. Vous n'étiez alors qu'un sénateur d'une noblesse distinguée : vous n'étiez qu'un jeune homme, qui deviez votre crédit à votre mérite. C'est à un tribun du peuple que je m'adresse aujourd'hui; c'est à Curion, qui est ce tribun; et je ne lui demande point de faire en ma faveur une chose qui

tribuno : non ut decernatur aliquid novi, quod solet esse difficilius; sed ut ne quid novi decernatur; et ut senatusconsultum et leges defendas; eaque mihi conditio maneat, qua profectus sum. Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. PROCONSUL, M. COELIO, S. D.

Quid? tu me hoc tibi mandasse existimas, ut mihi gladiatorum compositiones, ut vadimonia dilata, et Chresti compilationem mitteres, et ea, quæ nobis, quum Romæ sumus, narrare nemo audeat? Vide, quantum tibi meo judicio tribuam (nec mehercule injuria : πολιτικώτερον enim te adhuc neminem cognovi) : ne illa quidem curo mihi scribas, quæ maximis in rebus reipublicæ geruntur quotidie, nisi quid ad me ipsum pertinebit : scribent alii; multi nuntiabunt; perferet multa etiam ipse rumor. Quare ego nec præterita nec præsentia abs te, sed ut ab homine longe in posterum prospiciente, futura exspecto, ut ex tuis litteris, quum formam reipublicæ viderim, quale ædificium futurum sit, scire possim. Neque tamen adhuc habeo, quod te accusem : neque enim fuit, quod tu plus providere posses, quam quivis nostrum, in primisque ego, qui cum Pompeio complures dies nullis in aliis, nisi de republica, sermonibus versatus sum : quæ nec

blesse l'usage, ce qui est ordinairement plus difficile, mais d'empêcher qu'on ne décrète rien contre l'usage. Je lui demande de soutenir le décret du sénat et de faire exécuter les lois; en un mot, je souhaite qu'on me tienne la condition à laquelle je suis parti. Ne me refusez pas ce que je vous demande avec toutes les instances possibles. Adieu.

LETTRE VIII.

M. T. CICÉRON, PROC., A M. CÉLIUS [22], S.

Athènes, juillet 702.

Est-ce là, s'il vous plaît, ce que je vous avais demandé? Vous m'envoyez des histoires de gladiateurs [23], des ajournements de procès, des compilations de Chrestus [24], et mille choses dont on n'oserait même parler devant moi quand je suis à Rome. Voyez l'opinion que j'ai de vous; et ce n'est pas sans raison, assurément, car je ne connais pas d'homme qui entende mieux que vous les affaires d'état. Je ne vous demande point les nouvelles politiques du jour, de quelque importance qu'elles soient, à moins qu'elles ne me regardent : j'ai d'autres personnes qui me rendront ce service, et la renommée seule fait passer bien des choses jusqu'à moi. Je n'attends point de vous la relation du présent, ni celle du passé : ne vous attachez qu'à l'avenir, comme un homme qui voit fort loin devant soi; afin qu'ayant dans vos lettres le plan de la république, je puisse juger quel sera l'édifice. Jusqu'à présent, je n'ai pas sujet de me plaindre : car il n'est rien arrivé que nous n'ayons pu prévoir comme vous; surtout moi, qui, pendant plusieurs jours que j'ai passés avec Pompée [25], ne me suis entretenu avec lui que des affaires publiques. Ce

possunt scribi, nec scribenda sunt. Tantum habeto, civem egregium esse Pompeium, et ad omnia, quæ providenda sunt in republica, et animo, et consilio paratum. Quare da te homini : complectetur, mihi crede. Jam iidem illi et boni et mali cives videntur, qui nobis videri solent.

Ego quum Athenis decem ipsos dies fuissem, multumque mecum Gallus noster Caninius, proficiscebar inde pridie nonas quintilis, quum hoc ad te litterarum dedi. Tibi quum omnia mea commendatissima esse cupio, tum nihil magis, quam ne tempus nobis provinciæ prorogetur : in eo mihi sunt omnia. Quod, quando, et quomodo, et per quos agendum sit, tu optime constitues. Vale.

EPISTOLA IX.

M. T. C. COELIO RUFO, ÆDILI CURULI DESIGNATO, S. D.

Primum tibi, ut debeo, gratulor, lætorque quum præsenti, tum etiam sperata tua dignitate, serius, non negligentia mea, sed ignoratione rerum omnium : in his enim sum locis, quo et propter longinquitatem, et propter latrocinia, tardissime omnia perferuntur. Et quum gratulor, tum vero quibus verbis tibi gratias agam, non reperio, quod ita factus sis, ut dederis nobis, quemadmodum scripseras ad me, quem semper ridere possemus. Itaque quum primum audivi, ego ille ipse factus sum, scis quem

n'est pas dans une lettre que je dois hasarder ces détails. Apprenez seulement de moi que Pompée est un excellent citoyen, dont la prudence et le courage sont en garde contre toute sorte d'événements. Ainsi, ne faites pas difficulté, sur ma parole, de vous livrer à lui : il vous recevra avec empressement; car il juge aujourd'hui comme nous les bons et les mauvais citoyens.

Après avoir passé dix jours à Athènes, où j'ai vu continuellement notre ami Gallus Caninius [26], j'en pars le 6 de juillet, et je fais partir cette lettre au même moment que moi. Je vous recommande instamment toutes mes affaires; mais rien avec plus d'ardeur, que d'empêcher la prolongation de mon gouvernement. Tous mes désirs se réunissent à ce point : c'est à vous à trouver l'occasion et les moyens de me rendre un si important service. Adieu.

LETTRE IX.

M. T. CICÉRON A C. CÉLIUS RUFUS, DÉSIGNÉ ÉDILE [27] CURULE, S.

Du mont Taurus, octobre 702.

Je commence par les félicitations que je vous dois, avec une vive satisfaction, de votre dignité présente et de celle que vous espérez. Si je ne me suis point acquitté plus tôt de ce devoir, n'attribuez point cette lenteur à ma négligence, mais à l'ignorance de toutes choses où l'on est ici : l'éloignement des lieux et les brigandages qui se commettent sur la route retardent beaucoup tout ce qu'on nous apporte. Mais après vous avoir félicité, je ne trouve pas si aisément des termes pour vous remercier de nous avoir donné à rire, comme vous me l'aviez écrit, aux dépens d'un homme qui nous

dicam; egique omnes illos adolescentes, quos ille jactitat : difficile est loqui. Te autem contemplans absentem, et quasi tecum coram loquerer,

Non ædepol, quantam egeris rem, neque quantum facinus feceris.

Quod quia præter opinionem mihi acciderat, referebam me ad illud :

Incredibile hoc factu objicitur.

Repente vero incessi « omnibus lætitiis. » In quo quum objurgarer, quod nimio gaudio pæne desiperem, ita me defendebam :

Ego voluptatem animi nimiam.

Quid quæris? dum illum rideo, pæne sum factus ille. Sed hæc pluribus, multaque alia et de te, et ad te, quum primum ero aliquid otii nactus. Te vero, mi Rufe, diligo, quem mihi fortuna dedit amplificatorem dignitatis meæ, ultorem non modo inimicorum, sed etiam invidorum meorum : ut eos partim scelerum suorum, partim etiam ineptiarum pœniteret. Vale.

EPISTOLA X.

M. T. C. IMPER. M. COELIO RUFO, ÆDILI CURULI DESIGN., S. D.

Tu vide, [1] quam ad me litteræ non perferantur : non enim possum adduci, ut abs te, posteaquam ædilis es factus, nullas putem datas : præsertim

[1] *Manut. et Corrad. in codd. repererant* quamobrem.

fera toujours rire [28]. Aussi suis-je devenu, à la première nouvelle, tel que vous savez, et j'ai pris plaisir à contrefaire tous ces jeunes gens que votre homme se tue de vanter. Il est difficile ici de s'expliquer. Mais je croyais vous voir [29], tout absent que vous étiez; je croyais vous parler et vous dire : *Non, vous ne savez pas tout le plaisir que vous m'avez fait.* Puis, dans la joie que me causait cette nouvelle inattendue, j'en revenais à cette exclamation : *Incroyable aventure!* Aussitôt je me livrai à tous les transports de l'allégresse; et comme on me reprochait de les pousser jusqu'à la folie, je répondais pour ma défense : *En vérité, le plaisir l'emporte sur ma raison.* Que voulez-vous de plus? en le raillant, on m'aurait pris pour lui-même. Mais tout ceci demande d'être plus étendu, et je ne manquerai point, au premier moment de loisir, de vous marquer bien d'autres choses qui vous regardent. Que je dois vous aimer, mon cher Célius, vous que le ciel me donne pour augmenter ma dignité, pour me venger non seulement de mes ennemis, mais encore de mes envieux, et faire repentir les uns de leurs crimes, et les autres de leurs sottises! Adieu.

LETTRE X.

M. T. CICÉRON, *IMPERATOR*, A M. CÉLIUS RUFUS, DÉSIGNÉ ÉDILE CURULE, S.

Pindenissum, nov. 702.

Convenez que les lettres ne viennent point jusqu'à moi [30]; car je ne puis me persuader que vous ne m'avez point écrit depuis que vous êtes édile. Le sujet, assurément, méritait bien des félicitations, et par rapport

quum esset tanta res, tantæ gratulationis; de te, quia quod sperabam; dein [1] Hillo, balbus enim sum, quod non putaram. Atqui sic habeto, nullam me epistolam accepisse tuam post comitia ista præclara, quæ me lætitia extulerunt : ex quo vereor, ne idem eveniat in meas litteras. Equidem nunquam domum misi unam epistolam, quin esset ad te altera : nec mihi est te jucundius quidquam, nec carius. Sed, balbi non sumus, ad rem redeamus. Ut optasti, ita est : velles enim, ais, tantum modo ut haberem negotii, quod esset ad laureolam satis. Parthos times, quia diffidis copiis nostris : ergo ita accidit. Nam Parthico bello nuntiato, locorum quibusdam angustiis et natura montium fretus, ad Amanum exercitum adduxi, satis probe ornatum auxiliis, et quadam auctoritate apud eos, qui me non norant, nominis nostri. Multum est enim in his locis : « Hiccine est ille, qui urbem?... quem senatus?... » nosti cetera. Quum venissem ad Amanum, qui mons mihi cum Bibulo communis est, divisus aquarum divortiis, Cassius noster, quod mihi magnæ voluptati fuit, feliciter ab Antiochea hostem rejecerat. Bibulus provinciam acceperat. Interea cum meis copiis omnibus vexavi Amanienses, hostes sempiternos. Multi occisi, capti; reliqui dissipati; castella munita improviso adventu capta et incensa. Ita victoria justa imperator appellatus apud Issum (quo in loco sæpe, ut ex te audivi, Clitarchus tibi

[1] *Mss.* de nihilo; *Manutius primus emendavit* de Hillo; *Benedict.* de illo. *Sequimur cum Ern. Gulielmii conjecturam.*

à vous, qui avez obtenu ce que je désirais, et par rapport à *Hillus* (car, apprenez que je bégaie [1]), qui est rejeté comme je l'avais prévu. Je vous assure que je n'ai pas reçu une seule lettre de vous, depuis cette charmante assemblée qui m'a causé tant de joie; ce qui me fait craindre le même sort pour les miennes. Il ne m'est pas arrivé une seule fois d'écrire à ma famille, sans y joindre une lettre pour vous; et comptez en effet que je n'ai rien de plus cher ni de plus agréable que vous. Mais comme je ne suis pas tout-à-fait bègue, revenons aux affaires : elles ont tourné comme vous le souhaitiez. Votre désir était, dites-vous, que je n'eusse d'embarras militaire que ce qu'il en fallait pour me donner droit à quelque petit triomphe [2]. Vous craignez les Parthes, parce que vous vous défiez de nos troupes. Tout a réussi suivant vos vœux. Aussitot que la guerre eut été annoncée contre les Parthes, me trouvant favorisé par les détroits et par la disposition des montagnes, je fis marcher mon armée vers le mont Amanus. Elle s'était assez fortifiée par les troupes auxiliaires [3], et par l'idée avantageuse que ceux qui ne me connaissaient pas s'étaient formée de moi; car il est fort ordinaire d'entendre demander ici : Est-ce là celui à qui Rome a l'obligation ?.... celui que le sénat ?.... Vous comprenez le reste. Étant arrivé au pied de l'Amanus, au sommet duquel finit ma province et commence celle de Bibulus [4], j'appris, avec beaucoup de plaisir, que notre cher Cassius [5] avait chassé heureusement les ennemis d'Antioche. Bibulus avait pris le commandement de sa province. Je ne tardai point à tourner mes armes contre les peuples qui habitent l'Amanus : ce sont les ennemis éternels du nom romain. On en tua un grand nombre; on fit des prisonniers; le reste fut dissipé, les forts pris et brûlés

narravit, Darium ab Alexandro esse superatum), [1] adduxi exercitum ad infestissimam Ciliciæ partem. Ibi quintum vicesimum jam diem aggeribus, vineis, turribus oppugnabam oppidum munitissimum, Pindenissum, tantis [2] opibus, tantoque negotio, ut mihi ad summam gloriam nihil desit, nisi nomen oppidi : quod si, ut spero, cepero; tum vero litteras publice mittam. Hæc ad te in præsenti scripsi, ut speres, te assequi id, quod optasses.

Sed, ut redeam ad Parthos, hæc æstas habuit hunc exitum satis felicem. Ea, quæ sequitur, magno est in timore. Quare, mi Rufe, vigila : primum ut mihi succedatur : sin id erit, ut scribis, et, ut ego arbitror, spissius; illud, quod facile est, ne quid mihi temporis prorogetur. De republica, ex tuis, ut antea tibi scripsi, quum præsentia, tum etiam futura magis exspecto. Quare, ut ad me omnia quam diligentissime perscribas, te vehementer rogo. Vale.

EPISTOLA XI.

M. T. C. IMPER. M. COELIO, ÆDILI CURULI, S. D.

Putaresne unquam accidere posse, ut mihi verba

[1] *Olim* abduxi. *Palat. sec.* deduxi. — [2] *Sic omnes mss. Palatini, ed. princeps, al. Codd. tamen multi habent* operibus, *quod J. F. Gronov. probavit, et Benedict. et Schutz in ordinem recepere*

à la première attaque. Enfin, après une victoire complète [36], je fus nommé *imperator* sur les bords de l'Issus [37]; c'est-à-dire dans le même lieu où Clitarque [38], comme je me souviens de vous l'avoir entendu dire plusieurs fois, vous a raconté qu'Alexandre vainquit Darius. J'ai conduit alors mes troupes chez les peuples les plus indociles de la Cilicie. Là, j'ai formé le siége de Pindenissum [39], ville très forte; et depuis vingt-cinq jours, j'y ai employé les boulevards, les tranchées, les tours, avec tant d'appareil et de vigueur, qu'il ne manque à ma gloire qu'un nom de ville plus célèbre. Si je m'en rends le maître, comme j'en ai l'espérance, je ferai partir aussitot des lettres publiques. Je vous recommande, en attendant, d'espérer le succès de vos vœux.

Mais, pour revenir aux Parthes, cette campagne s'est terminée assez heureusement. On craint beaucoup pour la suivante. Veillez donc, mon cher Rufus, à me faire donner un successeur; et s'il était déjà trop tard, comme vous me l'écrivez et comme je me l'imagine, attachez-vous du moins, ce qui vous sera plus facile, à ne pas souffrir que mon temps soit prolongé. Je m'attends, comme je vous l'ai déjà marqué, à trouver dans vos lettres un peu plus d'éclaircissement sur l'état présent de la république et sur l'avenir. N'épargnez pas vos soins pour me donner cette satisfaction. Adieu.

LETTRE XI.

M. T. CIC. *IMP.* A M. CÉLIUS, ÉDILE CURULE, S.

Laodicée, avril 703.

Vous imagineriez-vous jamais que les expressions pussent me manquer; je ne dis pas seulement ces expressions oratoires, qui sont votre langage familier,

deessent; neque solum ista vestra oratoria, sed hæc etiam levia nostratia? Desunt autem propter hanc causam, quod mirifice sum sollicitus, quidnam de provinciis decernatur. Mirum me desiderium tenet urbis, incredibile meorum, atque in primis tui, satietas autem provinciæ : vel quia videmur eam famam consecuti, ut non tam accessio quærenda, quam fortuna metuenda sit; vel quia totum negotium non est dignum viribus nostris, qui majora onera in republica sustinere et possim et soleam; vel quia belli magni timor impendet, quod videmur effugere, si ad constitutam diem decedemus.

De pantheris, per eos, qui venari solent, agitur mandato meo diligenter; sed mira paucitas est : et eas, quæ sunt, valde aiunt queri, quod nihil cuiquam insidiarum in mea provincia, nisi sibi, fiat. Itaque constituisse dicuntur, in Cariam ex nostra provincia decedere. Sed tamen sedulo fit, et in primis a Patisco. Quidquid erit, tibi erit; sed quid esset, plane nesciebamus. Mihi, mehercule, magnæ curæ est ædilitas tua. Ipse dies me admonebat : scripsi enim hæc ipsis Megalensibus. Tu velim ad me de omni reipublicæ statu quam diligentissime perscribas : ea enim certissima putabo, quæ ex te cognoro. Vale.

mais même les plus simples, qui sont ici notre partage? Cet embarras vient de l'inquiétude où je suis sur ce qu'on ordonnera des gouvernements. Je me sens une impatience extrême de revoir la ville, mes amis, vous en particulier; et je suis dégoûté de ma province. C'est peut-être que je crois avoir acquis assez de gloire, pour chercher moins à l'augmenter, que pour craindre quelque revers qui la diminue; ou qu'étant accoutumé aux grandes affaires de la république, tout ce qui m'occupe ici ne me paraît pas digne de mes forces; ou que me voyant à la veille d'une guerre pénible, il me semble que je puis l'éviter avec bienséance, si je quitte ma province au temps marqué par l'usage.

Je vous fais chercher soigneusement des panthères [40] par les chasseurs; mais il s'en trouve fort peu, et l'on prétend que le peu qu'il y en a se plaignent d'être les seules créatures à qui l'on dresse des embûches dans ma province : aussi dit-on qu'elles sont résolues de passer dans la Carie. On ne laisse pas d'en chercher avec soin, et Patiscus [41] s'y emploie particulièrement. Tout ce qu'on en pourra trouver sera pour vous; mais je ne sais point encore combien l'on en a pris jusqu'à présent. Je m'intéresse beaucoup, n'en doutez pas, à l'honneur de votre édilité, et je sens que le temps presse : car je vous écris le jour même des fêtes Mégalésiennes [42]. Ne me laissez rien ignorer de ce qui concerne la république. Il n'y a point de nouvelles auxquelles j'ajoute tant de foi qu'à celles qui me viennent de vous. Adieu.

EPISTOLA XII.

M. T. C. IMPER. M. COELIO, ÆDILI CURULI, S. D.

Sollicitus equidem eram de rebus urbanis : ita tumultuosæ conciones, ita molestæ quinquatrus afferebantur : nam citeriora nondum audiebamus. Sed tamen nihil me magis sollicitabat, quam in his molestiis non me, si quæ ridenda essent, ridere tecum : sunt enim multa, sed ea non audeo scribere. Illud moleste fero, nihil me adhuc his de rebus habere tuarum litterarum. Quare etsi, quum tu hæc leges, ego jam annuum munus confecero; tamen obviæ mihi velim sint litteræ tuæ, quæ me erudiant de omni republica, ne hospes plane veniam : hoc melius, quam tu, facere nemo potest. Diogenes tuus, homo modestus, a me cum Philone [1] Pessinunte discessit : iter habebant [2] ad Dejotarum regem, quanquam omnia nec benigna, nec copiosa cognorant. Urbem, urbem, mi Rufe, cole, et in ista luce vive. Omnis peregrinatio (quod ego ab adolescentia judicavi) obscura et sordida est iis, quorum industria Romæ potest illustris esse. Quod quum probe scirem, utinam in sententia permansissem! Cum una mehercule ambulatiuncula, atque uno sermone nostro, omnes fructus provinciæ non con-

[1] *Martyni-Laguna*, Pessinunta. — [2] *Idem*, ab Adjatorige, quem nec benignum, nec copiosum cognorant. *Deinde, pro* Spem triumphi, etc., *idem Martyni-Laguna, partim præeunte Benedicto :* Spes triumphi? inquis : satis gloriose triumpharam, nec essem tamdiu quidem in des. *Audacius.*

LETTRE XII.

M. T. CIC. *IMP.* A M. CÉLIUS, É. C., S.

De Cilicie, juin 703.

Les affaires de Rome me causent de l'inquiétude. J'ai appris que les assemblées ont été fort tumultueuses [43], et que le temps des fêtes [44] n'a point été plus tranquille, sans que je sache encore quelles en ont été les suites. Cependant rien ne me fâche tant que de ne pouvoir badiner avec vous de tout ce que ces grands débats ont de risible; ce n'est pas le sujet qui manque, mais je n'ose parler librement dans une lettre. J'ai droit de me plaindre que vous ne m'ayez encore rien écrit là-dessus. Quoique vous ne puissiez recevoir cette lettre qu'après l'expiration de mon gouvernement, je n'attends pas moins votre réponse, et je souhaite qu'elle vienne à ma rencontre, pour m'informer à fond de l'état de la république; car il ne faut point que j'arrive comme un étranger, et je ne puis attendre de personne des éclaircissements plus sûrs que les vôtres. Votre Diogène [45], qui est un homme sensé, m'a quitté à Pessinonte [46] avec Philon: ils se rendaient auprès du roi Déjotarus [47], quoique bien persuadés qu'il n'y faut point chercher la faveur ni l'abondance. Rome, Rome; c'est là, mon cher Rufus, que je vous conseille d'habiter; c'est à cette lumière qu'il faut vivre [48]. J'ai compris, dès ma jeunesse, qu'il n'y a ni plaisir ni gloire dans tout autre pays, pour ceux qui peuvent faire quelque figure à Rome. Je le savais si bien : pourquoi n'ai-je pas persisté dans ce sentiment? Je préfère une de nos petites promenades, un de nos entretiens, à tous les fruits qu'on peut recueillir de la province. A la vérité, je me

fero. Spero me integritatis laudem consecutum: non erat minor ex contemnenda, quam ex conservata provincia. Spem triumphi? inquis: satis gloriose triumpharem, si non essem quidem tamdiu in desiderio rerum mihi carissimarum. Sed, ut spero, propediem te videbo: tu mihi obviam mitte epistolas te dignas. Vale.

EPISTOLA XIII.

M. T. C. IMPER. M. COELIO, ÆDILI CURULI, S. D.

Raras tuas quidem (fortasse enim non perferuntur), sed suaves accipio litteras. Vel quas proxime acceperam, quam prudentis! quam multi et officii et consilii! Etsi omnia sic constitueram mihi agenda, ut tu admonebas: tamen confirmantur nostra consilia, quum sentimus, prudentibus fideliterque suadentibus idem videri. Ego Appium, ut sæpe tecum locutus sum, valde diligo; meque ab eo diligi statim cœptum esse, ut simultatem deposuimus, sensi. Nam et honorificus in me consul fuit, et suavis amicus, et studiosus studiorum etiam meorum. Mea vero officia ei non defuisse, tu es testis, [1] quoniam κωμικὸς μάρτυς, ut opinor, occidit Phania. Et mehercule etiam pluris eum feci, quod te amari ab eo sensi. Jam me Pompeii totum esse scis. Brutum a me amari intelligis. Quid est causæ, cur mihi non in optatis [2] sit, complecti hominem, florentem

[1] *Gulielm. conjiciebat* quo jam *Pro* occidit *al.* accidit, *vel* accedit. *Vett. Lo...* cui jam – accedit. — [2] Est

flatte d'avoir acquis quelque réputation d'intégrité ; mais je pouvais l'espérer en refusant cet emploi comme en l'exerçant avec honneur. Direz-vous que j'y ai gagné l'espérance du triomphe? Allez, c'en serait un assez glorieux de n'avoir pas été privé si long-temps de tout ce que j'aime. Mais je compte de vous revoir incessamment. Faites que je trouve en chemin des lettres dignes de vous. Adieu.

LETTRE XIII.

M. T. CIC. *IMP.* A M. CÉLIUS, É. C., S.

Laodicée, avril 703.

Vos lettres sont rares, et peut-être ne viennent-elles pas jusqu'à moi; mais celles que je reçois me causent beaucoup de plaisir. Que de prudence, que de raison et de zèle n'ai-je pas trouvé dans la dernière! Quoique je me fusse déjà proposé ce que vous me conseillez, rien ne me confirme tant dans mes résolutions, que de voir penser comme moi des amis sages et fidèles. J'aime fort Appius, comme je vous l'ai souvent répété, et je me suis aperçu qu'il a commencé à m'aimer dès que nos différends ont été terminés. Il a ménagé mon honneur pendant son consulat; il m'a fait trouver de la douceur dans son amitié, et je lui ai vu même du zèle pour les mêmes études. Aussi mes services ne lui ont-ils pas manqué : vous me devez ce témoignage, puisque Phanias [49], mon témoin de comédie, est mort, si je ne me trompe. Je vous proteste que mon estime pour Appius s'est encore augmentée, quand je me suis aperçu qu'il vous aimait. Vous savez que je suis entièrement à Pompée [50], et vous ne doutez pas que je n'aime Brutus. Pourquoi ne souhaiterais-je donc pas de bien vivre

ætate, opibus, honoribus, ingenio, liberis, propinquis, affinibus, amicis; collegam meum præsertim, et in ipsa collegii laude et scientia, studiosum mei? Hæc eo pluribus scripsi, quod mihi significabant tuæ litteræ, subdubitare [1] te, qua essem erga illum voluntate. Credo, te audisse aliquid: falsum est, mihi crede, si quid audisti. Genus institutorum et rationum mearum, dissimilitudinem nonnullam habet cum illius administratione provinciæ. Ex eo quidam suspicati fortasse sunt, animorum contentione, non opinionum dissensione, me ab eo discrepare. Nihil autem feci unquam, neque dixi, quod contra illius existimationem esse vellem. Post hoc negotium autem, et temeritatem nostri Dolabellæ, deprecatorem me pro illius periculo præbeo. Erat in eadem epistola veternus civitatis: gaudebam sane, et congelasse nostrum amicum lætabar otio. Extrema pagella pupugit me tuo chirographo. Quid ais? Cæsarem nunc defendit Curio? quis hoc putaret præter me? nam ita vivam, putavi. Dii immortales! quam ego risum nostrum desidero! Mihi erat in animo, quoniam jurisdictionem confeceram, civitates locupletaram, publicanis etiam superioris lustri reliqua, sine sociorum ulla querela, conservaram, privatis, summis, infimis fueram jucundus, proficisci in Ciliciam nonis maii; et, quum prima æstiva attigissem, militaremque rem collocassem, decedere ex senatusconsulto. Cu-

[1] *Aberat* te.

avec un homme que je vois dans la fleur de l'âge, riche, honoré, avec de l'esprit, des enfants, des parents, des alliés, des amis; enfin, qui est mon collègue, et qui m'a distingué par une marque d'attention, en me dédiant un ouvrage qui fait honneur à son savoir? Je m'étends sur son article, parce que j'ai cru remarquer dans vos lettres que vous doutiez de mes sentiments pour lui. Je me figure qu'on vous a fait quelque rapport; mais soyez persuadé qu'il est faux. A la vérité mes vues et mes établissements diffèrent en quelque chose de la méthode qu'il a suivie dans l'administration de cette province; ce qui a fait peut-être soupçonner à quelqu'un que je lui suis moins opposé d'opinion que d'inclination et de sentiments : mais je n'ai rien fait et je n'ai rien dit dans la vue de nuire à sa réputation. Vous savez d'ailleurs que, dans l'entreprise téméraire de Dolabella [51], je me suis employé de bonne grâce en sa faveur. Vous me dites dans la même lettre que la ville est dans une espèce de langueur. Je m'en réjouissais, et j'étais bien aise que notre ami [52] eût le temps de dormir en repos; mais je suis piqué des dernières lignes que vous avez ajoutées de votre main. Que me dites-vous? Curion prend à présent la défense de César? Quel autre que moi pourrait se le persuader? Mais je vous jure que je l'avais prévu. Grands dieux! quand aurai-je la liberté de rire? Je me propose de passer en Cilicie aux nones de mai, content d'avoir achevé le temps de mon emploi, d'avoir enrichi les villes, conservé aux publicains les restes du bail précédent, sans avoir donné aux alliés aucun sujet de plainte; enfin, de m'être fait aimer de tous les particuliers, grands et petits. Aussitôt que nous toucherons à l'été, et que j'aurai réglé les affaires militaires, je compte de partir sui-

pio te ædilem videre, miroque desiderio me urbs afficit, et omnes mei, tuque in primis. Vale.

EPISTOLA XIV.

M. T. C. IMP. M. COELIO, ÆDILI CURULI, S. D.

Marco Fabio, viro optimo, et homine doctissimo, familiarissime utor, mirificeque eum diligo, quum propter summum ingenium ejus, summamque doctrinam, tum propter singularem modestiam. Ejus negotium sic velim suscipias, ut si esset res mea. Novi ego vos magnos patronos : hominem occidat oportet, qui vestra opera uti velit. Sed in hoc homine nullam accipio excusationem. Omnia relinques, si me amabis, quum tua opera Fabius uti volet. Ego res romanas vehementer exspecto et desidero ; in primisque, quid agas, scire cupio : nam jamdiu, propter hiemis magnitudinem, nihil novi ad nos afferebatur. Vale.

EPISTOLA XV.

M. T. C. IMP. M. COELIO, ÆDILI CURULI, S. P. D.

Non potuit accuratius agi, nec prudentius, quam actum est a te cum Curione de supplicatione : et, mehercule, confecta res ex sententia mea est, quum celeritate, tum quod is, qui erat iratus, competitor tuus, et idem meus, assensus est ei, qui ornavit res nostras divinis laudibus. Quare scito me sperare

vant le décret du sénat. Quand vous verrai-je édile? quand reverrai-je la ville, tous mes amis, et vous, le premier de tous mes amis? Adieu.

LETTRE XIV.

M. T. CIC. *IMP.* A M. CÉLIUS, É. C., S.

Laodicée, février 703.

Je vous recommande aussi instamment l'affaire de M. Fabius [53], que si c'était la mienne : il est homme d'honneur et de savoir ; je vis familièrement avec lui, et j'aime non seulement son esprit et sa doctrine, mais encore sa modestie. Je vous connais, vous autres grands avocats ; il faut avoir tué quelqu'un pour obtenir vos services. Mais je ne reçois point ici d'excuse. Si vous avez quelque amitié pour moi, vous ne préférerez rien à l'affaire de Fabius. J'attends et je désire impatiemment des lettres de Rome: mais je voudrais être informé surtout de ce que vous faites ; car la rigueur de l'hiver me prive depuis long-temps de toutes sortes de nouvelles. Adieu.

LETTRE XV.

M. T. CIC. *IMP.* A M. CÉLIUS, É. C., S.

Juillet 703.

Vous vous êtes conduits, vous et Curion, avec toute l'exactitude et la prudence possibles dans l'affaire de la supplication [54]. Je vous assure que tout a répondu parfaitement à mes intentions, non seulement du côté de la diligence, mais encore de la part de votre compétiteur et du mien [55], qui, tout fâché qu'il était, a donné

ea, quæ sequuntur : ad quæ tu te para. Dolabellam a te gaudeo primum laudari, deinde etiam amari. Nam ea, quæ speras Tulliæ meæ prudentia temperari posse, scio, cui tuæ epistolæ respondeant. Quid, si meam legas, quam ego tum ex tuis litteris misi ad Appium? Sed quid agas? sic vivitur. Quod actum est, dii approbent. Spero fore jucundum generum nobis; multumque in eo tua nos humanitas adjuvabit.

Respublica me valde sollicitat. Faveo Curioni; [1] Cæsarem honestum esse cupio; pro Pompeio emori possum : sed tamen ipsa republica nihil mihi est carius. In qua tu non valde te jactas : districtus enim mihi videris esse, quod et bonus civis, et bonus amicus es. Ego de provincia decedens, quæstorem Cœlium præposui provinciæ. Puerum? inquies. At quæstorem; at nobilem adolescentem; at omnium fere exemplo : neque erat superiore honore [2] usus, quem præficerem. Pomtinius multo ante discesserat : a Quinto fratre impetrari non poterat; quem tamen si reliquissem, dicerent iniqui, non me plane post annum, ut senatus voluisset, de provincia decessisse, quoniam alterum me reliquissem. Fortasse etiam illud adderent, senatum eos voluisse provinciis præesse, qui antea non præfuissent; fratrem

[1] *Alias, quod Lambino non aspernandum videtur,* Cæsari honestissime cupio. — [2] *Vulg.* ullus. *Lamb.* superior honore ullus, *sine mss.*

son suffrage à celui qui a relevé ma conduite par les plus magnifiques éloges [56]. J'espère à présent que tout le reste suivra sans difficulté, et vous devez vous y préparer. Je suis charmé de vous entendre louer Dolabella, et de voir que vous l'aimez : car lorsque vous me dites que la prudence de Tullia lui servira de frein sur certaines choses [57], j'entends à laquelle de vos lettres cela doit être rapporté. Que serait-ce, si vous aviez lu celle que j'écrivis alors à Appius en conséquence des vôtres? Mais que voulez-vous? il faut s'accommoder au temps. Je prie les dieux d'approuver ce qui s'est fait. Vous verrez que je tirerai de la satisfaction de mon gendre, et en cela je devrai beaucoup à votre amitié.

La république me cause de l'inquiétude. Je suis porté à favoriser Curion; je souhaite que César soit honnête homme; je donnerais ma vie pour Pompée : mais je sens au fond que rien ne m'est plus cher que la république. Elle ne trouble pas beaucoup votre repos; car je m'aperçois que vos inclinations sont partagées, parce que vous êtes tout à la fois bon citoyen et bon ami. En quittant ma province, j'y ai laissé Célius [58] pour questeur. Un enfant? me direz-vous. Oui; mais revêtu de la questure, mais un enfant d'une noblesse distinguée; ajoutez que j'ai suivi l'exemple général, et que je n'avais personne à choisir qui fût d'un rang plus relevé. Pomtinius [59] était parti depuis long-temps : Quintus mon frère ne voulait point de cet emploi; s'il l'eût accepté, nos ennemis ne manqueraient pas de publier que je n'ai pas tout-à-fait quitté la province à la fin de mon année, puisque j'y aurais laissé un autre moi-même : peut-être diraient ils encore que l'intention du sénat était de mettre dans les provinces des gouverneurs qui ne l'eussent point encore été, et que mon frère avait

meum triennium Asiæ præfuisse. Denique nunc sollicitus non sum : si fratrem reliquissem, omnia timerem. Postremo non tam mea sponte, quam potentissimorum duorum exemplo, qui omnes Cassios, Antoniosque complexi sunt, [1] nobilem adolescentem non tam allicere volui, quam alienare nolui. Hoc tu meum consilium laudes necesse est : mutari enim non potest. De Ocella parum ad me plane scripseras : et in actis non erat. Tuæ res gestæ ita notæ sunt, ut trans montem Taurum etiam de [2] Matrinio sit auditum. Ego, nisi quid me Etesiæ morabuntur, celeriter, ut spero, vos videbo. Vale.

EPISTOLA XVI.

M. T. C. IMP. M. COELIO, ÆDILI CURULI, S. P. D.

Magno dolore me affecissent tuæ litteræ, nisi jam et ratio ipsa depulisset omnes molestias, et diuturna desperatione rerum obduruisset animus ad dolorem novum. Sed tamen quare acciderit, ut ex meis superioribus litteris id suspicarere, quod scribis, nescio : quid enim fuit in illis, præter querelam temporum, quæ non animum meum magis sollicitum haberet, quam tuum? Nam non eam cognovi aciem ingenii tui, quod ipse videam, te id

[1] *Vulg.* hominem adolescentem. *Id recepit Ernesti, quod Græv. in codicibus repererat.* — [2] *Sic e Mediceo Victorius, Lambinus, Manutius. Rutgersius vero emendandum putavit* M. Atiatino. *Quem multi secuti sunt.*

déjà commandé en Asie pendant trois ans. Enfin je suis à présent sans inquiétude ; au lieu que si j'avais laissé mon frère après moi, j'aurais mille sujets de crainte. Que dirai-je encore ? j'ai moins suivi mon inclination que l'exemple de deux puissants personnages [60], qui ont comblé de faveurs les Antoines et les Cassius ; et je n'ai pas tant pensé à gagner le jeune Célius qu'à ne pas l'aliéner. Vous serez forcé de louer ma conduite : car je n'y puis rien changer. A l'égard de Servius Ocella [61], vous ne m'en aviez dit que deux mots, et les relations de la ville n'en disaient rien non plus. Vos actions jettent tant d'éclat, que l'affaire de Matrinius [62] est connue jusqu'au-delà du mont Taurus. Si les Etésiens [63] ne me retardent point, j'espère de vous revoir incessamment. Adieu.

LETTRE XVI.

M. T. CIC. *IMP.* A M. CÉLIUS, É. C., S.

Cumes, avril 704.

Votre dernière lettre m'aurait causé beaucoup de chagrin [64], si la raison ne m'avait déjà rendu supérieur à toutes sortes de peines, et si, depuis si long-temps que j'ai perdu l'espérance, je ne m'étais endurci contre les nouvelles douleurs. Cependant je ne comprends point comment mes lettres précédentes vous ont pu faire naître le soupçon que vous me témoignez. Qu'y avez-vous trouvé, que des plaintes générales du temps, qui n'ont pas dû vous troubler plus que moi ? Connaissant votre pénétration, je dois juger que ce qui frappe mes yeux doit aussi frapper les vôtres : mais je suis surpris que devant me connaître vous-même, vous ayez pu me croire, ou assez inconsidéré pour abandonner une

ut non putem videre. Illud miror, adduci potuisse te, qui me penitus nosse deberes, ut me existimares, aut tam improvidum, qui ab excitata fortuna ad inclinatam et prope jacentem desciscerem; aut tam inconstantem, ut collectam gratiam florentissimi hominis effunderem, a meque ipse deficerem, et, quod initio, semperque fugi, civili bello interessem. Quod est igitur meum triste consilium? ut discederem fortasse in aliquas solitudines : nosti enim non modo stomachi mei, cujus tu similem quondam habebas, sed etiam oculorum, in hominum insolentium indignitate, fastidium. Accedit etiam molesta hæc pompa lictorum meorum, nomenque imperii, quo appellor. Eo si onere carerem, quamvis parvis Italiæ latebris contentus essem. Sed incurrit hæc nostra laurus non solum in oculos, sed jam etiam in voculas malivolorum. Quod quum ita esset, nil tamen unquam de profectione, nisi vobis approbantibus, cogitavi. Sed mea prædiola tibi nota sunt : in his mihi necesse est esse, ne amicis molestus sim. Quod autem in maritimis facillime sum, moveo nonnullis suspicionem, velle me navigare : quod tamen fortasse non nollem, si possem ad otium : nam ad bellum quidem qui convenit? præsertim contra eum, cui spero me satisfecisse; ab eo, cui tamen satisfieri nullo modo potest? Deinde sententiam meam tu facillime perspicere potuisti jam ab illo tempore, quum in Cumanum mihi obviam venisti. Non enim te celavi sermonem T. Ampii. Vidisti, quam abhorrerem ab

fortune solidement rétablie en faveur d'un parti chancelant et presque abattu, ou assez inconstant pour regarder avec indifférence l'amitié d'un homme puissant, après avoir réussi à l'obtenir, pour me manquer à moi-même, et pour me mêler dans une guerre civile que j'ai toujours détestée. Quels sont donc mes tristes projets? de me retirer peut-être dans quelque solitude : car vous savez que l'insolence et l'indignité de certaines gens choquent non seulement ma raison, comme elles choquaient autrefois la vôtre, mais blessent jusqu'à mes yeux. C'est un autre embarras pour moi que cette pompe de mes licteurs et le titre d'*imperator* qu'on me donne. Si je n'étais pas chargé de ce fardeau [65], je me bornerais volontiers à la plus petite retraite d'Italie. Mais je m'aperçois déjà que mes lauriers offensent la vue de mes ennemis et m'attirent même leurs railleries. Malgré ces inquiétudes, je n'ai jamais songé à partir sans être approuvé de ceux qui s'intéressent à moi. Vous connaissez mes petites terres ; il faut bien que je m'y retire pour n'être point à charge à mes amis. On me soupçonne de vouloir passer la mer [66], parce que je me tiens volontiers dans celles qui en sont les plus voisines. Je ne dis point que cela fût impossible, si c'était pour aller au repos : mais me conviendrait-il d'aller prendre les armes contre un homme qui ne doit pas être mon ennemi, pour un homme qui se plaindrait toujours de moi? Vous avez dû pénétrer sans peine le fond de mes sentiments, dès le temps que vous êtes venu au-devant de moi jusqu'à ma terre de Cumes. Je ne vous cachai point le discours de T. Ampius [67]. Vous vîtes combien j'avais d'éloignement pour quitter Rome. Et lorsque j'eus appris les vues de Pompée, ne vous assurai-je point que j'étais disposé à tout souffrir, plutôt que d'abandonner

urbe relinquenda. Quum audissem, nonne tibi affirmavi, quidvis me potius perpessurum, quam ex Italia ad bellum civile exiturum? Quid ergo accidit, cur consilium mutarem? Nonne omnia potius, ut in sententia permanerem? Credas hoc mihi velim, quod puto te existimare,[1] me ex his miseriis nihil aliud quærere, nisi ut homines aliquando intelligant, me nihil maluisse, quam pacem; ea desperata, nihil tam fugisse, quam arma civilia. Hujus me constantiæ puto fore ut nunquam pœniteat. Etenim memini, in hoc genere gloriari solitum esse familiarem nostrum, Q. Hortensium, quod nunquam bello civili interfuisset. Hoc nostra laus erit illustrior, quod illi tribuebatur ignaviæ; de nobis id existimari posse non arbitror. Nec me ista terrent, quæ mihi a te ad timorem [2] fidelissime atque amantissime proponuntur. Nulla est enim acerbitas, quæ non omnibus, hac orbis terrarum perturbatione, impendere videatur: quam quidem ego a republica, meis privatis et domesticis incommodis libentissime, vel istis ipsis, quæ tu me mones, ut caveam, redemissem. Filio meo, quem tibi carum esse gaudeo, si erit ulla respublica, satis amplum patrimonium relinquam in memoria nominis mei: sin autem nulla erit, nihil accidet ei separatim a reliquis civibus. Nam quod rogas, ut respiciam generum meum, adolescentem optimum, mihique carissimum: an dubitas, quum scias, quanti quum illum, tum vero Tulliam meam faciam, quin

[1] *Abest* me. — [2] Fidissime.

l'Italie pour m'engager dans une guerre civile? Pourquoi mes résolutions seraient-elles changées? Au contraire, tout ce qui est arrivé depuis n'a-t-il pas dû les confirmer? Je vous prie d'être persuadé, et je me flatte que vous l'êtes en effet, que je n'ai cherché, au milieu de toutes ces misères, qu'à faire connaître que je n'ai rien aimé plus que la paix, et qu'après en avoir perdu l'espoir, je n'ai rien fui avec tant de soin qu'une guerre contre mes concitoyens. J'espère que je ne me repentirai jamais de cette constance. Je me souviens que Q. Hortensius, notre ami commun, se glorifiait de n'avoir jamais été mêlé dans aucune guerre civile. Il me sera plus glorieux qu'à lui d'avoir tenu la même conduite, parce qu'on n'attribuait la sienne qu'au défaut de courage, et que je ne crois pas devoir appréhender le même reproche. Je ne me laisse pas même effrayer par tous les motifs de crainte que mes amis me mettent devant les yeux : dans des troubles dont l'univers entier se ressent, il semble que tout le monde est menacé du même malheur, et que j'aurais racheté volontiers le salut de la république, non seulement par mes pertes domestiques, mais encore par toutes les disgrâces contre lesquelles on veut me mettre en garde. Je suis charmé que vous aimiez mon fils [68] : si le ciel nous conserve une république, il trouvera un patrimoine assez riche dans le nom de son père; et si la république périt, il essuiera le sort commun de tous ses concitoyens. Quand vous me pressez d'avoir égard à mon gendre, qui est un jeune homme de mérite, et que j'aime tendrement, pouvez-vous douter, vous qui connaissez les sentiments que j'ai pour lui et pour Tullia ma fille, que cette pensée ne me cause une vive inquiétude? Je tremble d'autant plus pour eux, que, dans

ea me cura vehementissime sollicitet? et eo magis, quod in communibus miseriis, hac tamen oblectabar specula, Dolabellam meum, vel potius nostrum, fore ab iis molestiis, quas [1] libertate sua contraxerat, liberum. Velim quæras, quos ille dies sustinuerit, in urbe dum fuit : quam acerbos sibi, quam mihi ipsi socero non honestos. Itaque neque ego hunc Hispaniensem casum exspecto, de quo mihi exploratum est ita esse, ut tu scribis, nec quidquam astute cogito. Si quando erit civitas, erit profecto nobis locus : sin autem non erit, in easdem solitudines tu ipse, ut arbitror, venies, in quibus nos consedisse audies. Sed ego fortasse vaticinor ; et hæc omnia meliores habebunt exitus. Recordor enim desperationes eorum, qui senes erant, adolescente me. Eos ego fortasse nunc imitor, et utor ætatis vitio. Velim ita sit. [2] Sed tamen togam prætextam texi Oppio, puto te audisse. Nam Curtius noster dibaphum cogitat; sed eum infector moratur. Hoc adspersi, ut scires, me tamen in stomacho solere ridere. Dolabellæ, quod scripsi, suadeo videas, tanquam si tua res agatur. Extremum illud erit : nos nihil turbulenter, nihil temere faciemus. Te tamen oramus, quibuscumque erimus in terris, ut nos liberosque nostros ita tueare, ut amicitia nostra et tua fides postulabit. Vale.

[1] Liberalitate. — [2] *Schütz, Martyni-Lag. exemplo, sic præcidit orationem :* Sed tamen.... Togam pr. *Ingeniose.*

nos misères communes, je trouvais de la douceur à me flatter que mon cher, ou plutôt notre cher Dolabella, se trouverait délivré de bien des peines [69] qu'il s'était attirées par une conduite trop légère. Prenez la peine de vous informer si les jours qu'il a passés dans la ville ont été bien fâcheux pour lui, et bien humiliants pour son beau-père. Je n'attends donc point le succès de la guerre d'Espagne [70], qui sera, je n'en doute point, tel que vous me l'écrivez, et je ne médite rien qui sente l'artifice. Si la république subsiste, j'y trouverai place; si le ciel permet sa ruine, je suis persuadé que vous me suivrez vous-même dans la solitude où vous apprendrez que je me serai retiré. Mais je m'abandonne peut-être à des craintes vaines, et les affaires pourront tourner plus heureusement. Je me souviens d'avoir entendu dans ma jeunesse les lamentations des vieillards, qui désespéraient de l'avenir; et peut-être qu'à leur exemple je tombe dans le défaut ordinaire à cet âge. Fasse le ciel que je ne me trompe point dans cette idée! Cependant vous aurez sans doute appris qu'on travaille à une prétexte pour Oppius. Notre ami Curtius [71] pense à la pourpre augurale [72]; mais le teinturier le fait attendre. Je laisse échapper ces plaisanteries, pour vous faire voir qu'au milieu de mes dégoûts j'aime encore à rire. Je vous exhorte à voir ce que j'ai écrit à Dolabella, comme s'il était question de votre propre intérêt. La résolution à laquelle je me fixe, est de ne rien faire par emportement et au hasard. Mais dans quelque région que je me trouve, je vous prie de prendre ma défense et celle de mes enfants, avec tout le zèle que demandent votre fidélité et notre amitié. Adieu.

EPISTOLA XVII.

M. T. C. IMP. CANINIO [1] SALLUSTIO PROQUÆSTORI, S. D.

[2] LITTERAS a te mihi stator tuus reddidit Tarsi a. d. XVI. kalend. sextiles. His ego ordine, ut videris velle, respondebo. De successore meo nihil audivi, nec quemquam fore arbitror. Quin ad diem decedam, nulla causa est, præsertim sublato metu Parthico. Commoraturum me nusquam sane arbitror. Rhodum, Ciceronum causa puerorum, accessurum puto : neque id tamen certum. Ad urbem volo quam primum venire; sed tamen iter meum reipublicæ et rerum urbanarum ratio gubernabit. Successor tuus non potest ita maturare ullo modo, ut tu me in Asia possis convenire. De rationibus referendis, non erat incommodum, te nullam referre, quam tibi scribis a Bibulo fieri potestatem; sed id vix mihi videris per legem Juliam facere posse : quam Bibulus certa quadam ratione non servat; tibi magnopere servandam censeo. Quod scribis, Apamea præsidium deduci non oportuisse, videbam idem ceteros existimare; molesteque ferebam, de ea re minus commodos sermones malivolorum fuisse. Parthi transierint, necne, præter te video dubitare neminem : itaque omnia præsidia, quæ magna et firma paraveram, commotus hominum non dubio ser-

[1] *Immutavit titulum pro arbitratu suo Manutius, legitque*, Sallustiano proconsuli. — [2] *Mart. Lag.* Binas litteras.

LETTRE XVII.

CICÉRON, *IMP.* A CANINIUS SALLUSTIUS [73], PROQUESTEUR, S.

Tarse, juillet 703.

Votre huissier m'a remis vos lettres à Tarse, le 17 juillet. Il me semble que vous demandez de l'ordre dans ma réponse : je vais vous satisfaire. Je n'ai point appris qu'on m'ait donné un successeur, et je suis persuadé que je n'en aurai point ; mais rien ne m'empêche de partir le jour que je serai libre, surtout depuis qu'on ne craint plus de guerre avec les Parthes. Je crois que je ne m'arrêterai nulle part. Mon dessein est de passer par Rhodes, en faveur des deux jeunes Cicérons [74] ; cependant rien n'est encore moins certain. Je souhaite d'arriver promptement à Rome ; mais je vois néanmoins que je réglerai ma route sur l'état des affaires de la république et de la ville. Il est impossible que votre successeur arrive assez tôt pour vous donner la liberté de me venir joindre en Asie. Vous me marquez que Bibulus vous laisse le maître de ne rendre aucun compte [75], et je conçois que c'est un embarras de moins ; mais je ne sais si cela peut s'accorder avec la loi Julia, que Bibulus a ses raisons pour ne pas observer, mais à laquelle vous devez, je crois, obéir. Vous m'écrivez qu'on n'aurait pas dû faire sortir la garnison d'Apamée [76] : je m'aperçois que les autres en jugent de même, et je suis fâché que cette affaire ait donné occasion aux plaintes de la malveillance. Je ne vois que vous qui doutiez encore si les Parthes n'ont point passé : les rapports m'ont paru si certains, que je n'ai pas fait difficulté de congédier les garnisons, qui étaient fortes

mone, dimisi. Rationes mei quæstoris nec verum fuit me tibi mittere, nec tamen erant confectæ : eas nos Apameæ deponere cogitabamus. De præda mea, præter quæstores urbanos, id est, populum romanum, teruncium nec attigit, nec tacturus est quisquam. Laodiceæ me prædes accepturum arbitror omnis pecuniæ publicæ, ut et mihi et populo cautum sit [1] sine vecturæ periculo. Quod scribis ad me de drachmis CCCIƆƆƆ, nihil est, quod in isto genere cuiquam possim commodare. Omnis enim pecunia ita tractatur, ut præda, a præfectis; quæ autem mihi attributa est, a quæstore [2] curatur. Quod quæris, quid existimem de legionibus, quæ decretæ sunt in Syriam : antea dubitabam, venturæne essent; nunc mihi non est dubium, quin, si antea auditum erit, otium esse in Syria, venturæ non sint. Marium quidem successorem [3] tandem video esse venturum, propterea quod senatus ita decrevit, ut cum legionibus iret.

Uni epistolæ respondi : venio ad alteram. Petis, ut Bibulo te quam diligentissime commendem : in quo mihi voluntas non deest; sed locus esse videtur tecum expostulandi. Solus enim tu ex omnibus, qui cum Bibulo sunt, certiorem me nunquam fecisti, quam valde Bibuli voluntas a me sine causa abhor-

[1] *Ernest. conjicit* de vecturæ periculo. — [2] *Olim* curetur. — [3] *Ante Gruterum* tarde, *quod interpretamentum verbi* tandem *e margine in textum transierat.*

et nombreuses par mes soins. La justice ne m'aurait point permis de vous envoyer les comptes de mon questeur, et d'ailleurs ils n'étaient pas finis : je me propose de les déposer à Apamée. Quant au butin que j'ai fait dans mon expédition [77], il est réservé pour les questeurs de la ville, c'est-à-dire pour le peuple romain ; personne n'y touchera et n'y a touché jusqu'à présent [78]. Mon dessein est de prendre à Laodicée des cautions pour tout l'argent public, afin que nous n'ayons, le peuple romain et moi, aucun risque à courir dans le transport. A l'égard de ce que vous me marquez sur les CCCIƆƆƆ drachmes, je ne vois aucun moyen de faire ce prêt à personne : car les trésoriers regardent tout l'argent comme une partie du butin; et moi je laisse au questeur le soin de ce qui me revient [79]. Vous me demandez ce que je pense des légions qui sont commandées pour la Syrie : j'ai douté jusqu'à présent si elles viendraient; mais si l'on apprend avant leur départ que la Syrie est tranquille, je suis persuadé qu'elles ne viendront point. Pour Marius [80], il ne me paraît plus douteux qu'il ne vienne enfin vous succéder, puisque le décret du sénat le chargeait de partir avec les légions.

J'ai répondu jusqu'ici à l'une de vos deux lettres. Passons à l'autre. Vous me priez de vous recommander très soigneusement à Bibulus : l'inclination ne me manque point pour vous obéir ; mais j'ai des plaintes à faire, et je crois que c'en est ici le lieu. De tous ceux qui sont avec Bibulus, vous êtes le seul qui ne m'ayez jamais informé de l'injuste aversion qu'il avait pour moi [81]. J'ai su par divers rapports, que, dans le temps qu'Antioche était fort alarmée et qu'on y espérait beaucoup de moi et de mes troupes, il disait ouvertement qu'il

reret. Permulti enim ad me detulerunt, quum magnus Antiochiæ metus esset, et magna spes in me atque in exercitu meo, solitum dicere, quidvis se perpeti malle, quam videri eguisse auxilio meo : quod ego, officio quæstorio te adductum, reticere de prætore tuo, non moleste ferebam; quanquam, quemadmodum tractarere, audiebam. Ille autem, quum ad Thermum de Parthico bello scriberet, ad me litteram nunquam misit; ad quem intelligebat ejus belli periculum pertinere. Tantum de auguratu filii sui scripsit ad me : in quo ego misericordia commotus, et quod semper amicissimus Bibulo fui, dedi operam, ut ei quam humanissime scriberem. Ille si omnibus est malivolus (quod nunquam existimavi), minus offendor in me : sin autem a me est alienior, nihil tibi meæ litteræ proderunt. Nam, ad senatum quas Bibulus litteras misit, in iis, quod mihi cum illo erat commune, sibi soli attribuit; se ait curasse, ut cum quæstu populi pecunia permutaretur. Quod autem meum erat proprium, ut alariis transpadanis uti negarem, id etiam populo se remisisse scribit. Quod vero illius erat solius, id mecum communicat : « Equitibus auxi« liariis, inquit, quum amplius [1] supplementi pos« tularemus. » Illud vero pusilli animi, et ipsa malivolentia jejuni atque inanis, quod Ariobarzanem, quia senatus per me regem appellavit, mihique commendavit, iste in litteris non regem, sed regis

[1] *Sic F. Ursinus legerat in libro vetere, et recepit interpres noster. Vulgo* frumenti

aimait mieux s'exposer à tout que de laisser voir qu'il n'eût pu se passer de mon secours. Je me suis imaginé que lié à lui, comme vous l'étiez, par l'office de questeur, vous n'aviez rien voulu dire au désavantage de votre préteur; et je ne vous en ai pas su mauvais gré, quoique je n'ignorasse point de quelle manière il vous traitait. Pour lui, tandis qu'il écrivait à Thermus [82] sur la guerre des Parthes, je n'ai pas reçu une seule lettre de lui : il sentait bien néanmoins que tout le danger de cette guerre roulait sur moi. S'il m'a écrit, c'est uniquement pour l'augurat de son fils; et la compassion [83], autant que l'amitié que j'ai toujours eue pour lui, m'a porté à lui répondre fort honnêtement. S'il veut du mal à tout le monde, ce que je n'ai jamais pensé, je dois m'offenser moins de ses sentiments envers moi; mais s'il me hait particulièrement, je ne vois pas de quelle utilité mes lettres seraient pour vous. Dans celles qu'il a écrites au sénat, il n'attribue qu'à lui seul ce qui m'est commun avec lui. Par exemple, il prétend que c'est lui qui a fait changer l'argent au profit du trésor; et quoique ce soit moi qui aie refusé d'employer les auxiliaires [84] de la Gaule transpadane, il écrit que c'est lui encore qui a cru devoir épargner cette dépense au peuple. Au contraire, il m'associe libéralement à ce qu'il a fait sans moi. *Lorsque nous demandions*, dit-il, *un supplément plus considérable de cavalerie auxiliaire*. Mais ce que je regarde comme la marque d'un petit esprit, qui ne sait à quoi s'en prendre dans le dessein qu'il a de nuire, c'est qu'il refuse au jeune Ariobarzane [85] le titre de roi dans sa lettre, et qu'il ne l'appelle que le fils du roi Ariobarzane, parce que le sénat a donné par ma bouche le nom de roi à ce prince, et qu'il l'a recommandé à mes soins. Quand les gens sont

Ariobarzanis filium appellat. « Hoc animo qui sunt, « deteriores fiunt rogati. » Sed tibi morem gessi : litteras ad eum scripsi, quas quum acceperis, facies quod voles. Vale.

EPISTOLA XVIII.

M. T. C. IMPERATOR Q. THERMO PROPRÆTORI, S. D.

Officium meum erga Rhodonem, ceteraque mea studia, quæ tibi ac tuis præstiti, tibi, homini gratissimo, grata esse, vehementer gaudeo : mihique scito in dies majori curæ esse dignitatem tuam; quæ quidem a te ipso integritate et clementia tua sic amplificata est, ut nihil addi posse videatur. Sed mihi magis magisque quotidie de rationibus tuis cogitanti, placet illud meum consilium, quod initio Aristoni nostro, ut ad me venit, ostendi : graves te suscepturum inimicitias, si adolescens potens et nobilis a te ignominia affectus esset. Et hercle sine dubio erit ignominia : habes enim neminem honoris gradu superiorem. Ille autem, ut omittam nobilitatem, hoc ipso vincit viros optimos, hominesque innocentissimos, legatos tuos, quod et quæstor est, et quæstor tuus. Nocere tibi iratum neminem posse perspicio : sed tamen [1] tres fratres, summo loco natos, promtos, non indisertos, te nolo habere iratos, jure præsertim; quos video deinceps tribunos plebis per triennium fore. Tempora autem

[1] *Al.* tris, *ut passim.*

si mal disposés, les prières ne servent qu'à les aigrir. Mais j'ai voulu vous satisfaire ; j'ai écrit à Bibulus. Vous ferez ce qu'il vous plaira de la lettre que je vous envoie pour lui. Adieu.

LETTRE XVIII.

M. T. CICÉRON, *IMPERATOR*, A Q. THERMUS [86], PROPRÉTEUR, S.

Laodicée, mai 703.

Je suis ravi qu'un cœur aussi généreux que le vôtre soit content des services que j'ai rendus à Rhodon, et du zèle que j'ai marqué pour vous et pour ce qui vous appartient. Apprenez que de jour en jour mes soins augmentent pour votre dignité, à laquelle d'ailleurs votre intégrité et votre clémence ont donné tant d'éclat, qu'il ne paraît plus qu'on y puisse rien ajouter. Mais plus je pense tous les jours à vos arrangements, plus je me confirme dans le sentiment que j'ai déclaré d'abord à Ariston lorsqu'il m'est venu trouver ; c'est-à-dire, que vous vous feriez des ennemis dangereux si vous ne ménagiez pas l'honneur d'un jeune homme noble et puissant [87] : car ce serait lui faire un véritable affront, lorsque vous n'avez effectivement personne d'un rang supérieur au sien. Laissons à part sa noblesse : il suffit qu'il soit questeur, et votre questeur, pour l'emporter sur les plus honnêtes gens, sur des gens sans reproche, qui ne sont que vos lieutenants. Je suis persuadé que vos ennemis mêmes n'ont pas le pouvoir de vous nuire ; mais je serais fâché que vous vous fissiez des ennemis de trois frères d'une naissance distinguée, entreprenants, qui ne manquent point d'éloquence, surtout avec sujet, et lorsqu'il est aisé de prévoir qu'ils

reipublicæ qualia futura sint, quis scit? mihi quidem turbulenta videntur fore. Cur ego te velim incidere in terrores tribunitios, præsertim quum sine cujusquam reprehensione quæstoris legatis quæstorem possis anteferre? Qui si dignum se majoribus suis præbuerit, ut spero et opto, tua laus ex aliqua parte fuerit: sin quid offenderit, sibi totum, nihil tibi offenderit. Quæ mihi veniebant in mentem, quæ ad te pertinere arbitrabar, quod in Ciliciam proficiscebar, existimavi me ad te oportere scribere. Tu, quod egeris, id velim dii approbent. Sed, si me audies, vitabis inimicitias, et posteritatis otio consules. Vale.

EPISTOLA XIX.

M. T. IMP. C. COELIO, L. F. CALDO QUÆSTORI DES., S. D.

Quum optatissimum nuntium accepissem, te mihi quæstorem obtigisse, eo jucundiorem mihi eam sortem sperabam fore, quo diutius in provincia mecum fuisses. Magni enim videbatur interesse ad eam necessitudinem, quam nobis sors tribuisset, consuetudinem quoque accedere. Posteaquam mihi nihil neque a te ipso, neque ab ullo alio de adventu tuo scriberetur: verebar, ne id ita caderet (quod etiam nunc vereor), ne ante, quam tu in provinciam venisses, ego de provincia decederem. Accepi autem a te missas litteras in Cilicia, quum essem in cas-

seront quelque jour, pendant trois ans, tribuns du peuple. Qui sait quelle sera la situation des affaires publiques? Je serai trompé, pour moi, si elle est tranquille. Pourquoi vous exposer à craindre un jour les tribuns, surtout lorsque, sans offenser personne, vous pouvez préférer un questeur à de simples lieutenants de questeur? S'il se rend digne de ses ancêtres, s'il répond à nos désirs et à nos espérances, vous aurez l'avantage de participer à sa gloire; s'il oublie son devoir, tout le blâme sera pour lui, sans qu'il en retombe rien sur vous. J'ai cru qu'en partant pour la Cilicie [88], je devais vous marquer naturellement ce qui me paraissait vous intéresser. Je prie les dieux de favoriser vos résolutions; mais, si vous m'en croyez, vous éviterez les querelles, et vous vous ménagerez un avenir tranquille. Adieu.

LETTRE XIX.

M. T. CICÉRON, *IMPERATOR*, A C. CÉLIUS CALDUS [89], DÉSIGNÉ QUESTEUR, S.

De Cilicie, juin 703.

En apprenant, comme je l'avais désiré fort ardemment, que le sort vous a fait mon questeur [90], je me suis flatté d'en retirer d'autant plus de satisfaction que vous aviez été long-temps avec moi dans la province; car je ne regardais pas comme un petit avantage qu'une amitié aussi étroite que la nôtre eût prévenu la liaison du sort qui vous attache à moi. Ensuite, voyant que je ne recevais ni de vous, ni par d'autres voies, aucun avis de votre arrivée, j'ai craint, comme je fais encore, que je ne sois obligé de quitter la province avant que vous ne puissiez vous y trouver. J'ai reçu enfin votre lettre en Cilicie, dans mon camp, le 20 de juin. Elle

tris, a. d. x. kal. quintiles, scriptas humanissime; quibus facile et officium et ingenium tuum perspici posset: sed neque unde, neque quo die datæ essent, atque quo tempore te exspectarem, significabant; nec is, qui attulerat, a te acceperat, ut ex eo scirem, quo ex loco, et quo tempore, essent datæ. Quæ quum essent incerta, existimavi tamen esse faciundum, ut ad te statores meos et lictores cum litteris mitterem: quas si satis opportuno tempore accepisti, gratissimum mihi feceris, si ad me in Ciliciam quam primum veneris. Nam quod ad me Curius, consobrinus tuus, mihi, ut scis, maxime necessarius; quod item C. Virgilius, propinquus tuus, familiarissimus noster, de te accuratissime scripsit: valet id quidem apud me multum, sicuti debet hominum amicissimorum diligens commendatio; sed tuæ litteræ, de tua præsertim dignitate, et de nostra conjunctione, maximi sunt apud me ponderis. Mihi quæstor optatior obtingere nemo potuit. Quamobrem quæcumque a me ornamenta ad te proficiscentur; ut omnes intelligant, a me habitam esse rationem tuæ majorumque tuorum dignitatis. Sed id facilius consequar, si ad me in Ciliciam veneris: quod ego et mea, et reipublicæ, et maxime tua interesse arbitror. Vale.

est remplie d'honnêteté, et l'on y découvre aisément votre esprit et votre politesse; mais elle ne m'apprend point d'où elle est écrite, ni quel jour elle est partie, ni dans quel temps je dois vous attendre; et celui qui me l'a remise ne l'ayant pas reçue de vos mains, je n'ai pu savoir de lui la date du temps ni du lieu. Malgré ces incertitudes, j'ai cru devoir envoyer au-devant de vous mes huissiers et mes licteurs avec cette lettre. Si vous la recevez assez tôt, vous m'obligerez beaucoup de vous rendre promptement en Cilicie. Curius [91], votre cousin, qui est, comme vous savez, de mes meilleurs amis; C. Virgilius [92], qui est aussi votre parent et mon ami intime, m'ont écrit à la vérité sur votre sujet, et leur recommandation n'a pu manquer d'être pour moi d'un grand poids; mais rien ne doit plus m'intéresser que vos propres lettres, surtout par rapport à ce qui regarde votre dignité et nos affaires communes. Le sort ne pouvait me donner un questeur qui me fût plus agréable que vous. Ainsi vous pouvez compter que je vous accorderai toutes les distinctions qui dépendent de moi, pour faire connaître la juste considération que j'ai pour vous et pour vos ancêtres. Mais tout deviendra plus facile, si vous vous rendez près de moi; et je crois que vous le devez, non seulement pour l'intérêt de la république et pour le mien, mais encore plus pour le vôtre [93]. Adieu.

NOTES

SUR

LE SECOND LIVRE.

---

1. — Lettre I. *Curioni*, c'était le surnom de la maison Scribonienne, qui lui venait d'un Scribonius dont parle Tite-Live. Le Curion dont il s'agit ici avait peu d'études ; son père et son grand-père n'en avaient pas eu davantage : cependant ils se distinguèrent tous trois entre les orateurs, par une éloquence naturelle qui était familière à leur famille. Cicéron leur rend ce témoignage dans le Livre intitulé *Brutus*, et Pline, au chapitre 41 du Livre septième de son Histoire naturelle. C. Curion était alors questeur en Asie. Velléius en fait un portrait fort vif au Livre II de son Histoire. — Voici le passage de Velléius, II, 48 : « La guerre civile et les maux innombrables qui l'ont suivie pendant vingt ans, sont nés surtout du génie incendiaire de C. Curion, tribun du peuple, sorti des rangs de la noblesse, éloquent, audacieux, insatiable de richesses et de plaisirs, prodigue de son bien et de son honneur comme de l'honneur et du bien d'autrui. Il se servit de tout son esprit pour faire le mal ; son éloquence fut une calamité. » On a quelquefois appliqué ce portrait à Mirabeau. Mais il ne faut pas abuser de ces hasards que présente l'histoire : on s'exposerait à dénaturer les caractères pour trouver des parallèles. J. V. L.

2. — Les mots *puer* et *pueritia*, qui reviennent fort souvent, ne doivent pas toujours être entendus de l'enfance, puisqu'il n'est pas vraisemblable que des études si sérieuses se fissent à cet âge. Il faut donc entendre ici le temps où Curion avait quitté la robe prétexte pour prendre la robe virile, ce qui arrivait ordinairement vers l'âge de seize ans. Les jeunes Romains quittaient alors les maîtres de leur enfance, et se mettaient sous la conduite de quelque homme distingué par l'éloquence ou par la connaissance du droit civil. Curion avait pris ainsi les leçons de Cicéron dans ces deux genres.

3. — Cicéron écrivit cette lettre à l'âge de cinquante-quatre ans ; et la preuve en est claire dans la sixième des lettres suivantes, où il re-

commande à Curion son ami Milon, qui prétendait alors au consulat, sous celui de Calvinus et de Messala.

4. — On trouve indifféremment le nom de *juvenis* et d'*adolescens* employé jusqu'à l'âge de trente ans; et le même Curion est appelé *juvenis* dans l'épître 12 du second Livre à Atticus, quoiqu'elle ait été écrite sept ans avant celle-ci. Tite-Live, parlant d'Alexandre-le-Grand, qui mourut à trente-trois ans, dit (Liv. IX) : « Adoles« cens, in incremento rerum, nondum alteram fortunam expertus, « decessit. »

5. — LETTRE II. C. Scribonius, père de Curion, avait été consul avec Cn. Octavius. Il était célèbre par son éloquence et par ses exploits dans la Macédoine, qui lui avaient fait obtenir l'honneur du triomphe. C'est le premier général romain qui ait pénétré jusqu'au Danube. Valère-Maxime, Ammien-Marcellin, Frontin, etc. lui donnent de grands éloges.

6. — LETTRE III. Rupa, nom d'un affranchi de Curion. Les affranchis conservaient le nom qu'ils avaient porté dans l'esclavage, en y joignant le prénom et le nom de leur maître. Ainsi celui-ci se nommait C. Scribonius Rupa, comme Cicéron en avait deux qui se nommaient, l'un *M. Tullius Tiro*, l'autre *M. Tullius Laurea*.

7. — La commission de Rupa était d'annoncer à Rome les jeux que Curion voulait donner pour faire honneur à la mémoire de son père. Ces fêtes, que Cicéron appelle *munera*, consistaient, ou dans des combats de gladiateurs, ou dans des festins publics, ou dans des distributions d'argent, etc. Il paraît, par les lettres de Célius (VIII. 8). que Curion y joignit un combat de panthères, ou du moins qu'il y donna de ces animaux en spectacle. Il y employa aussi une machine admirable, dont Pline fait la description (*Hist. Nat.*, Lib. XXXVI, cap. 15.)

8. — C'était le temps où Pompée n'épargnait rien pour accréditer César, et pour l'élever à cette puissance dont il ressentit enfin le poids. Calvinius et Messala étaient encore consuls.

9. — LETTRE IV. Saint Jérôme cite, dans sa lettre quarante-deuxième, un vers de Turpilius qui semble copié d'après cet endroit de Cicéron : il dit du commerce épistolaire : *Sola res est, quæ homines absentes præsentes facit.*

10. — LETTRE. V. Cette métaphore est fort ordinaire à Cicéron. *Una navis est jam bonorum omnium. Ad Cornificium*, XII, 25. Tite-Live l'emploie aussi fort souvent.

11. — Les sujets libres de l'empire romain se divisaient en citoyens et en alliés. Il y avait des alliés de plusieurs espèces : *Latini*, *Italici*, *provinciales*. Les Latins avaient des droits plus étendus que ceux des Italiques; et ceux-ci en avaient plus que les provinciaux. Tous ces alliés suivaient ou leurs propres lois, ou les lois romaines. Ceux qui l'étaient devenus volontairement, sans guerre, ou qui n'avaient point attendu la fin d'une guerre pour faire leurs conditions, jouissaient de toute leur liberté. Ceux qui avaient été soumis par les armes, recevaient des lois de leurs vainqueurs et leur payaient un tribut.

12. — LETTRE VI. Il n'y avait point de services que Cicéron n'eût reçus de Titus Annius Milon, pendant les démêlés qu'il avait eus avec P. Clodius, et la reconnaissance le portait à tout employer pour assurer le consulat a ce fidèle ami. Curion, qui revenait d'Asie extrêmement riche, avec une grande réputation d'esprit et de courage, avec le mérite d'avoir déjà fait beaucoup de dépense pour plaire au peuple, était regardé d'avance comme un homme qui donnerait du poids au parti qu'il embrasserait; et Cicéron s'efforce ici de le disposer en faveur de Milon.

13. — C'était le nom d'une famille plébéienne de Rome. Cependant les manuscrits varient beaucoup sur ce nom : les uns mettent *Julium*, d'autres *Servilium*, *etc.*; ce qui est dans le fond très indifférent.

14. — Milon avait donné plusieurs fois des jeux au peuple; et Cicéron même, parlant de ceux de son édilité, les traitait d'extravagants par l'excès de la dépense (Ep. ad Quint. frat., Lib. III, ep. 8) : « Ludos apparat magnificentissimos; sic, inquam, ut nemo sumtuosiores; stulte, bis, terque, non postulatus. » Aussi Milon demeura-t-il ruiné, après avoir mangé deux ou trois fois la valeur de son patrimoine.

15. — T. Annius Milon était de la maison Papienne; mais ayant été adopté par T. Annius, son grand-père maternel, il avait pris son prénom et son nom.

16. — Les principaux citoyens dont Cicéron reçut le secours, furent P. Lentulus, alors consul; Pompée, qui était sans emploi; Milon et P. Sextius, tribuns du peuple. Il les nomme lui-même dans ses deux Discours *post reditum*, et dans plusieurs autres endroits.

17. — LETTRE VII. Cette lettre est écrite de Cilicie, dont Cicéron avait pris alors le gouvernement, sous le consulat de Serv. Sulpicius et de M. Marcellus.

18. — Cette lettre au sénat n'existe plus; mais on peut y suppléer par la quatrième du quinzième Livre, adressée à Caton.

19. — Il venait de se saisir du mont *Amanus* et de prendre la ville de *Pindenissum*. Le mot de *res æstatis*, qui suit immédiatement, doit être entendu des opérations de toute la campagne; car il est certain, par une des Lettres à Atticus (Liv. V, épître 20), que Pindenissum fut pris au mois de décembre.

20. — Le père de Curion avait été du collége des prêtres, et Curion souhaitait de lui succéder. Il y réussit.

21. — Puisqu'il était l'affranchi de Curion, il devait se nommer, suivant l'usage, *C. Scribonius Tharaso*.

22. — LETTRE VIII. Les Lettres de Célius, auxquelles Cicéron répond ici, sont au huitième Livre de ce Recueil. C'est là qu'on doit chercher ce que c'était que Célius. Cicéron l'avait prié, en partant pour le gouvernement de la Cilicie, de lui écrire tout ce qui serait digne de sa curiosité; et Célius, donnant trop d'étendue à cette prière, ne l'entretenait que de minuties.

23. — On assortissait les gladiateurs (*compositio*), et suivant le témoignage de Quintilien, on donnait le même maître à chaque couple, afin qu'ils se défendissent d'autant plus adroitement qu'ils savaient comment ils devaient être attaqués. « Gladiatores, sub « eodem magistro eruditi, inter se componuntur. » (Lib. II, cap. 27.)

24. — On ignore qui était ce Chrestus; à moins qu'il ne fût de la maison Manilienne : car il y avait un Manilius Chrestus, auteur d'un livre d'hymnes à l'honneur des dieux. Il y a beaucoup d'apparence que les compilations dont Cicéron parle ici, étaient quelque recueil périodique de faits et de pièces, tel que nos Mercures ou nos gazettes.

25. — Cicéron avait passé trois jours avec Pompée avant de se rendre à Brindes, dans sa route pour la Cilicie. Pompée était alors à Tarente pour rétablir sa santé.

26. — Gallus Caninius était un citoyen romain que Cicéron avait défendu contre ses accusateurs à la prière de Pompée. Comme on ne le connaît point autrement, et qu'il y a quelque difficulté sur son nom, ne pourrait-on pas le prendre pour Gellius Caninius, intime ami d'Atticus, suivant le témoignage de Cornélius Népos?

27. — LETTRE IX. On trouve partout ce qu'étaient les édiles. Ils étaient les premiers magistrats après les préteurs, et leur emploi consistait à prendre soin de l'intérieur de la ville, comme des temples, des

maisons, des portiques, des aqueducs, des jeux publics, etc. Il y avait trois sortes d'édiles, les *plébéiens*, les *curules* et les *céréales*. Les curules et les céréales étaient pris des patriciens; le nom des curules venait de la chaise curule, qui leur était propre; et celui de céréales, de l'inspection des vivres. Ils furent créés en différents temps : les premiers avec les tribuns du peuple, vers 260; les seconds peu de temps après; les troisièmes en 709, par Jules César.

28. — Célius avait eu pour concurrent dans la poursuite de l'édilité, *Hirrus*, ennemi déclaré de Cicéron, depuis qu'ils avaient sollicité tous deux la dignité d'augure. Cicéron le raille beaucoup dans toutes sortes d'occasions.

29. — Quoique les lignes suivantes, jusqu'à *quid quæris*, se trouvent écrites comme de la prose dans les manuscrits, personne n'a douté que ce ne soit une citation en vers de quelque ancien poète. Cela est si sensible, qu'on a tâché de leur rendre l'ordre poétique. Cicéron en a même cité quelque partie dans d'autres ouvrages. (*De finib.*, II, 4; *Tusculan.*, IV, 15), et il nomme pour auteur, *Trabea*, poète comique.

30. — LETTRE X. Manuce raconte qu'étant à réfléchir sur cet endroit (*quam ad me litteræ, etc.*), qui lui paraissait obscur, on lui apporta un ancien manuscrit, où il trouva, *quamobrem;* ce qui rend le sens fort clair.

31. — C'est un badinage sur le nom d'*Hirrus*, que Cicéron prend toujours plaisir à railler. Il l'appelle *Hillus*, en affectant de grasseyer. Et cette plaisanterie est d'autant plus naturelle, que Célius, en lui écrivant ce qui s'était passé, ne nommait point *Hirrus* et le faisait connaître seulement par le pronom *ille*, *cum illo*, *illum*. Peut-être aussi que *Célius*, ou *Hirrus*, avait ce défaut dans la prononciation. Il y a de l'apparence que *ad rem redeamus* est encore une allusion, parce que ces deux mots commencent par *r*, qu'un bègue prononce mal.

32. — Tout ce qui regarde l'expédition de Cicéron se trouve dans d'autres lettres. Il formait déjà des prétentions au triomphe : mais il badine lui-même sur ses exploits en se servant du diminutif *laureola*, parce que les triomphateurs étaient couronnés de laurier.

33. — Les Galates, les Pisidiens et les Lyciens, peuples alliés des Romains, et voisins de son gouvernement. Il les nomme dans une lettre à Atticus (Liv. VI, 3). Le roi Déjotarus lui amenait aussi toutes ses troupes; mais il lui fit dire sur la route qu'elles ne lui étaient pas nécessaires.

34. — *Communis*, c'est-à-dire que cette montagne divisait la Syrie, qui était le gouvernement de Bibulus, de la Cilicie où commandait Cicéron. — L'abbé Prevost n'avait pas compris les expressions, *divisus aquarum divortiis*, que l'on retrouve à peu près dans une lettre à Atticus, *Ep. ad Att.* V, 20. Mongault, qui ne s'y est point trompé, remarque en cet endroit qu'on appelait le sommet des montagnes *aquarum divortia* ou *divergia*, parce que les eaux s'y partagent, et prennent leur cours de deux côtés différents. Il ne s'agit donc pas de Cassius, *séparé de Bibulus par les inondations*. J. V. L.

35. — C'est celui qui tua César avec Brutus. Il avait été questeur de M. Crassus dans la Syrie; et depuis que Crassus avait péri en combattant contre les Parthes, il avait ramené le reste des troupes romaines à Antioche. Bibulus avait succédé à Crassus dans le gouvernement de cette province.

36. — Il fallait, suivant l'usage, qu'il y eût un certain nombre d'ennemis tués, pour mettre le général en droit de recevoir le titre d'*imperator*. Ce nombre devait surpasser deux mille, suivant Cicéron même (Phil. II, 4) : « Si quis Hispanorum, aut Gallorum, aut « Thracum, mille aut duo millia occidisset, non eum, hac consue- « tudine, quæ increbruit, imperatorem appellaret senatus. » Dion (Liv. 37) dit que C. Antonius, après avoir défait Catilina, obtint le nom d'*imperator*, quoique le nombre des ennemis morts fût moindre qu'il ne devait être.

37. — On appelait ce lieu les autels d'Alexandre, *Alexandri aræ*. Q. Curce rapporte effectivement qu'Alexandre, après avoir défait Darius, éleva trois autels, etc. Il y avait alors près du même fleuve une grande ville, dont parle Méla (Liv. II), mais qui ne subsistait plus de son temps.

38. — Peut-être Célius avait-il eu quelque précepteur de ce nom. Mais il y a plus d'apparence que Cicéron parle de Clitarque l'historien, qui, suivant le témoignage de Pline (Liv. VI, chap. 31), avait suivi Alexandre dans son expédition persique. Célius l'avait lu, et Cicéron lui dit agréablement : *Comme Clitarque vous l'a raconté.*

39. — Le nom de cette ville, *Pindenissum* ou *Pindenissus*, était si bizarre et si peu connu, que Cicéron se plaint que c'est une perte pour sa gloire. Il badine là-dessus dans une lettre à Atticus (V, 20). Boileau ignorait ce chagrin de Cicéron lorsqu'il disait, Épître 4 :

> O que le ciel, soigneux de notre poésie,
> Grand roi, ne nous fit-il plus voisins de l'Asie !

40. — LETTRE XI. Célius lui avait demandé des panthères pour les

jeux de son édilité. Rien n'est si flatteur pour Cicéron, que la réflexion badine qu'il fait là-dessus.

41. — *Patiscus* était un chasseur, dont on retrouvera le nom dans la lettre 6 du Livre VIII, et dans la lettre 15 du Livre XII. C'est peut-être de lui qu'Hirtius parle aussi *de Bell. Alex.*

42. — Cette lettre étant écrite aux fêtes Mégalésiennes, qui se donnaient dans le cours du mois d'avril, à l'honneur de la grand'mère des dieux, c'était pour Cicéron une raison de se souvenir des jeux de Célius, qui devaient se donner au mois de septembre suivant, et sans doute avec bien plus de solennité, puisque Célius, qui donnait aussi les jeux Mégalésiens en qualité d'édile, ne demandait point de panthères pour cette fête : mais celle-ci se faisait aux frais de la ville, et l'autre à ceux de l'édile même. Tite-Live, XXIX, 14, raconte l'origine des fêtes Mégalésiennes.

43. — LETTRE XII. Ces troubles venaient des tribuns dans les assemblées du peuple, et particulièrement de ceux qui soutenaient alors les intérêts de César à l'occasion de la succession au gouvernement des Gaules. Curion était un des plus ardents. (*Ad Att.*, VI, 1.)

44. — Dans le texte, *quinquatrus*. C'étaient cinq jours de fêtes à l'honneur de Minerve. Ovide en parle, *Fastes*, III, 809 :

. . . . Et fiunt sacra Minervæ,
Nominaque a junctis quinque diebus habent.

45. — Diogène, Grec, ami de Célius. Philon, qui est nommé ensuite, était un affranchi.

46. — Pessinonte, ville de Phrygie, célèbre par un temple de Cybèle, d'où l'on avait transporté à Rome la statue de cette déesse. Le canton de Pessinonte était un de ceux qu'on avait joints au gouvernement de Cicéron.

47. — Les manuscrits ont altéré différemment ce nom ; et l'autorité de celui du Vatican, qui a fait préférer *Dejotarum* dans la plupart des éditions, n'empêche point que cette leçon ne paraisse contredite par les trois mots suivants ; car il n'est pas vraisemblable que Dejotarus fût mal disposé pour les Romains ; à moins que *nec benigna*, etc. ne doive être entendu des difficultés de la route. On lit *Jatoregem* dans un ancien manuscrit : d'où Manuce a cru qu'avec un supplément court et naturel on devait faire *Adjatorigem*, qui, suivant Strabon (Liv. XII), était alors roi des Comaniens. Déjotarus n'était que tétrarque de Galatie ; mais sa fidélité pour les Romains l'avait fait nommer, par le sénat, roi de l'Arménie mi-

neure. Il est beaucoup plus célèbre par l'amitié de Cicéron et par le Discours qu'elle lui fit prononcer pour sa défense.

48. — M. de Châteaubriand, dans une lettre fort remarquable écrite de Rome à M. de Fontanes, le 10 janvier 1804, a rappelé et commenté ce passage de Cicéron : « Du moins est-il certain que l'on s'attache prodigieusement à ce sol fameux : il y a deux mille ans que Cicéron se croyait exilé sous le ciel de l'Asie, et qu'il écrivait à ses amis : *Urbem, urbem, mi Rufe, cole, et in ista luce vive.* Cet attrait de la belle Ausonie est encore le même. On cite plusieurs exemples de voyageurs qui, venus à Rome dans le dessein d'y passer quelques jours, y sont demeurés toute leur vie. Il fallut que Le Poussin vînt mourir sur cette terre des beaux paysages, etc. » Il est assez singulier que l'auteur qui, dans une note, s'excuse de citer de mémoire, et de ne pouvoir dire s'il a extrait ce passage du premier ou du second Livre des *Épîtres familières*, se serve exactement, dans cette note même, de la traduction de l'abbé Prevost. Nous nous sommes bien gardé de rien changer ici à cette traduction, consacrée par une si grande autorité. J. V. L.

49. — LETTRE XIII. Phanias était un affranchi d'Appius Pulcher, dont le nom reviendra dans les lettres suivantes. Le κωμικὸς μάρτυς a causé de l'embarras à tous les interprètes, et leur a fait chercher des sens fort détournés. Comme ces deux mots se trouvent dans tous les manuscrits, on ne peut douter que ce ne soit la vraie leçon, surtout depuis qu'un commentateur a remarqué dans Suidas le même proverbe, et dans les mêmes termes, au mot ἔμφασις. Il n'est donc question que d'en trouver le sens. Le plus naturel, entre diverses explications des commentateurs, me paraît celui de Gronovius, qui fait consister tout le mystère dans le nom de *Phania*, nom ordinaire d'un rôle comique, d'où Cicéron prend occasion d'appeler l'affranchi d'Appius *un témoin de comédie*. Cependant, s'il m'est permis de hasarder mon opinion, je ne trouve point que ce soit bien entendre une expression qu'on s'accorde à regarder comme un proverbe. Voici ma pensée, qui explique tout assez simplement. Phanias appartenant à Appius, Cicéron veut dire qu'on pouvait douter de sa sincérité dans les marques de son amitié pour Appius, lorsqu'elles n'avaient pour témoin que son affranchi. C'était comme un témoin de théâtre, devant lequel on ajuste son langage et sa conduite pour le but qu'on se propose. Au lieu que depuis la mort de Phanias, les sentiments de Cicéron ne pouvaient être suspects, lorsqu'ils n'avaient plus que Célius pour témoin. Je retiens, avec cette explication, la leçon *occidit*, qui est d'ailleurs plus au-

torisée que celles qu'on y a voulu substituer. Cependant *accedit* même ne changerait rien au sens que je propose : ce serait alors un témoin de théâtre qui arriverait, et Cicéron en appellerait au témoignage de Célius, lorsqu'il n'avait pas d'autre témoin que lui.

50. — Le fils de Pompée avait épousé Appia, une des filles d'Appius; M. Brutus, la sœur de celle-ci : et, pour mettre dans la même note tout ce qui a rapport à ce passage, Appius et Cicéron étaient collègues dans la dignité d'augure, et Appius avait composé, sur la science de l'augurat, un livre qu'il avait dédié à Cicéron.

51. — *Post hoc negotium* : il parle de l'accusation que Dolabella, son gendre, avait formée contre Appius. Cet incident reviendra dans les lettres à Appius.

52. — C'est Curion, qui avait embrassé le parti de César pendant son tribunat. Les lettres de Célius étaient écrites apparemment de la main d'un secrétaire, et Célius y ajoutait de la sienne ce qu'il ne vouloit confier à personne. C'est ce que font entendre les trois mots suivants. La raison qui avait fait prévoir à Cicéron ce que Célius lui apprend, était la connaissance qu'il avait du caractère de Curion, qui, s'étant ruiné par ses prodigalités, n'avait plus de ressources que dans un parti violent.

53. — LETTRE XIV. On verra au Livre VII de ce recueil, une lettre à ce M. Fabius Gallus, dont les affaires regardaient un bien qui avait appartenu à Quintus Fabius, son frère.

54. — LETTRE XV. J'ai expliqué le mot *supplicatio* dans une note précédente. (Liv. I, note 67). Cicéron avait obtenu une supplication pour ses exploits militaires de Cilicie.

55. — C'est Hirrus, dont j'ai déjà eu occasion de parler.

56. — M. Caton, qui loua Cicéron au sénat, mais qui ne laissa pas de lui écrire librement ce qu'il pensait de ses prétentions au triomphe. On verra sa lettre à la suite, XV, 5.

57. — Dolabella était fort vicieux. On verra plus tard dans ces lettres combien Cicéron, son beau-père, eut à se plaindre de lui.

58. — C'était C. Célius, à qui la dernière lettre de ce livre est adressée. La province ne pouvant demeurer sans chef, un gouverneur qui la quittait avant l'arrivée de son successeur, nommait quelqu'un pour commander dans l'intervalle.

59. — C. Pomtinius, guerrier célèbre, qui avait triomphé des Allobroges, et que Cicéron avait choisi pour son lieutenant dans son administration, pour se servir de ses conseils et l'employer dans les affaires militaires. Il avait eu quatre lieutenants en Cilicie; Quintus son

frère, C. Pomtinius, M. Annéius et L. Tullius, qu'il nomme tous quatre dans une autre lettre (Liv. XV, ep. 4).

60. — Pompée et César, qui avaient choisi pour leur succéder dans le même cas, l'un, Q. Cassius, et l'autre, M. Antoine. Ces deux noms sont au pluriel, par une figure qui n'est pas rare dans Cicéron.

61. — Servius Ocella, dont Pline nous apprend que le nom venait de la petitesse de ses yeux (Liv. XI, chap. 37). Il avait été pris deux fois en adultère dans l'espace de trois jours.

62. — Quelques-uns, au lieu de *Matrinio*, veulent *matrimonio*, et prétendent que Célius avait contribué au mariage de la fille de Cicéron. Mais le nom de *Matrinius* est connu par les Verrines, III, 24, et par les Discours pour Cluentius, chap. 45, et pour Balbus, chap. 21, quoiqu'il soit certain qu'il s'agit ici de quelque autre Matrinius. Il paraît que Célius avait entrepris quelque chose en sa faveur ou contre lui.

63. — On nommait Étésiens des vents qui soufflaient du septentrion vers l'occident, et qui, reprenant ensuite vers l'orient, étaient contraires à la navigation de Cicéron, puisqu'il revenait de la Grèce en Italie. Les anciens prétendaient que ces vents commençaient huit jours avant la canicule, et duraient quarante jours. Cicéron rapporte, dans plusieurs lettres, l'explication qu'Aristote donnait à leur origine. (Ep. 25, Liv. XII, et ep. 11, Liv. XV, et *ad Att.* Liv. VI, ep. 7 et 8.)

64. — LETTRE XVI. Cette lettre est une réponse aux instances que Célius avait faites à Cicéron pour lui faire perdre l'envie de se joindre à Pompée au commencement de la guerre civile. La lettre de Célius est la seizième du Livre VIII de ce recueil. César avait alors levé le masque, et son parti grossissait tous les jours.

65. — Tous ceux qui portaient le titre d'*imperator* avaient des licteurs. Cicéron, qui était revenu de Cilicie avec l'espoir du triomphe, n'était point encore rentré à Rome, parce qu'on perdait ce titre en y rentrant, à moins que ce ne fût en triomphe, et qu'alors même la loi ne permettait de le conserver que le jour de cette pompeuse cérémonie. Il avait donc encore ses licteurs et ses faisceaux entrelacés de lauriers; ce qui ne lui permettait pas de se tenir caché. Ceux qui ont voulu substituer *honore* à *onere*, sont mal entrés dans le chagrin de sa situation.

66. — On le soupconnait de s'être approché de la mer pour suivre Pompée. La verité était que n'étant point encore sorti de ses irrésolutions, il voulait se conserver le pouvoir de choisir.

67. — On a vu ce nom dans une des lettres précédentes. Cicéron dit d'Ampius, dans un autre endroit (Liv. VI, ep. 12), qu'il fut nommé la trompette de la guerre civile. Mais on ignore de quel discours il est ici question.

68 — Pour sentir combien le cœur de Cicéron devait être agité en écrivant cette lettre, il faut avoir lu celle de Célius, qui est infiniment touchante. C'est, comme nous l'avons dit, la seizième du huitième Livre.

69. — Dolabella était accablé de dettes et s'était attiré beaucoup d'ennemis par ses témérités continuelles.

70. — La fin de la guerre que César allait faire en Espagne contre Pétréius et Afranius, lieutenants de Pompée.

71. — Apparemment Posturnius Curtius, partisan de César, et de qui Cicéron dit (ep. 2, Liv. IX) qu'il était venu le trouver, et qu'il ne lui avait parlé que de flottes, d'armées, de l'Espagne conquise, et de tout ce qui pouvait redoubler sa terreur.

72. — Il faut expliquer ces plaisanteries. Plus haut, par cette expression singulière, *prætextam texi*, l'auteur voulait dire qu'on destinait quelque magistrature à Oppius. Il y avait cinq sortes de personnes qui portaient la robe prétexte : 1°. les enfants jusqu'à l'âge de dix-sept ans ; 2°. tous les magistrats ; 3°. les maîtres des jeux compitaux, c'est-à-dire des jeux qui se faisaient dans les carrefours à l'honneur des dieux lares ; 4°. les sénateurs, aux jours de fêtes ; 5°. les prêtres, parmi lesquels il faut compter les augures. Ici, par *dibaphum*, il entend l'augurat, auquel Curtius aspirait depuis que la mort de Q. Hortensius laissait une place vacante. *Dibaphus* était proprement de la pourpre deux fois teinte, et plus belle par conséquent que la pourpre simple.

73. — LETTRE XVII. Les commentateurs ont formé des difficultés sur le nom et la qualité de ce Sallustius ; mais comme elles ne sont soutenues d'aucune preuve, je laisse l'ancienne leçon. Sallustius était proquesteur de Bibulus, gouverneur de la Syrie. Lorsque le questeur venait à mourir, le gouverneur faisait exercer l'emploi par quelqu'un qu'on appelait *proquesteur*, en attendant la nomination ou la confirmation de Rome.

74. — Son fils et son neveu, auxquels il était bien aise de faire prendre à Rhodes quelques leçons de Possidonius le philosophe. Tarse, où il était allé, était une ville de Cilicie.

75. — Jules César, pendant son consulat, avait établi, par une loi qui portait son nom, que les administrateurs des provinces rendissent

leurs comptes ; qu'ils en laissassent deux copies dans deux des principales villes de leurs provinces, et qu'ils en apportassent une autre dans les mêmes termes au trésor de Rome. Bibulus, ennemi de César, ne voulait point s'assujettir à cette loi, sous prétexte qu'elle avait été portée sans égard pour les auspices; et Sallustius voulait imiter Bibulus.

76. — Apamée, grande ville de Phrygie, fondée, suivant Strabon, par Séleucus Nicanor, qui lui donna le nom de sa femme, et achevée par Antiochus son fils.

77. — Le butin qu'il avait fait dans son expédition militaire contre les Parthes et autres peuples de l'Orient.

78. — Il y a dans le texte, *teruncium nec attigit*. *Teruncius* était la quatrième partie de l'as. Je crois qu'il n'y a rien de bien certain dans toutes les évaluations des anciennes monnaies de Rome. Voyez ceux qui en ont traité particulièrement, et Manuce, sur cet endroit, au mot *drachmis*.

79. — On laissait aux généraux une partie du butin, qu'ils appelaient *manubiæ*. Plusieurs l'employaient à faire des monuments publics, ou des libéralités au peuple.

80. — Marius, successeur de Sallustius; car Cicéron ni Bibulus n'en eurent point dans leur gouvernement. La querelle était déjà si vive entre Pompée et César, qu'elle entraîna tout d'un coup la ruine de l'ordre et des lois.

81. — Bibulus était irrité contre Cicéron, qui avait favorisé César dans plusieurs occasions d'importance, telles que l'affaire des supplications, celle des dix lieutenants, etc. Bibulus haïssait César depuis les démêlés qu'il avait eus avec lui lorsqu'ils étaient consuls ensemble. Ainsi le *sine causa* ne paraît pas fort sincère. On ne sait pas pourquoi il donne ici le nom de préteur à Bibulus, qu'il nomme ailleurs proconsul, et qui l'était réellement.

82. — Thermus, le même à qui la lettre suivante est adressée.

83. — Bibulus avait perdu deux fils, tués par les soldats de Gabinius, qui avait entrepris le rétablissement de Ptolémée. (Val. Max. Lib. IV, cap. 1; Cæs., *de Bell. civ.* Lib. III.)

84. — Il y avait alors dans les armées deux sortes de cavalerie, la légionnaire et l'auxiliaire. Celle-ci, qui était composée des alliés, portait le nom d'*alarii*, parce qu'elle était postée ordinairement sur les ailes pour couvrir l'infanterie.

85. — Ariobarzane, roi de Cappadoce, fils de cet Ariobarzane chassé du trône par Mithridate et rétabli par Sylla.

86. — LETTRE XVIII. Q. Minucius Thermus, qui gouvernait l'Asie après avoir été préteur. Cette province était prétorienne. *Proprætor*, comme *proconsul* pour les provinces consulaires.

87. — Caïus Antonius, frère de Marcus, qui fut depuis triumvir. Il obtint le gouvernement de Macédoine, sous le consulat de son frère.

88. — Cicéron, comme je l'ai fait observer souvent, avait des parties de son gouvernement qui n'étaient pas de la Cilicie.

89. — LETTRE XIX. C. Célius Caldus était ce jeune questeur que Cicéron avait nommé pour gouverner la Cilicie après son départ, et dont il justifie le choix dans une des lettres précédentes. Il en avait eu deux pendant son année, L. Mescinius Rufus et Cn. Volusius. Celui-ci l'ayant quitté, vraisemblablement vers la fin de l'année, Cicéron avait pris Célius à sa place. Les lettres initiales qui suivent son nom dans quelques éditions (L. F. C. N.), peuvent être expliquées diversement; mais il paraît, du moins par quantité d'autres exemples, que les deux premières signifient *Lucii filio*, fils de Lucius. J'ai déjà fait remarquer que c'était une manière de distinguer les personnes de même nom. On ne peut guère douter que C. Célius ne fût parent de M. Célius, quoique Cicéron n'en dise rien dans la lettre 15 de ce même Livre.

90. — Les questeurs qu'on donnait aux proconsuls étaient tirés au sort, quoiqu'il arrivât quelquefois qu'on leur permettait de les choisir. (*Voyez* l'épître 6 à Att. Liv. VI.)

91. — Il paraît que c'est le même Curius à qui est adressée la lettre 7, et qu'il recommande à ses amis au Livre XIII.

92. — C. Virginius, ancien ami de Cicéron, qui avait gouverné la Sicile après avoir été préteur de Rome, et qui n'avait pas laissé de lui refuser une retraite dans son gouvernement au temps de son exil.

93. — Il se proposait de lui laisser le commandement de sa province.

LIBER III.

EPISTOLA I.

M. T. C. APPIO PULCHRO IMP. S. D.

Si ipsa respublica tibi narrare posset, quomodo sese haberet, non facilius ex ea cognoscere posses, quam ex liberto tuo Phania: ita est homo non modo prudens, verum etiam, quod juvet, curiosus. Quapropter ille tibi omnia explanabit. Id et ad brevitatem est aptius, et ad reliquas res providentius. De mea autem benivolentia erga te, etsi potes ex eodem Phania cognoscere, tamen videntur etiam aliquæ meæ partes. Sic enim tibi persuade, carissimum te mihi esse, quum propter multas suavitates ingenii, officii, humanitatis tuæ; tum quod ex tuis litteris et ex multorum sermonibus intelligo, omnia, quæ a me profecta sunt in te, tibi accidisse gratissima. Quod quum ita sit, perficiam profecto, ut longi temporis usuram, qua caruimus, intermissa nostra consuetudine et gratia, et crebritate et magnitudine officiorum meorum sarciam : idque me, quoniam tu ita vis, puto non invita Minerva esse facturum; quam quidem ego, si forte de tuis sumsero, non solum Pallada, sed etiam Appiada nominabo. Cilix, libertus tuus, antea mihi minus fuit notus : sed ut mihi reddidit a te litteras, plenas et

LIVRE III.

LETTRE I.

M. T. CIC. A APPIUS PULCHER [1], *IMP.*, SALUT.

Rome, 702.

Si la république pouvait vous rendre compte elle-même de sa situation, vous ne l'apprendriez pas mieux d'elle que de Phanias [2] votre affranchi. Il est non seulement d'une grande prudence ; mais, ce qui est utile dans bien des occasions, il a l'esprit curieux. Je lui laisse le soin de vous expliquer tout : c'est le moyen d'être plus court, et de mettre même plus d'ordre dans les affaires. Quant à mon amitié pour vous, quoique Phanias puisse vous en informer de même, une partie de ce role m'appartient. Il est vrai, n'en doutez pas, que vous m'êtes très cher, non seulement pour tous les agréments de votre esprit, votre politesse et la bonté de votre caractère, mais encore parce que j'apprends de vous-même et par divers autres témoignages, que vous êtes fort sensible à tout ce que j'ai fait jusqu'à présent pour vous. Je m'efforcerai donc de réparer désormais, par le nombre et l'importance de mes services, la longue interruption de notre liaison et de notre amitié ; et soyez persuadé que ce sera si peu *malgré Minerve* [3], que si je la retire des mains de vos amis, je la nommerai non seulement *Pallas*, mais encore *Appias*. Je ne connaissais point Cilix votre affranchi. En me remettant, de votre part, des lettres pleines de bienveillance et d'amitié, il a secondé merveilleusement vos

amoris et officii, mirifice ipse suo sermone subsecutus est humanitatem litterarum tuarum. Jucunda mihi ejus oratio fuit, quum de animo tuo, de sermonibus, quos de me haberes quotidie, mihi narraret. Quid quæris? biduo factus est mihi familiaris : ita tamen, ut Phaniam valde sim desideraturus; quem quum Romam remittes, quod (ut putamus) celeriter eras facturus, omnibus ei de rebus, quas agi, quas curari a me voles, mandata des velim. L. Valerium, jureconsultum, valde tibi commendo; sed ita etiam, si non est jureconsultus. Melius enim ei cavere volo, quam ipse aliis solet. Valde hominem diligo : est ex meis domesticis atque intimis familiaribus. Omnino tibi agit gratias; sed idem scribit, meas litteras maximum apud te pondus habituras. Id eum ne fallat, te etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA II.

M. T. C. PROCONSUL APPIO PULCHRO IMP. S. D.

Quum et contra voluntatem meam, et præter opinionem accidisset, ut mihi cum imperio in provinciam proficisci necesse esset, in multis et variis molestiis cogitationibusque meis, hæc una consolatio occurrebat, quod neque tibi amicior, quam ego sum, quisquam posset succedere; neque ego ab ullo provinciam accipere, qui mallet eam mihi quam maxime aptam explicatamque tradere. Quod si tu quoque eamdem de mea voluntate erga te

intentions par ses discours. J'ai pris plaisir à lui entendre rappeler vos sentiments pour moi, et la manière dont vous avez coutume d'en parler. Que dirai-je de plus ? en deux jours il est devenu mon ami; mais sans préjudice néanmoins pour Phanias, que vous renverrez sans doute incessamment à Rome, avec l'explication de toutes les affaires dont vous jugerez à propos de me charger. Je vous recommande instamment L. Valérius[4] le jurisconsulte; et quand vous ne lui accorderiez point cette qualité, je ne vous le recommanderais pas moins: car je veux lui être plus utile qu'il n'est souvent aux autres. Je l'aime particulièrement : il est de mes amis intimes et domestiques. Quoiqu'il ait déjà des grâces à vous rendre, il m'écrit que mes lettres vous engageront encore plus fortement à le servir. Faites, je vous en conjure, qu'il ne se trompe point dans cette espérance. Adieu.

LETTRE II.

M. T. C. PROC. A APP. PULCHER, *IMP.*, S.

Rome, avril 702.

Dans la nécessité où je suis, contre mon attente et mon inclination, de partir pour aller prendre le gouvernement d'une province[5], ma seule consolation, au milieu des chagrins et des embarras qui m'environnent, est qu'on ne pouvait vous donner un successeur qui vous aimât plus que moi; comme je ne pouvais recevoir la province des mains d'une personne qui souhaitât plus de me la remettre libre et facile à gouverner. Si vous avez la même opinion de mes sentiments, vous pouvez compter qu'elle ne sera jamais démentie. Je vous sup-

spem habes, ea te profecto nunquam fallet. A te maximo opere, pro nostra summa conjunctione tuaque singulari humanitate, etiam atque etiam quæso et peto, ut, quibuscumque rebus poteris (poteris autem plurimis), prospicias, consulas rationibus meis. Vides, ex senatusconsulto provinciam esse habendam. Si eam, quoad ejus facere poteris, quam expeditissimam mihi tradideris, facilior erit mihi quasi decursus mei temporis. Quid in eo genere efficere possis, tui consilii est; ego te, quod tibi veniet in mentem mea interesse, valde rogo. Pluribus verbis ad te scriberem, si aut tua humanitas longiorem orationem exspectaret; aut id fieri nostra amicitia pateretur; aut res verba desideraret, ac non pro se ipsa loqueretur. Hoc velim tibi persuadeas, si rationibus meis provisum esse intellexero, magnam te ex eo et perpetuam voluptatem esse capturum. Vale.

EPISTOLA III.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

A. D. XI kalendas junias Brundisium quum venissem, Q. Fabius, legatus tuus, mihi præsto fuit, eaque me ex tuis mandatis monuit, quæ non modo mihi, ad quem pertinebant, sed universo senatui venerant in mentem, præsidio firmiori opus esse ad istam provinciam. Censebant enim omnes fere, ut in Italia supplementum meis et Bibuli legionibus scriberetur. Id quum Sulpicius consul passurum

plie donc, au nom de notre étroite amitié et de votre extrême bonté, d'avoir toutes les attentions qui dépendront de vous pour le bon ordre des affaires dont je vais être chargé : il y aura mille choses où vos soins pourront m'être utiles. Vous voyez que je deviens proconsul par un décret du sénat. Si vous me remettez la province aussi libre que vous le pourrez, l'exercice de ma charge m'en sera plus facile. C'est à vous-même à juger de ce que vous pouvez faire ; mais je vous prie instamment de faire tout ce que vous croirez favorable à mes intérêts. Je donnerais plus d'étendue à cette lettre, si votre bonté avait besoin d'une plus longue explication, ou si notre amitié me la permettait, ou si la chose demandait plus de paroles et ne parlait pas assez d'elle-même. Soyez sûr seulement que si vous voulez bien songer à moi, vous en tirerez une satisfaction qui ne sera ni médiocre ni passagère. Adieu.

LETTRE III.

M. T. C. A APP. PULCHER, S.

Brindes, mai 702.

En arrivant à Brindes, le 22 de mai, j'ai trouvé Q. Fabius [6], votre lieutenant, qui m'a communiqué, suivant vos ordres, ce que tout le sénat avait pensé comme moi sur la nécessité d'augmenter le nombre des troupes dans notre province. L'opinion presque générale était de former ce supplément en Italie, pour les légions de Bibulus et les miennes [7]. Le consul Sulpicius [8] n'ayant pas laissé de protester qu'il ne le souffrirait pas, j'en ai fait beaucoup de plaintes : mais tout le sénat a jugé si unanime-

se negaret, multa nos quidem questi sumus : sed tantus consensus senatus fuit, ut mature proficisceremur, parendum ut fuerit : itaque fecimus. Nunc, quod a te petii litteris iis, quas Romæ tabellariis tuis dedi, velim tibi curæ sit, ut, quæ successori conjunctissimo et amicissimo commodare potest is, qui provinciam tradit, ea, pro nostra consociatissima voluntate, cura ac diligentia tua complectare : ut omnes intelligant, nec me benivolentiori cuiquam succedere, nec te amiciori potuisse provinciam tradere.

Ex iis litteris, quarum ad me exemplum misisti, quas in senatu recitari voluisti, sic intellexeram, permultos a te milites esse dimissos : sed mihi Fabius idem demonstravit, id te cogitasse facere; sed, quum ipse a te discederet, integrum militum numerum fuisse. Id si ita est, pergratum mihi feceris, si istas exiguas copias, quas habuisti, quam minime imminueris : qua de re senatusconsulta, quæ facta sunt, ad te missa esse arbitror. Equidem pro eo, quanti te facio, quidquid feceris, approbabo; sed te quoque confido ea facturum, quæ mihi intelliges maxime esse accommodata. Ego C. Pomtinium, legatum meum, Brundisii exspectabam; eumque ante kalendas jun. Brundisium venturum arbitrabar. Qui quum venerit, quæ primum navigandi nobis facultas data erit, utemur. Vale.

ment qu'il me fallait hâter mon départ, que je n'ai pu me dispenser d'obéir. Je suis parti. Permettez que je renouvelle la prière que je vous faisais déjà dans la lettre que dernièrement, à Rome, j'ai remise pour vous à vos courriers [9] : tout ce qu'on peut espérer d'un intime ami auquel on succède dans le gouvernement d'une province, je vous prie, au nom de notre parfaite intelligence [10], d'employer votre zèle et vos soins pour me le procurer. Que tout le monde reconnaisse que je ne pouvais succéder à personne qui eût plus d'amitié pour moi, ni vous, remettre la province entre les mains d'un meilleur ami.

J'avais appris, par les lettres dont vous m'avez envoyé une copie, et dont vous avez voulu qu'on fît lecture au sénat, que vous aviez congédié une grande partie des troupes : mais Fabius, qui m'avait dit aussi que tel était votre dessein, m'assure que, lorsqu'il vous a quitté, vous aviez encore tous vos soldats. S'il n'est point arrivé d'autre changement, vous m'obligerez beaucoup de ne rien diminuer du petit nombre de troupes que vous aviez, et je m'imagine qu'on n'a point manqué de vous envoyer les décrets que le sénat a portés sur nos forces militaires. La haute opinion que j'ai de vous me fera sûrement approuver toutes les dispositions que vous aurez prises; mais je me promets aussi que vous ferez ce qui vous paraîtra le plus convenable à mes intérêts. J'attends à Brindes C. Pomtinius [11], mon lieutenant, et je compte de le voir arriver avant le premier de juin. Je profiterai aussitôt de la première occasion que j'aurai de partir. Adieu.

EPISTOLA IV.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Pridie nonas Jun. quum essem Brundisii, litteras tuas accepi : quibus erat scriptum, te L. Clodio mandasse, quæ illum mecum loqui velles. Eum sane exspectabam, ut ea, quæ a te afferret, quam primum cognoscerem. Meum studium erga te, et officium, tametsi multis jam rebus spero tibi esse cognitum : tamen in iis maxime declarabo, quibus plurimum significare potero, tuam mihi existimationem et dignitatem carissimam esse. Mihi et Q. Fabius Virgilianus, et C. Flaccus, Lucii filius, et diligentissime M. Octovius, Cnæi filius, demonstravit, me a te plurimi fieri : quod egomet multis argumentis jam antea judicaram, maximeque illo libro augurali, quem ad me amantissime scriptum, suavissimum misisti. Mea in te omnia summa necessitudinis officia constabunt. Nam quum te ipsum, ex quo tempore tu me diligere cœpisti, quotidie pluris feci; tum accesserunt etiam conjunctiones necessariorum tuorum. Duo enim duarum ætatum plurimi facio, Cn. Pompeium, filiæ tuæ socerum, et M. Brutum, generum tuum : collegiique conjunctio, præsertim tam honorifice a te approbata, non mediocre vinculum mihi quidem attulisse videtur ad voluntates nostras copulandas. Sed et si Clodium convenero, ex illius sermone ad te scribam plura; et ipse operam dabo, te ut

LETTRE IV.

M. T. C. A APP. PULCHER, S.

Brindes, juin 702.

J'ai reçu à Brindes, le 4 de juin, la lettre où vous me marquez que vous avez chargé L. Clodius [12] des explications que vous voulez me donner; et le désir que j'ai de les recevoir me fait attendre impatiemment son arrivée. Quoique je vous croie bien persuadé du zèle et de l'attachement que j'ai pour vous, je chercherai, dans tout ce qui dépendra de moi, à vous faire connaître, par de nouvelles preuves, le vif intérêt que je prends à votre honneur et à votre dignité. Q. Fabius Virgilianus [13], et C. Flaccus [14], fils de Lucius, mais surtout M. Octavius, fils de Cnéus, m'ont témoigné le cas que vous faites de moi. Je l'avais déjà reconnu à plusieurs marques, et particulièrement à l'agréable présent que vous m'avez fait de votre livre augural. Comptez, de ma part, sur les services les plus essentiels de l'amitié. Outre que la mienne n'a fait qu'augmenter pour vous de jour en jour, depuis que vous m'avez rendu la vôtre, il s'y est joint d'autres liaisons qui en resserrent encore les nœuds. Je fais un cas extrême de deux personnes de différents âges, qui vous appartiennent : j'entends Cn. Pompée, beau-père de votre fille [15], et M. Brutus, votre gendre. Ajoutez que l'honneur que nous avons tous deux, et que vous avez relevé si noblement, d'être membres du même collége [16], n'a pas peu contribué à rendre notre liaison plus étroite. Mais si je vois P. Clodius, ce que j'apprendrai de lui me donnera occasion de vous écrire avec plus d'étendue; et je tâcherai de me procurer incessamment le plaisir de vous voir vous-

quam primum videam. Quod scribis, tibi manendi causam eam fuisse, ut me convenires, id mihi, ne mentiar, gratum est. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Tralles veni a. d. vi kalend. sextiles. Ibi mihi præsto fuit L. Lucilius cum litteris mandatisque tuis : quo quidem homine neminem potuisti, nec mihi amiciorem, nec, ut arbitror, ad ea cognoscenda, quæ scire volebam, aptiorem prudentioremve mittere. Ego autem et tuas litteras legi libenter, et audivi Lucilium diligenter. Nunc, quoniam et tu ita sentis (scribis enim, quæ de nostris officiis ego ad te scripserim, etsi tibi jucunda fuerint, tamen, quoniam ex alto repetita sint, non necessaria te putasse), et re vera, confirmata amicitia, et perspecta fide, commemoratio officiorum supervacua est; eam partem orationis prætermittam : tibi tamen agam, ut debeo, gratias. Animadverti enim et didici ex tuis litteris, te omnibus in rebus habuisse rationem, ut mihi consuleres, [1] restitueresque et præparares quodammodo omnia, quo mea ratio facilior et solutior esse posset. Hoc tuum officium quum mihi gratissimum esse dicam, sequitur illud, ut te existimare velim, mihi magnæ curæ fore, atque esse jam, primum ut ipse tu, tuique omnes, deinde ut etiam reliqui scire possint, me

[1] *Unus cod. Græv.* statueresque.

même. Vous me flattez beaucoup, je vous assure, en m'apprenant que c'est l'envie de me voir qui vous a fait demeurer dans la province. Adieu.

LETTRE V.

M. T. C. A APP. PULCHER, S.

Tralles, août 702.

Je suis arrivé à Tralles [17] le 26 du mois de juillet, et L. Lucilius s'y est trouvé avec votre lettre et vos ordres. Vous ne pouviez choisir pour cette commission un homme qui eût plus d'amitié pour moi, ni qui fût plus propre, suivant l'opinion que j'ai de sa prudence, à me donner les explications que je désirais. J'ai lu votre lettre avec joie, et j'ai écouté soigneusement Lucilius. Vous m'écrivez que, malgré le plaisir que vous avez trouvé à lire tout ce que je vous ai marqué de mes sentiments pour vous, ce détail n'était pas nécessaire, parce que je reprends les choses de trop loin. Je conviens que, lorsque l'amitié est confirmée et la confiance bien établie, l'énumération des témoignages est inutile ; et puisque vous pensez de même, je passerai désormais sur cet article : cependant, souffrez que je vous fasse les remercîments que je vous dois. J'ai observé, et j'ai appris par vos lettres, que vous n'avez rien négligé pour mes intérêts, et que vos soins se sont attachés à réparer, à disposer tout ce qui peut servir à rendre mon administration plus libre et plus aisée. Un service de cette nature excitant toute ma reconnaissance, je dois souhaiter de vous voir bien persuadé que je m'efforcerai, et que je m'efforce déjà, non seulement de vous prouver, et à tous les vôtres, que je vous suis parfaitement dévoué, mais encore de faire éclater ces sentiments aux yeux du

tibi esse amicissimum. Quod quibus adhuc non satis est perspectum, ii mihi nolle magis, nos hoc animo esse, quam non intelligere videntur. Sed profecto intelligent; neque enim obscuris personis, nec parvis in causis res agetur. Sed hæc fieri melius, quam dici, aut scribi volo. Quod itinerum meorum ratio te nonnullam in dubitationem videtur adducere, visurusne me sis in provincia : ea res sic se habet. Brundisii quum loquerer cum Phania, liberto tuo, veni in eum sermonem, ut dicerem, me libenter ad eam partem provinciæ primum esse venturum, quo te maxime velle arbitrarer. Tunc mihi ille dixit, quod classe tu velles decedere, per fore accommodatum tibi, si ad illam maritimam partem provinciæ, navibus accessissem. Dixi me esse facturum : itaque fecissem, nisi mihi L. Clodius noster Corcyræ dixisset, minime id esse faciendum; te Laodiceæ fore ad meum adventum. Erat id mihi multo brevius, multoque commodius, quum præsertim te ita malle arbitrarer. Tua ratio postea est commutata. Nunc, quid fieri possit, tu facillime statues. Ego tibi meum consilium exponam. Prope kal. sextil. puto me Laodiceæ fore : ibi perpaucos dies, dum pecunia accipitur, quæ mihi ex publica permutatione debetur, commorabor. Deinde iter faciam ad exercitum, ut circiter idus sextil. putem me ad Iconium fore. Sed si quid nunc me fallit in scribendo (procul enim aberam ab re ipsa, et a locis), simul ac progredi cœpero, quam celerrime potero, et quam creberrimis litteris faciam, ut tibi

public. Et si quelqu'un ne les croyait pas déjà prouvés, j'aurais lieu de croire moi-même que ce doute viendrait moins de ce qu'il les ignore que de ce qu'il en serait fâché. Mais j'en convaincrai tout le monde ; car ma reconnaissance ne s'attachera point à des personnes obscures [18] ni à des occasions légères. Les effets auront plus de force là-dessus que les écrits et les paroles. A l'égard du doute que mes voyages vous ont fait naître si vous pourrez me voir dans la province, voici ce qui s'est passé. En m'entretenant à Brindes avec Phanias votre affranchi, l'occasion s'est présentée de lui dire que je me rendrais volontiers le premier dans le lieu de la province où je vous croirais disposé à vous rendre. Il me répondit que vous étiez résolu de prendre le chemin de la mer, et qu'il vous serait fort convenable que je me rendisse, par la même voie, sur la côte d'où vous deviez partir. Je l'assurai que je n'y manquerais pas; et je l'aurais fait, si L. Clodius ne m'en avait détourné à Corcyre, en me disant que je vous trouverais à Laodicée. Il est vrai que ce parti était pour moi le plus court et le plus commode, surtout lorsqu'on m'assurait que c'était celui que vous aviez pris vous-même : vous avez ensuite changé de résolution. Aujourd'hui, vous déciderez sans peine de ce qui convient le mieux. Je compte d'être à Laodicée vers le premier jour d'août ; j'y passerai fort peu de jours, pour y recevoir seulement les sommes qui me reviennent suivant mon traité. Je me rendrai ensuite à l'armée [19], et je serai probablement à Iconium [20] vers le 13 d'août. Je me trompe peut-être dans ce calcul, parce que les affaires et les lieux sont éloignés ; mais je vous promets, à mesure que je marcherai, de vous écrire souvent par les voies les plus promptes, et de vous faire passer l'ordre et les jours de ma route. Je

nota sit omnis ratio dierum atque itinerum meorum. Oneris tibi imponere nec audeo quidquam, nec debeo. Sed, quòd tuo commodo fieri possit, utriusque nostrum magni interest, ut te videam ante, quam decedas. Quam facultatem si quis casus eripuerit, mea tamen in te omnia officia constabunt, non secus ac si te vidissem. Tibi de nostris rebus nihil sum ante mandaturus per litteras, quam desperaro coram me tecum agere posse. Quod te a Scævola petiisse dicis, ut, dum tu abesses, ante adventum meum, provinciæ præesset : eum ego Ephesi vidi ; fuitque mecum familiariter triduum illud, quod ego Ephesi commoratus sum : nec ex eo quidquam audivi, quod sibi a te mandatum diceret. Sane vellem [1] potuisset obsequi voluntati tuæ. Non enim arbitror noluisse. Vale.

EPISTOLA VI.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Quum meum factum cum tuo comparo, etsi non magis mihi faveo in nostra amicitia tuenda, quam tibi : tamen multo magis meo facto delector, quam tuo. Ego enim Brundisii quæsivi ex Phania, cujus mihi videbar et fidelitatem erga te perspexisse, et nosse locum, quem apud te is teneret; quam in partem provinciæ maxime putaret te velle, ut in succedendo primum venirem. Quum ille mihi respondisset, nihil me tibi gratius facere posse, quam

[1] *Prætulit Manut. lectionem*, potuisse eum obsequi.

n'ai point la hardiesse de vous assujettir à rien, et je sens que ce serait blesser mon devoir. Mais, autant que votre commodité le permettra, il est fort important pour vous et pour moi que je puisse vous joindre avant votre départ. Si quelque accident s'y oppose, je ne laisserai pas de vous rendre aussi fidèlement mes services que si j'avais obtenu la satisfaction de vous voir. Je ne me servirai de ma plume pour vous parler des affaires, qu'après avoir perdu l'espérance de m'expliquer de bouche. Vous m'écrivez que vous avez demandé à Scévola [21] de se charger du gouvernement de la province pendant votre absence et avant mon arrivée. Je l'ai vu à Éphèse; il ne m'a point quitté pendant les trois jours que j'ai passés dans cette ville, et ne m'a parlé d'aucune commission semblable qu'il eût reçue de vous. Je souhaiterais qu'il eût pu suivre en cela vos intentions; car je ne puis croire qu'il ne l'ait pas voulu. Adieu.

LETTRE VI.

M. T. C. A APP. PULCHER, S.

De Cappadoce, sept. 702.

Lorsque je compare votre conduite et la mienne [22], il me semble que, sans juger plus favorablement de mes intentions que des vôtres, j'ai raison d'expliquer le fait à mon avantage. D'abord, croyant connaître la fidélité de Phanias [23] et la confiance que vous avez en lui, je lui demandai, à Brindes, dans quelle partie de la province il supposait que vous souhaitassiez de me voir en arrivant pour vous succéder. Il me répondit que je ne pouvais rien faire qui vous fût plus agreable que de débarquer à Side; et quoique cette route eût non seulement moins de dignité, mais qu'elle me fût moins com-

si ad Sidam navigassem : etsi minus dignitatis habebat ille adventus, et ad multas res mihi minus erat aptus, tamen ita me dixi facturum. Idem ego quum L. Clodium Corcyræ convenissem, hominem ita tibi conjunctum, ut mihi, cum illo quum loquerer, tecum loqui viderer : dixi ei, me ita facturum esse, ut in eam partem, quam Phania rogasset, primum venirem. Tunc ille mihi quum gratias egisset, magnopere a me petivit, ut Laodiceam protinus irem; te in prima provincia velle esse, ut quam primum decederes; quin, nisi ego successor essem, quem tu cuperes videre, te antea, quam tibi successum esset, decessurum fuisse : quod quidem erat consentaneum cum iis litteris, quas ego Romæ acceperam; ex quibus perspexisse mihi videbar, quam festinares decedere. Respondi Clodio, me ita esse facturum, ac multo quidem libentius, quam si illud esset faciendum, quod promiseram Phaniæ. [1] Itaque et consilium mutavi, et ad te statim mea manu scriptas litteras misi : quas quidem ex tuis litteris intellexi satis mature ad te esse perlatas. Hoc ego meo facto valde delector. Nihil enim potuit fieri amantius. Considera nunc vicissim tuum. Non modo ibi non fuisti, ubi me quam primum videre posses, sed eo discessisti, quo ego te ne persequi quidem possem triginta diebus, qui tibi ad decedendum lege, ut opinor, Cornelia constituti essent : ut tuum factum, qui, quo animo inter nos simus, ignorant, alieni hominis (ut levissime dicam) et fugientis congres-

[1] Ita et.

mode par un grand nombre de raisons, je lui promis de la prendre. Ensuite, m'étant trouvé à Corcyre avec L. Clodius, dont je connaissais si bien l'attachement pour vous, qu'en lui parlant je m'imaginais vous parler à vous-même, je l'assurai que je ne manquerais point de me rendre de préférence dans le lieu que Phanias m'avait proposé. Après m'en avoir fait des remercîments, il me pressa beaucoup d'aller promptement à Laodicée, en me disant que vous souhaitiez de ne pas trop vous enfermer dans la province [24], afin que rien ne retardât votre départ. Il ajouta même que si vous aviez eu tout autre successeur que vous n'eussiez pas souhaité de voir, vous n'auriez point attendu son arrivée pour partir : ce qui s'accordait avec les lettres que j'avais reçues de vous à Rome, et où je voyais combien vous étiez impatient de quitter l'Asie. J'assurai Clodius [25] que je suivrais son conseil, et plus volontiers même que je n'aurais exécuté la promesse que j'avais faite à Phanias. Ainsi, ayant changé de projet, je vous écrivis aussitôt de ma propre main, et j'eus lieu de croire, par votre réponse, que vous aviez reçu assez tôt ma lettre. Dans cette conduite, je ne vois rien dont je ne doive m'applaudir ; car il n'y pouvait entrer plus d'amitié. Considérez maintenant la vôtre. Non seulement vous ne vous êtes pas rendu dans les lieux où vous pouviez me voir, mais vous vous en êtes si fort éloigné, qu'en mettant à vous suivre les trente jours que vous donnait, je crois, pour votre départ, la loi Cornélia, je n'aurais pu espérer de vous joindre : de sorte qu'aux yeux de ceux qui ne connaissent point le fond de nos sentiments mutuels, votre conduite aurait passé pour celle d'un homme mal disposé, qui voulait éviter notre entrevue ; et la mienne, pour celle de l'ami le plus tendre et le plus ardent.

sum; meum vero, conjunctissimi et amicissimi esse videatur. Ac mihi tamen ante, quam in provinciam venirem, redditæ sunt a te litteræ; quibus etsi te Tarsum proficisci demonstrabas, tamen mihi non dubiam spem mei conveniendi afferebas: quum interea, credo equidem, malivoli homines (late enim patet hoc vitium, [1] et est in multis), sed tamen probabilem materiam nacti sermonis, ignari meæ constantiæ, conabantur alienare a te voluntatem meam; qui te forum Tarsi agere, statuere multa, decernere, judicare, dicerent, quum posses jam suspicari, tibi esse successum: quæ ne ab iis quidem fieri solerent, qui brevi tempore sibi succedi putarent. Horum ego sermone non movebar. Quin etiam (credas mihi velim), si quid tu ageres, levari me putabam molestia; et ex annua provincia, quæ mihi longa [2] videtur, prope jam undecim mensium provinciam factam esse gaudebam, si absenti mihi unius mensis labor detractus esset. Illud (vere dicam) me movet, in tanta militum paucitate abesse tres cohortes, quæ sint plenissimæ; nec me scire, ubi sint. Molestissime autem fero, quod, te ubi visurus sim, nescio; eoque ad te tardius scripsi, quod quotidie te ipsum exspectabam: quum interea ne litteras quidem ullas accepi, quæ me docerent, quid ageres, aut ubi te visurus essem. Itaque virum fortem, mihique in primis probatum, Antonium, præfectum evocatorum, misi ad te, cui, si tibi vi-

[1] Et est enim. *Alii hoc glossema putant.* — [2] *Aliquot mss.* videretur *vel* videbitur. *Ern. conj.* videbatur.

J'avais cependant reçu de vous, avant mon arrivée dans la province, des lettres où vous m'assuriez qu'à la vérité vous quittiez Tarse, mais que vous ne comptiez pas moins que nous pourrions nous joindre; tandis que des personnes malintentionnées (je me le persuade du moins, car je sais que ce vice n'est que trop commun), trouvant l'occasion de satisfaire leur malignité, et ne connaissant point ma constance, s'efforçaient de me prévenir contre vous, m'assuraient que vous teniez la cour de justice à Tarse, que vous y faisiez des règlements nouveaux, et que vous y portiez des décrets et des sentences, dans un temps où vous ne pouviez pas ignorer tout-à-fait que vous aviez un successeur, quoique cela ne se fasse guère lorsqu'on s'attend à voir bientôt celui qui doit nous succéder. Ces discours ne faisaient aucune impression sur moi. Je regardais même (faites-moi la grâce de le croire) tous les soins que vous pouviez prendre, comme une diminution d'embarras pour mon administration; et je pensais avec joie que si l'on me retranchait un mois de travail, ma charge, qui est annuelle, et dont la longueur m'effrayait déjà, ne serait plus que d'onze mois. Mais, pour m'expliquer naturellement, c'est encore un sujet de chagrin pour moi, lorsque les troupes sont en si petit nombre, de ne pas trouver les trois meilleures cohortes[26], et de ne pas savoir où elles sont. Enfin, je ressens une véritable peine d'ignorer encore où j'aurai la satisfaction de vous voir. Je ne me suis pas pressé de vous écrire, parce que je vous attendais tous les jours; et vous n'avez pas pris soin de m'apprendre, par un mot de lettre, ce que vous faisiez, ni où je pouvais espérer de vous trouver. J'ai donc pris le parti de vous envoyer Antonius, qui commande les vétérans rappelés[27],

deretur, cohortes traderes : ut, dum tempus anni esset idoneum, aliquid negotii gerere possem. In quo, tuo consilio ut me sperarem esse usurum, et amicitia nostra, et litteræ tuæ fecerant : quod ne nunc quidem despero. Sed plane, quando, aut ubi te visurus sim, nisi ad me scripseris, ne suspicari quidem possum. Ego, ut me tibi amicissimum esse, et æqui, et iniqui intelligant, curabo. De tuo in me animo iniquis secus existimandi videris nonnihil loci dedisse. Id si correxeris, mihi valde gratum erit.

Et, [1] ut habere rationem possis, quo loco me, salva lege Cornelia, convenias, ego in provinciam veni pridie kal. sext. Iter in Ciliciam facio per Cappadociam. Castra movi ab Iconio pridie kalendas sept. Nunc tu et ex diebus, et ex ratione itineris, si putabis me esse conveniendum, constitues, quo loco id commodissime fieri possit, et quo die. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. C. IMP. S. D. APPIO PULCHRO.

Pluribus verbis ad te scribam, quum plus otii nactus ero. Hæc scripsi subito, quum Bruti pueri Laodiceæ me convenissent, et se Romam properare dixissent. Itaque nullas iis, præterquam ad te, et

[1] Ut tu h.

homme de cœur et de confiance, pour recevoir de vous les cohortes, si vous jugiez à propos de les lui remettre; car je veux entreprendre quelque chose, tandis que la saison le permet. Votre amitié et vos lettres mêmes m'avaient fait espérer là-dessus le secours de vos conseils ; c'est une espérance que je ne perds point encore : mais si vous ne prenez la peine de m'écrire dans quel temps et dans quel lieu je puis vous voir, vous sentez bien que je ne puis pas le deviner. Je vous proteste que ma conduite ne laissera douter ni aux gens bien disposés, ni à ceux qui le sont mal, que je ne vous sois très attaché. Pour vous, il semble que vous ayez donné à ceux-ci quelque sujet de ne pas bien juger de vos sentiments pour moi; et si vous voulez me faire beaucoup de plaisir, vous ôterez tous ces prétextes à leur malignité.

Je veux vous mettre en état de choisir le lieu où vous pourrez me voir, sans blesser la loi Cornélia. Je suis arrivé dans la province le dernier jour de juillet. Je me rends dans la Cilicie par la Cappadoce [28], et je suis parti d'Iconium le dernier jour d'août. Si vous jugez à propos de me venir trouver, c'est à vous de régler, sur l'ordre et sur les jours de ma marche, dans quel lieu et quel jour cela vous sera plus commode. Adieu.

LETTRE VII.

M. T. C. *IMP.* A APP. PULCHER, S.

Laodicée, févr. 703.

Vous recevrez de moi de plus longues lettres [29] lorsque j'aurai plus de loisir. Je me hâte de vous écrire aujourd'hui à l'arrivée des gens de Brutus, qui me sont venus offrir leurs services à Laodicée, mais qui sont fort pressés, disent-ils, de reprendre le chemin de Rome.

ad Brutum, dedi litteras. Legati Appiani mihi volumen a te, plenum querelæ iniquissimæ, reddiderunt, quod eorum ædificationem litteris meis impedissem. Eadem autem epistola petebas, ut eos quam primum, ne in hiemem inciderent, ad facultatem ædificandi liberarem; et simul peracute querebare, quod eos tributa exigere vetarem prius, quam ego, re cognita, permisissem: genus enim quoddam fuisse impediendi, quum ego cognoscere non possem, nisi quum ad hiemem me ex Cilicia recepissem. Ad omnia accipe; et cognosce æquitatem expostulationis tuæ. Primum, quum ad me aditum esset ab iis, qui dicerent, a se intolerabilia tributa exigi: quid habuit iniquitatis, me scribere, ne facerent ante, quam ego rem causamque cognossem? Non poteram, credo, ante hiemem. Sic enim scribis. Quasi vero ad cognoscendum ego ad illos, non illi ad me venire debuerint. Tam longe? inquis. Quid? quum dabas iis litteras, per quas mecum agebas, ne eos impedirem, quo minus ante hiemem ædificarent, non eos ad me venturos arbitrabare? Tametsi id quidem fecerunt ridicule. Quas enim litteras afferebant, ut opus æstate facere possent, eas mihi post brumam reddiderunt. Sed scito, et multo plures esse, qui de tributis recusent, quam qui exigi velint; et me tamen, quod te velle existimem, esse facturum. De Appianis hactenus.

A Pausania, Lentuli liberto, accenso meo, au-

Ainsi je n'ai le temps d'écrire qu'à vous et à Brutus. Les députés des Appians [30] m'ont remis de votre part un mémoire [31] rempli de plaintes fort injustes, sur l'obstacle que j'ai mis par mes lettres à leur édifice [32]. Vous me priez en même temps de leur rendre bientôt la liberté de bâtir, afin qu'ils ne soient point arrêtés par l'hiver; et vous ajoutez une plainte fort singulière [33], sur ce que je les empêche d'exiger les tributs avant que j'aie pris les informations nécessaires pour leur en accorder la permission : car c'est apparemment une manière de les empêcher, que de ne pouvoir prendre ces informations avant l'hiver, lorsque j'aurai quitté la Cilicie. Vous allez voir la justice de toutes vos plaintes. Premièrement, si j'ai reçu les représentations de ceux qui se prétendent chargés de tributs insupportables, quelle injustice ai-je commise en défendant par mes lettres que ces tributs ne soient exigés avant que j'en aie pris connaissance? Je ne pouvais, dites-vous, la prendre avant l'hiver. Mais était-ce à moi de les aller trouver pour cela, ou n'était-ce pas eux qui devaient venir vers moi? Venir si loin? me direz-vous. Quoi! lorsque vous leur donniez la lettre par laquelle vous me priez de ne les point empêcher de bâtir avant l'hiver, vous avez cru qu'ils ne viendraient pas me la remettre? Ils s'y sont pris à la vérité fort ridiculement; car ils ne m'ont remis qu'à l'entrée de l'hiver [34] la lettre qu'ils m'apportaient pour obtenir la permission de bâtir en été. Mais apprenez que ceux qui refusent de payer le tribut sont en bien plus grand nombre que ceux qui y consentent, et que je ne laisserai pas de suivre là-dessus vos intentions. Voilà ce qui regarde les Appians.

Pausanias, affranchi de Lentulus et mon *accense* [35],

divi, quum diceret, te secum esse questum, quod tibi obviam non prodissem. Scilicet contemsi te; nec potest fieri me quidquam superbius. Quum puer tuus ad me secunda fere vigilia venisset, isque te ante lucem Iconium mihi venturum nuntiasset, incertumque, utra via, quum essent duæ : altera Varronem, tuum familiarissimum, altera Q. Leptam, præfectum fabrum meum, tibi obviam misi. Mandavi utrique eorum, ut ante ad me excurrerent, ut tibi obviam prodire possem. Currens Lepta venit, mihique nuntiavit, te jam castra prætergressum esse. Confestim Iconium veni. Cetera jam tibi nota sunt. An ego tibi obviam non prodirem? primum, Appio Claudio? deinde, imperatori? deinde, more majorum? [1] deinde, quod caput est, amico? præsertim quum in isto genere multo etiam ambitiosius facere soleam, quam honos meus et dignitas postulat. Sed hæc hactenus. Illud idem Pausanias dicebat, te dixisse : [2] Quidni? Appius Lentulo, Lentulus Appio processit obviam : Cicero Appio noluit? Quæso, etiamne tu has ineptias, homo (mea sententia) summa prudentia, multa etiam doctrina, plurimo rerum usu, addo [3] urbanitatem, quæ est virtus, ut stoici rectissime putant, ullam Appietatem, aut Lentulitatem, valere apud me plus, quam ornamenta virtutis, existimas? Quum ea consecutus nondum eram, quæ sunt hominum opinionibus amplissima : tamen ista vestra nomina

[1] *Ernest. conjiciebat* denique, *quod nuperi editores recepere.* — [2] *Schütz*, Quid? — [3] *Olim* urbanitate.

m'a rapporté que vous lui aviez fait des plaintes de ce que je n'étais point allé au-devant de vous. C'est par mépris apparemment, et je suis le plus orgueilleux de tous les hommes. Voici la vérité du fait. Votre messager étant arrivé presque à neuf heures du soir [36], et m'ayant annoncé que vous seriez avant le jour à Iconium, mais sans qu'il sût par lequel des deux chemins vous viendriez, j'envoyai aussitôt par l'un, Varron, qui est un de vos meilleurs amis, et par l'autre, Q. Lepta, intendant de mes ouvriers [37], avec ordre à celui qui vous rencontrerait de revenir à la hâte m'en donner avis, afin que je pusse aller au-devant de vous. Lepta revint en courant, et m'annonça que vous étiez déjà au-delà du camp. Je me rendis aussitôt à Iconium. Vous savez tout le reste. Moi! j'aurais fait difficulté d'aller, suivant l'antique usage, au-devant de vous! au-devant d'Appius Claudius! d'un *empereur!* et surtout d'un ami! moi, dis-je, qui en fais souvent beaucoup plus dans ce genre que mon rang et ma dignité ne me le permettent! Pausanias ajoute que vous avez dit : Quoi donc! Appius va au-devant de Lentulus; Lentulus au-devant d'Appius; et Cicéron refuse à Appius de lui faire le même honneur! De grâce, un homme tel que vous, à qui je connais une prudence infinie, beaucoup de savoir, de l'expérience du monde, et j'ajoute de l'*urbanité* [38] (ce que les stoïciens ont raison de regarder comme une vertu); Appius, en un mot, peut-il s'imaginer que la grandeur des noms fasse plus d'impression sur moi que le mérite et la vertu? Avant même que je fusse parvenu à ce qui passe dans l'opinion des hommes pour le sommet de la grandeur, comptez que je n'ai jamais eu d'admiration pour vos grands noms, et que je n'attribue la qualité de grands qu'à ceux de qui

nunquam sum admiratus; viros esse, qui ea vobis reliquissent, magnos arbitrabar. Postea vero, quam ita et cepi et gessi maxima imperia, ut mihi nihil neque ad honorem, neque ad gloriam acquirendum deesse putarem; superiorem quidem nunquam, sed parem vobis me speravi esse factum. Nec, mehercule, aliter vidi existimare, vel Cn. Pompeium, quem omnibus, qui unquam fuerunt, vel P. Lentulum, quem mihi ipsi antepono. Tu si aliter existimas, nihil errabis, si paullo diligentius (ut, quid sit εὐγένεια, quid sit nobilitas, intelligas), Athenodorus, Sandonis filius, quid de his rebus dicat, attenderis. Sed, ut ad rem redeam, me tibi non amicum modo, verum etiam amicissimum existimes velim. Profecto omnibus meis officiis efficiam, ut ita esse vere possis judicare. Tu autem si id agis, ut minus mea causa, dum ego absim, debere videaris, quam ego tua laborarim : libero te ista cura.

Παρ᾽ ἐμοί γε καὶ ἄλλοι,
Οἵ κέ με τιμήσουσι, μάλιστα δὲ μητίετα Ζεύς.

Si autem natura es φιλαίτιος, illud non perficies, quo minus tua causa velim : hoc assequere, ut, quam in partem tu accipias, minus laborem. Hæc ad te scripsi liberius, fretus conscientia officii mei, benivolentiæque : quam a me certo judicio susceptam, quoad tu voles, conservabo. Vale.

vous les avez hérités. Depuis que je me suis vu revêtu des plus grands emplois, et que par la manière dont je les ai obtenus et exercés, j'ai pu me flatter qu'il ne manquait rien à ma dignité ni à ma gloire, je n'ai pas eu la présomption de me croire supérieur à vous [39], mais je me suis regardé comme votre égal. Et je n'ai jamais vu d'autre opinion à Cn. Pompée, que je mets au-dessus de tous les autres hommes, à P. Lentulus, que je mets au-dessus de moi-même. Si vous aviez d'autres principes, vous ne feriez pas mal d'étudier avec un peu d'attention ce que dit Athénodore, fils de Sandon [40], pour y prendre des idées justes de ce qu'on appelle naissance et noblesse. Mais revenons, et soyez persuadé, je vous prie, que non seulement je vous suis attaché, mais que je le suis par les sentiments d'une amitié très vive : toute ma conduite vous le prouvera si clairement, qu'il ne pourra vous en rester aucun doute. Pour vous, si, pendant mon absence, vous ne voulez point paraître obligé de faire autant pour moi que j'ai fait pour vous, je vous dispense absolument de songer à moi. *D'autres prendront soin de ma gloire, et Jupiter m'aidera de son conseil.* Mais si votre caractère est d'aimer à vous plaindre, ce ne sera point une raison pour moi de vous servir avec moins de zèle : seulement je serai moins inquiet de votre opinion. Je me suis expliqué librement, parce que mon cœur se rend témoignage de la sincérité de son amitié et de son zèle. C'est avec choix que j'ai pris pour vous ces sentiments, et je les conserverai aussi long-temps que vous le souhaiterez. Adieu.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. PROCOS. S. D. APPIO PULCHRO.

Etsi, quantum ex tuis litteris intelligere potui, videbam, te hanc epistolam, quum ad urbem esses, esse lecturum, refrigerato jam levissimo sermone hominum provincialium : tamen, quum tu tam multis verbis ad me de improborum oratione scripsisses, faciendum mihi putavi, ut tuis litteris brevi responderem. Sed prima duo capita epistolæ tuæ, tacita mihi quodammodo relinquenda sunt. Nihil enim habent, quod aut definitum sit, aut certum, nisi me vultu et taciturnitate significasse, tibi non esse amicum; idque pro tribunali, quum aliquid ageretur, et nonnullis in conviviis intelligi potuisse. Hoc totum nihil esse, possum intelligere : sed quum sit nihil, ne, quid dicatur quidem, intelligo. Illud quidem scio, meos multos, et illustres, et ex superiore, et ex æquo loco sermones habitos cum tua summa laude, et cum magna [1] significatione nostræ familiaritatis, ad te vere potuisse deferri. Nam, quod ad legatos attinet, quid a me fieri potuit aut elegantius, aut justius, quam ut sumtus egentissimarum civitatum minuerem, sine ulla imminutione dignitatis tuæ, præsertim ipsis civitatibus postulantibus? Nam mihi totum genus legationum, tuo nomine proficiscentium, notum non erat. Apameæ quum essem, multarum civitatum principes

[1] Sollicitudine, signif.

LETTRE VIII.

M. T. C. PROC. A APP. PULCHER, S.

Mopsuheste, oct. 702.

Quoique je juge par votre lettre que vous recevrez celle-ci[41] près de Rome[42], et que les vains discours des gens de province seront alors refroidis, j'ai cru qu'à vos longues réflexions sur leurs calomnies, je devais au moins une courte réponse. Je passe sur les deux premiers articles de votre lettre, parce qu'ils ne me paraissent point assez clairs, et que ce que j'en ai pu seulement recueillir, est qu'on m'accuse d'avoir témoigné, par l'air de mon visage et par mon silence, que je ne suis pas bien disposé pour vous. On a fait, dites-vous, cette remarque dans les occasions que j'ai eues de juger sur mon tribunal, et dans plusieurs festins. Je comprends bien que toute cette accusation est une chimère; soit, mais je ne devine pas même de quoi l'on veut parler. Ce que je sais, c'est qu'on a pu vous rapporter avec certitude quantité de discours publics et particuliers, que j'ai tenus ouvertement à votre honneur, avec de grandes marques de zèle et des témoignages éclatants de notre amitié. A l'égard des députés[43], par exemple, que pouvais-je faire de plus agréable et de plus juste que de diminuer les dépenses de plusieurs villes très pauvres, sans donner la moindre atteinte à votre dignité, surtout lorsque j'en étais pressé par leurs sollicitations? Je ne connaissais point encore la nature de ces députations, qui se faisaient par rapport à vous. Pendant que je me trouvais à Apamée, les chefs d'un grand nombre de villes vinrent me représenter qu'on assignait aux députés des appointements trop considé-

ad me detulerunt, sumtus decerni legatis nimis magnos, quum solvendo civitates non essent. Hic ego multa simul cogitavi. Primum te hominem, non solum sapientem, verum etiam, ut nunc loquimur, urbanum, non arbitrabar genere isto legationum delectari; idque me arbitror Synnadis pro tribunali multis verbis disputavisse : primum, Appium Claudium senatui populoque romano, non Myndensium testimonio (in ea enim civitate mentio facta est), sed sua sponte, esse laudatum; deinde me ista vidisse multis accidere, ut eorum causa legationes Romam venirent, sed his legationibus non meminisse ullum tempus laudandi, aut locum dari; studia mihi eorum placere, quod in te bene merito grati essent; consilium totum videri minime necessarium. Si autem vellent declarare in eo officium suum, laudaturum me, si qui suo sumtu functus esset officio; concessurum, si legitimo; non permissurum, si infinito. Quid enim reprehendi potest, nisi quod addis, visum esse quibusdam edictum meum, quasi consulto ad istas legationes impediendas esse accommodatum? Jam non tam mihi videntur injuriam [1] facere, si qui hæc disputant, quam si cujus aures ad hanc disputationem patent. Romæ composui edictum : nihil addidi, nisi quod publicani me rogarunt, quum Samum ad me venissent, ut de tuo edicto totidem verbis transferrem in meum. Diligentissime scriptum caput est, quod pertinet ad minuendos sumtus civitatum : quo in

[1] Facere ii, qui.

rables, et qui surpassaient le pouvoir de leurs communes. Je fis là-dessus plusieurs réflexions à la fois; premièrement, qu'il n'était pas probable qu'un homme, non seulement aussi sage que vous, mais, pour me servir du terme qui est en usage, aussi rempli d'*urbanité*, prît plaisir à ces sortes de députations; et je crois qu'étant à Synnades sur mon tribunal, je parlai fort long-temps à ce sujet. Je me souviens d'avoir dit que si Appius Claudius avait reçu des louanges dans l'assemblée du sénat et devant le peuple romain, c'était, non pas sur le témoignage des habitants de Mynde (je nommais cette ville, parce qu'on y avait parlé de vous), mais parce qu'on n'ignorait pas qu'elles lui étaient dues. J'ajoutai que de toutes les députations que j'avais vu faire à Rome en faveur de plusieurs personnes, je ne me souvenais pas d'une seule à qui l'on eût donné l'occasion et le temps de prononcer son panégyrique; que je louais le zèle des députés, parce que je trouvais de la justice dans la reconnaissance qu'ils témoignaient pour vous, mais que leur entreprise me paraissait peu nécessaire; enfin, que s'ils persistaient à vouloir vous marquer par là les sentiments qu'ils vous devaient, j'approuverais ceux qui s'acquitteraient de ce devoir à leurs propres frais, et que j'y consentirais volontiers s'ils s'en tenaient à des bornes raisonnables; mais que je ne permettrais pas qu'ils s'engageassent dans une dépense excessive. Qu'y a-t-il jusqu'ici à me reprocher? Mais il a paru à certaines gens, ajoutez-vous, que je n'ai point eu d'autre vue dans mon édit que d'empêcher ces députations. Je réponds qu'une telle idée me paraît bien moins injurieuse pour moi que pour ceux qui seraient capables d'y trouver de la vraisemblance. J'ai composé un édit à Rome; je n'y ai rien ajouté qu'à

capite sunt quædam nova, salutaria civitatibus; quibus ego magnopere delector. Hoc vero, ex quo suspicio nata est, me exquisisse aliquid, in quo te offenderem, translatitium est. Neque enim eram tam desipiens, ut privatæ rei causa legari putarem, qui et tibi non privato, et pro re non privata sua, sed publica; non in privato, sed in publico orbis terræ consilio [1] [id est, in senatu], ut gratias agerent, mittebantur : neque quum edixi, ne quis injussu meo proficisceretur, exclusi eos, qui me in castra, et qui trans Taurum persequi non possent. Nam id est maxime in tuis litteris irridendum. Quid enim erat, quod me persequerentur in castra, Taurumve transirent, quum ego Laodicea usque ad Iconium iter ita fecerim, ut me omnium illarum diœcesium, quæ cis Taurum sunt, omniumque earum civitatum magistratus legationesque convenirent? Nisi forte postea cœperunt legare, quam ego Taurum transgressus sum : quod certe non ita est. Quum enim Laodiceæ, quum Apameæ, quum Synnadis, quum Philomeli, quum Iconii essem; quibus in oppidis omnibus commoratus sum : omnes jam istius generis legationes erant constitutæ. Atque hoc tamen te scire volo, me, de isto sumtu legationum aut minuendo, aut remittendo, decrevisse nihil, nisi quod principes civitatum [2] a me postulassent : ne in venditionem tributorum, et illam acerbissimam exactionem, quam tu non ignoras,

[1] *Schütz quatuor hæc verba, ut manifestum glossema, delevit.* — [2] *Martyni-Laguna*, maxime postulassent.

la prière des publicains, qui me prièrent, à mon arrivée à Samos, d'y mettre, et dans les mêmes termes, ce que j'y ai mis effectivement du vôtre. L'article qui regarde la nécessité de diminuer les charges des villes est travaillé avec beaucoup de soin : il s'y trouve des choses neuves et d'une grande utilité pour les villes ; j'en suis extrêmement satisfait. Mais remarquez que les endroits qui m'ont exposé au soupçon d'avoir cherché à vous offenser, sont pris de vous. Je n'étais point assez insensé pour m'imaginer que ce fût une affaire privée qui pût être le motif d'une députation qu'on vous envoyait, à vous qui n'étiez point un homme privé, et que cette députation dût vous remercier ailleurs que dans le conseil public de toute la terre, dans le sénat. Et quand j'ai défendu par mon édit que personne ne se mît en chemin sans ma permission, je n'ai pas exclu de ce droit tous ceux qui ne pourraient me suivre à l'armée ni au-delà du mont Taurus. C'est en effet ce que je trouve de plus plaisant dans votre lettre : car pourquoi m'auraient-ils suivi jusqu'à l'armée ou jusqu'au-delà du mont Taurus, puisque, depuis Laodicée jusqu'à Iconium, je réglai tellement ma marche, que les magistrats et les députés de tous les cantons et de toutes les villes qui sont en-deçà du mont Taurus eurent le temps de se rendre auprès de moi ? Dira-t-on que les députations ne commencèrent qu'après que j'eus passé le mont Taurus ? ce serait se tromper beaucoup ; car elles se firent pendant que j'étais à Apamée, à Synnades, à Philomélum, à Iconium, toutes villes où je fis quelque séjour. Cependant, je veux que vous le sachiez, si j'ai porté quelque décret pour la diminution ou la remise de ces frais de députations, ce n'a été qu'à la prière de tous les chefs des villes, qui souhaitaient

capitum atque ostiorum, inducerentur sumtus minime necessarii. Ego autem quum hoc suscepissem, non solum justitia, sed etiam misericordia adductus, ut levarem miseriis perditas civitates, et perditas maxime per magistratus suos, non potui in illo sumtu non necessario negligens esse : tu, quum istiusmodi sermones ad te delati de me sunt, non debuisti credere. Si autem hoc genere delectaris, ut, quæ tibi in mentem veniant, aliis attribuas; genus sermonis inducis in amicitiam minime liberale.

Ego si in provincia detrahere de tua fama unquam cogitassem, non ad generum tuum Lentulum, neque ad libertum tuum Brundisii, neque ad præfectum fabrum Corcyræ, quem in locum me venire velles, retulissem. Quare potes, doctissimis hominibus auctoribus, quorum sunt de amicitia gerenda præclarissime scripti libri, genus hoc totum orationis tollere : « Disputabant; ego contra disse« rebam : dicebant; ego negabam. » An mihi de te nihil esse dictum unquam putas? ne hoc quidem, quod, quum me Laodiceam venire voluisses, Taurum ipse transisti? quod iisdem diebus meus conventus erat Apameæ, Synnadis, Philomeli; tuus Tarsi? Non dicam plura, ne, in quo te objurgem, id ipsum videar imitari. Illud dicam, ut sentio : si ista, quæ alios loqui dicis, ipse sentis, tua summa culpa est; sin autem alii tecum hæc loquuntur, tua tamen, quod audis, culpa nonnulla est. Mea ratio

d'exempter leurs communes des frais inutiles qu'entraînent l'adjudication des tributs, et la rigueur avec laquelle ils se lèvent par tête et sur chaque maison [44]. Moi, que la compassion avait porté autant que la justice à soulager dans leurs misères de malheureuses villes qui pouvaient accuser particulièrement leurs magistrats de leur ruine, j'ai cru qu'à l'égard surtout de ces frais inutiles, il ne m'était pas permis d'être négligent : et lorsqu'on vous a fait là-dessus des rapports à mon désavantage, vous n'avez pas dû les croire. Ce serait introduire d'étranges procédés dans le commerce de l'amitié, que de prendre plaisir à rendre vos amis responsables de tout ce qui peut vous venir à l'esprit.

Si j'avais songé à nuire à votre réputation dans la province, je n'aurais pas proposé à Lentulus votre gendre, ni à votre affranchi quand j'étais à Brindes, ni à l'intendant de vos ouvriers quand j'étais à Corcyre, de me rendre dans le lieu qu'il vous plairait d'assigner. Vous pouvez donc, d'après de savants hommes qui ont fort bien écrit sur l'amitié, en retrancher cette manière de raisonner : *Ils disputaient; je disputais contre eux : ils disaient oui, je disais non.* Croyez-vous donc qu'on ne m'ait jamais fait de rapport sur votre compte? qu'on ne m'ait pas fait remarquer, par exemple, qu'après avoir demandé que je me rendisse à Laodicée, vous passâtes le mont Taurus, et que dans le temps que je tenais mes assises à Apamée, à Synnades, à Philomélum, vous siégiez à Tarse? Je n'irai pas plus loin, de peur qu'à votre exemple je ne paraisse chercher un sujet de querelle. Permettez seulement une réflexion que je crois juste. Si vous pensez ce que vous me dites qu'on vous a rapporté, vous êtes très coupable : si vous me rendez compte seulement des rapports qu'on vous a faits, vous avez toujours quelque tort d'y avoir prêté l'oreille.

in tota amicitia nostra constans et gravis reperietur. Quod si qui me astutiorem fingit : quid potest esse [1] callidius, quum te absentem semper defenderim, quum præsertim mihi [2] usu venturum non arbitrarer, ut ego quoque absens a te defendendus essem ; nunc committerem, ut tu jure optimo me absentem deserere posses ?

Unum genus excipio sermonis, in quo persæpe aliquid dicitur, quod te putem nolle dici ; si aut legatorum tuorum cuipiam, aut præfectorum, aut tribunorum militum male dicitur : quod tamen ipsum non mehercule adhuc accidit me audiente, ut aut gravius diceretur, aut [3] in plures, quam mecum Corcyræ Clodius est locutus ; quum in eo genere maxime quereretur, te aliorum improbitate minus felicem fuisse. Hos ego sermones, quod et multi sunt, et tuam existimationem, ut ego sentio, non offendunt, lacessivi nunquam, sed valde repressi. Si quis est, qui neminem bona fide in gratiam putet redire posse : non nostram is perfidiam coarguit, sed indicat suam ; simulque non de me is pejus, quam de te existimat. Sin autem quem mea instituta in provincia non delectant, et quadam dissimilitudine institutorum meorum ac tuorum lædi se putat, quum uterque nostrum recte fecerit, sed non idem uterque secutus sit : hunc ego amicum habere non curo. Liberalitas tua, ut hominis nobilissimi, latius in provincia patuit. Nostra si

[1] *Schutz edidit consulto* calidius. — [2] *Al. male*, usum. — [3] *Martyni-Laguna revocavit ex edd. priscis* impurius.

Examinez toute ma conduite dans le cours de notre amitié, vous la trouverez raisonnable et constante. Si quelqu'un suppose qu'il y ait de l'artifice, il n'y aurait rien effectivement de si fin que de vous avoir toujours défendu dans votre absence, lorsque j'étais fort éloigné de croire que je dusse jamais avoir besoin de vous pour me défendre à mon tour, et de vous donner sujet, aujourd'hui que je suis absent, de m'abandonner sans que je pusse m'en plaindre.

Restent donc certains discours que vous pourriez souhaiter qu'on n'eût pas tenus, sur quelqu'un de vos lieutenants, ou de vos préfets, ou de vos tribuns militaires. Mais à l'égard même de ces gens-là, il n'est jamais arrivé dans ma présence qu'on ait poussé les choses trop loin, ni qu'on s'en soit pris à d'autres que ceux dont Clodius m'a parlé à Corcyre; et lui-même vous plaignait beaucoup d'avoir eu quelque chose à souffrir de la conduite d'autrui. Je n'ai jamais favorisé les discours de cette nature; mais comme ils sont assez fréquents, et que je ne les crois pas capables de blesser votre réputation, je n'ai pas fait beaucoup d'effort pour les arrêter. S'imaginer que personne ne puisse se réconcilier de bonne foi, c'est marquer plus de malignité qu'on n'en suppose aux autres; et celui qui aurait cette idée de notre réconciliation, ne penserait pas assurément mieux de vous que de moi. Mais s'il y a quelqu'un dans la province à qui mes actes déplaisent, et qui s'offense de ne pas toujours les trouver semblables aux vôtres, sans considérer que nous pouvons avoir cherché le bien tous deux, quoique par des voies différentes, je désire peu de me faire des amis de ce caractère. Vous avez fait éclater votre libéralité dans la province, et cette conduite était digne d'un homme

angustior (etsi de tua prolixa beneficaque natura limavit aliquid posterior annus, propter quamdam tristitiam temporum), non debent mirari homines, quum et natura semper ad largiendum ex alieno fuerim restrictior, et temporibus, quibus alii moventur, iisdem ego movear,

Med esse acerbum sibi, ut sim dulcis mihi.

De rebus urbanis quod me certiorem fecisti, quum per se mihi gratum fuit, tum quod significasti, tibi omnia mea mandata curæ fore. In quibus unum illud te præcipue rogo, ut cures, ne quid mihi ad hoc negotii aut oneris accedat, aut temporis; Hortensiumque, nostrum collegam et familiarem, roges, ut, si unquam mea causa quidquam aut sensit, aut fecit, de hac quoque sententia bima decedat, quia mihi nihil potest esse inimicius. De nostris rebus quod scire vis : Tarso nonis octobr. Amanum versus profecti sumus. Hæc scripsi postridie ejus diei, quum castra haberem in agro Mopsuhestiæ. Si quid egero, scribam ad te; neque domum unquam ad meos litteras mittam, quin adjungam eas, quas tibi reddi velim. De Parthis quod quæris, fuisse nullos puto. Arabes [1] qui fuerunt, admisto Parthico ornatu, dicuntur omnes revertisse. Hostem esse in Syria negant ullum. Tu velim ad me quam sæpissime, et de tuis rebus scribas, et de meis, et de omni reipublicæ statu. De quo sum sollicitus eo magis, quod ex tuis litteris cognovi, Pompeium nostrum in Hispaniam iturum. Vale.

[1] *Schütz, ex epist.* 10 *libr. VIII,* qui fuerunt immissi, Parthico ornatu.

de votre naissance. Si je suis moins libéral que vous (quoique des conjonctures fâcheuses vous aient fait diminuer [45] aussi dans cette dernière année quelque chose de votre humeur généreuse et bienfaisante), on ne doit point s'étonner qu'ayant toujours été assez avare de ce qui n'était pas à moi, et soumis comme un autre au malheur des temps, *je me prête moins aux goûts d'autrui, pour consulter un peu les miens.*

Je suis fort sensible à la peine que vous avez prise de m'informer des affaires de Rome, et plus encore à la promesse que vous me faites de prendre soin des miennes. Ce que je vous recommande le plus à présent, est de ne pas souffrir qu'on ajoute rien au fardeau ni à la durée de mon emploi. Dites, je vous prie, à Q. Hortensius [46], notre collègue et notre ami, que s'il a jamais senti ou fait quelque chose en ma faveur, il faut qu'il se départe de cette opinion sur les deux années, parce qu'il n'y a rien qui puisse me causer plus de chagrin. A l'égard de ce qui se passe ici, je suis parti de Tarse, le 7 d'octobre, pour me rendre au mont Amanus. Je vous écris le second jour de ma marche, du canton de Mopsuheste [47] où je suis campé. Si j'entreprends quelque chose, je ne manquerai pas de vous en informer, et je n'enverrai point de lettre à ma famille sans y en joindre une pour vous. Je crois que les Parthes, dont vous me parlez, n'ont paru nulle part. Les Arabes se sont fait voir avec quelque mélange de Parthes [48]; mais on dit qu'ils se sont tous retirés. On assure aussi que nous n'avons point d'ennemis dans la Syrie. Écrivez-moi souvent, et sur vos affaires et sur les miennes, et sur toutes celles de la république. Mon inquiétude augmente sur celles-ci, depuis que j'ai appris par vos lettres que notre cher Pompée doit aller en Espagne. Adieu.

EPISTOLA IX.

M. T. C. APPIO PULCHRO S. D.

Vix tandem legi litteras dignas Appio Claudio, plenas humanitatis, officii, diligentiæ. Adspectus videlicet urbis tibi tuam pristinam urbanitatem reddidit. Nam, quas ex itinere ante, quam ex Asia [1] egressus esses, ad me litteras misisti, unas de legatis a me prohibitis proficisci, alteras de Appianorum ædificatione impedita, legi perinvitus. Itaque consciencia meæ constantis erga te voluntatis rescripsi tibi subiratus. Iis vero litteris lectis, quas Philotimo, liberto meo, dedisti, cognovi intellexique, in provincia multos fuisse, qui nos, quo animo inter nos sumus, esse nollent; ad urbem vero ut accesseris, vel potius ut primum tuos videris, cognosse te ex iis, qua in te absentem fide, qua in omnibus officiis tuendis erga te observantia et constantia fuissem. Itaque quanti illud me æstimare putas, quod est in tuis litteris scriptum : si quid inciderit, quod ad meam dignitatem pertineat, etsi vix fieri possit, tamen te parem mihi gratiam relaturum? Tu vero [2] facile facies. Nihil est enim, quod studio et benivolentia, vel amore potius, effici non possit. Ego, etsi et ipse ita judicabam, et fiebam crebro a meis per litteras certior; tamen maximam lætitiam cepi ex tuis litteris de

[1] Egressus es. *Correxit Ernest. e cod. Lips.* — [2] Alii, *ut Martyni-Laguna*, facillime.

LETTRE IX.

M. T. C. PROC. A APP. PULCHER, S.

De Cilicie, avril 703.

Enfin je commence à recevoir d'Appius Claudius des lettres dignes de lui [1], pleines de politesse, de zèle et d'empressement. C'est la vue de Rome, sans doute, qui vous a rendu votre ancienne urbanité. Je n'avais pas lu si volontiers celles que vous m'aviez écrites en chemin, avant que vous eussiez quitté l'Asie : l'une, touchant les députés que j'avais empêchés de partir ; l'autre, sur l'édifice des Appians, que vous m'accusiez d'avoir retardé. Certain de mes sentiments par le témoignage de mon cœur, je vous laissai voir un peu de mécontentement dans ma réponse. Mais les lettres que j'ai reçues de vous par Philotime, mon affranchi, m'ont fait connaître que s'il y a bien des gens dans la province qui ne voudraient pas nous voir si bien ensemble, en arrivant à Rome, ou plutôt en revoyant vos amis, vous avez appris d'eux avec combien de zèle, de fidélité et de constance je vous ai rendu, pendant votre absence, tous les services qui ont dépendu de moi. Quel prix croyez-vous donc que j'attache à cet agréable endroit de votre lettre, où vous m'assurez que, s'il arrive quelque chose qui touche mon honneur, vous me rendrez ce que j'ai fait pour vous, quoique vous n'espériez, dites-vous, d'y réussir qu'à peine ? Mais ne craignez point que cela vous soit si difficile. Il n'y a rien à quoi le zèle et l'affection, ou plutôt la tendresse, ne puisse parvenir. Pour moi, quoique j'en eusse déjà l'idée, et qu'elle fût souvent confirmée par les lettres de mes amis, j'ai reçu une satisfaction très vive de celles où

spe minime dubia et plane explorata triumphi tui. Neque vero ob eam causam, quo ipse facilius consequerer: nam id quidem Ἐπικούρειον est; sed, mehercule, quod tua dignitas atque amplitudo mihi est ipsa cara per se. Quare quoniam plures tu habes, quam ceteri, quos scias in hanc provinciam proficisci, quod te adeant fere omnes, si quid velis: gratissimum mihi feceris, si ad me, simul atque adeptus eris, quod et tu confidis, et ego opto, litteras miseris. Longi subsellii (ut noster Pompeius appellat) judicatio et mora, si quem tibi item unum alterumve diem abstulerit: quid enim potest amplius? tua tamen dignitas suum locum obtinebit. Sed, si me diligis, si a me diligi vis, ad me litteras, ut quam primum lætitia afficiar, mittito.

Et velim, reliquum quod est promissi ac muneris tui, mihi persolvas. Quum ipsam cognitionem juris augurii consequi cupio, tum mehercule tuis incredibiliter studiis erga me muneribusque delector. Quod autem a me tale quiddam desideras, sane mihi considerandum est, quonam te remunerer potissimum genere: nam profecto non est meum, qui in scribendo, ut soles admirari, tantum industriæ ponam, committere, ut negligens scribendo fuisse videar: præsertim quum id non modo negligentis, sed etiam ingrati animi crimen futurum sit. Verum hæc videbimus. Illud, quod polliceris, velim pro tua fide diligentiaque, et pro nostra, non instituta, sed jam inveterata amicitia, cures, enitare,

vous me communiquiez l'espérance claire et certaine que vous avez d'obtenir le triomphe. Et ne croyez pas que ce fût parce que j'y voyais plus de facilité à l'obtenir pour moi-même, ce sentiment serait d'un épicurien; je ne considérais, en vérité, que votre dignité et votre grandeur, qui sont assez pour moi. Comme vous avez plus d'occasions que personne de savoir ceux qui partent pour ma province, parce qu'ils ne manquent point de vous offrir leurs services, vous me ferez un plaisir sensible, aussitôt que vous aurez obtenu ce que vous espérez et ce que je désire, de m'en informer par vos lettres. Si la lenteur des affaires, et ce que notre Pompée appelle les longues séances [50], vous font perdre un jour ou deux, car cela ne saurait aller plus loin, le temps viendra néanmoins de travailler à votre gloire. Mais si vous m'aimez et si vous voulez que je vous aime, vous ne retarderez point ma joie en différant de m'écrire.

Remplissez aussi toute votre promesse [51] : outre le désir que j'ai d'apprendre le droit des augures, rien ne peut me causer plus de plaisir que vos présents et les marques de votre amitié. Vous voulez recevoir de moi quelque chose de la même nature : il faut que j'y pense assurément; car après m'être appliqué si soigneusement à l'art d'écrire, comme vous m'en avez félicité plusieurs fois, il ne m'est pas permis de m'en dispenser par négligence, surtout lorsque je m'exposerais encore au reproche d'ingratitude. Je ne manquerai donc pas d'y penser. Mais je vous supplie d'employer, comme vous avez la bonté de me le promettre, tous vos soins, tout votre zèle, toute la force d'une amitié qui peut passer à présent pour ancienne, à faire porter incessamment le décret de ma supplication [52] dans les

ut supplicatio nobis quam honorificentissime, quam primumque decernatur. Omnino serius misi litteras, quam vellem : in quo quum difficultas navigandi fuit odiosa, tum [1] in ipsum discessum senatus incidisse credo litteras meas. Sed id feci adductus auctoritate et consilio tuo : idque a me recte factum puto, quod non statim, ut appellatus imperator sim, sed aliis rebus additis, æstivisque confectis, litteras miserim. Hæc igitur tibi erunt curæ, quemadmodum ostendis; meque totum, et mea, et meos commendatos habebis. Vale.

EPISTOLA X.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Quum est ad nos allatum de temeritate eorum, qui tibi negotium facesserent, etsi graviter primo nuntio commotus sum, quod nihil tam præter opinionem meam accidere potuit : tamen, ut me collegi, cetera mihi facillima videbantur, quod et in te ipso maximam spem, et in tuis magnam habebam; multaque mihi veniebant in mentem, quamobrem istum laborem tibi etiam honori putarem fore. Illud plane moleste tuli, quod certissimum et justissimum triumphum hoc invidorum consilio esse tibi ereptum videbam. Quod tu si tanti facies, quanti ego semper judicavi faciendum esse : facies sapienter, et ages victor ex inimicorum dolore

[1] *Abest* in.

termes les plus honorables. J'ai écrit beaucoup plus tard que je ne l'aurais souhaité. La difficulté de la navigation, et l'époque où le sénat se sépare[53], m'ont forcé de différer mes lettres. Je me suis rendu d'ailleurs à votre autorité et à votre conseil, et je crois que j'ai fort bien fait de ne pas écrire immédiatement après avoir reçu le titre d'*imperator*, et d'avoir attendu jusqu'à la fin de la campagne pour avoir quelque chose à joindre à mon récit. Je compte donc que vous entrerez dans toutes mes vues, comme vous voulez bien me le marquer, et qu'il n'est pas besoin que je vous recommande autrement mes affaires, ma famille et moi tout entier. Adieu.

LETTRE X.

M. T. C. A APP. PULCHER, S.

Laodicée, mai 703.

Je me défiais si peu que personne pût avoir la témérité de vous chagriner[54], qu'à la première nouvelle que j'en ai reçue, je n'ai pu me défendre d'une vive émotion : mais à mesure que j'y ai fait plus de réflexion, les difficultés m'ont paru diminuer, parce que j'espère beaucoup de vos amis[55] et plus encore de vous-même. Je me suis même imaginé, par diverses raisons, que cet embarras tournerait à votre honneur. Ce qui m'afflige véritablement, c'est que l'entreprise de vos envieux vous a fait perdre un triomphe juste et infaillible[56]. Cependant, si vous n'en faites pas plus de cas que vous ne le devez, suivant le jugement du moins que j'en ai toujours porté, vous prendrez le parti d'un homme sage, et je vous réponds que ce sera une sorte de victoire qui vous fera triompher très justement de

triumphum justissimum. Ego enim plane video fore, nervis, opibus, sapientia tua, vehementer ut inimicos tuos pœniteat intemperantiæ suæ. De me tibi sic, contestans omnes deos, promitto atque confirmo, me pro tua dignitate (malo enim dicere, quam pro salute), in hac provincia, cui tu præfuisti, rogando deprecatoris, laborando propinqui, auctoritate cari hominis, ut spero, apud civitates, gravitate imperatoris suscepturum officia atque partes. Omnia volo a me et postules, et exspectes: vincam meis officiis cogitationes tuas.

Q. Servilius perbreves mihi a te litteras reddidit, quæ mihi tamen nimis longæ visæ sunt. Injuriam enim mihi fieri putabam, quum rogabar. Nollem accidisset tempus, in quo perspicere posses, quanti te, quanti Pompeium, quem unum ex omnibus facio, ut debeo, plurimi, quanti Brutum facerem: quanquam in consuetudine quotidiana perspexisses, sicut perspicies. Sed, quoniam accidit, si quid a me prætermissum erit, commissum facinus et admissum dedecus confitebor. Pomtinius, qui a te tractatus est præstanti ac singulari fide, cujus tui beneficii sum ego testis, præstat tibi memoriam benivolentiamque, quam debet: qui, quum maximis rebus suis coactus, a me invitissimo decessisset; tamen, ut vidit interesse tua, conscendens jam navem, Epheso Laodiceam revertit. Talia te quum studia videam habiturum esse innumerabilia, plane dubitare non possum, quin tibi amplitudo ista sol-

la douleur de vos ennemis. Je prévois que la force de votre crédit, jointe à celle de votre sagesse, ne manquera pas de les faire repentir de leur indiscrétion. Par rapport à moi, je vous promets et j'atteste tous les dieux, que, pour la défense de votre dignité (car je ne veux pas dire pour celle de votre salut), dans une province où vous avez commandé, chaque ville me verra remplir le role d'un intercesseur par mes prières, d'un parent par mon zèle, d'un ami par l'emploi de mon autorité, d'un proconsul par le poids que je saurai donner à mes sollicitations. Je veux que vous demandiez tout, et que vous attendiez tout de moi : mes services surpasseront vos espérances.

Q. Servilius m'a remis votre lettre : elle est fort courte; mais elle m'a paru trop longue, car j'ai regardé vos prières comme autant d'injures. Je suis fâché qu'il se présente une telle occasion de vous faire connaître combien je vous estime, combien j'estime Pompée à qui je dois ces sentiments plus qu'à personne, et quel cas je fais de Brutus. Vous en aviez assez d'autres témoignages, et l'avenir en fera naître encore. Mais puisque le hasard permet ce qui arrive aujourd'hui, je confesse que s'il manque quelque chose à mon zèle, ce sera un crime dont je me rendrai coupable, et un opprobre dont rien ne pourra me laver. Pomtinius, à qui je suis témoin que vous avez rendu service avec autant de fidélité que d'ardeur, vous marque, comme il doit, sa reconnaissance et son attachement. Des affaires de la dernière importance l'avaient forcé de me quitter, et je l'avais vu partir avec beaucoup de regret; mais au moment où il s'embarquait, voyant qu'il était question de vous servir, il est revenu d'Éphèse à Laodicée. Avec cet empressement dans un nombre infini de gens

licitudo futura sit. Si vero [1] effeceris, ut censores creentur, et, si ita gesseris censuram, ut et debes, et potes : non tibi solum, sed tuis omnibus video in perpetuum summo te præsidio futurum. Illud pugna et enitere, ne quid nobis temporis prorogetur : ut, quum hic tibi satisfecerimus, istic quoque nostram in te benivolentiam navare possimus. Quæ de hominum atque ordinum omnium erga te studiis scribis ad me, minime mihi miranda et maxime jucunda acciderunt; eademque ad me perscripta sunt a familiaribus meis. Itaque capio magnam voluptatem, quum tibi, cujus mihi amicitia non solum ampla, sed etiam jucunda est, ea tribui, quæ debeantur; tum vero remanere etiam nunc in civitate nostra studia, prope omnium consensu, erga fortes et industrios viros : quæ mihi ipsi una semper tributa merces est laborum et vigiliarum mearum.

Illud vero mihi permirum accidit, tantam temeritatem fuisse in eo adolescente, cujus ego salutem duobus capitis judiciis summa contentione defendi, ut, tuis inimicitiis suscipiendis, oblivisceretur patroni omnium fortunarum ac rationum suarum : præsertim quum tu omnibus, vel ornamentis, vel præsidiis redundares; illi (ut levissime dicam) multa deessent. Cujus sermo stultus et pue-

[1] Efficis.

qui vous aiment, je ne puis douter que l'embarras qu'on vous cause ne serve de lustre à votre gloire. Mais si vous parvenez à faire créer des censeurs, et si vous exercez la censure[57] avec les soins que vous devez et dont vous êtes capable, je vois que vous vous mettrez en état non seulement de vous passer du secours d'autrui, mais encore de servir de défenseur à tous ceux dont l'intérêt vous touche. N'épargnez rien pour empêcher qu'on ne prolonge la durée de ma charge, afin qu'après avoir fait ici tout ce qui dépend de moi pour vous servir, je puisse vous donner à Rome les mêmes preuves de mon affection. Je ne suis point étonné du zèle que tous les ordres de l'état ont fait éclater en votre faveur, mais je m'en réjouis beaucoup. Mes amis m'avaient déjà informé de tout ce que vous m'écrivez là-dessus. Votre amitié m'étant également chère et honorable, rien ne peut me causer plus de plaisir que de vous voir rendre ce qui vous est dû; et ce n'est pas une moindre satisfaction pour moi d'apprendre que, dans notre Rome, on sache encore estimer si unanimement les gens de mérite et de courage : car c'est la seule récompense que j'aie jamais reçue de mes fatigues et de mes veilles.

Mais je ne laisse pas d'être fort surpris qu'un jeune homme, dont j'ai pris la défense avec un zèle extrême dans deux affaires capitales, ait eu la témérité de prendre parti contre vous, sans aucune considération pour ce qu'il doit au défenseur de sa fortune et de tous ses biens; contre vous, dis-je, qui êtes revêtu de toutes sortes d'honneurs, fort de mille secours, tandis que bien des choses lui manquent, pour ne pas dire plus. Au reste, j'étais déjà informé de ses discours puérils et insensés par M. Célius[58], notre ami; et vous-même

rilis erat jam antea ad me a M. Cœlio, familiari nostro, perscriptus : de quo item sermone multa scripta sunt abs te. Ego autem citius cum eo, qui tuas inimicitias suscepisset, veterem conjunctionem diremissem, quam novam conciliassem. Neque enim de meo erga te studio dubitare debes; neque id est obscurum cuiquam in provincia, nec Romæ fuit.

Sed tamen significatur in tuis litteris suspicio quædam, et dubitatio tua : de qua alienum tempus est mihi tecum expostulandi; purgandi autem mei, necessarium. Ubi enim ego cuiquam legationi fui impedimento, quo minus Romam ad laudem tuam mitteretur? aut in quo potui, si te palam odissem, minus, quod tibi obesset, facere? si clam, magis aperte inimicus esse? Quod si essem ea perfidia, qua sunt ii, qui in nos hæc conferunt; tamen ea stultitia certe non fuissem, ut aut in obscuro odio apertas inimicitias, aut, in quo tibi nihil nocerem, summam ostenderem voluntatem nocendi. Ad me adire quosdam memini, [1] nimirum ex Epicteto, qui dicerent, nimis magnos sumtus legatis decerni : quibus ego non tam imperavi, quam censui, sumtus legatis quam maxime ad legem Corneliam decernendos. Atque in eo ipso me non perseverasse, testes sunt rationes civitatum, in quibus, quantum quæque voluit, legatis tuis datum induxit. Te autem quibus mendaciis homines levissimi onerarunt? non modo

[1] *Verba*, nimirum ex Epicteto, *quæ aberant, addidit primus Victorius auctoritate duorum codd. Schutz delet* nimirum, *ut repetitum ex antecedente* memini

vous m'en aviez entretenu fort au long dans vos lettres. Comptez que j'aurais été bien plus porté à rompre toutes les anciennes liaisons avec un homme qui embrasse le parti de vos ennemis, qu'à former avec lui de nouveaux nœuds : car vous ne devez pas douter de l'attachement que j'ai pour vous ; et je me flatte qu'il n'y a personne qui en doute dans la province, et qui en ait douté à Rome.

Je trouve néanmoins dans vos lettres quelques doutes et quelques soupçons, dont je crois devoir me purger, quoique ce ne soit pas le temps de m'en plaindre. En quelle occasion ai-je jamais empêché qu'on ne députât à Rome en votre faveur ? Mais n'était-ce pas ce que j'aurais pu faire de moins pour vous nuire, si je vous avais porté une haine ouverte ? et si je vous avais haï secrètement, n'était-ce pas me trahir d'une manière tout-à-fait déclarée ? Quand je serais aussi perfide que les auteurs de ces imputations, on ne me croira jamais assez insensé pour donner des marques éclatantes d'une haine cachée, ou pour faire éclater une haine extrême dans une occasion où je n'aurais pas le pouvoir de nuire. Je me souviens que des habitants de la petite Phrygie vinrent me dire qu'on assignait aux députés des appointements trop considérables ; et là-dessus je déclarai que mon avis, plutôt que mon ordre, était que ces frais fussent réglés par la loi Cornélia [59]. Je n'ai pas même insisté sur cette déclaration, et j'en atteste les comptes des villes, où j'ai souffert qu'elles aient fait passer tout ce qu'il leur a plu pour vos députés. Combien de faux discours n'en a-t-on pas pris occasion de répandre contre vous ? n'a-t-on pas dit, non seulement que les sommes avaient été enlevées, mais qu'elles avaient été réclamées et emportées par les agents de

sublatos sumtus, sed etiam a procuratoribus eorum, qui jam profecti essent, repetitos et ablatos; eamque causam multis omnino non eundi fuisse. Quererer tecum atque expostularem, ni, ut supra scripsi, purgare me tibi hoc tuo tempore, quam accusare te mallem; idque putarem esse rectius. Itaque nihil de te, quod credideris de me; quamobrem non debueris credere, pauca dicam. Nam si me virum bonum, si dignum his studiis eaque doctrina, cui me a pueritia dedi; si satis magni animi, non minimi consilii in maximis rebus perspectum habes: nihil in me, non modo perfidiosum [1] et insidiosum et fallax in amicitia, sed ne humile quidem aut jejunum debes agnoscere. Sin autem me astutum et occultum [2] juvat fingere; quid est, quod minus cadere in ejusmodi naturam possit, quam aut florentissimi hominis aspernari benivolentiam, aut ejus existimationem oppugnare in provincia, cujus laudem domi defenderis? aut in ea re animum ostendere inimicum, in qua nihil obsis? aut id eligere ad perfidiam, quod ad indicandum odium apertissimum sit, ad nocendum, levissimum? Quid erat autem, cur ego in te tam implacabilis essem, quum te ex fratre meo, ne tunc quidem, quum tibi prope necesse esset eas agere partes, inimicum mihi fuisse cognossem? Quum vero reditum nostrum in gratiam uterque expetisset: quid in consulatu tuo frustra mecum

[1] *Illud* et insidiosum *Martyni-Laguna delevit. Sane et male sonat post* perfidiosum, *et ejus vis jam est in* fallax. *Sed dant omnes libri.* — [2] *Apud alios* lubet.

ceux qui étaient déjà partis, et que cette raison avait empêché plusieurs députés de se mettre en chemin? J'aurais sujet, sans doute, de me plaindre et de vous faire des reproches, si je ne me croyais obligé, dans la position où vous êtes [60], de me borner ici à ma justification. Passons sur le tort que vous avez eu de croire légèrement, et parlons seulement, en peu de mots, des raisons qui devaient vous empêcher de croire. Si vous me connaissez homme d'honneur, et digne de ces études et de ces principes auxquels je me suis attaché dès mon enfance; si vous m'avez connu quelque générosité, avec un peu de prudence dans les grandes affaires, vous conviendrez non seulement qu'il n'y a rien en moi qui sente la trahison, la perfidie, ni la mauvaise foi en amitié, mais que je n'ai point le cœur capable d'une bassesse. Si l'on me suppose de la ruse et de la dissimulation, est-il vraisemblable, je le demande, qu'un homme de ce caractère puisse mépriser l'amitié d'un grand personnage, ou donner atteinte dans la province à la réputation de celui dont il a défendu l'honneur à Rome? s'oublierait-il jusqu'à faire éclater sa malignité, lorsqu'elle ne peut être qu'impuissante? choisirait-il, pour exercer sa perfidie, ce qui n'est propre qu'à trahir ouvertement sa haine, et ce qui ne peut avoir qu'un léger effet pour nuire? Pourquoi nourrirais-je cette implacable aversion pour vous, lorsque je sais de mon frère que vous n'étiez pas mon ennemi dans le temps même que vous étiez forcé de le paraître? Et depuis que nous avons souhaité tous deux de nous réconcilier, qu'avez-vous demandé de moi, pendant votre consulat, que vous ne m'ayez pas trouvé prêt à faire pour vous? Mon zèle n'a-t-il pas surpassé votre attente dans tout ce que vous m'aviez commandé,

egisti, quod me aut facere, aut sentire voluisses? Quid mihi mandasti, quum te Puteolis prosequerer, in quo non exspectationem tuam diligentia mea vicerim? Quod si id est maxime astuti, omnia ad suam utilitatem referre; quid mihi tandem erat utilius, quid commodis meis aptius, quam hominis nobilissimi atque honoratissimi conjunctio, cujus opes, ingenium, liberi, affines, propinqui, mihi magno, vel ornamento, vel præsidio esse possent? Quæ tamen ego omnia in expetenda amicitia tua, non astutia quadam, sed aliqua potius sapientia, secutus sum. Quid? illa vincula, quibus quidem libentissime adstringor, quanta sunt? studiorum similitudo, suavitas consuetudinis, delectatio vitæ atque victus, sermonis societas, litteræ interiores. Atque hæc domestica: quid illa tandem popularia? reditus illustris in gratiam, in quo ne per imprudentiam quidem errari potest, sine suspicione perfidiæ; amplissimi sacerdotii collegium, in quo non modo amicitiam violari apud majores nostros fas non erat, sed ne [1] cooptari quidem sacerdotem licebat, qui cuiquam ex collegio esset inimicus. Quæ ut omittam tam multa atque tanta: quis unquam tanti quemquam fecit, aut facere potuit, aut debuit, quanti ego Cn. Pompeium, socerum tuæ filiæ? Etenim si merita valent, patriam, liberos, salutem, dignitatem, memetipsum mihi per illum restitutum puto; si consuetudinis jucunditas, quæ fuit unquam amicitia consularium in nostra civitate conjunctior? si

[1] Optari.

lorsque je vous accompagnai à votre départ de Pouzzol [1]? Je le répète : s'il est d'un homme rusé de rapporter tout à son propre intérêt, que pouvais-je désirer de plus utile et de plus favorable à toutes mes vues, que l'amitié d'un homme distingué par sa naissance et par son rang, dont les richesses, l'esprit, les enfants, les alliés, les parents, m'assuraient autant de protection que d'honneur? Je me suis proposé assurément tous ces avantages en cherchant à me lier avec vous; mais je n'y ai point employé la ruse, et je n'ai pris pour guides que la prudence et la raison. Que dirai-je de tant de liens par lesquels je trouve de la douceur à vous être attaché, tels que la ressemblance de nos études, le charme de notre commerce, les agréments de nos entretiens, et tout le détail intérieur de nos occupations littéraires? Je ne parle encore que de nos liens domestiques : mais n'en dois-je point ajouter de plus éclatants? notre réconciliation, qui a eu le public pour témoin, et qui ne me permet pas de vous manquer par imprudence, sans me faire soupçonner de quelque perfidie; l'honneur que nous avons tous deux d'être d'un auguste collége, où non seulement c'était un crime parmi nos ancêtres que l'amitié fût violée, mais où l'on ne pouvait recevoir un prêtre qui fût ennemi de quelque membre du collége. Et sans compter des raisons si fortes et en si grand nombre, qui a jamais respecté plus que moi Pompée, le beau-père de votre fille? qui a mieux connu combien il mérite d'être admiré, et qui s'en est fait plus religieusement un devoir? S'il faut considérer les services, je crois lui avoir l'obligation de m'avoir rendu ma patrie, mes enfants, mon salut, ma dignité, enfin, de m'avoir rendu à moi-même. Si je regarde la douceur de notre liaison, nommera-t-on

illa amoris atque officii signa, quid mihi ille non commisit? quid non mecum communicavit? quid de se in senatu, quum ipse abesset, per quemquam agi maluit? quibus ille me rebus non ornatissimum voluit amplissime? qua denique ille facilitate, qua humanitate tulit contentionem meam pro Milone, [1] adversante interdum actionibus suis? quo studio providit, ne qua me illius temporis invidia attingeret, quum me consilio, quum auctoritate, quum armis denique texit suis? quibus quidem temporibus hæc in eo gravitas, hæc animi altitudo fuit, non modo ut Phrygi alicui, aut Lycaoni, quod tu in legatis fecisti; sed ne summorum quidem hominum malivolis de me sermonibus crederet. Hujus igitur filius quum sit gener tuus, quumque, præter hanc conjunctionem affinitatis, quam sis Cn. Pompeio carus, quamque jucundus, intelligam : quo tandem animo in te esse debeo? quum præsertim eas ad me is litteras miserit, quibus, etiamsi tibi, cui sum amicissimus, hostis essem, placarer tamen; totumque me ad ejus viri, ita de me meriti, voluntatem nutumque converterem. Sed hæc hactenus : pluribus enim etiam fortasse verbis, quam necesse fuit, scripta sunt.

Nunc ea, quæ a me perfecta, quæque instituta sunt, cognosce ***. Atque hæc agimus, et agemus magis pro dignitate, quam pro periculo tuo. Te enim, ut spero, propediem censorem audiemus :

[1] *Est in Gruter. cod.* adversitante; *et paullo post in Palat. tert.* armis denique detexit suis.

deux consulaires à Rome entre lesquels l'amitié ait jamais été plus étroite? Si je parle des témoignages de tendresse et de zèle, que ne m'a-t-il point confié? de quoi ne s'est-il pas remis à mes soins? sur qui s'est-il reposé plus volontiers de ses intérêts au sénat pendant son absence? dans quelles occasions n'a-t-il pas contribué à me procurer les plus grands honneurs? avec quelle bonté, quelle indulgence n'a-t-il pas souffert que j'aie pris la défense de Milon [62], quoiqu'il ne s'accordât pas toujours avec ses propres vues? avec quelle chaleur enfin ne m'a-t-il pas mis à couvert des attaques de la haine, en me protégeant alors de ses conseils, de son autorité et du secours même de ses armes? Il a poussé la force d'esprit et la grandeur d'âme jusqu'à fermer l'oreille aux discours malins des premiers hommes de l'état, qui cherchaient à me nuire, bien éloigné d'en croire un Phrygien ou un Lycaonien [63], comme vous avez fait dans l'affaire des députés. Quels doivent donc être mes sentiments pour vous, qui êtes le beau-père de son fils [64], lorsque je ne puis ignorer d'ailleurs combien vous avez de part à sa tendresse et à son estime? Ajoutez qu'il a pris la peine de m'écrire en votre faveur, dans des termes capables de m'apaiser, quand j'aurais pour vous autant de haine que j'ai d'amitié; et que lui devant tant de reconnaissance, sa lettre m'obligerait de me conformer à toutes ses intentions. Mais c'est assez me justifier; et peut-être en ai-je trop dit.

Venons à ce que j'ai fait moi-même, et à ce que je me propose encore.... [65]. Telles sont mes démarches présentes, et les mesures que j'ai prises pour le soutien de votre dignité, plutôt que par inquiétude pour votre situation; car je compte d'apprendre, au premier jour, que vous serez censeur. Au reste, les de-

cujus magistratus officia, quæ sunt maximi animi, summique consilii, tibi diligentius et accuratius, quam hæc, quæ nos de te agimus, cogitanda esse censeo. Vale.

EPISTOLA XI.

M. T. C. APPIO PULCHRO, UT SPERO, CENSORI, S. D.

Quum essem in castris ad fluvium Pyramum, redditæ mihi sunt uno tempore a te epistolæ duæ, quas ad me Q. Servilius Tarso miserat. Earum in altera dies erat adscripta nonarum aprilium; in altera, quæ mihi recentior videbatur, dies non erat. Respondebo igitur superiori prius, in qua scribis ad me de absolutione majestatis. De qua etsi permultum ante certior factus eram litteris, nuntiis, fama denique ipsa (nihil enim fuit clarius: non quo quisquam aliter putasset; sed nihil de insignibus ad laudem viris obscure nuntiari solet): tamen eadem illa lætiora fecerunt mihi tuæ litteræ, non solum quia planius loquebantur et uberius, quam vulgi sermo, sed etiam, quia magis videbar tibi gratulari, quum de te ex te ipso audiebam. Complexus igitur sum cogitatione te absentem; epistolam vero osculatus, etiam [1] ipse mihi gratulatus sum. Quæ enim a cuncto populo, a senatu, a judicibus, ingenio, industriæ, virtuti tribuuntur ([2] mihi ipse assentor

[1] *Martyni-Lag.* mihi ipsi. — [2] *Vulg.* quia mihi. *Recte Ernest. delevit. Male Benedict. e multis codd.* assentior.

voirs de cette magistrature demandant beaucoup de fermeté et de prudence, je crois que vous devez y apporter plus de diligence et d'attention qu'à ce que je fais actuellement pour vous servir. Adieu.

LETTRE XI.

M. T. CICÉRON A APPIUS PULCHER, CENSEUR, COMME JE L'ESPÈRE, S.

De Cilicie, juin 703.

J'AI reçu dans mon camp, sur les bords du fleuve Pyrame [66], deux lettres de vous, tout à la fois. Elles m'ont été envoyées de Tarse par Q. Servilius. L'une a pour date le 5 d'avril; et l'autre, qui m'a paru plus récente, est sans date. Je commencerai donc par celle que je crois la plus ancienne, où vous m'apprenez que vous êtes absous de l'accusation de majesté [67]. J'en étais déjà informé depuis long-temps par différentes lettres, par d'autres rapports et par la renommée même; car rien ne s'est répandu avec plus d'éclat : non qu'on s'attendît à voir finir autrement votre affaire, mais rien de ce qui regarde les personnes illustres ne peut demeurer obscur. Cependant j'ai trouvé beaucoup plus de satisfaction à l'apprendre de vous-même, non seulement parce que votre lettre est plus claire et plus détaillée que les discours publics; mais il me semble qu'apprenant de votre propre main ce qui vous regarde, mes félicitations en sont plus vives. Vous êtes absent; je n'ai pu vous embrasser que de cœur; mais j'ai baisé votre lettre, et je me suis félicité moi-même de ce qu'elle contient. Je me flatte peut-être; mais quand je vois tout le peuple, le sénat, les juges, honorer le talent, le mérite et la vertu, je m'imagine que j'y suis pour quelque

fortasse, quum ea esse in me fingo); mihi quoque ipsi tribui puto. Nec tam gloriosum exitum tui judicii exstitisse, sed tam pravam inimicorum tuorum mentem fuisse mirabar. De ambitu vero quid interest, inquies, an de majestate? Ad rem nihil. Alterum enim non attigisti; [1] alteram auxisti. [2] Verumtamen est majestas, ut Sulla voluit, ne in quemvis impune declamare liceret. Ambitus vero ita apertam vim habet, ut aut accusetur improbe, aut defendatur. Qui enim facta, aut non facta largitio ignorari potest? Tuorum autem honorum cursus, cui suspectus unquam fuit? Me miserum, qui non affuerim! quos ego risus excitassem?

Sed de majestatis judicio duo mihi illa ex tuis litteris jucundissima fuerunt : unum, quod te ab ipsa republica defensum scribis : quæ quidem, etiam in summa bonorum et fortium civium copia, tueri tales viros deberet; nunc vero eo magis, quod tanta penuria est in omni vel honoris vel ætatis gradu, ut tam orba civitas tales tutores complecti debeat : alterum, quod Pompeii et Bruti fidem, benivolentiamque mirifice laudas. Lætor virtute et officio, quum tuorum necèssariorum, meorum

[1] *Olim* alterum. — [2] *Schütz, partim præeunte Lambino, refingit totum locum :* Verumtamen ea est majestatis vis et sic involuta, ut in quemvis impune declamare liceat. *Non sensus quidem, fateor, at mss. omnes repugnant.*

chose, parce que je crois ressembler à ceux qu'ils récompensent. Mon étonnement n'est point que votre affaire ait fini si glorieusement pour vous, mais que vos ennemis aient été capables de tant de malignité. Quelle différence y a-t-il, direz-vous, entre l'accusation de *brigue* et celle de *majesté?* aucune pour vous, puisque vous n'avez rien fait qui ressemble à la brigue [68], et que vous êtes pleinement [69] justifié sur l'autre accusation. Cependant il y a réellement un crime particulier de majesté, inventé par Sylla, pour ôter la liberté d'attaquer impunément autrui par de vaines déclamations. Quant à la brigue, elle emploie des moyens si publics, qu'il faut être impudent pour accuser ou se défendre sans raison. Comment ignorer en effet si quelqu'un a prodigué de l'argent pour séduire? Mais qui vous en a jamais soupçonné dans le cours de vos honneurs? Que n'étais-je à Rome! que de railleries j'aurais fait tomber sur vos adversaires!

A l'égard de l'accusation de majesté, j'ai lu deux choses avec beaucoup de plaisir dans votre lettre : l'une, que la république, comme vous le dites, a pris elle-même votre défense : elle serait obligée assurément de prendre celle de tous les citoyens d'honneur et de courage, quand le nombre en serait fort grand; mais elle l'est aujourd'hui d'autant plus, que les gens de ce caractère étant fort rares dans tous les ordres de l'état et à toutes sortes d'âges, de tels tuteurs doivent trouver de la sûreté dans une ville qui est comme orpheline. L'autre article, qui m'a plu beaucoup, est de vous voir si satisfait de la fidélité et de l'affection de Pompée et de Brutus. Je suis charmé du témoignage que vous rendez à la vertu de deux personnes qui sont vos proches parents et mes intimes amis, dont l'un

amicissimorum, tum alterius, omnium seculorum et gentium principis, alterius, jampridem juventutis, celeriter (ut spero) civitatis.

De mercenariis testibus a suis civitatibus notandis, nisi jam factum aliquid est per Flaccum, fiet a me, quum per Asiam decedam.

Nunc ad alteram epistolam venio. Quod ad me quasi formam communium temporum et totius reipublicæ misisti expressam: prudentia litterarum tuarum valde mihi est grata. Video enim et pericula leviora, quam timebam, et majora præsidia, si quidem, ut scribis, omnes vires civitatis se ad Pompeii ductum applicaverunt; tuumque simul promtum animum et alacrem perspexi ad defendendam rempublicam, mirificamque cepi voluptatem ex hac tua diligentia, quod, in summis tuis occupationibus, mihi tamen reipublicæ statum per te notum esse voluisti. Nam augurales libros ad commune utriusque nostrum otium serva. Ego enim, a te quum tua promissa per litteras flagitabam, ad urbem te otiosissimum esse arbitrabar. Nunc tamen, ut ipse polliceris, pro auguralibus libris, orationes tuas confectas omnes exspectabo. Tullius, cui mandata ad me dedisti, non convenerat me; nec erat jam quisquam mecum tuorum, præter omnes meos, qui sunt omnes tui. Stomachosiores meas litteras quas dicas esse, non intelligo. Bis ad te scripsi, me purgans diligenter, te leviter accusans in eo, quod de me cito credidisses: quod genus querelæ mihi quidem videbatur esse amici; sin tibi displicet, non

doit passer pour le premier homme de tous les siècles et de toutes les nations du monde, et dont l'autre sera bientôt le premier citoyen de Rome, comme il est déjà le chef de la jeunesse romaine.

Vous me parlez de faire punir les faux témoins [70] par leurs cités. Si Flaccus n'a point encore pris de mesures là-dessus, j'y songerai en visitant ma province.

Mais je passe à votre seconde lettre. J'ai admiré votre prudence, dans le tableau que vous me faites de la république. Je vois que les dangers sont moins redoutables que je ne le croyais, et les secours plus puissants, puisque toutes les forces de l'état se livrent à la conduite de Pompée. Je ne remarque pas moins votre zèle et votre amour pour la patrie; et j'ai ressenti une joie extrême de voir que vos grandes occupations ne vous ont point empêché de me faire connaître notre situation. Quant aux livres qui regardent l'augurat, je suis d'avis que vous les réserviez pour des temps où nous soyons tous deux plus tranquilles. Je vous croyais oisif près de Rome, lorsque je vous ai pressé par mes lettres de songer à vos promesses. Mais au lieu de cet ouvrage [71], j'attends le recueil de tous vos discours, comme vous me le faites espérer. Tullius [72], que vous avez chargé de quelques commissions pour moi, n'a point encore paru; et je n'ai personne de vos gens auprès de moi, à la réserve néanmoins des miens, qui sont tous parfaitement à vous. Je ne comprends point dans quelle lettre vous m'accusez d'avoir été trop querelleur. Je me souviens de vous en avoir écrit deux, dans lesquelles je me justifiais avec soin, et je vous faisais quelque reproche de vous être trop légèrement prévenu : cette plainte n'a rien qui blesse l'amitié : cependant j'y renoncerai si elle vous déplaît.

utar eo posthac. Sed si, ut scribis, hæ litteræ non fuerunt disertæ, scito meas non fuisse. Ut enim Aristarchus Homeri versum negat, quem non probat; sic tu (libet enim mihi jocari), quod disertum non erit, ne putaris meum. Vale, et in censura, si jam es censor, ut spero, de proavo multum cogitato tuo.

EPISTOLA XII.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Gratulabor tibi prius : ita enim rerum ordo postulat; deinde ad me convertar. Ego vero vehementer gratulor de judicio ambitus : neque id, quod nemini dubium fuit, absolutum esse te; sed illud, quod, quo melior civis, quo vir [1] clarior, quo fortior amicus es, quoque plura virtutis et industriæ ornamenta in te sunt, eo mirandum est magis, nullam ne in tabellæ quidem latebra fuisse absconditam malivolentiam, quæ te impugnare auderet. Non horum temporum, non horum hominum atque morum negotium! Nihil jam sum pridem admiratus magis.

De me autem, suscipe paullisper meas partes, et eum te esse finge, qui sum ego : si facile inveneris quod dicas, noli ignoscere hæsitationi

[1] *Peckii liber* industrior : *quocum Palat. primus, quantum per rasuram licet, videtur consensisse. Unde Gulielmius volebat* inlustrior.

Mais si vous avez trouvé, comme vous me le dites, qu'il n'y eût point d'éloquence dans ces deux lettres, apprenez qu'elles n'étaient donc pas de moi. Aristarque [73] ne reconnaît pas pour être d'Homère les vers qui ne lui plaisent pas : de même, si vous me permettez ce badinage, vous ne devez pas croire de moi tout ce qui vous paraîtra sans éloquence. Adieu ; et si vous êtes censeur, comme j'en ai l'espérance, songez bien à la censure de votre aïeul [74] Appius.

LETTRE XII.

M. T. C. A APP. PULCHER, S.

Side, août 703.

Je commencerai par les félicitations que je vous dois; c'est l'ordre des choses; après quoi je passerai à ce qui me touche [75]. Je vous félicite donc, de tout mon cœur, du jugement que vous avez obtenu sur l'accusation de brigue : et mon compliment ne regarde point le succès, dont personne n'avait douté ; mais il tombe sur ce que, plus vous possédez toutes les qualités qui forment le bon citoyen, l'homme de courage, l'excellent ami, en un mot, plus vous avez de mérite et de vertu, plus il est surprenant que, sur les tablettes [76], même les plus cachées, il n'ait paru contre vous aucune trace de la malignité de vos ennemis. Ce ne sont point là nos mœurs, ce n'est point là notre siècle! Depuis long-temps rien ne m'a paru si admirable.

Pour ce qui me regarde, mettez-vous un instant à ma place : et si vous trouvez facilement quelque reproche à me faire, je ne vous demande aucune grâce pour mon incertitude. Assurément je désire, comme votre amitié et la bonté de votre caractère vous le font

meæ. Ego vero velim mihi, Tulliæque meæ, sicut tu amicissime et suavissime optas, prospere evenire ea, quæ, me insciente, facta sunt a meis : sed ita cecidisse, ut agerentur eo tempore, spero omnino cum aliqua felicitate, et opto. Verumtamen plus me in hac spe tua sapientia et humanitas consolatur, quam opportunitas temporis. Itaque, quemadmodum expediam exitum hujus institutæ orationis, non reperio. Neque enim tristius dicere quidquam debeo ea de re, quam tu ipse ominibus optimis prosequeris. Neque non me tamen mordet aliquid. In quo unum [1] vereor, ne tu parum perspicias ea, quæ gesta sunt, ab aliis esse gesta, quibus ego ita mandaram, ut, quum tam longe abfuturus essem, ad me ne referrent; agerent, quod probassent. In hoc autem mihi illud occurrit. Quid tu igitur, si affuisses? Rem probassem. De tempore, nihil te invito, nihil sine consilio egissem tuo. Vides sudare me, jamdudum laborantem, quomodo ea tuear, quæ mihi tuenda sunt, et te non offendam. Leva me igitur hoc onere; nunquam enim mihi videor tractasse causam difficiliorem. Sic habeto tamen : nisi jam tunc omnia negotia cum summa tua dignitate diligentissime confecissem, tametsi nihil videbatur ad meum erga te pristinum studium addi posse : tamen, hac mihi affinitate [2] nuntiata, non majore equidem studio, sed acrius, apertius, significantius dignitatem tuam defendissem.

[1] *Benedict. e pluribus mss.* non vereor. — [2] *Al.* renuntiata.

désirer à vous-même, que tout ce que mes amis ont fait sans ma participation, tourne heureusement pour moi et pour Tullia ma fille; mais puis-je croire qu'ils aient heureusement choisi ces circonstances? je le souhaite du moins : ce qui n'empêche pas que votre bonté et votre prudence ne servent encore plus à ma consolation. Je suis donc assez embarrassé à sortir ici des réflexions où je me suis engagé; car je ne dois rien dire au désavantage d'une chose à laquelle vous voulez bien souhaiter vous-même un heureux succès; et je sens néanmoins là-dessus quelque scrupule. Ma crainte est que vous ne compreniez point assez que tout ce qui s'est fait est venu de quelques autres personnes à qui j'avais écrit que, mon absence devant durer longtemps, je leur laissais le pouvoir de faire ce qu'ils jugeraient à propos, sans me le communiquer. Je sais bien qu'on peut me dire ici : Qu'auriez-vous fait si vous n'aviez point été absent? Je réponds que j'aurais approuvé la chose; mais que, pour le temps, je n'aurais rien fait malgré vous ni sans votre conseil. Vous voyez ma peine; je me fatigue depuis long-temps à chercher comment je puis défendre, sans vous offenser, ce que je ne puis me dispenser de défendre. De grâce, soulagez-moi de ce fardeau; car il me semble que je n'ai jamais eu de cause plus difficile à traiter. Soyez persuadé néanmoins que si, jusqu'alors, on ne m'eût pas vu prendre le soin de vos affaires avec tous les égards possibles pour votre dignité, je n'aurais pas manqué, en apprenant cette nouvelle alliance, sans croire au fond que mon ancienne affection pour vous pût recevoir le moindre accroissement, de soutenir votre dignité, sinon avec plus de zèle, du moins avec plus de vivacité, de force et d'éclat.

Decedenti mihi, et jam imperio annuo terminato, ante diem III nonas sextiles, quum ad Sidam navi accederem, et mecum Q. Servilius esset, litteræ a meis sunt redditæ. Dixi statim Servilio (etenim videbatur esse commotus), ut omnia a me majora exspectaret. Quid multa? benivolentior tibi, quam fui, nihilo sum factus; diligentior ad declarandam benivolentiam, multo. Nam, ut vetus nostra simultas antea stimulabat me, ut caverem, ne cui suspicionem ficte reconciliatæ gratiæ darem : sic affinitas nova curam mihi affert cavendi, ne quid de summo meo erga te amore detractum esse videatur. Vale.

EPISTOLA XIII.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. P. D.

Quasi divinarem, tali in officio fore mihi aliquando expetendum studium tuum, sic, quum de tuis rebus gestis agebatur, inserviebam honori tuo. Dicam tamen vere : plus, quam acceperas, reddidisti. Quis enim ad me non perscripsit, te non solum auctoritate orationis, sententia tua, quibus ego a tali viro contentus eram, sed etiam opera, consilio, domum veniendo, conveniendis meis, nullum [1] munus officii cuiquam reliquum fecisse? Hæc mihi ampliora multo sunt, quam illa ipsa, propter quæ hæc laborantur. Insignia enim virtutis multi etiam sine virtute assecuti sunt : talium viro-

[1] *Sic Grævius ex optimo codice : quod jam Lambinus voluerat. Benedict. tamen* onus *revocavit.*

Après l'expiration de mon emploi [77], et lorsque, l'ayant déjà quitté, j'arrivais, par mer, à Side le 3 du mois d'août, accompagné de Q. Servilius, je reçus des lettres de ma famille. Je dis aussitôt à Servilius, qui me laissait voir quelques marques d'émotion, qu'il devait attendre de moi de plus grandes choses que jamais. Que vous dirai-je ? mon affection pour vous n'a pas souffert d'altération, et mon ardeur à vous la témoigner s'est fort augmentée. Autrefois le souvenir de nos anciens différends me servait d'aiguillon, parce que je pouvais craindre qu'on ne crût pas ma réconciliation sincère; aujourd'hui cette alliance devient pour moi une raison de redoubler mes soins, dans la crainte où je suis qu'elle ne paraisse diminuer quelque chose de l'amitié que j'ai pour vous. Adieu.

LETTRE XIII.

M. T. C. A APP. PULCHER, S.

août 703.

Au zèle que j'ai marqué pour votre gloire, lorsqu'il était question de vous servir, il semblerait que j'eusse prévu le besoin que j'aurais un jour du vôtre. Il est vrai, néanmoins, que vous m'avez rendu plus que vous n'aviez reçu de moi [78]. Par combien de lettres n'ai-je point appris que, non seulement l'autorité de vos discours et de vos suffrages, qui étaient seuls une grande faveur de la part d'un homme tel que vous, mais que votre travail, vos conseils, soit chez moi, où vous avez pris la peine de vous rendre, soit chez mes amis, que vous n'avez pas fait difficulté d'aller trouver, ont été employés sans réserve dans toutes les occasions de me rendre service! L'honneur que j'en reçois l'emporte

rum tanta studia assequi sola virtus potest. Itaque mihi propono fructum amicitiæ nostræ, ipsam amicitiam : qua nihil est uberius, præsertim in iis studiis, quibus uterque nostrum devinctus est. Nam tibi me profiteor, et in republica socium, de qua idem sentimus, et in quotidiana vita conjunctum [1] iis artibus studiisque, quæ colimus. [2] Vellem ita fortuna tulisset, quanti ego omnes tuos facio, [3] uti tu meos facere posses : quod tamen ipsum, nescio qua permotus animi divinatione, non despero. Sed hoc nihil ad te : nostrum est onus. Illud velim sic habeas, quod intelliges, hac re novata, additum potius aliquid ad meum erga te studium, cui nihil videbatur addi posse, quam quidquam esse detractum. Quum hæc scribebam, censorem te jam esse sperabam : eo brevior est hæc epistola, et, ut adversus magistrum morum, modestior. Vale.

[1] *Olim* cum iis. — [2] Velim. — [3] *Schütz legit* tanti, *et post* meos *addit* omnes : *nam ex omni, inquit, Ciceronis familia nemo erat, quem Appius odisset, præter unum Dolabellam.*

beaucoup sur celui auquel j'aspire aujourd'hui. Bien des gens obtiennent les récompenses de la vertu sans être vertueux : la vertu seule parvient à l'estime d'un homme tel que vous. Aussi ne veux-je me proposer pour fruit de notre amitié que notre amitié même ; et je n'en connais point de plus abondants, surtout pour deux personnes qui pensent comme vous et moi sur les mêmes choses. Oui, je fais profession d'être, et votre associé dans les affaires de la république, sur lesquelles nos principes et nos vues sont les mêmes ; et votre fidèle ami dans le commerce privé, par la ressemblance de nos goûts et de nos études. Je voudrais que l'enchaînement des choses eût été tel, que vous eussiez pu prendre pour les personnes qui m'appartiennent les mêmes sentiments que j'ai pour tout ce qui vous touche : je me sens même échauffé de je ne sais quelle ardeur qui m'en fait concevoir le présage. Mais ce soin ne regarde que moi. Soyez persuadé seulement que cette alliance, loin d'altérer les sentiments que j'ai pour vous, n'a fait que les augmenter lorsque je ne croyais pas qu'ils pussent s'accroître. Je ne doute point que vous ne soyez actuellement censeur : c'est une raison d'abréger ma lettre, et de faire attention, dans le choix de mes termes, que j'écris au magistrat des mœurs [13]. Adieu.

NOTES

SUR

LE TROISIÈME LIVRE.

1. — LETTRE I. Appius Pulcher était fils de cet Appius Claudius, qui avait été consul avec P. Servilius Isauricus, l'an de Rome 674. Valère-Maxime dit qu'il fut tué à la bataille de Pharsale. Cette maison, qui était une des plus nobles et des plus anciennes de Rome, avait abandonné, suivant Suétone, son prénom de Lucius, parce qu'il avait été déshonoré par les vices de deux hommes du même sang qui l'avaient porté. Elle était divisée en plusieurs branches, les *Pulcher,* les *Néron* et les *Marcellus.* Les deux premières étaient patriciennes, et celle des Marcellus, plébéienne. On comptait dans la maison d'Appius vingt-huit consulaires, cinq dictateurs, sept censeurs, six triomphes, deux ovations, etc. (Suét. *Vie de Tibère.*) On ignore dans quelle occasion Appius avait mérité le titre d'*imperator.* Cependant il l'avait mérité, puisque Cicéron s'employa pour lui faire obtenir une supplication, et qu'il sollicita même le triomphe. Il était frère de P. Clodius, ce fameux ennemi de Cicéron, qui avait été tué par Milon l'année d'auparavant.

2. — Phanias est ce même affranchi sur lequel j'ai déjà fait quelques remarques. *Cilix* en était un autre, qu'Appius avait amené apparemment de Cilicie. *Tuis*, c'est la famille Appienne, avec laquelle Cicéron souhaitait de se réconcilier.

3. — Cette allusion au proverbe regarde apparemment une petite statue de Minerve, qu'il avait consacrée au Capitole en allant en exil, et qui pouvait être passée dans les mains de P. Clodius, frère d'Appius.

4. — Cicéron badine encore, comme dans une des lettres précédentes à Valérius même (I, 10), sur sa qualité de jurisconsulte. Vraisemblablement c'était ce qu'on appelle aujourd'hui un avocat sans cause : ce qui fait dire à Cicéron qu'il veut prendre plus de soin de lui que Valérius n'en prend des autres. C'est dans ce sens qu'Ovide a dit :

> *Illo sæpe loco capitur consultus amore ;*
> *Quique aliis cavit, non cavet ipse sibi.* De Art. am. I, 83.

5. — LETTRE II. Appius ayant précédé immédiatement Cicéron dans le gouvernement de la Cilicie, pouvait lui être utile en mille manières, et c'est la grâce que Cicéron lui demande. Cette province lui avait été donnée *cum imperio ;* c'est-à-dire par une loi des curies et par un décret du sénat.

6. — LETTRE III. Q. Fabius Virgilianus, dont il est parlé dans une lettre suivante. D'autres veulent Fabianus, sur l'autorité de quelques manuscrits, mais sans autre preuve.

7. — Plutarque rapporte que Cicéron mena dans la Cilicie douze mille hommes d'infanterie, et deux mille six cents chevaux, dont la plupart étaient sans doute des alliés; car on ne lui aurait pas donné tant de cavalerie romaine avec deux légions. Il lui fallait des forces considérables, parce que, depuis la défaite de Crassus, on craignait beaucoup les Parthes.

8. — Servius Sulpicius Rufus, alors consul avec M. Claudius Marcellus; le même qui consola Cicéron de la mort de Tullia par une lettre excellente, IV, 5.

9. — On appelait les messagers *tabellarii*, *a tabellis ;* c'est-à-dire du nom des tablettes ou du portefeuille qui contenait leurs lettres; comme on disait *librarii a libris.*

10. — L'abbé Prevost, qui avait adopté la leçon de Manuce et de Lambin, *constantissima*, se demandait si cette expression était sincère, après le refroidissement qu'il y avait eu dans l'amitié de Cicéron et d'Appius; et il ajoutait que pour cette raison quelques éditeurs avaient changé ce mot en *consociatissima*, qui ne regarderait que le présent. Mais *consociatissima* est la leçon des meilleurs et des plus anciens manuscrits, et Prevost lui-même n'a pas traduit selon le texte qu'il avait préféré. J. V. L.

11. — Pomtinius, guerrier célèbre dont j'ai déjà parlé.

12. — LETTRE IV. L. Clodius, intendant des ouvriers, dont j'aurai d'autres occasions d'expliquer l'office.

13. — Ce Q. Fabius est le même qui est nommé dans la lettre précédente. Les Fabiens, suivant Plutarque, prétendaient descendre de Fabius, fils d'Hercule. Festus dit : « Fovii, qui nunc Fabii dicuntur, dicti, quod princeps gentis ejus ex ea natus sit, cum qua Hercules in fovea concubuit : alii putant, eum primum ostendisse, « quemadmodum ursi et lupi foveis caperentur. » D'autres ont cru que le nom des Fabius leur venait de quelque ancêtre qui avait excellé dans la culture des fèves; comme le nom de Lentulus, des lentilles; celui de Cicéron, des pois, etc. Virgilianus étoit un nom d'adoption, pris de la famille des Virgilius.

14. — *C. Flaccus*, *L. filius*, *et M. Octavius*, *Cn. filius*. Flaccus était le surnom des Valérius. M. Octavius, fils de Cnéus, qu'il ne faut pas confondre, comme Prevost, avec celui qui fut depuis Auguste, avait demandé cette année l'édilité curule avec M. Célius. J. V. L.

15. — J'ai déjà remarqué qu'Appius avait trois filles : l'une mariée à un des fils de Pompée ; l'autre à M. Brutus ; la troisième à C. Lentulus, fils de Publius. Brutus répudia la sienne pour épouser Porcia, fille de Caton d'Utique.

16. — Ils étaient tous deux augures.

17. — LETTRE V. Tralles était une ville de Lydie.

18. — Ils étaient tous deux connus par les grands rôles qu'ils avaient joués dans la république.

19. — Il est incertain s'il parle ici des troupes qu'Appius lui avait laissées, ou de celles qui lui avaient été données par le décret du sénat.

20. — Iconium, ville de Lycaonie.

21. — Scévola était le surnom de la maison Mucienne. Ce Scévola avait été lieutenant ou questeur d'Appius en Cilicie.

22. — LETTRE VI. Cicéron commence ici à se justifier sérieusement contre les plaintes d'Appius, et à lui faire les siennes. Cette lettre et les deux suivantes ont toujours passé pour des modèles dans le genre apologétique.

23. — Le nom de l'affranchi Phanias se trouve déjà dans les lettres précédentes, II, 13 ; III, 1.

24. — Laodicée était à l'entrée de sa province. Tarse, Side, etc. étaient d'autres villes situées à l'extrémité.

25. — L. Clodius, intendant des ouvriers d'Appius.

26. — L'ordre des légions et le nombre des soldats qui les composaient ayant changé dans les différents temps, on ne trouve point que le témoignage des anciens s'accorde là-dessus. Aulu-Gelle dit qu'une légion était composée de soixante centuries et de dix cohortes. Si la légion était de six mille hommes, comme on le suppose ordinairement, chaque centurie était de cent hommes, et chaque cohorte de six cents. Cependant quantité d'auteurs ne mettent que cinq cents hommes dans chaque cohorte. César, qui doit en être cru, dit au troisième livre *de Bell. civ.* : « Il avait cent dix cohortes, « ce qui faisait cinquante-cinq mille hommes. » Ce ne peut donc être qu'après ou avant lui que les cohortes étaient de six cents.

27. — On appelait *evocati* les soldats émérites, ou les vétérans, lorsque des besoins pressants obligeaient de les rappeler au service militaire.

28. — Il y avait un chemin plus court; mais il explique dans un autre endroit la raison qui l'avait empêché de le prendre (Liv. XV, ép 4)

29. — LETTRE VII. Il le prépare à son apologie entière, qui est dans la lettre suivante. Celle-ci porte le titre de *Cicero imperator*, parce qu'il venait du mont Amanus et de Pindenissum, qu'il avait soumis par les armes. Sa campagne était finie.

30. — Il y avait dans la province un canton dont les habitants se nommaient les Appians : Pline en rend témoignage, Liv. V, chap. 29; et c'est assez pour ne pas s'arrêter un moment aux chimères de quelques commentateurs qui veulent *Apameni*, etc., d'autant plus que le même nom est ici répété plus d'une fois.

31. — Quoique le nom de *volumen* pût convenir alors aux plus simples lettres à cause de leur forme, on voit ici et dans plusieurs autres endroits de Cicéron, que ce terme avait déjà plus d'étendue que dans son origine, et qu'il signifiait un écrit d'une juste longueur.

32. — C'était sans doute un temple à l'honneur d'Appius, suivant l'usage que la flatterie avait introduit pour les gouverneurs.

33. — Dans le texte, *peracute querebare*. Cicéron raille un peu Appius, en lui reprochant de fausses imaginations. C'est dans le même sens qu'il ajoute *æquitatem expostulationis tuæ*.

34. — Il faut entendre par *post brumam*, après les premiers froids.

35. — Il paraît par la dernière lettre de Cicéron à Quintus son frère, que l'office d'*accense* se donnait ordinairement à des affranchis. Cet office consistait proprement à imposer silence autour du tribunal des magistrats : ce qui n'empêchait point que, suivant l'origine de leur nom, ils ne servissent à bien d'autres choses. *Accensi dicti*, suivant Varron, *quod sæpius ad necessarias res accirentur*.

36. — Latin, *secunda vigilia*. La nuit, chez les Romains, était divisée en quatre *veilles*, et chaque veille en trois heures.

37. — Il faut entendre les ouvriers qui suivaient l'armée pour toutes sortes de besoins militaires. On trouve dans le Livre de l'*Orateur*, chap. 46, pourquoi Cicéron dit *fabrum* au lieu de *fabrorum*. *Jam ut censoriæ tabulæ loquuntur, fabrum et procum audeo dicere, non fabrorum et procorum*.

38. — Les Romains entendaient par *urbanitas*. le véritable goût de Rome dans les qualités de l'âme comme dans le langage et dans les manières extérieures Ils mettaient l'*urbanité* au rang des vertus. — Balzac est en France le premier écrivain qui se soit servi du mot d'*urbanité*.

39. — On sent ici le ton de l'ironie. Elle portait apparemment sur l'orgueil connu de toute la maison Claudienne. *Vetere*, dit Tacite, *Annal. I*, 4, *atque insita Claudiæ familiæ superbia*.

40. — Il nomme le père d'Athénodore, pour le distinguer d'un autre Athénodore, surnommé le Cananite, qui fut précepteur d'Auguste. Le fils de Sandon était surnommé *Cordylion*. Il vécut et mourut dans la maison de M. Caton, suivant l'usage des principaux Romains, qui avaient toujours chez eux quelque savant grec. — Les vers cités dans la fin de cette lettre sont de *l'Iliade*, I, 174. Manuce croyait que la dernière moitié du second avait été ajoutée ici par quelque copiste ou grammairien. Je serais fâché que la citation tout entière ne fût pas de Cicéron. J. V. L.

41. — LETTRE VIII. Cicéron continue dans cette lettre de répondre à toutes les plaintes d'Appius : ce qui n'était pas peu embarrassant ; car il est clair qu'elles venaient de l'orgueil d'Appius. Cicéron, fort élevé par ses emplois et ses talents, mais d'une naissance médiocre, avait à ménager tout à la fois sa fierté et celle d'autrui.

42. — Appius, qui avait aspiré au triomphe, était demeuré, suivant l'usage, hors de Rome en arrivant de Cilicie, pour attendre ce que le sénat déciderait de ses espérances. Il paraît par l'épître 6 du Liv. VIII, que ce fut l'accusation de Dolabella qui l'empêcha d'obtenir cet honneur. Asconius dit que les gouverneurs, avant que de partir pour leur province, étaient quelque temps hors de Rome, aussi-bien qu'à leur retour, et que cela s'appelait également *esse ad urbem*.

43. — Les gouverneurs étant souvent exposés à voir accuser leur administration lorsqu'ils retournaient à Rome, engageaient les habitants de leur province à faire au sénat des députations en leur faveur, c'est-à-dire, pour rendre témoignage de leur bonne conduite et faire publiquement leur éloge. Appius se plaignait que Cicéron avait arrêté ceux qui venaient lui rendre ce bon office.

44. — Il y avait alors, comme aujourd'hui, des impositions de toutes les espèces, des capitations, des péages, des taxes sur les maisons, etc. ; et lorsque les collecteurs ne pouvaient lever assez promptement les tributs, ils en vendaient le droit à des particuliers, qui abusaient ensuite de leur pouvoir pour les lever avec beaucoup de rigueur. Cicéron ne reproche point à Appius d'avoir causé une grande partie de ces désordres ; mais il s'en explique clairement dans plusieurs lettres à d'autres amis.

45. — Latin, *limavit*. Ce mot fait un sens si naturel, que je ne m'arrête point aux idées de ceux qui ont voulu substituer *limitavit*. On voit dans le reste de cette phrase que Cicéron se justifie un peu aux dépens d'Appius.

46. — Q. Hortensius, l'orateur, était collègue d'Appius et de Cicéron

dans l'augurat. Il avait proposé au sénat de faire durer les gouvernements deux années au lieu d'une.

47. — Mopsuheste, ville de Cilicie, à laquelle Cicéron donne Mopsus pour fondateur, *de Divinat.* I, 40. Mopsuheste veut dire *sanctuaire de Mopsus.*

48. — D'autres prétendent qu'il faut entendre ici, *armés à la manière des Parthes*, pour inspirer plus de terreur. Les Arabes étant voisins de la Syrie, pouvaient y faire aisément des incursions.

49. — LETTRE IX. Il faut supposer qu'Appius, convaincu de la sincérité de Cicéron, avait renoncé à toutes ses plaintes dans une lettre tendre et polie.

50. — Il entend la lenteur du sénat dans ses délibérations. En effet, celui qui aspirait au triomphe faisait proposer ses intentions, sur lesquelles on était quelquefois long-temps à délibérer. Ensuite le sénat portait son décret, qui devait aller au peuple, dont le sentiment était nécessaire pour régler par une loi que celui qui devait triompher entrât dans la ville avec le titre d'empereur, et qu'il le conservât pendant un jour seulement. *Voyez* Dion, Liv. XXXIX, à l'occasion du triomphe de Pomtinius.

51. — Appius avait composé un livre sur l'augurat, et l'avait dédié à Cicéron. Il lui avait promis la suite de cet ouvrage.

52. — Il n'avait point encore obtenu la supplication qu'il faisait solliciter par tous ses amis pour ses exploits militaires.

53. — Le sénat prenait des vacances au mois d'avril, parce que tous les jours de ce mois se passaient en jeux, en fêtes ou en comices, pendant lesquels il ne pouvait s'assembler. Il avait aussi des vacances au mois de septembre, qui était le temps où les édiles donnaient leurs jeux. Cicéron dit, au *Lib. I de Orator.*, que les principaux sénateurs avaient été, pendant ce temps-là, prendre un peu de relâche à *Tusculum.*

54. — LETTRE X. Cicéron se trouve dans la nécessité d'une nouvelle apologie à l'occasion de Dolabella son gendre, qui avait accusé Appius devant le sénat, à son retour de Cilicie.

55. — Pompée, beau-père d'une de ses filles, et Brutus, mari d'une autre, qui s'intéressèrent beaucoup pour Appius, comme il paraît par la lettre suivante.

56. — On apprend, par une lettre de Célius (ép. 9, Liv. VIII) qu'Appius, à la première nouvelle de l'accusation, entra dans Rome, en renonçant à toute espérance de triomphe; ce qui déconcerta beaucoup Dolabella, son accusateur.

57. — Appius fut en effet créé censeur avec L. Pison.

58. — Les lettres de Célius, dont Cicéron parle ici, n'existent plus; car on ne trouve rien dans celles qui nous restent, qui appartienne à cet endroit.

59. — Loi Cornélia, loi de L. Sylla, qui avait fait une répartition juste de ces contributions entre toutes les villes de l'Asie.

60. — C'est-à-dire, dans un temps où vous essuyez d'autres chagrins par l'accusation de Dolabella.

61. — Suivant l'usage des Romains, qui était de conduire assez loin leurs amis, lorsqu'ils entreprenaient de longs voyages.

62. — Pompée ayant pris parti contre Milon, ou du moins n'étant point favorable à sa cause, avait rempli le forum de gens armés, tandis que Cicéron la plaidait, et lui avait inspiré beaucoup de frayeur. Quelle *indulgence!* quelle *bonté!*

63. — Les Phrygiens et les Lycaoniens dépendaient du gouvernement de Cilicie, et Cicéron jugeait que c'était par de faux rapports de quelqu'un d'entre eux, qu'Appius avait été prévenu contre lui.

64. — On croit que c'était Cnéus, l'aîné des deux fils de Pompée, parce qu'on trouve, dans Dion, Sextus marié à Libonia, fille d'Hypsanius Libo.

65. — Cet article contenait apparemment quelque chose de secret, que cette raison a fait supprimer par Tiron.

66. — LETTRE XI. Le Pyrame, fleuve de Cilicie, qui coule du mont Taurus dans la mer de Pamphylie.

67. — Appius avait été absous de l'accusation de majesté par les soins de Q. Hortensius et de M. Brutus, qui l'avaient défendu peu de jours avant la mort d'Hortensius. Le crime de majesté, suivant Nieupoort, embrassait tout crime commis contre le peuple romain et contre sa sûreté, comme d'emmener une armée d'une province, déclarer la guerre de son chef, aspirer à la souveraine autorité sans l'ordre du peuple et du sénat, soulever les légions, etc. C'est sous le spécieux prétexte de ce crime que les empereurs firent périr dans la suite un si grand nombre d'innocents, que Pline, dans le panégyrique de Trajan, dit que le crime de majesté était, sous Domitien, le crime de ceux qui n'en avaient commis aucun. A le prendre proprement, la majesté n'est que la dignité et le respect qui résultent de l'autorité et des charges. On ne sait dans quel sens Appius était accusé de ce crime.

68. — Le crime de brigue consistait à se procurer des dignités ou d'autres distinctions publiques à prix d'argent.

69. — Il y a littéralement : *vous l'avez augmentée.* Mais comme l'idée du crime de majesté n'est pas claire, l'allusion serait obscure en français.

70. — Les faux témoins, les témoins achetés, ceux qui avaient été engagés par des récompenses à se rendre de l'Asie à Rome pour déposer contre Appius.

71. — J'ai parlé plusieurs fois de l'ouvrage d'Appius sur l'augurat. Les Discours dont Cicéron parle ici étaient vraisemblablement ceux qu'Appius avait faits pour sa défense, ou peut-être un recueil de ceux qu'il avait faits pour les autres; car Cicéron le traite, dans son *Brutus*, d'*exercitatus orator.*

72. — Il ne paraît pas que ce soit ici le Tullius, lieutenant de Cicéron, dont il parle dans plusieurs lettres. On trouve quatre Tullius dans ses ouvrages : celui-ci, qui était un ami d'Appius; *L. Tullius*, lieutenant-général de Cilicie; *M. Tullius*, greffier, dont il est parlé au Liv. V, ép. 20; et *L. Tullius Montanus*, qui est nommé au Liv. XII des lettres à Atticus, ép. 50.

73. — Aristarque, critique célèbre, natif d'Alexandrie et disciple d'Aristophanes. Il entreprit de faire la distinction des véritables vers d'Homère et de ceux qui lui étaient faussement attribués; ce qui lui a fait tant de réputation, que son nom est devenu synonyme avec celui d'habile et sévère critique.

74. — Il veut parler sans doute d'Appius Claudius Cécus, qui fit construire le canal Claudien, pendant qu'il était censeur. *Proavus*, qui signifie proprement bisaïeul, est ici en général pour signifier un ancêtre d'Appius Pulcher; car Manuce prouve, par les fastes capitolins, qu'il était son trisaïeul.

75. — LETTRE XII. Il est remarquable que Cicéron n'écrit presque aucune lettre à Appius, qui ne soit apologétique. Ici il justifie le mariage de sa fille avec Dolabella.

76. — Voici l'usage des tablettes ou des bulletins qui servaient aux jugements. Après les témoins entendus et la cause plaidée, le préteur distribuait aux juges de ces tablettes, et leur ordonnait de conférer entre eux pour donner leur avis. Elles étaient de trois sortes : l'une, d'absolution, sur laquelle était écrite la lettre *A*; l'autre de condamnation, sur laquelle était la lettre *C*; et la troisième, de plus ample information, sur laquelle étaient les lettres *N* et *L*, qui signifiaient qu'il n'était pas clair, *non liquet* : et ce plus amplement informé se prononçait le plus souvent lorsque les juges étaient incertains s'ils devaient absoudre ou condamner. Les juges jetaient ces tablettes dans une urne; et lorsqu'on les avait

retirées, le préteur, à qui elles avaient fait connaître quel devait être le jugement, le prononçait après avoir quitté sa prétexte. Cicéron félicite Appius de ce que son innocence avait été si clairement reconnue, qu'il ne s'était pas même trouvé une seule tablette à son désavantage.

77. — On croit, sur ce qui se lit dans plusieurs lettres à Atticus (ép. 15, Liv. V; ép. 3, Liv. VI, etc.), que le premier jour du départ était le 29 de juin.

78. — LETTRE XIII. Appius avait contribué, avec les autres amis de Cicéron, à lui faire obtenir une supplication. Il l'en remercie avec une chaleur qui fait voir combien il était sensible aux honneurs publics.

79. — Les censeurs avaient des droits de répréhension d'une si grande étendue, qu'il n'y avait presque rien qui ne fût de leur ressort; mœurs, discipline, usages, religion, avarice, prodigalité, etc. Trébellius Pollion, dans la Vie de Valérien, s'explique dans ces termes : « Suscipe censuram, quam tibi detulit romana respublica, « quam solus mereris, judicaturus de moribus nostris. Tu æstimabis, « qui manere in curia debeant. Tu equestrem ordinem in antiquum « statum rediges. Tu censibus modum pones. Tu vectigalia firmabis, divides statum, res publicas recensebis. Tibi legum scribendarum auctoritas dabitur. Tibi de ordinibus militum judicandum « est. Tu arma respicies. Tu de nostro palatio, tu de judicibus, tu « de præfectis amantissimis judicabis : excepto denique præfecto « urbis Romæ, exceptis consulibus ordinariis et sacrorum rege, ac « maxima virgine vestalium, si tamen incorrupta manebit; de « omnibus sententias feres. »

LIBER IV.

EPISTOLA I.

M. T. C. SER. SULPICIO, S. D.

Caius Trebatius, familiaris meus, ad me scripsit, te ex se quæsisse, quibus in locis essem; molesteque te ferre, quod me propter valitudinem tuam, quum ad urbem accessissem, non vidisses; et hoc tempore velle te mecum, si propius accessissem, de officio utriusque nostrum communicare. Utinam, Servi, salvis rebus (sic enim est dicendum) colloqui potuissemus inter nos! Profecto aliquid opis occidenti reipublicæ tulissemus. Cognoram enim jam absens, te hæc mala multo ante providentem, defensorem pacis, et in consulatu tuo, et post consulatum fuisse. Ego autem quum consilium tuum probarem, et idem ipse sentirem, nihil proficiebam. Sero enim veneram; solus eram; [1] rudis esse videbar in causa; incideram in hominum pugnandi cupidorum insanias. Nunc, quoniam nihil jam videbimur opitulari posse reipublicæ, si quid est, in quo nobismetipsis consulere possimus, non ut aliquid ex pristino statu nostro retineamus, sed ut quam honestissime lugeamus: nemo est omnium, quicum potius mihi, quam tecum, communicandum putem. Nec enim

[1] Rudis etsi videbar in causa. *Sic aliquot mss.*

LIVRE IV.

LETTRE I.

M. T. CICÉRON A SER. SULPICIUS, Salut.

Près de Rome, avril 704.

J'APPRENDS par une lettre de Caïus Trébatius [1], mon intime ami, que vous l'avez prié de vous informer où j'étais, et que lorsque je me suis approché de Rome [2], vous avez été fâché que votre santé ne vous ait pas permis de me voir; enfin, que si j'approchais plus près de la ville, vous seriez bien aise, dans ces conjonctures, que nous pussions conférer ensemble sur nos obligations communes [3]. Plût au ciel, mon cher Servius, qu'avant nos désastres (c'est le mot) nous eussions déjà pu nous procurer cette conférence! nous aurions sans doute été de quelque secours à la république menacée de sa chute. Je n'ai pas ignoré dans mon absence que, prévoyant de loin les maux présents, vous avez toujours été le défenseur de la paix pendant et après votre consulat. J'approuvais votre dessein; les miens étaient les mêmes; mais de quelle utilité pouvais-je être? j'arrivais tard; j'étais seul; je paraissais peu versé dans la cause; je tombais parmi des insensés, qui ne respiraient que l'occasion de se battre. A présent, puisqu'il y a si peu d'apparence que nous puissions secourir la république, je ne connais personne avec qui j'aime mieux examiner qu'avec vous, non si nous pouvons conserver encore quelque chose de notre ancienne dignité, mais comment nous devons nous y prendre pour la pleurer hon-

clarissimorum virorum, quorum similes esse debemus, exempla; neque doctissimorum, quos semper coluisti, præcepta te fugiunt. Atque ipse antea ad te scripsissem, te frustra in senatum, sive potius in conventum senatorum esse venturum, ni veritus essem, ne ejus animum offenderem, qui a me, ut te imitarer, petebat. Cui quidem ego, me quum rogaret, ut adessem in senatu, eadem omnia, quæ a te de pace et [1] deHispaniis dicta sunt, ostendi me esse dicturum. Res [2] vides quo modo se [3] habeant : orbem terrarum, imperiis distributis, ardere bello; urbem sine legibus, sine judiciis, sine jure, sine fide, relictam direptioni et incendiis. Itaque mihi venire in mentem nihil potest, non modo quid sperem, sed vix jam quid audeam optare. Sin autem tibi, homini prudentissimo, videtur utile esse, nos colloqui; quanquam longius etiam cogitabam ab urbe discedere, cujus jam etiam nomen invitus audio : tamen propius accedam; Trebatioque mandavi, ut, si quid tu eum velles ad me mittere, ne recusaret; idque ut facias, velim; aut, si quem tuorum fidelium voles, ad me mittas, ne aut tibi exire ex urbe necesse sit, aut mihi accedere. Ego tantum tibi tribuo, [4] quantum mihi fortasse arrogo : ut exploratum habeam, quidquid nos de communi sententia statuerimus, id omnes homines probaturos. Vale.

[1] De Hispanis. — [2] Videas. — [3] Habeat. -- [4] *Forte* tantum.

nêtement. Vous n'ignorez ni les exemples des grands hommes auxquels nous devons ressembler, ni la doctrine des philosophes dont vous avez sans cesse étudié les ouvrages. Mon dessein était de vous prévenir; et comptez que je vous aurais écrit qu'il était inutile d'aller au sénat, ou plutôt à cette assemblée de sénateurs, si je n'avais appréhendé d'offenser celui qui souhaitait au contraire que je me réglasse sur votre exemple [4]. Lorsqu'il me pressa de me trouver au sénat, je ne lui dissimulai point que je répéterais tout ce que vous aviez dit de la paix et de l'Espagne. Vous voyez où l'on en est déjà. La guerre est allumée dans le monde entier, depuis que les commandements sont distribués [5]. La ville est sans lois, sans jugements, sans droit, sans foi, et comme abandonnée au pillage et à l'incendie [6] : je ne vois, en un mot, ni sujet d'espérance, ni presque rien même que j'aie la hardiesse de désirer. Cependant je connais votre prudence. Quoique je pensasse à m'éloigner plus que jamais d'une ville dont je n'entends plus le nom qu'à regret, si vous croyez encore qu'il y ait quelque fruit à tirer de notre conférence, je consens à m'approcher. J'ai marqué à Trébatius qu'il ne fît pas difficulté de m'envoyer ce que vous jugeriez nécessaire, et je vous prie vous-même de prendre les soins qui conviennent là-dessus, ou de m'envoyer, si vous voulez, un de vos confidents les plus sûrs, qui nous dispenserait tous deux, vous de sortir de la ville, et moi de m'en rapprocher. J'ai assez bonne opinion de vous et de moi, pour ne pas douter que ce que nous ferons de concert n'obtienne l'approbation de tout le monde. Adieu.

EPISTOLA II.

M. T. C. SER. SULPICIO, S. D.

A. D. III kal. maias quum essem in Cumano, accepi tuas litteras : quibus lectis, cognovi, non satis prudenter fecisse Philotimum; qui, quum abs te mandata haberet, ut scribis, de omnibus rebus, ipse ad me non venisset, litteras tuas misisset : quas intellexi breviores fuisse, quod eum perlaturum putasses. Sed tamen, postquam litteras tuas legi, Postumia tua me convenit, et Servius noster. His placuit, ut tu in Cumanum venires : quod etiam mecum, ut ad te scriberem, egerunt. Quod meum consilium exquiris : id est tale, ut capere facilius ipse possim, quam alteri dare. Quid enim est, quod audeam suadere tibi, homini summa auctoritate, summaque prudentia? Si, quid rectissimum sit, quærimus; perspicuum est : si, quid maxime expediat; obscurum : sin ii sumus, qui profecto esse debemus, ut nihil arbitremur expedire, nisi quod rectum honestumque sit; non potest esse dubium, quid faciendum nobis sit. Quod existimas, meam causam conjunctam esse cum tua : certe similis in utroque nostrum, quum optime sentiremus, error fuit. Nam omnia utriusque consilia ad concordiam spectaverunt : qua quum ipsi Cæsari nihil esset utilius, gratiam quoque nos inire ab eo, defendenda pace, arbitrabamur. Quantum nos fefellerit, et quem in locum res deducta sit, vides. Neque solum

LETTRE II.

M. T. CICÉRON A SER. SULPICIUS, S.

De Cumes, avril 704.

J'ai reçu votre lettre le 29 d'avril, dans ma terre de Cumes [7], et j'ai reconnu, en la lisant, que Philotimus [8], qui me l'avait envoyée, aurait été plus prudent s'il était venu lui-même, puisque vous l'aviez chargé particulièrement de vos ordres. Je me suis même douté que votre lettre n'était si courte, que parce que vous aviez supposé qu'il me la remettrait lui-même. Cependant, depuis que je l'ai reçue, votre chère Postumia [9] et notre cher Servius me sont venus voir, et leur avis est que vous vous rendiez à Cumes : ils m'ont même engagé à vous l'écrire. Je ne suis pas peu embarrassé à vous répondre sur le conseil que vous me demandez : il me serait bien plus aisé de me déterminer moi-même. Quel conseil oserai-je donner à un homme de votre prudence et de votre poids? Si c'est le parti le plus honnête que nous cherchons, il n'y a point de difficulté : si c'est le plus avantageux, je ne vois rien de si obscur. Sommes-nous tels que nous devons être; c'est-à-dire, n'estimons-nous rien d'avantageux que ce qui est juste et honnête, la conduite que nous avons à tenir n'est pas douteuse. Vous croyez que nous avons embrassé la même cause, et j'en conviens avec vous : mais lorsque nous avons cru penser le mieux, nous étions tous deux dans l'erreur. Toutes nos vues se rapportaient à la paix ; et jugeant que César n'avait rien à désirer de plus avantageux, nous avons cru lui plaire en prenant le parti de la paix. Vous voyez où cette fausse opinion nous a conduits. Ce n'est pas sur le présent [10] et sur le passé seulement qu'il faut

ea perspicis, quæ geruntur, quæque jam gesta sunt; sed etiam, qui cursus rerum, qui exitus futurus sit. Ergo aut probare oportet ea, quæ fiunt, aut interesse, etiamsi non probes: quorum altera mihi turpis, altera etiam periculosa ratio videtur. Restat, ut discedendum putem. In quo reliqua videtur esse deliberatio, quod consilium in discessu, quæ loca sequamur. Omnino quum miserior res nunquam accidit, tum ne deliberatio quidem difficilior. Nihil enim constitui potest, quod non incurrat in magnam aliquam difficultatem. Tu, si videbitur, ita censeo facias, ut, si habes jam [1] statutum, quid tibi agendum putes, in quo non sit conjunctum consilium tuum cum meo, supersedeas hoc labore itineris; sin autem est, quod mecum communicare velis, ego te exspectabo. Tu, quod tuo commodo fiat, quam primum velim venias, sicut intellexi et Servio et Postumiæ placere. Vale.

EPISTOLA III.

M. T. C. SER. SULPICIO, S. D.

Vehementer te esse sollicitum, et in communibus miseriis præcipuo quodam dolore angi, multi ad nos quotidie deferunt. Quod quanquam minime miror, et meum quodam modo agnosco: doleo tamen, te sapientia præditum prope singulari, non tuis bonis delectari potius, quam alienis malis laborare. Me quidem, etsi nemini concedo, qui majo-

[1] *Duo codd. Palat.* factum.

jeter les yeux ; mais considérez le cours des affaires, et jugez quel en peut être le terme. Je ne vois point de tempérament entre ces deux partis, ou approuver tout ce qui se passe, ou être témoin de ce qu'on n'approuve pas : l'un me paraît honteux, et l'autre n'est pas sans danger. Il reste, à la vérité, le parti de la retraite ; mais nous avons à délibérer sur les mesures de notre départ et sur le lieu que nous devons choisir pour asile. L'état des affaires n'ayant jamais été plus déplorable, jamais aussi les délibérations n'ont été plus difficiles. A quoi nous arrêterons-nous, qui n'ait en effet de grandes difficultés ? Voici mon sentiment, que vous suivrez si vous le jugez à propos : Avez-vous déjà pris quelque résolution qui ne s'accorde point avec les vues que vous me connaissez, épargnez-vous la peine d'un voyage inutile ; mais s'il reste quelque chose sur quoi vous vouliez conférer avec moi, je vous attendrai volontiers. Hâtez-vous seulement de venir, si vous en êtes le maître : je sais que vous ne pouvez rien faire de plus agréable à Servius et à Postumia. Adieu.

LETTRE III.

M. T. CICÉRON A SER. SULPICIUS, S.

Rome, septembre 707.

J'apprends tous les jours de divers endroits que vous êtes dans une vive inquiétude, et que dans nos misères communes il y a quelque chose qui vous chagrine particulièrement. Je ne m'en étonne point, et je me reconnais même à ce portrait ; mais je ne laisse pas d'être affligé qu'un homme aussi sage que vous soit moins sensible à ses propres avantages [11] qu'au malheur d'autrui. Pour moi, si je crois être aussi touché

rem ex pernicie et peste reipublicæ molestiam traxerit : tamen multa jam consolantur, maximeque conscientia consiliorum meorum. Multo enim ante, tanquam ex aliqua specula, prospexi tempestatem futuram; neque id solum mea sponte, sed multo etiam magis, monente et denuntiante te. Etsi enim abfui magnam partem consulatus tui : tamen et absens cognoscebam, quæ esset tua in hoc pestifero bello cavendo et prædicendo sententia, et ipse affui primis temporibus tui consulatus, quum accuratissime monuisti senatum, collectis omnibus bellis civilibus, ut et illa timerent, quæ meminissent, et scirent, quum superiores, nullo tali exemplo antea in republica cognito, tam crudeles fuissent, quicumque postea rempublicam oppressisset armis, multo intolerabiliorem futurum. Nam, quod exemplo fit, id etiam jure fieri putant; sed aliquid atque adeo multa addunt et afferunt de suo. Quare meminisse debes, eos, qui auctoritatem et consilium tuum non [1] sunt secuti, sua stultitia occidisse, quum tua prudentia salvi esse potuissent. Dices : Quid me ista res consolatur in tantis tenebris et quasi parietinis reipublicæ? Est omnino vix consolabilis dolor : tanta est omnium rerum amissio, et desperatio recuperandi : sed tamen et Cæsar ipse ita de te judicat, et omnes cives sic existimant, quasi lumen aliquod, exstinctis ceteris, elucere sanctitatem, et prudentiam, et dignitatem tuam. Hæc tibi ad levandas

[1] *Reposuit* sint *Benedict. post Bengelium e codd.* 2 *et* 5 *Dresdensibus; sic et Ascens. legerat.*

que personne du misérable état de la république, je trouve néanmoins plusieurs raisons de me consoler, particulièrement dans le témoignage que ma conscience me rend de mes intentions. J'ai prévu de fort loin, comme d'une espèce d'*observatoire*, tous les orages qui nous menaçaient : vos avis et vos prédictions m'ont encore plus éclairé là-dessus que mes propres lumières; car dans le temps même de mon absence, qui a duré presque autant que votre consulat [12], je n'ai point ignoré ce que vous prédisiez de cette guerre, ni ce que vous jugiez nécessaire pour la prévenir. J'étais présent, lorsqu'à l'entrée de votre consulat vous rappeliez soigneusement au sénat la mémoire de toutes nos guerres civiles, pour faire redouter des maux qu'on n'avait point encore oubliés; en représentant que si les premiers auteurs de ce terrible désordre avaient été si cruels sans avoir aucun exemple à suivre, quiconque entreprendrait comme eux d'opprimer la république, rendrait sa tyrannie bien plus insupportable. Ils se croiront autorisés à faire ce qui s'est fait avant eux; et chacun ne manquera pas d'ajouter quelque chose, ou même beaucoup, aux exemples qu'il aura reçus. Vous devez donc vous souvenir que ceux qui n'ont suivi ni votre autorité ni vos conseils [13], sont devenus malheureux par leur faute, puisque votre prudence leur offrait les moyens d'assurer leur salut. De quoi ce souvenir, me répondrez-vous, peut-il servir à votre consolation, au milieu des ténèbres et des ruines de la république? Nos pertes en effet sont si grandes, avec si peu d'espérance de les réparer, que notre douleur ne peut guère recevoir de consolation. Cependant César même pense de vous, comme tous les citoyens, que dans cette extinction de toutes sortes de biens et de

molestias magna esse debent. Quod autem a tuis abes, id eo levius ferendum est, quod eodem tempore a multis et magnis molestiis abes : quas ad te omnes perscriberem, nisi vererer, ne ea cognosceres absens, quæ quia non vides, mihi videris meliore esse conditione, quam nos, qui videmus.

Hactenus existimo nostram consolationem recte adhibitam esse, quoad certior ab homine amicissimo fieres iis de rebus, quibus levari possent molestiæ tuæ. Reliqua sunt in te ipso, neque mihi ignota, nec minima solatia, ut quidem ego sentio, multo maxima : quæ ego [1] experiens quotidie, sic probo, ut ea mihi salutem afferre videantur. Te autem ab initio ætatis memoria teneo summe omnium doctrinarum studiosum fuisse, omniaque, quæ a sapientissimis ad bene vivendum tradita essent, summo studio curaque didicisse. Quæ quidem vel optimis rebus et usui et delectationi esse possent; his vero temporibus habemus aliud nihil, in quo acquiescamus. Nihil faciam insolenter; neque te, tali vel scientia, vel natura præditum, hortabor, ut ad eas te referas artes, quibus a primis temporibus ætatis studium tuum dedisti. Tantum dicam, quod te [2] spero approbaturum, me, posteaquam illi arti, cui studueram, nihil esse loci, neque in curia, neque in foro, [3] viderim, omnem meam curam atque ope-

[1] *Addidit* ipse *Martyni-Lag.* — [2] *Id. habet* sperem. — [3] *Sic recte Ern. pro vulg.* viderem.

lumières, votre sagesse et votre vertu luisent encore comme une espèce de flambeau. Cette justice qu'on vous rend, n'a pas peu de force pour adoucir vos chagrins. Si vous êtes éloigné de votre famille, vous l'êtes aussi d'une infinité de peines considérables, que je vous représenterais dans toute leur étendue, si je ne m'en faisais une de vous les apprendre, lorsque l'avantage de ne pas voir dans votre absence mille choses dont nous sommes témoins, est précisément ce qui vous rend plus heureux que nous.

Je n'ai rien négligé pour vous consoler, en vous apprenant, avec toute l'affection de mon cœur, ce que j'ai cru capable d'apporter quelque soulagement à vos peines. Mais vous trouverez en vous-même d'autres sujets de consolation, qui ne me sont point étrangers, et dont je connais trop bien la force pour les regarder comme des remèdes frivoles : j'en ai fait une expérience constante, et je m'en trouve si bien, que je crois leur être redevable de mon salut. Je n'ai point oublié que dès votre première jeunesse vous avez marqué de l'ardeur pour toutes les sciences, et que vous vous êtes rempli l'esprit et le cœur de toutes les maximes que les sages nous ont laissées pour régler notre conduite. S'il n'y a point de temps ni d'affaires où ces connaissances ne puissent avoir autant d'utilité que d'agrément, il est encore plus vrai que dans les conjonctures présentes elles sont notre unique ressource. Je ne prendrai point un ton qui me conviendrait mal; et vous connaissant tant de lumières avec un si bon naturel, je ne vous exhorterai point à reprendre des études auxquelles vous n'avez pas cessé de vous appliquer depuis votre premier âge. Mais vous me permettrez de vous dire qu'après avoir reconnu qu'au sénat comme au forum, l'art que

ram ad philosophiam contulisse. Tuæ scientiæ excellenti ac singulari non multo plus, quam nostræ, relictum est loci. Quare non equidem te moneo; sed mihi ita persuasi, te quoque in iisdem versari rebus, quæ, etiamsi minus prodessent, animum tamen a sollicitudine abducerent. Servius quidem tuus in omnibus ingenuis artibus, in primisque hac, in qua ego me scripsi acquiescere, ita versatur, ut excellat; a me vero sic diligitur, ut tibi uni concedam, præterea nemini. Mihique ab eo gratia refertur : in quo ille existimat, quod facile appareat, quum me colat et observet, tibi quoque in eo se facere gratissimum. Vale.

EPISTOLA IV.

M. T. C. SER. SULPICIO, S. D.

Accipio excusationem tuam, qua usus es, cur sæpius ad me litteras uno exemplo dedisses : sed accipio ex ea parte, quatenus aut negligentia, aut improbitate eorum, qui epistolas accipiant, fieri scribis, ne ad nos perferantur. Illam partem excusationis, qua te scribis orationis paupertate (sic enim appellas) iisdem verbis epistolas sæpius mittere, [1] nec nosco, nec probo. Et ego ipse, quem tu per jocum (sic enim accipio) divitias orationis

[1] *Lectio hæc mss. et primarum edd. cedere non debuisset olim vulgatæ.* nec agnosco, nec probo.

j'avais cultivé avec le plus de soin me devenait inutile, j'ai rapporté toute mon attention et tout mon travail à l'étude de la philosophie. Votre principal talent, celui par lequel vous vous êtes singulièrement distingué, demeure sans exercice comme le mien. C'est ce qui me porte, non à vous donner des conseils, mais à croire que vous cultivez ces mêmes études, qui, sans parler de leur utilité, sont capables de dissiper vos chagrins. Votre jeune Servius se distingue assurément dans toutes sortes de sciences; mais il excelle particulièrement dans celle dont je vous ai dit que je fais à présent toutes mes délices. Il m'est si cher, que ma tendresse pour lui ne le cède qu'à la vôtre; et je suis fort satisfait aussi des sentiments qu'il a pour moi. On s'aperçoit facilement qu'en me rendant des soins, il est persuadé qu'il ne peut rien faire de plus agréable à son père. Adieu.

LETTRE IV.

M. T. CICÉRON A SER. SULPICIUS, S.

Rome, sept. 707.

Vous m'expliquez pourquoi j'ai reçu fort souvent de vous plusieurs copies de la même lettre [14] : j'accepte votre excuse, mais d'un côté seulement; c'est-à-dire de celui où vous faites tomber la faute sur la négligence ou l'infidélité de ceux que vous chargez de vos lettres et qui manquent à me les rendre. Mais je ne vous reconnais point, et je suis fort éloigné de vous croire, lorsque vous prétendez que la disette d'expressions (c'est là votre langage) vous oblige de m'écrire souvent dans les mêmes termes. Pour moi, de qui vous dites, en badinant, que je possède les trésors du style, j'avoue assez que je ne suis pas trop stérile en expressions; car il faut

habere dicis, me non esse verborum admodum inopem agnosco; εἰρωνεύεσθαι enim non necesse est: sed tamen idem (nec hoc εἰρωνευόμενος) facile cedo tuorum scriptorum subtilitati et elegantiæ. Consilium tuum, quo te usum scribis, hoc Achaicum negotium non recusavisse, quum semper probavissem, tum multo magis probavi, lectis tuis proximis litteris. Omnes enim causæ, quas commemoras, justissimæ sunt, tuaque et auctoritate et prudentia dignissimæ. Quod aliter cecidisse rem existimas, atque opinatus sis: id tibi nullo modo assentior. Sed quia tanta perturbatio et confusio est rerum, ita perculsa et prostrata fœdissimo bello jacent omnia, ut is cuique locus, ubi ipse sit, ut sibi quisque miserrimus esse videatur, propterea et tui te consilii pœnitet, et nos, qui domi sumus, tibi beati videmur: at contra nobis, non tu quidem vacuus molestiis, sed præ nobis beatus. Atque hoc ipso melior est tua, quam nostra, conditio, quod tu, quid doleat, scribere audes, nos ne id quidem tuto possumus: nec id victoris vitio, quo nihil moderatius, sed ipsius victoriæ, quæ civilibus bellis semper est insolens. Uno te [1] vicimus, quod de Marcelli, collegæ tui, salute paullo ante, quam tu, cognovimus; etiam mehercule, quod, quemadmodum ea res ageretur, vidimus. Nam sic fac existimes: post has miserias, id est, postquam armis disceptari cœptum est de jure publico, nihil esse

[1] *Martyni-Laguna edidit* vincimus : *quod Ernest. jam legendum esse conjecerat*

parler naturellement : mais je vous dis, avec la même sincérité, que vous l'emportez sur moi par la finesse [15] et l'élégance qui règnent dans vos écrits. J'avais toujours approuvé les raisons qui vous ont empêché de refuser ce commandement d'Achaïe [16]; et je les goûte plus que jamais depuis que j'ai reçu votre dernière lettre. Je les trouve très justes et dignes de votre prudence, autant que du caractère que vous avez à soutenir. Au reste, je ne crois pas, comme vous, que cette affaire ait tourné autrement que vous ne vous y attendiez. Mais dans le trouble et la confusion que vous voyez régner de toutes parts, au milieu d'une guerre infâme, dont les ravages sont si terribles que chacun ne peut s'imaginer de lieu plus misérable que celui qu'il habite, ni personne plus à plaindre que lui-même, vous vous repentez de votre résolution, et vous nous croyez heureux d'être à Rome; tandis que, sans vous croire tout-à-fait exempt d'embarras, nous sommes persuadés que vous êtes plus heureux que nous. Votre condition a du moins cet avantage sur la notre, que vous ne craignez point de nous écrire le sujet de vos peines; au lieu que nous ne saurions le faire sans danger : et nous n'en accusons pas le vainqueur, dont la modération est admirable [17], mais la victoire même, qui, dans les guerres civiles, est toujours insolente. Si nous avons donc quelque avantage sur vous, c'est celui d'avoir été plus tot informés du rappel de Marcellus votre collègue [18], et d'avoir été témoins de la manière dont il l'a obtenu. Imaginez-vous que depuis toutes nos disgrâces, je veux dire, depuis que le droit public ne se décide plus que par les armes, c'est la seule action qui ait été accompagnée de quelque air de dignité. César, après s'être plaint de la mauvaise humeur de Marcellus

actum aliud cum dignitate. Nam et ipse Cæsar, accusata acerbitate Marcelli (sic enim appellabat), laudataque honorificentissime et æquitate tua, et prudentia, repente, præter spem dixit, se senatui roganti de Marcello, ne hominis quidem causa negaturum. Fecerat autem hoc senatus, ut, quum a L. Pisone mentio esset facta de Marcello, et quum C. Marcellus se ad Cæsaris pedes abjecisset, cunctus consurgeret, et ad Cæsarem supplex accederet. Noli quærere. Ita mihi pulcher hic dies visus est, ut speciem aliquam viderer videre quasi reviviscentis reipublicæ.

Itaque quum omnes ante me rogati gratias Cæsari egissent, præter Volcatium; [1] is enim, si eo loco esset, negavit se facturum fuisse : ego rogatus, mutavi meum consilium. Nam statueram, non mehercule inertia, sed desiderio pristinæ dignitatis, in perpetuum tacere. Fregit hoc meum consilium et Cæsaris magnitudo animi, et senatus officium. Itaque pluribus verbis egi Cæsari gratias; meque, metuo, ne etiam in ceteris rebus honesto otio privarim, quod erat unum solatium in malis. Sed tamen, quoniam effugi ejus offensionem, qui fortasse arbitraretur, me hanc rempublicam non putare, si perpetuo tacerem; modice hoc faciam, aut etiam intra modum : ut et illius voluntati et meis studiis serviam. Nam etsi a prima ætate me omnis ars et doctrina liberalis, et maxime philosophia

[1] *Mart. Lag. maluit*, is enim sic eo loco negavit se facturum fuisse. *Idem supra legerat* is dies.

(c'est le terme dont il s'est servi), et s'être étendu dans les termes les plus honorables sur les louanges de votre justice et de votre prudence, a déclaré, contre l'attente de tout le monde, qu'il ne refuserait point le rappel de Marcellus aux prières du sénat, quand même il aurait plus de plaintes à faire de lui [19]. On était convenu dans l'assemblée du sénat, qu'aussitôt que L. Pison [20] aurait commencé à parler de Marcellus, et que C. Marcellus [21] se serait jeté aux pieds de César, tout le monde se lèverait et s'approcherait de lui pour le supplier de concert. Ne m'en demandez pas davantage. Ce jour m'a paru si beau, que j'ai cru voir un instant renaître notre patrie.

Tous les sénateurs invités à parler avant moi, ont remercié unanimement César, à la réserve néanmoins de Volcatius [22], qui a dit qu'à sa place il n'aurait pas fait comme lui. Mon tour étant venu, j'ai renoncé au dessein que j'avais formé de garder un éternel silence, non par faiblesse, mais par le regret d'avoir perdu notre ancienne dignité. La grandeur d'âme de César et l'exemple du sénat ont brisé ma résistance. Enfin, j'ai fait à César un long remercîment [23]; et je crains bien que cette démarche ne me prive désormais, dans les autres circonstances, de cet honorable repos qui faisait ma seule consolation au milieu de nos malheurs. Cependant, comme j'ai prévenu par là le ressentiment qu'il aurait conçu contre moi, s'il avait pu croire que mon silence obstiné était une manière de pleurer la république, je continuerai de parler, mais en me contenant dans certaines bornes, pour accorder avec mes études la déférence que je lui dois. En effet, si mon goût se déclara dès ma première jeunesse pour toutes les connaissances libérales, et particulièrement pour la philo-

delectavit : tamen hoc studium quotidie ingravescit, credo et ætatis maturitate ad prudentiam, et his temporum vitiis, ut nulla res alia levare animum molestiis possit. A quo studio te abduci negotiis intelligo ex tuis litteris : sed tamen aliquid jam noctes te adjuvabunt. Servius tuus, vel potius noster, summa me observantia colit : cujus ego quum omni probitate summaque virtute, tum studiis doctrinaque delector. Is mecum sæpe de tua mansione, aut decessione communicat. Adhuc in hac sum sententia, nihil ut faciamus, nisi quod maxime Cæsar velle videatur. Res sunt ejusmodi, ut, si Romæ sis, nihil, præter tuos, delectare [1] te possit. De reliquis, nihil melius ipso est. Ceteri [2] et cetera ejusmodi, ut, si alterutrum necesse sit, audire ea malis, quam videre. Hoc nostrum consilium nobis minime jucundum est, qui te videre cupimus; sed consulimus tibi. Vale.

EPISTOLA V.

SER. SULPICIUS M. T. CICERONI, S. D.

Posteaquam mihi renuntiatum est de obitu Tulliæ, filiæ tuæ, sane quam pro eo, ac debui, graviter molesteque tuli, communemque eam calamitatem existimavi. Qui, si istic affuissem, neque tibi defuissem, coramque meum dolorem tibi declarassem. Etsi genus hoc consolationis miserum atque acerbum

[1] *Abest* te. — [2] *Schütz delevit* ceteri et. *Perperam.*

sophie, cette dernière étude est à présent celle qui m'attache presque uniquement de jour en jour : c'est, je crois, la maturité de l'âge et le spectacle des vices du temps, qui me rendent ce remède nécessaire contre les chagrins qui m'assiégent. Vos lettres me font entendre que vos occupations vous privent d'une si douce ressource : mais vous serez libre du moins pendant la nuit. Votre, ou plutôt notre cher Servius me rend ses soins avec la dernière assiduité : je suis aussi satisfait de son caractère et de sa vertu que du progrès qu'il fait dans ses études. Il m'entretient souvent des raisons que vous avez de demeurer ou de partir. Mon avis est encore que nous ne devons faire que ce qui paraîtra le plus agréable à César. La situation des affaires est telle, que si vous étiez à Rome, vous n'auriez de plaisir à espérer que du commerce de vos amis. Entre tous les autres, je n'en connais pas un qui vaille mieux que lui. Pour tout le reste, hommes et choses, il vaut mieux en être loin. Le conseil que je vous donne n'est pas fort à notre avantage, puisque nous souhaitons de vous voir; mais je ne consulte ici que vos intérêts. Adieu.

LETTRE V.

SERVIUS SULPICIUS A M. T. CICÉRON, S.

Athènes, avril 708.

J'ai ressenti toute la douleur dont je ne pouvais me défendre en apprenant la mort de votre chère Tullia[21], et j'ai regardé cette perte comme un malheur qui m'était commun avec vous. Si je m'étais trouvé à Rome, je me serais fait un devoir de vous prouver la part sensible que j'ai prise à votre affliction. Je sais combien sont tristes et déplorables ces consolations de nos amis

est; propterea quia, per quos ea confieri debet, propinquos ac familiares, ipsi pari molestia afficiuntur, neque sine lacrymis multis id conari possunt; uti magis ipsi videantur aliorum consolatione indigere, quam aliis posse suum officium præstare: tamen quæ in præsentia in mentem mihi venerunt, decrevi brevi ad te perscribere: non quo ea te fugere existimem; sed quod forsitan dolore impeditus minus ea perspicias.

Quid est, quod tanto opere te commoveat tuus dolor intestinus? Cogita, quemadmodum adhuc fortuna nobiscum egerit: ea nobis erepta esse, quæ hominibus non minus, quam liberi, cara esse debent; patriam, honestatem, dignitatem, honores omnes. Hoc uno incommodo addito, quid ad dolorem adjungi potuit? aut qui non in illis rebus exercitatus animus callere jam debet, atque omnia minoris æstimare? An illius vicem, credo, doles? Quoties in eam cogitationem necesse est et tu veneris, et nos sæpe incidimus, hisce temporibus non pessime cum iis esse actum, quibus sine dolore licitum est mortem cum vita commutare? Quid autem fuit, quod illam hoc tempore ad vivendum magno opere invitare posset? quæ res? quæ spes? quod animi solatium? Ut cum aliquo adolescente primario conjuncta ætatem gereret? Licitum est tibi, credo, pro tua dignitate ex hac juventute generum deligere, cujus fidei liberos tuos te tuto committere putares. An ut ea liberos ex sese [1] pare-

[1] Pararet, *jure ab Ernestio rejectum.*

ou de nos parents, qui partagent eux-mêmes nos souffrances, qui ne peuvent nous consoler sans verser des larmes, et qui ont besoin de ce même soulagement qu'ils s'efforcent d'apporter à la douleur d'autrui. Je veux cependant vous écrire en peu de mots [25] tout ce qui s'est présenté à mon esprit; non que je n'aie bien pensé que les mêmes réflexions pourraient se présenter au vôtre, mais parce que je me suis figuré que la violence de votre chagrin est capable de troubler votre attention.

Pourquoi donc vous livrer avec si peu de mesure à cette douleur domestique ? Considérez comment la fortune nous a déjà traités : elle nous a privés de tout ce qui doit nous être aussi cher que nos enfants ; de notre patrie, de notre gloire, de notre dignité, de tous nos honneurs. Après tant de pertes, quel mal pouvons-nous recevoir d'une disgrâce de plus ? ou comment peut-il nous rester quelque sensibilité pour ce qui ne peut jamais égaler les malheurs que nous avons déjà ressentis ? Est-ce le sort de votre fille que vous pleurez ? Eh ! comment ne faites-vous pas cette réflexion dont je suis souvent frappé, qu'on ne peut donner le nom de malheureux à ceux qui, dans le temps où nous sommes, ont payé le dernier tribut de la nature sans avoir eu beaucoup à souffrir dans la vie ? Connaissez-vous quelque chose, dans les conjonctures présentes, qui ait pu faire aimer la vie à votre fille ? quels désirs, quelles espérances, quels projets de bonheur avait-elle à former ? Était-ce de passer sa vie dans l'état du mariage avec quelque jeune homme d'un rang distingué [26] ? Votre situation, sans doute, vous a donné le choix de ce qu'il y a de plus brillant dans la jeunesse romaine. Était-ce d'avoir des enfants dont le bonheur aurait fait

ret, quos quum florentes videret, lætaretur? qui rem a parente traditam per se tenere possent? honores ordinatim petituri essent in republica? in amicorum negotiis libertate sua [1] uterentur? Quid horum fuit, quod non prius, quam datum [2] esset, ademtum sit? At vero malum est liberos amittere. Malum: [3] nisi pejus sit, hæc sufferre et perpeti.

Quæ res mihi non mediocrem consolationem attulit, volo tibi commemorare, si forte eadem res tibi minuere dolorem possit. Ex Asia rediens, quum ab Ægina Megaram versus navigarem, cœpi regiones circumcirca prospicere. Post me erat Ægina; ante Megara; dextra Piræeus; sinistra Corinthus: quæ oppida quodam tempore florentissima fuerunt, nunc prostrata et diruta ante oculos jacent. Cœpi egomet mecum sic cogitare: Hem! nos homunculi indignamur, si quis nostrum interiit, aut occisus est, quorum vita brevior esse debet, quum uno loco tot oppidum cadavera projecta jaceant? Visne tu te, Servi, cohibere, et meminisse, hominem te esse natum? Crede mihi: cogitatione ea non mediocriter sum confirmatus. Hoc idem, si tibi videtur, fac ante oculos tibi proponas. Modo uno tempore tot viri clarissimi interierunt; de imperio præterea tanta deminutio facta est; omnes provinciæ conquassatæ sunt. In unius mulierculæ animula si jactura facta est, tanto opere commoveris? quæ si hoc tempore non diem suum obisset, paucis post

[1] Uti. — [2] Est. — [3] Nisi hoc p.

sa joie, de les voir succéder un jour à la fortune de leur père, s'élever par degrés à tous les honneurs de la république, et consacrer aux intérêts de leurs amis les nobles droits de la liberté? Mais nommez-moi un seul de tous ces biens qu'elle n'eût pas perdu avant que de pouvoir les communiquer à ses enfants. C'est un malheur, direz-vous, de perdre une fille qu'on aime. J'en conviens; mais n'en est-ce pas un plus grand de souffrir tous les maux qui nous accablent aujourd'hui?

Je ne puis oublier une réflexion qui m'a beaucoup soulagé, et qui aura peut-être la même force pour diminuer votre affliction. A mon retour d'Asie, je faisais voile d'Égine vers Mégare : j'ai fixé les yeux sur les pays qui étaient autour de moi. Égine [27] était derrière, Mégare devant, le Pirée sur la droite, et Corinthe à ma gauche : toutes villes autrefois célèbres et florissantes, qui sont aujourd'hui renversées et presque ensevelies sous leurs ruines. A cette vue je n'ai pu m'empêcher de tourner mes pensées sur moi-même : Hélas! disais-je, pauvres mortels, d'où vient l'amertume de nos plaintes à la mort de nos amis dont l'existence est naturellement si courte, tandis que nous voyons d'un seul coup d'œil les cadavres de tant de villes fameuses étendus devant nous sans forme et sans vie? Ne te rendras-tu pas à la raison, Servius? ne te souviendras-tu pas que tu n'es qu'un homme? Croyez-moi, cette méditation m'a fortifié : faites-en l'essai sur vous-même, et représentez-vous le même spectacle. Tout à l'heure encore, combien d'hommes illustres nous avons vu disparaître en un seul moment! quelle destruction dans tout l'empire! quels ravages dans toutes les provinces! Serez-vous donc si violemment ému de la perte d'une seule et faible femme, dont le sort, si nous n'en étions pas privés

annis tamen ei moriendum fuit, quoniam homo nata fuerat.

Etiam tu ab hisce rebus animum [1] ac cogitationem tuam avoca, atque ea potius reminiscere, quæ digna tua persona sunt : illam, quamdiu ei opus fuerit, vixisse; una cum republica fuisse; te patrem suum, prætorem, consulem, augurem vidisse; adolescentibus primariis nuptam fuisse; omnibus bonis prope perfunctam esse; quum respublica occideret, vita excessisse. Quid est, quod tu, aut illa, cum fortuna hoc nomine queri possitis? Denique noli te oblivisci Ciceronem esse, et eum, qui aliis consueris præcipere et dare consilium : neque imitare malos medicos, qui in alienis morbis profitentur tenere se medicinæ scientiam, ipsi se curare non possunt; sed potius, quæ aliis tute præcipere soles, [2] ea tute tibi subjice, atque apud animum propone. Nullus dolor est, quem non longinquitas temporis minuat ac molliat. Hoc te exspectare tempus, tibi turpe est, ac non ei rei sapientia tua te occurrere. Quod si qui etiam inferis sensus est; qui illius in te amor fuit, pietasque in omnes suos, hoc certe illa te facere non vult. Da hoc illi mortuæ; da ceteris amicis ac familiaribus, qui tuo dolore mœrent; da patriæ, ut, si qua in re opus sit, opera et consilio tuo uti possit. Denique, quoniam in eam fortunam devenimus, ut etiam huic rei nobis serviendum sit : noli committere, ut quisquam te putet non tam filiam, quam reipublicæ

[1] *Vulg.* ad cogitationem. — [2] *Abest* ea.

maintenant, était de mourir dans quelques années, puisqu'elle était mortelle ?

Rappelez de là votre esprit et votre pensée [28] à des considérations plus dignes de votre caractère et de votre gloire. Votre fille n'a-t-elle pas vécu aussi long-temps que la vie pouvait mériter quelque estime, aussi long-temps que la république a vécu ? n'a-t-elle pas vu son père préteur, consul, augure ? n'a-t-elle pas été unie par les nœuds du mariage aux plus nobles de nos jeunes Romains ? Elle a fait l'essai de presque tous les biens de ce monde, et elle a quitté la vie lorsque la république est tombée. Quel reproche peut-elle donc faire à la fortune ? et vous, de quoi pouvez-vous vous plaindre ? En un mot, souvenez-vous que vous êtes Cicéron ; que c'est de vous que le reste des hommes attend des conseils ; et n'imitez pas ces mauvais médecins, qui ne peuvent se délivrer de leurs propres maux tandis qu'ils font profession de guérir ceux d'autrui : prenez pour vous-même les leçons que, dans une conjoncture semblable, vous donneriez à d'autres. Il n'y a point de si vive douleur que le temps n'en amène la fin : mais songez qu'il ne vous serait pas glorieux d'attendre du temps un remède que vous pouvez trouver dans votre sagesse. Que dis-je ? s'il reste quelque sentiment après la mort [29], la tendresse même que votre fille avait pour vous doit vous faire juger qu'elle s'afflige de vous voir dans cet excès d'abattement. Faites-vous donc un effort en faveur d'elle-même, en faveur de vos amis qui gémissent de votre douleur, en faveur de votre patrie qui peut avoir besoin de vos secours, et que vous ne devez pas en priver. Ajoutez que dans un temps où la fortune nous impose la nécessité absolue de nous soumettre à notre situation, vous donneriez lieu de croire

tempora et aliorum victoriam lugere. Plura me ad te de hac re scribere pudet, ne videar prudentiæ tuæ diffidere. Quare, si hoc unum proposuero, finem faciam scribendi. Vidimus aliquoties secundam pulcherrime te ferre fortunam, magnamque ex ea re te laudem apisci : fac aliquando intelligamus, adversam quoque te æque ferre posse, neque id majus, quam debeat, tibi onus videri, ne ex omnibus virtutibus hæc una tibi videatur deesse. Quod ad me attinet, quum te tranquilliorem animo esse cognoro, de iis rebus, quæ hic geruntur, quemadmodumque se provincia habeat, certiorem faciam. Vale.

EPISTOLA VI.

M. T. C. SER. SULPICIO, S. D.

Ego vero, Servi, vellem, ut scribis, in meo gravissimo casu affuisses. Quantum enim præsens me adjuvare potueris et consolando, et prope æque dolendo, facile ex eo intelligo, quod, litteris lectis, aliquantum acquievi. Nam et ea scripsisti, quæ levare luctum possent, et in me consolando non mediocrem ipse animi dolorem adhibuisti. Servius tamen tuus omnibus officiis, quæ illi tempori tribui potuerunt, declaravit, et quanti ipse me faceret, et quam suum talem erga me animum tibi gratum putaret fore : cujus officia, jucundiora scilicet sæpe mihi fuerunt; nunquam tamen gratiora. Me autem non oratio tua solum, et societas pæne ægritudinis,

que vous pleurez moins la perte de votre fille que le malheur des circonstances et la victoire d'autrui. J'ai honte de vous en écrire davantage, ce serait me défier de votre prudence. Je ne ferai donc plus ici qu'une réflexion. Nous vous avons vu soutenir la prospérité avec noblesse, et votre modération vous a fait honneur [30] : prouvez-nous aujourd'hui que vous êtes capable de supporter l'adversité avec la même constance, sans la regarder comme un fardeau qui surpasse vos forces, de peur que cette qualité ne paraisse manquer à toutes vos vertus. Quant à ce qui me regarde, lorsque j'apprendrai que votre esprit sera devenu plus tranquille, je vous informerai de nos affaires et de l'état de notre province. Adieu.

LETTRE VI.

M. T. C. A SERVIUS SULPICIUS, S.

Astura, mai 708.

Oui [31], Servius, j'aurais souhaité de vous avoir près de moi dans mon extrême infortune. J'ai reçu quelque soulagement de votre lettre, ce qui me fait comprendre aisément combien votre présence aurait pu servir à ma consolation. Vous vous seriez affligé presque autant que moi; car si ce que vous m'écrivez est capable de soulager ma tristesse, je vois qu'en vous efforçant de me consoler, vous avez ressenti les atteintes d'une vive douleur. Votre cher Servius m'a rendu tous les soins qui convenaient à ma situation : j'ai reconnu tout à la fois combien il m'estime, et combien il est persuadé que vous louerez les sentiments qu'il a pour moi; il m'a rendu souvent des services plus agréables, mais jamais aucun qui lui ait acquis plus de droits sur ma

sed etiam auctoritas consolatur. Turpe enim esse existimo, me non ita ferre casum meum, ut tu, tali sapientia præditus, ferendum putas. Sed opprimor interdum, et vix resisto dolori, quod ea me solatia deficiunt, quæ ceteris, quorum mihi exempla propono, simili in fortuna non defuerunt. Nam et Q. Maximus, qui filium consularem, clarum virum, et magnis rebus gestis, amisit; et L. Paullus, qui duo septem diebus; et vester Gallus, et M. Cato, qui summo ingenio, summa virtute filium perdidit, iis temporibus fuerunt, ut eorum luctum ipsorum dignitas consolaretur ea, quam ex republica consequebantur. Mihi autem, amissis ornamentis iis, quæ ipse commemoras, quæque eram maximis laboribus adeptus, unum manebat illud solatium, quod ereptum est. Non amicorum negotiis, non reipublicæ procuratione impediebantur cogitationes meæ; nihil in foro agere libebat; adspicere curiam non poteram; existimabam, id quod erat, omnes me et industriæ meæ fructus et fortunæ perdidisse. Sed, quum cogitarem, hæc mihi tecum, et cum quibusdam esse communia; et quum frangerem jam ipse me, cogeremque illa ferre toleranter: habebam quo confugerem, ubi conquiescerem, cujus in sermone et suavitate omnes curas doloresque deponerem. Nunc autem, hoc tam gravi vulnere, etiam illa, quæ consanuisse videbantur, recrudescunt. Non enim, ut tum me a republica mœstum domus excipiebat, quæ levaret: sic nunc domo mœrens ad rempublicam confugere possum, ut in

reconnaissance[32]. Pour vous, je reconnais que non seulement vos réflexions et la manière dont vous entrez dans mes peines, mais que le poids même de votre autorité sert à me consoler. Il serait sans doute honteux pour moi de ne pouvoir pas supporter ma disgrâce, comme votre sagesse vous fait juger que je le dois. Cependant je suis quelquefois accablé de ma douleur jusqu'à n'y pouvoir presque résister, parce que je suis privé des consolations qui n'ont pas manqué dans un semblable malheur à ceux dont je me propose l'exemple. Q. Maximus[33], qui perdit un fils consulaire, déjà célèbre par ses grandes actions; L. Paullus[34], qui en perdit deux dans l'espace de sept jours; et votre Gallus[35], et M. Caton[36], qui s'en vit enlever un dont l'esprit égalait la vertu, vivaient dans un temps où la dignité qu'ils tiraient de la république était une compensation pour leur infortune. Mais moi, après avoir perdu tous ces avantages, dont vous faites l'énumération, et que j'avais acquis par tant de peines, je perds la seule ressource qui pût encore me consoler. Dans la ruine de la république je ne pensais plus à servir ni l'état ni mes amis; mon inclination ne me portait plus au forum; je ne pouvais plus supporter la vue du sénat[37]; ma fortune et tous les fruits de mon travail me paraissaient évanouis. Cependant, quand je réfléchissais sur le sort d'autrui, je trouvais que ma disgrâce m'était commune avec vous, avec d'autres; et je pliais la tête, et je subissais ma destinée. Ma fille me restait : c'était un soutien toujours présent, auquel je pouvais avoir recours; le charme de son entretien me faisait oublier toutes mes peines. Mais l'affreuse blessure que j'ai reçue en la perdant, a rouvert dans mon cœur toutes celles que j'y croyais fermées. Alors la douceur

ejus bonis acquiescam. Itaque et domo absum, et foro, quod nec eum dolorem, quem a republica capio, domus jam consolari potest, nec domesticum respublica.

Quo magis te exspecto, teque videre quam primum cupio. Major mihi levatio afferri nulla potest, quam conjunctio consuetudinis sermonumque nostrorum : quanquam sperabam, tuum adventum (sic enim audiebam) appropinquare. Ego autem quum multis de causis te exopto quam primum videre; tum etiam, ut ante commentemur inter nos, qua ratione nobis traducendum sit hoc tempus, quod est totum ad unius voluntatem accommodandum, et prudentis, et liberalis, et, ut perspexisse videor, nec a me alieni, et tibi amicissimi. Quod quum ita sit, magnæ est tamen deliberationis, quæ ratio sit ineunda nobis, non agendi aliquid, sed illius concessu et beneficio quiescendi. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. C. M. MARCELLO, S. D.

Etsi eo te adhuc consilio usum intelligo, ut id reprehendere non audeam, non quin ab eo ipse dissentiam, sed quod ea te sapientia esse judicem, ut meum consilium non anteponam tuo : tamen et amicitiæ nostræ vetustas, et tua summa erga me benivolentia, quæ mihi jam a pueritia tua cognita

que je trouvais dans le sein de ma famille me rendait plus supportables les atteintes de nos communes disgrâces : aujourd'hui je ne puis trouver hors de chez moi le remède dont j'ai besoin pour mes douleurs domestiques. Ainsi je suis chassé de ma maison et du forum ; et de l'un et de l'autre côté je n'aperçois rien qui puisse servir à ma consolation.

C'est ce qui augmente l'impatience que j'ai de vous voir. Je ne connais plus rien qui puisse m'apporter tant de soulagement que la douceur de notre liaison et celle de nos entretiens. J'entends dire et je me flatte que votre retour n'est point éloigné. Entre plusieurs raisons de le souhaiter, je voudrais que nous pussions raisonner ensemble sur la conduite que nous devons tenir, dans un temps où tout doit s'accommoder à la volonté d'un seul homme [38], qui ne manque ni de générosité ni de prudence, et que je crois fort de vos amis et sans éloignement pour moi. Quelles que soient ses dispositions, nous avons beaucoup à délibérer sur le plan qu'il nous faut suivre, je ne dis pas pour nous rendre propres à quelque chose, mais pour jouir de quelque repos avec sa permission et par un effet de sa bonté. Adieu.

LETTRE VII.

M. T. C. A M. MARCELLUS [39], S.

Rome, septembre 707.

Je n'ose condamner le parti que vous avez suivi jusqu'à présent ; et quoique j'en juge tout autrement que vous [40], l'opinion que j'ai de votre sagesse ne me permet point de préférer mon sentiment au vôtre. Cependant l'ancienneté de notre amitié et l'affection extrême que je vous connais pour moi depuis votre enfance,

est, me hortata est, ut ea scriberem ad te, quæ et saluti tuæ conducere arbitrarer, et non aliena esse ducerem a dignitate. Ego eum te esse, qui horum malorum initia multo ante videris, consulatum magnificentissime atque optime gesseris, præclare memini : sed idem etiam illa vidi, neque te consilium civilis belli ita gerendi, neque copias Cn. Pompeii, nec genus exercitus probare, semperque summe diffidere. Qua in sententia me quoque fuisse, memoria tenere te arbitror. Itaque neque tu multum interfuisti rebus gerendis, et ego id semper egi, ne interessem. Non enim iis rebus pugnabamus, quibus valere poteramus, consilio, auctoritate, causa, quæ erant in nobis superiora, sed lacertis et viribus, quibus pares non eramus. Victi sumus igitur, aut, si vinci dignitas non potest, fracti certe et abjecti. In quo tuum consilium nemo potest non maxime laudare, quod cum spe vincendi simul abjecisti certandi etiam cupiditatem; ostendistique, sapientem et bonum civem initia belli civilis invitum suscipere, extrema libenter non persequi. Qui non idem consilium, quod tu, secuti sunt, eos video in duo genera esse distractos. Aut enim renovare bellum conati sunt, hique se in Africam contulerunt; aut, quemadmodum nos, [1] victori sese crediderunt. Medium quoddam tuum consilium fuit, qui hoc fortasse humilis animi duceres, illud pertinacis. Fateor, a plerisque, vel dicam ab om-

[1] *Martyni-Laguna*, victori sese tradiderunt. *Benedict. e codd. aliquot*, se victos esse crediderunt, *quod videtur Cicerone dignius.*

me portent à vous écrire ce qui me paraît utile à votre salut et convenable à votre dignité. Je sais à qui je parle : je me souviens parfaitement que vous avez prévu de fort loin tous les maux qui nous affligent, et que vous avez exercé votre consulat avec une sagesse et une considération distinguées; mais je ne me souviens pas moins que loin d'approuver la manière dont on s'est engagé dans la guerre civile, et de bien espérer des forces de Pompée et de la qualité de ses troupes, vous avez toujours marqué une défiance extrême de cette entreprise. Vous n'avez pas oublié non plus que j'ai pensé là-dessus comme vous. Aussi ne vous êtes-vous pas beaucoup mêlé des affaires, et me suis-je toujours dispensé d'y prendre part. Les armes avec lesquelles il fallait combattre n'étaient pas celles dont nous pouvions nous servir avec avantage : ce n'était pas la prudence, l'autorité, la justice de la cause, par où nous étions supérieurs; il était question de bras et de force, et nos ennemis l'emportaient. Ils nous ont vaincus, ou, si la dignité ne peut être vaincue, ils nous ont écrasés et détruits. Il n'y a personne qui puisse refuser des louanges au parti que vous avez embrassé après notre disgrâce : en perdant l'espoir de vaincre, vous avez renoncé à l'envie de combattre; et vous avez fait voir qu'un bon citoyen ne s'engage qu'à regret dans la guerre civile, et se dispense, quand il peut, de la continuer. Je remarque que ceux qui n'ont pas tenu la même conduite peuvent être distingués en deux classes: les uns sont passés en Afrique [41], dans la résolution de renouveler la guerre; et les autres, tels que moi, ont pris le parti de se fier au vainqueur. Peut-être avez-vous cru que d'un côté c'était manquer de courage, et de l'autre, affecter de l'opiniâtreté; vous avez voulu

nibus sapiens tuum consilium, a multis etiam magni ac fortis animi judicatum. Sed habet ista ratio, ut mihi quidem videtur, quemdam modum : præsertim quum tibi nihil deesse arbitrer ad tuas fortunas omnes obtinendas, præter voluntatem. Sic enim intellexi, nihil aliud esse, quod dubitationem afferret ei, penes quem est potestas, nisi quod vereretur, ne tu illud beneficium omnino non putares. De quo quid sentiam, nihil attinet dicere, quum appareat, ipse quid fecerim. Sed [1] tamen, si jam ita constituisses, ut abesse perpetuo malles, quam ea, quæ nolles, videre : tamen id cogitare deberes, ubicumque esses, te fore in ejus ipsius, quem fugeres, potestate. Qui si facile passurus esset, te, carentem patria et fortunis tuis, quiete et libere vivere : cogitandum tibi tamen esset, Romæne et domi tuæ, [2] cujusmodi res esset, an Mitylenis aut Rhodi malles vivere.

Sed quum ita late pateat ejus potestas, quem veremur, ut terrarum orbem complexa sit : nonne mavis sine periculo domi tuæ esse, quam cum periculo alienæ? Equidem, etiamsi oppetenda mors esset, domi atque in patria mallem, quam in externis atque alienis locis. Hoc idem omnes, qui te diligunt, sentiunt; quorum est magna, pro tuis

[1] *Rectius* tametsi. — [2] *Censuit Gronovius scribendum esse* cuicuimodi, *quod Schütz, præeunte Mart. Laguna, recepit.*

garder une sorte de milieu. J'avoue que votre résolution a paru sage au plus grand nombre, disons à tout le monde; et qu'elle a passé même dans l'esprit de plusieurs pour l'effet d'un grand courage. Cependant il me semble qu'elle doit aussi avoir des bornes, surtout lorsque, pour rentrer dans tous les avantages de votre condition, il ne vous manque que de le vouloir. J'ai compris que si quelque chose retient encore celui qui se trouve en possession du pouvoir, c'est uniquement la crainte que vous ne regardiez point votre rétablissement comme un bienfait. Il est inutile de vous expliquer là-dessus mon sentiment, puisque la conduite que j'ai tenue le déclare assez : mais si vous étiez résolu de préférer l'absence perpétuelle au chagrin de voir ce que vous ne pouvez supporter, il ne faudrait pas oublier néanmoins que dans quelque lieu que vous choisissiez votre retraite, vous ne cesserez pas d'être sous la puissance de celui que vous voulez fuir. Et s'il vous permettait de vivre libre et tranquille dans la privation de vos biens et de votre patrie, vous devriez examiner du moins lequel vaut mieux pour vous, ou d'être à Rome et dans votre famille, quelque figure qu'il y fallût faire; ou de vous fixer, soit à Mitylène[42], soit à Rhodes.

Mais la puissance de celui que nous redoutons embrassant la terre entière, n'aimez-vous pas mieux vivre sans péril dans votre propre maison, que de vous voir exposé à mille dangers dans la maison d'autrui? Pour moi, quand il faudrait s'attendre à la mort, je consentirais plus volontiers à la recevoir dans ma patrie et dans le sein de ma famille, que sur une terre étrangère. Tous vos amis pensent de même, et l'éclat de vos vertus vous en a fait un grand nombre. Nous songeons aussi à votre bien, que nous serions fâchés de voir dis-

maximis clarissimisque virtutibus, multitudo. Habemus etiam rationem rei familiaris tuæ, quam dissipari nolumus. Nam etsi nullam potest accipere injuriam, quæ futura perpetua sit; propterea quod neque is, qui tenet rempublicam, patietur, neque ipsa respublica : tamen impetum prædonum in tuas fortunas fieri nolo. Hi autem qui essent, auderem scribere, nisi te intelligere confiderem. Hic te unius sollicitudines, unius etiam multæ et assiduæ lacrymæ C. Marcelli, fratris optimi, deprecantur : nos cura et dolore proximi sumus; precibus tardiores, quod jus adeundi, quum ipsi deprecatione eguerimus, non habemus. Gratia tantum possumus, quantum victi; sed tamen consilio, studio, Marcello non desumus. A tuis reliquis non adhibemur : ad omnia parati sumus. Vale.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. M. MARCELLO, S. D.

Neque monere te audeo, præstanti prudentia virum; nec confirmare maximi animi hominem, [1] unumque fortissimum; consolari vero nullo modo. Nam si ea, quæ acciderunt, ita fers, ut audio, gratulari magis virtuti debeo, quam consolari dolorem tuum. Sin te tanta mala reipublicæ frangunt, non ita abundo ingenio, ut te consoler, quum ipse me non possim. Reliquum est igitur, ut tibi me in omni re eum præbeam præstemque, ut ad omnia, quæ

[1] *Alii*, virumque.

sipé. Il est impossible que vous le perdiez pour toujours, parce que celui qui gouverne l'état, et l'état même, ne le souffriraient point ; mais je ne veux pas néanmoins qu'il soit exposé à l'invasion des brigands. Je ne ferais pas difficulté de vous marquer à qui je donne ce nom, si je n'étais persuadé que vous m'entendez. A toutes ces raisons, joignez les craintes et les larmes continuelles d'un frère aussi tendre que C. Marcellus. Je ne lui cède guère du côté de l'inquiétude et de la douleur; mais je ne puis faire autant que lui par mes prières [43] : je n'ai pas le droit d'approcher du vainqueur, et j'ai eu besoin moi-même de l'intercession d'autrui. En un mot, jugez quel peut être le crédit des vaincus. Cependant mes conseils et les soins de mon zèle ne manquent point à votre frère. Le reste de votre famille ne me consulte point [44]; je n'en suis pas moins prêt à tout faire pour votre service. Adieu.

LETTRE VIII.

M. T. C. A M. MARCELLUS, S.

Rome, septembre 707.

Il ne me convient, ni de donner des avis à un homme aussi sage que vous, ni de vouloir fortifier un homme de votre grandeur d'âme et de votre courage [45] ; il me conviendrait encore moins de vouloir vous consoler. Si vous soutenez vos infortunes comme on me l'apprend, je dois bien moins des consolations à votre douleur, que des félicitations à votre vertu ; et si les maux extrêmes de la république abattent votre courage, où trouverai-je assez de génie pour vous consoler, lorsque je ne puis me rendre ce service à moi-même? Il ne me reste donc qu'à faire connaître si vivement le zèle que

tui velint, ita adsim præsto, ut me non solum omnia debere tua causa, sed ea quoque, etiam quæ non possim, [1] putent. Illud tamen [2] vel tu me monuisse, vel censuisse puta, vel propter benivolentiam tacere non potuisse, ut, quod ego facio, tu quoque animum inducas : si sit aliqua respublica, in ea te esse oportere, judicio hominum reque principem, necessitate cedentem tempori; sin autem nulla sit, hunc tamen aptissimum esse etiam ad exsulandum locum.

Si enim libertatem sequimur, qui locus hoc dominatu vacat? sin qualemcumque locum, quæ est domestica sede jucundior? Sed mihi crede, etiam is, qui omnia tenet, favet ingeniis; nobilitatem vero et dignitates hominum, quantum ei res et ipsius causa concedit, amplectitur. Sed plura, quam statueram. Redeo ergo ad unum illud, me tuum esse, fore cum tuis, si modo erunt tui; si minus, me certe in omnibus rebus satis nostræ conjunctioni amorique facturum. Vale.

EPISTOLA IX.

M. T. C. M. MARCELLO, S. D.

Etsi perpaucis ante diebus dederam Q. Mucio

[1] *Ernest.* putem. — [2] *Benedict. e cod. Medic.* vultu me monuisse.

j'ai pour vous servir [46], que vos amis me trouvant prêt dans toutes les occasions, soient persuadés que je vous dois non seulement tout ce que je puis, mais au-delà même de mes forces. Si j'ai tâché de vous faire entrer dans les mêmes vues que moi, donnez, si vous voulez, à ce que je vous ai marqué là-dessus, le nom d'avis ou de conseil, ou regardez-le comme un emportement d'amitié : mais dans la supposition qu'il nous reste une république, il faut que vous y soyez, et vous n'en serez pas moins le premier homme, au jugement du public et dans la vérité, quoique forcé de céder au temps; si la république est anéantie, en vain chercherez-vous un lieu plus commode pour l'exil.

Cherchons-nous la liberté? nommez un lieu qui ne soit pas soumis à cette nouvelle puissance. Et si c'est un lieu seulement qu'il nous faut, il n'y en a point de plus agréable que nos propres foyers. Mais, croyez-moi, celui de qui tout dépend est ami du mérite : il ne manque point d'égard pour la noblesse et le rang, autant du moins que les circonstances et son intérêt le permettent. Je vais plus loin que je ne me l'étais proposé. Ainsi je reviens seulement à vous assurer que je suis tout à vous; que je me joindrai à vos amis, s'ils font pour vous tout ce qu'ils doivent; et que s'ils y manquent, je ne remplirai pas moins tous les devoirs de l'amitié. Adieu.

LETTRE IX.

M. T. C. A M. MARCELLUS, S.

Rome, septembre 707.

Quoiqu'il y ait peu de jours que j'ai chargé Q. Mucius d'une assez longue lettre, où je vous ai marqué

litteras ad te pluribus verbis scriptas, quibus declaraveram, quo te animo censerem esse oportere, et quid tibi faciendum arbitrarer : tamen, quum Theophilus, libertus tuus, proficisceretur, cujus ego fidem erga te benivolentiamque perspexeram, sine meis litteris eum ad te venire nolui. Iisdem igitur te rebus etiam atque etiam hortor, quibus superioribus litteris hortatus sum : ut in ea republica, quæcumque est, quam primum velis esse. Multa videbis fortasse, quæ nolis; non plura tamen, quam audis quotidie. Non est porro tuum, uno sensu solum oculorum moveri; quum idem illud auribus percipias, quod etiam majus videri solet, minus laborare. At tibi ipsi dicendum erit aliquid, quod non sentias; aut faciendum, quod non probes. Primum tempori cedere, [1] id est, necessitati parere, semper sapientis est habitum. Deinde non habet, ut nunc quidem est, id vitii res. Dicere fortasse, quæ sentias, non licet : tacere plane licet. Omnia enim delata ad unum sunt. Is utitur consilio, ne suorum quidem, sed suo. Quod non multo secus fieret, si is rempublicam teneret, quem secuti sumus. An, qui in bello, [2] quum omnium nostrum conjunctum esse periculum suo cerneret, certorum hominum minime prudentium consilio uteretur, eum magis communem censemus in victoria futurum fuisse,

[1] *Verba hæc*, id est, necessitati parere, *Ruhnkenius, ad Velleium, п.* 144, *ut insititia damnavit.* — [2] *Bengelius, libros veteres secutus :* quum omnium nostrum conjunctum esset periculum, suo et certorum hominum minime prudentium consilio uteretur. *Schütz id accepit magno plausu; nobis, quare vulgat. deseras, non liquet.*

ce que je crois que vous devez penser, et ce qu'il me semble que vous devez faire[47], je n'ai pas voulu que Théophilus votre affranchi, dont j'ai reconnu l'attachement et la fidélité pour vous, partît sans vous porter une lettre de moi. Elle se réduira, comme les précédentes, à vous presser de vous rendre à la république, quelque forme qu'elle puisse prendre. Vous verrez peut-être bien des choses que vous n'approuverez pas; mais vous ne verrez que ce que vous entendez tous les jours. Il ne serait pas digne de vous de n'être sensible qu'à ce qui frappe vos yeux, et de compter pour rien ce qui frappe vos oreilles, lorsqu'il semble au contraire que le mal grossit toujours par ce dernier organe. Mais vous serez forcé de dire quelquefois ce que vous ne penserez point, ou de faire ce que vous ne pourrez approuver. Je réponds d'abord, qu'on a toujours regardé comme le devoir du sage de céder au temps et de se soumettre à la nécessité. Ensuite, dans l'état où sont actuellement les choses, elles ne vous exposeront pas même à ce désagrément. Peut-être n'aurez-vous pas la liberté de dire ce que vous pensez; mais vous aurez celle de vous taire. En effet, tout est entre les mains d'un seul homme, qui n'emploie pas même le conseil de ses amis, et qui ne suit que le sien : mais il n'en serait guère autrement de celui auquel nous nous sommes attachés, s'il était devenu le maître. Croirons-nous qu'un homme qui, dans le temps où nous étions menacés des mêmes périls, n'écoutait que le conseil de certaines gens sans prudence[48], eût été plus ouvert après la victoire que dans l'incertitude du succès? ou que celui qui, sous votre consulat, ne se rendit point à la sagesse de vos avis, et qui, pendant que votre frère exerçait le même emploi d'après vos conseils, refusa

quam [1] incertis rebus fuisset? et, qui nec, te consule, tuum sapientissimum consilium secutus esset, nec, fratre tuo consulatum ex auctoritate tua gerente, vobis auctoribus uti voluerit, nunc omnia tenentem, nostras sententias desideraturum censes fuisse? Omnia sunt misera in bellis civilibus; quæ majores nostri ne semel quidem, nostra ætas sæpe jam sensit: sed miserius nihil, quam ipsa victoria; quæ etiamsi ad meliores venit, tamen eos ipsos ferociores impotentioresque reddit; ut, etiamsi natura tales non sint, necessitate esse cogantur. Multa enim victori eorum arbitrio, per quos vicit, etiam invito, facienda sunt. An tu non videbas mecum simul, quam illa crudelis esset futura victoria? Igitur tunc quoque patria careres, ne, quæ nolles, videres? Non, inquies: ego enim ipse tenerem opes et dignitatem meam. At erat tuæ virtutis, in minimis tuas res ponere; de [2] republica vehementius laborare.

Deinde, qui finis istius consilii est? nam adhuc et factum tuum probatur, et, ut in tali re, etiam fortuna laudatur: factum, quod et initium belli necessario secutus sis, et extrema sapienter persequi nolueris; fortuna, quod honesto otio tenueris et statum et famam dignitatis tuæ. Nunc vero nec locus tibi ullus dulcior esse debet patria; nec eam

[1] *Sic Gebhard. Græv. Ern. Alii, post Victorium,* incertis in rebus. *Paullo ante Ursin. et Gulielm.* comem *pro* communem *male probant.* — [2] *Melius* re publica. *In sequentibus,* non isse supplicem victori, *rectissime, pro* esse, *ex Mediceo Victorius, quem secuti sunt Gebhard. Græv. Ern. Abest* victori *a quibusdam mss.*

de vous écouter tous deux, nous fît aujourd'hui l'honneur de nous consulter s'il jouissait du pouvoir absolu? Tout est déplorable dans les guerres civiles; nos ancêtres l'ont éprouvé plus d'une fois, et notre siècle en a fait souvent l'expérience : mais ce que j'y trouve de plus terrible est la victoire même, dont l'effet, lorsqu'elle passe au parti même le plus juste, est de rendre les vainqueurs plus fiers et plus emportés, jusqu'à changer nécessairement leur caractère, quand ils ne l'auraient pas reçu tel de la nature. Dans combien d'occasions le vainqueur n'est-il pas forcé de fermer les yeux malgré lui sur la licence de ceux qui ont contribué à sa victoire? N'avons-nous pas prévu, vous et moi, combien celle-ci serait cruelle? Il aurait donc fallu, dans le cas opposé, vous résoudre de même à fuir votre patrie, pour éviter des spectacles que vous n'auriez pas voulu supporter. Direz-vous non, parce que vous n'auriez pas perdu vos biens ni votre dignité? Mais votre vertu vous aurait-elle permis d'attacher quelque prix à vos biens, et n'aurait-ce pas été sur la république que vous auriez tourné votre inquiétude?

D'ailleurs, quel terme vous proposez-vous? Jusqu'ici on a loué votre conduite; et dans l'état où sont les choses, on n'a pas trouvé même que votre fortune fût à plaindre. On a loué votre conduite, parce qu'à l'entrée de la guerre vous n'étiez pas libre de suivre un autre parti, et que votre sagesse ensuite vous l'a fait abandonner [49]; on vous a même félicité de votre fortune, parce que vous avez su conserver dans un honnête repos votre caractère et l'apparence de votre dignité. Mais à présent il n'y a point de lieu qui doive vous être plus agréable que votre patrie; loin de vous être moins chère, parce qu'elle est défigurée, elle doit au contraire ex-

diligere minus debes, quod deformior est, sed misereri potius, nec eam multis claris viris orbatam, privare etiam adspectu tuo. Denique, si fuit magni animi, non isse supplicem victori; vide ne superbi sit, aspernari ejusdem liberalitatem; et, si sapientis est, carere patria, duri, non desiderare; et, si re publica non possis frui, [1] stultum est, nolle privata.

Caput est illud, ut, si ista vita tibi commodior esse videatur, cogitandum tamen sit, ne tutior non sit. Magna [2] gladiorum est licentia; sed in externis locis minor etiam ad facinus verecundia. Mihi salus tua tantæ curæ est, ut Marcello, fratri tuo, aut par, aut certe proximus sim. Tuum est consulere temporibus, et incolumitati, et vitæ, et fortunis tuis. Vale.

EPISTOLA X.

M. T. C. M. MARCELLO, S. D.

Etsi nihil erat novi, quod ad te scriberem, magisque litteras tuas jam exspectare incipiebam, vel te potius ipsum : tamen, quum Theophilus proficisceretur, non potui nihil ei litterarum dare. Cura igitur, ut quam primum venias. Venies enim, mihi crede, exspectatus, neque solum nobis, id est,

[1] *Mart. Lag.* stulti. — [2] *Sic omnes fere codd. Vulgati olim libri* gladiatorum.

citer votre compassion, et lorsqu'elle a perdu tant d'illustres enfants, vous ne devez pas ajouter à ce malheur celui de la priver de vous. Enfin, prenez garde que s'il y a de la grandeur d'âme à vous être dispensé de supplier le vainqueur, il n'y ait de l'orgueil à mépriser sa générosité; que s'il est d'un homme sage de pouvoir supporter la perte de sa patrie, il n'y ait de la dureté à ne pas la regretter; et que s'il est impossible en effet de jouir de la république, il n'y ait de la folie à se priver volontairement de ses propres foyers.

Ajouterai-je une raison plus forte? La vie que vous menez peut vous sembler douce; mais si vous y pensez bien, elle n'est peut-être pas la plus sûre. La licence du glaive est extrême : dans un pays étranger, le crime a encore moins de retenue. En un mot, j'ai tant d'inquiétude pour votre salut, que si Marcellus votre frère l'emporte sur moi, personne du moins ne s'y intéresse si vivement après lui. C'est à vous de consulter les temps, et de voir ce que vous devez à votre sûreté, à votre vie, à votre fortune. Adieu.

LETTRE X.

M. T. C. A M. MARCELLUS, S.

Rome, janvier 708.

Je n'ai rien de nouveau à vous écrire, et je suis au contraire dans l'impatience de recevoir de vos lettres, ou plutôt de vous voir arriver vous-même[52]. Mais il m'est impossible de laisser partir Théophilus[51] sans le charger de quelques lignes. Hâtez-vous donc de venir. Vous êtes attendu, n'en doutez pas, non seulement de nous, c'est-à-dire de vos amis, mais de tout le monde sans exception. Je suis quelquefois porté à craindre que

tuis, sed prorsus omnibus. Venit enim mihi in mentem, subvereri interdum, ne te delectet tarda decessio. Quod si nullum haberes sensum, nisi oculorum, prorsus tibi ignoscerem, si quosdam nolles videre. Sed, quum leviora non multo essent, quæ audirentur, quam quæ viderentur; suspicarer autem, multum interesse rei familiaris tuæ, te quam primum venire, idque in omnes partes valeret; putavi, ea de re te esse admonendum. Sed, quoniam, quid mihi placeret, ostendi; reliqua tu, pro tua prudentia considerabis. Me tamen velim, quod ad tempus te exspectemus, certiorem facias. Vale.

EPISTOLA XI.

M. MARCELLUS M. CICERONI, S. D.

Plurimum valuisse apud me tuam semper auctoritatem, quum in omni re, tum in hoc maxime negotio, potes existimare. Quum mihi C. Marcellus, frater amantissimus mei, non solum consilium daret, sed precibus quoque me obsecraret; non prius mihi persuadere potuit, quam tuis est effectum litteris, ut uterer vestro potissimum consilio. Res quemadmodum sit acta, vestræ litteræ mihi declarant. Gratulatio tua etsi est mihi probatissima, quod ab optimo sit animo: tamen hoc mihi multo jucundius est, et gratius, quod in summa paucitate amicorum, propinquorum ac necessariorum, qui vere meæ saluti faverent, te cupidissimum mei, singularemque mihi benivolentiam præstitisse co-

vous ne preniez plaisir à retarder votre départ. Si vous n'aviez point d'autres sens que les yeux, je vous pardonnerais assurément de ne vouloir pas souffrir la vue de certaines personnes. Mais comme il y a mille choses qu'il n'est pas plus chagrinant de voir que d'entendre, et que, si je ne me trompe, vos affaires domestiques [52] demandent que vous hâtiez votre retour, enfin, que tout s'accorde à me le faire juger nécessaire, j'ai cru devoir vous presser là-dessus. Après vous avoir déclaré ce que j'en pense, je laisse le reste à votre sagesse. Cependant je vous prie de me faire savoir quand nous devons vous attendre. Adieu.

LETTRE XI.

M. MARCELLUS A M. CICÉRON, S.

Mitylène, décembre 707.

Vous devez être persuadé [53] que, dans toutes sortes d'occasions, et particulièrement dans celle-ci, votre autorité a fait sur moi beaucoup d'impression. C. Marcellus, ce frère dont je connais si bien la tendresse, m'avait non seulement donné le même conseil, mais il m'avait pressé par de vives prières, sans être parvenu à me persuader, jusqu'au moment où vos lettres m'ont tout-à-fait déterminé. Vous me marquez comment la chose s'est passée. Je suis fort sensible à vos félicitations, parce que je sais qu'elles partent d'un excellent cœur : mais ce qui me les rend plus agréables, c'est d'avoir reconnu qu'entre ce petit nombre d'amis, de parents et d'alliés [54] qui s'intéressent véritablement à mon salut, vous vous êtes distingué par votre zèle et par les marques d'une affection singulière. Dans le mal-

gnovi. Reliqua sunt ejusmodi, quibus ego, quoniam hæc erant tempora, facile et æquo animo carebam: hoc vero ejusmodi esse statuo, ut sine talium virorum et amicorum benivolentia, neque in adversa, neque in secunda fortuna quisquam vivere possit. Itaque in hoc ego mihi gratulor. Tu vero ut intelligas, homini amicissimo te tribuisse officium, re tibi præstabo. Vale.

EPISTOLA XII.

SER. SULPICIUS M. CICERONI, S. D.

Etsi scio, non jucundissimum nuntium me vobis allaturum: tamen, quoniam casus et natura in nobis dominatur, visum est faciendum, quoquo modo res se haberet, vos certiores facere. A. d. x kal. jun. quum ab Epidauro Piræeum navi advectus essem, ibi Marcellum, collegam nostrum, conveni, eumque diem ibi consumsi, ut cum eo essem. Postero die, quum ab eo digressus essem eo consilio, ut ab Athenis in Bœotiam irem, reliquamque jurisdictionem absolverem: ille, uti aiebat, supra Maleas in Italiam versus navigaturus erat. Postridie ejus diei, quum ab Athenis proficisci in animo haberem, circiter hora decima noctis P. Postumius, familiaris ejus, ad me venit, et mihi nuntiavit, M. Marcellum, collegam nostrum, post cœnæ tempus, a P. Magio Cilone, familiare ejus, pugione percussum esse, et duo vulnera accepisse, unum in stomacho, alterum in capite, secundum aurem; sperare

heur des temps, j'étais capable de supporter avec constance la perte de tous mes autres biens ; mais je ne connais point de fortune, bonne ou mauvaise, où l'on puisse vivre sans avoir pour amis des hommes tels que vous. C'est un avantage dont je suis fier. Comptez que je n'épargnerai rien pour vous prouver que vous avez rendu service à l'ami le plus fidèle. Adieu.

LETTRE XII.

SER. SULPICIUS [55] A M. CICÉRON, S.

Athènes, mai 708.

Le récit que j'ai à vous faire n'aura rien d'agréable ; mais puisque notre vie est soumise à la nature et aux événements du hasard [56], je vous raconterai le fait, de quelque manière que vous croyiez devoir l'expliquer. Le 22 de mai j'arrivai par mer d'Épidaure au Pirée pour y joindre Marcellus mon ancien collègue [57], et la joie que je ressentis de le voir m'y fit passer un jour avec lui. Le lendemain, lui ayant fait mes adieux dans le dessein de retourner à Athènes, et d'aller ensuite en Béotie pour achever ma tournée judiciaire, il me dit que le sien était de doubler le promontoire de Malée [58], et de revenir ainsi par mer en Italie. Le jour suivant, sur les quatre heures du matin [59], comme je me préparais à sortir d'Athènes, P. Postumius vint m'apprendre que Marcellus avait été assassiné, après souper, par P. Magius Cilo [60] son ami, et qu'il avait reçu deux coups, l'un dans l'estomac, l'autre à la tête, fort près de l'oreille, mais que sa vie n'était point désespérée ; que Magius s'était tué aussitôt lui-même, et qu'il venait,

tamen, eum vivere posse; Magium seipsum interfecisse; postea se a Marcello ad me missum esse, qui hæc nuntiaret, et rogaret, uti cogerem medicos. Coegi, et e vestigio eo sum profectus prima luce. Quum non longe a Piræeo abessem, puer Acidini obviam mihi venit cum codicillis, in quibus erat scriptum, paullo ante lucem Marcellum diem suum obiisse. Ita vir clarissimus ab homine deterrimo acerbissima morte est affectus; et cui inimici propter dignitatem pepercerant, inventus est amicus, qui mortem afferret. Ego tamen ad tabernaculum ejus perrexi: inveni duos libertos, et pauculos servos. Reliquos aiebant profugisse, metu perterritos, quod dominus eorum ante tabernaculum interfectus esset. Coactus sum in eadem illa lectica, qua ipse delatus eram, meisque lecticariis in urbem eum referre; ibique pro ea copia, quæ Athenis erat, funus ei satis amplum faciendum curavi. Ab Atheniensibus, locum sepulturæ intra urbem ut darent, impetrare non potui, quod religione se impediri dicerent: neque tamen id antea cuiquam concesserant. Quod proximum fuit, uti, in quo vellemus gymnasio, eum sepeliremus, nobis permiserunt. Nos in nobilissimo orbis terrarum gymnasio Academiæ locum delegimus, ibique eum combussimus; posteaque curavimus, ut iidem Athenienses in eodem loco monumentum ei marmoreum faciendum locarent. Ita, quæ nostra officia fuerunt, pro collegio et propinquitate, et vivo et mortuo omnia ei præstitimus. Vale. D. pr. kal. jun. Athenis.

de la part de Marcellus, pour m'informer de son malheur et me demander des médecins. Je me hâtai d'en assembler quelques uns, et je partis avec eux dès la pointe du jour. Mais en approchant du Pirée, je rencontrai un messager d'Acidinus [61], qui venait au devant de moi avec un billet [62] de son maître, pour m'apprendre que Marcellus était mort à la fin de la nuit. Ainsi un homme illustre a perdu la vie par la main d'un infâme; et celui que sa dignité et sa vertu avaient fait respecter de ses ennemis mêmes, périt par la trahison d'un ami. Je ne laissai pas de me rendre à sa tente [63], où je trouvai deux de ses affranchis avec un petit nombre d'esclaves. Tous les autres s'étaient enfuis, craignant pour eux-mêmes les suites de l'assassinat de leur maître, frappé devant sa tente et sous leurs yeux. Je fis prendre le corps par mes propres esclaves, et l'ayant porté à la ville dans la même litière où j'étais venu, je fis célébrer ses funérailles avec autant de pompe que le permettait la situation d'Athènes. Il me fut impossible d'obtenir des Athéniens une place dans leur ville pour sa sépulture [64]; leur religion ne souffrait pas qu'ils m'accordassent cette faveur, et j'appris qu'effectivement ils n'avaient jamais accordé ce privilége à personne. Mais ils me laissèrent volontiers la liberté de prendre une de leurs écoles publiques [65]. J'ai choisi celle de l'Académie, que je regarde comme la plus noble école de l'univers. J'y ai fait brûler le corps, et j'ai laissé des ordres pour que, dans ce lieu même, les Athéniens fissent élever un monument de marbre. Ainsi je crois m'être acquitté, après sa mort comme pendant sa vie, de tout ce que je devais au souvenir du consulat que nous avions exercé ensemble, et aux liens de famille qui m'unissaient à lui. Adieu. D'Athènes, le dernier jour de mai.

EPISTOLA XIII.

M. T. C. P. NIGIDIO FIGULO, S. D.

Quærenti mihi jamdiu, quid ad te potissimum scriberem, non modo certa res [1] nulla, sed ne genus quidem litterarum usitatum veniebat in mentem. Unam enim partem et consuetudinem earum epistolarum, quibus, secundis rebus, uti solebamus, tempus eripuerat; perfeceratque fortuna, ne quid tale scribere possem, aut omnino cogitare. Relinquebatur triste quoddam et miserum, et his temporibus consentaneum genus litterarum : id quoque deficiebat me; in quo debebat esse aut promissio auxilii alicujus, aut consolatio doloris tui. Quod pollicerer, non erat. Ipse enim pari fortuna abjectus, aliorum opibus casus meos sustentabam, sæpiusque mihi veniebat in mentem queri, quod ita viverem, quam gaudere, quod viverem. Quanquam enim nulla me ipsum privatim pepulit insignis injuria, nec mihi quidquam tali tempore in mentem venit optare, quod non ultro mihi Cæsar detulerit : tamen nihilominus eis conficior curis, ut ipsum, quod maneam in vita, peccare me existimem. Careo enim quum familiarissimis multis, quos aut mors eripuit nobis, aut distraxit fuga, tum omnibus amicis, quorum benivolentiam nobis conciliarat per me quondam, te socio, defensa respublica, versorque in eorum naufragiis et bonorum direp-

[1] *Codd. Manutii novem et aliquot Dresdens.* ulla.

LETTRE XIII.

M. T. CICÉRON A P. NIGIDIUS FIGULUS [66], S.

Rome, octobre 707.

Dans le dessein où je suis depuis long-temps de vous écrire, j'ai cherché la matière d'une lettre, sans avoir pu fixer mes idées, ni même trouver aucune de ces choses en usage dans les entretiens épistolaires. Les circonstances m'obligent de renoncer à ce qui faisait le sujet habituel de mes lettres, lorsque nous jouissions d'une situation plus heureuse; et celle où nous sommes ne permet plus d'écrire ni de penser de même. Il ne m'était resté qu'un sujet triste, misérable, conforme au temps où nous vivons : je ne l'ai plus, et je ne puis vous faire envisager quelque secours ni consoler votre douleur par quelque espérance. Non, je n'ai rien à promettre. Ma fortune est abattue comme la vôtre. Je ne me soutiens que par le secours d'autrui; et je suis porté bien plus souvent à me plaindre d'une vie si triste, qu'à me réjouir de ce que je vis encore. Il est vrai que je n'ai reçu personnellement aucune injure éclatante, et que je n'ai même rien désiré, dans une si fâcheuse conjoncture, que César ne m'ait accordé de bonne grâce. Cependant je suis dévoré par tant de chagrins, que je crois devoir me reprocher de vivre. Ne suis-je pas privé d'une infinité d'amis que la mort m'a ravis, ou dont la fuite m'a séparé? N'ai-je pas perdu tous ceux dont j'avais gagné l'affection, par le zèle que j'ai marqué autrefois, de concert avec vous [67], pour la défense de la république? Je me trouve au milieu des débris de leurs naufrages et du pillage de leurs biens. Je n'ai pas seulement la douleur d'entendre, j'ai celle de voir qu'on

tionibus; nec audio solum, quod ipsum esset miserum, sed etiam video, quo nihil est acerbius, eorum fortunas dissipari, quibus nos olim adjutoribus [1] illud incendium exstinximus; et, in qua urbe modo gratia, auctoritate, gloria floruimus, in ea nunc iis quidem omnibus caremus. Obtinemus ipsius Cæsaris summam erga nos humanitatem; sed ea plus non potest, quam vis et mutatio omnium rerum atque temporum. Itaque orbus iis rebus omnibus, quibus et natura me, et voluntas, et consuetudo assuefecerat; quum ceteris, ut quidem videor, tum mihi ipse displiceo. Natus enim ad agendum semper aliquid dignum viro, nunc non modo agendi rationem nullam habeo, sed ne cogitandi quidem; et, qui antea aut obscuris hominibus, aut etiam sontibus opitulari poteram, nunc P. Nigidio, uni omnium doctissimo et sanctissimo, et maxima quondam gratia, [2] mihi certe amicissimo, ne benigne quidem polliceri possum. Ergo hoc ereptum est litterarum genus. Reliquum est, ut consoler, et afferam rationes, quibus te a molestiis coner abducere. At ea quidem facultas vel tui, vel alterius consolandi, in te summa est, si unquam in ullo fuit. Itaque eam partem, quæ ab exquisita quadam ratione et doctrina proficiscitur, non attingam: tibi totam relinquam. Quid sit forti et sapienti homine dignum; quid gravitas, quid altitudo animi, quid acta tua vita, quid studia, quid artes, quibus a

[1] *Rectius forte*, aliud. — [2] Et mihi. *Delevit* et, *auctoritate codd.*, *Ernestius*.

dissipe le patrimoine de ceux qui m'aidèrent alors à éteindre un funeste incendie. Enfin, je me trouve sans crédit, sans autorité, sans gloire, dans une ville où j'étais distingué par tous ces avantages. Que me sert-il que César ait pour moi une extrême bienveillance? sa bonté même [68] ne peut l'emporter sur la violence des temps et sur le changement des affaires. Privé de tous les biens auxquels mon goût naturel, mes inclinations et l'habitude m'avaient accoutumé, je crois déplaire à tout le monde, autant que je me déplais à moi-même. Moi, qui étais né pour des occupations fortes et sérieuses, je me vois ôter non seulement le pouvoir d'agir, mais jusqu'à la faculté de penser. J'étais capable autrefois de rendre service à des gens obscurs, et même à des coupables; aujourd'hui je ne suis pas même en état de faire espérer quelque chose de plus heureux à P. Nigidius, le plus honnête et le plus savant de tous les hommes, autrefois fort considéré lui-même, et mon intime ami. Je ne vois donc rien de ce côté-là qui puisse me fournir la matière d'une lettre. Il ne me reste qu'à vous consoler par les raisons qui peuvent servir de remède à vos chagrins : mais vous excellez plus que personne dans l'art de consoler les autres et de vous consoler vous-même. Je ne toucherai donc point, dans ce genre, à la partie qui dépend d'une certaine perfection de jugement et de savoir. C'est à vous-même que je l'abandonne; vous verrez assez vous-même ce qui convient à l'homme sage et courageux; ce que la gravité du caractère et l'élévation de l'âme, le cours de votre vie précédente, vos études et ces arts dans lesquels vous vous êtes distingué depuis votre enfance, peuvent demander de vous. Pour moi, autant que le séjour que je fais à Rome, autant que les soins et l'at-

pueritia floruisti, a te flagitent, tu videbis. Ego, quod intelligere, et sentire, quia sum Romæ, et quia [1] curo attendoque, possum, id tibi affirmo : te in istis molestiis, in quibus es hoc tempore, non diutius futurum ; in iis autem, in quibus etiam nos sumus, [2] fortasse semper fore. Videor mihi perspicere primum ipsius animum, qui plurimum potest, propensum ad salutem tuam. Non scribo hoc temere. Quo minus familiaris sum, hoc sum ad investigandum curiosior. Quo facilius, quibus est iratior, respondere tristius possit, hoc est adhuc tardior ad te molestia liberandum. Familiares vero ejus, et ii quidem, qui illi jucundissimi sunt, mirabiliter de te et loquuntur et sentiunt. Accedit eodem vulgi voluntas, vel potius consensus omnium. Etiam illa, quæ minimum nunc quidem potest, sed possit necesse est, respublica, quascumque vires habebit, ab iis ipsis, quibus tenetur, de te propediem (mihi crede) impetrabit.

Redeo igitur ad id, ut jam tibi etiam pollicear aliquid, quod primo omiseram. Nam et complectar ejus familiarissimos, qui me admodum diligunt, multumque mecum sunt ; et in ipsius consuetudinem, quam adhuc meus pudor mihi clausit, insinuabo ; et certe omnes vias persequar, quibus putabo ad id, quod volumus, pervenire posse. In hoc toto genere plura faciam, quam scribere audeo :

[1] *Martyni-Lag. addit* talia. — [2] *Unus codex, si Lambino fides*, fortasse non semper fore.

tention que j'apporte à vous servir me mettent en état d'en juger, je vous assure que les peines où vous êtes actuellement ne seront pas d'une longue durée; mais je n'ose vous répondre que celles où nous sommes, et qui vous sont communes avec nous, ne durent pas perpétuellement. Je crois avoir découvert que l'inclination de celui qui est en possession du principal pouvoir, penche beaucoup en votre faveur. Ce n'est point au hasard que je vous donne cet avis : moins j'ai d'accès auprès du maître, plus j'ai de curiosité à m'informer de ce qui se passe. Je vois que s'il diffère à vous délivrer de vos peines, c'est pour être plus libre de répondre avec plus de sévérité à ceux contre lesquels il conserve plus de ressentiment [69]. Ses amis, d'ailleurs, et ceux même qui sont dans sa plus haute faveur, pensent et parlent de vous merveilleusement : ajoutez que vous avez pour vous les vœux de Rome, ou plutôt l'accord unanime de toutes les inclinations. Il ne faut pas douter non plus que la république, qui est, à la vérité, sans pouvoir aujourd'hui, mais qui ne peut manquer d'en acquérir, n'emploie pour vous, au premier jour, tout ce qu'elle aura de forces, et n'obtienne votre rétablissement de ceux même qui la maîtrisent.

Je reviens donc à ce que je n'osais faire d'abord, à vous promettre quelque succès. Mon dessein est de m'attacher à ses intimes amis, qui m'aiment beaucoup, et me voient fort souvent; je tâcherai de m'insinuer [70] dans sa familiarité, d'où la pudeur m'a écarté jusqu'à présent, et je tenterai assurément toutes les voies que je croirai propres à nous conduire où nous désirons. Enfin, je ferai plus que je n'ose vous écrire. Comptez que tout ce que vous pouvez espérer d'une multitude d'amis vous est parfaitement assuré de ma

cetera, quæ tibi a multis promta esse certo scio, a me sunt paratissima. Nihil in re familiari mea est, quod ego meum malim esse, quam tuum. Hac de re, et de hoc genere toto, hoc scribo parcius, quod te, id quod ipse confido, sperare malo, esse usurum tuis. Extremum illud est, ut te orem et obsecrem, animo ut maximo sis; nec ea solum memineris, quæ ab aliis magnis viris accepisti, sed illa etiam, quæ ipse ingenio studioque peperisti. Quæ si colliges, et sperabis omnia optime, et, quæ accident, qualiacumque erunt, sapienter feres. Sed hæc tu melius, vel optime omnium. Ego, quæ pertinere ad te intelligam, studiosissime omnia diligentissimeque curabo; tuorumque tristissimo meo tempore meritorum erga me memoriam conservabo. Vale.

EPISTOLA XIV.

M. T. C. CN. PLANCIO, S. D.

Binas a te accepi litteras, Corcyræ datas : quarum alteris mihi gratulabare, quod audisses, me meam pristinam dignitatem obtinere; alteris dicebas te velle, quæ egissem, bene et feliciter evenire. Ego autem, si dignitas est, bene de republica sentire, et bonis viris probare quod sentias; obtineo dignitatem meam. Sin autem in eo dignitas est, [1] si, quod sentias, aut re efficere possis, aut denique

[1] Quod sentias, aut re efficere si possis. *Martyni-Lag.* quod sentias, aut re efficere posse, aut denique, etc.

part. Je n'ai rien qui ne soit à vous comme à moi. Si je ne vous fais pas là-dessus des offres plus pressantes, c'est que j'aime mieux me persuader, et que j'espère même avec confiance que vous serez bientôt rétabli dans vos propres biens. Je vous conjure, en finissant, de soutenir la grandeur de votre courage, et de vous rappeler, non seulement ce que vous avez appris des autres grands hommes, mais les connaissances que vous devez à votre esprit et à vos propres études. Ce souvenir excitera vos espérances, et vous fera supporter constamment tous les accidents de la fortune. Mais je vous représente ce que vous savez mieux que moi et mieux que personne. Toute mon activité, tout mon zèle, seront employés à prendre soin de ce qui vous appartient, et les services que vous m'avez rendus dans mes plus cruelles disgrâces [71] seront toujours présents à mon souvenir. Adieu.

LETTRE XIV.

M. T. CICÉRON A CN. PLANCIUS [72], S.

Rome, 707.

J'ai reçu de vous deux lettres, datées de Corcyre: l'une, par laquelle vous me félicitiez du rétablissement de mon ancienne dignité [73]; l'autre, qui contenait des vœux pour le bonheur de mon nouvel engagement [74]. Oui, si la dignité consiste à penser bien sur ce qui touche la république, et à voir ce qu'on pense approuvé des honnêtes gens, je dois me croire rétabli dans la mienne. Mais si vous la faites consister dans le pouvoir d'exécuter ce qu'on pense, ou du moins dans la liberté d'exprimer ses sentiments, il ne m'en reste pas la moindre trace; et ce que nous avons de plus heureux

libera oratione defendere : ne vestigium quidem ullum est [1] reliquum nobis dignitatis; agiturque præclare, si nosmetipsos regere possumus, ut ea, quæ partim jam adsunt, partim impendent, moderate feramus : quod est difficile in ejusmodi bello, cujus exitus ex altera parte cædem ostentat, ex altera servitutem. Quo in periculo nonnihil me consolatur, quum recordor, hæc me tum vidisse, quum secundas etiam res nostras, non modo adversas pertimescebam, [2] videbamque, quanto periculo de jure publico disceptaretur armis. Quibus, si vicissent ii, ad quos ego pacis spe, non belli cupiditate adductus accesseram, tamen intelligebam, et iratorum hominum, et cupidorum, et insolentium, quam crudelis esset futura victoria : sin autem victi essent, quantus interitus esset futurus civium, partim amplissimorum, partim etiam optimorum; qui me hæc prædicentem, atque optime consulentem saluti suæ, malebant nimium timidum, quam satis prudentem existimari. Quod autem mihi de eo, quod egerim, gratularis; te ita velle certo scio : sed ego tam misero tempore nihil novi consilii cepissem, nisi in reditu meo nihilo meliores res domesticas, quam rempublicam offendissem. Quibus enim, pro meis immortalibus beneficiis, carissima mea salus et meæ fortunæ esse debebant, quum propter eorum scelus nihil mihi intra meos parietes tutum, nihil insidiis vacuum viderem; novarum me necessitudinum fidelitate contra veterum perfidiam mu-

[1] *Mart. Lag.* relictum. — [2] Videbam, quanto periculo.

à nous proposer, c'est de supporter avec modération les maux dont nous souffrons une partie, et dont le reste pend sur nos têtes, quoique rien ne soit si difficile dans une guerre dont la fin nous fait envisager, d'un côté, le carnage, et de l'autre, la servitude. Au milieu de ce danger, c'est une consolation pour moi de me souvenir que j'ai prévu tout ce qui nous menace, lorsque je redoutais autant nos prospérités que nos infortunes, et que je faisais remarquer combien il était terrible que la force des armes fût devenue la règle du droit public. Quand la victoire se serait déclarée pour ceux dont j'avais embrassé le parti, dans l'espérance de la paix, et non pas assurément par inclination pour la guerre, je ne prévoyais pas moins toutes les cruautés dont nous étions menacés [75] par des vainqueurs irrités, insolents, livrés à mille passions; et s'ils étaient vaincus, je voyais, du même coup d'œil, à quel carnage seraient exposés les plus illustres et les meilleurs citoyens, qui, lorsque je leur annonçais cet affreux désastre, et que je veillais à leur salut, aimaient mieux attribuer mes conseils à l'excès de ma timidité qu'aux lumières d'une juste prudence. Vous me félicitez ensuite sur le parti que j'ai pris nouvellement, et je crois votre compliment sincère; mais soyez persuadé que, dans de si tristes conjonctures, je ne me serais pas imposé une nouvelle chaîne, si je n'avais trouvé, à mon retour, le même désordre dans mes affaires que dans celles de la république. Lorsque j'ai vu ma sûreté en danger dans ma propre maison, et des piéges tendus de tous côtés par la trahison de ceux à qui mes bienfaits immortels faisaient une loi de m'aimer et de n'avoir rien de plus cher que mes intérêts [76], j'ai pensé à me fortifier par de nouvelles alliances [77] contre la perfidie des anciennes. C'est

niendum putavi. Sed de nostris rebus satis, etiam nimium multa. De tuis velim, ut eo sis animo, quo debes esse, id est, ut ne quid tibi præcipue timendum putes. Si enim status erit aliquis civitatis, quicumque erit, te omnium periculorum video expertem fore. Nam alteros tibi jam placatos esse intelligo; alteros nunquam iratos fuisse. De mea autem in te voluntate sic velim judices, me, quibuscumque rebus opus esse intelligam, quanquam videam, qui sim hoc tempore, et quid possim, opera tamen et consilio, studio quidem certe, [1] rei, famæ, saluti tuæ præsto futurum. Tu velim et quid agas, et quid acturum te putes, facias me quam diligentissime certiorem. Vale.

EPISTOLA XV.

M. T. C. CN. PLANCIO, S. D.

Accepi perbreves tuas litteras, quibus id, quod scire cupiebam, cognoscere non potui; cognovi autem id, quod mihi dubium non fuit. Nam quam fortiter ferres communes miserias, non intellexi: quam me amares, facile perspexi; sed hoc sciebam. Illud si scissem, ad id meas litteras accommodavissem. Sed tametsi antea scripsi, quæ existimavi scribi oportere; tamen hoc tempore breviter com-

[1] *Gulielm. e vestigiis cod. Stewech.* rei familiari ac saluti. *Frustra.*

vous entretenir assez, et peut-être trop, de mes propres affaires. A l'égard des vôtres, je souhaite que vous en ayez l'opinion que vous devez; c'est-à-dire, que vous ne vous formiez aucun sujet particulier de crainte. Si le gouvernement prend une forme, je prévois, quelque forme qu'il prenne, que vous n'aurez à craindre aucun danger : car je remarque que les uns sont revenus du ressentiment qu'ils avaient contre vous, et que les autres n'en ont jamais eu. Quant à mon amitié, vous devez la croire telle, que, malgré la juste idée que j'ai à présent de moi et de mon impuissance, je ne laisserai point, dans toutes les occasions où je reconnaîtrai que mes soins vous seront nécessaires, de me rendre utile par mon travail et par mes conseils, ou du moins d'inclination, à vos affaires, à votre réputation et à votre sûreté. Ne me laissez point ignorer, je vous prie, ce que vous faites maintenant, et ce que vous vous proposez pour l'avenir. Adieu.

LETTRE XV.

M. T. CICÉRON A CN. PLANCIUS, S.

Rome, 707.

Votre dernière lettre, qui est très courte, ne m'éclaircit point sur ce que je désirais de savoir, et m'apprend ce que je n'ignorais pas. Je n'y ai point lu si vous soutenez les misères communes avec constance, et j'y vois aisément que vous êtes plein d'amitié pour moi; mais je le savais. Si vous m'aviez fait quelque confidence sur le reste, j'y aurais conformé ma réponse. Je ne laisserai pas d'ajouter, en peu de mots, à ce que j'ai déjà cru vous devoir marquer sur le même sujet, que vous ne devez craindre aucun danger personnel. Nous en avons

monendum putavi, ne quo periculo te proprio existimares esse : in magno omnes, sed tamen in communi sumus. Quare non debes aut propriam fortunam et præcipuam postulare, aut communem recusare. Quapropter eo animo simus inter nos, quo semper fuimus. Quod de te sperare, de me præstare possum. Vale.

---

tous un grand à redouter, mais il est commun. Vous ne devez, ni souhaiter pour vous une fortune particulière et distincte, ni refuser celle qui nous menace tous. Conservons donc toujours entre nous ces mêmes sentiments qui ne nous ont jamais manqué. Si je puis l'espérer de vous, je puis vous le garantir de moi. Adieu.

NOTES

SUR

LE QUATRIÈME LIVRE.

1. — LETTRE I. Trébatius, jurisconsulte, fort aimé de Cicéron, qui lui dédia ses *Topiques*, et qui le recommanda très instamment à César, gouverneur des Gaules. Cette lettre et les suivantes à Ser. Sulpicius, consulaire que j'ai déjà fait connaître, portent le caractère du temps; c'est-à-dire, qu'ayant été écrites lorsque Pompée était déjà chassé de l'Italie et César en possession de l'autorité, elles sont pleines des regrets de Cicéron sur la chute de la république, et des marques de son incertitude sur le parti qu'il devait prendre.

2. — Il était aux environs de Rome, *ad urbem*, après son retour de Cilicie, dans l'espérance du triomphe, et suivant l'usage de ceux qui aspiraient à cet honneur.

3. — César permettait à ceux qui ne voulaient pas prendre parti dans la querelle, de demeurer neutres et de se retirer où ils voulaient. Pompée exigeait au contraire qu'on s'attachât à lui, avec menace de traiter en ennemis ceux qui ne le suivraient pas. Il avait avec lui les consuls et presque tous les magistrats : mais César avait les meilleures troupes. Cicéron, sollicité par l'un et par l'autre, cherchait à quoi il était obligé par l'honneur, le devoir et l'intérêt de sa sûreté.

4. — Sulpicius, pour garder une espèce de tempérament, allait au sénat depuis le départ de Pompée, et ne fit pas même difficulté d'envoyer son fils au camp de César. Cicéron appelle le sénat *conventum*, parce que la plupart des sénateurs étaient avec Pompée. A l'égard de la prière qu'il avait reçue de César, et de l'entretien qu'il avait eu avec lui, *voyez* les Lettres à Atticus, VII, 21; IX, 18; X, 8, etc.

5. — C'est-à-dire, quoique les gouvernements aient été donnés à la satisfaction de ceux qui les demandaient; que César ait eu les Gaules, et Pompée les Espagnes.

6. — Pompée et les consuls ayant abandonné Rome à l'approche de César,

la terreur y régnait, et l'on s'y attendait aux plus fâcheuses extrémités de la part du plus fort.

7. — LETTRE II. Cicéron avait deux maisons près de Cumes.

8. — On trouve dans plusieurs Lettres à Atticus, que ce Philotimus était un affranchi de Térentia; car les femmes avaient leurs esclaves et leurs domestiques à part.

9. — Suétone met Postumia au rang des femmes dont César fut amoureux : « Pronum (dit-il) et sumtuosum in libidines fuisse constans « opinio est, plurimasque illustres feminas corrupisse, in quibus Pos- « tumiam Ser. Sulpicii, Lolliam A. Gabinii, Tertullam M. Crassi, « Cn. Pompeii Muciam. » Servius était fils de Sulpicius, et, suivant l'usage des aînés, il portait le prénom de son père.

10. — César avait déjà chassé Pompée de l'Italie, et faisait alors la guerre en Espagne contre ses lieutenants. La mer Adriatique était occupée par Dolabella, celle de Crète par Curion, la Sardaigne par Valérius, et presque toute l'Italie par Marc-Antoine. Ainsi le parti de joindre Pompée, pour lequel Cicéron penchait, n'était pas sans de grandes difficultés.

— On vantait beaucoup autrefois une certaine traduction *des plus belles lettres que Cicéron écrit à ses amis*, publiée chez Cl. Thiboust en 1666, et dédiée au comte de Montauban, fils du duc de Montbazon. Notre savant bibliographe, M. Barbier, dans une dissertation spéciale, l'attribue avec certitude à Thomas Guyot, maître d'études dans les petites écoles de Port-Royal vers 1646, et auteur de plusieurs ouvrages du même genre. Voici quelques phrases de cette traduction, extraites du commencement de la seconde lettre à Sulpicius : « Monsieur, j'ai reçu votre lettre le vingt-neuvième d'avril, lorsque j'étais au Cumin.... Après l'avoir lue, madame votre femme m'ayant fait l'honneur de me venir voir avec monsieur votre fils, ils ont jugé à propos que vous prissiez la peine de venir ici, et m'ont obligé de vous en écrire. » On aurait tort cependant de juger Thomas Guyot sur ce début; il traduit quelquefois Cicéron d'une manière plus convenable, et l'Avis qui précède son livre renferme d'excellentes doctrines et des instructions morales exprimées souvent avec autant de candeur que d'énergie. Il faut lui pardonner peut-être d'appeler Trébatius et Pomponius monsieur de Trébace et monsieur de Pompone, quand Patru et d'Ablancourt, dans leurs traductions de Cicéron, appelaient le forum *le palais*, et un tribun militaire *un colonel*. Ce système a été abandonné fort tard, et on réimprime encore des traductions où l'on donne aux juges athéniens et romains le titre de *messieurs*, comme aux gens du roi tenant la cour de parlement. J. V. L.

11. — LETTRE III. La journée de Pharsale venait de décider la querelle publique. Sulpicius, qui s'était ménagé l'amitié de César, fut nommé alors au gouvernement de l'Achaïe; mais il n'en était pas moins sensible à la ruine de la république. Cicéron s'étend ici sur ce qui doit les consoler tous deux dans ce malheur commun.

12. — Sulpicius était consul pendant que Cicéron gouvernait la Cilicie.

13. — L'avis de Sulpicius avait été qu'on ne nommât point de successeur à César avant le temps marqué par la loi Trébonia, et qu'on lui permît de solliciter le consulat dans son absence. Ceux à qui Cicéron reproche de ne l'avoir pas suivi, étaient les chefs du parti opposé, Pompée, L. Lentulus, Bibulus, Domitius Ahénobarbus, Scipion, beau-père de Pompée, M. Caton, etc. Ils périrent tous successivement.

14. — LETTRE IV. C'est-à-dire que, dans la crainte que ses lettres ne s'égarassent, Sulpicius en envoyait plusieurs copies par différentes voies.

15. — *Subtilitas* convient aux pensées; *elegantia* aux expressions.

16. — Le gouvernement de l'Achaïe, dont Sulpicius était revêtu par César, était celui de toute la Grèce. Les Romains avaient donné ce nom à tout ce qui composait la république des Achéens, nommée *Hellas* avant sa ruine. On n'en saurait douter, puisqu'on trouve dans d'autres lettres (ép. 1 et 14, Liv. VI; ép. 18, 21, 22, Liv. XIII) Sulpicius nommé gouverneur d'Athènes, qui n'était point une ville de l'Achaïe proprement dite; et dans une autre (ép. 6, Liv. XIII), gouverneur de la Grèce.

17. — Tous les historiens rendent témoignage que la modération de César fut admirable après sa victoire. Cicéron le répète en mille endroits; et dans cette même lettre il dit sans exception : *de reliquis, nihil melius ipso est.*

18. — M. Claudius Marcellus, qui était demeuré en exil après avoir suivi le parti de Pompée. Son nom et les circonstances de sa vie et de sa mort reviendront dans les lettres suivantes. Il avait été consul avec Sulpicius. C'est lui que regarde le beau Discours qui porte son nom.

19. — Dans le texte, *ne hominis quidem causa.* D'autres ont substitué *ominis*; mais il me paraît que ce n'est pas le sens de Cicéron.

20. — Calpurnius Pison, beau-père de César, et contre lequel il nous reste un Discours de Cicéron. Il y avait deux familles Calpurniennes; celle-ci, qui était patricienne, et celle des Calpurnius Bibulus, qui était plébéienne.

21. — C. Marcellus, frère de l'autre. Il avait été consul avec L. Lentulus, deux ans après son frère. Il y avait un autre Caïus Marcellus, oncle des deux, qui avait été aussi consul l'année qui était entre celles de ses deux neveux.

22. — L. Volcatius Tullus, qui avait été consul, trois ans avant Cicéron, avec M. Émilius Lépidus.

23. — Il parle du Discours *pro Marcello.* La crainte qu'il marque ensuite, est qu'ayant parlé pour la première fois depuis l'altération du gouvernement, il ne soit obligé de recommencer fort souvent. Il avait déjà soixante ans; car il était né l'an de Rome 647, sous le consulat de Q. Servilius Cépion et de C. Atilius Serranus, et l'on était alors, en 707, sous le troisième consulat de César et celui de Lépidus.

24. — LETTRE V. On trouvera partout dans ces lettres le nom de Tullia, ses vertus, son mérite, et la tendresse extrême de son père. Plutarque dit qu'elle mourut d'une maladie qui lui était restée de sa dernière couche. Cette lettre de consolation, écrite par Sulpicius à son ami, a été admirée dans tous les temps.

25. — Latin, *brevi.* Il faut sous-entendre *oratione,* comme on sous-entend *tempore*, lorsque ce mot signifie *en peu de temps, bientôt.*

26. — Elle avait été mariée trois fois, et son dernier mariage avait été rompu par le divorce. Ceux qui ont cru qu'elle avait eu quatre maris, ont été trompés par le nom de P. Lentulus, dans lequel ils n'ont pas reconnu P. Dolabella son troisième mari, qui était d'une branche de la maison des Lentulus. Il restait un petit-fils à Cicéron, du dernier mariage de sa fille.

27. — Égine, capitale de l'île du même nom, à l'est de l'Argolide; *Pirée*, bourg célèbre, qui était le port d'Athènes, où il pouvait tenir quatre cents vaisseaux; et *Mégare,* ville autrefois célèbre, située entre le Péloponnèse, l'Attique et la Béotie, n'étaient point absolument ruinés, puisqu'ils avaient encore des maisons et des habitants; mais Cicéron rend témoignage, dans son second Discours *sur la loi agraire*, qu'il restait à peine le moindre vestige de Corinthe, cette superbe ville de l'Achaïe, que L. Mummius avait détruite l'an 606 de Rome, pour avoir manqué de respect à des ambassadeurs romains. — On a souvent imité cette expression, *quum uno loco tot oppidum cadavera projecta jaceant.* On connaît surtout l'imitation de Roucher, au sixième chant du poëme des *Mois* :

Ici gît au tombeau le cadavre de Tyr.

28. — On lit dans les anciennes éditions, *animum ad cogitationem tuam. Ad* paraît une faute de copiste. La correction sera plus simple en le changeant en *ac*, qu'en s'arrêtant à rapporter les diverses leçons des manuscrits et les substitutions des commentateurs.

29. — Cette question a fort occupé tous les anciens. Cicéron se déclare pour l'affirmative dans le Traité de *la Vieillesse.* Dans d'autres endroits il paraît douter. Mais, ce qui doit être soigneusement remarqué, il y a bien de la différence entre douter s'il reste quelque chose de nous après la mort, ou si ce qui reste de nous est capable de sentiment; c'est-à-dire, de prendre encore intérêt à ce qui se passe parmi nous. Il n'y a rien à conclure de la première affirmative à l'autre. Aujourd'hui même que la religion nous instruit si bien, n'ignorons-nous pas si Dieu laisse aux morts quelque connaissance des affaires du monde?

30. — Dans le texte, *apisci*, ancien mot, pour *adipisci.* On croirait que c'est une faute de copiste, si Sulpicius n'avait comme affecté d'employer d'autres mots anciens, tels que *confieri, oppidum* pour *oppidorum.* On trouve même dans un très ancien manuscrit, du moins s'il faut s'en rapporter à P. Victorius, *homuniculi* pour *homunculi;* comme Politien avait trouvé, dans un ancien manuscrit de l'Eunuque de Térence, *homunicio* pour *homuncio.*

31. — LETTRE VI. Cicéron répond à la lettre précédente, et son début semble marquer qu'il y répondit au moment qu'il l'avait reçue. C'est le ton d'un entretien ordinaire, dans lequel on lie sa réponse avec ce qu'on vient d'entendre.

32. — On trouve dans une autre lettre (ép. 15, Liv. V) la différence extrême qu'on mettait alors entre *gratus* et *jucundus* : « Gratus et « optatus amor tuus; dicerem, jucundus, nisi id verbum in omne « tempus perdidissem. » Un autre passage d'une lettre à Atticus (24, Liv. III) fera mieux sentir encore cette différence : « Ista « veritas, etiamsi jucunda non est, mihi tamen grata est. »

33. — C'est ce Q. Fabius, surnommé *Cunctator*, qui, par son habileté à temporiser, rétablit les affaires de la république dans la seconde guerre Punique. Il avait pris le nom de Maximus, de Q. Fabius Rullianus son aïeul. Le fils qu'il perdit avait été consul avec Sempronius T. Gracchus.

34. — L. Paullus Émilius, qui vainquit le roi Persée et qui joignit la Macédoine à l'empire romain. *Voyez*, sur la mort de ses deux fils, Tite-Live, Liv. 44; Valère-Maxime, etc. *L'épitaphe* de Népotien, dans S. Jérôme, contient les noms de tous ces illustres malheu-

reux, et rend témoignage que Cicéron avait parlé de leurs pertes avec beaucoup d'étendue dans son Livre de *la Consolation*, qui n'existe plus.

35. — Ce Gallus était de la famille de Sulpicius. C'est C. Sulpicius Gallus, qui vainquit les Liguriens pendant son consulat, l'an de Rome 527.

36. — Caton le censeur, dont le Traité *de Senectute* porte le nom. Il y fait lui-même l'éloge de son fils. Ce n'était point par ce fils que Caton d'Utique était descendu de lui, mais par Saloninus Caton, autre fils qu'il avait eu après la mort de sa première femme, d'un second mariage avec Salonia, fille de Salonius, greffier public.

37. — Pour entendre ce mot, *curiam*, il faut savoir qu'il y avait deux sortes de *curiæ* : les unes, qui étaient des temples où se faisaient certains sacrifices réguliers dans chaque curie de Rome; et ces curies, comme je l'ai déjà remarqué, étaient une subdivision des tribus romaines, suivant l'institution de Romulus. Nieupoort les compare à nos paroisses. On y faisait des exercices religieux dont le lieu s'appelait *curia*, et le chef, *curio*. Mais on nommait aussi *curia* les lieux où le sénat s'essemblait, tels que *curia Hostilia*, *Pompeia*, *Julia*, *etc.* Ce n'étaient pas proprement des temples, puisqu'ils n'étaient dédiés à aucune divinité : cependant, comme le sénat ne pouvait porter de décret que dans une salle consacrée par les augures, ils passaient pour des lieux saints après cette cérémonie. La tribune même aux harangues est souvent appelée *lieu saint*, *temple*, parce qu'elle avait reçu cette consécration.

38. — De César, qui était le maître absolu; Cicéron était alors fort bien avec lui.

39. — LETTRE VII. C'est le même M. Claudius Marcellus, dont il est parlé dans la quatrième lettre à Ser. Sulpicius. Après la défaite de Pompée, ne pouvant se résoudre à la servitude, il s'était retiré dans l'île de Rhodes, où César souffrait qu'il vécût dans la solitude. Cicéron s'efforçait de le rappeler à Rome. M. Marcellus avait été consul avec Ser. Sulpicius. Il était riche, homme d'esprit, et fort aimé à Rome.

40. — Cicéron, après la bataille de Pharsale, avait pris le parti de regagner Brindes, et de se remettre de son sort à la générosité de Jules César.

41. — Caton et Scipion, qui allèrent commander les restes de leur parti en Afrique, où ils périrent avec la plupart de leurs partisans.

42. — Marcellus, après l'affaire de Pharsale, s'était d'abord retiré droit

à Mitylène. (*Voyez* son éloge dans Sénèque, *Consolation à Helvia*, chap. 9; et dans Val. Max., Liv. IX, c. 11.) Cicéron, dans son *Brutus*, chap. 71, fait dire à un de ses personnages, à Brutus lui-même : « Vidi enim Mitylenis nuper virum, atque, ut dixi, vidi « plane virum. »

43. — Il paraît que Caïus Marcellus n'avait pas pris les armes contre le vainqueur, puisqu'il se trouvait en état d'intercéder pour son frère. Cependant étant consul, deux ans après M. Marcellus son aîné, il avait été fort opposé à César.

44. — On peut juger par cet endroit, et par la lettre de M. Marcellus, qui est la onzième de ce Livre, qu'à la réserve de son frère, tous ses parents marquaient peu de chaleur pour le servir.

45. — LETTRE VIII. *Homo* est un homme ordinaire; *vir* un homme éprouvé par quelque action de courage et de vertu. — Prevost lisait *virumque fortissimum*, avec Manuce, Lambin et d'autres éditeurs. Nous avons préféré la leçon de Victorius, de Gruter, de Schütz, et des meilleurs manuscrits. J. V. L.

46. — Ces deux verbes, *præbeam præstemque*, dont les grammairiens d'aujourd'hui se servent presque indifféremment, sont bien éloignés de signifier la même chose. Multi se *præbent*, non *præstant*. Le premier signifie l'indication de la volonté; l'autre, la réalité de l'action.

47. — LETTRE IX. Cette lettre contenant de nouvelles instances pour ramener Marcellus, on est surpris de la chaleur de Cicéron dans une affaire qui l'intéressait si peu. L'amitié a beaucoup de force sur le cœur d'un honnête homme; mais comme on ne voit point d'ailleurs qu'elle fût si étroite entre Marcellus et lui, ceux qui ont cherché à pénétrer ses vues ont cru pouvoir s'imaginer, ou qu'il voulait se faire un mérite auprès de César d'avoir engagé un homme tel que Marcellus à lui demander grâce, ou que, regardant la fermeté de Marcellus comme un reproche de la facilité qu'il avait eue à se soumettre, il voulait l'amener adroitement aux mêmes termes, afin que personne ne parût regretter plus que lui le sort de la république.

48. — Cicéron, s'étant rendu au camp de Pompée, y fut si mécontent de son conseil, qu'il prit même le parti de ne s'y pas trouver. Il nomme dans plusieurs lettres, au nombre de ces conseillers imprudents, Scipion, beau-père de Pompée, Domitius Ahénobarbus, L. Lentulus, etc. Cicéron et les deux Marcellus avaient toujours été pour le parti de la paix.

49. — Vous n'avez pas voulu, dit Cicéron, *extrema persequi*, c'est-à-dire passer en Afrique avec les restes de Pharsale, pour y recommencer une guerre désespérée.

50. — LETTRE X. Le temps doit nous avoir fait perdre plusieurs lettres à Marcellus ; car il n'est pas naturel que Cicéron parle ici de son retour et de l'impatience avec laquelle il était attendu, sans lui avoir marqué qu'il pouvait revenir, et comment César y avait consenti.

51. — Theophilus, affranchi de Marcellus, qui avait apporté de ses lettres à Cicéron.

52. — Il lui avait marqué dans une des lettres précédentes, que son bien courait de grands risques, soit par la négligence de ses gens d'affaires, soit de la part de plusieurs brigands avides, qui cherchaient à s'en procurer la confiscation.

53. — LETTRE XI. Manuce croit pouvoir conclure de cette lettre que Cicéron, dans le Livre *de claris Oratoribus*, a donné à l'éloquence de Marcellus des éloges qu'elle ne méritait pas. D'autres, au contraire, trouvent ici tout à la fois le style d'un homme fort éloquent et le caractère d'un grand homme qui parle avec modération d'une faveur que la nécessité lui faisait accepter plutôt que son inclination. Chaque lecteur peut s'en faire le juge.

54. — On doit remarquer, pour l'explication de quantité d'autres endroits, la différence que les Latins mettaient entre *amici*, *propinqui* et *necessarii*. Ce dernier terme signifie une sorte d'amis intimes, sur lesquels on fait plus de fond que sur les amis ordinaires, et même sur les parents. *Familiares* signifie ceux avec qui on vit habituellement.

55. — LETTRE XII. Ser. Sulpicius, le même dont on a vu jusqu'ici le nom à la tête de plusieurs lettres.

56. — Rien n'est si simple que cet exorde. La nature nous assujettit nécessairement à la mort, et le hasard des événements nous expose à la recevoir quelquefois avant le terme de la nature. Manuce a pris occasion de disserter ici de *fato* ; ce qui n'a point de rapport à l'idée de Sulpicius.

57. — Ils avaient été consuls ensemble, l'an de Rome 702. Sulpicius, comme je l'ai déjà remarqué, était alors gouverneur de l'Achaïe ; et sous ce gouvernement étaient compris, outre l'Achaïe propre, tout le Péloponnèse avec les îles adjacentes, la Béotie et l'Épire.

58. — Les uns veulent ici *supra maias kalendas* ; d'autres *supremo maio* : enfin d'autres, *Maleas* au lieu de *majas*, et croient qu'il faut en-

tendre le promontoire de Malée en Laconie, qui était dangereux pour la navigation. *In Italiam versus* est une expression commune. On trouve dans une autre lettre, VIII, 15, *ad Alpes versus;* et dans Hirtius, de Bell. Afric., *ad Cercinam insulam versus*, et dans Tite-Live (Liv. 1), *ad meridiem versus, etc.* J'ai remarqué dans l'épître de consolation de Sulpicius, qu'il empruntait volontiers ses termes du langage le plus familier.

59. — Latin, *hora decima.* Malgré l'inégalité des jours et des nuits, la division, chez les Romains, était en douze heures dans tous les temps de l'année.

60. — *Cilon* était le surnom, non seulement des Magius, mais aussi des Flaminius. Il leur venait, suivant Festus, *ab eminentiore fronte.* Au reste, Magius était un ancien ami de Marcellus, et l'avait suivi dans la dernière guerre. Cicéron dit dans une de ses lettres, XIII, 10, qu'on ignorait la cause de son crime; mais Valère-Maxime, IX, 11, nous apprend que ce fut un mouvement de jalousie, sur ce que Marcellus semblait préférer à lui quelque ami moins fidèle.

61. — Acidinus était le surnom de la famille des Manlius. En 574 on trouve L. Manlius Acidinus, consul.

62. — On nommait *codicilli* des tablettes dont les feuillets étaient enduits de cire, sur laquelle on écrivait avec une aiguille ou un poinçon. On les nommait aussi *pugillaria, a pungendo.* On s'en servait dans les occasions pressantes, où l'on ne trouvait pas tout d'un coup de l'encre et du papier.

63. — J'ai mis *sa tente,* pour *tabernaculum*, parce que c'était assez l'usage d'en porter pour la commodité des voyages. La raison qui avait fait fuir les esclaves, était la crainte. C'était pour eux un crime capital de n'avoir pas défendu leur maître.

64. — Il était défendu, par une loi de Solon, d'enterrer les morts, et même de les brûler dans la ville. Cicéron la rapporte, Liv. II *de Leg. In urbe ne sepelito, neve urito.*

65. — Il y avait trois de ces lieux d'exercice dans les faubourgs d'Athènes : le Lycée, le Κυνόσαργες et l'Académie. Celui-ci était célèbre, non seulement par le nom d'Académus son fondateur, mais encore plus parce que Platon et d'autres grands hommes y avaient enseigné la philosophie.

66. — LETTRE XIII. Ce Nigidius est loué par tous les anciens comme un savant du premier ordre, et qui ne le cédait qu'à M. Varron Son objet principal était la physique et tout ce qui appartient à cette

science : il écrivit aussi sur la grammaire, sur l'astrologie, etc. Suétone rapporte de lui, qu'ayant su à quelle heure Auguste était né, il déclara qu'il deviendrait quelque jour le maître du monde. Son mérite n'empêchait point qu'il ne fût du nombre des exilés depuis la journée de Pharsale, et Cicéron le console ici par l'espérance d'un meilleur sort.

67. — Apparemment que Cicéron se servait de ses conseils, car il ne paraît point qu'il l'eût employé autrement. Plutarque nomme Nigidius, dans la Vie de Cicéron, entre ceux qu'il voyait familièrement.

68. — Il y a bien de l'apparence que tout ce que Cicéron disait de la bonté de César, souffrait quelque exception dans son cœur; car il y joint toujours un correctif dans l'image des violences et des terreurs présentes. César était le maître : s'il usait si bien de sa puissance, quelle plainte y avait-il à faire de son règne? Mais la violence qui faisait gémir en effet Cicéron, était celle qui avait changé la forme de la république dans celle d'un gouvernement absolu; et dans le chagrin qu'il en avait, sa mauvaise humeur lui faisait trouver à redire à tout, quoique la reconnaissance et la crainte le forçassent également de rendre justice à la bonté de César. Cette réflexion était peut-être nécessaire plutôt pour expliquer ses lamentations continuelles.

69. — Ceux apparemment qui avaient renouvelé la guerre en Afrique.

70. — Avec *insinuabo*, il faut sous-entendre *me*, si l'on n'aime mieux supposer que c'était une locution du temps pour *insinuabor*. C'est ce que Servius fait entendre sur ce vers de Virgile, *Énéide*, II, 229 :

> *Tunc vero tremefacta novus per pectora cunctis*
> *Insinuat pavor.*

Insinuat, dit-il, est dans ce lieu pour *insinuatur*.

71. — Cicéron parle sans doute du temps de son exil.

72. — LETTRE XIV. C'est le Cnéus Plancius que Cicéron avait défendu par un Discours qu'on nous a conservé. Il était aussi du nombre de ceux qui s'étaient exilés volontairement après la journée de Pharsale.

73. — César affectait de conserver la forme du sénat, de sorte que Cicéron, en retournant à Rome, était rentré dans tous les honneurs des consulaires.

74. — Il parle de son nouveau mariage, qui n'est pas dans le fond la plus belle action de sa vie; car il était âgé de soixante ans, dont il avait passé trente avec sa première femme, lorsqu'il prit le parti

de la répudier pour épouser Publilia. Il donna pour prétexte le désordre que Térentia avait mis dans ses affaires, et d'autres raisons de cette nature. Quintilien rapporte (Liv. VI, chap. *De risu*) que le jour de ses noces, quelqu'un lui marquant de la surprise de ce qu'à son âge il avait épousé une jeune fille, il répondit : « Bon, elle sera demain femme. » Il la répudia néanmoins après la mort de Tullia, parce qu'elle avait paru s'en réjouir.

75. — Cicéron répète souvent la même chose à ses meilleurs amis; et il n'avait pas attendu que Pompée fût vaincu et tué, pour le penser.

76. — Ce qu'il dit de sa *fortune*, c'est-à-dire de son bien, regarde Térentia; mais en parlant de son *salut*, il entend son frère Quintus et son neveu, qui, dans l'espérance de se concilier César après la bataille de Pharsale, l'avaient noirci dans l'esprit du vainqueur, jusqu'à l'accuser de les avoir engagés à prendre les armes contre lui. Ce mot, *scelus*, ne peut tomber que sur la perfidie de son frère et de son neveu.

77. — Il parle de son nouveau mariage, qui le mettait en état de rétablir l'ordre et la sûreté dans sa maison, parce que Publilia lui apportait un bien et des protections considérables. Mais comme il la répudia bientôt, il retira peu d'avantages de cette union.

LIBER V.

EPISTOLA I.

Q. METELLUS Q. F. CELER, PROC., M. T. CICERONI S. D.

Si vales, bene est. Existimaram pro mutuo inter nos animo, et pro reconciliata gratia, nec [1] absentem ludibrio læsum iri, nec Metellum fratrem, ob dictum, capite ac fortunis per te oppugnatum iri. Quem si parum pudor ipsius defendebat; debebat vel familiæ nostræ dignitas, vel meum studium erga vos remque publicam, satis sublevare. Nunc video illum circumventum, me desertum, a quibus minime conveniebat. Itaque in luctu et squalore sum, qui provinciæ, qui exercitui præsum, qui bellum gero. Quæ quoniam nec ratione, nec majorum [2] nostrorum clementia, administrastis, non erit mirandum, si vos pœnitebit. Te [3] tam mobili in me meosque esse animo non sperabam. Me interea nec domesticus dolor, nec cujusquam injuria a republica abducet. Vale.

[1] *Sic priscæ edd. et Victorius et quinque mss. Palatini. Alii, quos secutus est Martyni-Laguna*, nec me absentem. — [2] *Multi codd.* nostrum. — [3] *Benedict. e vestigiis codicum*, Te etiam mobili.

LIVRE V.

LETTRE I.

Q. MÉTELLUS CÉLER [1], FILS DE QUINTUS, PROCONSUL, A M. T. CICÉRON, Salut.

De la Gaule citérieure, 691.

Si votre santé est bonne, j'en suis charmé. Nos sentiments mutuels et notre réconciliation m'avaient donné lieu de me flatter que vous ne chercheriez point, dans mon absence, à me blesser par des railleries, et que vous ne prendriez pas droit d'un mot pour attaquer Métellus [2], mon frère, dans ses biens et sa fortune. Quand vous ne vous seriez cru obligé à rien par considération pour lui, la dignité de notre famille [3] et mon attachement pour vous et pour la république devaient vous parler en sa faveur. Cependant je le vois persécuté, et moi-même abandonné, par ceux que je devais le moins craindre. Ainsi, pendant que je suis à la tête d'une province, que je commande une armée, et que je fais la guerre, je me vois dans la tristesse et l'abandon. Mais, comme on ne reconnaît dans votre conduite, ni les mesures de la raison, ni l'ancienne bonté de nos ancêtres, il ne sera point surprenant que vous puissiez quelque jour vous en repentir [4]. Je n'aurais jamais cru que vous fussiez capable de cette inconstance pour moi et pour les miens. Quoi qu'il arrive, ni mes peines domestiques, ni les outrages de personne, n'auront jamais le pouvoir de me faire manquer à la république. Adieu.

EPISTOLA II.

M. T. CICERO Q. METELLO Q. F. CELERI, PROCOS., S. D.

Si tu, exercitusque valetis, bene est. Scribis ad me, te existimasse, pro mutuo inter nos animo, et pro reconciliata gratia, nunquam te a me ludibrio læsum iri. Quod cujusmodi sit, satis intelligere non possum : sed tamen suspicor, ad te esse allatum, me, in senatu, quum disputarem, permultos esse, qui rempublicam a me conservatam dolerent, dixisse, a te propinquos tuos, quibus negare non potuisses, impetrasse, ut ea, quæ statuisses tibi in senatu de mea laude esse dicenda, reticeres. Quod quum dicerem, illud adjunxi : mihi tecum ita dispertitum officium fuisse in reipublicæ salute retinenda, ut ego urbem a domesticis insidiis et ab intestino scelere, tu Italiam et ab armatis hostibus et ab occulta conjuratione defenderes ; atque hanc nostram tanti et tam præclari muneris societatem a tuis propinquis labefactam ; qui, quum tu a me rebus amplissimis atque honorificentissimis ornatus esses, timuissent, ne qua mihi pars abs te voluntatis mutuæ tribueretur. Hoc in sermone quum a me exponeretur, quæ mea exspectatio fuisset orationis tuæ, [1] quantoque in errore versatus essem : visa est oratio non injucunda ; et mediocris quidam est risus consecutus, non in te, sed magis in [2] errorem

[1] Quantoque mœrore. — [2] Mœrorem.

LETTRE II.

M. T. CICÉRON A Q. MÉTELLUS CÉLER, PROCONSUL, S.

Rome, 691.

Si votre santé est bonne, et votre armée florissante, j'en suis charmé. Vous m'écrivez[5] qu'en jugeant de ma conduite par notre amitié mutuelle et par notre réconciliation récente, vous ne vous seriez jamais imaginé que je voulusse vous blesser par mes railleries. Je ne comprends pas bien, en vérité, quel est le sens de ce reproche; mais je m'imagine qu'on n'aura pas manqué de vous rapporter qu'en faisant remarquer, l'autre jour, au sénat, que bien des gens s'affligent du bonheur que j'ai eu de sauver la république, je dis qu'un de vos proches parents, à qui vous ne pouviez rien refuser, vous avait fait supprimer ce que vous vous étiez proposé de dire à ma louange. J'ajoutai que, dans l'entreprise de sauver l'état, j'avais tellement partagé le fardeau avec vous, que je m'étais chargé de garantir la ville de ses dangers intérieurs, et vous, de défendre l'Italie contre les armes et les complots secrets de nos ennemis; mais que cette glorieuse association avait été rompue par vos amis, qui appréhendaient quelque retour de votre reconnaissance pour les services et les honneurs que vous aviez reçus de moi. Comme je représentais, dans le même discours, l'espérance que j'avais conçue du vôtre, et combien j'avais été trompé dans mon attente, l'assemblée trouva la chose plaisante, et ne put s'empêcher de rire avec modération, mais moins de vous que de mon erreur, et de m'entendre confesser ingénument que j'avais désiré vos louanges.

meum, et quod me abs te cupisse laudari, aperte atque ingenue confitebar. Jam hoc non potest in te non honorifice esse dictum, me in clarissimis meis atque amplissimis rebus tamen aliquod testimonium tuæ vocis habere voluisse.

Quod autem ita scribis, « pro mutuo inter nos « animo : » quid tu existimes esse in amicitia mutuum, nescio. Equidem hoc arbitror, quum par voluntas accipitur et redditur. Ego, si hoc dicam, me tua causa prætermisisse provinciam; tibi ipse levior videar esse. Meæ enim rationes ita tulerunt; atque ejus mei consilii majorem in dies singulos fructum voluptatemque capio. Illud dico, me, ut primum in concione provinciam deposuerim, statim, quemadmodum eam tibi traderem, cogitare cœpisse. Nihil dico de sortitione vestra : tantum te suspicari volo, nihil in ea re per collegam meum, me insciente, esse factum. Recordare cetera : quam cito senatum illo die, facta sortitione, coegerim; quam multa de te verba fecerim, quum tu ipse mihi dixisti, orationem meam non solum in te honorificam, sed etiam in collegas tuos contumeliosam fuisse. Jam illud senatusconsultum, quod eo die factum est, ea præscriptione est, ut, dum id exstabit, officium meum in te obscurum esse non possit. Postea vero, quam profectus es, velim recordere, quæ ego de te in senatu egerim; quæ in concionibus dixerim; quas ad te litteras miserim. Quæ quum omnia collegeris, tu ipse velim judices, satisne videatur his omnibus rebus tuus adventus, quum

Il me semble, et vous en conviendrez vous-même, que je ne pouvais rien faire de plus honorable pour vous que d'avouer avec tant de candeur que, dans la plus brillante et la plus illustre circonstance de ma vie, il manquait encore à ma gloire votre témoignage et vos éloges.

Vous me parlez de notre mutuelle affection. Je ne sais ce que vous appelez mutuel dans l'amitié ; mais l'amitié est mutuelle à mon avis, lorsqu'on s'efforce de rendre les bons offices qu'on a reçus. Si je vous disais que j'ai renoncé à mon gouvernement [6] pour l'amour de vous, vous auriez raison de croire ma sincérité suspecte. Mes inclinations naturelles et les circonstances m'ont porté à m'en défaire, et je m'en applaudis tous les jours de plus en plus : mais je puis vous assurer, avec vérité, que je ne l'eus pas plus tôt résigné dans une assemblée du peuple, que je commençai à chercher les moyens de le faire tomber entre vos mains. Je ne parle point de la manière dont les lots furent tirés ; mais je vous prie de croire que mon collègue ne fit rien sans ma participation. Souvenez-vous de tout ce qui suivit ; avec quelle diligence j'assemblai le sénat après le scrutin ; avec quelle effusion de sentiments je parlai en votre faveur, jusqu'à vous faire avouer à vous-même que mon discours n'était pas seulement honorable pour vous, mais injurieux pour vos collègues ; et le décret qui fut passé le même jour au sénat, est conçu dans des termes [7] qui publieront, aussi long-temps qu'il subsistera, les services que je vous ai rendus. Tâchez aussi de vous rappeler ce que je fis pour vous au sénat après votre départ [8], ce que je dis au peuple, ce que je vous écrivis; et je vous laisse à juger si, dans votre dernier voyage à Rome, vous m'avez marqué le retour auquel

proxime Romam venisti, mutue respondisse. Quod scribis de reconciliata nostra gratia; non intelligo, cur reconciliatam esse dicas, quæ nunquam [1] imminuta est.

Quod scribis, non oportuisse Metellum fratrem tuum, ob dictum, a me oppugnari : primum, hoc velim existimes, animum mihi istum tuum vehementer probari, et fraternam plenam humanitatis ac pietatis voluntatem ; deinde, si qua ego in re fratri tuo, reipublicæ causa, restiterim, ut mihi ignoscas. Tam enim sum amicus reipublicæ, quam qui maxime. Si vero meam salutem contra illius impetum in me crudelissimum defenderim : satis habeas, nihil me etiam tecum de tui fratris injuria conqueri. Quem ego quum comperissem, omnem sui tribunatus conatum in meam perniciem parare atque meditari : egi cum Claudia, uxore tua, et cum vestra sorore Mucia, cujus erga me studium, pro Cn. Pompeii necessitudine, multis in rebus perspexeram, ut eum ab illa injuria deterrerent. Atque ille, quod te audisse [2] certo scio, pridie kal. januar., qua injuria nemo unquam in aliquo magistratu improbissimus civis affectus est, ea me consulem affecit, quum rempublicam conservassem, atque abeuntem magistratu concionis habendæ potestate privavit : cujus injuria mihi tamen honori summo fuit. Nam quum ille mihi nihil, nisi ut jurarem, permitteret; magna voce juravi verissimum pulcherrimumque jusjurandum, quod populus

[1] *Al.* immutata. — [2] *Sic ms. Græv. Al.* credo, pr.

je devais m'attendre. Vous me parlez de notre réconciliation : quel peut être le sens de ce terme, lorsque l'amitié n'a jamais été interrompue ?

A l'égard de votre frère, que vous m'accusez d'avoir traité avec trop de rigueur pour une simple parole ; premièrement, je vous demande en grâce d'être bien persuadé que je loue cette tendresse fraternelle qui vous fait prendre ses intérêts avec tant de chaleur ; en second lieu, je vous fais des excuses sincères, si l'intérêt de la république, qui m'est, à la vérité, aussi cher qu'à personne, m'a fait agir contre votre frère. Mais, supposé aussi que je n'aie fait que me défendre contre ses cruelles attaques, ne conviendrez-vous pas que c'est en avoir fort bien usé avec vous, que de ne vous avoir pas même porté mes plaintes contre lui ? Aussitôt que je le vis disposé à tourner à ma destruction toutes les forces de son tribunat, je m'adressai à Claudia [9], votre épouse, et à votre sœur Mucia [10], dont j'ai souvent ressenti les bons offices en faveur de l'amitié qui me lie avec Pompée, pour le détourner du dessein de me faire outrage. Cependant il est impossible que vous ignoriez qu'à la fin de mon consulat, le dernier jour [11] de cette heureuse année où j'ai sauvé l'état, il m'a fait l'affront le plus sensible qu'ait jamais essuyé un magistrat malintentionné pour la république, en m'otant la liberté de haranguer le peuple suivant l'usage. A la vérité, cette insulte tourna hautement à ma gloire : car, lorsqu'il ne voulut m'accorder que la liberté de prononcer le serment, je fis à haute voix le plus véritable et le plus noble de tous les serments ; tandis que le peuple jurait lui-même, avec toutes sortes d'acclamations, que j'avais juré la vérité. Après une injure si éclatante, je ne laissai

idem magna voce me vere jurasse juravit. Hac accepta tam insigni injuria, tamen illo ipso die misi ad Metellum communes amicos, qui agerent cum eo, ut de illa mente desisteret. Quibus ille respondit, sibi non esse integrum. Etenim paullo ante in concione dixerat, ei, qui in alios animadvertisset indicta causa, dicendi ipsi potestatem fieri non oportere. Hominem gravem et civem egregium! qui, qua pœna senatus, consensu bonorum omnium, eos affecerat, qui urbem incendere, et magistratus ac senatum trucidare, bellum maximum conflare voluissent, eadem dignum judicaret eum, qui curiam cæde, urbem incendiis, Italiam bello liberasset. Itaque ego Metello, fratri tuo, præsenti restiti. Nam in senatu kal. jan. sic cum eo de republica disputavi, ut sentiret, sibi cum viro forti et constanti esse pugnandum. A. d. tertium non. januar. quum agere cœpisset, tertio quoque verbo orationis suæ me appellabat, mihi minabatur; neque illi quidquam deliberatius fuit, quam me, quacumque ratione posset, non judicio, neque disceptatione, sed vi atque impressione evertere. Hujus ego temeritati si virtute atque animo non restitissem; quis esset, qui me in consulatu non casu potius existimaret, quam consilio fortem fuisse? Hæc si tu Metellum cogitare de me nescisti, debes existimare, te maximis de rebus a fratre esse celatum: sin autem aliquid impertivit tibi sui consilii; lenis a te et facilis existimari debeo, qui nihil tecum de his ipsis rebus expostulem. Et, si intelligis, non me dicto

pas de lui envoyer, le même jour, quelques uns de nos amis communs, pour le presser d'abandonner ses poursuites. Il répondit que ce qu'on lui demandait n'était plus à sa disposition. En effet, il avait dit au peuple, quelques jours auparavant : « Que celui qui avait puni les autres de mort sans leur avoir permis de parler [12], ne méritait pas de parler pour lui-même. » L'excellent citoyen! l'ami zélé de sa patrie, qui enveloppe dans une même sentence, d'un côté, ceux que le sénat et tous les honnêtes gens ont justement condamnés pour avoir voulu livrer Rome à la flamme, égorger les magistrats et le sénat, exciter une guerre sanglante ; et de l'autre, celui qui a garanti le sénat du carnage, Rome de l'incendie, l'Italie de la guerre civile! J'ai donc pris le parti de résister en face à votre frère, et le premier jour de janvier, à l'occasion d'un débat politique, je l'ai traité d'une manière à lui faire connaître qu'il avait affaire à un homme de jugement et de courage. Deux jours après, ayant recommencé ses harangues, il ne prononça point trois mots sans me nommer et sans accompagner mon nom de menaces. Rien ne paraissait l'intéresser tant que ma ruine ; et ne s'arrêtant plus aux voies ordinaires de la justice, il ne pensait plus qu'à la violence. Si ma résistance avait été moins ferme et moins constante, qui n'aurait pas cru que toute la vigueur que j'ai fait éclater dans mon consulat, était plutôt l'effet du hasard que de la vertu? Comptez, si vous avez ignoré toutes ces circonstances, que votre frère vous en a imposé par des déguisements; ou, s'il vous en a fidèlement informé, vous devez des louanges à mon caractère et à ma patience, qui ne m'ont pas permis de vous en faire des plaintes. A présent que vous devez être persuadé qu'il n'était pas question, comme vous me l'écrivez, de quel-

Metelli, ut scribis, sed consilio ejus, animoque in me inimicissimo esse commotum : cognosce nunc humanitatem meam; si humanitas appellanda est in acerbissima injuria remissio animi ac dissolutio. Nulla est a me unquam sententia dicta in fratrem tuum : quotiescumque aliquid est actum, sedens iis assensi, qui mihi lenissime sentire visi sunt. Addam et illud etiam, quod jam ego curare non debui, sed tamen fieri non moleste tuli, atque etiam, ut ita fieret, pro mea parte adjuvi, ut senatusconsulto meus inimicus, quia tuus frater erat, sublevaretur.

Quare non ego oppugnavi fratrem tuum, sed fratri tuo repugnavi; nec in te, ut scribis, animo fui mobili, sed ita stabili, ut in mea erga te voluntate, etiam desertus ab officiis tuis, permanerem. Atque hoc ipso tempore tibi, pæne minitanti nobis per litteras, hoc rescribo atque respondeo : ego dolori tuo non solum ignosco, sed summam etiam laudem tribuo. Meus enim me sensus, quanta vis fraterni sit amoris, admonet. A te peto, ut tu quoque æquum te judicem dolori meo præbeas; si acerbe, si crudeliter, si sine causa sum a tuis oppugnatus, ut statuas, mihi non modo non cedendum, sed etiam tuo atque exercitus tui auxilio, in ejusmodi causa, utendum fuisse. Ego te mihi semper amicum esse volui : me ut tibi amicissimum esse intelligeres, laboravi. Maneo in voluntate, et, quoad voles tu, permanebo; citiusque amore tui fratrem tuum odisse desinam, quam illius odio quidquam de nostra benivolentia detraham. Vale.

ques paroles entre votre frère et moi, mais d'un dessein furieux de me perdre, rendez justice à ma douceur, si je puis donner ce nom, après un tel outrage, à ce qui mérite mieux peut-être celui de mollesse et de faiblesse d'esprit. Je n'ai jamais rien proposé contre votre frère, lorsqu'il a été question de lui au sénat [13]; et je me suis toujours levé pour soutenir de mon suffrage ceux qui lui ont été le plus favorables. J'ajouterai même que, malgré les raisons que j'avais de n'y pas prendre un intérêt fort vif, non seulement je n'ai pas ressenti de peine lorsqu'on a parlé de révoquer le premier décret, mais j'ai contribué peut-être au rétablissement de mon ennemi, parce qu'il est votre frère.

Il est donc vrai que je ne l'ai point attaqué, et que je n'ai pensé qu'à me défendre. Il est encore vrai que mon amitié pour vous n'a point souffert les altérations dont vous vous plaignez, et qu'elle a toujours été si ferme et si constante, qu'elle résiste même à présent au mépris que vous en faites. Oui, dans le temps que votre lettre s'emporte jusqu'aux menaces, je vous réponds que, non seulement je vous pardonne, mais que j'applaudis à votre chagrin; car je sais par moi-même quelle est la force de l'amitié fraternelle. Jugez-moi donc avec la même équité; et si j'ai été cruellement attaqué par vos amis, s'ils m'ont persécuté sans aucune ombre de raison, avouez que, loin de céder sans résistance, j'étais en droit d'attendre contre eux votre propre secours et celui de votre armée. J'ai désiré constamment votre amitié, et je me suis toujours efforcé de prouver la sincérité de la mienne. Mes sentiments sont aujourd'hui les mêmes; ils continueront de l'être, à moins que vous ne me forciez à les changer; et je cesserai plutot de haïr votre frère, que de donner la moindre atteinte à la liaison que je veux conserver avec vous. Adieu.

EPISTOLA III.

Q. METELLUS NEPOS M. T. C. S. D.

Hominis importunissimi contumeliæ, quibus crebris concionibus me onerat, tuis erga me officiis leniuntur, et, ut sunt leves ab ejusmodi homine, a me despiciuntur; libenterque, commutata persona, te mihi fratris loco esse duco. De illo [1] ne meminisse quidem volo : tametsi bis eum invitum servavi. De [2] meis rebus, ne vobis multitudine litterarum molestior essem, [3] ad Lollium perscripsi; de rationibus provinciæ quid vellem fieri, ut is vos doceret et commonefaceret. Si poteris, velim pristinam tuam erga me voluntatem conserves. Vale.

EPISTOLA IV.

M. T. C. METELLO NEPOTI COS. S. D.

Litteræ Quinti fratris, et T. Pomponii, necessarii mei, tantum spei dederant, ut in te non minus auxilii, quam in tuo collega mihi constitutum fuerit. Itaque litteras ad te statim misi : per quas, ut fortuna postulabat, et gratias tibi egi, et de reliquo tempore auxilium petii. Postea mihi non tam meorum litteræ, quam sermones eorum, qui hac iter faciebant,

[1] *Hic Martyni-Laguna indicavit spatium unius et alterius versiculi.* — [2] *Al.* me meisque reb. — [3] *Gulielm. suspicatur*, ad Loll. prætorem scripsi.

LETTRE III.

Q. MÉTELLUS NÉPOS [14] A M. T. CICÉRON, S.

De l'Espagne, 697.

Vos bons offices me consolent des outrages que j'essuie tous les jours par les harangues du plus odieux de tous les hommes. D'un ennemi de ce caractère, je les compte pour rien et je les méprise; tandis que la reconnaissance me porte à vous regarder comme un frère [15]. Je l'ai sauvé deux fois malgré lui; mais je ne veux pas même en conserver le souvenir. La crainte de vous être importun par un trop grand nombre de lettres, m'a fait écrire le détail de mes affaires à Lollius, avec ordre de vous communiquer mes intentions par rapport aux comptes de la province. Je vous prie, si rien ne s'y oppose dans votre cœur, de conserver pour moi votre ancienne affection. Adieu.

LETTRE IV.

M. T. CICÉRON A Q. MÉTELLUS NÉPOS, CONSUL, S.

Dyrrhachium, 696.

Quintus, mon frère, et Titus Pomponius, mon ami, m'avaient inspiré tant de confiance pour vous par leurs lettres [16], que je ne faisais pas moins de fond sur votre secours que sur celui de votre collègue. Dans cette idée, n'ayant pas manqué de vous écrire aussitôt, je vous fis des remercîments, et je vous demandai votre assistance pour l'avenir, comme j'y étais obligé par ma situation. Ensuite, ayant appris par les discours de ceux qui passaient par ici, plutôt que par les informations de mes amis, que vous aviez changé de disposition, je

animum tuum immutatum significabant. Quæ res fecit, ut tibi litteris obstrepere non auderem. Nunc mihi Quintus frater meus mitissimam tuam orationem, quam in senatu habuisses, perscripsit; qua inductus ad te scribere sum conatus, et abs te, quantum tua fert voluntas, peto quæsoque, ut tuos mecum serves potius, quam propter arrogantem crudelitatem tuorum me oppugnes. Tu tuas inimicitias ut reipublicæ donares, te vicisti : alienas ut contra rempublicam confirmes, adduceris? Quod si mihi tua clementia opem tuleris, omnibus in rebus me fore in tua potestate, tibi confirmo : sin mihi neque magistratum, neque senatum, neque populum auxiliari, propter eam vim, quæ me cum republica vicit, licuerit; vide, ne, quum velis revocare tempus omnium reservandorum, quum, qui servetur, non erit, non possis. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. C. ANTONIO M. F. IMPERATORI S. D.

Etsi statueram nullas ad te litteras mittere, nisi commendatitias; non quo eas intelligerem satis apud te valere, sed ne iis, qui me rogarent, aliquid de nostra conjunctione imminutum esse ostenderem : tamen, quum T. Pomponius, homo omnium meorum in te studiorum et officiorum maxime conscius, tui cupidus, nostri amantissimus, ad te proficisceretur, aliquid mihi scribendum putavi;

n'ai point eu la hardiesse de vous importuner plus longtemps de mes lettres. Aujourd'hui que mon frère me rend compte des favorables sentiments que vous avez marqués dans votre discours au sénat, je me sens porté à vous écrire et à vous supplier, autant que votre inclination vous le permettra, de vous unir plutôt à moi pour conserver les personnes qui vous appartiennent, que de vous prêter à leurs cruelles intentions [17] pour me nuire. Après avoir fait à la république le sacrifice de vos propres ressentiments, vous laisseriez-vous engager à seconder ceux d'autrui contre les intérêts de la république? Vous pouvez compter que si votre bonté vous fait prendre ma défense, il n'y aura point d'occasions où vous ne puissiez disposer absolument de moi. Si la même violence qui m'a renversé avec la république, ne permet ni au magistrat, ni au sénat, ni au peuple de me secourir, prenez garde qu'un jour, lorsque vous voudrez revenir à garder plus de ménagements, vous n'en ayez plus le pouvoir, parce qu'il ne restera personne à conserver [18]. Adieu.

LETTRE V.

M. T. CICÉRON A C. ANTONIUS [19], *IMP.*, S.

Rome, 692.

J'avais résolu de ne plus vous écrire que des lettres de recommandation; non que je leur crusse beaucoup de pouvoir sur vous, mais pour ne pas faire connaître à ceux qui peuvent m'en demander, que notre amitié est un peu refroidie. Cependant je ne puis voir partir T. Pomponius, l'homme du monde qui sait le mieux ce que je pense de vous et ce que j'ai fait pour vous, votre ami d'ailleurs et le mien, sans vous écrire une

præsertim quum aliter ipsi Pomponio satisfacere non possem. Ego si abs te summa officia desiderem, mirum nemini videri debeat. Omnia enim a me in te profecta sunt, quæ ad tuum commodum, quæ ad honorem, quæ ad dignitatem pertinerent. Pro iis rebus nullam mihi abs te relatam esse gratiam, tu es optimus testis; contra etiam esse aliquid abs te profectum, ex multis audivi. Nam comperisse me, non audeo dicere, ne forte id ipsum verbum ponam, quod abs te aiunt falso in me solere conferri. Sed ea, quæ ad me delata sunt, malo te ex Pomponio, cui non minus molesta fuerunt, quam ex meis litteris, cognoscere. Meus in te animus quam singulari officio fuerit, et senatus, et populus romanus testis est : tu quam gratus erga me fueris, ipsi existimare potes; quantum mihi debeas, ceteri existimant. Ego quæ tua causa antea feci, voluntate sum adductus, posteaque constantia. Sed reliqua, mihi crede, multo majus meum studium, majoremque gravitatem et laborem desiderant. Quæ ego si non profundere ac perdere videbor; omnibus meis viribus sustinebo. Sin autem ingrata esse sentiam; non committam, ut tibi ipse insanire videar. Ea quæ sint, et cujusmodi, poteris ex Pomponio cognoscere. Atque ipsum tibi Pomponium ita commendo, ut, quanquam ipsius causa confido te facturum esse omnia; tamen abs te hoc petam, ut, si quid in te residet amoris erga me, id omne in Pomponii negotio ostendas. Hoc mihi nihil gratius facere potes. Vale.

véritable lettre, surtout quand je m'aperçois que ce serait le désobliger lui-même. Que dis-je? si même j'attendais de vous les plus grands services, personne n'en devrait être surpris. Je n'ai rien négligé[20] de ce qui appartient à vos intérêts, à votre honneur et à votre dignité. Vous m'êtes témoin vous-même que je suis encore à recevoir la moindre marque de votre reconnaissance. Je sais, au contraire, de plusieurs personnes, qu'il vous est échappé quelque chose contre moi; car je n'ose dire que je l'aie découvert[21], de peur d'employer le terme que vous avez souvent, dit-on, l'injustice de me reprocher. Mais j'aime mieux que vous appreniez ce qu'on m'a rapporté, de la bouche de Pomponius[22], que de mes lettres : il n'en a pas été moins blessé que moi. Le zèle que j'ai fait éclater pour vos intérêts peut être attesté par le sénat et le peuple romain; tout le monde, en un mot, sait les obligations que vous m'avez, et vous savez vous-même quel retour j'ai reçu de vous. Ce que j'ai fait jusqu'à présent pour vous est venu d'abord de mon inclination, ensuite de ma constance : mais comptez que ce qui reste à faire demande encore plus de zèle, plus de soin, plus d'assiduité. J'y emploierai toutes mes forces, si je m'aperçois que ce ne soit pas les prodiguer et les perdre; mais si j'ai affaire à un ingrat, je ne m'exposerai point à me faire accuser de folie[23] par vous-même. Pomponius vous expliquera la nature et le fond de tous ces reproches. Je ne laisse pas de vous le recommander; et quoique je vous croie disposé à tout faire en sa faveur, je vous demande en grâce néanmoins, s'il vous reste un peu d'amitié pour moi, de m'en donner la preuve dans l'affaire de Pomponius. Il n'y a rien en quoi vous puissiez m'obliger davantage. Adieu.

EPISTOLA VI.

M. CICERO P. SEXTIO, L. F., PROQUÆSTORI, S. D.

Quum ad me Decius, [1] librarius, venisset, egissetque mecum, ut operam darem, ne tibi hoc tempore succederetur : quanquam illum hominem frugi et tibi amicum existimabam, tamen, quod memoria tenebam, cujusmodi ad me litteras antea misisses, non satis credidi homini [prudenti], tam valde esse mutatam voluntatem tuam. Sed posteaquam et Cornelia tua Terentiam convenit, et ego cum Q. Cornelio locutus sum : adhibui diligentiam, quotiescumque senatus fuit, ut adessem, plurimumque in eo negotii habui, ut Q. Fufium, tribunum plebis, et ceteros, ad quos tu scripseras, cogerem potius mihi credere, quam tuis litteris. Omnino res tota in mensem januarium rejecta erat, sed facile obtinebatur.

Ego tua gratulatione commotus, quod ad me pridem scripseras, velle te bene evenire, quod de Crasso domum emissem ; emi eam ipsam domum quinquies tricies, aliquanto post tuam gratulationem. Itaque nunc me scito tantum habere æris alieni, ut cupiam conjurare, si quisquam recipiat : sed partim odio inducti, me excludunt, et aperte vindicem conjurationis oderunt ; partim non credunt, et a me insidias metuunt, nec putant ei nummos deesse posse, qui ex obsidione fœneratores

[1] *Aptior videtur altera lectio*, libertus tuus.

LETTRE VI.

M. CICÉRON A P. SEXTIUS [24], PROQUESTEUR, S.

Rome, 691.

Décius, votre secrétaire, m'est venu prier d'employer mes soins pour empêcher qu'on ne vous donnât un successeur; mais, quoique je le croie fort honnête homme et de vos amis, le souvenir de ce que vous m'aviez marqué par vos lettres m'a fait douter, malgré son témoignage, que vous pussiez avoir si fort changé de sentiment. Cependant depuis que Cornélia [25], votre épouse, a vu là-dessus Térentia, et que je me suis moi-même expliqué avec Q. Cornélius, je n'ai pas manqué de me trouver au sénat chaque fois qu'il s'est assemblé, et je n'ai pas eu de peine à persuader à Q. Fufius [26], tribun du peuple, et à tous ceux à qui vous aviez écrit, de s'en rapporter à moi plutôt qu'à vos lettres. Toute l'affaire est rejetée au mois de janvier; mais vous obtiendrez facilement ce que vous désirez.

Les félicitations que vous me fîtes il y a quelque temps, dans la supposition que j'avais acheté la maison de Crassus [27], ont contribué, peu après que j'eus reçu votre compliment, à me la faire acheter en effet trois millions cinq cent mille sesterces. Apprenez donc que je suis à présent si chargé de dettes, que j'entrerais volontiers dans quelque conjuration, si l'on consentait à m'y recevoir : mais entre les gens de cette espèce, les uns me portent une haine ouverte, et ne veulent point recevoir un vengeur de conspiration ; les autres se défient de moi et craignent que je ne leur dresse quelque piége; ils ne conçoivent pas que celui qui a délivré

exemerit. Omnino semissibus magna copia est. Ego autem meis rebus gestis hoc sum assecutus, ut bonum nomen existimer. Domum tuam atque ædificationem omnem perspexi, et vehementer probavi. Antonium, etsi ejus in me officia omnes desiderant, tamen in senatu gravissime ac diligentissime defendi, senatumque vehementer oratione mea atque auctoritate commovi. Tu ad me velim litteras crebrius mittas. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. M. F. CICERO CN. POMPEIO CN. F. MAGNO, IMPERATORI, S. D.

[1] S. T. E. Q. V. B. E. E. V. Ex litteris tuis, quas publice misisti, cepi una cum omnibus incredibilem voluptatem. Tantam enim spem otii ostendisti, quantam ego semper omnibus, te uno fretus, pollicebar. Sed hoc scito, tuos veteres hostes, novos amicos, vehementer litteris perculsos, atque ex magna spe deturbatos, jacere. Ad me autem [2] litteras quas misisti, quanquam exiguam significationem tuæ erga me voluntatis habebant, tamen mihi scito jucundas fuisse. Nulla enim re tam lætari soleo, quam meorum officiorum conscientia: quibus si quando non mutue respondetur, apud me

[1] *Ut epist. 2 hujus libri. Male Palat. quidam codd.* Si tibi est, quomodo vis, bene est. — [2] *Martyni-Laguna alium inducit ordinem*, quas misisti litteras

du dernier péril tant de prêteurs d'argent [28], puisse jamais en manquer. Sans doute les usuriers [29] n'en manquent point. Pour moi, mes actions ne m'ont servi qu'à établir assez bien mon crédit. J'ai examiné soigneusement votre maison et toutes les dépendances; j'en suis fort satisfait. Quoique tout le monde remarque qu'Antoine [30] ne me sert point comme il le devrait, je n'ai pas laissé de le défendre au sénat avec beaucoup de zèle et de gravité, et je me suis aperçu que mon discours et mon autorité avaient fait une vive impression. Écrivez-moi plus souvent, je vous en prie. Adieu.

LETTRE VII.

M. T. CICÉRON A CN. POMPÉE LE GRAND [31], *IMP.*, S.

Rome, 691.

J'AI reçu [32] une satisfaction incroyable, mais qui m'a été commune avec tous les Romains, de la lettre que vous avez adressée au sénat et au peuple [33], dans laquelle vous nous donnez des assurances de cette paix [34], que la confiance que j'ai dans vous seul m'a toujours fait annoncer. Mais je ne dois point vous dissimuler que vos anciens ennemis [35], qui aspirent aujourd'hui à votre amitié, en ont été étourdis et déconcertés. A l'égard de la lettre particulière que vous m'écrivez, quoique je n'y aie trouvé que de fort légères marques de votre amitié [36], elle n'a pas laissé de me causer beaucoup de plaisir : car rien ne m'en cause tant que le témoignage que je puis me rendre de mon zèle à être utile ; et si l'on n'y répond pas toujours, je ne suis pas fâché que la balance du compte soit en ma faveur. Cependant je me flatte que si l'ardeur extrême dont j'ai

plus officii residere facillime patior. Illud non dubito, quin, si te mea summa erga te studia parum mihi adjunxerint, respublica nos inter nos conciliatura conjuncturaque sit. Ac, ne ignores, quid ego in tuis litteris desiderarim, scribam aperte, sicut et mea natura, et nostra amicitia postulat. Res eas gessi, quarum aliquam in tuis litteris, et nostræ necessitudinis, et reipublicæ causa, gratulationem exspectavi : quam ego abs te prætermissam esse arbitror, quod [1] vererere, ne cujus animum offenderes. Sed scito, ea, quæ nos pro salute patriæ gessimus, orbis terræ judicio ac testimonio comprobari. Quæ, quum veneris, tanto consilio, tantaque animi magnitudine a me gesta esse cognosces, ut tibi multo majori, quam Africanus fuit, [2] tamen non multo minorem, quam Lælium, facile et in republica, et in amicitia, adjunctum esse patiare. Vale.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. M. LICINIO P. F. CRASSO S. D.

Quantum meum studium exstiterit dignitatis tuæ, vel tuendæ, vel etiam augendæ, non dubito, quin ad te omnes tui scripserint. Non enim fuit, aut mediocre, aut obscurum, aut ejusmodi, quod silentio posset præteriri. Nam et cum consulibus, et cum multis consularibus tanta contentione decer-

[1] *Male olim* verebare. — [2] *Græviu e codd. Amst. et omnibus Palat.* me non multo minorem.

toujours fait profession pour vos intérêts, ne m'a pas fait auprès de vous tout le mérite que j'aurais souhaité, l'intérêt public aura du moins la force de nous unir étroitement. Et pour ne pas vous déguiser ce que je m'attendais à trouver dans votre lettre, je vous avouerai, avec toute la franchise qui convient à mon caractère et à notre amitié, que j'attendais de vous, par considération pour la république autant que pour notre liaison, quelque félicitation sur les événements de mon consulat. Je m'imagine que votre silence n'est venu que de la crainte d'offenser certaines personnes : mais je serais fâché que vous ignorassiez que ce que j'ai fait pour le salut de la patrie, a mérité les applaudissements du monde entier. Vous reviendrez à Rome; et vous trouverez que je me suis conduit avec tant de prudence et de force, que vous, qui êtes bien supérieur à Scipion [37], vous ne ferez pas difficulté de m'admettre, moi qui ne suis pas trop inférieur à Lélius [38], à la participation des affaires publiques, et à la familiarité particulière de votre amitié. Adieu.

LETTRE VIII.

M. T. CICÉRON A M. LICINIUS CRASSUS [39], S.

Rome, février 699.

Je ne doute point que tous vos amis ne vous aient informé avec combien de zèle je me suis employé au soutien et même à l'augmentation de votre dignité. Je ne vous parle point d'un service obscur ou médiocre, ou de nature à demeurer enseveli dans le silence. Je suis entré en lice avec les consuls et quantité de consulaires, et je ne me souviens point d'avoir jamais marqué plus de chaleur dans aucune cause. Je me suis

tavi, quanta nunquam antea ulla in causa; suscepique mihi perpetuam propugnationem pro omnibus ornamentis tuis; veterique nostræ necessitudini jamdiu debitum, sed multa varietate temporum interruptum officium cumulate reddidi. Neque mehercule unquam mihi tui aut colendi aut ornandi voluntas defuit; sed quædam pestes hominum, laude aliena dolentium, et te nonnunquam a me alienarunt, et me aliquando immutarunt tibi. Sed exstitit tempus, optatum mihi magis quam speratum, ut, florentissimis tuis rebus, mea perspici posset et memoria nostræ voluntatis, et amicitiæ fides. Sum enim consecutus, non modo ut domus tua tota, sed ut cuncta civitas me tibi amicissimum esse cognosceret. Itaque et præstantissima omnium feminarum, uxor tua, et eximia pietate, virtute, gratia, tui Crassi, meis consiliis, monitis, studiis, actionibusque [1] nituntur: et senatus populusque romanus intelligit, tibi absenti nihil esse tam promtum, aut tam paratum, quam in omnibus rebus, quæ ad te pertineant, operam, curam, diligentiam, auctoritatem meam.

Quæ sint acta, quæque agantur, domesticorum tibi litteris declarari puto. De me sic existimes ac tibi persuadeas vehementer velim, non me repentina aliqua voluntate, aut fortuito, ad tuam amplitudinem meis officiis amplectendam incidisse; sed, ut primum forum attigerim, spectasse semper, ut tibi possem quam maxime esse con-

[1] *Aliquot mss.* utuntur.

engagé dans un combat perpétuel pour la défense de vos prérogatives, et je crois m'être parfaitement acquitté de ce que je devais depuis long-temps à notre ancienne liaison, quoiqu'elle ait été interrompue par la variété des événements. Au fond, jamais l'envie de vous servir ou de contribuer à votre gloire ne s'est refroidie dans mon cœur; mais la malignité de certaines gens, qui s'affligent de l'honneur d'autrui, vous a quelquefois inspiré de l'éloignement pour moi, et m'a fait changer aussi de conduite avec vous. Enfin, par un hasard conforme à mes désirs plutôt qu'à mes espérances, j'ai trouvé l'occasion, dans un temps où vos affaires sont très florissantes, de faire éclater mes véritables inclinations et la fidélité que je dois à notre amitié. Ce n'est pas à votre maison seulement, c'est à toute la ville que j'ai fait heureusement connaître combien je vous suis attaché. Aussi Tertulla [40], votre femme, l'honneur de son sexe, et vos deux fils [41] dont je ne puis trop louer la vertu, le mérite, et la tendresse pour leur père, se reposent-ils avec confiance sur mes conseils, sur mon zèle et sur mes services : tandis que le sénat et le peuple romain s'aperçoivent que dans tout ce qui appartient à vos intérêts pendant votre absence, vous n'avez rien qui vous soit plus dévoué que mes soins, mon travail, ma diligence et tout mon crédit.

On vous écrit sans doute de chez vous, ce qui s'est passé et ce qui se passe actuellement. Je souhaiterais, pour ce qui me regarde, que loin d'attribuer au hasard ou à quelque mouvement imprévu la chaleur que j'ai marquée pour votre service, vous fussiez absolument persuadé que dès le premier instant de mon entrée au forum [42], je me suis toujours proposé de vivre avec vous dans la plus étroite liaison. Et je me rappelle fort

junctus. Quo quidem ex tempore, memoria teneo, neque meam tibi observantiam, neque mihi tuam summam benivolentiam ac liberalitatem defuisse. Si quæ interciderunt, non tam re, quam suspicione violata; ea quum fuerint et falsa et inania, sint evulsa ex omni memoria vitaque nostra. Is enim tu vir es, et eum me esse cupio, ut, quoniam in eadem reipublicæ tempora incidimus, conjunctionem amicitiamque nostram utrique nostrum laudi sperem fore. Quamobrem tu, quantum tuo judicio tribuendum esse nobis putes, statues ipse; et, ut spero, statues ex nostra dignitate: ego vero tibi profiteor atque polliceor eximium et singulare meum studium in omni genere officii, quod aut honestatem et gloriam tuam spectet. In quo, etiamsi multi mecum contendent, tamen, quum reliquis omnibus, tum Crassis tuis judicibus, omnes facile superabo: quos quidem ego ambo unice diligo; sed in Marco benivolentia [1] impari. Hoc magis sum Publio deditus, quod me, quanquam a pueritia sua semper, tamen hoc tempore maxime, sicut alterum parentem, et observat, et diligit. Has litteras velim existimes fœderis habituras esse vim, non epistolæ, meque ea, quæ tibi promitto ac recipio, sanctissime esse observaturum, diligentissimeque [2] facturum. Quæ a me suscepta defensio est, te absente, dignitatis tuæ; in ea jam ego, non solum amicitiæ

[1] *Schutz rescripsit* impar. *Gronov. vero conjecerat*, sed ut Marco benivolentiam impertio, sic magis, etc. — [2] *Alii, cum iteratione ejusdem verbi*, esse facturum.

bien que depuis ce temps-là je ne me suis jamais relâché dans les soins que je vous ai rendus; comme votre amitié et votre bonté pour moi ne se sont jamais refroidies. Si, par intervalles, quelques nuages ont paru troubler notre union, ils en ont moins altéré le fond que les apparences; et ces défiances frivoles doivent être pour jamais effacées de notre souvenir et de notre vie. Vous êtes d'un caractère, et je souhaite qu'on puisse dire la même chose du mien, qui doit me faire espérer qu'étant tombés tous deux dans les mêmes temps de la république, notre liaison et notre amitié nous seront également glorieuses. Voyez donc à quoi vous croyez que l'opinion que vous avez de moi doive vous engager, et dans cette délibération j'espère que vous prendrez ma dignité pour règle. Moi, de mon côté, je vous promets et je veux faire hautement profession de m'employer avec une ardeur singulière, et par toutes sortes de services, au soutien de votre honneur et de votre réputation. Je trouverai sans doute des rivaux qui me le disputeront; mais je me flatte de l'emporter sur eux, au jugement de tout le monde, et même de vos deux fils. Je dois vous dire que je les aime tous deux fort tendrement. Marcus néanmoins le cède un peu dans mon affection à Publius, parce que non seulement Publius a toujours eu de l'attachement pour moi depuis son enfance, mais qu'aujourd'hui surtout il m'honore et me chérit comme un second père. Soyez persuadé que tout ce que je viens d'écrire aura la force d'un traité plutôt que d'une lettre, et que toutes mes promesses seront observées avec une religieuse exactitude. Je ne me croirai pas seulement obligé par l'amitié à soutenir ce que j'ai fait dans votre absence en faveur de votre dignité; j'y serai intéressé pour

nostræ, sed etiam constantiæ meæ causa, permanebo. Quamobrem satis esse hoc tempore arbitratus sum, hoc ad te scribere : me, si quid ipse intelligerem, aut ad voluntatem, aut ad commodum, aut ad amplitudinem tuam pertinere, mea sponte id esse facturum; sin autem quippiam aut a te essem admonitus, aut a tuis, effecturum, ut intelligeres, nihil neque te scripsisse, neque quemquam tuorum frustra ad me detulisse. Quamobrem velim ita et ipse ad me scribas de omnibus minimis, maximis, mediocribusque rebus, ut ad hominem amicissimum; et tuis præcipias, ut opera, consilio, auctoritate, gratia mea sic utantur in omnibus, publicis, privatis, forensibus, domesticis, tuis, amicorum, hospitum, clientium tuorum negotiis; ut, quoad ejus fieri possit, præsentiæ tuæ desiderium meo labore minuatur. Vale.

EPISTOLA IX.

VATINIUS IMP. CICERONI SUO S. D.

S. V. B. E. E. V. Si tuam consuetudinem in patrociniis tuendis servas, P. Vatinius cliens advenit, qui pro se causam dicier vult. Non, puto, repudiabis in honore, quem in periculo recepisti. Ego autem, quem potius adoptem, aut invocem, quam illum, quo defendente vincere didici? An verear, ne, qui potentissimorum hominum conspirationem neglexerit pro mea salute, is, pro honore meo, pusillorum ac malivolorum obtrectationes et invi-

l'honneur de ma constance. Ainsi je me borne à vous répéter à présent, que je me porterai de moi-même à tout ce qui me paraîtra conforme à vos inclinations ou convenable à vos intérêts et à votre grandeur ; et si je reçois de vous ou des vôtres quelque avis qui vous concerne, je vous ferai connaître que jamais vos ordres ni leurs recommandations n'auront été sans effet. Je vous prie donc de me communiquer toutes vos affaires, comme à l'homme du monde qui vous aime le plus, sans mettre aucune distinction entre les grandes, les médiocres et les petites. Donnez ordre à ceux qui vous appartiennent, d'employer sans ménagement mon conseil, mon autorité, mon crédit pour tout ce qui vous intéresse, de quelque nature qu'il puisse être, et de ne pas en user avec plus de réserve pour les affaires de vos amis, de vos hôtes et de vos clients. Enfin, je veux, autant qu'il est possible, empêcher par mes soins que rien ne souffre trop de votre absence. Adieu.

LETTRE IX.

VATINIUS [43], *IMPERATOR*, A SON CHER CICÉRON, S.

Narone, juillet 708.

Si vous êtes toujours disposé à prendre la défense de vos anciens clients, recevez à ce titre [44] P. Vatinius, qui vous demande en grâce de plaider sa cause. Vous avez tout fait pour son salut, faites quelque chose pour sa gloire [45]. Je ne puis choisir ni souhaiter d'autre avocat que celui sous la protection duquel j'ai heureusement appris à vaincre. Dois-je craindre que celui dont le zèle a compté pour rien la conspiration d'une troupe d'ennemis puissants, lorsqu'il était question de me défendre, en manque aujourd'hui pour abattre et pour écraser

dias non prosternat atque obterat? Quare, si me, sicut soles, amas, suscipe me totum; atque hoc, quidquid est oneris ac muneris, pro mea dignitate tibi tuendum ac sustinendum puta. Scis, meam fortunam, nescio quomodo, facile obtrectatores invenire, non meo quidem, mehercules, merito; sed quanti id refert, si tamen fato nescio quo accidit? Si quis forte fuerit, qui nostræ dignitati obesse velit, peto a te, ut tuam consuetudinem et liberalitatem in me absente defendendo mihi præstes. Litteras ad senatum de rebus nostris gestis, quo exemplo miseram, infra tibi perscripsi.

Dicitur mihi tuus servus anagnostes fugitivis cum Vardæis esse: de quo tu mihi nihil mandasti; ego tamen, terra marique ut conquireretur, præmandavi; et profecto tibi illum reperiam, nisi si in Dalmatiam aufugerit. Et inde tamen aliquando eruam. Tu nos fac ames. Vale. A. d. V idus quintiles, ex castris, Narona.

EPISTOLA X.

P. VATINIUS CICERONI SUO S. D.

S. V. B. E. E. Q. V. De Dionysio tuo adhuc nihil extrico; et eo minus, quod me frigus Dalmaticum, quod illinc ejecit, etiam hic refrigeravit. Sed tamen non desistam, quin illum aliquando eruam. [1] Sed tu omnia mihi dura imperas. De [2] Catilio nescio quid

[1] Sed tamen omnia. — [2] *Ursinus legendum censet* C. Atilio, *et sic ms. Dresdens. Schütz recepit.*

quelques misérables envieux qui s'opposent à ma gloire par de frivoles accusations? Recevez-moi donc tout entier sous votre protection, si vous conservez pour moi cette amitié que je connais si bien, et faites-vous un devoir de prendre sur vous tout le fardeau d'une entreprise qui intéresse ma dignité. Vous savez que ma fortune, sans que je sache comment, me fait des envieux. Je n'en mérite pas sans doute, mais qu'importe, si ma destinée est d'en avoir? Contre ces attaques, je réclame votre générosité ordinaire, qui saura protéger mon absence. Vous trouverez à la suite de cette lettre une copie de celle que j'ai écrite au sénat, pour l'informer de mes actions.

Mais pourquoi ne m'avez-vous rien dit de Dionysius, votre lecteur [46]? J'ai appris que cet esclave fugitif s'était sauvé chez les Vardes [47], et votre silence ne m'empêche point de le faire chercher par mer et par terre : comptez que je vous le découvrirai, s'il n'est pas passé dans la Dalmatie, et que je l'en tirerais même tot ou tard. Aimez-moi. Adieu. 11 juillet, au camp de Narone. [48]

LETTRE X.

P. VATINIUS A SON CHER CICÉRON, S.

Mitylène, 707.

Il ne m'a point encore été possible de rien apprendre de votre Dionysius, surtout depuis que le froid de la Dalmatie, qui m'en a chassé, se fait sentir en ce lieu même. Cependant je ne cesserai de le faire chercher, qu'après l'avoir découvert. Au reste, tout ce que vous m'ordonnez est assez difficile. Je ne comprends pas trop bien vos ardentes sollicitations en faveur de Catilius [49].

ad me scripsisti deprecationis diligentissimæ. Apage te cum nostro Sexto Servilio. Nam mehercule ego illum quoque amo. Sed hujusmodi vos clientes, hujusmodi causas recipitis? hominem unum omnium crudelissimum, qui tot ingenuos, matresfamilias, cives romanos occidit, arripuit, disperdidit, regiones vastavit? Simius, non semissis homo, contra me arma tulit, et eum bello cepi. Sed tamen, mi Cicero, quid facere possum? Omnia, mehercule, cupio, quæ tu mi imperas. Meam animadversionem et supplicium, quo usurus eram in eum, quem cepissem, remitto tibi et condono. Quid illis respondere possum, qui sua bona direpta, naves expugnatas, fratres, liberos, parentes occisos, actione expostulant? Si mehercules Appii os haberem, in cujus locum suffectus sum, tamen hoc sustinere non possem. Quid ergo est? faciam omnia sedulo, quæ te sciam velle. Defenditur a Q. Volusio, tuo discipulo : si forte ea res poterit adversarios fugare. In eo maxima spes est. Nos, si quid erit istic opus, defendes.

Cæsar adhuc mihi injuriam facit; de meis supplicationibus, et rebus gestis Dalmaticis adhuc non refert : quasi vero non justissimi triumphi in Dalmatia res gesserim. Nam si hoc exspectandum est, dum totum bellum conficiam : viginti oppida sunt Dalmatiæ antiqua; quæ [1] ipsa sibi adsciverunt amplius sexaginta. Hæc nisi omnia expugno, si mihi supplicationes non decernuntur, longe alia conditione ego sum, ac ceteri imperatores.....

[1] Ipsi.

Quant à notre ami Sext. Servilius, ne m'en dites plus rien; car je l'aime beaucoup aussi. Mais un Catilius? recevez-vous de tels clients et de telles causes? Quoi! le plus cruel de tous les hommes, qui a tué, pris, ruiné tant de personnes libres, de mères de famille et de citoyens romains? un homme qui a ravagé des provinces entières? ce singe, car je le regarde à peine comme un homme [50], a pris les armes contre moi, et je l'ai fait prisonnier. Cependant, mon cher Cicéron, comment faire? suis-je capable de résister à vos ordres? je renonce pour vous à la résolution de punir, et je vous accorde la grâce d'un prisonnier que je destinais au supplice. Mais que répondre à ceux qui me portent leurs plaintes du pillage de leurs biens, de la prise de leurs vaisseaux, de la mort de leurs frères, de leurs enfants, de leurs pères? Quand j'aurais l'effronterie d'Appius [51], à qui j'ai succédé, je ne pourrais soutenir leurs reproches. N'importe, je ferai ponctuellement tout ce que je saurai que vous désirez. Le défenseur est Q. Volusius, votre disciple [52] : c'est assez peut-être pour mettre les adversaires en fuite; voilà du moins ma principale espérance. Si j'avais besoin moi-même de défense à Rome, je compte sur votre secours.

César continue de me faire une grande injustice, en différant de proposer la supplication pour les avantages que j'ai remportés en Dalmatie; comme si je n'avais point fait assez pour le triomphe [53]. On veut donc attendre jusqu'à la fin de la guerre? mais il y a dans la Dalmatie vingt villes anciennes, qui en ont plus de soixante autres dans leur ligue; si l'on attend pour me décerner une supplication que je les aie toutes prises, on me traite bien plus mal qu'aucun de ceux qui ont le même titre que moi.....

[1] Ego post supplicationes mihi decretas, in Dalmatiam profectus sum : sex oppida vi oppugnando cepi. [2] Unum hoc, quod erat maximum, quater a me jam captum. Quatuor enim turres et quatuor muros cepi, et arcem eorum totam : ex qua me nives, frigora, imbres detruserunt; indigneque, mi Cicero, oppidum captum, et bellum jam confectum relinquere sum coactus. Quare te rogo, si opus erit, ad Cæsarem meam causam agas, meque tibi in omnes partes defendendum putes; hoc existimans, neminem te tui amantiorem habere. [3] Vale. Data non. decembribus, Narona.

EPISTOLA XI.

M. T. C. P. VATINIO, IMPERATORI, S. D.

Grata tibi mea esse officia non miror. Cognovi enim te gratissimum omnium; idque nunquam destiti prædicare. Nec enim tu mihi habuisti modo gratiam, verum etiam cumulatissime retulisti. Quamobrem reliquis tuis rebus omnibus, pari me studio erga te et eadem voluntate cognosces. Quod mihi feminam primariam, Pompeiam, uxorem tuam, commendas : cum Sura nostro statim tuis

[1] *Hæc cohærent superioribus.* — [2] *Pro* Unum hoc *Martyni-Laguna edidit* Ulcinium, *et ante id quinque oppidorum nomina excidisse putat.* — [3] *Idem*, Vale, et me ama, ut soles, utque cupio.

Depuis le décret[54] qui m'accorde des supplications, je suis retourné dans la Dalmatie : je m'y suis rendu maître de six villes, et d'une en particulier qui est très grande, et qu'on peut dire que j'ai prise quatre fois; car j'ai forcé successivement quatre tours et quatre murs. Je me suis mis en possession du fort; mais la neige, la rigueur du froid, les pluies m'en ont chassé, et j'ai eu le chagrin, mon cher Cicéron, de me voir indignement contraint d'abandonner une place conquise et une guerre déjà presque achevée. Je vous supplie donc, s'il en est besoin, de prendre mes intérêts auprès de César[55], et de vous faire un devoir de me défendre contre toutes sortes d'accusations. Vous ne sauriez refuser ce service à l'homme du monde qui vous aime le plus. Adieu. De Narone, le 5 de décembre.

LETTRE XI.

M. T. CICÉRON A P. VATINIUS, *IMP.*, S.

Rome, 708.

Il n'est pas surprenant pour moi que vous soyez sensible à mes services; car je vous connais pour l'homme du monde le plus capable de reconnaissance, et je n'ai jamais cessé de parler de vous dans ces termes. Non seulement vous m'avez marqué le retour que vous avez cru me devoir, mais vous l'avez porté au-delà des bornes. Ne doutez pas que, dans tout ce qui continuera de vous intéresser, vous ne me trouviez toujours le même zèle et la même inclination. Vous me recommandez[56] Pompéia, votre illustre épouse : aussitôt après avoir lu votre lettre, j'ai chargé Sura[57] de lui dire de ma part, qu'elle n'avait qu'à m'expliquer

litteris lectis locutus sum, ut ei meis verbis diceret, ut, quidquid opus esset, mihi denuntiaret; me omnia, quæ ea vellet, summo studio curaque facturum: itaque faciam, eamque, si opus esse videbitur, ipse conveniam. Tu tamen ei velim scribas, ut nullam rem, neque tam magnam, neque tam parvam putet, quæ mihi aut difficilis, aut parum me digna videatur. Omnia, quæ in tuis rebus agam, et non laboriosa mihi, et honesta videbuntur. De Dionysio, si me amas, confice. Quamcumque ei fidem dederis, præstabo. Si vero improbus fuerit, ut est; duces eum [captivum] in triumpho. Dalmatis dii male faciant, qui tibi molesti sunt. Sed, ut scribis, brevi capientur, et illustrabunt res tuas gestas. Semper enim habiti sunt bellicosi. Vale.

EPISTOLA XII.

M. T. C. L. LUCCEIO, Q. F., S. D.

Coram me tecum eadem hæc agere sæpe conantem deterruit pudor quidam, pæne subrusticus; quæ nunc expromam absens audacius. Epistola enim non erubescit. Ardeo cupiditate incredibili, neque, ut ego arbitror, reprehendenda, nomen ut nostrum scriptis illustretur et celebretur tuis. Quod etsi mihi sæpe ostendis, te esse facturum: tamen ignoscas velim huic festinationi meæ. Genus enim scriptorum tuorum, etsi erat semper a me vehementer exspectatum, tamen vicit opinionem meam, meque

ses volontés, et que je ne manquerais pas de les exécuter avec tout le soin et le zèle possibles. Comptez que je m'en ferai un devoir : je me rendrai même chez elle, s'il en est besoin. Écrivez-lui donc qu'il n'y a point d'affaire importante que je puisse trouver difficile pour la servir, ni d'affaire légère qui puisse me paraître au-dessous de moi. Enfin, tout ce que je ferai pour vous me paraîtra honorable et facile. Si vous avez quelque amitié pour moi, finissez, je vous prie, l'affaire de Dionysius. Je ratifie tout ce que vous lui promettrez [58]; mais s'il continue de faire le méchant, vous l'amènerez comme en triomphe. Que le ciel nous délivre de ces Dalmates, qui vous causent tant d'embarras! Mais j'espère, comme vous me l'écrivez, que vous les réduirez bientôt, et qu'ils serviront de lustre à l'histoire de votre vie : car c'est une nation qui a toujours passé pour belliqueuse. Adieu.

LETTRE XII.

M. T. CICÉRON A L. LUCCÉIUS [59], S.

Mai 697.

L'ABSENCE va me donner plus de hardiesse à vous expliquer ce qu'une modestie mal entendue ne m'a pas permis de vous dire de vive voix, quoique j'en aie souvent formé le dessein. Les lettres, dit-on, ne rougissent point. Je me sens une passion extrême, et je ne crois point qu'on puisse m'en faire un reproche, de voir mon nom illustré et célébré par vos écrits. Vous m'avez témoigné plus d'une fois que c'était votre dessein; mais vous me ferez la grâce de pardonner à mon impatience. Malgré tout ce que j'attendais de vos ouvrages, ils ont, je vous le confesse, surpassé

ita vel cepit, vel incendit, ut cuperem quam celerrime res nostras monumentis commendari tuis. Neque enim me solum commemoratio posteritatis ad spem quamdam immortalitatis rapit; sed etiam illa cupiditas, ut vel auctoritate testimonii tui, vel indicio benivolentiæ, vel suavitate ingenii, vivi perfruamur. Neque tamen, hæc quum scribebam, eram nescius, quantis oneribus premerere susceptarum rerum et jam institutarum : sed quia videbam, Italici belli et civilis historiam jam a te pæne esse perfectam, dixeras autem mihi, te reliquas res ordiri; deesse mihi nolui, quin te admonerem, ut cogitares, conjunctene malles cum reliquis rebus nostra contexere, an, ut multi Græci fecerunt, Callisthenes Troicum bellum, Timæus Pyrrhi, Polybius Numantinum (qui omnes a perpetuis suis historiis ea, quæ dixi, bella separaverunt), tu quoque item civilem conjurationem ab hostilibus externisque bellis [1] sejungere. Equidem ad nostram laudem non multum video interesse; sed ad properationem meam quiddam interest, non te exspectare, dum ad locum venias, ac statim causam illam totam et tempus arripere. Et simul, si uno in argumento, unaque in persona, mens tua tota versabitur; cerno jam animo, quanto omnia uberiora atque ornatiora futura sint.

Neque tamen ignoro, quam [2] impudenter faciam, qui primum tibi tantum oneris imponam (potest

[1] Sejungeres. *Sed habent* sejungere *multi codd. et priscæ editiones.* — [2] *Al.* imprudenter.

toujours mon attente; ils m'ont charmé, ou plutôt ils m'ont échauffé d'une ardeur si vive, qu'elle me fait désirer de vous voir commencer promptement l'histoire de mes actions. Et ce n'est pas seulement la pensée de l'avenir qui me fait concevoir une certaine espérance de l'immortalité; mais je souhaiterais de jouir, pendant ma vie, de l'autorité de votre témoignage, ou, si vous voulez, d'une si bonne marque de votre amitié et d'un si doux fruit de vos talents. En vous faisant cette prière, je n'ignore point que vous avez entrepris et commencé un grand nombre d'autres ouvrages : mais voyant que vous avez presque achevé l'histoire de la guerre Italique [60] et de la guerre civile, et que vous êtes prêt à traiter la suite, je croirais me manquer à moi-même, si je ne vous portais à faire réflexion lequel vaut mieux, ou de mêler ce qui me regarde avec le reste de votre narration; ou bien, à l'exemple des Grecs, qui ont traité à part les guerres particulières, Callisthène [61] celle de Troie, Timée [62] celle de Pyrrhus, Polybe [63] celle de Numance, de séparer la conjuration de Catilina des autres événements qui regardent nos guerres étrangères. J'y vois peu de différence pour ma réputation; mais pour mon empressement, il importe assez que vous n'attendiez pas que l'ordre des temps vous conduise à l'époque dont je parle, et que vous en commenciez dès aujourd'hui l'histoire. Je crois voir aussi qu'en vous attachant à une seule personne et à un seul sujet, vous aurez encore plus de facilité, d'abondance et d'éclat.

Il y a peut-être de l'indiscrétion à vous imposer un fardeau que vos occupations peuvent vous empêcher de recevoir; et peut-être n'y en a-t-il pas moins à vous prier de répandre sur mes actions l'éclat de votre style.

enim mihi denegare occupatio tua), deinde etiam, ut ornes me, postulem. Quid, si illa tibi non tantopere videntur ornanda? Sed tamen, qui semel verecundiæ fines transierit, eum bene et naviter oportet esse impudentem. Itaque te plane etiam atque etiam rogo, ut et ornes ea vehementius etiam, quam fortasse sentis, et in eo leges historiæ negligas; gratiamque illam, de qua suavissime quodam in procœmio scripsisti, a qua te affici non magis potuisse demonstras, quam Herculem Xenophontium illum a voluptate, ea si me tibi vehementius commendabit, ne aspernere, amorique nostro plusculum etiam, quam [1] concedat veritas, largiare. Quod si te adducemus, ut hoc suscipias; erit, [2] ut mihi persuadeo, materies digna facultate et copia tua. A principio enim conjurationis usque ad reditum nostrum videtur mihi modicum quoddam corpus confici posse : in quo et illa poteris uti civilium commutationum scientia, vel in explicandis causis rerum novarum, vel in remediis incommodorum; quum et reprehendes ea, quæ vituperanda duces, et, quæ placebunt, exponendis rationibus comprobabis; et, si liberius, ut consuesti, agendum putabis, multorum in nos perfidiam, insidias, proditionem notabis. Multam etiam casus nostri tibi varietatem in scribendo suppeditabunt, plenam cujusdam voluptatis, quæ vehementer animos hominum [3] in legendo tenere possit. Nihil est enim aptius ad delectationem lectoris, quam temporum

[1] Concedet. — [2] *Abest* ut. — [3] In legendo scripto retinere.

Qui m'assurera même que vous m'en jugiez tout-à-fait digne? Mais, quand une fois on a passé les bornes de la pudeur, il n'est plus question d'être effronté à demi. Je vous demande donc en grâce de ne pas vous en tenir avec trop de rigueur au jugement que vous pouvez porter de moi, ni aux lois sévères de l'histoire [64]; et si vous sentiez quelque mouvement de cette faveur dont vous parlez agréablement dans une de vos préfaces, et par laquelle vous déclarez que vous n'avez pas été plus séduit que l'Hercule de Xénophon [65] ne le fut par la volupté, je vous prie de ne point trop la repousser quand elle vous sollicitera pour moi, et d'accorder un peu plus à notre amitié qu'à la vérité même. Si je puis vous engager à commencer l'ouvrage, je suis persuadé que vous trouverez le sujet digne de votre abondance et de vos autres talents. Depuis le commencement de la conspiration jusqu'à mon retour, il me semble qu'il y a la matière d'une histoire séparée, où vous pourrez déployer la parfaite connaissance que vous avez de toutes nos révolutions civiles, lorsqu'en expliquant les différentes causes des innovations et les remèdes qu'on pouvait apporter au désordre, vous relèverez les fautes qu'on a commises, et approuverez par de justes réflexions ce qui sera conforme à vos principes. Si même vous croyez devoir parler librement, suivant votre usage, vous ferez sans doute remarquer les perfidies, les piéges, les trahisons dont j'ai eu le malheur d'être l'objet. Mes disgrâces ont une variété qui en mettra beaucoup dans votre ouvrage, et qui fera trouver un grand intérêt et un certain charme à cette lecture. En effet, si quelque chose est capable d'attacher un lecteur, c'est cette multiplicité de circonstances et ces vicissitudes de fortune, qu'il n'est point agréable d'éprou-

varietates, fortunæque vicissitudines: quæ etsi nobis optabiles in experiendo non fuerunt, in legendo tamen erunt jucundæ. Habet enim præteriti doloris secura recordatio delectationem. Ceteris vero, nulla perfunctis propria molestia, casus autem alienos sine ullo dolore intuentibus, etiam ipsa misericordia est jucunda. Quem enim nostrum ille moriens apud Mantineam Epimanondas non cum quadam miseratione delectat? qui tum denique sibi avelli jubet spiculum, posteaquam ei percontanti dictum est, clypeum esse salvum: ut etiam in vulneris dolore æquo animo cum laude moreretur. Cujus studium in legendo non erectum Themistocli fuga redituque [1] retinetur? Etenim ordo ipse annalium mediocriter nos retinet, quasi enumeratione fastorum. At viri sæpe excellentis ancipites variique casus habent admirationem, exspectationem, lætitiam, molestiam, spem, timorem; si vero exitu notabili concluduntur, expletur animus jucundissima lectionis voluptate. Quo mihi acciderit optatius, si in hac sententia fueris, ut a continentibus tuis scriptis, in quibus perpetuam rerum gestarum historiam complecteris, secernas hanc quasi fabulam rerum eventorumque nostrorum. Habet enim varios actus, multasque actiones et consiliorum et temporum.

Ac non vereor, ne assentatiuncula quadam aucupari tuam gratiam videar, quum hoc demonstrem, me a te potissimum ornari celebrarique velle.

[1] *Al.* tenetur.

ver soi-même, mais qu'on trouve de la douceur à lire : car le souvenir d'une douleur passée, quand on le rappelle dans une situation tranquille, cause un véritable plaisir, et la seule compassion est un sentiment fort doux pour ceux qui n'ont eu rien à souffrir, et qui considèrent les infortunes d'autrui sans y être eux-mêmes exposés. Qui pourrait se défendre d'une pitié délicieuse, à la vue d'Épaminondas mourant aux champs de Mantinée [66], lorsqu'après s'être fait assurer qu'on a sauvé son bouclier [67], il ordonne enfin qu'on arrache le trait dont il est percé, et que, dans la douleur de sa blessure, il expire avec autant de fermeté que de gloire? Qui ne sentirait pas son attention soutenue par le récit de la fuite et du retour [68] de Thémistocle? Le seul ordre chronologique des années ne fait trouver qu'un plaisir médiocre dans le dénombrement des fastes. Mais en suivant un homme célèbre dans les aventures et les dangers de sa vie, on ne manque guère de ressentir tour à tour les divers mouvements de l'admiration, de l'attente, de la joie, de la tristesse, de l'espérance, de la crainte; et si la catastrophe est extraordinaire, l'esprit est satisfait, rien ne manque à l'intérêt du récit. C'est ce qui me fait souhaiter ardemment que vous preniez le parti de séparer du corps de votre histoire ce que je puis appeler la *fable* [69] de mes actions. Croyez-moi, elle aura plus d'un acte, où nous verrons jouer bien des rôles différents à la prudence et à la fortune.

Et je ne crains pas, lorsque je vous témoigne un désir si pressant de vous voir devenir mon historien, qu'on m'accuse de vouloir vous gagner par une petite flatterie. Un homme tel que vous ne peut ignorer son

Neque enim tu is es, qui,[1] qui scis, nescias; et qui non eos magis, qui te non admirentur, invidos, quam eos, qui laudent, assentatores arbitrere. Neque autem ego sum ita demens, ut me sempiternæ gloriæ per eum commendari velim, qui non ipse quoque in me commendando propriam ingenii gloriam consequatur. Neque enim Alexander ille gratiæ causa ab Apelle potissimum pingi, et a Lysippo fingi volebat; sed quod illorum artem quum ipsis, tum etiam sibi gloriæ fore putabat. Atque illi artifices corporis simulacra ignotis nota faciebant: quæ vel si nulla sint, nihilo sint tamen obscuriores clari viri. Nec minus est Spartiates Agesilaus ille perhibendus, qui neque pictam neque fictam imaginem suam passus est esse, quam qui in eo genere laborarunt. Unus enim Xenophontis libellus in eo rege laudando facile omnes imagines omnium statuasque superavit. Atque hoc præstantius mihi fuerit et ad lætitiam animi, et ad memoriæ dignitatem, si in tua scripta pervenero, quam si in ceterorum, quod non ingenium mihi solum suppeditatum fuerit tuum, sicut Timoleonti a Timæo, aut ab Herodoto Themistocli, sed etiam auctoritas clarissimi et spectatissimi viri, et in reipublicæ maximis gravissimisque causis cogniti, atque in primis probati: ut mihi non solum præconium, quod, quum in Sigæum venisset Alexander, ab Homero Achilli trubutum esse dixit, sed etiam grave testimonium impertitum clari hominis magnique videatur. Pla-

[1] Quid sis.

propre mérite, et doit plutôt traiter de jaloux ceux qui lui refusent de l'admiration, que ceux qui le louent, de flatteurs. Je ne suis pas non plus assez insensé pour confier le soin de ma gloire à quelqu'un qui n'aurait pas d'honneur à prétendre pour lui-même de ce qu'il entreprendrait pour le mien. Ce ne fut point par faveur pour Apelles ou pour Lysippe [70] qu'Alexandre voulut être peint de la main du premier, et représenté par l'autre en statue; mais parce qu'il espérait de recueillir autant de gloire qu'eux de leur habileté. Cependant le mérite de ces artistes ne consistait qu'à faire connaître [71] la véritable figure du corps; et les grands hommes n'en seraient pas moins célèbres quand ils seraient privés de cet avantage. Agésilas, qui ne souffrit point qu'on le représentât en peinture ni en statue, mérite-t-il moins d'éloges que ceux qui ont employé ces deux secours? Le petit ouvrage que Xénophon [72] a consacré à la louange de ce monarque, a plus contribué seul à sa gloire que les statues et les peintures de tous les artistes. Mais ce qui me fait espérer encore de vos travaux beaucoup plus de satisfaction que de ceux d'un autre, et plus de dignité pour ma mémoire, c'est que je ne profiterai pas seulement de votre esprit, comme Timoléon [73] de celui de Timée, et Thémistocle de celui d'Hérodote; mais encore de votre autorité, qui est celle d'un homme célèbre et respectable, dont le nom s'est fait connaître et dont le mérite est éprouvé dans les plus importantes affaires de la république. Ainsi, avec un éloge tel qu'Achille le reçut d'Homère, comme Alexandre en félicita sa mémoire lorsqu'il vint au promontoire de Sigée, j'aurais encore pour moi le témoignage d'un grand et illustre citoyen. J'aime cet Hector de Névius [74], qui ne se réjouit pas seulement d'avoir

cet enim Hector ille mihi Nævianus, qui non tantum laudari se lætatur, sed addit etiam, a laudato viro.

Quod si a te non impetro, hoc est, si quæ te res impedierit (neque enim fas esse arbitror, quidquam me rogantem abs te non impetrare), cogar fortasse facere, quod nonnulli sæpe [1] reprehenderunt : scribam ipse de me; multorum tamen exemplo, et clarorum virorum. Sed, quod te non fugit, hæc sunt in hoc genere vitia. Et verecundius ipsi de sese scribant, necesse est, si quid est laudandum, et prætereant, si quid reprehendendum est. Accedit etiam, ut minor sit fides, minor auctoritas; multi denique reprehendant, et dicant, verecundiores esse præcones ludorum gymnicorum, qui quum ceteris coronas imposuerint victoribus, eorumque nomina magna voce pronuntiarint, quum ipsi ante ludorum missionem corona donentur, alium præconem adhibeant, ne sua voce ipsi se victores esse prædicent. Hæc nos vitare cupimus, et, si recipis causam nostram, vitabimus : idque ut facias, rogamus. Ac ne forte mirere, cur, quum mihi sæpe ostenderis, te accuratissime nostrorum temporum consilia atque eventus litteris mandaturum, a te id nunc tanto opere et tam multis verbis petamus : illa nos cupiditas incendit, de qua initio scripsi, festinationis, quod alacres animo sumus; ut et ceteri, viventibus nobis, ex litteris tuis nos cognoscant, et nosmetipsi vivi gloriola nostra perfruamur.

[1] Reprehendunt.

mérité des louanges, mais encore de les recevoir d'un homme qui en avait lui-même reçu.

Si je n'obtiens point de vous cette grâce, ou plutôt si quelque obstacle s'y opposait (car je ne vous crois point capable de refuser quelque chose à ma prière), peut-être serai-je forcé de prendre un parti qui n'a pas toujours été approuvé : je serai moi-même l'écrivain de mon histoire, et cette entreprise sera justifiée par l'exemple[75] de plusieurs grands hommes. Cependant vous savez qu'elle est sujette à deux inconvénients : la modestie demande beaucoup de réserve sur les louanges quand on écrit soi-même ses actions, et l'amour-propre porte l'écrivain à passer sur ce qui peut l'exposer à quelque reproche. Ainsi la vérité perd alors une partie de son poids. Enfin on ne manque point de censeurs, qui vous accusent d'être moins modestes que les hérauts des jeux publics[76], qui, après avoir couronné les vainqueurs et publié leurs noms à haute voix, se servent de la voix d'autrui pour faire publier leur propre victoire lorsqu'ils ont mérité eux-mêmes les honneurs de la couronne. Voilà ce que je souhaite d'éviter et ce que j'éviterai en effet, si vous vous chargez de l'entreprise que je vous propose. C'est ce que je vous prie de m'accorder. Si vous étiez surpris que, m'ayant promis tant de fois d'écrire avec soin l'histoire de mon temps, je ne laisse pas de vous en presser si ardemment et de vous faire de si longues prières, je réponds que c'est l'impatience dont je vous ai parlé qui m'anime et qui m'échauffe. Je suis naturellement empressé dans mes désirs, et je souhaite que mon histoire paraisse de votre main pendant ma vie, afin que je puisse jouir avant ma mort du peu de gloire que j'ai peut-être

His de rebus, quid acturus sis, si tibi non est molestum, rescribas mihi velim. Si enim suscipis causam, conficiam commentarios rerum omnium; sin autem differs me in tempus aliud, coram tecum loquar. Tu interea non cessabis, et ea, quæ habes instituta, perpolies, nosque diliges. Vale.

EPISTOLA XIII.

M. T. C. L. LUCCEIO, Q. F., S. D.

Quanquam ipsa consolatio litterarum tuarum mihi gratissima est (declarat enim summam benivolentiam [1] conjunctam pari prudentia): tamen illum fructum ex iis litteris vel maximum cepi, quod te præclare res humanas contemnentem, et optime contra fortunam paratum armatumque cognovi. Quam quidem laudem sapientiæ statuo esse maximam, non aliunde pendere, nec extrinsecus aut bene aut male vivendi suspensas habere rationes. Quæ cogitatio, quum mihi non omnino excidisset (etenim penitus insederat), vi tamen tempestatum et [2] concursu calamitatum erat aliquantum labefactata atque convulsa: cui te opitulari et video, et id fecisse etiam [3] proximis litteris, multumque profecisse sentio. Itaque hoc sæpius dicendum, tibique non significandum solum, sed etiam declarandum

[1] *Martyni-Lag. scribi jussit,* pari prudentia conjuncta. — [2] *Id.* concussu. — [3] *Id.* proximis tuis.

mérité. Je vous prie de vouloir bien me répondre, à votre loisir, quelle sera votre résolution. Si vous consentez à ce que je vous demande, j'aurai soin de recueillir les mémoires qui vous seront necessaires; ou, si vous me remettez à quelque autre temps, j'attendrai l'occasion de vous entretenir en liberté. Ne vous relâchez point dans l'intervalle. Revoyez avec soin ce que vous avez commencé, et ne cessez pas de m'aimer. Adieu.

LETTRE XIII.

M. T. C. A L. LUCCÉIUS, S.

Astura, avril 708.

Une lettre telle que la vôtre [77], où l'amitié et la prudence éclatent également, n'a pu manquer de m'apporter beaucoup de consolation : mais un autre fruit que j'en ai tiré avec le même plaisir, c'est d'y avoir reconnu que vous êtes élevé au-dessus des choses humaines par un généreux mépris, préparé et armé contre la fortune. Je ne connais rien qui fasse plus d'honneur à la sagesse, que cette indépendance et cette supériorité sur les événements du dehors, avec laquelle il ne reste aucune incertitude sur les règles de conduite. Je m'étais rendu cette disposition trop familière pour l'avoir entièrement perdue: cependant elle avait souffert quelque atteinte par la violence des tempêtes et par le concours de tant de disgrâces. Mais je m'aperçois que vous avez eu dessein de soutenir mes forces dans votre dernière lettre, et je sens en effet que vous y avez déjà beaucoup servi. Je dois donc vous répéter, vous déclarer, car ce n'est point assez de vous le faire entendre, que rien ne pouvait m'être plus agréable que votre lettre. De tant de

arbitror, nihil mihi esse potuisse tuis litteris gratius. Ad consolandum autem quum illa valent, quæ eleganter copioseque collegisti, tum nihil plus, quam quod firmitudinem gravitatemque animi tui perspexi : quam non imitari turpissimum existimo. Itaque hoc etiam fortiorem me puto, quam te ipsum, præceptorem fortitudinis; quod tu mihi videre spem nonnullam habere, hæc aliquando futura meliora. Casus enim gladiatorii, similitudinesque eæ, tum rationes in ea disputatione a te collectæ, vetabant me reipublicæ penitus diffidere. Itaque alterum minus mirum, fortiorem te esse, quum aliquid speres; alterum mirum, spe ulla teneri. Quid est enim non ita affectum, ut id non deletum exstinctumque esse fateare? Circumspice omnia membra reipublicæ, quæ notissima sunt tibi : nullum reperies profecto, quod non fractum debilitatumve sit. Quæ persequerer, si aut melius ea viderem, quam tu vides, aut commemorare possem sine dolore : quanquam tuis [1] monitis præceptisque omnis est abjiciendus dolor. Ergo et domestica feremus, ut censes; et publica paullo etiam fortius fortasse, quam tu ipse, qui præcipis. Te enim spes aliqua consolatur, ut scribis : nos autem erimus etiam in [2] omnium desperatione fortes, ut tu tamen idem et hortaris et præcipis. Das enim mihi jucundas recordationes conscientiæ nostræ, rerumque ea-

[1] *Ernest.* monimentis — [2] *Sic Græv. Ern. et recentiores fere omnes e codd. Alii autem mss. et editores*, in omnium rerum desperatione; *alii*, in omnibus.

motifs que vous avez recueillis pour ma consolation, avec autant d'élégance que de fécondité, et dont je ressens déjà l'impression, aucun n'a tant de pouvoir sur moi que l'opinion que vous me donnez de la force et de la gravité de votre âme. Il me paraîtroit honteux de ne pouvoir vous imiter. Cependant je remarque un point sur lequel je me crois plus courageux que vous-même, qui me donnez des leçons de courage : c'est celui de nos affaires publiques, sur lequel il me paraît que vous conservez encore quelque espérance [78]. L'exemple des gladiateurs [79], les similitudes que vous en tirez, et toutes les raisons, en un mot, que vous tâchez de faire valoir, tendent à m'empêcher, autant que vous le pouvez, de désespérer entièrement de la république. Je m'étonne donc moins de votre constance, lorsqu'il vous reste encore de l'espoir ; mais ce qui me surprend beaucoup, c'est qu'il puisse vous en rester. Nommerez-vous quelque partie de l'état qui ne soit déjà si dégradée qu'il faut la regarder comme en ruine ? Jetez les yeux sur tous les membres de la république, que vous connoissez si bien, vous n'en trouverez pas un qui ne soit abattu et presque sans force. Je ferais l'énumération de tous nos maux, si je les voyais mieux que vous, ou si je pouvais les rappeler sans douleur, lorsque, pour suivre vos avis et vos maximes, la douleur est un ennemi dont je dois me délivrer. Je m'efforcerai donc de supporter mes maux domestiques [80], comme vous croyez que je le dois ; et pour les maux publics, je serai peut-être plus courageux que vous-même, qui m'exhortez à l'être : car enfin, c'est l'espérance qui produit votre courage, et je conserverai le mien au milieu du désespoir. Il faut convenir néanmoins que vos exhortations et vos préceptes ne m'y seront pas inutiles. Vous me rappelez l'agréable

rum, quas, te in primis auctore, gessimus. Præstitimus enim patriæ non minus certe, quam debuimus; plus profecto, quam est ab animo cujusquam, aut consilio hominis [1] postulatum. Ignosces mihi de me ipso aliquid prædicanti. Quarum enim tu rerum cogitatione nos levare ægritudine voluisti, earum etiam commemoratione lenimur. Itaque, ut mones, quantum potero, me ab omnibus molestiis et angoribus abducam; transferamque animum ad ea, quibus secundæ res ornantur, adversæ adjuvantur; tecumque et ero tantum, quantum patietur utriusque ætas et valitudo; et, si esse una minus poterimus, quam volumus, animorum tamen conjunctione, iisdem studiis ita fruemur, ut nunquam non una esse videamur.

EPISTOLA XIV.

L. LUCCEIUS, Q. F., M. T. CICERONI, M. F., S. D.

Si vales, bene est : valeo, sicut soleo; paullulo tamen etiam deterius, quam soleo. Te requisivi sæpius, ut viderem. Romæ quia postea non fuisti, quam [2] discesseras, miratus sum; quod item nunc miror. Non habeo certum, quæ te res hinc maxime retrahat. Si solitudine delectare, quum scribas, et aliquid agas eorum, quorum consuesti, gaudeo, neque reprehendo tuum consilium. Nam nihil isto

[1] *Ern. dedit* postulandum. — [2] Discesserat.

souvenir du témoignage que mon propre cœur doit se rendre, et des glorieuses actions dont je dois rapporter la principale partie à vos conseils. A la vérité, si je n'ai pas fait pour la patrie plus que je ne devais, j'ai fait plus, du moins, qu'on n'a jamais exigé du courage et de la prudence d'un citoyen. Pardonnez ce qui m'échappe ici à mon avantage : vous avez voulu soulager mes chagrins en me remettant toutes ces idées dans l'esprit, et j'avoue qu'elles servent à les adoucir. Oui, je m'efforcerai, suivant vos avis, d'écarter tous les sujets de tristesse et de regret, pour donner toute l'attention de mon âme à ce qui est aussi capable de la soulager dans l'adversité, que de redoubler sa joie dans la bonne fortune. Je vivrai avec vous aussi long-temps que notre âge et notre santé nous le permettront; ou si nous ne pouvons être ensemble autant que nous le désirons, l'union de nos cœurs y suppléera ; et nous livrant de concert aux mêmes études, nous nous imaginerons toujours être ensemble. Adieu.

LETTRE XIV.

L. LUCCÉIUS[81] A M. T. CICÉRON, S.

Rome, 708.

Je souhaite que votre santé se soutienne toujours : la mienne est à l'ordinaire, un peu moins bonne néanmoins qu'elle n'a coutume de l'être. J'ai souhaité bien des fois de vous voir, et j'étais surpris, comme je le suis encore, que vous ne fussiez pas revenu à Rome depuis le jour où vous nous avez quittés[82]. Quelle raison peut vous éloigner de Rome ? Si c'est votre goût pour la solitude, et le plaisir d'écrire[83] ou de vous livrer à vos études favorites, je m'en réjouis, loin de vous en faire

potest esse jucundius, non modo miseris his temporibus et luctuosis, sed etiam tranquillis et optatis : præsertim vel animo defatigato tuo, qui nunc requietem [1] quærat ex magnis occupationibus; vel erudito, qui semper aliquid ex se promat, quod alios delectet, ipsum laudibus illustret. Sin autem, sicut hic dum eras, lacrymis ac tristitiæ te tradidisti; doleo, quia doles et angere : non possum te non, si concedis, quod sentimus, ut liberius dicamus, accusare. Quid enim? tu solus aperta non videbis, qui propter acumen occultissima perspicis? tu non intelliges, te querelis quotidianis nihil proficere? non intelliges duplicari sollicitudines, quas elevare [2] te, tua prudentia postulat? Quod si non possumus aliquid proficere suadendo, gratia contendimus, et rogando, si quid nostra causa vis, ut istis te molestiis laxes, et ad convictum nostrum redeas, et ad consuetudinem vel nostram communem, vel tuam solius ac propriam. Cupio non obtundere te, si non delectare nostro studio; cupio deterrere, ne permaneas in incepto, [3] quum duæ res istæ contrariæ me conturbent : ex quibus, aut in altera mihi velim, si potes, obtemperes; aut in altera non offendas. Vale.

[1] Quærit. — [2] Tua te pr. — [3] *Martyni-Laguna forte rectius*, Nunc duæ res istæ contrariæ me conturbant.

un reproche : c'est le plus doux amusement que je connaisse, non seulement dans un temps si triste et si misérable, mais même dans les temps de paix et de bonheur, surtout pour un esprit fatigué comme le vôtre, qui cherche à se remettre de ses grandes occupations, et pour un savant, dont la plume enfante sans cesse quelque chose d'agréable aux autres et de glorieux pour lui-même. Mais si vous êtes livré à la tristesse et aux larmes, comme vous l'étiez ici, je m'afflige de votre douleur et de vos peines, tout en me permettant, si j'ose parler avec franchise, de ne point vous approuver. Eh quoi ! serez-vous le seul qui ne verrez point ce qui frappe les yeux, tandis que vous pénétrez ce qu'il y a de plus caché ? Ne comprendrez-vous jamais que vous ne gagnez rien par vos plaintes perpétuelles ? Ne comprendrez-vous pas qu'elles ne servent qu'à redoubler des maux que votre prudence devrait diminuer ? Je crains bien de ne rien obtenir de vous par la persuasion : mais je veux employer l'amitié ; et si vous êtes disposé à faire quelque chose en ma faveur, je vous prie de vous dégager des tristes liens qui vous retiennent, en revenant vivre avec nous. Reprenez nos habitudes, ou, si vous l'aimez mieux, les vôtres. Je voudrais ne point vous fatiguer, si mon zèle vous déplaît ; je voudrais aussi vous faire renoncer à vos tristes résolutions ; et comme ces deux choses se contredisent et m'embarrassent, je souhaite que vous vous rendiez sur l'une, s'il est possible, ou que du moins vous ne me sachiez pas mauvais gré de l'autre. Adieu.

EPISTOLA XV.

M. CICERO L. LUCCEIO, Q. F, S.

Omnis amor tuus ex omnibus partibus se ostendit in his litteris, quas a te proxime accepi; non ille quidem mihi ignotus, sed tamen gratus et optatus: dicerem, jucundus, nisi id verbum in omne tempus perdidissem. Neque ob eam unam causam, quam tu suspicaris, et in qua me lenissimis et amantissimis verbis utens, re graviter accusas: sed quod, illius tanti vulneris quæ remedia esse debebant, ea nulla sunt. Quid enim? ad amicosne confugiam? quam multi sunt (habuimus enim fere communes), quorum alii occiderunt, alii nescio quo pacto obduruerunt? Tecum vivere possem; equidem et maxime vellem: vetustas, amor, consuetudo, studia paria; [1] quod vinclum quasi est nostræ conjunctionis. Possumusne igitur esse una? nec mehercule intelligo, quid impediat. Sed certe adhuc non fuimus, quum essemus vicini in Tusculano, in Puteolano. Nam quid dicam in urbe? in qua, quum forum commune sit, vicinitas non requiritur. Sed, casu nescio quo, in ea tempora nostra ætas incidit, ut, quum maxime florere nos oporteret, tum vivere etiam puderet. Quod enim mihi poterat esse perfugium, spoliato et

[1] *Vulg.* quod vinclum quasi deest n. c. *Benedict. edidit:* quod vinculum quæres, si id est nostræ conj. *Martyni-Laguna:* quod vinclum, quæ res deest nostræ conjunctioni? *Schutz:* quod vinclum, si quæris, deest nostræ conjunctioni? *Facilior medela in promtu est.*

LETTRE XV.

M. CICÉRON A L. LUCCÉIUS, S.

Antium, juin 708.

Je reconnais votre amitié tout entière dans chaque partie de votre dernière lettre [84]. J'en étais déjà bien persuadé ; mais les témoignages ne m'en sont pas moins agréables et ne flattent pas moins tous mes vœux. Je dirais qu'ils me causent beaucoup de plaisir, si ce mot n'était pas à jamais perdu pour moi. Et ce n'est pas seulement par la raison que vous soupçonnez [85], et dont vous me faites réellement un grand crime, quoique dans des termes fort doux et pleins d'amitié ; mais c'est que je suis privé des remèdes qui devaient me guérir. Car enfin, quel parti prendre ? aurai-je recours à mes amis ? la plupart étaient aussi les vôtres : mais d'un si grand nombre, les uns sont morts, et les autres se sont comme endurcis [86]. Je pourrais vivre avec vous, et mon inclination me le ferait souhaiter ardemment : l'ancienneté de notre connaissance, l'amitié, l'habitude, la conformité de nos occupations, sont autant de nœuds qui forment notre liaison. Ne pouvons-nous donc vivre ensemble ? je ne comprends pas ce qui s'y oppose. Cependant nous ne l'avons pas fait encore, quoique nous ayons été fort voisins à Tusculum [87] et à Pouzzol. Je ne parle point de la ville, parce qu'il n'est pas besoin d'autre voisinage que celui du forum, où l'on se voit tous les jours. Non, je ne sais par quelle fatalité nous sommes tombés dans des temps où, lorsqu'on devrait mener une vie florissante, on est réduit à rougir de vivre. Dépouillé comme je suis de toutes sortes d'avantages et de consolations privées ou publiques [88], quelle

domesticis et forensibus ornamentis atque solatiis? Litteræ, credo, quibus utor assidue : quid enim aliud facere possum? sed, nescio quomodo, ipsæ illæ excludere me a portu et perfugio videntur, et quasi exprobrare, quod in ea vita maneam, in qua nihil insit, nisi propagatio miserrimi temporis. Hic tu ea abesse urbe miraris, in qua domus nihil delectare possit, summum sit odium temporum, hominum, fori, curiæ? Itaque sic litteris utor, in quibus consumo omne tempus, non ut ab his medicinam perpetuam, sed ut exiguam doloris oblivionem petam. Quod si id egissemus, ego atque tu, quod ne in mentem quidem nobis veniebat, propter quotidianos metus, omne tempus una fuissemus; neque me valitudo tua offenderet, neque te mœror meus. Quod, quantum fieri poterit, consequamur. Quid enim est utrique nostrum aptius? Propediem te igitur videbo.

EPISTOLA XVI.

M. T. CICERO TITIO S. D.

Etsi unus ex omnibus minime sum ad te consolandum accommodatus, quod tantum ex tuis molestiis cepi doloris, ut consolatione ipse egerem : tamen, quum longius a summi luctus acerbitate meus abesset dolor, quam tuus, statui nostræ necessitudinis esse, meæque in te benivolentiæ, non tacere tanto in tuo mœrore tamdiu, sed adhibere

pouvait être ma ressource? les lettres, sans doute, les lettres, dont je fais mon occupation continuelle : car m'en reste-t-il d'autre à choisir? Mais je ne sais comment cette étude même semble m'éloigner du port et de l'asile que je cherche, en me faisant comme un reproche de ce que je conserve une vie qui ne sert qu'à prolonger ma misère. Vous étonnez-vous que je ne retourne point dans une ville où ma maison n'a plus pour moi le moindre charme, où les temps, les hommes, le forum, le sénat, tout enfin m'est également odieux? Mon application à l'étude est continuelle [89]; mais ce que j'attends des lettres est moins une guérison constante qu'un léger oubli de ma douleur. Si nous avions pris, vous et moi, le parti qui nous convenait le mieux, mais dont nos alarmes perpétuelles nous ont fait perdre jusqu'à la pensée, nous aurions vécu ensemble, et je ne serais point inquiet pour votre santé, ni vous pour ma tristesse. Réparons cette faute autant qu'il est possible; car avons-nous rien à nous proposer qui nous convienne mieux à tous deux? Je ne tarderai donc pas à vous voir.

LETTRE XVI.

M. T. CICÉRON A TITIUS [90], S.

Date incertaine.

Personne n'est moins propre que moi à vous consoler; car je suis si touché de vos peines, que j'ai besoin moi-même de consolation. Cependant, comme ma douleur est plus éloignée de l'excès que la vôtre, je me crois obligé, par l'amitié, de rompre un silence que j'ai gardé trop long-temps, et si je ne puis vous guérir tout-à-fait, de travailler du moins à soulager un peu vos

aliquam modicam consolationem, quæ levare dolorem tuum posset, si minus sanare potuisset. Est autem consolatio pervulgata quidem illa maxime, quam semper in ore atque in animo habere debemus, homines nos ut esse meminerimus, ea lege natos, ut omnibus telis fortunæ proposita sit vita nostra; neque esse recusandum, quominus ea, qua nati sumus, conditione vivamus; neve tam graviter eos casus feramus, quos nullo consilio vitare possimus; eventisque aliorum memoria repetendis, nihil accidisse nobis novi cogitemus. Neque hæ, neque ceteræ consolationes, quæ sunt a sapientissimis viris usurpatæ, memoriæque litteris proditæ, tantum videntur proficere debere, quantum status ipse nostræ civitatis, et hæc prolatio temporum perditorum: quum beatissimi sint, qui liberos non susceperunt; minus autem miseri, qui his temporibus amiserunt, quam si eosdem bona, aut denique aliqua republica perdidissent.

Quod si tuum te desiderium movet, aut si tuarum rerum cogitatione mœres, non facile exhauriri tibi istum dolorem posse universum puto. Sin illa te res cruciat, quæ magis amoris est, ut eorum, qui occiderunt, miserias lugeas: ut ea non dicam, quæ sæpissime et legi et audivi, nihil mali esse in morte, in qua si resideat sensus, immortalitas illa potius, quam mors ducenda sit; sin sit amissus, nulla videri miseria debeat, quæ non sentiatur: hoc tamen non dubitans confirmare possum, ea misceri, parari, impendere reipublicæ, quæ qui

chagrins. Vous rappellerai-je les motifs communs de consolation qui devraient occuper toujours notre esprit et se mêler à tous nos discours? que nous sommes mortels et nés pour servir de but, dans le cours de notre vie, à tous les traits de la fortune? qu'étant au monde à cette condition, nous ne devons pas refuser ce qui est attaché à notre sort, ni paraître trop sensibles à des accidents que toute la sagesse ne peut nous faire éviter? enfin, qu'en cherchant dans notre mémoire quel a été le sort des autres, nous verrons qu'il ne nous est rien arrivé de nouveau? Ces motifs et tous les autres, dont les philosophes ont toujours fait usage, et que nous trouvons dans leurs livres, me paraissent bien moins puissants que la considération de l'état où nous sommes, et que cette continuité de misérables conjonctures, où l'on doit se croire heureux si l'on n'a jamais eu d'enfants, et regarder comme un moindre mal de les perdre à présent, que dans un temps où la république serait mieux ordonnée, ou plutôt où nous aurions quelque ombre de république.

Si vous ne pleurez que vos propres pertes, et si c'est votre intérêt même qui cause vos regrets, je ne crois pas qu'il soit aisé d'épuiser entièrement cette source de douleurs. Mais si, par un sentiment plus digne d'un cœur tendre, vous êtes affligé du malheur de ceux que vous avez perdus, je ne vous répéterai point ce que j'ai lu, ce que j'ai entendu mille fois; que la mort n'a rien qui doive la faire regarder comme un mal, puisque, si elle nous laisse quelque sentiment, elle mérite moins le nom de mort que celui d'immortalité; et si elle nous ôte le pouvoir de sentir [91], ce qu'on ne sent point ne saurait passer pour un mal: mais je puis vous assurer, sans

reliquerit, nullo modo mihi quidem deceptus esse videatur. Quid est enim jam non modo pudori, probitati, virtuti, rectis studiis, bonis artibus, sed omnino libertati ac saluti loci? Non, mehercule, quemquam audivi hoc gravissimo, pestilentissimo anno adolescentulum aut puerum mortuum, qui mihi non a diis immortalibus ereptus ex his miseriis, atque ex iniquissima conditione vitæ, videretur. Quare, si tibi unum hoc detrahi potest, ne quid iis, quos [1] amasti, mali putes contigisse; permultum erit ex mœrore tuo diminutum. Relinquetur enim simplex illa jam cura doloris tui, quæ non cum illis communicabitur, sed ad te ipsum proprie referetur: in qua non est jam gravitatis ac sapientiæ tuæ, quam tu a puero præstitisti, ferre immoderatius casum incommodorum tuorum, qui sit ab eorum, quos dilexeris, miseria maloque sejunctus. Etenim cum semper te, et privatis in rebus, et publicis præstitisti, tuenda tibi ut sit gravitas, et constantiæ serviendum. Nam, quod allatura est ipsa diuturnitas, quæ maximos luctus vetustate tollit, id nos præcipere consilio prudentiaque debemus. Etenim si nulla unquam fuit, liberis amissis, tam imbecillo mulier animo, quæ non aliquando lugendi modum fecerit; certe nos, quod est dies allatura, id consilio anteferre debemus, neque exspectare temporis medicinam, quam repræsentare ratione possimus. His ego litteris si quid profecissem, existimabam, optandum quiddam me esse

[1] *Al. codd.* amisisti.

aucun doute, qu'il se forme des nuages, qu'il se prépare des tempêtes, en un mot, que la république est menacée des plus terribles malheurs, et que ceux qui en sont délivrés par la mort ne doivent pas être plaints comme enlevés trop tôt à la vie. Voyez-vous déjà la moindre ressource, je ne dis pas seulement pour la pudeur, la probité, la vertu, le goût des bonnes études et des arts utiles, mais pour la liberté même et pour le salut public? Je vous assure qu'autant de fois que j'ai appris la mort de quelque jeune homme ou de quelque enfant dans le cours de cette dangereuse année, je l'ai regardee comme une faveur des dieux immortels, qui les délivraient du malheur de vivre et de souffrir. Si l'on peut donc vous ôter de l'esprit que la mort soit un mal pour les personnes chères que vous regrettez, ce sera d'abord une diminution considérable pour votre douleur ; il ne vous restera du moins que le simple sentiment de votre propre peine, qui n'a rien de commun avec leur situation, et qui ne regarde proprement que vous. Or je vous demande s'il est digne de la sagesse et de la gravité qu'on vous a reconnues dès votre plus jeune âge, de manquer de modération dans vos peines, lorsqu'elles ne s'étendent point aux personnes que vous aimez. Le caractère que vous vous êtes établi dans les affaires privées et publiques, ne demande-t-il pas d'être soutenu avec constance? Si le temps seul est capable de diminuer les plus grandes douleurs à mesure qu'elles vieillissent, la prudence et les réflexions ne devraient-elles pas le prévenir? Il n'y a jamais eu de femme si faible et si touchée de la mort de ses enfants, qui n'ait enfin cessé de pleurer. Pourquoi la réflexion ne produirait-elle pas ce que le temps ne manque point d'apporter? Et faut-il attendre du temps un remède qu'on peut trouver dans

assecutum; sin minus forte valuissent, officio tamen esse [1] functum benivolentissimi atque amicissimi: quem me tibi et fuisse semper existimes velim, et futurum esse confidas.

EPISTOLA XVII.

M. CICERO [2] P. SEXTIO, P. F., S. D.

Non oblivione amicitiæ nostræ, neque intermissione consuetudinis meæ, superioribus temporibus ad te nullas litteras misi; sed quod priora tempora in ruinis reipublicæ nostrisque jacuerunt, posteriora autem me a scribendo tuis injustissimis atque acerbissimis incommodis retardarunt. Quum vero et intervallum jam satis longum fuisset, et tuam virtutem animique magnitudinem diligentius essem mecum recordatus: non putavi esse alienum institutis meis, hæc ad te scribere. Ego te, P. Sexti, et primis temporibus illis, quibus in invidiam absens, et in crimen vocabare, defendi; et, quum in tui familiarissimi judicio ac periculo tuum [3] crimen conjungeretur, ut potui accuratissime te tuamque causam tutatus sum; et proxime, recenti adventu meo, quum rem aliter institutam offendissem, ac mihi placuisset, si affuissem, tamen nulla re saluti

[1] *Benedict. post multos alios*, functurum. — [2] *Cod. Dresd. prim.* P. Sestio. — [3] *Sic omnes mss. et priscæ editiones. Nonnulli tamen habent* nomen *et* quam potui. Crimen *vero Gulielmius irreptitium esse putat; neque Gebhard. Ernest. Schütz dissentiunt.*

les seules forces de la raison? Si ma lettre fait quelque impression sur vous, elle répondra fort heureusement à mes désirs; mais s'il arrive qu'elle soit sans force, je remplis du moins le devoir de la plus tendre amitié. Telle a toujours été la mienne; et vous devez compter qu'elle ne changera jamais.

LETTRE XVII.

M. CICÉRON A P. SEXTIUS [92], S.

Date incertaine.

Ce n'est point par l'oubli de notre amitié, ni par aucun refroidissement de goût pour notre commerce, que j'ai laissé passer quelque temps sans vous écrire. Ce retard est venu d'abord [93] de mon propre abattement, au milieu des ruines de la république et des miennes, et, dernièrement [94], du cours même de vos injustes et cruelles disgrâces. Mais l'intervalle a duré sans doute assez long-temps [95]; je me suis enfin rappelé votre vertu et votre grandeur d'âme, et l'opinion que j'en ai m'a fait trouver dans mes principes une raison de rompre le silence. Je vous ai défendu [96], mon cher Sextius, la première fois qu'on entreprit de vous rendre odieux, et que vous fûtes accusé dans votre absence. Depuis, je me suis fait, autant que je l'ai pu, le défenseur de votre personne et de votre cause, lorsque vous vous êtes trouvé engagé dans l'affaire et dans le péril de votre intime ami. Enfin, dans ces derniers temps et presque à mon retour [97], quoique j'aie trouvé la situation des affaires bien différente de ce qu'elle aurait été si je n'eusse pas quitté Rome, je n'ai pas laissé de vous servir en toute occasion. Et dans les mêmes circonstances, lorsque le mécontentement de la cherté des

tuæ defui : quumque eo tempore invidia annonæ, inimici non solum tui, verum etiam amicorum tuorum, iniquitas totius judicii, multaque alia reipublicæ vitia, plus quam causa ipsa veritasque valuissent; Publio tuo neque opera, neque consilio, neque labore, neque gratia, neque testimonio defui. Quamobrem, omnibus officiis amicitiæ diligenter a me sancteque servatis, ne hoc quidem prætermittendum esse duxi, te ut hortarer rogaremque, ut et hominem te, et virum esse meminisses, id est, ut communem incertumque casum, quem neque vitare quisquam nostrum, nec præstare ullo pacto potest, sapienter ferres; et dolori fortiter ac fortunæ resisteres; cogitaresque, et in nostra civitate, et in ceteris, quæ rerum potitæ sunt, multis fortissimis atque optimis viris, injustis judiciis, tales casus incidisse. Illud utinam ne vere scriberem, ea te republica carere, in qua neminem prudentem hominem res ulla delectet! De tuo autem filio, vereor, ne, si nihil ad te scripserim, debitum ejus virtuti videar testimonium non [1] dedisse : sin autem omnia, quæ sentio, perscripserim; ne refricem meis litteris desiderium ac dolorem tuum. Sed tamen prudentissime facies, si illius pietatem, virtutem, industriam, ubicumque eris, tuam esse, tecum esse duces. Nec enim minus nostra sunt, quæ animo complectimur, quam quæ oculis intuemur. Quamobrem et illius eximia virtus, summusque in te amor, magnæ tibi consolationi debet esse; et nos

[1] Cepisse.

vivres [98], la malignité de ceux qui non seulement étaient vos ennemis, mais qui n'étaient pas mieux disposés pour vos amis, l'injustice des juges et quantité d'autres plaies de la république, ont eu plus de force que l'évidence et la vérité [99]; Publius votre fils n'a jamais eu sujet de se plaindre que mes conseils, mes services et mon crédit lui aient manqué. Si je vous rappelle avec combien de zèle et de fidélité j'ai rempli tous les devoirs de l'amitié, c'est pour vous faire connaître que je me crois obligé, par le même motif, à vous faire aujourd'hui souvenir, non seulement que vous êtes homme, mais que vous êtes un homme de courage; qu'en cette qualité vous devez supporter avec modération un mal commun du sort, qu'il n'est au pouvoir de personne de prévenir et d'éviter; que vous devez résister opiniâtrément à la douleur et à la fortune, et faire réflexion qu'à Rome et dans les autres cités qui ont eu la puissance [100], il est arrivé à quantité de grands et vertueux personnages d'essuyer les mêmes malheurs par l'injustice des tribunaux. Comptez, et plût au ciel que je vous l'écrivisse avec moins de vérité! que vous êtes privé d'une république, où il ne reste plus rien qui puisse satisfaire un homme sage. A l'égard de votre fils, je craindrais, si je ne vous en parlais point, de ravir à sa vertu le témoignage que je lui dois; mais je ne pourrais aussi vous écrire tout ce que je pense de lui, sans renouveler vos regrets et votre douleur. Vous ne sauriez mieux faire néanmoins, dans quelque lieu que vous soyez, que de vous rappeler l'idée de sa tendresse, de sa vertu, de son mérite, et de songer que ce sont des biens qui vous appartiennent. En pensant à lui, vous croirez le voir à vos côtés. Quelles consolations pour vous que sa vertu et sa tendresse filiale; et

ceterique, qui te non ex fortuna, sed ex virtute tua pendimus, semperque pendemus; et maxime, animi tui [1] conscientia, quum tibi nihil merito accidisse reputabis, [2] si et illud adjunges, homines sapientes turpitudine, non casu, et delicto suo, non aliorum injuria commoveri. Ego, et memoria nostræ veteris amicitiæ, et virtute atque observantia filii tui monitus, nullo loco decro, neque ad consolandum, neque ad levandum fortunam tuam. Tu si quid ad me forte scripseris, perficiam, ne te frustra scripsisse arbitrere.

EPISTOLA XVIII.

M. CICERO T. FADIO S. D.

Etsi egomet, qui te consolari cupio, consolandus ipse sum; propterea quod nullam rem gravius jamdiu tuli, quam incommodum tuum: tamen te magnopere non hortor solum, sed etiam, pro amore nostro, rogo atque oro, te colligas, virumque præbeas, et, qua conditione omnes homines, et, quibus temporibus nati simus, cogites. Plus tibi virtus tua dedit, quam fortuna abstulit: propterea quod adeptus es, quod non multi homines novi; amisisti, quæ plurimi homines nobilissimi. Ea denique videtur conditio impendere legum, judiciorum, temporum, ut optime actum cum eo videatur esse, qui quam levissima pœna ab hac republica discesserit. Tu vero, qui et fortunas et liberos habeas, et nos

[1] *Ernest. dederat* conscientiæ. — [2] *Abest* si. *Al. legunt*, cui et illud.

la constance de vos amis, qui, sans considérer votre fortune, n'estiment et n'estimeront jamais que votre mérite; et surtout une conscience qui ne vous reproche rien, si vous y joignez cette idée que le sage n'est jamais touché que de la honte, et non des fautes de la fortune ni des injustices d'autrui ! Le souvenir de notre ancienne amitié, le mérite de votre fils, et les soins qu'il me rend, sont autant de motifs qui m'engagent à ne rien négliger de ce qui pourra servir à votre consolation et au changement de votre sort; et si vous me chargez de quelque chose, vous vous apercevrez que vous n'aurez pas inutilement compté sur moi.

LETTRE XVIII.

M. CICÉRON A T. FADIUS [101], S.

An de Rome 701.

J'ai besoin de consolation, moi qui entreprends de vous consoler; car depuis long-temps rien ne m'avait aussi affligé que votre disgrâce. Je ne laisse pas de vous exhorter instamment, et de vous conjurer même, au nom de notre amitié, de recueillir toutes les forces de votre esprit et de vous conduire en homme de courage. Songez à quelle condition nous sommes nés, et dans quel temps nous vivons. Vous devez à votre vertu beaucoup plus que la fortune n'a pu vous ôter : il se trouve peu d'hommes nouveaux qui aient acquis autant que vous; et combien de nobles ont autant perdu ! En un mot, le sort qui menace les lois, les jugements et toute la république, doit faire estimer heureux celui qui est sorti de cette fâcheuse situation sans en avoir beaucoup souffert. Et vous particulièrement, qui avez du bien, des enfants, des amis qui vous sont tendrement atta-

ceterosque necessitudine et benivolentia tecum conjunctissimos; quumque magnam facultatem sis habiturus, nobiscum et cum omnibus tuis vivendi; et quum unum [1] sit judicium, ex tam multis, quod reprehendatur, ut quod una sententia, eaque dubia, potentiæ alicujus condonatum existimetur : omnibus his de causis debes istam molestiam quam [2] lenissime ferre. Meus animus erit in te liberosque tuos semper, quem tu esse vis, et qui esse debet.

EPISTOLA XIX.

CICERO RUFO.

Etsi mihi nunquam dubium fuit, quin tibi essem carissimus, tamen quotidie magis id perspicio; exstatque id, quod mihi ostenderas quibusdam litteris, hoc te studiosiorem in me colendo fore, quam in provincia fuisses (etsi, meo judicio, nihil ad tuum provinciale officium addi potest), quo liberius judicium esse posset tuum. Itaque me et superiores litteræ tuæ admodum delectaverunt, quibus et exspectatum meum adventum abs te amanter videbam, et, quum aliter res cecidisset ac putasses, te meo consilio magnopere esse lætatum; et his proximis litteris magnum cepi fructum et judicii et officii tui : judicii, quod intelligo, te, id quod omnes fortes ac boni viri facere debent, nihil putare utile esse, nisi quod rectum honestumque sit; officii,

[1] *Schütz, Mart. Laguna præeunte, inseruit* tuum. — [2] *Idem, post eumdem et Benedictum, edidit* levissime.

chés, tels que moi et quantité d'autres; qui aurez la liberté de vivre avec eux et avec tous ceux qui vous appartiennent; enfin, qui voyez qu'on ne l'emporte sur vous que d'une voix, et d'une voix assez douteuse, dans le seul jugement qui ait semblé, parmi tant d'autres [102], soumis à l'intrigue et à la faveur; ne devez-vous pas supporter cette disgrâce avec beaucoup de modération? Comptez du moins que mes sentiments pour vous et pour votre famille seront toujours tels que vous les souhaitez et que je vous les dois.

LETTRE XIX.

CICÉRON A RUFUS. [103]

Cumes, avril 704.

QUOIQUE je n'aie jamais douté de votre amitié, je la reconnais de plus en plus tous les jours; et vous soutenez merveilleusement ce que vous m'aviez marqué dans plus d'une lettre, que votre zèle pour mes intérêts serait encore plus vif à Rome que dans la province, parce qu'il y serait plus libre. Ce n'est pas qu'il y ait rien manqué dans la province : mais j'ai ressenti une véritable satisfaction de votre lettre, où j'ai remarqué que vous attendiez mon arrivée avec tous les sentiments d'un ami, et que vous n'avez pas laissé de vous réjouir du parti que j'ai pris, quoiqu'il soit contraire à vos idées. Je ne suis pas moins content de la dernière, et j'y trouve également une preuve de l'excellence de vos principes et de votre amitié : car c'est penser en homme de courage et d'honneur, que de ne croire utile que ce qui est juste et honnête; et, d'un autre côté, me promettre que vous suivrez le parti pour lequel vous me verrez déclaré, c'est me causer toute la joie possi-

quod te mecum, quodcumque cepissem consilii, polliceris fore : quo neque mihi gratius, neque, ut ego arbitror, tibi honestius esse quidquam potest. Mihi consilium captum jamdiu est : de quo ad te, non quo celandus esses, nihil scripsi antea, sed quia communicatio consilii, tali tempore, quasi quædam admonitio videtur esse officii, vel potius efflagitatio ad coeundam societatem vel periculi, vel laboris. Quum vero ea tua sit voluntas, humanitas, benivolentia erga me, libenter amplector talem animum; sed ita (non enim dimittam pudorem in rogando meum) : si feceris id, quod ostendis, magnam habebo gratiam; si non feceris, ignoscam; et alterum timori, alterum mihi te negare non potuisse arbitrabor.

Est enim res profecto maxima. Quid rectum sit, apparet; quid expediat, obscurum est : ita tamen, ut, si nos ii sumus, qui esse debemus, id est, studio digni et litteris nostris, dubitare non possimus, quin ea maxime conducant, quæ sunt rectissima. Quare tu, si simul placebit, statim ad me venies; sin idem placebit, [1] atque eodem, nec continuo poteris, omnia tibi ut nota sint, faciam. Quidquid statueris, te mihi amicum; sin id quod opto, etiam amicissimum judicabo.

[1] *Al.* sed neque eodem; *al.* sed neque eodem modo. *Nihil vero mutandum, ut arbitror.*

ble, et j'espère que ce parti sera aussi le plus honorable pour vous. Ma résolution était prise depuis longtemps [104]; et si je ne vous en ai rien marqué plus tòt, ce n'est pas que j'aie cru vous la devoir cacher; mais dans une occasion de cette nature, il semble que s'ouvrir à un ami, c'est l'avertir en quelque sorte de son devoir, ou plutot vouloir l'engager dans les mêmes peines et les mêmes périls. Votre inclination, votre zèle, votre estime pour moi, étant tels que vous me le témoignez, je suis charmé de vous voir dans cette disposition. Cependant, pour conserver toujours les mêmes ménagements, j'accepte vos offres avec cette réserve, que si vous exécutez ce que vous venez de promettre, j'en aurai beaucoup de reconnaissance; et que si vous y manquez, je vous le pardonnerai. Dans cette supposition, j'attribuerai votre changement à la crainte; dans l'autre, je me persuaderai que vous n'avez pu rien me refuser.

En effet, il n'est pas question d'une petite entreprise : on voit ce qui est juste; on voit à peine ce qui est utile : tout ce que nous pouvons affirmer, si nous sommes ce que nous devons être, c'est-à-dire dignes des lettres dont nous faisons notre étude, c'est qu'il n'y a que le plus juste qui soit pour nous le plus utile. Si vous persistez donc à prendre le même parti que moi, venez incessamment me trouver; si, persistant dans cette résolution et dans celle de me joindre, vous ne pouvez venir sur-le-champ, j'aurai soin de vous faire part de tout. Enfin, quelque parti que vous preniez, je ferai toujours fond sur votre amitié; et si vous prenez le parti que je désire, je croirai votre amitié sans bornes.

EPISTOLA XX.

CICERO RUFO.

Quo modo potuissem, te convenissem, si eo, quo constitueras, venire voluisses. Quare etsi tui commodi causa commovere me noluisti, tamen ita existimes velim, me antelaturum fuisse, si ad me misisses, voluntatem tuam commodo meo. Ad ea, quæ scripsisti, commodius equidem possem de singulis ad te rebus scribere, si M. Tullius, scriba meus, adesset: [1] de quo mihi exploratum est, in rationibus duntaxat referendis (de ceteris rebus affirmare non possum), nihil eum fecisse scientem, quod esset contra aut rem, aut existimationem tuam. Dein, si rationum referendarum jus vetus et mos antiquus maneret, me relaturum rationes, nisi tecum pro conjunctione nostræ necessitudinis contulissem confecissemque, non fuisse. Quod igitur fecissem ad urbem, si consuetudo pristina maneret; id, quum lege Julia relinquere rationes in provincia necesse erat, easdemque totidem verbis referre ad ærarium, feci in provincia. Neque ita feci, ut te ad meum arbitrium adducerem; sed tribui tibi tantum, quantum me tribuisse nunquam [2] pœnitebit. Totum enim scribam meum, quem tibi video nunc esse suspectum, tibi tradidi. Tu ei M. Mindium, fratrem tuum, adjunxisti. Rationes confectæ me absente sunt tecum, ad quas ego nihil adhibui

[1] A quo. — [2] Me pœnitebit.

LETTRE XX.

CICÉRON A RUFUS.

Près de Rome, janvier 704.

Si vous aviez voulu vous rendre au lieu que vous vous étiez proposé, j'aurais trouvé quelque moyen de vous y joindre. Vous n'avez pas voulu que je fisse cette démarche, dans la crainte qu'elle ne me fût incommode; mais soyez persuadé que si vous m'aviez donné le moindre avis, le plaisir de vous satisfaire m'aurait fait tout oublier. Je répondrais plus facilement à tous les articles [105] de votre lettre, si j'avais près de moi Tullius [106] mon secrétaire. Je sais de lui-même que, du moins dans ce qui regarde les comptes (car je n'ose rien assurer du reste), il n'a rien fait avec connaissance qui ait pu blesser vos intérêts et votre honneur. D'ailleurs, si l'on s'en tenait à l'ancien droit [107] et à l'ancienne méthode dans la reddition des comptes, je n'aurais dû rendre les miens qu'en votre présence, et dans une conférence où nous les aurions réglés avec les ménagements que demande notre amitié. Ce que j'aurais donc fait à Rome si l'ancien usage subsistait encore, je l'ai fait dans la province, parce que, suivant la loi Julia, il y fallait laisser mes comptes, et n'en apporter au trésor qu'une copie dans les mêmes termes. Mon intention n'a point été de vous assujettir à ce que je souhaitais : j'ai eu pour vous, au contraire, toute la condescendance possible, et je serai toujours fort éloigné de m'en repentir. J'ai livré à votre discrétion ce même secrétaire, qui, à ce que je vois, vous est devenu suspect à présent. Vous lui avez donné pour associé M. Mindius votre frère. Nos comptes ont été réglés

præter lectionem. Ita accepi librum a meo servo scriba, ut eumdem acceperim a fratre tuo. Si honos is fuit, majorem tibi habere non potui; si fides, majorem tibi habui, quam pæne ipsi mihi; si providendum fuit, ne quid aliter, ac tibi et honestum et utile esset, referretur, non habui, cui potius id negotii [1] darem.

Illud quidem certe factum est, quod lex jubebat, ut apud duas civitates, Laodicensem et Apameensem, quæ nobis maximæ videbantur, quoniam ita necesse erat, rationes confectas et consolidatas deponeremus. Itaque huic loco primum respondeo, me, quanquam justis de causis rationes deferre properarim, tamen te exspectaturum fuisse, nisi in provincia relictas rationes pro [2] relatis haberem. Quamobrem de Volusio quod scribis, non est id rationum.

Docuerunt enim me periti homines, in his quum omnium peritissimus, tum mihi amicissimus, C. Camillus, ad Volusium transferri nomen a Valerio non potuisse; sed prædes Valerianos teneri. Neque id erat H-S XXX, ut scribis, sed H-S XIX. Erat enim nobis curata pecunia Valerii mancipis nomine: ex qua reliquum [3] quod erat, in rationibus retuli. Sed

[1] Darem, quam darem. *Emendavit. J. Fr. Gronov.* darem, quam cui dedi. *Alii tentaverunt*, quam dedi; *al.* quam tibi. — [2] Latis. *Corrigit J. Fr. Gronov.* collatis. — [3] Quod erat in rationibus, retuli.

avec vous en mon absence, et je n'y ai mis du mien que la peine de les lire. Le cahier m'a été remis par mon secrétaire [108], mais je puis dire qu'il me venait aussi de votre frère. Si l'on prend ce que j'ai fait pour une marque d'honneur, je n'ai pu vous en rendre davantage. Si l'on veut le regarder comme une marque de confiance, je n'en pouvais guère témoigner plus pour moi-même. Dira-t-on que j'ai dû prendre garde qu'il n'entrât rien dans les comptes qui ne fût à votre gloire et à votre avantage? Sur qui pouvais-je m'en reposer avec plus de raison que sur celui dont j'ai fait choix?

On s'est conformé exactement à la loi : les comptes réglés et vérifiés ont été mis en dépôt dans Laodicée et dans Apamée, c'est-à-dire dans les deux principales villes de la province, parce que la loi le demandait ainsi. Je répondrai donc en premier lieu, pour ce qui regarde cet article, qu'à la vérité, par de justes raisons, je me suis hâté [109] de remettre la copie des comptes au trésor; mais que je n'aurais pas laissé de vous attendre, si je n'eusse cru que c'était les avoir déjà remis au trésor que de les avoir laissés dans la province. Ainsi ce que vous me dites de Volusius [110] n'a point de rapport à nos comptes.

J'ai appris de plusieurs personnes habiles, entre lesquelles je nommerai C. Camillus [111], homme assurément très éclairé et de mes meilleurs amis, qu'on ne pouvait faire le transport, dont vous parlez, de Valérius à Volusius, et que les cautions de Valerius n'en auraient pas été plus libres. D'ailleurs, il ne s'agissait pas de trois millions de sesterces [112], comme vous me l'écrivez, mais de dix-neuf cent mille : car nous avions touché des cautions [113] une partie de la somme, et je n'ai fait entrer que le restant dans mes comptes [114]. Qu'ar-

sic me et liberalitatis fructu privas, et diligentiæ, et (quod minime tamen laboro) mediocris etiam prudentiæ : liberalitatis, quod mavis scribæ mei beneficio, quam meo, legatum meum, præfectumque [1] Q. Leptam, maxima calamitate levatos, quum præsertim non deberent esse obligati; diligentiæ, quod existimas de tanto officio meo, tanto etiam periculo, nec scisse me quidquam, nec cogitavisse; scribam, quidquid voluisset, quum id mihi ne recitavisset quidem, retulisse; prudentiæ, quum rem a me non insipienter excogitatam, ne cogitatam quidem putas.

Nam et Volusii liberandi meum fuit consilium; et, ut multa tam gravis Valerianis prædibus, ipsique T. Mario depelleretur, a me inita ratio est : quam quidem omnes non solum probant, sed etiam laudant; et, si verum scire vis, hoc uni scribæ meo intellexi non nimium placere. Sed ego putavi esse viri boni, quum populus suum servaret, consulere fortunis tot vel amicorum, vel civium.

Nam de Lucceio est ita actum, ut, auctore Cn. Pompeio, ista pecunia in fano poneretur (id

[1] *Id nomen* Q. Leptæ, *mss. aliquot auctoritate, sustulit ut glossam Manutius.*

rive-t-il donc? que vous me faites perdre le fruit, non seulement de ma générosité et de mes soins, mais encore d'un peu de prudence que je croyais y avoir apporté, quoique ce soit de cette dernière perte que je suis le moins touché [115]. Vous faites tort à ma générosité, lorsque vous aimez mieux attribuer à mon secrétaire qu'à moi le mérite d'avoir delivré mon lieutenant et mon intendant [116], Q. Lepta, d'une grande inquiétude, surtout dans une affaire où ils ne devaient point être engagés [117]. Vous décriez mes soins, lorsque vous paraissez persuadé que je n'ai pas eu la moindre connaissance d'un devoir si important, ni même du péril qu'il y avait à le négliger [118]; que je n'y ai pas fait la moindre attention, et que mon secrétaire a fait entrer tout ce qu'il a voulu dans les comptes sans m'en avoir fait même la lecture. Enfin vous ne blessez pas moins ma prudence, lorsque vous m'otez jusqu'à la moindre attention sur une chose que je me flattais d'avoir fort bien conduite.

J'ai travaillé à mettre Volusius hors d'embarras, et à garantir en même temps d'une amende considérable [119] les cautions de Valérius et T. Marius même. Aussi ma conduite est-elle non seulement approuvée, mais louée même de tout le monde; et si vous voulez que je vous parle sincèrement, je ne vois que mon secrétaire à qui elle n'est pas trop agréable. Mais j'ai regardé comme le devoir d'un honnête homme de prendre soin de la fortune de ses amis, et des citoyens en général, lorsque le peuple n'y perdait rien.

Par rapport à Luccéius [120], c'était de l'avis de Pompée qu'on avait déposé son argent dans le temple [121], quoique j'aie reconnu que cela s'était fait par mon ordre: Pompée s'est servi de ce dépôt comme Sextius avait

ego agnovi meo jussu esse factum) : qua pecunia Pompeius est usus, [1] ut ea, quam tu deposueras, Sextius. Sed hæc ad te nihil intelligo pertinere. Illud me non animadvertisse, moleste ferrem, ut adscriberem, te in fano pecuniam jussu meo deposuisse, nisi ista pecunia gravissimis esset certissimisque monumentis testata, cui data, quo senatusconsulto, quibus tuis, quibus meis litteris P. Sextio tradita esset. Quæ quum viderem tot vestigiis impressa, ut in his errari non posset; non adscripsi id, quod tua nihil referebat. Ego tamen adscripsisse mallem, quum id te video desiderare. Sicut scribis tibi id esse referendum, idem ipse sentio : neque in eo quidquam a meis rationibus discrepabunt tuæ. Addes enim tu, meo jussu; quod ego quidem non addidi : nec causa est, cur negem; nec, si esset, et tu nolles, negarem. Nam de H-S nongentis millibus, certe ita relatum est, ut tu, sive frater tuus referre voluit.

Sed, si quid est, quod de legato parum gratum est, quod ego in rationibus referendis etiam nunc corrigere possim : de eo mihi, quum senatusconsulto non sum usus, quid per leges liceat, considerandum est. Te certe in pecunia exacta ita [2] referre ex meis rationibus relatis non oportuit, nisi quid me fallit : sunt enim alii peritiores. Illud cave dubites, quin

[1] *Olim*, ut tua, quam tum deposuerat Sestius. *Schutz scribendum conjicit*, qua pecunia, quam tu deposueras, Pompeii jussu usus est Sextius. — [2] *Vulg.* afferre. *J. F. Gronov. putabat legendum* referri. *Schütz conjicit :* Te certe in pecunia exacta id referre ex meis rationibus non oportuit.

fait du vôtre [122]. Mais je comprends que cette affaire ne vous regarde point. Je regretterais de n'avoir point fait attention à marquer dans les comptes que c'était vous qui aviez déposé cet argent par mon ordre, si l'on ne savait, par les témoignages les plus authentiques, à qui il fut donné, par quel décret du sénat et sur quelles lettres de votre part et de la mienne il fut remis à P. Sextius. Voyant le fait si bien attesté qu'il ne pouvait être sujet à la moindre erreur, je n'ai pas mis dans les comptes une chose qui ne vous regardait pas : cependant je regrette de ne l'avoir pas fait, lorsqu'il paraît que vous l'auriez souhaité. Je crois que votre rapport doit être conçu dans les termes que vous me marquez; et sur ce point vos comptes ne seront pas différents des miens [123]. Vous ajouterez, à la vérité, dans les vôtres que vous avez agi par mon ordre, quoique les miens ne portent point cette remarque : mais je n'ai aucune raison de la désavouer; et quand j'en aurais quelqu'une, je passerais dessus volontiers pour vous satisfaire : car, pour ce qui regarde la somme des neuf cent mille sesterces, je me suis conformé à tout ce que votre frère a voulu.

S'il se trouve quelque chose, au sujet de mon lieutenant [124], que je puisse corriger en rendant ici mes comptes [125]; comme je ne me suis point servi du décret du sénat, il faudra voir ce qui m'est permis là-dessus par les lois. Mais je n'aurais pas voulu que vous eussiez fait entrer dans vos calculs [126] ce qui était déjà dans les miens ; du moins si je juge bien de toutes ces matières, car je confesse qu'on y peut être plus habile que moi. Ce que je vous prie de croire sans aucun doute, c'est que, dans tout ce qui dépendra de moi, je prendrai

ego omnia faciam, quæ interesse tua, aut etiam velle te existimem, si ullo modo facere possim.

Quod scribis de beneficiis : scito a me et tribunos militares, et præfectos, et contubernales, duntaxat meos, delatos esse. In quo quidem ratio me fefellit. Liberum enim mihi tempus ad eos deferendos existimabam dari. Postea certior sum factus, triginta diebus deferri necesse esse, quibus rationes retulissem. Sane moleste tuli, non illa beneficia tuæ potius ambitioni reservata esse, quam meæ, qui ambitione nihil uterer. De centurionibus tamen, et de tribunorum militarium contubernalibus, res est in integro. Genus enim horum beneficiorum definitum lege non erat.

Reliquum est de H-S centum millibus, de quibus memini mihi a te Myrina litteras esse allatas, non mei errati, sed tui : in quo peccatum videbatur esse, si modo erat, fratris tui, et Tullii. Sed quum id corrigi non posset, quod, jam depositis rationibus, ex provincia [1] decesseramus : credo me quidem tibi pro animi mei voluntate, proque ea spe facultatum, quam tum habebamus, quam humanissime potuerim, rescripsisse. Sed neque tum me humanitate litterarum mearum obligatum [2] puto, neque tuam hodie epistolam de H-S centum sic accepisse, ut ii accipiunt, quibus epistolæ per hæc tempora molestæ sunt. Simul illud cogitare debes, me omnem pecuniam, quæ ad me salvis legibus pervenisset, Ephesi apud publicanos deposuisse ; id fuisse

[1] *Alii*, decessimus. — [2] *Martyni-Laguna*, putabo.

ici vos intérêts et vos désirs même pour règle de ma conduite.

A l'égard des gratifications [127], vous pouvez croire que je n'ai proposé que mes tribuns militaires, mes lieutenants et les gens de ma maison. Je suis même tombé dans une erreur à cette occasion : car je ne croyais pas être obligé de m'assujettir au temps ; et je n'ai pas laissé d'apprendre ensuite que je n'avais que trente jours pour cela, à compter de celui auquel j'avais présenté mes comptes. J'ai regretté, je vous assure, que cette occasion de vous faire des amis [128] n'eût point été réservée pour vous plutôt que pour moi, qui n'y songe plus. Cependant il n'y a rien de fait encore pour les centurions et pour les officiers attachés aux tribuns [129], parce que les gratifications de cette espèce ne sont réglées par aucune loi.

Il me reste à parler des cent mille sesterces. Je me souviens d'avoir reçu de Myrina [130] une lettre de vous, dans laquelle vous me faisiez remarquer mon erreur, ou plutôt la vôtre. Mais ce reproche, si la chose en méritait, devait tomber sur votre frère et mon secrétaire. Comme il n'était plus temps d'y apporter remède, parce que j'étais parti de la province après avoir déposé les comptes, je crois que vous dûtes être satisfait de la réponse que je vous fis, suivant le mouvement de mon cœur et mes espérances présentes. Cependant je me figure que vous ne prîtes point la politesse de mes termes pour un engagement qui dût me lier [131] ; et je suis bien éloigné aussi de regarder ce que vous m'écrivez aujourd'hui sur les cent mille sesterces, de l'œil dont on regarde à présent les lettres incommodes. Faites attention, s'il vous plaît, que je déposai à Éphèse, entre les mains des publicains, tout l'argent que j'avais amassé sans blesser les lois ; qu'il montait à deux millions deux

H-S XXII millia; eam omnem pecuniam Pompeium abstulisse : quod ego sive æquo animo, sive iniquo fero, tu de H-S centum æquo animo ferre debes, et existimare, eo minus ad te, vel de tuis cibariis, vel de mea liberalitate pervenisse. Quod si mihi expensa ista H-S centum tulisses, tamen, quæ tua est suavitas, quique in me amor, nolles a me hoc tempore æstimationem accipere. Nam numeratum si cuperem, non erat. Sed hoc jocatum me putato, ut ego te existimo. Ego tamen, quum Tullius rure redierit, mittam eum ad te, si quid ad rem putabis pertinere. Hanc epistolam cur non scindi velim, causa nulla est. Vale.

EPISTOLA XXI.

M. T. C. L. MESCINIO S. D.

Gratæ mihi tuæ litteræ fuerunt; ex quibus intellexi, quod etiam sine litteris arbitrabar, te summa cupiditate affectum esse videndi mei : quod ego ita libenter accipio, ut tamen tibi non concedam. Nam tecum esse, ita mihi omnia, quæ opto, contingant, ut vehementer velim. [1] Ut enim, quum esset major et virorum, et civium bonorum, et jucundorum hominum, et amantium mei copia, tamen erat nemo, quicum essem libentius, quam tecum; et pauci, quibuscum essem æque libenter : hoc vero tempore, quum alii interierint, alii absint, alii

[1] *Manutius emendavit e duob. mss.* Etenim.

cent mille sesterces, et que Pompée enleva cette somme. Que je sois sensible ou non à cette perte, vous ne devez l'être guère à celle de vos cent mille sesterces, et vous n'avez qu'à vous figurer que c'est un profit de moins sur les vivres qui vous étaient assignés, ou sur ce que vous avez reçu de moi. Quand vous m'auriez porté cette somme en compte, vous êtes d'un si bon caractère et si rempli d'amitié pour moi, que vous ne me presseriez pas de vous satisfaire dans le temps où nous sommes; car je n'ai pas de quoi vous payer, quand je le voudrais. Mais prenez ceci pour un badinage, comme j'ai pris dans le même sens ce que vous m'écrivez. Cependant je vous enverrai Tullius aussitôt qu'il sera revenu de la campagne, afin qu'il vous donne les éclaircissements que vous pouvez désirer. Au reste, je me sens fort tenté de déchirer cette lettre. Adieu.

LETTRE XXI.

M. T. CICÉRON A L. MESCINIUS, S.

Rome, 707.

J'ETAIS persuadé [132], même sans votre lettre, que vous aviez une impatience extrême de me voir; mais je ne suis pas moins charmé que vous me l'ayez écrit. Ce que je vous demande, c'est de croire que mon impatience est égale à la vôtre; car, puissé-je ne rien obtenir de ce que je désire, si je ne souhaite ardemment que tout me devienne commun avec vous! Dans le temps même que je trouvais ici plus de gens d'honneur et de courage, des gens d'une société plus agréable, et qui avaient plus d'amitié pour moi, il n'y en avait point que je visse plus volontiers que vous, et j'en connaissais peu dont le commerce me plût autant que le votre : mais à présent que les uns sont morts, les autres absents, et que d'autres enfin ont changé d'in-

mutati voluntate sint, unum, medius fidius, tecum diem libentius posuerim, quam hoc omne tempus cum plerisque eorum, quibuscum vivo necessario. Noli enim existimare, mihi solitudinem non jucundiorem esse, qua tamen ipsa uti non licet, quam sermones eorum, qui frequentant domum meam, excepto uno, aut summum altero. Itaque utor eodem perfugio, quo tibi utendum censeo, litterulis nostris, præterea conscientia etiam consiliorum meorum. Ego enim is sum, quemadmodum tu facillime potes existimare, qui nihil unquam mea potius, quam meorum civium causa fecerim: cui nisi invidisset is, quem tu nunquam amasti (me enim amabas), et ipse beatus esset, et omnes boni. [1] Ego sum, qui nullius vim plus valere volui, quam honestum otium; idemque, quum illa ipsa arma, quæ semper timueram, plus posse sensi, quam illum consensum bonorum, quem ego idem effeceram, quavis tuta conditione pacem accipere malui, quam viribus cum valentiore pugnare. Sed et hæc, et multa alia coram brevi tempore licebit. Neque me tamen ulla res alia Romæ tenet, nisi exspectatio rerum Africanarum. Videtur enim mihi res in propinquum adducta discrimen. Puto autem mea nonnihil interesse (quanquam id ipsum, quid intersit, non sane intelligo); verumtamen, quicquid illinc nuntiatum sit, non longe abesse a consiliis amicorum. Est enim res jam in eum locum [2] adducta, ut,

[1] *Lamb.* Ego sum is, etc. *Quam lectionem Gulielm. e Stewech. notavit.* — [2] *Alii habent* deducta, *qui vulgat. lect. temere ex antecedentibus repetitam putant.*

clination, je vous proteste qu'un seul jour passé avec vous aurait plus de charme pour moi que tout le temps que je donne à la plupart de ceux avec lesquels je ne puis me dispenser de vivre. Gardez-vous bien de croire que je ne trouvasse pas plus de plaisir dans la solitude que dans l'entretien de ceux qui fréquentent ma maison, et dont je n'excepte au plus qu'une ou deux personnes. Il ne m'est pas permis néanmoins d'être seul. Ma ressource est celle dont je vous conseille d'user comme moi, l'étude de nos chères lettres. J'y joins le témoignage que mon cœur me rend de ses intentions. Je puis dire de moi, comme vous vous le persuaderez facilement, que mon intérêt propre n'a jamais prévalu, dans ma conduite, sur celui de mes concitoyens; et que si cet homme [153] que vous n'avez jamais aimé, parce que vous m'aimiez, ne m'avait regardé d'un œil d'envie, il serait lui-même heureux, et tous les honnêtes gens le seraient comme lui. Je puis dire de moi, que je me suis toujours proposé d'empêcher que la violence ne prévalût sur un honnête repos; et quand je me suis aperçu que ces armes, que j'avais toujours redoutées, l'emportaient sur l'accord des bons citoyens, qui était mon ouvrage, j'ai mieux aimé accepter la paix à toutes sortes de conditions, pourvu qu'il y eût de la sûreté, que de lutter par la force contre un ennemi trop puissant. Mais je remets à traiter toutes ces affaires de vive voix, comme nous en aurons bientôt la liberté. Si quelque chose m'arrête encore à Rome, c'est l'attente des nouvelles d'Afrique [154]; car il me semble que nous touchons au dénoûment. J'y suis sans doute assez intéressé, quoique je ne comprenne pas d'ailleurs en quoi cet intérêt consiste [155]; mais quelque nouvelle qu'il nous vienne, je ne veux point avoir à chercher bien loin le conseil de mes amis. Au point où l'on en est, je vois que

quanquam multum intersit inter eorum causas, qui dimicant, tamen inter victorias non multum interfuturum putem. Sed plane animus, qui dubiis rebus forsitan fuerit infirmior, desperatis confirmatus est multum : quem etiam tuæ superiores litteræ confirmarunt, quibus intellexi, quam fortiter injuriam ferres; juvitque me, tibi quum summam humanitatem, tum etiam tuas litteras profuisse. Verum enim scribam : teneriore mihi animo videbare; sicut omnes fere, qui vita ingenua, in beata civitate et libera, viximus. Sed, ut [1] illa secunda moderate tulimus; sic hanc non solum adversam, sed funditus eversam fortunam fortiter ferre debemus : ut hoc saltem in maximis malis boni consequamur, ut mortem, quam etiam beati contemnere [2] debeamus, propterea quod nullum sensum esset habitura, nunc, sic affecti, non modo contemnere debeamus, sed etiam optare. Tu, si me diligis, fruere isto otio, tibique persuade, præter culpam ac peccatum, qua semper caruisti et carebis, homini accidere nihil posse, quod sit horribile, aut pertimescendum. Ego, si videbitur recte fieri posse, ad te veniam brevi; si quid acciderit, ut mutandum consilium sit, te certiorem faciam statim. Tu ita fac cupidus mei videndi sis, ut istinc te ne moveas tam infirma valitudine, nisi ex me prius quæsieris per litteras, quid te velim facere. Me velim, ut facis, diligas, valitudinique tuæ et tranquillitati animi servias.

[1] *Martyni-Laguna rescripsit* illam secundam. — [2] *Idem maluit* debebamus.

s'il faut mettre beaucoup de différence entre les deux causes, il n'y en aura pas beaucoup entre les deux victoires. Mais mon cœur, après avoir été trop faible peut-être dans l'incertitude, s'est fortifié dans le désespoir. Vos lettres servent encore à nourrir mon courage, lorsque j'y vois avec quelle fermeté vous supportez l'injustice [136]; et je m'anime, en apprenant le fruit que vous avez tiré de votre caractère et de vos études [137]. Je ne vous cacherai point que vous m'aviez paru d'abord un peu trop sensible, comme il est assez naturel de l'être lorsqu'on a mené une vie douce [138] dans une cité libre et heureuse. Mais après avoir su jouir de la prospérité avec modération, il nous faut soutenir avec fermeté, je ne dis pas le changement, mais le renversement absolu de notre fortune; et puisque le bonheur même ne doit pas nous empêcher de mépriser la mort, qui ne nous laisse aucun sentiment des choses de la vie [139], le bien que nous devons nous proposer dans l'excès de nos maux est non seulement de la mépriser, mais d'en faire l'objet de nos vœux. Si vous m'aimez, ne vous lassez pas du loisir dont vous jouissez, et persuadez-vous bien, qu'à l'exception du vice [140], dont vous serez toujours exempt comme vous l'avez toujours été, il ne peut rien arriver à l'homme qui doive lui inspirer de l'horreur ou de l'effroi. Je ne tarderai point à me rendre auprès de vous, si rien ne s'y oppose; mais si les événements m'obligent d'abandonner ce dessein, je vous en informerai aussitôt. Accordez ce désir que vous avez de me voir, avec la faiblesse de votre santé, et ne quittez point le lieu où vous êtes sans m'avoir consulté là-dessus par vos lettres. Aimez-moi, comme vous y êtes accoutumé; mais prenez soin aussi de votre santé et de votre repos.

NOTES

SUR

LE LIVRE CINQUIÈME.

---

1. — LETTRE I. J'ai parlé plus haut des Métellus. Celui-ci était, par adoption, le chef de la branche des *Celer*, surnom qui leur venait d'un d'entre eux, à cause de la promptitude extraordinaire avec laquelle il avait donné des jeux publics après la mort de son père. Q. Métellus Céler, sans avoir été consul, avait obtenu, après sa préture, le gouvernement de la Gaule citérieure, province consulaire. Il avait eu cette obligation à Cicéron, qui l'avait envoyé pendant son consulat dans le Picénum, en qualité de préteur, pour arrêter les mouvements de Catilina; après quoi il avait été nommé gouverneur de toute la province sous les consuls Silanus et Muréna. Il obtint lui-même le consulat, deux ans après, avec Afranius. S'étant réconcilié de bonne foi avec Cicéron, malgré la querelle dont on va lire le sujet, il fut, et dans son consulat, et jusqu'à sa mort, un de ses plus fidèles amis. Il mourut empoisonné par Claudia ou Clodia, sa femme, sœur de P. Clodius, l'ennemi capital de Cicéron.

2. — Ce Métellus, quoique frère de l'autre, portait le surnom de *Nepos*, qui était celui de leur branche à tous deux, mais que l'aîné avait abandonné en devenant, par adoption, héritier du Q. Métellus Céler dont Cicéron parle au Livre *de claris Orat.* C'est ce qui faisait aussi qu'ils avaient le même prénom. Au reste, ils étaient tous deux réellement fils de Q. Métellus Népos, fils de Métellus le Baléarique. Manuce, pour expliquer mieux la ressemblance de leur prénom, ce qui n'arrivait jamais à deux frères, suppose que l'aîné avait été adopté avant la naissance du cadet, et que Métellus Népos, leur père, avait fait prendre à celui-ci son prénom de Quintus, qui était le même que celui des *Celer*, que l'autre avait reçu dans l'adoption.

3. — Je puis ajouter ici, à ce que j'en ai dit dans une autre note, que, suivant le témoignage de Velléius (Liv. II), il y avait eu, dans l'espace de douze ans, plus de douze Métellus qui avaient obtenu le

consulat ou les honneurs du triomphe. Asconius cite ce vers de Névius, qui ne leur est pas moins honorable :

Fato Metelli Romæ fiunt consules.

Le premier qui avait illustré leur nom était un L. Métellus, qui avait obtenu le triomphe pendant la première guerre Punique.

4. — Cette menace était outrée : aussi va-t-on voir que Cicéron y fut fort sensible.

5. — LETTRE II. Cette lettre n'est qu'une belle apologie, par laquelle Cicéron répond admirablement à toutes les plaintes de la lettre précédente. Il ne faisait que sortir du consulat : ce qui fait que pour l'entendre ici parfaitement, il faut connaître cette glorieuse partie de son histoire.

6. — Cicéron, en quittant l'office de consul avec C. Antonius son collègue, devait passer naturellement à l'administration de quelque province; mais son zèle pour la république lui faisant souhaiter de ne pas s'éloigner de Rome, il renonça au gouvernement qui lui était destiné ; et ses soins se tournèrent tellement à le faire tomber à Métellus Céler, que Manuce le soupçonne d'avoir employé l'adresse pour conduire le sort : car entre les préteurs comme entre les consuls, c'était le sort qui décidait de ces emplois.

7. — Ce mot, *præscriptione*, peut sembler obscur. Voici ce qu'il signifie. L'ordre commun, pour les décrets du sénat, était qu'ils fussent portés par un certain nombre de sénateurs, qui, par une loi de C. Cornélius, tribun du peuple, devait être au moins de deux cents : dans quelques occasions, l'on avait soin de marquer sur le décret en quel nombre ils avaient été. Mais lorsqu'on voulait favoriser quelqu'un, les sénateurs les plus distingués ne manquaient pas de se trouver à l'assemblée, et la marque du nombre était alors un titre d'honneur pour celui que le décret regardait.

8. — Métellus Céler fut envoyé par Cicéron contre Catilina, et revint ensuite à Rome avant d'aller prendre son gouvernement de la Gaule citérieure.

9. — Il est surprenant qu'un aussi honnête homme que Métellus eût épousé cette libertine, qui passait pour avoir été violée par P. Clodius, son frère, et qui était si livrée à la débauche, qu'au rapport de Plutarque elle avait été surnommée *Quadrantaria*, d'une espèce de monnaie fort basse (*quadrans*) qu'elle recevait de ses amants pour prix de ses faveurs. Plutarque nous apprend aussi qu'elle s'était efforcée d'inspirer de l'amour à Cicéron. Celui-ci n'épargne point les railleries contre elle dans le plaidoyer pour Célius. Elle

empoisonna son mari; ce qui lui a fait donner, par Quintilien, le nom de *Quadrantaria Clytemnestra*. (Quintil., Liv. VIII, chap. *de Tropis.*)

10. — Mucia, alors femme de Pompée. La facilité que les Romains avaient de rompre leur mariage par le divorce fait souvent trouver de l'obscurité dans l'article de leurs femmes. Pompée répudia Mucia, dont il avait eu deux enfants, sur ce qu'elle fut surprise avec C. César. Elle devait être sœur des Métellus par un second mariage de leur mère, qui avait épousé apparemment Q. Mucius Scévola.

11. — Littéralement, *la veille des kalendes de janvier*, le dernier jour du consulat de Cicéron.

12. — Le crime qu'on fit à Cicéron, et qui devint dans la suite le prétexte des violences de Clodius et la cause de son exil, fut d'avoir fait donner la mort sans les formes ordinaires, à plusieurs complices de Catilina, tels que Lentulus, Céthégus, Statilius, Gabinius, Céparius, etc. Métellus Népos, tribun du peuple, fut le premier qui lui fit ce reproche, dans le temps que Cicéron allait haranguer le peuple, suivant l'usage, à la fin de son consulat.

13. — Métellus Népos fut traité fort durement au sénat, pour avoir fait quelques lois injustes pendant son tribunat; et César, qui était alors préteur, ayant voulu prendre son parti, ils furent exclus tous deux pendant quelque temps de l'administration publique. Suét. *in Jul. Cæs.*

14. — LETTRE III. C'est le même de qui Cicéron avait eu de si justes sujets de plaintes, et qui s'était réconcilié avec lui. Après avoir été consul avec P. Lentulus Spinther, il obtint le gouvernement de l'Espagne, d'où il paraît que cette lettre est écrite.

15. — On ne saurait douter que ce frère, à la place duquel il substitue Cicéron, ne fût P. Clodius, frère de Clodia, et par conséquent beau-frère des deux Métellus, dont l'aîné avait épousé cette mauvaise femme. P. Clodius, l'ennemi de tous les honnêtes gens, ne ménageait pas même ses parens et ses alliés. Il outrageait Métellus Népos, parce qu'il avait contribué au rappel de Cicéron.

16. — LETTRE IV. Cicéron écrit cette lettre du lieu de son exil, après avoir été informé par son frère et par Pomponius Atticus son ami, que les deux consuls, P. Lentulus et Q. Métellus Népos, étaient extrêmement bien disposés pour lui.

17. — Les cruelles violences de Clodius, beau-frère des deux Métellus *Tuas inimicitias* est expliqué par la première et la seconde lettre Il faut considérer, pour bien entendre cet endroit, que Métellus

Népos, quoique revenu de sa haine pour Cicéron, n'avait point encore pris ouvertement parti en sa faveur. Cicéron le presse de se déterminer à le servir, et lui dit qu'après avoir renoncé à ses propres ressentiments, il ne doit pas embrasser les ressentiments d'autrui, c'est-à-dire ceux de Clodius. Il me semble que Manuce s'est ici fort trompé.

18. — Il fait entendre que la violence du tribun Clodius était capable de renverser toute la république.

19. — LETTRE V. Ce Caïus Antonius avait été consul avec Cicéron. Il était fils de M. Antonius l'orateur, et oncle du fameux Marc-Antoine. En sortant du consulat il avait obtenu la province de Macédoine, qu'il gouvernait alors. On ne sait point ce qu'il avait fait pour mériter le titre d'*imperator;* mais trois ans après, sous le consulat de César et de Bibulus, il fut condamné au sénat pour s'être mal conduit dans la guerre contre les Thraces et les Mysiens.

20. — Cicéron lui avait cédé la Macédoine, qui lui était tombée par le sort. Il l'avait purgé du soupçon d'avoir participé à la conspiration de Catilina, etc.

21. — Il paraît que Cicéron, entre autres plaintes, accusait C. Antonius de le railler, sur ce qu'il employait souvent ce terme, *comperisse*, pour se vanter d'avoir découvert la conspiration : à moins qu'on ne croie simplement, avec Manuce, qu'Antonius s'en servait lui-même pour déclarer qu'il se croyait sûr que Cicéron n'était pas de ses amis.

22. — Atticus s'était chargé d'éclaircir les soupçons qui étaient entre Antonius et Cicéron. Il paraît, par une des lettres à Atticus, I, 10, qu'il était revenu à Cicéron, par divers rapports, qu'Antonius levant des sommes contre les lois dans sa province, affectait de répandre qu'il les levait de concert avec Cicéron, qui devait les partager avec lui, en vertu apparemment de la cession qu'il lui avait faite de sa province.

23. — Il y aurait un peu de grossièreté dans cette manière d'exprimer son mécontentement, *insanire videar*, si elle n'était pas prise dans le sens de ces deux vers de Térence, auxquels il n'est pas impossible qu'elle n'eût rapport :

> *Nam qui amat cui odio ipsus est, bis facere stulte dico.*
> *Laborem inanem ipsus capit, et illi molestiam affert.*
>
> (In Hecyra.)

24. — LETTRE VI. *P. Sextio, L. F.* Comme c'est le même à qui est adressée la dix-huitième de ce Livre, il faut qu'il y ait ici ***P. Filio,***

ou que la lettre dix-huitième ait, comme celle-ci, *L. Filio*. Ce Sextius, ou *Sestius*, avait été questeur de C. Antonius, consul, et l'était encore dans son gouvernement de Macédoine. C. Antonius lui laissa le commandement lorsqu'il revint à Rome; ce qui lui faisait peut-être donner la qualité de proconsul, que cette lettre portait anciennement. Cependant les éditeurs l'ont changée en celle de questeur ou de proquesteur. J'ai déjà fait quelques remarques sur cette variété dans les titres.

25. — Cornélia, fille de C. Scipion.

26. — Q. Fufius était tribun du peuple, sous le consulat de M. Pison et de M. Messalla. Son surnom était Calénus. Il fut consul en 705 avec P. Vatinius. Il eut de grands démêlés avec Cicéron l'année suivante, sous le consulat de Pansa son gendre, et d'Hirtius.

27. — Velléius nous apprend (Liv. VII) que cette maison avait été bâtie par M. Livius Drusus, de qui elle passa à Crassus, ensuite à Cicéron, puis à Censorinus, puis à Statilius Sisenna. A l'égard du prix, j'ai remarqué plusieurs fois que l'évaluation des sommes romaines n'a rien de certain. Manuce évalue celle-ci à cinq cent mille écus; mais de quels écus parle-t-il?

28. — Catilina et la plupart de ses complices n'étant qu'un tas d'hommes perdus de crimes et de dettes, ils en voulaient moins au gouvernement qu'aux richesses des particuliers.

29. — Dans le texte, *semissibus*. C'était le nom d'une sorte d'usure, sur laquelle les commentateurs n'ont rien découvert de certain; et ce passage même était si altéré dans les manuscrits, qu'il n'a été restitué qu'à la pluralité des voix. L'usure qui portait le nom de *semissis* était de la moitié de la somme; mais il faudrait savoir pour quel terme. Il y a beaucoup d'apparence que le nom de *semissis* est donné ici à ceux mêmes qui exerçaient cette sorte d'usure. Au risque de me tromper, j'ai cru qu'il devait être rendu dans ce sens.

30. — C. Antonius, proconsul de Macédoine. Cicéron le défendit contre une accusation de rapine et de concussion. Ils avaient été consuls ensemble. *Voy*. les lettres précédentes.

31. — LETTRE VII. Cn. Pompée était fils de Cn. Pompéius Strabo, qui avait obtenu l'honneur du triomphe en 664, pendant son consulat. Leur famille était équestre. Pompée fut surnommé *Magnus* par le dictateur Sylla, lorsqu'il revint à Rome chargé de gloire à l'âge de vingt-quatre ans. Il avait reconquis la Sicile après en avoir chassé Perpenna, et subjugué l'Afrique en vingt jours. Cette lettre étant écrite sous les consuls Silanus et Muréna, Cicéron le félicite de la victoire qu'il venait de remporter sur Mithridate.

32. — *S. T. E. etc.* Ces lettres initiales signifient apparemment, comme dans la seconde épître de ce même Livre, *si tu exercitusque valetis, bene est, ego valeo.* J'avertis ici, pour toujours, que ce début et ceux qui lui ressemblent ayant quelque chose de fort plat dans notre langue et dans nos usages, je m'en dispenserai désormais dans ma traduction.

33. — Les généraux rendaient compte au sénat et au peuple romain, par une lettre publique, des avantages qu'ils avaient remportés.

34. — Mithridate étant alors le plus dangereux ennemi de Rome, c'était faire espérer le repos de la part des étrangers, que d'apprendre aux Romains qu'il était vaincu.

35. — Manuce juge que c'était M. Crassus et L. Lucullus; d'autres croient que c'était César. On est réduit là-dessus aux conjectures.

36. — Cicéron était piqué de n'avoir pas reçu de Pompée les compliments qu'il croyait mériter par les grandes actions de son consulat.

37. — *Africanus*, celui qu'on appelait *minor*, et qui se nommait *Scipio Æmilianus*, le destructeur de Carthage et de Numance. C'est toujours celui que Cicéron entend, lorsqu'il nomme simplement *Africanus*.

38. — Il y avait deux *Lélius*, comme deux *Africanus*. Celui-ci est l'interlocuteur du dialogue sur l'Amitié.

39. — LETTRE VIII. Marcus Licinius Crassus, le plus riche des Romains, fils de ce Publius Crassus, de qui Cicéron rapporte, dans ses Discours *pro Scauro* et *pro Sextio*, qu'il se tua pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis. Crassus ayant obtenu le gouvernement de la Syrie, après avoir été consul pour la seconde fois, partit, au mépris des auspices, dans l'impatience qu'il avait de faire la guerre aux Parthes. Il périt en les combattant. Cicéron lui écrit dans sa province, pour lui apprendre avec combien de zèle il l'avait servi depuis son départ.

40. — Suétone nous apprend que la vertu de la femme de Crassus, Tertulla, n'avait pas résisté à César.

41. — Crassus avait deux fils, Marcus et Publius. Publius était fort aimé de Cicéron, qui avait contribué même à former sa jeunesse. Il alla joindre son père, avec lequel il fut tué dans le combat contre les Parthes. Marcus fut questeur de Jules César dans les Gaules.

42. — Cicéron était plus jeune que Crassus de six ans; ainsi, lorsqu'il avait paru la première fois au forum, il avait pu regarder Crassus avec respect.

43. — LETTRE IX. P. Vatinius, surnommé *Struma*, d'une loupe qu'il

avait à la tête. Il avait été tribun du peuple sous le consulat de Jules César, et dans la suite, après avoir été consul, il fut envoyé dans l'Illyrie avec trois légions, par César, qui était alors dictateur. Plutarque rapporte que Cicéron l'appelait, en badinant, un *orateur enflé*, à cause de sa loupe. Ils devinrent ennemis dans la suite, et Cicéron prononça contre lui une invective, où l'on trouve encore quelques allusions à sa difformité, aussi-bien que dans le Discours *pro Sextio*, et dans la neuvième lettre du second Livre, à Atticus.

44. — Cicéron l'avait déjà défendu, à la prière de César, contre une accusation de brigue dont il fut absous.

45. — Vatinius n'avait encore reçu le titre d'*imperator* que de son armée. Ses ennemis s'efforçant de lui nuire à Rome, il prie Cicéron de prendre parti pour lui et de lui faire obtenir une supplication.

46. — Les grands de Rome avaient souvent entre leurs esclaves des gens fort éclairés. Cornélius Népos rapporte d'Atticus, qu'il n'avait pas un seul domestique qui ne pût servir à quelque usage de littérature. Cicéron en avait aussi un grand nombre. Dionysius, dont il est ici question, et qui revient dans plusieurs autres lettres, était un de ses lecteurs; c'est ce que signifie le mot grec *anagnostes*. Il n'y a pas d'apparence que ce soit le *Dionysius* précepteur des deux jeunes Cicérons, dont le mérite est loué dans d'autres endroits. Il avait pris la fuite sans qu'on en trouve la raison, ni de quel lieu il était parti.

47. — Les Vardes, suivant Pline (III, 22), étaient un peuple de la Dalmatie, où Vatinius faisait la guerre.

48. — Narona, ville de Liburnie, sur le fleuve Naron. Elle se nomme aujourd'hui *Narenta*. Ptolémée la nomme *Narbona*.

49. — LETTRE X. On ne connaît Catilius que par cette lettre, qui le représente comme un corsaire dalmate, que Vatinius avait fait prisonnier et qu'il destinait au supplice. Cicéron demandait apparemment sa grâce, on ne sait à quelle occasion, ni par quel motif, à moins qu'on ne suppose que c'était à la prière de Sextius Servilius: mais le fond de l'histoire n'en serait pas plus clair.

50. — Il est étonnant combien la moindre obscurité fait inventer de chimères, soit aux copistes, soit aux commentateurs. D'une infinité de leçons, celle que je conserve est la mieux appuyée. Mais lorsqu'on ignore l'aventure de Catilius, on ne peut porter de jugement certain sur ce qui le regarde. Peut-être était-il fort petit et fort difforme: du moins *semissis* ne peut signifier *semi-vir* dans un sens qui fasse tort à son courage, puisqu'il s'était fait redouter par ses pirateries. *Semissis* est proprement un demi-*as*, la moitié du sou romain.

51. — C'était apparemment dans l'augurat; car on ignore qu'Appius ait eu d'autres gouvernements que celui de la Cilicie. Il était mort, et l'on se souvenait encore des injustices qu'il avait commises dans sa province.

52. — La jeune noblesse romaine venait prendre chez Cicéron des préceptes d'éloquence, et déclamer devant lui. Il appelle lui-même (IX, 18) les amis familiers de César *ses disciples ;* et dans la dernière lettre du Livre VII, il dit : « Cassius tuus et Dolabella noster « studiis iisdem tenentur, et meis æquissimis utuntur auribus. »

53. — J'ai remarqué dans un autre lieu qu'il fallait que l'ennemi eût perdu un certain nombre d'hommes pour mettre le général romain en droit de recevoir le titre d'*imperator*, et d'aspirer à des supplications et au triomphe.

54. — Quelques interprètes ont cru que c'était ici le commencement d'une autre lettre. Mais comme l'occasion ne se présentait pas tous les jours, on peut s'imaginer fort naturellement que Vatinius ayant reçu la nouvelle des supplications qu'il avait obtenues, était allé en Dalmatie, et qu'à son retour il ajouta ces quinze dernières lignes à sa lettre.

55. — César était alors dictateur et maître absolu. Après sa mort, qui suivit de près, Vatinius fut battu par les Illyriens et se retira dans Dyrrhachium, dont il ouvrit ensuite les portes à Brutus. Il paraît cependant, par les Fastes Capitolins, qu'il obtint le triomphe trois ans après.

56. — LETTRE XI. Il paraît que cette réponse de Cicéron suppose quelques lettres de Vatinius qui n'existent plus.

57. — *Sura* n'est pas connu; mais c'était le surnom d'un affranchi ou même d'un citoyen libre; car ce Lentulus que Cicéron fit tuer dans la conjuration de Catilina, était surnommé *Sura*.

58. — Apparemment que Dionysius n'était pas pris, mais qu'il composait pour son retour. Je trouve dans l'épître 77 du Livre XIII, qu'en prenant la fuite, il avait emporté un grand nombre des livres de Cicéron.

59. — LETTRE XII. On voit dans cette lettre, par les éloges que Cicéron fait de Luccéius, que c'était un homme du premier mérite. Peut-être est-ce le même dont il dit dans le Discours pour Célius, chap. 10 : *habes L. Lucceium, sanctissimum testem.* Quoi qu'il en soit, on a toujours regardé cette lettre comme une des plus belles de Cicéron; et lui-même en avait cette idée, lorsqu'il conseillait à Atticus (IV, 6) de s'en procurer une copie, parce qu'elle méritait

sa curiosité. On n'a plus la réponse de Luccéius; mais il paraît, par la même lettre à Atticus, qu'il en avait fait une, et qu'il avait promis à Cicéron de le satisfaire. C'est au même endroit qu'on apprend aussi que ces trois lettres furent écrites sous le consulat de Marcellus et de Philippus.

60. — La guerre Italique, ou Marsique, ou Sociale; car elle porte ces trois noms. (*Voyez* Tite-Live, Florus, Appien, etc.) Les villes d'Italie s'étaient liguées pour forcer les Romains de leur accorder le droit de bourgeoisie. La guerre *civile*, celle où L. Sylla devint le maître de la république, après avoir ruiné le parti de Marius.

61. — Callisthène, natif d'Olynthe, disciple d'Aristote et courtisan d'Alexandre-le-Grand, qui le fit mourir pour avoir conspiré contre sa vie, ou pour lui avoir refusé les honneurs divins.

62. — Il y a deux Timées : celui-ci, qui était Sicilien, et qui écrivait du temps d'Agathocles, tandis que Pyrrhus faisait la guerre Tarentine en Italie ; l'autre, philosophe pythagoricien, né à Locres, sous le nom duquel Platon a donné un de ses dialogues.

63. — L'historien Polybe vivait sous Ptolémée Philopator. Il avait été précepteur de Scipion Emilianus, destructeur de Carthage, surnommé *Africanus minor*. Il nous reste une partie de son ouvrage. *Voyez*, sur ces trois écrivains, Gérard Vossius, *de Hist. græc.*, Liv. I.

64. — *Leges historiæ.* Cicéron (*de Orat.*, II, 15) les a comprises en peu de mots : *Ne quid falsi dicere audeat ; ne quid veri non audeat.*

65. — *Herculem Xenophontium.* Cet exemple est célèbre. Xénophon rapporte, d'après le sophiste Prodicus (*Mém. sur Socrate*, II, 1), et Cicéron d'après Xénophon (*de Off.* I, 32), qu'Hercule touchant à l'âge où l'on cesse d'être enfant, se retira dans la solitude, et vit en songe, ou se représenta deux chemins, l'un qui conduisait à la Vertu, l'autre à la Volupté; il n'hésita pas long-temps, et choisit le chemin que lui montrait la Vertu. Silius Italicus a transporté cet apologue dans son poëme sur la seconde guerre Punique, XV, 18 - 128, et il raconte la même chose du jeune Scipion. La fable de Prodicus est aussi rappelée par Maxime de Tyr, *Disc.* IV ; par Thémiste, *Disc.* III, et imitée par Lucien et Philon. Les modernes en ont fait à leur tour plusieurs imitations. Je citerai seulement *le choix d'Hercule* (*the judgement of Hercules*), où le poète anglais Spence exprime ainsi le choix de son héros :

Lead, goddess, I am thine, transported cry'd
Alcides, o propitious pow'r, thy way

Teach me! possess my soul! be thou my guide!
From thee, o never, never let me stray!

et le *Sésostris*, allégorie du même genre, faite en 1775, à l'avénement du jeune roi de France au trône, et qu'on trouve dans les poésies diverses de Voltaire. J. V. L.

66. — Mantinée, ville d'Arcadie, célèbre par la défaite des Lacédémoniens, et par la victoire et la mort d'Épaminondas, chef des Thébains.

67. — Cicéron répète les mêmes circonstances au Liv. II *de Fin*. Cependant Corn. Népos, Vie d'Épaminondas, chap. 9, ne parle point du bouclier, et raconte seulement qu'Épaminondas apprenant qu'on ne pouvait tirer de sa blessure le trait qui l'avait percé, sans qu'il rendît l'âme aussitôt, voulut qu'on attendît la confirmation de sa victoire, et qu'en recevant cette glorieuse nouvelle, il dit : « Satis « vixi; invictus enim morior. »

68. — Thémistocle ne revint point après sa fuite. Cette raison a fait juger à plusieurs interprètes qu'il faut ici *obitu* ou *interitu*. Cependant, comme on lit dans un autre endroit (*Brut.* c. 10 et 11) qu'il y avait diverses opinions sur sa mort, on peut croire que Cicéron suivait ici quelque relation que Plutarque et Cornélius Népos n'ont pas connue. *Themistocli* est au génitif, suivant l'usage assez ordinaire de Cicéron pour ces noms grecs, auxquels il donnait apparemment la terminaison latine. — M. Seb. Ciampi, professeur à l'université de Varsovie, dans la troisième partie de son recueil, *Feriæ Varsovienses*, imprimée à Milan, in-4°, 1820, essaie de prouver que par le mot *reditu*, Cicéron a voulu faire allusion au transport des cendres de Thémistocle à Athènes, après qu'il fut mort à Magnésie. En admettant même quelques unes des preuves du savant philologue, il faudrait toujours avouer que l'expression est équivoque et singulière. On croirait volontiers que Cicéron a écrit *Thémistocle* en voulant écrire *Alcibiade*. J. V. L.

69. — Latin, *fabulam*. Nous nous servons encore du mot *fable* dans ce sens. C'est le sujet d'une pièce de théâtre qui est divisée en différents actes.

70. — Apelles, Lysippe, noms connus de tout le monde. Horace a dit la même chose en vers :

Edicto vetuit, ne quis se præter Apellem, etc.
Ep. 1, lib. II.

71. — Le mot *ignotis* est pris ici dans une signification active; c'est-à-dire *pour ceux qui ignorent*. On en trouve quantité d'exemples.

72. — Nous avons cet ouvrage de Xénophon sous le titre d'*Agésilas*. Il y a aussi une Vie de ce fameux roi de Sparte entre celles de Plutarque.

73. — Le nom de Timoléon et les suivants sont trop connus pour avoir besoin d'une note. Timoléon était de Corinthe. Nous avons sa Vie par Corn. Népos et par Plutarque. Hérodote, appelé le père de l'histoire, a composé neuf Livres sous les noms des neuf muses, et il loue Thémistocle dans le septième et le huitième. *Sigée* était un promontoire voisin de la ville de Troie. Pour *Alexandre*, son exclamation n'est ignorée de personne.

74. — Personnage d'une pièce de Névius. *Voyez* l'épître 6 du Liv. XV, où les paroles mêmes d'Hector sont citées.

75. — *César* avait écrit alors ses Commentaires. Mais avant lui, *L. Sylla*, suivant Plutarque, avait composé vingt-deux Livres de sa propre histoire. *M. Scaurus* en avait écrit trois de la sienne, dont Cicéron parle dans le Livre intitulé *Brutus*, et Tacite dans la Vie d'Agricola. *P. Rutilius*, contemporain de Scaurus, et son ennemi, avait écrit aussi sa propre Vie, etc.

76. — On trouve partout l'explication de ce qui appartient aux jeux olympiques, avec les qualités et les fonctions des hérauts qui couronnaient le vainqueur, en déclarant que c'était, non lui, mais sa patrie qui recevait la couronne. *Ludi gymnici* étaient proprement les jeux d'exercice, tels que la lutte, la course, le saut, le pugilat, le disque, etc. Les couronnes étaient d'olivier.

Rollin, *Traité des Études*, Liv. V, Ire Partie, sect. 7, ne pardonne pas à Cicéron l'amour-propre, on peut même dire la vanité qui se montre à chaque ligne de sa lettre à Luccéius. « Pour mieux comprendre, ajoute-t-il, combien il y a de petitesse et de faiblesse dans cette vanité, il ne faut qu'ouvrir les yeux, et considérer combien il y a de grandeur d'âme et de noblesse dans une conduite opposée. » Voltaire n'a pas de peine à être plus indulgent : « On reproche à Cicéron de s'être vanté trop souvent d'avoir sauvé Rome et d'avoir trop aimé la gloire. Mais ses ennemis voulaient flétrir cette gloire; une faction tyrannique le condamnait à l'exil, et abattait sa maison, parce qu'il avait préservé toutes les maisons de Rome de l'incendie que Catilina leur préparait : il vous est permis, c'est même un devoir de vanter vos services quand on les méconnaît, et surtout quand on vous en fait un crime. » Il n'est point d'homme un peu célèbre dans la vie duquel on ne trouve quelque chose qui ressemble à la lettre à Luccéius. J. V. L.

77. — LETTRE XIII. Luccéius, le même à qui la lettre précédente est écrite, s'efforça, par deux lettres, de consoler Cicéron sur la mort

de Tullia sa chère fille. La première n'est pas venue jusqu'à nous. On a déjà vu combien Cicéron avait besoin de ce secours. Cependant il marque ici assez de fermeté dans sa réponse.

78. — Luccéius, dans ses lettres, avait voulu, tout à la fois, consoler Cicéron de la mort de sa fille et du misérable état des affaires publiques.

79. — Ces comparaisons, prises du combat des gladiateurs et du soin qu'on prenait de les appareiller, reviennent si souvent dans les lettres de Cicéron et dans celles de ses amis, qu'elles demandent d'être une fois éclaircies dans ces notes. Je laisse tout ce qui regarde l'origine de cette cruelle espèce de jeux; mais je rapporterai, d'après Nieupoort, quelques détails qui pourront convenir aussi à la lettre de Brutus à Atticus, où il reproche à Cicéron d'assortir les citoyens comme des gladiateurs.

Les gladiateurs étaient distingués par leurs armes et par la manière dont se faisait leur combat. Les uns s'appelaient *secutores*. Leurs armes étaient un casque, un bouclier et une épée, ou une massue de plomb. Ceux qui se battaient contre eux étaient ordinairement les *retiarii*, qui, avec un filet, tâchaient d'envelopper leur adversaire, et de le tuer avec leur fourche. S'ils jetaient leur filet sans succès, les autres les poursuivaient dans l'arène; et de là venait leur nom de *secutores*.

Les *threces* portaient un petit bouclier rond avec un poignard recourbé. Ceux qu'ils avaient en tête étaient ordinairement les *mirmillones*, qui portaient sur leur casque la figure d'un poisson. Ceux-ci combattaient quelquefois aussi contre les rétiaires, et l'on chantait alors la fameuse chanson : *Non te peto, piscem peto*, etc. Les *essedarii* combattaient sur un char (*essedum*), à la manière des Gaulois et des Bretons; les *andabates* se battaient les yeux bandés; les *dimacheres* avec deux épées; les *laqueaires* portaient un cordon, avec lequel ils tâchaient d'arrêter leurs adversaires dans un nœud coulant; les *hoplomaques* avaient un bouclier garni d'argent ciselé, un baudrier, une botte à la jambe gauche, et un casque avec des aigrettes, etc. Leurs maîtres mettaient aux mains, tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là, les uns contre les autres; et l'adresse à les assortir faisait toujours trouver quelque nouveauté dans ce spectacle. Je n'ai pas nommé toutes les espèces de gladiateurs; mais ce détail serait inutile à mon dessein.

80. — Outre la mort de Tullia, il avait eu besoin de force pour supporter la perfidie de son frère et de son neveu, qui l'avaient noirci dans l'esprit de César, et ses deux divorces consécutifs.

81. — LETTRE XIV. Cette lettre est la seconde de Luccéius sur la mort de Tullia.

82. — C'est de Jules César qu'il s'agit, si l'on conserve cette leçon, *discesserat;* d'autres préfèrent *discesseras*, qui se rapporte à Cicéron même. La difficulté est peu importante. Cependant il me semble que le sens des choses qui suivent s'accommode mieux de *discesseras*. Il est certain d'ailleurs que la douleur seule retenait Cicéron à la campagne, et qu'il était alors fort bien avec César

83. — Cicéron écrivait alors dans sa solitude, le Traité de la Consolation, qui s'est perdu, et ses livres *de Finibus*. On voit ici dans le texte, *quorum consuesti*. C'est une figure grecque. Il faut entendre *quorum aliquid agere consuesti.*

84. — LETTRE XV. Cicéron répond sans intervalle à la lettre précédente.

85. — J'ai un double sujet de chagrin : la perte de ma fille et la perte de tout ce qui aurait pu servir de remède à ma douleur.

86. — Ceux apparemment qui, devenus insensibles à la douceur de revoir leur patrie et leurs amis, s'obstinaient à vivre en exil; tels que M. Marcellus et plusieurs autres. Les amis morts étaient Pompée, les deux Lentulus, L. Domitius, M. Bibulus, Appius Claudius, L. Scipion, M. Caton, M. Célius, etc., tous consulaires.

87. — Maisons de campagne de Cicéron, auprès desquelles il paraît que Luccéius avait aussi les siennes. Celle de Tusculum ou Frascati, *Tusculanum*, était celle où Cicéron se plaisait le plus dans sa bonne fortune; mais depuis la mort de sa fille, il cherchait les plus sombres et les plus écartées.

88. — *Voyez* sa réponse à Serv. Sulpicius (IV, 6), dans laquelle il étend cette idée d'une manière fort vive et fort touchante.

89. — Il entend, sans doute, depuis son retour en Italie, après la journée de Pharsale.

90. — LETTRE XVI. Comme rien ne fait connaître particulièrement ce Titius, il y a de l'apparence que c'est P. Titius, qui fut tribun du peuple après la mort de César. Il avait perdu son fils. Cicéron entreprend de le consoler.

91. — Nous avons déjà parlé de ces doutes. Les épicuriens disaient nettement qu'il ne pouvait rester aucun sentiment après la mort Voici leur syllogisme que Sextus Empiricus nous a conservé : *Mors nihil ad nos. Nam quod dissolutum est, sensu caret. Quod sensu caret, nihil ad nos.*

92. — LETTRE XVII. J'ai remarqué, au titre de la lettre 5 de ce même Livre, que si c'était là le même Sextius qu'ici, il fallait ici L., ou là *P.* Il y a de fortes raisons pour croire que c'est le

même, et qu'il faut aux deux lettres, *P.* au lieu de *L.* Cependant Manuce se détermine à croire qu'ils sont différents, par des raisons qui ne paraissent pas moins fortes, et qu'on peut lire dans son Commentaire. Pour moi, je crois trouver, dès la première ligne, une raison de croire que c'est le même, c'est-à-dire celui que Cicéron avait défendu, auquel il avait écrit plusieurs fois, et pour qui son amitié n'avait jamais été interrompue. Son père se nommant *L.*, et lui *P. Sextius*, on sent avec quelle facilité les deux lettres *L.* et *P.* ont pu être transposées par les copistes. Quoi qu'il en soit, Sextius était en exil par la condamnation du sénat, et Cicéron le console par cette lettre.

93. — *D'abord*, à l'époque où Sextius avait été accusé de brigue par T. Junius, et condamné à l'exil. C'était immédiatement après celui de Cicéron, et dans un temps où son rétablissement était encore imparfait, parce que Clodius le persécutait encore.

94. — *Dernièrement*, à l'époque où le chagrin de voir Sextius exilé, sans pouvoir servir à son rappel, ôtait à Cicéron la force de lui écrire.

95. — Comme il y a beaucoup d'apparence que cette lettre fut écrite en 706, sous le consulat de César et de Lépidus, il s'était passé bien des années depuis celui de P. Lentulus et de Marcellus, sous lequel on suppose qu'était arrivée la disgrâce de Sextius. Cicéron lui dit qu'il se sent rappelé par ses principes à lui témoigner qu'il n'a pas cessé d'être son ami.

96. — Cicéron avait défendu Sextius, immédiatement après son consulat, c'est-à-dire lorsque Sextius était questeur de Macédoine, sous C. Antonius, proconsul de cette province, qui avait été consul avec Cicéron. C'est C. Antonius qu'il faut entendre ici par *familiarissimi tui, etc.* On a vu ci-dessus, dans plusieurs notes sur la lettre 6 de ce même Livre, quels sujets de plaintes Caïus Antonius avait donnés à sa province. Sextius, son questeur, y avait été mêlé.

97. — C'était entre son consulat et son exil que Cicéron avait défendu Sextius. Il va parler à présent de ce qui arriva après son rappel.

98. — On peut voir dans les historiens tout ce que Cicéron eut à souffrir, par les artifices de Clodius, à l'occasion de la cherté des vivres, dont on rejetait la faute sur lui. Ses amis, du nombre desquels était Sextius, eurent part aux persécutions qu'il essuya, sans qu'il pût alors les défendre, parce qu'il avait besoin lui-même de défenseurs.

99. — C'est donc après le retour de Cicéron, que Sextius, accusé de brigue, comme il l'avait été autrefois de concussion, et moins heureusement défendu, fut condamné à l'exil par une sentence précipitée, que Cicéron qualifie ici plusieurs fois d'injuste.

100. — Surtout dans Athènes, où la loi de l'ostracisme regardait les citoyens qui étaient les plus distingués par leur mérite et leurs services.

101. — LETTRE XVIII. Il paraît que ce T. Fadius est le même qui avait été questeur de Cicéron, et qui fut ensuite tribun du peuple. Ceux qui veulent ici *Fabius*, n'ont pas fait attention que cette lettre même parle de T. Fadius, comme d'un *homme nouveau;* au lieu que les Fabius étaient d'une maison très ancienne et très noble. Cicéron le console de quelque disgrâce qui lui était arrivée vraisemblablement par une sentence injuste, ou par quelques refus qu'il avait essuyés dans la recherche d'une dignité.

102. — *Ex tam multis*, et, deux lignes plus bas, *potentiæ alicujus condonatum*, paraissent regarder Pompée, qui était alors dans son troisième consulat. Cicéron console Fadius, en lui disant que sa condamnation a été accordée au pouvoir; et il ménage Pompée, lorsqu'il dit que, d'un grand nombre de jugements, c'est le seul qu'on puisse accuser d'injustice.

103. — LETTRE XIX. *Cicero Rufo.* Cette adresse sans prénom semble être une marque particulière d'amitié et de familiarité : ainsi nous avons dans une lettre à Volumnius : *quod sine prænomine familiariter, ut debebas, ad me epistolam misisti, etc.* On en trouve un exemple encore plus sensible dans le Discours *pro Domo sua*, à l'occasion d'une lettre de C. César à Appius Pulcher : « Litteras « in concione recitasti, quas tibi a C. Cæsare missas diceres, *Cæsar* « *Pulchro.* Quum etiam es argumentatus, amoris esse hoc signum, « quum nominibus tantum uteretur; neque adscriberet, *procon-* « *sul, etc.* » L. Mescinius Rufus avait été un des questeurs de Cicéron en Cilicie. Il fut dans la suite, lui ou son fils, triumvir de la monnaie, sous Auguste. Il avait un frère qui se nommait M. Mindius Rufus, dont le nom se trouve dans les lettres à Appius.

104. — Cette lettre fut écrite dans le temps que Pompée, chassé de l'Italie par Jules César, avait fait voile en Grèce, avec un grand nombre de citoyens fidèles à la république. Rufus, qui pensait à le suivre, consulta là-dessus Cicéron, qui le confirme dans ce dessein, en lui apprenant que c'est aussi le sien, et que la cause de Pompée lui paraît la plus juste.

105. — LETTRE XX. Mescinius Rufus ayant été questeur de Cicéron, en Cilicie, il avait aussi ses comptes à rendre, après leur administration. J'ai déjà fait remarquer en quoi cet usage consistait, et ce qui était ordonné là-dessus par la loi. Le proconsul déposait deux copies de ses comptes dans les deux principales villes de son gouvernement, et devait en remettre une troisième au trésor de Rome : mais il devait aussi les avoir examinées et collationnées avec son

questeur. C'est sur ce qui s'était passé à cette occasion, que roule toute cette lettre. Elle est obscure, parce que, dans des usages de cette sorte, il y a mille circonstances dont l'éclaircissement est impossible aujourd'hui; sans compter les rapports qu'elle a continuellement à plusieurs faits particuliers qui ne nous sont pas moins inconnus. Ajoutez encore la qualité des monnaies, dont nous sommes assez mal instruits, et les divers engagements qu'un proconsul et un questeur avaient pu prendre pendant leur administration. Enfin, l'on est ici réduit plus d'une fois aux conjectures.

106. — M. Tullius, secrétaire de Cicéron, était un de ses affranchis, et son surnom était *Laurea*. Pline (XXXI, 2) nous a conservé d'assez jolis vers que Tullius Lauréa avait composés sur l'Académie de son maître. Tiron, autre affranchi de Cicéron, portait aussi le nom de Tullius, suivant l'usage des esclaves de prendre le nom de leur maître en recevant la liberté. Mais on ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de Lauréa, parce qu'il est certain que Tiron ne fut affranchi qu'après le retour de Cicéron.

107. — L'ancien droit ordonnait seulement que le proconsul collationnât les comptes avec son questeur en arrivant à Rome. Mais la loi Julienne ayant établi depuis qu'il en resterait deux copies dans la province, il fallait que cette besogne fût faite avant que le proconsul et le questeur quittassent le gouvernement. Cicéron et Mescinius, qui avaient été obligés de partir quelque temps avant le terme, s'étaient reposés de ce soin, l'un sur Tullius son secrétaire, et l'autre sur M. Mindius son frère. Ces deux commissaires ayant examiné et collationné les comptes ensemble, Cicéron n'avait fait ensuite que les lire. Cette explication jettera du jour sur tout ce qui suit.

108. — Cicéron ne peut appeler Tullius son *esclave*, *a meo servo scriba*, que parce qu'il l'avait été; car il est certain que s'il n'eût pas été libre, il n'aurait pas porté le nom de *Tullius*. Peut-être aussi que Mescinius, en se plaignant que Cicéron avait remis trop vite les comptes au trésor, et sans se donner le temps de les lire, lui avait reproché de s'être trop fié à *son esclave*, et que Cicéron affecte d'employer le même terme en lui répondant.

109. — La raison pour laquelle Mescinius Rufus se plaignait de la précipitation de Cicéron, fait croire qu'il aurait voulu changer quelque chose aux comptes avant qu'ils fussent mis au trésor : mais Cicéron avait pensé que cela ne se pouvait plus, parce qu'il en était resté deux copies dans la province.

110. — Cicéron avait eu deux Volusius dans sa province, *Cnéus Volusius* et *Q. Volusius*. Il avait envoyé le second dans l'île de Cypre, pour y administrer la justice. C'est donc le premier dont

il est ici question. Ce Volusius devait beaucoup d'argent au public à titre d'amende. Un nommé Valérius s'était chargé de faire payer cette somme en donnant des cautions, qui paraissent avoir été le lieutenant et le préfet de Cicéron. Or, Cicéron avait souhaité d'arranger cette affaire d'une manière favorable à Volusius et aux cautions. Mescinius avait eu des vues différentes, qui s'expliquent ici par degrés

111. — C. Camillus était apparemment un jurisconsulte, ou du moins un homme fort versé dans les affaires. Son nom revient dans plusieurs lettres, sans autre explication qui le fasse connaître autrement que pour un intime ami de Cicéron.

112. — Il serait aussi inutile qu'embarrassant de réduire ces sommes à notre monnaie.

113. — Le *manceps* était celui qui se chargeait du payement d'une somme due par un autre, en la prenant comme à ferme. Les *prædes* étaient ceux que le *manceps* donnait pour caution à ceux qui lui abandonnaient cette régie.

114. — Il faut mettre de la différence entre *referre in rationes* et *referre in rationibus*. Le premier signifie, insérer dans les comptes; le second, porter au trésor dans les comptes.

115. — Cela ne s'accorde point avec ce qu'on lit dans la lettre 14 du Livre IX, à Dolabella : *Sum avidior etiam, quam satis est, gloriæ.* Mais on ne fait pas ces aveux à tout le monde.

116. — On sait, par quantité de témoignages, que Cicéron avait quatre lieutenants-généraux en Cilicie; Quintus son frère, C. Pomtinius, M. Annéius et L. Lullius. Q. Lepta était préfet des ouvriers. Cependant Manuce et Grævius croient que le nom de Lepta a été inséré ici mal à propos, parce que Cicéron ne nommant point celui de ses lieutenants dont il veut parler, il n'est pas naturel qu'il nomme son préfet, surtout lorsqu'il écrit à son questeur, qui connaissait parfaitement tous ses officiers.

117. — Latin, *obligati*. Il ne dit point par quelle raison : mais c'était apparemment par l'équité naturelle plutôt que par le droit.

118. — Les fautes du greffier ou du secrétaire n'auraient pas manqué d'être imputées au gouverneur.

119. — J'ai fait observer que cette lettre est fort obscure. Comme on ignore à quelle occasion Volusius devait à la république l'argent dont Valérius avait pris sur soi le payement, il est difficile de donner ici un sens clair à *multa*. On ne sait pas mieux à quel titre T. Marius paraît sur la scène, à moins qu'il ne fût du nombre des cautions.

120. — Les obscurités redoublent ici par la corruption du texte autant que par l'incertitude des faits. 1°. Tout ce qui suit paraît n'avoir plus de rapport au détail précédent, quoiqu'il s'y trouve lié par

nam : aussi suis-je porté à croire qu'il y avait ici quelque lacune que les copistes n'ont point observée, et que *nam* est la suite d'un autre discours. Je n'ignore pas que ces transitions brusques sont assez fréquentes dans les lettres de Cicéron : mais les exemples qu'on peut en rapporter ne ressemblent point à celui-ci. 2°. On ne comprend point par quel rapport Luccéius se trouve ici. Grævius et les autres commentateurs rendent même témoignage que les manuscrits diffèrent beaucoup sur ce nom : aussi l'a-t-on restitué de mille façons. Les uns veulent *Lugeo* ou *Logio*, et prétendent que c'était le nom du temple dont Cicéron parle immédiatement; d'autres, *Lucretio*, *Lucro*, *Lucello*, *Locello*, *Luceo*, *Lycoo* : enfin toutes les conjectures ont été proposées. Il serait inutile d'y joindre les miennes, puisqu'elles n'auraient pas plus de fondement. Mais je suis persuadé que l'argent du temple n'a rien de commun avec celui de Volusius.

121. — L'usage des anciens était de mettre l'argent public et particulier en dépôt dans les temples, comme dans un sanctuaire inaccessible à la violence. César dit au troisième Livre *de Bell. gall.* « Ephesi a « fano depositas antiquitus pecunias Scipio tolli jubebat. » L'histoire romaine en fournit aussi mille témoignages.

122. — Cet endroit est des plus obscurs, à cause de la variété des leçons. Sans entrer ici dans une discussion inutile, je m'en suis tenu à ce que j'ai trouvé de plus vraisemblable, et j'ai tâché de ne pas m'en écarter dans la traduction. Il y a de l'apparence que Pompée avait pris l'argent dont parle Cicéron, pour le service de la république et pour empêcher que César ne s'en saisît, comme il voulut faire à Rome, mais avec moins de succès.

123. — Il paraît ici que le proconsul et le questeur rendaient leurs comptes séparément; et c'est de là que venaient toutes les alarmes de Rufus, qui craignait que les siens ne se trouvassent point conformes à ceux de Cicéron sur certains articles communs : mais le défaut de conformité venait moins de l'opposition que du silence de l'un sur ce qui était dans les comptes de l'autre.

124. — Autre obscurité qui paraît insurmontable. *Legato* et *gratum* ont reçu mille changements. Cet endroit semble se rapporter à *nam de Lucceio* : d'où plusieurs ont pris droit d'y suppléer par quelqu'un des mots que j'ai rapportés, et de mettre *provisum* au lieu de *gratum*. D'autres veulent *gavisum*, *gratiosum*, *gratum visum*, *etc.* En me déterminant pour le sens que j'ai suivi, la vraisemblance m'a tenu lieu d'autorité.

125. — Il semble par *relatis*, qui se trouve deux ou trois lignes plus bas, que Cicéron n'avait encore rendu qu'une partie de ses comptes au trésor, et qu'il était le maître de faire quelque changement dans la partie qu'il n'avait point rendue, parce que le décret du sénat,

qui devait les approuver, ne devait être porté qu'après la reddition totale. Il dit donc à Rufus que tout ce qu'il peut faire encore, il le fera volontiers, pourvu que les lois n'en soient pas blessées.

126. — La plus grande difficulté n'est pas ici de savoir s'il faut *in pecunia exacta*, ou *pecuniæ exactu*, parce que ces deux expressions peuvent revenir au même sens, et que, suivant Grævius, *exactu* n'a rien qui blesse la langue latine. Il cite même cet endroit des *déclamations* attribuées faussement à Quintilien, XII, 19 : *Mercator opportunum mercis exactum, puto, invenit.* Mais comment faut-il entendre le reste de cette phrase? j'ai cru que c'était dans le sens que je l'ai traduite. Manuce est persuadé que Cicéron avait eu, par un décret du sénat, plus de temps qu'on n'en avait ordinairement pour rendre ses comptes, et qu'il n'avait pas usé, dit il, de cette grâce, parce qu'il voyait naître la guerre civile. C'est une conjecture qui augmente ici les ténèbres, loin de servir à les dissiper. En un mot, Rufus avait employé une plus grande partie des sommes levées, que Cicéron ne l'avait marqué dans les comptes qu'il avait déjà rendus. Il souhaitait que Cicéron corrigeât cet article, afin que leurs comptes s'accordassent. Cicéron lui explique naturellement ce qu'il croit pouvoir, et lui promet de le faire, mais dans les bornes de la justice et du droit.

127. — Les proconsuls, les préteurs, et les questeurs même, comme il paraît ici, avaient droit, à leur retour des provinces, de présenter au trésor de Rome les noms de ceux dont ils avaient été satisfaits dans les emplois subalternes de leur administration, et de demander pour eux des gratifications : c'est ce qui s'appelait *deferre de beneficiis.* Cicéron fait un honneur au poète Archias (*pro Arch. c.* 5) d'avoir été recommandé à ce titre par Lucullus, et à L. Cornélius Balbus (*pro Balbo*), d'avoir été distingué de même par Pompée.

128. — La recommandation dont je viens de parler était une occasion pour ceux qui la faisaient, de s'assurer des amis et des partisans, qui ne manquaient pas de les servir dans toutes leurs prétentions. Cicéron, au point de grandeur où il était, n'avait plus besoin de ces sortes de services, parce qu'il n'y avait plus de dignité à laquelle il pût aspirer, c'est-à-dire supérieure à celles de consulaire et de gouverneur dont il était revêtu.

129. — Ceux qui portaient ce nom, *contubernales*, étaient ordinairement de jeunes volontaires, qui s'attachaient pour quelque temps à la suite des gouverneurs ou des officiers considérables, pour se former à la guerre ou à l'administration des affaires par leurs leçons et leurs exemples. Cicéron (*pro Cœlio*) dit : *Profectus est in Africam, Q. Pompeio contubernalis.* Il semblerait même que ce commerce n'était pas toujours à couvert de toutes sortes de soup-

çons; car il loue Plancius de les avoir évités (*in Orat. pro Planc.*) : « Adolescentulus cum A. Torquato profectus in Africam, sic ab « illo dilectus est, ut et contubernii necessitudo et adolescentuli « modestissimi pudor postulabat. » Suétone dit de César : « Stipen- « dia prima in Africa fecit, M. Thermi prætoris contubernio. »

130. — Manuce cite deux anciens manuscrits qui ont *Smyrna*. Mais le grand nombre est pour *Myrina*, qui était une ville d'Éolie.

131. — Il paraît que Rufus avait fait souvenir Cicéron qu'il lui devait une somme, et que Cicéron ne convenait point qu'elle fût si considérable, ni même qu'il la dût sérieusement. Il se défend là dessus d'un ton badin. Il finit en disant qu'il se sent fort tenté de déchirer sa lettre, parce qu'il avait sans doute quelque honte de tous ces détails d'intérêt avec un ami.

132. — LETTRE XXI. Cette réponse n'éclaircit point les difficultés de la lettre précédente ; elle marque seulement que Mescinius continua d'être ami de Cicéron, et qu'il conserva les mêmes sentiments que lui sur les affaires publiques et sur l'usurpation de César.

133. — Il n'est pas aisé de deviner de qui Cicéron parle ici. Les uns prétendent que c'est de Pompée, qui s'était lié avec César et Crassus, par la seule vue d'empêcher que les conseils de Cicéron et de M. Caton ne prévalussent au véritable avantage de la république ; d'autres, que c'est de M. Caton même, qui avait contribué au désordre dans un autre sens par des excès de sévérité, et qui avait laissé voir quelque jalousie du crédit de Cicéron. Mais il n'y a point d'apparence du moins que ce soit de Jules César, qui était heureux dans le pouvoir suprême : à moins que Cicéron ne veuille dire qu'il l'aurait été du bonheur qui convient aux honnêtes gens.

134. — La guerre d'Afrique, contre L. Scipion, M. Caton et le roi Juba, qui avaient rassemblé les restes de Pharsale et tous les partisans de Pompée.

135. — A la veille d'une décision par les armes, la situation de Cicéron était fort dangereuse. Il concevait qu'après avoir abandonné la cause de Pompée, il n'avait point de faveurs à espérer des chefs du même parti, si la fortune se déclarait pour eux, et quoique César eût usé jusqu'alors de ses avantages avec assez de modération, il craignait qu'après une victoire qui le délivrerait de tous ses ennemis, il n'abusât de l'excès de son pouvoir. Enfin de part et d'autre il redoutait l'insolence ordinaire aux vainqueurs.

136. — Mescinius avait suivi Pompée, et prenant Cicéron pour exemple, il avait pris le parti de la soumission après la mort de son chef ; mais il était du nombre de ceux qui n'avaient point encore obtenu la liberté de rentrer dans Rome. Cicéron regardait cette espèce d'exil comme un outrage, parce que c'était punir dans un citoyen

sa vertu même, qui l'avait rendu fidèle à la république. Il écrivait de même à Cécina, qui était dans le même cas : *Hærere non potest tam bonis civibus tam acerba injuria.* (Ep. 5, Liv. VI.) Cependant, comme il promet à Mescinius de l'aller voir incessamment, on doit croire qu'il n'était exclu que de la ville, et qu'il lui était permis de vivre dans quelque canton d'Italie.

137. — Il est fort remarquable que d'un si grand nombre de Romains avec lesquels Cicéron était lié d'amitié, il n'y en a pas un seul qui ne fût homme de lettres. Et quel devait être leur savoir, puisqu'il était capable de leur servir de ressource contre les plus fâcheux accidents de la vie !

138. — Cicéron se compte parmi ceux à qui la douceur d'une vie libre et tranquille pouvait avoir amolli le courage, *viximus.* Si l'on considère néanmoins toutes les parties de sa vie, on n'en trouvera pas une, depuis son consulat, qui n'ait été marquée par quelque disgrâce publique ou particulière.

139. — J'ai fait observer, dans une autre note, quel sens on doit donner à cette expression. Il est difficile de lire les anciens, sans remarquer que cette idée leur était extrêmement familière. En vers et en prose, la moindre occasion les remenait à la même réflexion : « Si « quis Manium sensus est. Si quis in morte sensus est. Si quis etiam « inferis sensus. Si quid inferi sentiunt, etc. » Les poètes :

Si quis post funeras sensus.
Si quid habent sensus umbræ.
Nigras si quid sapis inter arenas.
Hoc cinerem et manes credis curare sepultos ?
Si sentire datur post fata quietis, etc.

Euripide, dans son *Herc. fur.* Ὦ φίλ' ἄτ', εἴ τις φθέγγος, etc. O cher ami, si la voix des mortels se fait entendre aux enfers, voici ce qu'Hercule te dit.

140. — Ce que Cicéron entendait par le péché, *peccatum,* était toute infraction volontaire de cette loi de bonté, de justice et d'honnêteté, que l'auteur de la nature a gravée dans le cœur des hommes. *Voyez* son Traité *des Lois.*

LIBER VI.

EPISTOLA I.

M. CICERO A. TORQUATO S. D.

Etsi ea perturbatio est omnium rerum, ut suæ quemque fortunæ maxime pœniteat, nemoque sit, quin ubivis, [1] quam ubi est, esse malit: tamen mihi dubium non est, quin, hoc tempore, bono viro Romæ esse miserrimum sit. Nam etsi, quocumque in loco quisquis est, idem est ei sensus, et eadem acerbitas ex interitu rerum et publicarum et suarum: tamen oculi augent dolorem; qui ea, quæ ceteri audiunt, intueri coguntur, nec avertere a miseriis cogitationem sinunt. Quare etsi multarum rerum desiderio te angi necesse est, tamen illo dolore, quo maxime te confici audio, quod Romæ non sis, animum tuum libera. Etsi enim cum magna molestia tuos tuaque desideras, tamen illa quidem, quæ requiris, suum statum tenent, nec melius, si tu adesses, tenerent, nec sunt ullo in proprio periculo. Nec debes tu, quum de tuis cogitas, aut præcipuam aliquam fortunam postulare, aut communem recusare. De te autem ipso, Torquate, est tuum, sic agitare animo, ut non adhibeas

[1] *Vulg.* quam ibi, ubi est; *sed codd. duo Palatini illud* ibi *non agnoscunt.*

LIVRE VI.

LETTRE I.

M. CICÉRON A TORQUATUS [1], SALUT.

Rome, 708.

QUOIQUE la confusion des affaires publiques rende à tout le monde sa propre condition insupportable, et qu'on se trouve si mal que chacun voudrait être où il n'est pas, je suis persuadé néanmoins que pour un honnête homme il n'y a rien à présent de si fâcheux que d'être à Rome. A la vérité, dans quelque lieu que l'on soit, il est difficile de ne pas ressentir et déplorer également la ruine de sa propre fortune et celle de la fortune publique: mais la présence des objets augmente la douleur, lorsque les yeux nécessairement attachés sur ce que les absents ne font qu'entendre, y rappellent continuellement l'attention de l'âme. Ainsi, quoiqu'il y ait pour vous bien des chagrins inévitables, celui de n'être pas à Rome, dont j'apprends que vous êtes le plus touché, doit, au fond, vous être peu sensible. Vous regrettez votre famille et vos biens, mais ce qui cause ainsi vos regrets est dans un état que votre présence ne rendrait pas meilleur: vos parents ni vos biens ne courent cependant aucun risque particulier; et vous ne devez pas souhaiter aujourd'hui pour ce qui vous appartient une situation plus heureuse que la notre, ni refuser les disgrâces communes. A l'égard de vous-même, il faut recueillir les forces de votre âme, mon cher Torquatus, pour ne

in consilium cogitationum tuarum desperationem aut timorem. Nec enim is, qui in te adhuc injustior, quam tua dignitas postulabat, fuit, non magna signa dedit animi erga te mitigati. Nec tamen is ipse, a quo salus petitur, habet explicatam aut exploratam rationem salutis suæ. Quumque omnium bellorum exitus incerti sint; ab altera victoria tibi periculum nullum esse perspicio, quod quidem sejunctum sit [1] ab omnium interitu; ab altera te ipsum nunquam timuisse certo scio. Reliquum est, ut te id ipsum, quod ego quasi consolationis loco pono, maxime excruciet, commune periculum reipublicæ : cujus tanti mali, quamvis docti viri multa dicant, tamen vereor, ne consolatio nulla possit vera reperiri, præter illam, quæ tanta est, quantum in cujusque animo roboris est atque nervorum. Si enim bene sentire, recteque facere, satis est ad bene beateque vivendum : [2] vereor, ne eum, qui se optimorum consiliorum conscientia sustentare possit, miserum esse nefas sit dicere. Nec enim nos arbitror victoriæ præmiis ductos, patriam olim et liberos, et fortunas reliquisse; sed quoddam nobis officium justum, et pium, et debitum reipublicæ nostræque dignitati videbamur sequi : nec quum id faciebamus, tam eramus amentes, ut explorata nobis esset victoria. Quare si id evenit, quod ingredientibus nobis in causam propositum fuit accidere posse : non debemus ita cadere animis, quasi ali-

[1] *Schutz legendum esse suspicatur,* ab omnium rerum interitu. — [2] Non vereor.

faire entrer dans vos résolutions, ni le désespoir, ni la crainte. Celui qui ne cesse point encore de vous traiter plus injustement que votre dignité ne le permettait, n'a pas laissé de faire entendre qu'il s'adoucit en votre faveur. Mais lui, qu'on sollicite pour vous, son salut n'est pas encore bien assuré. Comme il n'y a point de guerre dont les événements ne soient incertains [2], dans celle-ci, je vois un parti dont la victoire n'entraîne aucun danger pour vous, ou du moins aucun danger qui ne vous soit commun avec toute la république; et je sais parfaitement que, de l'autre, vous n'avez jamais eu vous-même aucune crainte. Il ne vous reste donc point d'autre sujet d'inquiétude que celui dont je vous fais un sujet de consolation; je veux dire le péril commun de la république : et, quoi qu'en disent les philosophes [3], j'avoue qu'il me paraît difficile de trouver d'autre consolation pour un si grand mal que celle qui dépend de la force et des nerfs de l'âme. Mais s'il suffit, pour mener une vie juste et heureuse, de bien penser, et d'agir vertueusement [4], comment pourrait-on donner le nom de malheureux à celui qui est capable de se soutenir par le témoignage que sa conscience lui rend de ses bonnes intentions? Ce n'est pas sans doute le prix de la victoire qui nous a servi de motif pour abandonner autrefois notre patrie, nos enfants et notre fortune : c'est la vue d'un devoir juste et pieux, par lequel nous nous sommes crus indispensablement attachés à la république et à notre propre dignité; et quand nous en avons suivi les lois, personne de nous n'était assez insensé pour se croire sûr d'être victorieux. Si nous voyons donc arriver ce que nous avons regardé, dès l'instant de notre choix, comme un malheur possible, nous ne devons pas tomber dans

quid evenerit, quod fieri posse nunquam putarimus. Simus igitur ea mente, [1] quam ratio et veritas præscribit, ut nihil in vita nobis præstandum, præter culpam, putemus; eaque quum careamus, omnia humana placate et moderate feramus. Atque hæc eo pertinet oratio, ut, perditis rebus omnibus, tamen ipsa virtus se sustentare posse videatur. Sed, si est spes aliqua rebus communibus, ea tu, quicumque status est futurus, carere non debes. Atque hæc mihi scribenti [2] veniebat in mentem, me eum esse, cujus tu desperationem accusare solitus esses, quemque auctoritate tua cunctantem et diffidentem excitare. Quo quidem tempore non ego causam nostram, sed consilium improbabam. Sero enim nos iis armis adversari videbam, quæ multo ante confirmata per nosmetipsos erant; dolebamque, pilis et gladiis, non consiliis, neque auctoritatibus nostris de jure publico disceptari. Neque ego ea, quæ facta sunt, fore quum dicebam, divinabam futura; sed, quod et fieri posse, et exitiosum fore, si evenisset, videbam, id ne accideret, timebam: præsertim quum, si mihi alterutrum de eventu atque exitu rerum promittendum esset, id futurum, quod evenit, exploratius possem promittere. Iis enim rebus præstabamus, quæ non prodeunt in aciem; usu autem armorum, et militum robore inferiores eramus. Sed tu illum animum nunc adhibe, quæso, quo me tum esse oportere censebas.

[1] Qua ratio et virtus. *Al.* et veritas. — [2] *Male Benedictus edidit e quibusdam mss.* veniebant in mentem. *Schutz quoque improbavit.*

l'abattement, comme s'il était question d'une disgrâce à laquelle nous ne nous fussions point attendus. Réglons notre âme par les principes de la raison et de la justice, et persuadons-nous que notre unique devoir dans la vie est de n'avoir rien à nous reprocher : un cœur innocent supporte tous les événements humains avec autant de tranquillité que de modération. Je veux, en vous parlant ainsi, vous rappeler qu'après la perte de tous les biens, la vertu est capable de se soutenir par ses propres forces. Cependant s'il reste quelque espérance dans nos disgrâces communes, vous n'y devez pas renoncer, de quelque manière que la fortune dispose de nous. Je ne puis vous écrire comme je fais, sans me ressouvenir que c'était vous autrefois qui me reprochiez mon désespoir, et qui combattiez par votre autorité mes incertitudes et mes défiances. Ce n'était point notre cause que je condamnais alors, mais l'égarement de nos conseils[5]. Je voyais qu'il était trop tard pour s'opposer à une puissance armée que nous avions depuis long-temps fortifiée nous-mêmes[6], et je m'affligeais que ce fût, non la prudence et l'autorité, mais l'épée et la lance qui décidassent du droit public. Et lorsque j'annonçais tout ce qui est effectivement arrivé, je ne me piquais pas du don de prophétie, mais je jugeais de ce qui était possible ; je voyais que ce qui était possible était funeste, et je craignais : oui, s'il avait fallu répondre de ce qui arriverait entre les cas possibles, j'aurais cru pouvoir garantir que ce serait tout ce qui n'a pas manqué d'arriver. Nous l'emportions, en effet, sur nos adversaires, par les avantages qui ne sont utiles à rien dans une bataille ; et nous étions fort inférieurs à eux par l'usage des armes et la force des soldats. Armez-vous donc aujourd'hui de ce courage que vous tâchiez alors de m'inspirer.

Hæc eo scripsi, quod mihi Philargyrus tuus, omnia de te requirenti, fidelissimo animo (ut mihi quidem visus est) narravit, te interdum sollicitum solere esse vehementius : quod facere non debes, nec dubitare, quin aut aliqua republica, sis futurus, qui esse debes; aut perdita, non afflictiore conditione, quam ceteri. Hoc vero tempus, quo exanimati omnes et suspensi sumus, hoc moderatiore animo ferre debes, quod et in urbe ea es, ubi nata et alta est ratio ac moderatio vitæ : et habes Ser. Sulpicium, quem semper unice dilexisti; qui te profecto et benivolentia et sapientia consolatur : cujus si essemus et auctoritatem et consilium secuti, togati potius potentiam, quam armati victoriam subissemus.

Sed hæc longiora fortasse fuerunt, quam necesse fuit : illa, quæ majora sunt, brevius exponam. Ego habeo, cui plus, quam tibi, debeam, neminem. Quibus tantum debebam, quantum tu intelligis, eos mihi hujus belli casus eripuit. Qui sim autem hoc tempore, intelligo. Sed quia nemo est tam afflictus, qui, si nihil aliud studeat, nisi id quod agit, non possit navare aliquid et efficere; omne meum consilium, operam, studium certe, velim existimes tibi tuisque liberis esse debitum.

Je me suis cru obligé de vous écrire dans ces termes, depuis que votre Philargyrus [7], de qui je me suis informé sur tout ce qui vous touche, et qui m'a témoigné beaucoup de fidélité pour vous dans ses réponses, m'a dit que vous paraissiez quelquefois trop livré à vos inquiétudes. C'est de quoi vous devez vous défendre, persuadé que si nous conservons une république, vous serez ce que vous devez être ; et que si nous la perdons, votre sort ne sera pas plus à plaindre que celui des autres. Pour ce temps d'alarme et de consternation générale, vous êtes obligé de le supporter avec d'autant plus de modération, que vous êtes dans une ville [8] où la raison et l'ordre ont pris naissance et se sont long-temps entretenus, sans compter que vous y avez Ser. Sulpicius [9], que vous avez toujours aimé tendrement, et dont la sagesse et l'affection doivent vous consoler. Si nous l'avions écouté, nous aurions subi le joug de la puissance dans le sein de la paix, et non la victoire en prenant les armes.

Mais c'est trop de paroles : voici, en peu de mots, ce qui m'intéresse bien plus. Je n'ai personne à qui j'aie plus d'obligation qu'à vous. Les accidents de la guerre m'ont ravi ceux [10] à qui vous savez que j'en avais beaucoup aussi. Je ne vois que trop combien mon crédit est borné dans ces circonstances : mais comme il n'y a point d'abaissement où l'on ne puisse se rendre capable de quelque chose, quand on rapporte tous ses soins à ce qu'on entreprend, je vous prie de compter, pour vous et vos enfants, sur mes conseils, sur mes services, et du moins sur toute l'ardeur de mon zèle, comme sur une dette dont je veux m'acquitter.

EPISTOLA II.

M. T. C. A. TORQUATO S. D.

Peto a te, ne me putes oblivione tui rarius ad te scribere, quam solebam; sed aut gravitate valitudinis, qua tamen jam paullum videor levari, aut quod [1] absim ab urbe, ut, qui ad te proficiscantur, scire non possim. Quare velim ita statutum habeas, me tui memoriam cum summa benivolentia tenere, tuasque omnes res non minori mihi curæ, quam meas esse. Quod majore in varietate versata est adhuc tua causa, quam homines aut volebant, aut opinabantur : mihi crede, non est, pro malis temporum, quod moleste feras. Necesse est enim aut armis urgeri rempublicam sempiternis, aut, his positis, recreari aliquando, aut funditus interire. Si arma valebunt, nec eos, a quibus reciperis, vereri debes; nec eos, quos adjuvisti. Si armis aut conditione positis, aut defatigatione abjectis, aut victoria detractis, civitas respiraverit; et dignitate frui tibi, et fortunis licebit. Sin omnino interierint omnia, fueritque is exitus, quem vir prudentissimus, M. Antonius, jam tum timebat, quum tantum instare malorum suspicabatur; misera est illa quidem consolatio, tali præsertim civi et viro, sed tamen necessaria, nihil esse præcipue cuiquam dolendum in eo, quod [2] accidat universis.

[1] *Benedict. e codd. Dresdens.* absum. — [2] *In multis est* accidit. *Alterum habent codd. Lips. Torg. etc.*

LETTRE II.

M. T. C. A TORQUATUS, S.

Astura, avril 708.

Si je vous écris plus rarement, n'attribuez point mon silence à l'oubli; il vient, ou du mauvais état de ma santé, qui commence pourtant à se rétablir un peu, ou de ce qu'étant absent de la ville, je ne puis être informé de toutes les occasions de vous écrire. Ne doutez donc pas que je ne me souvienne de vous avec une tendre amitié, et que vos intérêts ne me touchent autant que les miens. Si vous considérez quelles sont les conjonctures, vous ne devez pas vous affliger que votre affaire soit moins avancée [11] qu'on ne le souhaitait ou qu'on ne se l'était figuré. Il faut, ou que la république soit éternellement déchirée par la guerre, ou qu'on lui rende la liberté de respirer en abandonnant les armes, ou qu'elle périsse sans ressource. Si la guerre ne reçoit point d'interruption, vous ne devez craindre, ni ceux qui vous reçoivent, ni ceux en faveur de qui vous vous étiez déclaré. Si l'on quitte les armes, soit par quelque accommodement, soit par lassitude, ou par la victoire de l'un des deux partis, et que Rome puisse enfin respirer, vous aurez la douceur de rentrer en possession de votre fortune et de votre dignité. Si tout périt sans ressource, et que la catastrophe soit telle que le craignait M. Antonius [12], lorsque sa prudence lui faisait pressentir déjà tous les maux dont nous étions menacés, c'est une consolation, déplorable à la vérité pour un citoyen, pour un homme tel que vous, mais nécessaire néanmoins, de penser que dans un mal commun personne n'a le droit de s'affliger pour soi-même.

Quæ vis insit in his paucis verbis (plura enim committenda epistolæ non erant), si attendes, quod facis : profecto etiam sine meis litteris intelliges, te aliquid habere quod speres; nihil, quod aut hoc, aut aliquo reipublicæ statu timeas : omnia si interierint, quum superstitem te esse reipublicæ, ne si liceat quidem, velis, ferendam esse fortunam, præsertim quæ absit a culpa.

Sed hæc hactenus. Tu velim scribas ad me, quid agas, et ubi futurus sis : ut, aut quo scribam, aut quo veniam, scire possim.

EPISTOLA III.

M. T. C. A. TORQUATO S. D.

Superioribus litteris benivolentia magis adductus, quam [1] quo res ita postularet, fui longior. Neque enim confirmatione nostra egebat virtus tua; neque erat ea mea causa atque fortuna, ut, cui ipsi omnia deessent, alterum confirmarem. Hoc item tempore brevior esse debeo. Sive enim nihil tum opus fuit tam multis verbis, nihilo magis nunc opus est; sive tum opus fuit, illud satis est, præsertim quum accesserit nihil novi. Nam etsi quotidie aliquid audimus earum rerum, quas ad te perferri existimo : summa tamen eadem est, et idem exitus, quem

[1] *Sic tres codd. Palatini, et Vaticanus unus : al. habent* quod, *minus eleganter.*

Je ne dois pas en dire plus dans une lettre ; mais si vous entendez ce peu de mots, comme je n'en doute point, vous comprendrez assurément, sans qu'il soit nécessaire que je vous l'écrive, que vous avez de justes sujets d'espérance, et que dans les deux cas où j'ai supposé que la république peut exister, vous n'avez rien à craindre. Doit-elle périr ; alors, bien résolu de ne pas survivre à la république quand vous en auriez la liberté, ne faut-il pas vous soumettre à la fortune, surtout lorsque vous êtes sans reproche ?

J'en ai dit assez. Écrivez-moi, je vous prie, ce que vous faites et où vous devez être, afin que je sache dans quel lieu je puis vous écrire ou vous joindre [13]. Adieu.

LETTRE III.

M. T. C. A TORQUATUS, S.

Rome, janvier 708.

C'EST l'amitié plutôt que la nécessité du sujet qui m'a rendu si long dans ma dernière lettre [14]. Un homme tel que vous n'avait pas besoin de mes exhortations ; et dans ma détresse, il ne convient guère à ma propre fortune ni à ma cause que je pense à soutenir le courage d'autrui. Mais je dois être aujourd'hui plus court : car s'il n'était pas nécessaire alors d'employer tant de paroles, il ne l'est pas plus aujourd'hui ; et si ce que j'ai dit alors était nécessaire, il serait inutile d'y rien ajouter, surtout quand il n'est arrivé rien de nouveau. Ce n'est pas que nous ne recevions chaque jour quelques nouvelles ; mais je m'imagine que vous les apprenez comme nous. D'ailleurs elles annoncent toutes le même terme, que je vois déjà comme s'il était devant mes

ego tam video animo, quam ea, quæ oculis cernimus. Nec vero quidquam video, quod non idem te videre certo scio. Nam etsi, quem exitum [1] acies habitura sit, divinare nemo potest : tamen et belli exitum video; et, si id minus, hoc quidem certe, quum sit necesse alterutrum vincere, qualis futura sit vel hæc, vel illa victoria. Idque quum optime perspexi, tale video, nihil ut mali videatur [2] futurum, si id vel ante acciderit, quod vel maximum ad timorem proponitur. Ita enim vivere, ut tum sit vivendum, miserrimum est. Mori autem nemo sapiens miserum dixit, ne beato quidem. Sed in ea es urbe, in qua hæc, vel plura, et ornatiora parietes ipsi loqui posse videantur. Ego tibi hoc confirmo, etsi levis est consolatio ex miseriis aliorum, nihilo te nunc majore in discrimine esse, quam quemvis aut eorum, qui discesserint, [3] aut eorum, qui remanserint. Alteri dimicant; alteri victorem timent. Sed hæc consolatio levis est : illa gravior, qua te uti spero, ego certe utor : nec enim, dum ero, angar ulla re, quum omni vacem culpa; et, si non ero, sensu omnino carebo. Sed rursus γλαῦκ' εἰς Ἀθήνας, qui ad te hæc. Mihi tu, tui, tua omnia maximæ curæ sunt, et, dum vivam, erunt.

[1] *Martyni-Laguna*, hæc res habitura sit. — [2] *Olim* esse futurum, si id vel ante ceciderit. — [3] *Desunt hæc quatuor verba*, aut eorum, qui remanserint, *in plerisque mss. Habet tamen unus cod. et ed.* 1476. *Al.* discesserunt, remanserunt.

yeux. Je ne vous crois pas plus aveugle que moi. Quoiqu'à la rigueur personne ne puisse deviner quel sera l'événement d'un combat, je ne laisse pas de prévoir le dénoûment de la guerre ; ou, si je pouvais m'y tromper, il est sûr du moins que l'un des deux partis devant triompher, je découvre d'avance à quoi l'on doit s'attendre de l'un ou de l'autre vainqueur. Mais après avoir bien promené mes yeux sur cette perspective, je vois qu'au fond tout le mal dont elle nous menace peut se réduire à rien, si nous faisons seulement marcher d'abord ce qu'on nous fait envisager à la fin comme le plus redoutable objet de nos craintes. Une vie, telle qu'il faudrait la mener alors, serait sans doute un affreux malheur : au lieu que jamais aucun sage n'a dit que la mort fût un mal pour ceux même qui portent le nom d'heureux. Mais vous êtes habitant d'une ville [15] où il semble que les murailles mêmes en pourraient dire là-dessus plus que moi et dans de meilleurs termes. Je répète seulement, après avoir reconnu que le malheur d'autrui est une faible consolation, que vous n'avez point à présent plus de risque à courir qu'aucun de ceux qui sont partis [16] ou qui sont demeurés. Les uns combattent, les autres fléchissent sous le vainqueur. Mais ce motif de consolation est faible en comparaison du premier, dont je me figure que vous faites usage. Pour moi, c'est toute ma ressource. Tant que j'existerai, rien ne sera capable de m'affliger si je n'ai point de reproche à me faire; et lorsque je cesserai d'être, il ne me restera plus de sentiment [17]. Mais, encore une fois, c'est porter des chouettes à Athènes [18] que de vous entretenir de ces idées. Je prends et je prendrai toujours intérêt à vous, à votre famille, à tout ce qui vous appartient.

EPISTOLA IV.

M. T. C. A. TORQUATO S. D.

Novi, quod ad te scriberem, nihil erat: et tamen, si quid esset, sciebam te a tuis certiorem fieri solere. De futuris autem rebus etsi semper difficile est dicere, tamen interdum conjectura possis propius accedere, quum est res ejusmodi, cujus exitus provideri possit. Nunc tantum videmur intelligere non diuturnum bellum: etsi id ipsum nonnullis videatur secus. Equidem quum hæc scribebam, aliquid jam actum putabam: [1] non quo [ego certo scirem], sed quod [haud] difficilis erat conjectura. Nam quum omnis belli Mars communis, et quum semper incerti exitus præliorum sint: tum hoc tempore ita magnæ utrinque copiæ, ita paratæ ad depugnandum esse dicuntur, ut, utercumque vicerit, non sit mirum futurum. Illa in dies singulos magis magisque opinio hominum confirmatur, etiamsi inter causas armorum aliquantum intersit, tamen inter victorias non multum interfuturum. Alteros propemodum jam sumus experti: de altero, nemo est, quin cogitet, quam sit metuendus iratus victor armatus. Hoc loco si videor augere dolorem tuum, quem consolando levare debeam, fateor me communium malorum consolationem nullam invenire, præter

[1] *Prima editio et mss. plures*, non quo, sed quod difficilis erat conjectura. *Locus varie vexatus. Benedict. lectionem scriptam premens*, non quo? sed quid? diffic. *Martyni-Laguna*, non quo certa, sed quod facilis erat conj. *Schutz*, sed quid? diff. *Alii aliter.*

LETTRE IV.

M. T. C. A TORQUATUS, S.

Rome, janvier 708.

Je n'ai rien de nouveau à vous écrire, et je sais que s'il y avait quelques nouvelles, vous les recevriez de votre famille. Vous parlerai-je de l'avenir ? il est toujours difficile à pénétrer : mais dans les affaires dont on peut prévoir le dénoûment, on approche quelquefois de la vérité par la justesse des conjectures. Ce que je crois voir à présent, c'est que la guerre ne sera pas de longue durée [19]. D'autres néanmoins pensent autrement. Pour moi je suis persuadé, en vous écrivant, que l'affaire est déjà engagée : non que j'en aie reçu des avis certains [20]; mais c'est ici que la conjecture n'est pas difficile. Si la fortune de la guerre [21] et le succès des batailles sont toujours doûteux, on peut dire, sur les rapports qu'on nous fait de la force des deux armées et de leur ardeur pour le combat, que de quelque côté que la victoire puisse tourner, il n'y aura pas lieu d'en être surpris. On se confirme aussi tous les jours dans l'opinion qu'il n'y aura pas autant de différence entre les effets de la victoire, qu'on peut en mettre entre les deux causes. Nous avons déjà presque appris à connaître les uns par expérience; et l'on songe, en pensant à l'autre, combien un vainqueur est terrible lorsqu'il est en colère, et qu'il a les armes à la main. Si vous trouvez que j'augmente ici votre douleur, lorsque je devrais l'adoucir en vous consolant, j'avoue que je ne connais point d'autre motif de consolation dans les grandes disgrâces que le témoignage d'une bonne conscience, et la persuasion

illam; quæ tamen, si possis eam suscipere, maxima est, quaque ego quotidie magis utor: conscientiam rectæ voluntatis, maximam consolationem esse rerum incommodarum; nec esse ullum magnum malum, præter culpam. A qua quum tantum absumus, ut etiam optime senserimus, eventusque magis nostri consilii, quam consilium reprehendatur; et quum præstitimus, quod debuimus, moderate, quod evenit, feramus. Sed hoc mihi tamen non sumo, ut te consoler de communibus miseriis, quæ ad consolandum, majoris ingenii, et ad ferendum, singularis virtutis indigent. Illud cuivis facile est docere, cur præcipue tu dolere nihil debeas. Ejus enim, qui tardior in te levando fuit, quam fore putaremus, non est mihi dubia de tua salute sententia. De aliis autem non arbitror te exspectare quid sentiam. Reliquum est, ut te angat, quod absis a tuis tamdiu. Res molesta, præsertim ab iis pueris, quibus nihil potest esse festivius. Sed, ut ad te scripsi antea, tempus est hujusmodi, ut suam quisque conditionem miserrimam putet; et, ubi quisque sit, ibi esse minime velit. Equidem, nos quod Romæ sumus, miserrimum esse duco, non solum quod in malis omnibus acerbius est videre, quam audire, sed etiam, quod ad omnes casus subitorum periculorum magis objecti sumus, quam si abessemus.[1] Etsi me ipsum, consolatorem tuum, non

[1] *Hic Martyni-Laguna periisse putat brevem sententiam, quæ significaverit dolorem eversæ reipublicæ. Idem verba*, Quanto fuerim dolore, meministi, *præposuit his*, Etsi — mitigavit.

que tous les maux sont légers pour celui qui n'a rien à se reprocher. Croyez-moi, cette méthode est d'un avantage extrême, quand on est capable d'en user : c'est ma ressource continuelle. Or, loin de me sentir coupable, je suis sûr au contraire d'avoir toujours bien pensé. Si l'on se plaint du succès de mes vues, on n'accuse point mes intentions. J'ai fait tout ce que j'ai dû faire : il ne me reste qu'à supporter avec modération ce que je ne puis empêcher. Cependant je n'entreprends point de vous consoler de nos maux communs; il faut une vertu singulière pour les supporter, et plus d'esprit que je n'en ai pour l'office de consolateur. Mais tout le monde serait capable de vous dire pourquoi vous devez moins vous affliger qu'un autre. Quoique César ait différé plus long-temps qu'on ne s'y attendait à vous tendre les bras, ses intentions pour vous ne me paraissent pas douteuses. A l'égard des autres, je crois que vous ne me demandez pas ce que je pense. Ce qui peut donc vous chagriner, est de vous voir éloigné si long-temps de votre famille : rien n'est si fâcheux, surtout pour un père qui a des enfants si aimables[1]. Mais nous vivons, comme je vous l'ai déjà marqué, dans un temps où chacun ne s'imagine point de condition plus misérable que la sienne, ni de lieu qui ne lui paraisse préférable à celui qu'il habite. Si vous me demandiez ce que je pense de notre situation, nous qui vivons à Rome, je vous répondrais que c'est à mon avis le plus misérable séjour du monde, non seulement parce qu'en général on est plus sensible aux maux qu'on voit qu'à ceux qu'on entend raconter, mais encore parce que nous y sommes plus exposés[2] à ces révolutions subites qui entraînent toujours de grands dangers. Je ne vous cacherai point que si quelque chose a soulagé mes

tantum litteræ, quibus semper studui, quantum longinquitas temporis mitigavit. Quanto fuerim dolore, meministi. In quo prima illa consolatio est, vidisse me [1] plus, quam ceteros, quum cupiebam, quamvis iniqua conditione, pacem. Quod etsi casu, non divinatione mea factum est : tamen [2] in hac inani prudentiæ laude delector. Deinde, quod mihi ad consolationem commune tecum est, si jam vocer ad exitum vitæ, non ab ea republica avellar, qua carendum esse doleam, præsertim quum id sine ullo sensu futurum sit. Adjuvat etiam ætas, et acta jam vita, quæ quum cursu suo bene confecto delectatur, tum vetat in eo vim timere, quo nos jam natura ipsa pæne perduxerit. Postremo, is vir, vel etiam ii viri, hoc bello occiderunt, ut impudentia videatur, eamdem fortunam, si res cogat, recusare.

Equidem mihi omnia propono ; nec ullum est tantum malum, quod non putem impendere. Sed quum plus in metuendo mali sit, quam in ipso illo, quod timetur, desino : præsertim quum impendeat, in quo non modo dolor nullus, verum finis etiam doloris futurus sit. Sed hæc satis multa, vel plura potius, quam necesse fuit. Facit autem non loquacitas mea, sed benivolentia longiores epistolas.

[1] *Habent* prius *multi codd. et prima omnium editio.* — [2] *Abest* in *a quibusdam editis libris ; sed mss. agnoscunt.*

peines, moi qui me mêle ici de vous consoler, c'est plutôt la longueur du temps que l'étude même des lettres, auxquelles j'ai toujours été si fidèle. Vous vous souvenez dans quelle douleur vous m'avez vu. La première consolation à laquelle j'ai été sensible, est d'avoir eu la vue meilleure que les autres, lorsque je souhaitais la paix à toutes sortes de conditions. Quoique je ne me pique pas d'être devin, et que le seul hasard ait vérifié mes prédictions, je me sens flatté néanmoins de l'honneur que me fait cette inutile prudence. Ensuite, c'est un sujet de consolation qui m'est commun avec vous, de penser que si je dois perdre la vie, je ne serai point arraché du sein d'une république qui mérite d'être regrettée, et que le terme de ma vie sera celui de mes douleurs. Ajoutez-y mon âge et la carrière que j'ai déjà parcourue : car, non seulement c'est une douceur d'avoir achevé heureusement sa course ; mais, pourquoi craindrait-on la violence qui peut nous conduire au terme, lorsqu'on y est presque arrivé par l'ordre de la nature ? Enfin, la guerre a fait périr un homme, et tant d'autres hommes [21], dont il y aurait de l'impudence à ne pas vouloir, s'il le faut, subir la destinée.

Oui, j'envisage toutes les extrémités possibles, et je ne connais point de maux dont je ne me croie menacé : mais comme la crainte est un mal plus grand que le mal même qu'on redoute, je m'en rends le maître, surtout lorsqu'en faisant réflexion sur le mal qui me menace, je vois qu'il ne doit être accompagné d'aucune souffrance, et que toute souffrance doit finir avec moi. C'est assez m'étendre, et plus peut-être qu'il n'était nécessaire. Mais ne croyez pas que je me laisse emporter par l'envie de parler, et si vous trouvez mes lettres trop longues, n'en accusez que l'amitié.

Servium discessisse Athenis, moleste tuli. Non enim dubito, quin magnæ tibi levationi solitus sit esse quotidianus congressus, et sermo quum familiarissimi hominis, tum optimi et prudentissimi viri. Tu velim tete, ut debes et soles, tua virtute sustentes. Ego, quæ te velle, quæque ad te et ad tuos pertinere arbitrabor, omnia studiose diligenterque curabo : quæ quum faciam, benivolentiam tuam erga me imitabor, merita non assequar. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. A. CÆCINÆ S. D.

Quotiescumque filium tuum video (video autem fere quotidie), polliceor ei studium quidem meum et operam, sine ulla exceptione aut laboris, aut occupationis, aut temporis, gratiam autem atque auctoritatem, cum hac exceptione, quantum valeam, quantumque possim. Liber tuus et lectus est, et legitur a me diligenter, et custoditur diligentissime. Res et fortunæ tuæ mihi maximæ curæ sunt, quæ quidem quotidie faciliores mihi et meliores videntur, multisque video magnæ esse curæ, quorum de studio, et de sua spe filium ad te perscripsisse, certo scio. His autem de rebus, quas conjectura consequi possumus, non mihi sumo, ut plus ipse prospiciam, quam te videre atque intelligere mihi persuaserim. Sed tamen, quia fieri potest, ut tu ea perturbatiore animo cogites, puto esse meum, quid

Je n'ai point appris sans chagrin que Servius soit parti d'Athènes ; car je ne doute point que son commerce et les entretiens d'un ami si bon et si sage n'eussent beaucoup de douceur pour vous. Je vous exhorte à vous soutenir, comme vous le devez et comme vous y êtes accoutumé, par la force de votre vertu. Comptez que vos désirs, vos intérêts et ceux de toutes les personnes qui vous appartiennent me seront extrêmement chers, et que j'y apporterai tous mes soins. En vous rendant ce service, j'imiterai votre amitié ; mais je n'en demeurerai pas moins au-dessous de ce que je vous dois. Adieu.

LETTRE V.

M. T. CICÉRON A A. CÉCINA [25], S.

Rome, 707.

Il ne se passe presque point de jour où je ne voie votre fils, et chaque fois que je le vois, je lui promets tout mon zèle et tous mes services, sans aucune exception de peine, de temps ni d'occupation ; mais en lui promettant mon crédit et mon autorité, j'y mets pour bornes l'étendue de l'un et de l'autre. J'ai lu soigneusement votre livre [26] ; je le relis, et je le garde avec beaucoup de précaution. Je veille sur vos affaires et sur la conduite de votre bien : il me semble qu'elles s'améliorent de jour en jour ; quantité de personnes y prennent le même intérêt, et je sais avec certitude que votre fils vous a rendu compte de leur zèle et de ses espérances. A l'égard des choses dont on ne peut juger que par conjecture, je me garderai bien de m'attribuer plus de pénétration que je ne vous en crois à vous-même. Cependant, comme il peut arriver que vous n'y apportiez point autant de liberté d'esprit que moi, je me crois

sentiam, exponere. Ea natura rerum est, et is temporum cursus, ut non possit ista aut tibi, aut ceteris, fortuna esse diuturna; neque hærere in tam bona causa, et in tam bonis civibus tam acerba injuria. Quare ad eam spem, quam [1] extra ordinem de te ipso habemus, non solum propter dignitatem [et virtutem] tuam (hæc enim ornamenta sunt tibi etiam cum aliis communia), accedunt tua præcipua, propter eximium ingenium summamque [2] virtutem : cui, mehercules, hic, cujus in potestate sumus, multum tribuit. Itaque ne punctum quidem temporis in ista fortuna fuisses, nisi eo ipso bono tuo, quo delectatur, se violatum putasset. Quod ipsum lenitur quotidie; significaturque nobis ab iis, qui simul cum eo vivunt, tibi hanc ipsam opinionem ingenii apud ipsum plurimum profuturam. Quapropter primum fac animo forti atque magno sis : ita enim natus, ita eductus, ita doctus es, ita etiam cognitus, ut tibi id faciendum sit; deinde spem quoque habeas firmissimam propter eas causas, quas scripsi. A me vero tibi omnia liberisque tuis paratissima esse, confidas velim. Id enim et vetustas nostri amoris, et mea consuetudo in meos, et tua multa erga me officia postulant.

[1] *Schütz*, ex tuo ordine. *Multi hunc locum varie vexant.* — [2] *Ernest.* doctrinam *e Lambino; Gronov. conjicit* eruditionem; *Schutz*, eloquentiam. *Nos lectionem codd. servavimus.*

obligé de vous en marquer mon sentiment. La nature des affaires et les conjonctures présentes ne permettent pas de craindre que votre disgrâce ni celle des autres puisse durer long-temps : il est impossible qu'on ne cesse pas d'outrager une si bonne cause et de si bons citoyens. Ainsi avec les espérances communes, qui sont fondées sur votre dignité (car c'est un avantage que les autres partagent avec vous), nous avons celle [27] qui porte en particulier sur les qualités extraordinaires de votre esprit et sur l'éclat de votre vertu ; deux titres, je vous assure [28], qui ont beaucoup de poids aux yeux de celui dont le pouvoir règle nos destinées [29]. Il ne vous aurait pas laissé un instant dans la situation où vous êtes, s'il n'avait cru que ce mérite même dont il est charmé, n'est qu'une arme que vous avez tournée contre lui. Mais il revient tous les jours de cette idée [30] ; et ceux qui vivent familièrement avec lui me font connaître que l'opinion qu'il a de votre esprit vous servira beaucoup dans le sien. Commencez donc par soutenir votre courage et votre grandeur d'âme. Votre naissance, votre éducation, votre savoir et votre réputation vous y obligent également ; après quoi, par les raisons que je vous ai marquées, vous ne devez pas craindre de vous fier trop à vos espérances. Je ne vous demande pas moins de confiance pour la disposition que j'ai à vous servir, vous et vos enfants. Je dois ces sentiments à l'ancienneté de notre amitié, à mon usage ordinaire à l'égard de mes amis, et particulièrement à la multitude de services que vous m'avez rendus.

EPISTOLA VI.

M. T. C. A. CÆCINÆ S. D.

Vereor, ne desideres officium meum; quod tibi pro nostro et meritorum multorum, et studiorum, et partium conjunctione, deesse non debet: sed tamen vereor, ne litterarum a me officium requiras; quas tibi et jam pridem et sæpe misissem, nisi quotidie melius exspectans, gratulationem quam confirmationem animi tui complecti litteris maluissem. Nunc, ut spero, brevi gratulabimur. Itaque in aliud tempus id argumentum epistolæ differo. His autem litteris animum tuum, quem minime [1] imbecillem esse et audio et spero, etsi non sapientissimi, at amicissimi hominis auctoritate, confirmandum etiam atque etiam puto: nec iis quidem verbis, quibus te consoler ut afflictum, et jam omni spe salutis orbatum, sed ut eum, de cujus incolumitate non plus dubitem, quam te memini dubitare de mea. Nam quum me ex republica expulissent ii, qui illam cadere posse, stante me, non putarunt: memini, me ex multis hospitibus, qui ad me ex Asia, in qua tu eras, venerant, audire, te de glorioso et celeri reditu meo confirmare. Si te ratio quædam Etruscæ disciplinæ, quam a patre, nobilissimo atque optimo viro, acceperas, non fefellit: ne nos quidem nostra divinatio fallet; quam quum sapientissimorum virorum monumentis atque præceptis, pluri-

[1] *Al.* imbecillum.

LETTRE VI.

M. T. C. A A. CÉCINA, S.

Rome, 707.

Je crains [31] de passer dans votre esprit pour un homme qui néglige son devoir; car, liés comme nous le sommes par tant de services mutuels et par la ressemblance de nos inclinations et de nos principes, c'en est un pour moi de vous écrire. Je crains, dis-je, que vous ne me fassiez un reproche d'y avoir manqué par un silence que j'aurais rompu depuis long-temps et bien des fois, si, mes espérances augmentant de jour en jour, je n'avais mieux aimé que mes lettres continssent des félicitations que des motifs de patience et de fermeté. Je me flatte enfin que le temps de vous féliciter arrivera bientôt, et je remets à traiter cet article dans une autre lettre. Le but de celle-ci est de m'employer avec toute l'autorité, sinon d'un sage, du moins d'un ami, à confirmer votre courage, qui est déjà, comme je l'apprends et comme je me le persuade, fort éloigné de toute apparence de faiblesse; et les expressions que je veux employer ne sont pas celles qui conviennent aux affligés et aux désespérés, mais celles que je crois devoir à un homme dont le salut me paraît aussi certain que le mien vous le semblait autrefois. Ne me souviens-je pas que, lorsque je fus chassé de la république par ceux qui ne croyaient pas qu'elle pût subsister après ma chute [32], j'entendais dire à plusieurs de mes hotes qui venaient de l'Asie, où vous étiez alors, que vous me prédisiez sans aucun doute un retour prompt et glorieux [33]? Si quelques principes de l'art toscan [34], que vous avez reçus d'un père également respectable par sa

moque, ut tu scis, doctrinæ studio, tum magno etiam usu tractandæ reipublicæ, magnaque nostrorum temporum varietate consecuti sumus. Cui quidem divinationi hoc plus confidimus, quod ea nos nihil, in his tam obscuris rebus, tamque perturbatis, unquam omnino fefellit. Dicerem, quæ ante futura dixissem, ni vererer, ne ex eventis fingere viderer. Sed tamen plurimi sunt testes, me et initio, ne conjungeret se cum Cæsare, monuisse Pompeium; et postea, ne sejungeret. Conjunctione frangi senatus opes, [1] disjunctione civile bellum excitari videbam. Atque utebar familiarissime Cæsare; Pompeium faciebam plurimi: sed erat meum consilium quum fidele Pompeio, tum salutare utrique.

Quæ præterea providerim, prætereo. Nolo enim hunc de me optime meritum existimare, ea me suasisse Pompeio, quibus ille si paruisset, esset hic quidem clarus in toga et princeps; sed tantas opes, quantas nunc habet, non haberet. Eundum in Hispaniam censui: quod si fecisset, civile bellum nullum omnino fuisset. Rationem haberi absentis, non tam pugnavi, ut liceret, quam ut, quando, ipso consule pugnante, populus jusserat, haberetur. Causa orta belli est. Quid ego prætermisi aut monitorum, aut querelarum, quum vel iniquissimam pacem justis-

[1] *Vulg.* dijunctione.

noblesse et par sa bonté, vous ont fait deviner si juste, je n'ai pas moins de confiance à ma propre *divination*, dont les principes sont fondés sur les monuments et les préceptes des sages, sur mes études, qui ont été, comme vous le savez, fort assidues, et particulièrement sur l'usage perpétuel des affaires et sur la variété des événements depuis que j'ai eu part à l'administration. J'ai d'autant plus de raison de m'y fier, que, dans le trouble et l'obscurité des affaires présentes, elle ne m'a jamais entièrement trompé. J'en donnerais des exemples, si je ne craignais de paraître deviner le passé. Cependant, combien de personnes peuvent attester que, dès l'origine de nos disgrâces, j'ai averti Pompée de ne se pas lier avec César, et qu'ensuite je l'ai pressé de ne pas rompre avec lui ? Je voyais également que leur union ruinait le pouvoir du sénat, et que leur rupture allait faire naître une guerre civile. Je vivais avec César ; j'estimais infiniment Pompée : mais en donnant ce conseil je gardais à Pompée la fidélité que je lui devais, et je cherchais l'avantage de tous deux.

Passons sur tant d'autres choses que j'ai tâché de prévenir ; car je ne veux pas que César, à qui j'ai d'extrêmes obligations, s'imagine que j'ai donné à Pompée [35] des avis tels que, s'il m'eût écouté, son rival aujourd'hui serait à la vérité le premier citoyen de Rome paisible, mais non pas le maître du monde. J'ai jugé que Pompée devait se rendre en Espagne [36] : s'il eût pris ce parti, nous n'aurions pas eu de guerre civile. Quand j'ai voulu que les sollicitations de César fussent reçues dans son absence, je n'ai pas demandé que cette faveur lui fût accordée contre l'usage, mais qu'on ne s'opposât point à ce que le peuple avait ordonné sur les instances mêmes du consul. Telle fut l'origine de nos

simo bello anteferrem? Victa est auctoritas mea, non tam a Pompeio (nam is movebatur), quam ab iis, qui duce Pompeio freti, peropportunam et rebus domesticis et cupiditatibus suis illius belli victoriam fore putabant. Susceptum bellum est, quiescente me; depulsum ex Italia, manente me, quoad potui: sed valuit apud me plus pudor meus, quam timor. Veritus sum deesse Pompeii saluti, quum ille aliquando non defuisset meæ. Itaque vel officio, vel fama bonorum, vel pudore victus, ut in fabulis Amphiaraus, sic ego, prudens et sciens, [1] ad pestem ante oculos positam sum profectus. Quo in bello nihil adversi accidit, non prædicente me.

Quare, quum, ut augures et astrologi solent, ego quoque augur publicus ex meis superioribus prædictis constitui apud te auctoritatem augurii et divinationis meæ: debebit habere fidem nostra prædictio. Non igitur ex alitis [2] involatu, nec e cantu sinistro oscinis, ut in nostra disciplina est, nec ex tripudiis solistimis aut soniviis tibi auguror: sed habeo alia signa, quæ observem; quæ etsi non sunt certiora illis, minus tamen habent vel obscuritatis, vel erroris. Notantur autem mihi ad divinandum

[1] *Schutz verba hæc*, ad pestem ante oculos positam, *antiqui tragici versiculum esse suspicatur.* — [2] *Multi alii simpliciter* volatu, *quod magis Manutio probatur.*

discordes. Que n'ai-je pas fait par mes avis et par mes plaintes pour faire prévaloir mon sentiment, qui était de préférer la plus injuste paix à la guerre la plus juste? Mes conseils ont été rejetés; je ne dis pas tant par Pompée, qui se laissait ébranler, que par ceux qui, s'appuyant sur un tel chef, espéraient de faire servir la victoire à leurs intérêts domestiques et à leurs passions. J'ai vu commencer la guerre sans prendre part aux mouvements publics. Je l'ai vu transporter hors de l'Italie, et je n'ai pas cessé d'y demeurer aussi long-temps que je l'ai pu. Mais la pudeur a fait plus d'impression sur moi que la crainte : je n'ai pas voulu manquer au salut de Pompée, après ce qu'il avait fait pour le mien. Ainsi cédant, soit à mon devoir, soit à l'opinion des gens de bien, soit à ma confusion, je me suis jeté, comme l'Amphiaraüs des poètes [37], de sang-froid et malgré mes lumières, dans le précipice qui était ouvert à mes yeux. Ensuite nommera-t-on dans la guerre une seule disgrâce que je n'aie pas prédite?

A présent donc qu'à l'exemple des devins et des astrologues j'ai bien établi, moi qui suis augure, par le témoignage du passé, la confiance que vous devez à mon savoir, vous ne devez pas faire difficulté de vous fier à mes prédictions. Je ne les fonde pas sur le vol des oiseaux, ni sur leur chant venu de la gauche, suivant notre discipline augurale, ni sur la chute des aliments [38] ou sur le bruit qu'elle fait entendre [39]; mes observations portent sur d'autres signes, qui, sans être plus certains, ont moins d'obscurité et sont moins sujets à l'erreur. Je règle ma divination par deux sortes de signes : les uns que je tire de César même; les autres, de ce qui se passe autour de nous. J'observe dans César un caractère doux et porté à la clémence, tel que vous

signa duplici quadam via : quarum alteram duco a Cæsare ipso ; alteram e temporum civilium natura atque ratione. In Cæsare hæc sunt : mitis clemensque natura, qualis exprimitur præclaro illo libro QUERELARUM tuarum. Accedit, quod mirifice ingeniis excellentibus, quale est tuum, delectatur. Præterea cedit multorum justis [1] et officio incensis, non inanibus aut ambitiosis, voluntatibus. In quo vehementer eum consentiens Etruria movebit. Cur hæc igitur adhuc parum profecerunt? Quia non putat se sustinere causas posse multorum, si tibi, cui justius videtur irasci posse, concesserit. Quæ est igitur, inquies, spes ab irato? Eodem fonte se hausturum intelligit laudes suas, e quo sit leviter adspersus. Postremo homo valde est acutus, et multum providens. Intelligit, te, hominem in parte Italiæ minime contemnenda facile omnium nobilissimum, et in communi republica cuivis summorum tuæ ætatis, vel ingenio, vel gratia, vel fama populi romani parem, non posse [2] prohiberi republica diutius. [3] Nolet hoc temporis potius esse aliquando beneficium, quam jam suum. Dixi de Cæsare. Nunc dicam de temporum rerumque natura. Nemo est tam inimicus ei causæ, quam Pompeius animatus melius quam paratus susceperat, qui nos malos cives dicere, aut homines improbos audeat. In quo admirari soleo gravitatem, et justitiam, et sapientiam Cæsaris. Nunquam, nisi honorificentissime, Pompeium appellat. At in ejus personam multa

[1] *Addit Martyni-Laguna* precibus. — [2] *Olim* prohibere. — [3] Nollet.

le peignez dans le bel ouvrage qui contient vos plaintes [40]. J'y vois encore un goût merveilleux pour les esprits du premier ordre, c'est-à-dire de la trempe du vôtre. Ajoutons qu'il se rend aux sollicitations qui lui paraissent justes et fondées sur le devoir, comme il sait fermer l'oreille à celles qui n'ont qu'un air de vanité et d'affectation de faveur. Il ne manquera pas de se laisser toucher par les vœux unanimes de l'Étrurie. Pourquoi donc en avez-vous ressenti jusqu'à présent si peu d'effet? c'est qu'il s'imagine qu'après s'être relâché pour vous, contre lequel il paraît que son ressentiment peut être plus juste, il lui sera difficile de conserver de la rigueur pour quantité d'autres. Mais que pouvez-vous espérer, direz-vous, d'un vainqueur irrité? Je réponds qu'il voit de la gloire à tirer de la même source d'où est sorti ce qui obscurcit légèrement la sienne [41]. Enfin c'est un homme pénétrant et politique : il voit que vous êtes sans contredit le plus distingué [42], dans un canton de l'Italie qui n'est pas méprisable, et que n'etant inférieur dans la république à personne de votre âge, du côté de l'esprit, du crédit et de la réputation, il n'y a pas moyen de vous tenir éloigné plus long-temps. Il ne voudra pas que vous ayez obligation de votre rappel au temps plutòt qu'à lui. Voilà ce que je crois pouvoir augurer de César : mais passons à la nature des circonstances et des affaires. Il n'y a personne qui porte assez de haine à la cause que Pompée avait entrepris de défendre, mais avec des mesures moins louables que ses intentions, pour oser nous traiter de mauvais citoyens ou de malhonnêtes gens. C'est sur quoi j'admire souvent la sagesse et la justice de César. Jamais il ne parle de Pompée que dans les termes les plus honorables. Dira-t-on qu'il n'a pas gardé les mêmes ménagements pour sa personne? ce

fecit asperius. Armorum ista et victoriæ sunt facta, non Cæsaris. At nos quemadmodum est complexus? Cassium sibi legavit; Brutum Galliæ præfecit; Sulpicium Græciæ; Marcellum, cui maxime succensebat, cum summa illius dignitate restituit. Quo igitur hæc spectant? Rerum hoc natura et civilium temporum non patietur; [1] nec manens, nec mutata ratio feret: primum, ut non in causa pari eadem sit et conditio et fortuna omnium; deinde, ut in eam civitatem boni viri et boni cives nulla ignominia notati non revertantur, in quam tot nefariorum scelerum condemnati reverterunt.

Habes augurium meum, quo, si quid addubitarem, non potius uterer, quam illa [2] consolatione, qua facile fortem virum sustentarem: te, [3] si explorata victoria arma sumsisses pro republica (ita enim tum putabas), non [4] nimis esse laudandum; sin, propter incertos exitus eventusque bellorum, posse accidere, ut vinceremur, putasses, [5] non debere te ad secundam fortunam bene paratum fuisse, adversam ferre nullo modo posse. Disputarem etiam, quanto solatio tibi conscientia tui facti, quantæve

[1] *Addit* reipublicæ *Martyni-Laguna, quem Schütz imitatur.* — [2] *Idem habet* cohortatione; *Schütz* quoque *probavit et recepit.* — [3] *Schütz* qui explorata *rescripsit, nexus, ut ait, causa; sed errat forte vir emendationum studiosior.* — [4] *Edidit Martyni-Laguna,* non minus esse laudandum, quam si. *Benedict.* non minus esse laudandum; sin. *Præstat vulgata lectio.* — [5] *Schütz,* nec decere; *Mart. Lag.,* nec debere.

n'est pas César qu'il en faut accuser, c'est la guerre et la victoire. Voyez comment il s'est conduit avec nous : il a choisi Cassius pour son lieutenant ; il a donné le gouvernement de la Gaule à D. Brutus ; celui de la Grèce à Sulpicius ; et Marcellus, contre lequel il était particulièrement irrité, n'avait-il pas obtenu de lui un glorieux retour ? Quelle conclusion en veux-je tirer ? la voici : c'est que la nature des affaires présentes, celle des révolutions civiles, enfin l'état des choses, soit qu'il demeure tel qu'il est, soit qu'il vienne à changer, ne permettent pas de penser, premièrement que, dans une cause égale, la fortune et la condition de tous les citoyens puisse être différente ; en second lieu, qu'on n'accorde point aux honnêtes gens, aux bons citoyens, la liberté de revenir sans aucune tache dans une ville où l'on a reçu tant de gens condamnés [43] pour leurs crimes.

Voilà mon augure. Si j'avais quelque raison de m'en défier, je ne le ferais pas plus valoir pour votre consolation que les motifs ordinaires qui pourraient soutenir aisément un homme de cœur. Je me contenterais de vous dire que si vous aviez pris les armes pour la république (car c'était elle alors que vous avez cru défendre) dans la vue de vous attacher au parti dont la victoire vous a paru la plus certaine, vous n'auriez pas mérité trop d'éloges ; mais que si, n'ignorant pas l'incertitude des succès militaires, vous avez pensé que nous pouvions être vaincus, il serait étrange que vous vous fussiez tellement préparé aux faveurs de la fortune, qu'il ne vous restât pas le moindre courage pour supporter ses disgrâces. Je vous représenterais combien vous devez tirer de consolation du témoignage que votre cœur se rend de sa vertu, et quelles ressources on peut trouver

delectationi in rebus adversis litteræ esse deberent. Commemorarem non solum veterum, sed horum etiam recentium vel ducum, vel comitum tuorum gravissimos casus. Etiam externos multos claros viros nominarem. Levat enim dolorem communis quasi legis et humanæ conditionis recordatio. Exponerem etiam, quemadmodum hic, et quanta in turba, quantaque in confusione rerum omnium viveremus. Necesse est enim minore desiderio perdita republica carere, quam bona.

Sed hoc genere nihil opus est. Incolumem te cito, ut spero, vel potius, ut perspicio, videbimus. Interea tibi absenti, et huic, qui adest, imagini animi et corporis tui, constantissimo atque optimo filio tuo, studium, officium, operam, laborem meum jampridem et pollicitus sum et detuli : nunc hoc amplius, quod me amicissime quotidie magis Cæsar amplectitur; familiares quidem ejus, sicuti neminem. Apud quem quidquid valebo vel auctoritate, vel gratia, valebo tibi. Tu cura, ut quum firmitudine te animi, tum etiam spe optima sustentes.

EPISTOLA VII.

A. CÆCINA M. CICERONI S. D.

Quod tibi non tam celeriter liber est redditus, ignosce timori nostro, et miserere temporis. Filius,

dans l'étude des lettres, au milieu de l'adversité. Je vous remettrais devant les yeux non seulement les infortunes de nos anciens guerriers, mais celles même de vos propres chefs, de vos compagnons d'armes, et j'y joindrais les noms d'un grand nombre d'illustres étrangers : car le souvenir d'une loi commune et comme attachée à la qualité d'homme, est un remède puissant contre la douleur. Je vous montrerais aussi la vie que nous menons à Rome, le trouble et la confusion qui nous entourent. Le regret doit être bien moins sensible, quand ce n'est plus qu'une république ruinée qu'on regrette.

Mais je prends un ton qui n'est point ici nécessaire. J'espère, ou plutôt je prévois avec certitude que nous verrons bientôt votre salut à couvert. En attendant, j'ai promis, et à vous dans votre absence, et à cet excellent fils, l'image présente de votre corps et de votre esprit, ce fils dont j'admire la constance; je vous ai promis, dis-je, et je vous ai déjà rendu mes services avec tout l'empressement, toute l'ardeur et tous les efforts dont je suis capable. Aujourd'hui que César m'approche de lui de plus en plus, et que ses plus intimes amis [44] ont pour moi des attentions qu'ils n'ont pour personne, j'ajoute que tout ce que je pourrai me procurer d'autorité et de crédit sera employé pour vous. Ayez soin seulement de vous soutenir par la fermeté de votre courage et par les plus douces espérances.

LETTRE VII.

A. CÉCINA A M. CICÉRON, S.

An de Rome 707.

Si mon livre [45] ne vous a pas été remis plus tôt, pardonnez ce retardement à ma crainte, et prenez pitié

ut audio, pertimuit, neque injuria, si liber exisset; [1] quando non tam interest, quo animo scribatur, quam quo accipiatur; ne ea res [2] inepte mihi noceret : quum præsertim adhuc styli pœnas dem. Qua quidem in re singulari sum fato. Nam quum mendum scripturæ litura tollatur, stultitia fama multetur; meus error exsilio corrigitur : cujus summa criminis est, quod armatus adversario maledixi. Nemo nostrum est, ut opinor, quin vota victoriæ suæ fecerit; nemo, quin, etiam quum de alia re immolaret, tamen eo quidem ipso tempore, ut quam primum Cæsar superaretur, [3] optarit. Hoc si non cogitat, omnibus rebus felix est; si scit et persuasus est, quid irascitur ei, qui aliquid scripsit contra suam voluntatem, quum ignorit omnibus, qui multa deos venerati sint contra ejus salutem? Sed, ut eodem revertar, causa hæc fuit timoris. Scripsi de te parce, medius fidius, et timide, non revocans me ipse, sed pæne refugiens. Genus autem hoc scripturæ, non modo liberum, sed incitatum atque [4] elatum esse debere, quis ignorat? Solutum existimatur esse, alteri maledicere; tamen cavendum est, ne in petulantiam incidas : impeditum, se ipsum laudare, ne vitium arrogantiæ subsequatur : solum vero liberum, alterum laudare; de quo quidquid detrahas, necesse est, aut infirmitati, aut invidiæ assignetur. Ac nescio, [5] an tibi gratius op-

[1] *Olim* quum. — [2] *Martyni-Laguna edidit* inepto. — [3] *Al.* optaret. — [4] *Fere omnes priscæ edd.* latum. — [5] *Corrupte ante hæc verba codd. Dresd.* 2 *et Palat.* 1, quam tumidi fidem; *unde Martyni-Laguna probabiliter addidit,* quum timide fecerim.

de ma situation. Mon fils s'est imaginé, suivant ce qu'on m'écrit, qu'il importe bien plus avec quelle disposition cet ouvrage sera reçu, que dans quels sentiments je l'ai composé. Il appréhende, avec assez de raison, que je ne m'attire sottement de nouveaux chagrins, surtout lorsque je porte encore la peine de mon style [46]. En vérité je me trouve dans un cas bien singulier. Une faute de style se répare ordinairement par une rature, et le ridicule fait justice d'un mauvais ouvrage; au lieu qu'on juge à propos de me punir par l'exil, moi dont tout le crime est d'avoir souhaité, pendant la guerre, du mal à mon ennemi. Il n'y a personne d'entre nous, je pense, qui n'ait fait des vœux pour sa propre victoire; personne qui, en faisant un sacrifice aux dieux pour tout autre succès, n'ait souhaité en même temps que César fût bientôt vaincu. S'il se l'imagine autrement, il est heureux en toutes choses; mais s'il le sait et s'il en est persuadé, comment peut-il conserver du ressentiment contre un homme à qui il est échappé d'écrire quelque chose contre sa volonté, tandis qu'il a fait grâce à ceux qui ont adressé tant de prières [47] aux dieux contre son salut? Mais, pour revenir à ce que je disais, voici la véritable cause de ma crainte. J'ai parlé de vous dans mon livre [48] avec trop de réserve et de timidité; non que mes idées soient changées, mais parce que je me suis fait une sorte de violence. Personne n'ignore que l'éloge demande non seulement de la liberté, mais de la chaleur et de l'élévation. Il semble que rien ne soit si facile que de médire d'autrui; mais il faut cependant craindre de passer les bornes. On est bien plus embarrassé pour se louer soi-même, parce qu'il est aisé d'aller jusqu'à l'arrogance. S'il y a quelque style véritablement libre, c'est celui qui s'emploie à

portuniusque acciderit. Nam quod præclare facere non poteram, primum erat, non attingere; secundum [beneficium], quam parcissime facere. Sed tamen ego quidem me sustinui. Multa minui; multa sustuli; complura ne posui quidem. Quemadmodum igitur scalarum gradus si alios tollas, alios incidas, nonnullos male hærentes relinquas, ruinæ periculum struas, non ascensum pares: sic tot malis quum vinctum, tum fractum studium scribendi, quid dignum auribus, aut probabile potest afferre? Quum vero ad ipsius Cæsaris nomen veni, toto corpore contremisco, non pœnæ metu, sed illius judicii. Totum enim Cæsarem non novi. [1] Quem putas animum esse, ubi secum loquitur? « Hoc probabit; hoc verbum suspiciosum est: quid, si hoc muto? at vereor, ne pejus sit. Age vero, laudo aliquem: num offendo? quum porro offendam, quid, si non vult? armati stylum persequitur: victi et nondum restituti quid faciet? » Auges etiam tu mihi timorem, qui in Oratore tuo caves tibi per Brutum, et ad excusationem socium quæris. Ubi hoc omnium patronus [2] facis, quid me, veterem tuum, nunc omnium clientem, [3] sentire oportet? In hac igitur calumnia timoris, et cæcæ suspicionis tormento, quum plurima ad alieni sensus conjecturam, non ad suum judicium scribantur, quam difficile sit

[1] *Schütz conjicit*, Quem mihi putas animum esse, ubi sic secum loquitur? -- [2] *Olim* facit. -- [3] *Gulielm. legendum existimabat*, sentis oportere? *Ern. et post eum multi maluerunt deleri verbum hoc*, sentire, *ut glossæ debitum. Sed forte magis probanda ratio Gulielmii, quum mss. inter se consentiant.*

l'éloge d'un autre; car il ne peut se contraindre sans se faire accuser de faiblesse ou d'envie. Or, je ne sais si j'aurai pu vous plaire. Forcé d'être incomplet, j'avais deux partis à prendre, celui du silence ou celui de la réserve. J'ai pris ce dernier parti. J'ai affaibli bien des choses; j'en ai retranché plusieurs; il y en a même que je me suis tout-à-fait interdites. Représentez-vous un escalier dont on aurait ôté plusieurs degrés, brisé quelques uns par intervalles, laissé les autres mal joints et sans solidité : il vous ferait tomber et ne vous servirait pas. Il en est de même du talent d'écrire, lorsqu'il est ou contraint, ou affaibli par la violence : que peut-il produire qui flatte le goût et qui soit digne d'être approuvé? Mais c'est bien pis lorsque j'arrive au nom de César : je me sens alors tout le corps tremblant; je crains, non sa vengeance, mais son jugement : car je ne connais pas César tout entier. Vous figurez-vous mes incertitudes quand je me dis à moi-même : « Il sera content de cet endroit; ce mot lui paraîtra suspect : le changerai-je? mais un autre lui déplaira peut-être encore plus. Je loue; ne s'en offensera-t-il pas? Je blâme; peut-être il le défend. Il me punit d'avoir écrit pendant la guerre : comment prendra-t-il l'ouvrage d'un vaincu, à qui il n'a point encore fait grâce? » Vous-même vous augmentez mes alarmes, lorsque dans votre *Orateur* vous vous mettez à couvert sous le nom de Brutus [49], et que vous semblez chercher un complice qui vous fasse excuser. Si vous êtes réduit à cette ressource, vous qui êtes l'avocat de tout le monde, quelle sera la mienne, à moi qui n'étais autrefois que votre client, et qui le suis aujourd'hui de tout le monde? Ainsi, dans les inquiétudes de la crainte, qui grossit ses propres chimères, quand un aveugle soupçon se tourmente pour nous accuser, quand nos écrits sont interprétés par les

evadere, si minus expertus es, quod te ad omnia summum atque excellens ingenium armavit, nos sentimus. Sed tamen ego filio dixeram, librum tibi legeret et auferret, aut ea conditione daret, si reciperes te correcturum, hoc est, si totum alium faceres.

De Asiatico itinere, quanquam summa necessitas premebat, ut imperasti, feci. Te pro me quid horter? vides tempus venisse, quo necesse sit de nobis constitui. Nihil est, mi Cicero, quod filium meum exspectes. Adolescens est : omnia excogitare, vel studio, vel ætate, vel metu non potest. Totum negotium tu sustineas, oportet : in te mihi omnis spes est. Tu, pro tua prudentia, quibus rebus gaudeat, quibus capiatur Cæsar, tenes : a te omnia proficiscantur, et per te ad exitum perducantur, necesse est. Apud ipsum multum, apud ejus omnes plurimum potes. Unum tibi si persuaseris, non hoc esse tui muneris, si quid rogatus fueris, ut facias (quanquam id magnum et amplum est), sed totum tuum esse [1] onus, perficies : nisi forte aut in miseria nimis stulte, aut in amicitia nimis impudenter tibi onus impono. Sed utrique rei excusationem tuæ vitæ consuetudo dat. Nam quod ita [2] consuesti pro amicis laborare, non jam sic sperant abs te, sed etiam sic imperant tibi familiares. Quod ad librum attinet, quem tibi filius dabit, peto a te, ne exeat; aut ita corrigas, ne mihi noceat.

[1] *Martyni-Laguna*, opus. — [2] *Olim* consueris.

conjectures d'autrui plutôt que par nos propres sentiments, il est bien difficile d'échapper : si vous ne l'avez point éprouvé, parce qu'un esprit aussi distingué que le vôtre est armé contre toutes sortes de périls, j'en fais la cruelle expérience. J'avais cependant chargé mon fils de vous lire mon ouvrage et de le remporter, ou de ne le laisser entre vos mains qu'à condition que vous voudriez bien le corriger, c'est-à-dire le refaire.

A l'égard du voyage d'Asie[50], je me suis conformé à vos intentions, quoique je fusse pressé par la dernière nécessité. Que vous exhorterai-je à faire pour moi? vous voyez qu'on ne peut pas remettre plus loin à décider de mon sort. Il n'est pas besoin que vous attendiez mon fils : il est jeune; son âge, son empressement, sa crainte, ne permettent point d'espérer qu'il puisse suffire à tout. C'est à vous à soutenir tout le poids de cette affaire : mon espérance est dans vous seul. Votre prudence vous a fait observer ce qui plaît à César, ce qui peut le toucher. Il faut que tout vienne de vous, et que vous conduisiez l'entreprise à sa fin. Vous pouvez beaucoup auprès de lui, et tout auprès de ses amis. Persuadez-vous seulement que ce n'est point un rôle particulier que vous avez à remplir ici, ce qui est déjà beaucoup pour moi, mais que la chose roule entièrement sur vous; et je ne doute point du succès : à moins peut-être que la mauvaise fortune ne me rende assez insensé ou notre liaison assez indiscret pour vous demander l'impossible. Mais de l'un et de l'autre côté, votre propre caractère sera mon excuse. Par la manière dont vous servez vos amis, vous les avez accoutumés, non à espérer vos services, mais à les exiger. Mon fils vous remettra mon livre; mais je vous demande en grâce de ne pas le laisser sortir de vos mains, ou de le corriger si bien qu'il ne puisse pas me nuire.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. A. CÆCINÆ S. D.

Quum esset mecum Largus, homo tui studiosus, locutus, kalendas jan. tibi præfinitas esse; quod omnibus rebus perspexeram, quæ Balbus et Oppius, absente Cæsare, egissent, ea solere illi rata esse; egi vehementer cum his, ut hoc mihi darent, tibi in Sicilia, quoad vellemus, esse uti liceret. Qui mihi consuessent, aut libenter polliceri, si quid esset ejusmodi, quod eorum animos non offenderet; aut etiam negare, et afferre rationem, cur negarent: huic meæ rogationi [1] potius non continuo responderunt, eodem die tamen ad me reverterunt; mihi hoc dederunt, ut esses in Sicilia, quoad velles; se præstaturos, nihil ex eo te offensionis habiturum. Quando, quid tibi permittatur, cognosti; quid mihi placeat, puto te scire oportere. Actis his rebus, litteræ a te mihi redditæ sunt, quibus a me consilium petis, quid sim tibi auctor: in Siciliane subsidas, an ad reliquias Asiaticæ negotiationis proficiscare. Hæc tua deliberatio non mihi convenire visa est cum oratione Largi. Ille enim mecum, quasi tibi non liceret in Sicilia diutius commorari, ita locutus erat: tu autem, quasi concessum sit, ita deliberas. Sed ego, sive hoc, sive illud est, in Sicilia censeo commorandum. Propinquitas locorum

[1] *Aliquid videtur intercidisse. Supplent alii,* actioni vel rogationi potius; *alii,* rogationi aut flagitationi.

LETTRE VIII.

M. T. CICÉRON A A. CÉCINA, S.

Rome, 707.

Largus[51] est un homme qui vous aime. Il m'avait dit qu'on vous avait donné pour terme les kalendes de janvier[52]; et comme j'ai reconnu, dans toutes les occasions, que César ne manque point de ratifier ce que Balbus[53] et Oppius[54] ont réglé en son absence[55], je les ai vivement pressés de m'accorder pour vous la liberté de demeurer en Sicile aussi long-temps que nous le souhaiterions. Leur coutume est de m'accorder volontiers ce que je leur demande, lorsqu'ils n'y trouvent point d'obstacle, ou même de me le refuser nettement, et de m'expliquer les raisons de leur refus. Cette fois ils ne m'ont pas répondu sur-le-champ; mais dans le cours de la journée ils sont revenus chez moi, et se rendant à mes instances, ils ont pris sur eux que vous resteriez aussi long-temps que vous le voudrez en Sicile, sans avoir rien à craindre. Mais ce n'est point assez de vous apprendre ce qu'on vous permet; il faut vous expliquer aussi ce que j'en pense. Après avoir terminé votre affaire, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon avis sur votre séjour en Sicile ou sur votre voyage d'Asie. Comment l'incertitude où vous êtes là-dessus peut-elle s'accorder avec le discours de Largus? Suivant le langage qu'il m'a tenu, il ne vous était pas permis de demeurer plus long-temps en Sicile; et vous délibérez néanmoins comme si vous en aviez reçu la permission. Mais, que ce soit vous ou lui qu'il en faille croire, je suis d'avis que vous devez demeurer en Sicile. La proximité des lieux aide beaucoup à faire

vel ad impetrandum [1] adjuvabit crebris litteris et nuntiis, vel ad reditus celeritatem, re aut impetrata, quod spero, aut aliqua ratione confecta. Quamobrem censeo magno opere commorandum.

T. Furfanio Postumo, familiari meo, legatisque ejus, item meis familiaribus, diligentissime te commendabo, quum venerint. Erant enim omnes Mutinæ. Viri sunt optimi, et tui similium studiosi, et mei necessarii. Quæ mihi venient in mentem, quæ ad te pertinere arbitrabor, ea mea sponte faciam. Si quid ignorabo, de eo admonitus, omnium studia vincam. Ego etsi coram de te cum Furfanio ita loquar, ut tibi litteris meis ad eum nihil opus sit : tamen, quoniam tuis placuit, te habere meas litteras, quas ei redderes, morem his gessi. Earum litterarum exemplum infra scriptum est. Vale.

EPISTOLA IX.

M. T. C. T. FURFANIO, PROCOS., S. D.

Cum A. Cæcina tanta mihi familiaritas consuetudoque semper fuit, ut nulla major esse possit. Nam et patre ejus, claro homine, et forti viro, plurimum usi sumus; et hunc a puero, quod et spem magnam mihi afferebat summæ probitatis, summæ-

[1] *Vulg.* adjuvat.

obtenir des grâces, par la facilité qu'elle donne de recevoir ou d'envoyer souvent des lettres et des messagers; elle rend aussi le retour plus prompt, lorsque cette faveur est obtenue, comme j'espère qu'elle le sera bientôt, ou lorsqu'elle est du moins commencée. Ainsi je suis fortement persuadé qu'il faut demeurer.

J'aurai soin de vous recommander instamment à T. Furfanius Postumus [56], qui est mon ami particulier, et à ses lieutenants, qui ont aussi de l'amitié pour moi : j'attendrai qu'ils soient arrivés, car ils sont tous actuellement à Modène. Je les connais pour de fort honnêtes gens, qui savent distinguer un homme tel que vous, et je compte sur les sentiments qu'ils ont pour moi. Ne doutez pas que je ne fasse de moi-même tout ce que je pourrai m'imaginer d'utile à vos intérêts. S'il m'échappe quelque chose, il suffira de m'avertir, et je me distinguerai toujours par mon zèle. Je compte de voir Furfanius, et je lui parlerai de vous dans des termes qui rendront mes lettres assez inutiles : cependant votre famille souhaitant que vous en ayez une à lui présenter, j'entre volontiers dans cette vue. Vous en trouverez la copie [57] au bas de celle-ci. Adieu.

LETTRE IX.

M. T. CICÉRON A T. FURFANIUS, PROC. [58], S.

Rome, 707.

J'ai toujours été lié de la plus parfaite et de la plus intime amitié avec Aulus Cécina. Je vivais familièrement avec son père, qui était un homme de réputation et de courage. Le fils m'ayant fait concevoir dès son premier âge l'espérance de le voir quelque jour aussi distingué par sa probité que par son éloquence, et

que eloquentiæ, et vivebat mecum conjunctissime, non solum officiis amicitiæ, sed etiam studiis communibus, sic semper dilexi, ut non ullo cum homine conjunctius viverem. Nihil attinet me plura scribere. Quam mihi necesse sit ejus salutem et fortunas, quibuscumque rebus possim, tueri, vides. Reliquum est, ut, quum cognorim pluribus rebus, quid tu et de bonorum fortuna, et de reipublicæ calamitatibus sentires, nihil a te petam, nisi, ut ad eam voluntatem, quam tua sponte erga Cæcinam habiturus esses, tantus cumulus accedat commendatione mea, quanti me a te fieri intelligo. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Vale.

EPISTOLA X.

M. T. C. TREBIANO S. D.

Ego quanti te faciam, semperque fecerim, quanti me a te fieri intellexerim, sum mihi ipse testis. Nam et consilium tuum, vel casus potius, diutius in armis civilibus commorandi, semper mihi magno dolori fuit; et hic eventus, quod tardius, quam est æquum, et quam ego vellem, [1] recuperas fortunam et dignitatem tuam, mihi non minori curæ est, quam tibi semper fuerunt casus mei. Itaque et Postumuleno, et Sextio, et sæpissime Attico nostro, proximeque Theudæ, liberto tuo, totum me patefeci, et [2] hæc iis singulis sæpe dixi, quacumque re

[1] *Al.* reciperas, *vel* reciperes, *vel* receperis. — [2] *Id verbum Ernest. deleverat.*

vivant avec moi dès ce temps-là dans le plus étroit commerce de l'amitié, et même de l'étude, je l'ai toujours aimé si tendrement, que je n'ai point eu d'ami plus intime. Il serait inutile de m'étendre. Vous sentez[59] combien je dois me croire obligé de défendre sans exception sa fortune et son salut. Comme j'ai connu dans plusieurs occasions ce que vous pensez de la situation de quantité d'honnêtes gens et des malheurs de la république, tout ce qui me reste à vous demander est qu'à l'inclination que vous vous sentirez vous-même pour Cécina, vous joigniez ma recommandation dans un degré qui réponde à l'estime dont je sais que vous m'honorez. Vous ne sauriez vous acquérir des droits plus puissants sur ma reconnaissance. Adieu.

LETTRE X.

M. T. CICÉRON A TRÉBIANIUS [60], S.

Rome, 708.

Je puis me rendre témoignage à moi-même, non seulement de l'estime que j'ai toujours eue pour vous, mais de l'amitié que vous devez avoir pour moi. J'en juge par la douleur que j'ai toujours ressentie du parti que vous avez pris, ou plutôt que le hasard vous a fait prendre, de demeurer trop long-temps attaché à nos factions civiles. Je dois ajouter que le malheur que vous avez de voir le rétablissement [61] de votre dignité et de votre fortune plus long-temps différé qu'il ne devrait l'être et que je ne le souhaiterais, ne me cause pas moins de chagrin que ne vous en ont causé mes propres disgrâces [62]. Aussi ai-je ouvert mon cœur à Postumulénus [63], à Sextius, et très souvent à notre cher Atticus, mais depuis peu à Theudas votre affranchi.

possem, me tibi et liberis tuis satisfacere cupere; idque tu ad tuos velim scribas, hæc quidem certe, quæ in potestate mea sunt, ut operam, consilium, rem, fidem meam, sibi ad omnes res parata putent. Si auctoritate et gratia tantum possem, quantum in ea republica, de qua ita meritus sum, posse deberem: tu quoque is esses, qui fuisti, quum omni gradu amplissimo dignissimus, tum certe ordinis tui facile princeps. Sed, [1] quoniam eodem tempore, eademque de causa, nostrum uterque cecidit: tibi et illa polliceor, quæ supra scripsi, quæ sunt adhuc mea, et ea, quæ præterea videor mihi ex aliqua parte retinere, tanquam ex reliquiis pristinæ dignitatis. Neque enim ipse Cæsar, ut multis rebus intelligere potui, est alienus a nobis; et omnes fere familiarissimi ejus, casu devincti magnis meis veteribus officiis, me diligenter observant et colunt. Itaque si qui mihi erit aditus de tuis fortunis, id est, de tua incolumitate, in qua sunt omnia, agendi; quod quidem quotidie magis ex eorum sermonibus adducor ut sperem: agam per me ipse et moliar. Singula persequi non est necesse. Universum studium meum et benivolentiam ad te defero. Sed magni mea interest, hoc tuos omnes scire, quod tuis litteris fieri potest: ut intelligant, omnia Ciceronis patere Trebiano. Hoc eo pertinet, ut nihil existiment esse tam difficile, quod non, pro te mihi susceptum, jucundum sit futurum.

[1] *Al.* quum, *minus recte.*

J'ai répété plusieurs fois à chacun d'eux que je souhaitais de rendre tous les services qu'il me serait possible à vous et à vos enfants; et je vous demande en grâce à vous-même d'écrire à toute votre famille qu'elle peut compter sur tout ce qui est en mon pouvoir; sur mon secours, mes conseils, mon bien et ma fidélité dans toutes sortes d'occasions. Si j'avais autant d'autorité et de crédit que je devrais en avoir dans une république à laquelle j'ai rendu tant de services, vous seriez tel que vous avez été; c'est-à-dire capable d'aspirer au plus haut rang, et sans contredit le premier de votre ordre [64]. Mais comme nous sommes tombés en même temps et pour la même cause, je vous offre ce que je viens de vous promettre; c'est ce qui m'appartient encore; et j'y joins tout ce que je puis avoir sauvé du débris de mon ancienne splendeur. César, en effet, comme j'ai pu le remarquer en plusieurs rencontres, n'a pas d'éloignement pour moi; et le hasard a fait [65] que ses meilleurs amis m'ayant d'anciennes obligations, ils me donnent tous les témoignages possibles de considération et d'attachement. Si je vois donc quelque jour à m'employer pour vos biens, ou plutôt pour votre sûreté, d'où tout le reste me paraît dépendre [66], je n'épargnerai ni mes efforts ni mes soins; et je sens mes espérances se fortifier de plus en plus par les discours qu'ils me tiennent. Le détail serait inutile. Je rapporterai tout mon zèle et toute la chaleur de mon amitié à vous servir efficacement : mais il est fort important pour moi que toute votre famille soit informée de mes dispositions. Vous pouvez l'en instruire aisément par vos lettres. Je veux qu'elle soit bien persuadée que tout ce qui appartient à Cicéron est au pouvoir de Trébianus. Mon désir est qu'elle n'ait aucun doute que les entreprises les plus difficiles ne me devinssent agréables pour vous servir.

[1] Antea misissem ad te litteras, si genus scribendi invenirem. Tali enim tempore aut consolari, amicorum est, aut polliceri. Consolatione non utebar, quod ex multis audiebam, quam fortiter sapienterque ferres injuriam temporum, quamque te vehementer consolaretur conscientia factorum et consiliorum tuorum : quod quidem si facis, magnum fructum studiorum optimorum capis, in quibus te semper scio esse versatum; idque ut facias, etiam atque etiam te hortor. Simul et illud tibi, homini peritissimo rerum et exemplorum, et omnis vetustatis, ne ipse quidem rudis, sed in studio minus fortasse, quam vellem, at in rebus atque usu plus etiam, quam vellem, versatus, spondeo, tibi istam acerbitatem et injuriam non [2] diuturnam fore. Nam et ipse, qui plurimum potest, quotidie mihi delabi ad æquitatem et ad rerum naturam videtur; et ipsa causa ea est, ut jam simul cum republica, quæ in perpetuum jacere non potest, necessario reviviscat atque recreetur; quotidieque aliquid fit lenius et liberalius, quam timebamus. Quæ quoniam in temporum inclinationibus sæpe parvis posita sunt : omnia momenta observabimus; neque ullum prætermittemus tui juvandi et levandi locum. Itaque illud alterum, quod dixi, litterarum genus, quotidie mihi, ut spero, fiet proclivius, ut etiam polliceri possim. Id re, quam verbis, faciam libentius. Tu

[1] *Hinc nonnulli, ut Manutius, Grævius, al., ex aliquot mss. novam inchoant epistolam, quod pluribus verisimile non videtur.* — [2] *Multi mss.* diuturne, *quod nuper Benedictus recepit; et jam fecerant edd. nonnulla post Victorium.*

Je n'aurais pas attendu si long-temps à vous écrire, si je trouvais aujourd'hui un genre de lettres convenable. Dans une telle situation, l'amitié demande des consolations ou des promesses. Je n'entreprenais point de vous consoler, parce que j'apprenais de tous côtés avec combien de sagesse et de courage vous supportiez l'injure des temps, et combien vous trouviez de consolation dans le souvenir de votre conduite et de vos intentions. Si ce récit était juste, c'est avoir tiré beaucoup de fruit de vos excellentes études. Je sais en effet que vous n'avez jamais cessé de les cultiver, et je vous exhorte à conserver toujours le même goût. Moi, qui n'y suis pas tout-à-fait étranger, mais qui n'y ai peut-être pas donné tout le temps que j'aurais souhaité, et qui n'en ai sacrifié que trop aux affaires et à tout ce qui peut donner de l'expérience, je vous garantis que l'injuste et fâcheuse situation où vous êtes ne sera pas de longue durée. Celui qui exerce un pouvoir sans bornes paraît revenir tous les jours à celles de la justice et de l'ordre [67]; et telle est d'ailleurs la nature de la cause, qu'il est impossible qu'elle ne se relève point et qu'elle ne reprenne pas toute sa force avec la république, qui ne peut pas demeurer éternellement abattue : enfin, nous voyons arriver tous les jours quelque chose de plus doux et de plus favorable que tout ce que nous avons redouté. Comme ces changements dépendent quelquefois des plus légères conjonctures, j'aurai soin d'observer tous les moments, et je ne laisserai échapper aucune occasion de vous aider et de soulager vos peines. Pour le second article, celui des promesses, qui pouvait faire le sujet de mes lettres, il va me devenir plus aisé de jour en jour; et je trouverai bien plus de plaisir à vous le prouver par des effets que par des

velim existimes, et plures te amicos habere, quam qui in isto casu sint ac fuerint, quantum quidem ego intelligere potuerim; et me concedere eorum nemini. Fortem fac animum habeas et magnum : quod est in uno te. Quæ sunt in fortuna, temporibus regentur, et consiliis nostris providebuntur.

EPISTOLA XI.

M. T. C. TREBIANO S. D.

Dolabellam antea tantummodo diligebam : obligatus ei nihil eram. Nec enim acciderat mihi opus esse; et ille mihi debebat, quod non defueram ejus periculis. Nunc tanto sum devinctus ejus beneficio, quod et antea in re, et hoc tempore in salute tua cumulatissime mihi satisfecit, ut nemini plus debeam. Qua in re tibi gratulor ita vehementer, ut te quoque mihi gratulari, quam gratias agere malim. Alterum omnino non desidero, alterum vere facere poteris. Quod reliquum est, quando tibi virtus et dignitas tua reditum ad tuos aperuit : est tuæ sapientiæ magnitudinisque animi, quid amiseris, oblivisci; quid recuperaris, cogitare. Vives cum tuis, vives nobiscum. Plus acquisisti dignitatis, quam amisisti rei familiaris : quæ ipsa tum esset jucundior, si ulla res esset publica.[1] Vestorius, noster familiaris, ad me scripsit, te mihi maximas gratias

[1] Nestorius.

paroles. Persuadez-vous d'avance, qu'autant que j'ai pu le remarquer, vous avez plus d'amis que tous ceux qui sont dans la même situation que vous, ou qui ont déjà eu le bonheur d'en sortir, et qu'il n'y en a point qui le soient plus que moi. Que votre grandeur d'âme et votre fermeté ne vous quittent pas. Ce point dépend de vous seul : tout ce qui est au pouvoir de la fortune sera amené par le temps et ménagé par mes soins.

LETTRE XI.

M. T. CICÉRON A TRÉBIANUS, S.

Rome, 708.

Jusqu'a présent je n'avais que de l'amitié pour Dolabella [68], sans aucune raison qui m'obligeât à la reconnaissance. Il ne m'était jamais arrivé d'avoir besoin de lui : c'était lui, au contraire, qui m'avait l'obligation d'avoir pris sa défense dans deux occasions dangereuses [69]. Aujourd'hui, après ce qu'il a fait d'abord pour votre bien, et tout récemment pour votre salut, personne ne lui doit plus que moi. Je vous félicite avec tant de joie de ce succès, que je vous en demande à vous-même des félicitations plutôt que des remercîments : je ne veux pas de ceux-ci, mais je recevrai les autres. A présent que votre vertu et votre dignité vous ont fait obtenir votre retour, il est de votre sagesse et de votre grandeur d'âme d'oublier toutes vos pertes et de ne penser qu'à ce qui vous est rendu. Vous vivrez dans le sein de votre famille, vous vivrez avec nous. Comptez que vous avez acquis plus de gloire que vous n'avez perdu de bien : cette gloire vous serait plus douce encore, si nous avions une république. Vestorius [70], notre ami commun, m'a écrit que vous croyez avoir bien des

agere. Hæc prædicatio tua mihi valde grata est, eaque te uti facile patior, quum apud alios, tum mehercule apud Syronem, nostrum amicum. Quæ enim facimus, ea prudentissimo cuique maxime probata esse volumus. Te cupio videre quam primum.

EPISTOLA XII.

M. T. C. AMPIO S. D.

Gratulor tibi, mi Balbe, vereque gratulor. Nec sum tam stultus, ut te usura falsi gaudii frui velim; deinde frangi repente, atque ita cadere, ut nulla res ad æquitatem te animi possit postea extollere. Egi tuam causam apertius, quam mea tempora ferebant. Vincebatur enim fortuna ipsa debilitatæ gratiæ nostræ tui caritate, et meo perpetuo erga te amore, culto a te diligentissime. Omnia promissa, confirmata, certa et rata sunt, quæ ad reditum et ad salutem tuam pertinent. Vidi, cognovi, interfui. Etenim omnes Cæsaris familiares satis opportune habeo implicatos consuetudine et benivolentia, sic, ut, quum ab illo discesserint, me habeant proximum. Hoc Pausa, Hirtius, Balbus, Oppius, Matius, Postumius, plane ita faciunt, ut me unice diligant. Quod si mihi per me efficiendum fuisset, non me pœniteret pro ratione temporum ita esse molitum. Sed nihil est a me inservitum temporis causa. Veteres mihi necessitudines cum his omni-

grâces à me rendre. Ce soin que vous prenez de publier vos sentiments, me fait beaucoup de plaisir; et loin de m'y opposer, je ne serai pas fâché qu'il éclate, surtout aux yeux de Syron [71] notre ami : car je souhaite de voir toutes mes actions approuvées de ceux dont je connais la prudence. Quand vous verrons-nous? je désire que ce soit bientôt.

LETTRE XII.

M. T. CICÉRON A AMPIUS [72], S.

Rome, 707.

Je vous félicite, mon cher Balbus, et c'est du fond du cœur que je vous félicite. Ne me croyez pas assez imprudent pour vouloir vous donner de fausses joies, qui n'aboutiraient qu'à vous abattre tout d'un coup, et à vous faire tomber si bas, que rien ne serait capable de vous relever. J'ai soutenu votre cause avec moins de ménagement que ma propre situation ne le demandait. Ma tendresse pour vous, et ce perpétuel penchant que vous avez cultivé avec tant de soin, ont fait ce que vous ne deviez plus attendre de mon faible crédit. Enfin, on s'est engagé par des promesses certaines, ratifiées, confirmées, sur tout ce qui regarde votre retour et votre sûreté. Je l'ai vu, je l'ai entendu, j'y étais. Notre bonheur a voulu que tous les amis de César se soient trouvés les miens, et qu'ils vivent avec moi très familièrement : après lui, il n'y a personne qu'ils préfèrent à moi; et, si je m'en rapporte du moins aux témoignages que j'en reçois, je puis me flatter d'être tendrement aimé de Pansa [73], d'Hirtius [74], Balbus, Oppius, Matius [75] et Postumius [76]. Quand il aurait fallu beaucoup de soins pour les mettre dans cette disposition [77],

bus intercedunt : quibuscum ego agere de te non destiti. Principem tamen habuimus Pansam, tui studiosissimum, mei cupidum : qui valeret apud illum non minus auctoritate, quam gratia. Cimber autem [1] Tillius mihi plane satisfecit. Valent tamen apud Cæsarem non tam ambitiosæ rogationes, quam necessariæ : [2] quas quia Cimber habebat, plus valuit, quam pro ullo alio valere potuisset. Diploma statim non est datum; quod mirifica est improbitas in quibusdam, qui tulissent acerbius, veniam tibi dari, quam illi appellant tubam belli civilis; multaque ita dicunt, quasi non gaudeant id bellum incidisse. Quare visum est occultius agendum, neque ullo modo divulgandum, de te jam esse perfectum. Sed id erit perbrevi : nec dubito, quin, legente te has litteras, confecta jam res futura sit. Pansa quidem mihi, gravis homo et certus, non solum confirmavit, verum etiam recepit, perceleriter se ablaturum diploma. Mihi tamen placuit, hæc ad te perscribi. Minus enim te firmum sermo Eppuleiæ tuæ, lacrymæque Ampiæ declarabant, quam significant tuæ litteræ. Atque illæ arbitrabantur, quum a te abessent ipsæ, multo in graviore te cura futurum. Quare magnopere putavi, angoris et doloris tui levandi causa, pro certis ad te ea, quæ essent certa, perscribi [3] [oportere]. Scis, me antea sic solitum esse scribere ad te, magis ut consolarer fortem virum atque sapientem, quam ut exploratæ spem salutis

[1] Tullius. — [2] Quam. — [3] Oportere *mss. non agnoscunt. Quare supra Gulielm. ingeniose, ut solet, conjicit,* magnopere e re putavi.

je ne me repentirais pas d'avoir un peu molli dans un temps qui le demande. Mais je n'ai rien fait par cette vue : j'étais lié d'une ancienne amitié avec tous ceux que je n'ai pas cessé de solliciter en votre faveur. Cependant, c'est Pansa que j'ai employé principalement : il vous aime beaucoup ; il cherche à m'obliger ; il a du crédit et de la considération. Je suis aussi fort satisfait de Cimber Tillius [78] : comme César écoute plus volontiers les sollicitations qui viennent du devoir, que celles de la vanité [79], Cimber, qui remplissait un devoir, a fait plus qu'il n'aurait pu faire pour tout autre. Vos lettres de grâce [80] n'ont point été expédiées sur-le-champ, parce qu'il se trouve des gens d'une merveilleuse méchanceté, qui se seraient offensés de cette faveur. Ils vous nomment la trompette de la guerre civile [81] ; à les entendre, la guerre leur a beaucoup déplu. On a donc cru qu'il fallait des ménagements, et que votre affaire ne devait point être publiée qu'elle ne fût tout-à-fait terminée. Mais ne craignez point de retardement : au moment que vous lirez cette lettre, je ne doute point que tout ne soit achevé. Pansa est un homme sur qui l'on peut compter : non seulement il m'a confirmé que nous aurions incessamment les lettres, mais il s'est chargé de ce soin. Je ne laisse pas de vous écrire, parce que les discours de votre chère Eppuléia [82] et les larmes de votre fille m'ont fait croire que vous n'aviez point toute la fermeté qui paraît dans vos lettres. Elles sont persuadées que leur absence peut servir à redoubler votre chagrin : c'est dans la vue de le soulager que je vous donne ici pour certain ce qui l'est en effet. Vous savez que, dans mes lettres précédentes, je cherchais plutot à vous consoler par les motifs qui conviennent à un homme sage et courageux, qu'à vous donner de

ostenderem, nisi quam ab ipsa republica, quum hic ardor restinctus esset, sperari oportere censerem. Recordare tuas litteras, quibus et magnum animum mihi semper ostendisti, et ad omnes casus ferendos constantem ac paratum : quod ego non mirabar, quum recordarer, te et a primis temporibus ætatis in republica esse versatum, et tuos magistratus in ipsa discrimina incidisse salutis, fortunarumque communium; et in hoc ipsum bellum esse ingressum, non solum, uti victor, beatus, sed etiam, [1] ut, si ita accidisset, victus, sapiens esses. Deinde, quum studium tuum consumas in virorum fortium factis memoriæ prodendis, considerare debes, nihil tibi esse committendum, quamobrem eorum, quos laudas, te non simillimum præbeas. Sed hæc oratio magis esset apta ad illa tempora, quæ jam effugisti. Nunc vero tantum te para ad hæc nobiscum ferenda : quibus ego si quam medicinam invenirem, tibi quoque eamdem traderem. Sed est unum perfugium, doctrina ac litteræ, quibus semper usi sumus : quæ secundis rebus delectationem modo habere videbantur, nunc vero etiam salutem. Sed, ut ad initium revertar, cave dubites, quin omnia de salute ac reditu tuo perfecta sint.

[1] Ut..... victus, ut sapiens esses.

solides espérances[83] de salut; je n'avais que celles qu'on pouvait tirer de la république même, lorsque la chaleur de tous ces mouvements sera dissipée. Souvenez-vous de vos propres lettres, dans lesquelles vous m'avez toujours fait voir beaucoup de courage et de constance, avec une disposition admirable à toutes sortes d'événements. Je n'en étais pas surpris : je me rappelais que vous aviez eu part aux affaires publiques dès votre première jeunesse; que le temps de vos magistratures avait été celui des plus grands dangers de la république; et que si vous vous étiez engagé dans cette guerre, ce n'était pas uniquement pour vous réjouir de la victoire, mais aussi pour vous consoler de la défaite. Vous enfin, qui écrivez l'histoire des grands hommes[84], ne devez-vous pas considérer qu'un tel soin vous oblige à ne rien faire qui puisse vous empêcher de leur ressembler? Mais je vous parle un langage qui aurait convenu beaucoup mieux aux temps dont vous êtes heureusement sorti. Aujourd'hui, préparez-vous seulement à soutenir ceux dans lesquels vous entrez avec nous. Si j'y trouvais quelque remède, je ne manquerais pas de vous l'offrir : mais je n'en connais point d'autre que l'étude des lettres; c'est notre ancienne ressource; après avoir charmé notre prospérité, elles nous sauvent aujourd'hui. Mais, pour achever par où j'ai commencé, ne doutez pas que l'affaire de votre salut et de votre rappel ne soit heureusement finie.

EPISTOLA XIII.

CICERO LIGARIO.

Etsi tali tuo tempore me, aut consolandi, aut juvandi tui causa, scribere ad te aliquid pro nostra amicitia oportebat: tamen adhuc id non feceram; quia neque lenire videbar oratione, neque levare posse dolorem tuum. Postea vero, quam magnam spem habere cœpi, fore, ut te brevi tempore incolumem haberemus; facere non potui, quin tibi et sententiam et voluntatem declararem meam. Primum igitur scribam, quod intelligo et perspicio, non fore in te Cæsarem duriorem. Nam et res eum quotidie, et dies, et opinio hominum, et, ut mihi videtur, etiam sua natura mitiorem facit. Idque quum de reliquis sentio, tum de te etiam audio ex familiarissimis ejus: quibus ego ex eo tempore, quo primum ex Africa nuntius venit, supplicare una cum fratribus tuis non destiti. Quorum quidem et [1] virtus, et pietas, et amor in te singularis, et assidua et perpetua cura salutis tuæ tantum proficit, ut nihil sit, quod non ipsum Cæsarem tributurum existimem. [2] Sed si tardius fit, quam volumus; magnis occupationibus ejus, a quo omnia petuntur, aditus ad eum difficiliores fuerunt: et simul Africanæ causæ iratior, diutius velle videtur eos habere sollicitos, a quibus se putat diuturnioribus esse molestiis conflictatum. Sed hoc ipsum intelligimus

[1] *Al.* virtute et pietate. — [2] *Martyni-Laguna*, Et si fit tardius.

LETTRE XIII.

CICÉRON A LIGARIUS [85].

Rome, septembre 707.

Dans la situation où vous êtes, l'amitié m'oblige sans doute de contribuer à votre soulagement et à votre consolation par mes lettres. Si je ne me suis point encore acquitté de ce devoir, c'est que je n'ai pas cru que de simples paroles fussent capables de dissiper ou d'adoucir votre douleur. Mais depuis que j'espère, avec beaucoup de fondement, que nous vous reverrons bientôt dans une parfaite sûreté, je ne puis me dispenser de vous écrire ce que j'en pense, et l'intérêt que j'y prends. D'abord, vous devez croire, autant qu'il m'est possible d'en juger par moi-même et par le rapport d'autrui, que César ne vous traitera point avec rigueur. La force des choses, le temps, les égards qu'il a pour sa réputation, et, si je ne me trompe même, son propre caractère, le ramènent tous les jours à la douceur. C'est ce que je pense à l'égard de tous les autres; et quant à vous, j'en reçois déjà des assurances particulières de ses plus intimes amis, que je n'ai pas cessé de solliciter, de concert avec vos frères, depuis le premier courrier qui nous est venu d'Afrique [86]. Vous ne sauriez penser trop bien de la vertu de vos frères, ni de la tendresse et du zèle qu'ils ont pour vous : l'assiduité continuelle de leurs soins a déjà surmonté tant d'obstacles, que je crois pouvoir tout espérer de César même. Si nous lui trouvons un peu de lenteur, il faut considérer que, dans les grandes occupations d'un homme à qui l'on demande tout, l'accès est difficile jusqu'à lui. Ajoutez que le ressentiment qu'il a de l'entreprise

eum quotidie remissius et placatius ferre. Quare mihi crede, et memoriæ manda, me tibi id affirmasse, te in istis molestiis diutius non futurum. [1] Quando, quid sentirem, exposui; quid [2] velim tua causa, [3] re potius, quam oratione, declarabo. Et, si tantum possem, quantum in ea republica, de qua ita sum meritus, ut tu existimas, posse debebam; ne tu quidem in istis incommodis esses. Eadem enim causa opes meas fregit, quæ tuam salutem in discrimen adduxit. Sed tamen, quidquid imago veteris meæ dignitatis, quidquid reliquiæ gratiæ valebunt; studium, consilium, opera, [4] gratia, fides mea, nullo loco deerit tuis optimis fratribus. Tu fac habeas fortem animum, quem semper habuisti : primum ob eas causas, quas scripsi; deinde, quod ea de republica semper voluisti atque sensisti, ut non modo [5] secunda sperare debeas, sed etiam, si omnia adversa essent, tamen conscientia et factorum et consiliorum tuorum, quæcumque acciderent, fortissimo et maximo animo ferre deberes.

[1] *Al.* quum. — [2] Vellem. — [3] Re potius declarabo, quam oratione. — [4] *Schütz hanc vocem delendam judicat.* — [5] *Alii* nunc secunda; *alii* quum sec. *Unde hæc forte lectio constituenda*, ut non modo nunc, quum secunda sperare debeas.

d'Afrique, lui fait peut-être souhaiter de tenir plus long-temps dans l'inquiétude ceux qui ont le plus long-temps inquiété sa fortune : mais, sur cet article même, on s'aperçoit qu'il revient et qu'il s'adoucit de jour en jour. Fiez-vous donc à moi, et souvenez-vous que je vous ai prédit que la fin de vos peines n'était point éloignée. Voilà ce que je pense de votre situation. A l'égard de l'intérêt que j'y prends, c'est par des effets que je veux vous le témoigner, plutôt que par des paroles. Si mon crédit était tel qu'il devrait être, comme vous le pensez vous-même, dans une république que j'ai si bien servie, vous ne seriez point dans les embarras où vous êtes. Les raisons qui ont mis votre salut en danger, sont les mêmes qui ont ruiné mes forces. Mais comptez du moins que ce fantôme de mon ancienne dignité, ces restes de faveur, et mon zèle, mes conseils, mes efforts, mes sollicitations, la fidélité de mon amitié, ne manqueront à vos excellents frères dans aucune occasion. De votre côté, gardez toujours votre fermeté courageuse, d'abord, pour les raisons que je viens de dire; ensuite, parce que votre attachement inviolable à la république vous donne le droit d'espérer un meilleur avenir, et que s'il n'arrivait que des malheurs, le témoignage que vous vous rendez de votre conduite et de vos intentions, devrait encore inspirer à votre âme la même force contre l'adversité.

EPISTOLA XIV.

CICERO LIGARIO.

Me scito omnem [1] meum laborem, omnem operam, curam, studium in tua salute consumere. Nam quum te semper maxime dilexi, tum fratrum tuorum, quos æque atque te summa benivolentia sum complexus, singularis pietas, amorque fraternus, nullum me patitur officii erga te studiique munus aut tempus prætermittere. Sed quæ faciam, fecerimque pro te, ex illorum te litteris, quam ex meis, malo cognoscere. Quid autem sperem, aut confidam, et exploratum habeam de salute tua, id tibi a me declarari volo. Nam si quis est timidus in magnis periculosisque rebus, semperque magis adversos rerum exitus metuens, quam sperans secundos, is ego sum; et, si hoc vitium est, eo me non carere confiteor. Ego idem tamen quum ad v kal. intercalares priores, rogatu fratrum tuorum, venissem mane ad Cæsarem, atque omnem adeundi et conveniendi illius indignitatem et molestiam pertulissem; quum fratres et propinqui tui jacerent ad pedes, et ego essem locutus, quæ causa, quæ tuum tempus postulabat: non solum ex oratione Cæsaris, quæ sane mollis et liberalis fuit, sed etiam ex oculis et vultu, ex multis præterea signis, quæ facilius perspicere potui, quam scribere, hanc in opinionem discessi, ut mihi tua salus dubia non esset.

[1] *Ernest. delevit* meum.

LETTRE XIV.

CICÉRON A LIGARIUS.

Cumes, avril 707.

Ne doutez pas que toutes mes vues et toute mon activité, tout mon zèle et tous mes soins ne s'emploient sans relâche à votre salut. Quand je ne vous aurais pas toujours aimé tendrement, l'affection et le zèle singulier que je vois à vos frères, pour qui j'ai toujours eu, comme pour vous, une très vive amitié, ne me permettraient pas de négliger la moindre occasion de vous servir. Mais j'aime mieux que vous appreniez par leurs lettres que par les miennes ce que j'ai fait et ce que je fais pour vous. Le soin que je me réserve est celui de vous apprendre ce que j'espère de nos travaux pour votre rappel, ce que j'ose me promettre, ce que je crois certain. Si quelqu'un a de la timidité dans les affaires importantes et douteuses, et se porte plutôt à craindre les revers qu'à espérer les succès, je confesse que c'est moi [87] : est-ce un défaut? j'en suis coupable. Cependant un matin [88], vos frères m'ayant engagé, vers la fin de février, à me rendre chez César, je parvins jusqu'à lui, après avoir essuyé la peine et l'indignité qu'il en coûte pour l'aborder; et lorsqu'ils se furent jetés à ses pieds avec vos autres parents [89], et que j'eus parlé dans les termes que me dicta votre cause, votre situation, je crus voir à sa réponse, pleine de bonté et de douceur, et même à ses yeux, à l'air de son visage, à d'autres marques que je distinguai mieux que je ne puis les représenter par écrit, je crus voir que votre rappel était décidé. Conservez donc votre fermeté d'âme : vous avez soutenu l'adversité en homme sage; la scène change,

Quamobrem fac animo magno fortique sis; et, si turbidissima sapienter ferebas, tranquilliora læte feras. Ego tamen tuis rebus sic adero, ut difficillimis; neque Cæsari solum, sed etiam amicis ejus omnibus, quos mihi amicissimos esse cognovi, pro te, sicut adhuc feci, libentissime supplicabo. Vale.

EPISTOLA XV.

CICERO BASILIO S. D.

Tibi gratulor; mihi gaudeo. Te amo; tua tueor; a te amari, et quid agas, quidque agatur, certior fieri volo.

EPISTOLA XVI.

BITHYNICUS CICERONI S. D.

Si mihi tecum non et multæ et justæ causæ amicitiæ privatim essent, repeterem initia amicitiæ ex parentibus nostris : quod faciendum iis existimo, qui paternam amicitiam nullis ipsi officiis prosecuti sunt. Itaque contentus ero nostra ipsorum amicitia : cujus fiducia peto a te, ut absentem me, quibuscumque in rebus opus fuerit, tueare, si nullum officium tuum apud me intermoriturum existimas. Vale.

et demande de vous une joie calme dans une situation plus tranquille. Je continuerai de vous servir, comme si les difficultés étaient toujours les mêmes; et je ne cesserai point de solliciter pour vous avec plaisir, comme j'ai fait jusqu'à présent, et César, et tous ses amis, qui, je n'en puis douter, sont aussi les miens. Adieu.

LETTRE XV.

CICÉRON A BASILIUS [90], S.

Rome, mars 709.

Je vous félicite, je prends part à la joie de votre succès. Je vous aime, je suis tout à vous, je compte sur votre amitié. Que faites-vous? que fait-on? dites-le-moi.

LETTRE XVI.

BITHYNICUS [91] A CICÉRON, S.

De Sicile, 709.

Si je n'avais mille justes raisons de me compter au nombre de vos amis, je vous rappellerais l'amitié qui unit depuis long-temps nos deux familles; mais je laisse cette ressource à ceux qui n'ont point resserré eux-mêmes, par de mutuels services, les liens formés par leurs pères. Je ne veux donc point remonter plus haut que notre amitié; et dans la confiance qu'elle m'inspire, je vous demande en grâce (si vous êtes persuadé que vos bontés vivront toujours dans mon cœur) de soutenir mes intérêts [92] partout où vous le jugerez nécessaire pendant mon absence. Adieu.

EPISTOLA XVII.

M. CICERO BITHYNICO S.

Quum ceterarum rerum causa cupio esse aliquando rempublicam constitutam; tum velim mihi credas accedere, id etiam quo magis expetam, promissum tuum, quo in litteris uteris. Scribis enim, si ita sit, te mecum esse victurum. Gratissima mihi tua voluntas est; facisque nihil alienum necessitudine nostra, judiciisque patris tui de me, summi viri. Nam sic habeto, beneficiorum magnitudine eos, qui temporibus valuerunt aut valent, conjunctiores tecum esse, quam me; necessitudine neminem. Quamobrem grata mihi est et memoria tua nostræ conjunctionis, et ejus etiam augendæ voluntas.

EPISTOLA XVIII.

CICERO LEPTÆ.

[1] Simul accepi a Seleuco tuo litteras, statim quæsivi e Balbo per codicillos, quid esset in lege. Rescripsit: eos, qui facerent præconium, vetari esse in decurionibus; qui fecissent, non vetari. Quare bono animo sint et tui et mei familiares. Neque enim erat ferendum, quum, qui hodie haruspicinam facerent, in senatu Romæ legerentur, eos, qui aliquando præconium fecissent, in municipiis decuriones esse

[1] *Sic multi codd. rectissime. Alii habebant olim* simul ut, *alii* simul ac, *alii* simul atque.

LETTRE XVII.

M. CICÉRON A BITHYNICUS, S.

Pouzzol, avril 709.

A toutes les raisons qui me font souhaiter le rétablissement de la république, je joins l'espérance de vous voir remplir la promesse que vous me faites dans votre lettre. Vous m'écrivez que vous vivrez alors avec moi [93] : comptez que je suis très sensible à ce vœu, et que j'y retrouve avec plaisir, non seulement notre amitié, mais encore l'opinion qu'un aussi grand homme que votre père avait de moi. Peut-être êtes-vous plus lié par l'importance des services avec ceux qui ont joui ou qui jouissent de l'autorité [94]; mais vous n'avez personne qui soit plus à vous que je le suis. J'ai donc été charmé du souvenir que vous conservez de notre liaison, et de l'intention que vous me témoignez de l'augmenter.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A LEPTA [95].

Rome, janvier 708.

Au moment même que Séleucus m'a remis votre lettre, j'ai demandé à Balbus, par un billet [96], ce que contenait la loi [97]. Il m'a répondu que ceux qui exerçaient actuellement la profession de crieurs ne pouvaient être décurions [98]; mais que ceux qui l'avaient exercée n'étaient pas exclus de cet honneur. Ainsi vos amis et les miens doivent être tranquilles. Il ne serait pas supportable, en effet, tandis qu'on accorde à Rome la qualité de sénateurs à des aruspices [99], que, pour avoir été autrefois crieur, on ne pût être décurion dans

non licere. De Hispaniis novi nihil. Magnum tamen exercitum Pompeium habere constat. Nam Cæsar ipse [1] ad nos misit exemplum Paciæci litterarum, in quo erat, [2] ipsas undecim esse legiones. Scripserat etiam Messalla Q. Salasso, P. Curtium fratrem ejus, jussu Pompeii, inspectante exercitu, interfectum, quod consensisset cum Hispanis quibusdam, si in oppidum nescio quod Pompeius rei frumentariæ causa venisset, eum comprehendere, ad Cæsaremque deducere. De negotio tuo, quod sponsor es pro Pompeio, si Galba consponsor tuus redierit, homo in re familiari non parum diligens, non desinam cum illo communicare, si quid expediri possit : quod videbatur mihi ille confidere.

Oratorem meum tantopere a te probari vehementer gaudeo. Mihi quidem sic persuadeo, me, quidquid habuerim judicii de dicendo, in illum librum contulisse. Qui si est talis, qualem tibi videri scribis, ego quoque aliquid sum; sin aliter, non recuso, quin, quantum de illo libro, tantumdem de mei judicii fama detrahatur. Leptam nostrum cupio delectari jam talibus scriptis. Etsi abest maturitas ætatis, [3] jam tamen personare aures ejus hujusmodi vocibus, non est inutile. Me Romæ tenuit omnino Tulliæ meæ partus. Sed quum ea, quemadmodum spero, satis firma sit : teneor tamen, dum a Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem; et, mehercule, non tam sum peregrinator jam,

[1] *Sic Græv. Ern. e mss. Vulg.* ad vos. — [2] Illi. — [3] *Abest* jam.

les villes municipales. Nous n'avons aucune nouvelle d'Espagne ; mais on ne saurait douter que Pompée [100] n'ait une armée puissante : une lettre de Paciécus [101], dont César même nous a envoyé la copie, lui donne onze légions complètes. Messalla écrit aussi à Q. Salassus, que Pompée a fait tuer, à la vue de toute l'armée, P. Curtius son frère, parce qu'il était convenu, avec des Espagnols, de se saisir de Pompée s'il venait dans je ne sais quelle ville pour les provisions de blés, et de le livrer à César. A l'égard de votre affaire, puisque vous vous êtes rendu la caution de Pompée, je ne manquerai pas, si Galba [102] votre associé, qui passe pour un homme entendu dans ces détails, revient bientôt à Rome, d'en conférer avec lui. Nous verrons si l'on peut finir quelque chose; à quoi il me semble qu'il s'attend beaucoup.

Je m'applaudis du goût que vous marquez pour mon *Orateur* [103] : j'avoue que si j'entends quelque chose à l'art de la parole, je crois avoir renfermé toutes mes lumières dans cet ouvrage. S'il est tel qu'il vous paraît à vous-même, je puis me flatter, moi aussi, d'être quelque chose; s'il en est autrement, je veux bien qu'on retranche autant [104] de l'opinion qu'on avait de mes connaissances, que du mérite de mon livre. Je souhaite que notre jeune Lepta se sente déjà du goût pour les ouvrages de cette nature : quoiqu'il n'ait point encore atteint la maturité de l'âge, il n'est pas inutile que les sons de cette langue frappent déjà ses oreilles. L'accouchement de ma fille [105] m'a retenu à Rome. Elle me paraît assez bien rétablie ; mais je suis encore arrêté par la première partie de sa dot [106], dont j'attends le payement des agents de Dolabella; et puis, il s'en faut bien que j'aie autant de goût qu'autrefois pour les voyages.

quam solebam. Ædificia mea me delectabant, et otium. Domus est, quæ nulli villarum mearum cedat, otium omni desertissima regione majus. Itaque ne litteræ quidem meæ impediuntur; in quibus sine ulla interpellatione versor. Quare, ut arbitror, prius hic te nos, quam istic tu nos videbis. Lepta suavissimus ediscat Hesiodum, et habeat in ore,

Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα.

EPISTOLA XIX.

CICERO LEPTÆ S. D.

Maculam officio functum esse gaudeo. Ejus Falernum mihi semper idoneum visum est deversorio: si modo tecti satis est ad comitatum nostrum recipiendum. Ceteroqui mihi locus non displicet: nec ea re Petrinum tuum deseram. Nam et villa, et amœnitas illa, commorationis est, non deversorii. De curatione aliqua munerum regionum, cum Oppio locutus sum. Nam Balbum, posteaquam tu es profectus, non vidi. Tantis pedum doloribus afficitur, ut se conveniri nolit. Omnino de tota re, ut mihi videtur, sapientius faceres, si non curares. Quod enim eo labore assequi vis, nullo modo assequere. Tanta est enim intimorum multitudo, ut ex iis aliquis [1] potius effluat, quam novo sit aditus: præsertim

[1] *Ern. malebat* citius. *Frustra.*

Mes bâtiments et le repos font à présent toutes mes délices. Ma maison de Rome [107] ne le cède à aucune de mes maisons de campagne, et j'y jouis d'un loisir que je ne trouverais pas dans le pays le plus désert. Rien n'interrompt mes études : aussi font-elles mon occupation continuelle. Il y a donc beaucoup d'apparence que nous vous reverrons plus tôt ici que vous ne nous verrez où vous êtes. Faites apprendre à notre cher Lepta son Hésiode [108], et qu'il ait souvent ce vers dans la bouche :

Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα.

LETTRE XIX.

CICÉRON A LEPTA, S.

Astura, 708.

Je suis bien aise que Macula [109] vous ait reçu de bonne grâce. Sa maison de Falerne m'a toujours paru fort convenable pour y passer quelques instants ; mais je ne sais s'il s'y trouve assez de logement pour ma suite. Quoique j'aime assez cet endroit, je ne le préférerais point à votre Pétrinum [110]. Voilà une maison où l'on peut demeurer avec plaisir ; l'autre n'est vraiment qu'un lieu de passage. J'ai parlé à Oppius pour vous procurer l'administration de quelque partie des fêtes de Rome [111]. Pour Balbus [112], je ne l'ai pas vu depuis votre départ : il souffre tant de la goutte, qu'il ne reçoit personne. Si vous me demandiez mon sentiment sur toute cette entreprise, je crois qu'il serait plus sage de ne pas vous en mêler ; elle ne vous conduira point [113] où vous aspirez. Le nombre des amis intimes est si grand, qu'on en réforme plutôt quelques uns qu'on ne cherche à s'en faire de nou-

qui nihil afferat, præter operam; in qua ille se dedisse beneficium putabit (si modo [1] id ipsum sciet), non accepisse. Sed tamen aliquid videbimus, in quo sit [2] species. Aliter quidem non modo non appetendum, sed etiam fugiendum puto. Ego me Asturæ diutius arbitror commoraturum, quoad ille quandoque veniat. Vale.

EPISTOLA XX.

CICERO TORANIO S.

Dederam triduo ante pueris Cn. Plancii litteras ad te. Eo nunc ero brevior, teque, ut antea consolabar, hoc tempore monebo. Nihil puto tibi esse utilius, quam ibidem opperiri, quoad scire possis, quid tibi agendum sit. Nam præter navigationis longæ, et hiemalis, et minime portuosæ periculum, quod vitaveris, ne illud quidem non quantivis, subito, quum certi aliquid audieris, te istinc posse proficisci. Nihil est præterea, cur [3] advenientibus te offerre gestias. Multa præterea metuo, quæ cum Cilone nostro communicavi. Quid multa? loco opportuniore in his malis nullo esse potuisti: ex quo te, quocumque opus erit, facillime et expeditissime conferas. [4] Quod si recipiet ille se, ad tempus aderis. Sin ([5] quoniam multa accidere possunt) aliqua res eum vel impediet vel morabitur; tu ibi

[1] *Aberat* id. — [2] *Sic optimi codd. Vulg.* spes, *vox e compendio nata, ut videtur.* — [3] *Nonnulli codd. et Victorii editio*, adventibus. — [4] *Mart. Lag. edidit*, Quo recipiet ille se. — [5] Quum.

veaux, surtout de ceux qui n'ont que des services de cette nature à faire valoir, et dont César se croira le bienfaiteur et non l'obligé; encore est-il douteux qu'il le sache. Nous tâcherons de vous trouver quelque chose qui vous mette en évidence [114] : sinon, je suis d'avis qu'il faudrait fuir ce qui s'offrirait, plutôt que de rien désirer. Je crois que je continuerai de demeurer à Astura [115] jusqu'à l'arrivée de César. Adieu.

LETTRE XX.

CICÉRON A TORANIUS [116], S.

Astura, 708.

Vous ayant écrit il y a trois jours par les gens de Cn. Plancius [117], ma lettre en sera plus courte aujourd'hui; et si je vous ai consolé dans la précédente, je veux dans celle-ci vous donner des conseils. Je suis persuadé que ce que vous avez à faire de plus utile, est d'attendre, où vous êtes, que vous sachiez le parti que vous devez prendre. Outre que vous éviterez ainsi les dangers d'une longue navigation, dans un temps tel que l'hiver et par une route où les ports ne sont pas fréquents, ce n'est pas un petit avantage de pouvoir partir du lieu où vous vous trouvez, sur le premier avis qui aura quelque certitude. Je ne vois pas pourquoi vous seriez si empressé de vous exposer à tous les passants : d'ailleurs, j'ai d'autres craintes, dont je me suis ouvert à notre ami Cilon [118]. Que vous dirai-je? il n'y a point de lieu qui pût vous être plus convenable dans ces malheureuses circonstances, puisque de là il vous sera toujours facile de vous rendre où le besoin vous appellera. Si le vainqueur revient, vous y serez à temps. Si dans la multitude d'accidents qui peuvent arriver, il

eris, ubi omnia scire possis. Hoc mihi prorsus valde placet.

De reliquo, ut te sæpe per litteras hortatus sum, ita velim tibi persuadeas, te in hac causa nihil habere, quod tibi timendum sit, præter communem casum civitatis : qui etsi est gravissimus, tamen ita viximus, et id ætatis jam sumus, ut omnia, quæ non nostra culpa nobis accidant, fortiter ferre debeamus. Hic tui omnes valent, summaque pietate te desiderant, et diligunt, et colunt. Tu et cura ut valeas, et te istinc ne temere commoveas.

EPISTOLA XXI.

CICERO TORANIO S.

Etsi, quum hæc ad te scribebam, aut appropinquare exitus hujus calamitosissimi belli, aut jam [1] aliquid actum et confectum videbatur : tamen quotidie commemorabam, te unum in tanto exercitu mihi fuisse assensorem, et me tibi, solosque nos vidisse, quantum esset in eo bello mali, in quo, spe pacis exclusa, ipsa victoria futura esset acerbissima; quæ aut interitum allatura esset, si victus esses, aut, si vicisses, servitutem. Itaque ego, quem tum fortes illi viri et sapientes, Domitii et Lentuli,

[1] *Schütz e conjectura rescripsit* illud. *Non videmus nos, quare hunc imitemur.*

trouvait quelque obstacle à son retour ou quelque raison de s'arrêter, vous êtes dans un lieu où vous pourrez être informé de tout. Enfin, ce parti me plaît.

A l'égard du reste, vous devez être bien persuadé, comme je vous l'ai répété souvent dans mes lettres, que vous n'avez point d'autre infortune à redouter que celle qui vous est commune avec tous les citoyens. Sans doute elle est pénible; mais à l'âge où nous sommes, et de la manière dont nous avons vécu, ce n'est pas le courage qui doit nous manquer pour soutenir les maux que nous n'avons point mérités. Toute votre famille se porte bien; elle vous chérit, elle vous honore, elle vous désire avec la plus parfaite tendresse. Prenez soin de votre santé, et ne vous déplacez point mal à propos.

LETTRE XXI.

CICÉRON A TORANIUS, S.

Tusculum, 708.

Quoiqu'il semble, au moment où je vous écris, que la fin de cette malheureuse guerre [119] ne soit pas éloignée, et qu'elle paraisse même terminée en partie, je ne laisse pas de rappeler tous les jours que, dans une armée aussi nombreuse, vous étiez seul de mon avis, comme j'étais seul du vôtre, et que nous avions compris, vous et moi seulement [120], ce que c'était qu'une guerre, où ne restant plus aucune espérance de paix, la victoire ne pouvait manquer d'être terrible, puisqu'elle devait apporter la mort aux vaincus et la servitude aux vainqueurs. Aussi, moi, que ces hommes si sages et si braves [121], les Domitius et les Lentulus [122], accusaient d'être timide (et je l'étais effectivement, car

timidum esse dicebant (eram plane : timebam enim, ne evenirent ea, quæ acciderunt); idem nunc nihil timeo, et ad omnem eventum paratus sum. Quum aliquid videbatur caveri posse, tum id negligi dolebam. Nunc vero, eversis omnibus rebus, quum consilio profici nihil possit, una ratio videtur, quicquid evenerit, ferre moderate : præsertim quum omnium rerum mors sit extremum, et mihi sim conscius, me, quoad licuerit, dignitati reipublicæ consuluisse, et, hac amissa, salutem retinere voluisse.

Hæc scripsi, non ut de me ipse dicerem, sed ut tu, qui conjunctissima fuisti mecum et sententia et voluntate, eadem cogitares. Magna enim consolatio est, quum recordare, etiamsi secus acciderit, te tamen recte vereque sensisse. Atque utinam liceat aliquando, aliquo reipublicæ statu nos frui, inter nosque conferre sollicitudines nostras, quas pertulimus tum, quum timidi putabamur, quia dicebamus ea futura, quæ facta sunt! De tuis rebus nihil esse, quod timeas, præter universæ reipublicæ interitum, tibi confirmo : de me autem sic velim judices, quantum ego possim, me tibi, saluti tuæ, liberisque tuis summo cum studio præsto semper futurum. Vale.

je craignais tout ce qui est arrivé), je suis aujourd'hui sans crainte et prêt à toutes sortes d'événements. Lorsqu'il me semblait que les précautions pouvaient servir à quelque chose, je m'affligeais de les voir négliger : à présent que tout est renversé et qu'il ne reste plus de ressource dans la prudence, il me semble qu'il n'y a point d'autre parti que de supporter avec modération tout ce qui peut nous arriver; surtout quand je considère que la mort est la fin de toutes les choses humaines, et que je me rends témoignage que j'ai soutenu, aussi long-temps que je l'ai pu, l'honneur de la république, et qu'après sa défaite, j'ai voulu la sauver elle-même.

Mon but, dans ces réflexions, n'est pas de vous parler de moi, mais de vous inspirer les mêmes sentiments, à vous qui avez toujours été uni avec moi d'avis et d'inclination. C'est une consolation extrême, lorsqu'on voit mal tourner les événements, de se souvenir qu'on a toujours pensé juste et toujours eu le cœur droit. Plût au ciel que, la république reprenant un jour quelque forme, il nous fût permis, dans la possession d'un tel bonheur, de rappeler entre nous les inquiétudes dont nous étions agités lorsqu'on nous traitait de gens timides, parce que nous disions que ce qui est arrivé devait arriver! Quant à votre situation, je vous répète que vous n'avez rien à craindre, excepté la ruine totale de la république. Vous devez compter en particulier sur moi, et vous assurer qu'autant qu'il me sera possible je veillerai toujours avec la plus vive ardeur à votre salut, à vos intérêts et à ceux de vos enfants. Adieu.

EPISTOLA XXII.

CICERO DOMITIO.

Non ea res me deterruit, quo minus, posteaquam in Italiam venisti, litteras ad te mitterem, quod tu ad me nullas miseras; sed quia, nec quid tibi pollicerer, ipse egens rebus omnibus, nec quid suaderem, quum mihimetipsi consilium deesset, nec quid consolationis afferrem in tantis malis, reperiebam. [1] Hæc quanquam nihilo meliora sunt, nunc etiam atque etiam multo desperatiora, tamen inanes esse meas litteras, quam nullas, malui. Ego, si te intelligerem plus conatum esse suscipere reipublicæ causa muneris, quam quantum præstare [2] posses; tamen, quibuscumque rebus possem, ad eam conditionem te vivendi, quæ daretur, quæque esset, hortarer. Sed quum consilii tui, bene fortiterque suscepti, eum tibi finem statueris, quem ipsa fortuna terminum nostrarum contentionum esse voluisset; oro obtestorque te, pro vetere nostra conjunctione ac necessitudine, proque summa mea in te benivolentia, et tua in me pari, te ut nobis, parenti, conjugi, tuisque omnibus, quibus es fuistique semper carissimus, salvum conserves; incolumitati tuæ, tuorumque, qui ex te pendent, consulas; quæ didicisti, quæque ab adolescentia pulcherrime a sapientissimis viris tradita, memoria et scientia

[1] *Emendatio Lambini :* Hæc quanquam nihilo meliora sunt nunc, atque etiam mult. — [2] *Al. legunt* potuisses.

LETTRE XXII.

CICÉRON A DOMITIUS [123].

Rome, 707.

Si je ne vous ai point écrit depuis votre retour en Italie, ce n'est pas que je me sois offensé de votre silence; mais dans le besoin où j'étais moi-même de toutes sortes de secours, je n'avais rien à vous promettre; je ne pouvais vous conseiller, ne sachant moi-même quel parti prendre; et dans l'excès de nos maux, les consolations me manquaient pour vous. Quoique l'état des affaires ne soit pas plus heureux, et qu'au contraire elles paraissent plus désespérées de jour en jour; j'aime mieux vous écrire des lettres qui ne disent rien, que de me priver absolument de vous écrire. Quand je saurais que vous auriez formé en faveur de la république des entreprises au-dessus de vos forces [124], je ne laisserais pas de vous exhorter autant que je le pourrais à vous renfermer dans la situation où l'on nous permettrait de vivre, et qui est à présent celle où nous sommes. Mais comme vous avez jugé à propos de mettre à tous ces desseins, que vous aviez formés avec tant de courage et de vertu, le même terme que la fortune a mis à nos démêlés; je vous supplie, je vous conjure, par notre ancienne liaison, par l'amitié extrême que je vous porte et par celle que vous avez pour moi, de vous conserver pour vos amis, pour votre mère [125], pour votre épouse, pour vos enfants, et pour tant de personnes qui vous appartiennent et qui vous ont toujours aimé tendrement. Prenez soin, dis-je, et de votre sûreté et de celle de votre famille, qui dépend de la vôtre. Le temps est venu de mettre à profit toutes vos connais-

comprehendisti, iis hoc tempore utare; quos conjunctos summa benivolentia plurimisque officiis amisisti, eorum desiderium, si non æquo animo, at forti feras.

Ego, quid possim, nescio, vel potius me parum posse sentio: illud tamen tibi polliceor, me, quæcumque saluti dignitatique tuæ conducere arbitrabor, tanto studio esse facturum, quanto semper tu et studio et officio in meis rebus fuisti. Hanc meam voluntatem ad matrem tuam, optimam fœminam, tuique amantissimam, detuli. Si quid ad me scripseris, ita faciam, ut te velle intellexero. Sin autem tu minus scripseris, ego tamen omnia, quæ tibi utilia esse arbitrabor, summo studio diligenterque curabo. Vale.

---

sances, tous ces préceptes des sages, qui, dès votre jeunesse, ont enrichi votre mémoire et fortifié votre génie. Si vous ne pouvez refuser des regrets à ceux qui vous étaient unis par l'amitié et par des services mutuels, regrettez-les du moins avec courage.

J'ignore quel est mon pouvoir, ou plutôt je sens qu'il est fort borné : je vous promets néanmoins que dans tout ce qui peut appartenir à votre salut et à votre dignité, vous me trouverez la même ardeur et les mêmes soins que je vous ai toujours vus pour moi. J'ai fait connaître là-dessus mes sentiments à votre excellente mère, qui est remplie de tendresse pour vous. Si vous m'écrivez, je ne manquerai pas de me conformer à vos intentions; mais quand vous ne m'écririez point, je ne ferai pas avec moins de diligence et d'affection tout ce que je croirai vous être utile. Adieu.

NOTES

SUR

LE SIXIÈME LIVRE.

---

1. — LETTRE I. La maison Manlienne, qui avait Torquatus pour surnom, était patricienne et d'une grande considération. Tite-Live raconte, au Livre VII, comment Titus Manlius avait mérité le surnom de Torquatus, dans un combat singulier contre un Gaulois à qui il avait enlevé son collier. Aulus Torquatus, dont il est ici question, était un homme respecté par sa vertu et son mérite, qui fut gouverneur d'Afrique, après avoir été préteur de Rome, et dont Cicéron fait un éloge fort honorable dans le Discours *pro Plancio*. Il était en exil à Athènes, pour s'être attaché à Pompée contre César.

2. — Il s'agissait alors de la guerre d'Espagne contre les fils de Pompée.

3. — Saint Jérôme nous apprend, dans l'*épitaphe* de Népotien, que Platon, Diogène, Clitomachus, Carnéade et Posidonius avaient composé des livres de consolation contre la douleur, qui subsistaient encore de son temps.

4. — C'était l'opinion des philosophes stoïciens, qui est expliquée fort au long dans le premier Livre des Quest. academ. Aristote y joignait la possession des biens extérieurs; et son système aurait, sans doute, été le plus raisonnable, s'il y avait ajouté l'amour et la crainte de Dieu.

5. — Cicéron avait toujours condamné la guerre civile, et souhaité la paix à toutes sortes de conditions.

6. — Cicéron et Pompée même avaient favorisé la prolongation du gouvernement de César dans les Gaules.

7. — Philargyrus, affranchi de Torquatus, qui n'est ici nommé que par son nom d'esclavage.

8. — Il parle d'Athènes, où Torquatus était en exil. On sait quel respect les Romains avaient pour cette ville. Cicéron (*pro Flacco*): *Adsunt Athenienses, unde humanitas, doctrina, religio, fruges, jura, leges ortæ, atque in omnes terras distributæ putantur.* Et

dans le livre de l'Orateur, I, 4 : *Athenæ omnium doctrinarum inventrices.*

9. — C'est le même Sulpicius dont on a vu plusieurs lettres, et qui avait reçu de César le gouvernement de la Grèce.

10. — Il parle de Pompée et de P. Lentulus, qui l'avaient fait rappeler de l'exil, et qui étaient morts depuis. Outre l'occasion du rappel, A. Torquatus avait rendu de grands services à Cicéron, dans l'affaire de Milon.

11. — LETTRE II. César faisait acheter, par degrés, la faveur du retour à ceux qui avaient pris parti contre lui. A. Torquatus avait déjà la liberté de revenir en Italie, sans avoir encore celle de rentrer à Rome. Il paraît même, par la neuvième lettre du Livre XIII, à Atticus, qu'il était venu à Tusculum, maison de campagne de Cicéron.

12. — C'est le fameux orateur, M. Antonius, qui parle dans les dialogues de Cicéron sur l'éloquence, et qui avait été tué dans la guerre de Marius et de Sylla.

13. — Cet endroit confirme que Torquatus était en Italie, puisque Cicéron n'aurait pu l'aller voir alors dans la Grèce. Il y a même de l'apparence que cette lettre, qui est ici la seconde des quatre à Torquatus, devrait être après les trois autres.

14. — LETTRE III. Cicéron parle de la première lettre de ce Livre, et celle-ci paraît l'avoir suivie immédiatement. On était dans l'attente des succès d'Espagne.

15. — Torquatus était donc encore à Athènes. Et cette lettre devrait être avant la précédente.

16. — Comme cette phrase, *aut eorum, qui, etc.*, est disjonctive, on a conclu, avec raison, qu'il y manquait quelque chose, et les commentateurs ont suppléé *aut eorum, qui remanserint.* Cependant Manuce rend témoignage que deux anciens manuscrits n'ont pas *aut;* et dans ce cas, on pourrait se dispenser de faire aucun supplément.

17. — J'ai expliqué plusieurs fois dans quel sens cela doit être entendu.

18. — On sait ce que la chouette était pour Athènes. Mais ce proverbe venait de ce que la figure de cet animal étant gravée sur la monnaie, on pouvait dire que le nombre en était infini.

19. — LETTRE IV. Il s'agit toujours de la guerre d'Espagne contre les enfants de Pompée. Cicéron a déjà dit, dans la première de ces quatre lettres, *belli exitum video.*

20. — Les commentateurs, s'accordant à trouver qu'il manquait ici

quelque chose, y ont suppléé par ces deux mots, *certo sciam* ou *scirem.* On ne peut douter effectivement que le sens de la phrase ne demande cette courte restitution. Deux manuscrits anciens ont, l'un, *putabam quo ego certo sciam, sed quod difficilis erat conjectura;* l'autre, *putabam non quo modo, sed quod difficilis erat conjectura.* Ces deux leçons ne servent qu'à confirmer la nécessité de la correction.

21. — Cicéron explique lui-même cette figure, au troisième Livre de l'Orateur : « Gravis est modus orationis, et sæpe sumendus ; ex « quo genere sunt hæc, Martem belli esse communem, Cererem « pro frugibus, Liberum appellari pro vino, etc. »

22. — A. Torquatus était marié à Manlia, fille de son frère. Il en avait plusieurs enfants. (*Pro Plancio.*)

23. — On voit ici le génie des orateurs, qui est d'employer successivement le pour et le contre, et de le faire valoir avec la même vraisemblance. Cicéron prétend ici que le séjour de la ville a plus de péril que les demeures étrangères ; et, dans une lettre à Marcellus, IV, 9, il veut au contraire que le danger soit plus considérable au dehors : « sed in externis locis minor etiam ad facinus verecundia. »

24. — J'ai déjà fait remarquer que c'est M. Bibulus, P. et L. Lentulus, L. Domitius, Appius Claudius, etc. *Is vir,* c'est le grand Pompée.

25. — LETTRE V. Pline nous apprend, au vingtième Livre de son *Hist. nat.*, c. 18, que *Cæcina* était le surnom de la maison Licinienne. Le Cécina dont il est ici question, avait son établissement dans l'Étrurie, comme il paraît dans les lettres suivantes, et son nom lui venait vraisemblablement du fleuve Cécina qui coule dans le canton de Volaterran. Aussi Pline l'appelle-t-il, dans un autre endroit, *Cæcina Volaterranus* (Liv. X, c. 24). Manuce a cru de même que le nom de *Tiberius* venait du Tibre ; ceux d'*Aufidius* et d'*Aternius*, des rivières du même nom, etc. La femme de Cécina se nommait *Cesennia :* mais il paraît, par le Discours qui porte son nom, que son fils, dont Cicéron parle ici dès les premières lignes, était né d'un autre mariage.

26. — Cécina était un homme de beaucoup d'esprit, qui avait le talent de bien écrire, et qui s'en était servi mal à propos pour composer quelque chose au désavantage de César. Cette double offense (car il avait aussi pris parti pour Pompée) faisait durer long-temps son exil. Il s'efforça de réparer le mal qu'il s'était fait, en louant César dans un autre écrit ; et pour éviter de nouvelles imprudences, il pria Cicéron d'y jeter les yeux avant qu'il fût publié. C'est de cet ouvrage qu'il est ici question et dans les lettres suivantes.

27. — Cette espérance particulière n'était fondée que sur le mérite extraordinaire de Cécina, et sur le goût que César avait pour les gens d'esprit. On a trouvé l'expression louche dans cet endroit, et l'on accuse Cicéron d'y être tombé dans le vice que les Grecs nommaient σολοικοφανές. Il y en a bien des exemples dans ses écrits, surtout dans les Discours contre Verrès. *Voyez* Ascon. Pédianus.

28. — On trouve indifféremment dans les manuscrits *mehercule* et *mehercules*. Cependant Cicéron se déclare pour le premier : « Pomeridianas quadrigas, quam postmeridianas, libentius dixerim, et « mehercule, quam mehercules. » *Orat.* c. 47.

29. — On doit remarquer que Cicéron évite toujours de nommer César lorsqu'il parle de la puissance odieuse à laquelle il s'était élevé. Il emploie des périphrases : tantôt, *penes quem est potestas ;* tantôt, *qui tenet rempublicam ;* d'autres fois, *qui omnia tenet; omnia delata ad unum sunt ; qui plurimum potest*, *etc.*

30. — César était d'une indulgence admirable. Suétone dit, à l'occasion même de Cécina : « A. Cæcinæ criminosissimo libro laceratam « existimationem suam civili animo tulit. »

31. — LETTRE VI. La plupart des commentateurs ne vont guère audelà du sens grammatical. Ici, pour n'avoir pas compris ce qu'il y a de fin dans le tour de Cicéron, ils ont cru devoir mettre, *Non vereor.* Cependant ceux qui s'y connaissent le mieux ont condamné cette restitution.

32. — Il parle du temps de Clodius son mortel ennemi, et le reproche tombe ici sur César, Pompée et Crassus, qui avaient consenti à l'exil de Cicéron pour se défaire d'un incommode observateur.

33. — L'exil de Cicéron avait duré environ dix-sept mois; car on voit par le troisième Livre des lettres à Atticus, qu'il était sorti de Rome à la fin du mois de mars; et par la lettre première du Livre IV, qu'il y rentra le 4 de septembre de l'année suivante. Ainsi Plutarque et Appien, qui le font revenir dans le seizième mois, ne parlent apparemment que de son arrivée en Italie.

34. — Toute la doctrine et les principales cérémonies de l'art de deviner l'avenir étaient venues à Rome de l'Étrurie, d'où Cécina était originaire. Pour lui, il devait l'avoir appris dans le sein de sa famille, puisqu'il descendait vraisemblablement d'un Cécina Volaterranus, qui avait été chef des augures. *Voyez* la lettre 66 du Livre XIII.

35. — Il rapporte, dans la deuxième Philippique, les deux conseils qu'il avait donnés à Pompée : l'un, de ne pas prolonger le gouver-

nement de César ; l'autre, de ne pas souffrir que, contre l'usage, il pût solliciter le consulat pendant son absence.

36. — Si Pompée eût pris le parti d'aller en Espagne, comme il le devait par la loi Trébonia, qui lui avait prolongé ce gouvernement pour cinq ans, et comme César le demandait par ses conditions, il n'y aurait point eu de guerre civile César alors n'aurait pas fait difficulté d'aller solliciter le consulat à Rome.

37. — Les poètes ont feint que le devin Amphiaraüs ayant prédit qu'il devait périr à la guerre de Thèbes, s'était caché pour éviter ce malheur, et que sa femme l'ayant trahi, pour un collier d'or dont on lui fit présent, il fut contraint d'y aller, et qu'il y trouva effectivement la mort. *Voyez* Eschyle, *les sept chefs devant Thèbes*, v. 600 et suivants.

38. — *Tripudiis solistimis.* Cicéron explique, au Liv. II *de Divinat.*, ce que c'était que cet usage : « Lorsqu'on donne, dit-il, la nour« riture aux oiseaux des augures, il en tombe toujours de leur bec « quelque partie qui paraît sur la terre ; c'est ce qu'on appelait « autrefois *terripavium*, et ce qu'on a nommé ensuite *terripudium*. « Aujourd'hui nous l'appelons *tripudium.* » Festus dit à peu près la même chose. On regardait comme un bon augure que les oiseaux mangeassent de bon appétit et qu'il leur tombât quelque chose du bec. Au contraire, on se croyait menacé de quelque péril, lorsqu'ils ne mangeaient pas. Tite-Live parle, au Livre X, de l'effronterie d'un garde-poulets, qui osa tromper le consul, en lui disant que les oiseaux ou les poulets avaient bien mangé. Le vol des oiseaux à droite ou à gauche, leur chant, etc., étaient d'autres règles de l'art de deviner. Ceux par le chant desquels on prenait les auspices étaient nommés *oscines*, et ceux dont on examinait le vol se nommaient *præpetes*. Le côté gauche, ou droit, était le côté favorable ou malheureux, suivant certaines observations dont cela dépendait. *Voyez* Neupoort, Liv. IV.

39. — Plusieurs commentateurs se sont déclarés pour *somniis*, au lieu de *soniviis ;* mais puisque les manuscrits ne s'accordent point, l'un ou l'autre est fort indifférent. Les augures observaient également les songes et les bruits qui se faisaient entendre. On tâchait même de s'endormir dans les temples, pour y rêver et faire expliquer son songe : mais, comme Cicéron le remarque ici, les gens sensés trouvaient dans cet art bien des obscurités et des erreurs.

40. — On doit croire que c'était l'ouvrage où Cécina chantait la palinodie.

41. — Cela ne s'accorde point avec le passage que j'ai cité de Suétone,

qui appelle cet ouvrage *criminosissimus*. Mais Cicéron adoucissait apparemment les termes, par ménagement pour Cécina.

42. — Cécina devait être un homme fort important. Voici le portrait que Cicéron fait ailleurs de lui : « Habetis hominem singulari pu« dore, virtute cognita, et spectata fide, amplissimis viris Etruriæ « totius in utraque fortuna cognitum multis signis et virtutis et « humanitatis. » *Plaidoyer pour Cecina*, chap. dernier.

43. — Il parle surtout de ceux qui avaient été condamnés pour le crime de brigue par une loi de Pompée, et que César avait rappelés. (*Voyez* Ep. 5 *ad Att.*, Lib. X.)

44. — Les intimes amis de César étaient Pansa, Hirtius, Balbus, Oppius, Matius, Postumius, etc.

45. — LETTRE VII. Il paraît clairement ici que cette lettre devait précéder celle de Cicéron, qui est la cinquième, puisque celle de Cicéron est une réponse à celle-ci.

46. — La satire qu'il avait composée contre César avant le combat de Pharsale. La manière dont Cécina parle deux lignes plus loin, ne marque pas qu'il se crût fort coupable pour avoir un peu raillé César, ou s'être permis quelques imprécations dans le temps qu'il avait les armes à la main contre lui.

47. — Dans le texte, *multa deos venerati*. *Multa* n'est ici qu'un adverbe, comme Virgile l'emploie au quatrième Livre des *Géorgiques*, v. 301 :

. . . . . . Et spiritus oris
Multa reluctanti obstruitur.

48. — Cécina se reprochait ici deux choses : l'une, d'avoir avantageusement parlé de Cicéron dans sa satire, parce que César avait pu s'en offenser ; et l'autre d'en avoir parlé néanmoins plus froidement qu'il n'aurait dû, en quoi il craignait d'avoir offensé Cicéron, qui méritait des louanges plus vives.

49. — « Je proteste, dit Cicéron à Brutus, que je ne me suis rendu « qu'à votre prière, et que c'est malgré moi que j'ai entrepris cet « ouvrage ; car je suis bien aise que vous partagiez le crime de ma « hardiesse, afin que si je soutiens mal le fardeau d'un si grand « ouvrage, vous paraissiez aussi coupable de me l'avoir imposé que « moi de l'avoir reçu. » *Orat.* cap. 10. — Il est bien plus probable que Cécina fait allusion à la phrase précédente du même chapitre, où Cicéron parle de son éloge de Caton : « Je ne l'aurais jamais entrepris dans un temps aussi ennemi de la vertu que le nôtre, si

je n'eusse regardé comme un crime de ne pas obéir à Brutus, qui me recommandait un si cher souvenir. » J. V. L.

50. — Ce voyage est expliqué dans la lettre suivante.

51. — LETTRE VIII. *Largus,* ce nom était celui d'une famille romaine, qui n'est point autrement connue, quoiqu'elle revienne plus d'une fois dans nos lettres. Il faisait apparemment les affaires de Cécina.

52. — Cécina avait obtenu, sous le prétexte de quelque besoin, la permission de venir en Sicile, et d'y être pendant un temps borné. Cicéron, qui était alors très bien avec César, employait ardemment son crédit pour obtenir du maître toutes sortes de grâces en faveur de ses amis.

53. — L. Cornélius Balbus, de Gades en Espagne, ancien client de Cicéron, qui l'avait défendu par un Discours qui existe encore. Il y avait trois autres Balbus, dont j'aurai l'occasion de parler plus bas dans la lettre 12. Celui-ci était fort aimé de César, et prenait soin de ses plus importantes affaires dans son absence. Ayant été fait citoyen romain, il avait pris le nom de famille de Lentulus son patron; car les étrangers à qui l'on accordait le droit de bourgeoisie, faisaient comme les affranchis, qui, avec la permission de leurs maîtres, prenaient leur nom de famille, qu'ils joignaient à leur surnom.

54. — C. Oppius partageait la faveur de César avec Cornélius Balbus. Il avait été son lieutenant dans la guerre d'Afrique.

55. — Nous avons entre les lettres à Atticus, IX, 7, une preuve de la confiance de César pour ces deux hommes, qui leur fait également honneur à tous trois. On y voit sur quels principes leur liaison était fondée. C'est une lettre de César, qui est assez courte pour trouver place ici : « *César à Oppius et à Balbus.* J'apprends avec beau-« coup de plaisir que vous approuvez la manière dont s'est passée « l'affaire de Corfinium. Je suivrai vos conseils d'autant plus volon-« tiers, que je suis moi-même porté à la douceur, et que je cher-« che à me raccommoder avec Pompée. Tâchons du moins de « regagner tous les cœurs, si cela est possible, et de jouir long-« temps de notre victoire, puisque ceux qui avant nous se sont « rendus odieux par leur cruauté, n'ont pu se soutenir long-temps, « hors Sylla seul, que je ne veux point imiter. Suivons d'autres « maximes, et assurons le fruit de notre victoire par la modération « et la générosité. J'ai déjà imaginé quelques expédients pour y « réussir, et l'on en peut trouver plusieurs autres. Pensez-y de « votre côté, etc. » *Traduction de Mongault*

56. — Il paraît que ce T. Furfanius Postumus avait succédé à Alliénus, qui fut préteur de Sicile pendant la guerre d'Afrique. C'est *Furfanius* qu'il faut lire, et non pas *Furfanus*, du moins si l'on doit s'en rapporter à toutes les inscriptions où ce nom se trouve dans Gruter. Il semble aussi qu'il devrait y avoir *T. Postumo Furfanio;* car l'usage le plus ordinaire était de mettre le nom avant le surnom. Cependant on ne manque point d'exemples où le surnom précède le nom; comme dans la lettre huitième du Livre II, et dans la première du Liv. VII, où on lit Gallus Caninius. On trouve plus d'une fois C. Crispus Sallustius dans le commentaire sur la guerre d'Afrique; Gallus Fabius dans la lettre vingt deuxième du Livre VIII à Atticus, et dans la quarante-septième du Livre XIII, etc.

57. — Cet endroit prouve bien qu'*exemplum* signifie proprement la copie.

58. — LETTRE IX. Furfanius n'était traité que de préteur dans plusieurs manuscrits; mais j'ai déjà remarqué que les titres de préteur et de proconsul se donnaient assez indifféremment, et que cela est prouvé par des exemples certains.

59. — Cet endroit a quelques difficultés par la variété des leçons; mais elles paraissent levées dans le sens auquel je me suis attaché.

60. — LETTRE X. Plusieurs manuscrits ont *Trebatius;* d'autres, *L. Torquatus.* On trouve même *Trebatius* dans quelques anciennes éditions. Mais sur la foi de quelques bons manuscrits, Manuce a restitué *Trebianus.* Cependant un autre commentateur a prétendu depuis qu'il fallait lire *Trebanus*, en s'appuyant sur deux médailles, l'une d'argent, l'autre de cuivre, qui portent *L. Trebani.* Il n'y a rien d'ailleurs, dans les deux lettres, dont on puisse tirer plus de lumières.

61. — Manuce veut qu'on préfère *recuperas* à *receperis* ou *reciperes*, qui se trouvent dans plusieurs manuscrits. Les meilleurs éditeurs ont adopté son opinion.

62. — Lorsque Cicéron parle de ses malheurs passés, sans les expliquer, il faut toujours entendre son exil; comme il faut entendre les événements de son consulat, lorsqu'il parle de sa gloire.

63. — *Postumulenus*, c'est le nom d'une famille romaine, qui n'est connue d'ailleurs que par une inscription fort ancienne, où on lit *M. Postumulenus Secundus.* Manuce rend témoignage qu'il l'a vue dans la maison du cardinal Rainuce Farnèse, sur une grande pierre carrée. *Theudas* est un nom d'esclave, qui était devenu surnom dans l'affranchi.

64. — On ne peut douter ici que Trébianus ne fût de l'ordre équestre; car s'il eût été sénateur, Cicéron aurait dit *ordinis nostri*.

65. — J'ai déjà nommé ces amis de César. Ce n'était pas le hasard qui les avait rendus amis de Cicéron, puisque leur amitié était fondée sur des services anciens et fort essentiels; mais il était heureux que des gens qui lui étaient si attachés se trouvassent dans le pouvoir de lui marquer leur reconnaissance. Cicéron avait défendu Balbus, Dolabella, Rabirius, Sylla, etc., tous amis de César. C'est peut-être cette remarque qui a fait douter à quelques commentateurs s'il ne fallait pas ici *quasi* au lieu de *casu*.

66. — On voit, dans la lettre suivante, que Trébanius avait déjà perdu une grande partie de son bien; et c'est apparemment pour l'en consoler que Cicéron lui fait regarder sa sûreté comme un objet qui doit lui tenir lieu de tout. C'est par un autre ménagement qu'il rejette les malheurs de ses amis sur ce qu'il appelle *injuriam temporum*, sans y mêler jamais le nom de César. J'ai déja fait remarquer que dans une infinité d'autres endroits, comme ici, il ne le désigne que par des périphrases : *qui plurimum potest.... penes quem est potestas.... cujus dominatu locus vacat nullus*.

67. — Cette expression, *delabi ad æquitatem*, suppose l'ancienne maxime, *summum jus, summa injuria*. César, en qualité de vainqueur, avait droit de traiter ses ennemis à la rigueur; mais la justice, considérée sous quantité d'autres vues, l'obligeait de se modérer dans sa victoire; et c'est à cette modération que la bonté de son caractère le ramenait de jour en jour. Il faut entendre aussi dans le même sens *ad rerum naturam*, c'est-à-dire que les hommes ne sont pas faits naturellement pour se haïr et pour se nuire, quoique le succès des armes semble en donner le droit.

68. — LETTRE XI. P. Cornélius Dolabella, autrefois gendre de Cicéron, et séparé alors de Tullia sa fille par le divorce. Cet incident ne l'avait pas mis plus mal avec Cicéron, qui le traite même dans plusieurs lettres avec la plus vive tendresse : à moins qu'on ne veuille attribuer cette apparence d'amitié à la dissimulation. Dolabella était alors tout puissant auprès de César.

69. — Cicéron avait défendu deux fois Dolabella contre des accusations capitales; mais c'était avant son mariage avec Tullia.

70. — On apprend dans plusieurs des lettres à Atticus, que ce Vestorius était de Pouzzol. Il y était peut-être en ce moment.

71. — Ce nom se trouve au Livre II *de Finib.*, chap. 35. Syron était attaché à la secte d'Épicure, et fort lié avec L. Torquatus

72. — LETTRE XII. Il paraît que cet Ampius Balbus est le même à qui Cicéron écrit la vingt-neuvième lettre du Livre X. On trouve ainsi quatre Balbus : celui-ci, qui était de la famille Ampienne ; un autre de la famille des *Attius*, qui épousa Julia, sœur de Caïus César, de laquelle il eut une fille nommée Attia, mère d'Auguste ; deux autres, nés à Gades, et frères, qui, en obtenant le droit de bourgeoisie romaine, prirent le nom de Cornélius. Ces deux frères étaient distingués par les noms de *Balbus major* et de *Balbus minor*. Le premier avait mérité la confiance et l'amitié de César.

73. — C. Pansa était de la famille Vibienne, homme respecté par son mérite, par l'amitié de César et par son attachement pour ses amis. Il fut consul l'année même qui suivit la mort de César ; et s'étant distingué par sa fidélité dans l'administration, il mourut de ses blessures au combat de Modène, où il avait entrepris de délivrer Décimus Brutus, assiégé dans cette ville par Marc-Antoine. Il avait été tribun du peuple sous le consulat de Sulpicius et de Marcellus.

74. — Hirtius, collégue de C. Vibius Pansa dans la dignité de consul, et tué comme lui devant Modène. C'était un homme nouveau, c'est-à-dire l'auteur de sa propre fortune, dans le sens qu'on le reprochait aussi à Cicéron. Antoine fit ce reproche à Hirtius dans une lettre que Cicéron nous a conservée (Philip. XIII) : « Acerbissimum est te, A. Hirti, ornatum esse beneficiis Cæsaris, et « talem ab eo relictum, qualem ipse miraris. » Apparemment qu'Hirtius en avait été fort piqué ; car Cicéron l'en consola dans ces termes : « Quum nobilitas sit nihil aliud, quam cognita virtus, « quis in eo, quem veterascentem videat ad gloriam, generis anti« quitatem desideret ? » (*Frag. ap. Non. c.* 5.) Dion rapporte qu'Hirtius était le seul de tous les enfants des citoyens proscrits par Sylla, que César eût élevé aux honneurs. On lit dans saint Jérôme (*Lib.* 1, *ad Jovinian.*) qu'Hirtius ayant offert sa sœur en mariage à Cicéron, après qu'il se fut séparé de Térentia par le divorce, Cicéron lui répondit qu'il ne pouvait donner ses soins tout à la fois à une femme et à la philosophie : *se philosophiæ simul et uxori operam dare non posse*. Je ne dis rien de Balbus et d'Oppius, qui sont connus par les lettres précédentes.

75. — Matius, homme d'un mérite extraordinaire, dont on trouvera le caractère dans le Livre XI, à l'occasion d'une excellente lettre de lui.

76. — Postumius n'est connu que par l'amitié de César, à moins que, sans aucune preuve, on ne veuille le prendre pour celui qui com-

mandait en Sicile dans la lettre huitième, ou pour celui que Cicéron nomme au Livre XIV des Lettres à Atticus, lettre dixième.

77. — On est ici partagé. Les uns veulent *pro me;* les autres *per me.* J'ai suivi le parti du plus grand nombre et des plus anciens manuscrits, qui s'accorde d'ailleurs avec le sens.

78. — Est-ce *illius* ou *Tullius* qu'il faut ici au lieu de *Tillius?* Chaque parti a ses défenseurs; mais les raisons qui m'ont déterminé pour *Tillius* m'ont paru les plus fortes. Au reste Cimber fut un des complices de la conspiration contre César, quoiqu'il lui eût été jusqu'alors fort attaché. Il paraît qu'il était parent d'Ampius.

79. — Latin, *non tam ambitiosæ, quam necessariæ.* Il serait difficile d'exprimer aussi bien en français par deux mots la différence d'une sollicitation qu'on donne à la vérité des sentiments, et de celle dont on ne cherche qu'à se faire honneur.

80. — C'étaient les lettres de grâce, *diploma,* qui devaient être signées de la propre main de César.

81. — C'est ce que nous appelons aujourd'hui un tocsin. Cicéron dit ailleurs, *Philipp.* VII, 1 : « Bellicum me cecinisse dicunt. »

82. — Eppuléia était la femme d'Ampius; car sa fille devait être Ampia, suivant l'usage, qui faisait donner aux filles le nom de leur famille. Quelques-uns veulent *Appuleiæ*, parce qu'on ne connaît point de famille *Eppuléienne.* Mais cette raison n'est point assez forte contre l'autorité de presque tous les manuscrits.

83. — *Spem sperari* a paru si dur à quelques commentateurs, qu'ils ont cru devoir restituer *ejus* entre *nisi* et *quam* : mais ne suffit-il pas de le sous-entendre, et cela peut-il paraître obscur?

84. — On voit ici qu'Ampius composait quelque ouvrage, sans qu'on sache autrement de quoi il était question. Cependant, s'il en faut croire quelques savants, c'est de ce T. Ampius que Suétone parle dans la vie de Jules César, et dans cette supposition ce serait l'éloge de César qu'Ampius aurait écrit.

85. — LETTRE XIII. Ce Ligarius est connu par le Discours qui nous reste de Cicéron pour sa défense. Il fut rappelé par César; mais les bienfaits qu'il en reçut ne l'empêchèrent point de se mettre du nombre de ses meurtriers. Appien est néanmoins le seul historien qui l'assure. Il paraît clairement par le Disc. *pour Marcellus*, que cette lettre fut écrite après la guerre d'Afrique, et presque dans le même temps que Marcellus fut rappelé. Le crime de Ligarius était aussi d'avoir embrassé le parti de Pompée.

86. — Il parle des premières nouvelles qu'on avait reçues de la victoire de César en Afrique. Ce qu'il dit de la colère du vainqueur était fort naturel, contre des gens qui avaient renouvelé tous les périls de la guerre avec fort peu d'espérance.

87. — LETTRE XIV. La timidité que Cicéron se reproche à lui-même n'est au fond que la véritable prudence, qui doit pencher plutôt vers la crainte que vers l'espérance. La crainte, entendue de cette manière, excite toutes les forces de l'esprit et du courage à chercher des ressources; l'espérance au contraire les endort ou les amollit.

88. — Dans le texte, *ad V kal. intercalares priores.* Quelques-uns prétendent qu'il faut entendre ici le dernier jour de novembre; d'autres veulent qu'il y ait *VI*, d'autres *II*, et non *V kalendas.* Il y a une forte raison de croire qu'il s'agit du mois de février : c'est qu'on lit ailleurs que Ligarius obtint grâce peu après Marcellus, et qu'il est certain que Marcellus, qui fut tué par Magius Cilon au mois de juin, le fut peu de temps après son rappel. A l'égard de *priores*, si l'on veut qu'il y ait *V* ou *VI kalendas*, il faudra supposer qu'il y eut deux fois cette année *V* ou *VI kalendas*, au lieu que si l'on admet *II kalendas*, il faut entendre *priores intercalares* du premier des deux mois qui furent insérés entre novembre et décembre.

Mais comme le mot d'*intercalares*, etc. revient souvent dans nos lettres, il est à propos de réduire ici ce que Middleton a développé au Livre IX de son Histoire de Cicéron. Romulus avait fixé l'année latine à 304 jours, partagés en dix mois, dont le premier était mars. Cette année n'étant conforme, ni au cours du soleil, ni à celui de la lune, Numa la régla sur le cours de la lune, qui est de 354 jours 8 heures 48 minutes, auxquels il ajouta un jour, par goût pour le nombre impair. Otant ensuite six jours de chacun des autres mois, qui, sans cela, auraient été chacun de 35 ou 36 jours, il en forma deux autres mois, dont l'un avait 29 jours, l'autre 28, savoir janvier et février, et mit celui-là le premier de l'année et l'autre le dernier : mais dans la suite février fut mis entre janvier et mars. Cependant l'année solaire surpassait tous les ans l'année lunaire de douze jours et de la quatrième partie d'un jour; ce qui fit insérer tous les deux ans un mois intercalaire, qui était alternativement de 22 jours et de 23. Cette intercalation se faisait après le 23 de février. On lui donnait aussi le nom de Mercédonius, à l'honneur de la déesse Mercédona. L'année lunaire de Numa se trouvait, après cette réformation, plus longue d'un jour

que l'année solaire. Pour y remédier, les décemvirs établirent que tous les 23 ou les 24 ans on passerait le mois Mercédonius. Il faut remarquer que l'intercalation était l'office des pontifes : d'où il arriva qu'ils intercalèrent, suivant leur caprice, tantôt beaucoup, tantôt peu de jours. S'ils voulaient que quelqu'un sortît promptement de son emploi, l'intercalation était de peu de jours ; ils en mettaient beaucoup, au contraire, s'ils avaient d'autres vues : de sorte qu'au temps de Jules César le commencement de l'année était reculé de soixante-sept jours. Mais lorsqu'il fut le maître de la république il retablit l'année suivant le cours du soleil ; et, pour réparer tout d'un coup le désordre, il ordonna, l'an 708 de Rome, que les 67 jours fussent ajoutés avec le mois intercalaire ; de sorte que cette année, qui fut appelée l'année de confusion, fut de 15 mois ou de 445 jours. Enfin il établit que dans la suite elle serait de 365 jours et six heures, et que ces six heures faisant un jour tous les quatre ans, on insérerait un jour après le VI des kalendes de mars. Il serait inutile d'ajouter comment, cette division n'étant point encore exacte, parce qu'il restait hors du calcul un certain nombre de minutes qui se sont multipliées pendant une longue suite de siècles, on est arrivé à la réformation grégorienne, qui a déjà besoin elle-même d'une autre réformation. Mais, pour reprendre, on conçoit que la lettre de Cicéron à Ligarius étant écrite l'année même de la réformation de César, il a pu nommer le premier des deux mois nouvellement intercalés *prior intercalaris*.

89. — On recueille de plusieurs autres endroits que ces parents etaient Tullius Brocchus son oncle, son fils, Lucius Matius, Caius Césétius, et Lucius Cornificius.

90. — LETTRE XV. Il est heureux pour ce Basilius, quel qu'il fût, que deux lignes de lettre aient servi à rendre son nom immortel. On croit néanmoins que c'est celui que les historiens appellent L. Minutius Basilus, qui, après avoir embrassé le parti de César, devint un de ses meurtriers. Il fut tué dans la suite par des esclaves. Le commentateur Cordus trouvant dans la lettre 12 du Livre X à Atticus, *Reginus erat noster*, s'est imaginé que Cicéron voulait parler de Basilius, parce qu'en grec, *Basilius*, Βασίλειος, signifie, dit-il, la même chose que *Reginus* en latin : mais dans cette supposition, qui n'est guère vraisemblable en elle-même, Cicéron n'aurait-il pas dit *Regius* ? — Glandorp et quelques autres sont persuadés qu'il faut lire *Basilus*, qu'il s'agit du Basilus qui fut un des meurtriers de César, et que c'est ici un billet de félicitation écrit le jour même des ides de Mars. Il serait alors assez étrange que le choix d'Épîtres de Cicéron tant de fois réimprimé à l'usage des

classes, et dont cette lettre fait le début, commençât par une félicitation sur un assassinat. J. V. L.

91. — LETTRE XVI. Il y a beaucoup d'apparence que ce Bithynicus est le fils de Q. Pompéius Bithynicus, qui mérita ce surnom pour avoir vaincu la Bithynie, et qui était plus âgé que Cicéron de deux ans. On lit son éloge au Livre *de Clar. Orat.* c. 68. Voici ce qu'on trouve aussi dans Festus : « Rastrum tenentis juvenis est effigies in « Capitolio, ephebi, more Græcorum arenam ruentis, exercita- « tionis gratia ; quod signum Pompeius Bithynicus ex Bithynia su- « pellectilis regiæ Romam deportavit. » Le fils dont il est ici question commanda dans la Sicile après la mort de César, et fut tué par Sextus, fils de Pompée.

92. — Immédiatement après la mort de César l'autorité de Cicéron fut pendant quelque temps fort grande à Rome.

93. — LETTRE XVII. Comme il n'y a rien dans la lettre de Bithynicus qui ait rapport à ce désir de vivre avec Cicéron, on doit croire que la réponse de Cicéron regarde quelque autre lettre qui s'est perdue.

94. — Cet endroit semble marquer que Bithynicus avait été attaché au parti de César, et qu'il l'était encore à Marc-Antoine : d'ailleurs, une autre preuve, c'est qu'il avait été fait préteur de Sicile par César.

95. — LETTRE XVIII. On a vu plus d'une fois le nom de Lepta dans les lettres à P. Lentulus et Appius, tandis que Cicéron gouvernait la Cilicie. Q. Lepta était préfet ou intendant de ses ouvriers. J'ai déjà expliqué ce que c'était que cet office.

96. — J'ai expliqué ce que c'était que cette facon d'écrire à ses amis sur des tablettes, *per codicillos*, comme nous le faisons aujourd'hui par des billets.

97. — Lepta ayant appris que César préparait une loi qui regardait la création des décurions dans les villes municipales, et s'y intéressant par rapport à lui-même ou à quelques uns de ses amis, avait prié Cicéron de s'informer des amis de César quel était le but particulier de cette loi, qui n'était point encore publiée.

98. — Les décurions étaient dans les villes et dans les colonies romaines, ce que les sénateurs étaient à Rome. Leur nom même semble marquer que leur nombre n'était que de dix : mais on voit par le second Disc. *sur la loi agraire*, qu'ils étaient beaucoup plus.

99. — Les honnêtes gens étaient piqués de voir le sénat rempli par César de sujets sans naissance et sans mérite. Buspina, l'aruspice, venait d'obtenir ainsi la dignité de sénateur, et la remarque de

Cicéron est sans doute une raillerie. Il faut savoir que les aruspices en général étaient beaucoup moins distingués que les augures. Romulus en avait d'abord établi trois ; mais le nombre en avait été fort augmenté dans la suite. Il y en avait qui se louaient à très vil prix au premier venu. Enfin il avait été défendu pendant quelque temps de les admettre au sénat. Leur fonction était de prédire l'avenir en considérant les mouvements de la victime avant le sacrifice ; et après l'immolation, par l'inspection des entrailles, en examinant la flamme, la fumée, et tout ce qui arrivait pendant le sacrifice.

100. — Il parle de Cnéus, fils du grand Pompée, qui n'avait point encore quitté les armes en Espagne, mais qui fut bientôt tué après avoir perdu la bataille de Munda.

101. — L. Junius Paciécus, Espagnol, qui avait obtenu le droit de bourgeoisie romaine. Les Pachéco d'Espagne ont une belle source, s'ils font remonter jusque-là leur origine. Il est parlé de celui-ci dans le livre attribué à Hirtius *de bello Hispaniensi*, c. 3. On y trouve aussi de quoi éclaircir les doutes des commentateurs sur les onze légions. « Erat acies XIII aquilis constituta, quæ lateribus « equitatu tegebatur, cum levi armatura millibus sex. Præterea « auxiliares accedebant prope alterum tantum. »

102. — C'est apparemment le même Galba dont on lira une lettre au dixième Livre.

103. — C'est le livre qui existe sous ce nom, et dont Cicéron parle dans la lettre 26 du Livre XV.

104. — Prevost, qui fait ici une note sur l'orthographe d'un mot latin, prétend qu'on a pour règle de celle de *tantundem*, l'avis de Priscien (Liv. I), où il dit que *m* se change en *n* dans les mots suivants : *tandem*, *tantum*, *tantundem*, *identidem*, *nuncubi*. Nous aimons mieux suivre la règle de l'usage, et surtout celle de l'analogie. Priscien s'est quelquefois trompé. J. V. L

105. — Plutarque assure que Tullia mourut des suites de cette couche. Il s'ensuit donc qu'elle accoucha deux fois : l'une avant la journée de Pharsale, comme il paraît par la dernière lettre du Livre X ; l'autre, qui est celle-ci, pendant que César achevait de vaincre en Espagne les enfants de Pompée.

106. — Tullia avait alors fait divorce avec Dolabella, et l'usage était que le mari rendît à la femme dont il se séparait, tout le bien qu'elle lui avait apporté, ce qui se faisait à des termes convenus.

107. — La maison que Cicéron avait à Rome, et qui lui faisait oublier même ses maisons de plaisance, était sur le mont Palatin.

108. — Cicéron ne transcrit que les trois premiers mots de quatre beaux vers d'Hésiode, Ἔργα καὶ ἡμ. v. 287, pour indiquer seulement l'endroit qui était fort connu. Voici l'imitation de tout le morceau, par Le Franc de Pompignan :

. . . . Deux chemins se présentent :
L'un n'est partout rempli que d'objets qui nous tentent ;
Il est large, facile, et parsemé de fleurs ;
C'est celui du plaisir, du vice et des erreurs.
L'autre est pierreux, étroit, bordé de précipices ;
Il mène à la vertu, mais non par les délices ;
Les dieux au-devant d'elle ont placé des travaux,
Des périls, des dégoûts, des peines et des maux :
Le mortel qui franchit cette rude barrière
Trouve enfin le bonheur au bout de la carrière.

Xénophon, *Mém. sur Socrate*, II, 1, 20, et beaucoup d'autres écrivains de l'antiquité, ont rappelé ces vers d'Hésiode. J. V. L.

109. — LETTRE XIX. C'est apparemment ce Macula, amant de Fausta, fille de L. Sylla, dont Macrobe parle au second Livre des Saturnales. Cicéron devait aller en grande compagnie au-devant de César, qui revenait victorieux d'Espagne, et sans doute qu'il avait fait proposer à Macula, qui avait une petite maison sur la route, de le loger en passant. Il paraît par d'autres endroits des lettres, que les Romains opulents avaient, pour la commodité de leurs voyages, ce que Cicéron appelle ici *deversorium*, et qui était fort différent de leurs maisons de campagne.

110. — Autant de maisons, qui tiraient leur nom des villes ou des bourgades dont elles étaient voisines.

111. — Il était question des jeux qui se devaient faire à l'honneur de César, et dont Lepta souhaitait d'être chargé dans quelque partie pour faire sa cour au vainqueur. Les uns veulent ici *regionum*, et s'appuient sur l'autorité de Suétone, qui rapporte qu'il y eut des jeux ordonnés dans chaque quartier, *regionatim ;* d'autres veulent *regiorum*, et se fondent sur quelques endroits de Cicéron, où il traite César de roi, pour le railler de l'excès de sa puissance. Mais croira-t-on qu'il osât prendre cette liberté avec un ami de César, tandis qu'il ménageait ailleurs ses expressions, comme je l'ai fait observer dans plusieurs notes ? Aussi, Manuce, Grévius et les commentateurs les plus estimés se déclarent-ils pour *regionum :* ils remarquent, à cette occasion, que Cicéron n'a jamais traité César de roi que dans ses lettres à Atticus, qui était son meilleur ami (Ep. 37, Lib. XIII, *ad Att.*).

112. — Voyez la lettre huitième de ce même Livre, où Cicéron dit que César ratifiait tout ce qu'Oppius et Balbus avaient fait dans son absence.

113. — Pour entendre ici le raisonnement de Cicéron, il faut remarquer que l'intention de Lepta, en souhaitant d'être chargé du soin des jeux, était de se procurer la faveur particulière de César.

114. — L'autorité de quelques manuscrits a fait préférer, dans plusieurs éditions, *species* à *spes* : mais quoique l'un et l'autre puissent convenir au sens, il paraît plus naturel avec *spes*. — On peut fort bien expliquer *species*, leçon autorisée par de meilleurs manuscrits. J. V. L.

115. — Astura, maison de campagne de Cicéron. Il écrit aussi à Atticus (XIII, 28), que son dessein est d'attendre l'arrivée de César, dans sa maison d'Astura.

116. — LETTRE XX. Ce Toranius, qui était alors en exil avec un grand nombre d'autres partisans de Pompée, avait été préteur, et fut tué avant Cicéron dans la proscription du Triumvirat. Il paraît par ces deux lettres, qu'il avait consulté Cicéron sur le dessein qu'il avait d'aller au-devant de ceux qui revenaient d'Espagne, pour les engager à faire sa paix avec César. On croit qu'il était alors à Corcyre.

117. — Cn. Plancius, que Cicéron avait défendu par un Discours qui nous reste.

118. — On trouve *Cilone* et *Chilone* dans les différents exemplaires, et même *Milone* : mais Milon étant mort dans ce temps, et P. Magius Cilon n'étant, ni ami de Cicéron, ni alors en Italie, il y a de l'apparence que c'est ici le nom d'un client ou d'un affranchi, peut-être même celui de l'esclave dont il est parlé dans le troisième Livre des lettres à Quintus. On apprend de Festus que Chilo ou Cilo était le surnom qui se donnait à ceux qui avaient les lèvres fort grosses, du mot grec χεῖλος.

119. — LETTRE XXI. La guerre d'Espagne, qui était une suite de la guerre civile.

120. — *Vous et moi seulement*, parmi ceux qui étaient allés se joindre à Pompée avant la journée de Pharsale ; car il paraît par les lettres deuxième du Livre IV, septième du même Livre, sixième du Livre IX, etc., que Sulpicius, Marcellus et Varron avaient pensé de même.

121. — Il est clair que c'est une ironie.

122. — L. Domitius Ænobarbus et L. Lentulus, alors consuls

123. — LETTRE XXII. Cette lettre est écrite à Cn. Domitius AEnobarbus, fils de Lucius, dont le nom est déjà revenu tant de fois. Il faut se souvenir qu'après la journée de Pharsale quantité de bons citoyens avaient quitté les armes. Les uns s'étaient retirés dans l'Asie ou dans la Grèce, pour chercher l'occasion de ménager leur retour. D'autres, tels que Cicéron et ce Domitius, étaient revenus directement en Italie avec la même espérance. Ceux qui y arrivèrent les premiers furent Cicéron et D. Lélius; ce qui les fit distinguer par le vainqueur. On lit dans la lettre seconde du septième Livre à Atticus, *edixit ita, ut me exciperet et Lælium nominatim.* Domitius étant arrivé plus tard, éprouvait quelque défiance, comme il paraît par cette lettre.

124. — Cicéron veut faire entendre que ceux qui étaient allés continuer la guerre en Afrique, tels que Scipion, Caton, etc., avaient pris un mauvais parti, puisqu'il surpassait leurs forces et qu'ils n'avaient point de succès à espérer.

125. — La mère de Domitius était Porcia, sœur de Caton d'Utique.

TABLE DES MATIÈRES.

LETTRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

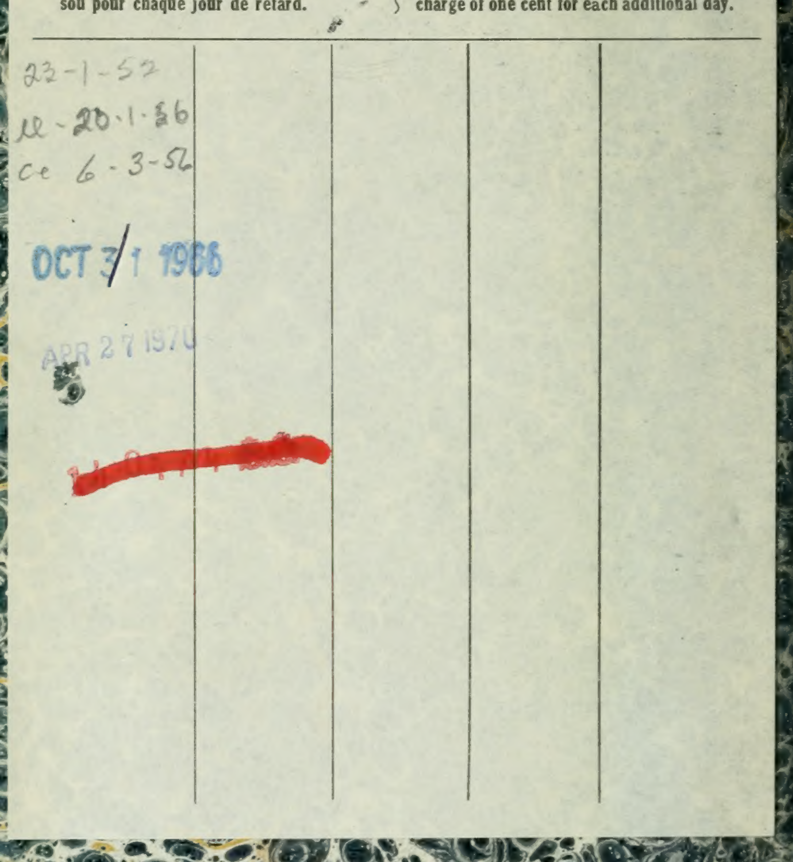
LIVRE TROISIÈME.

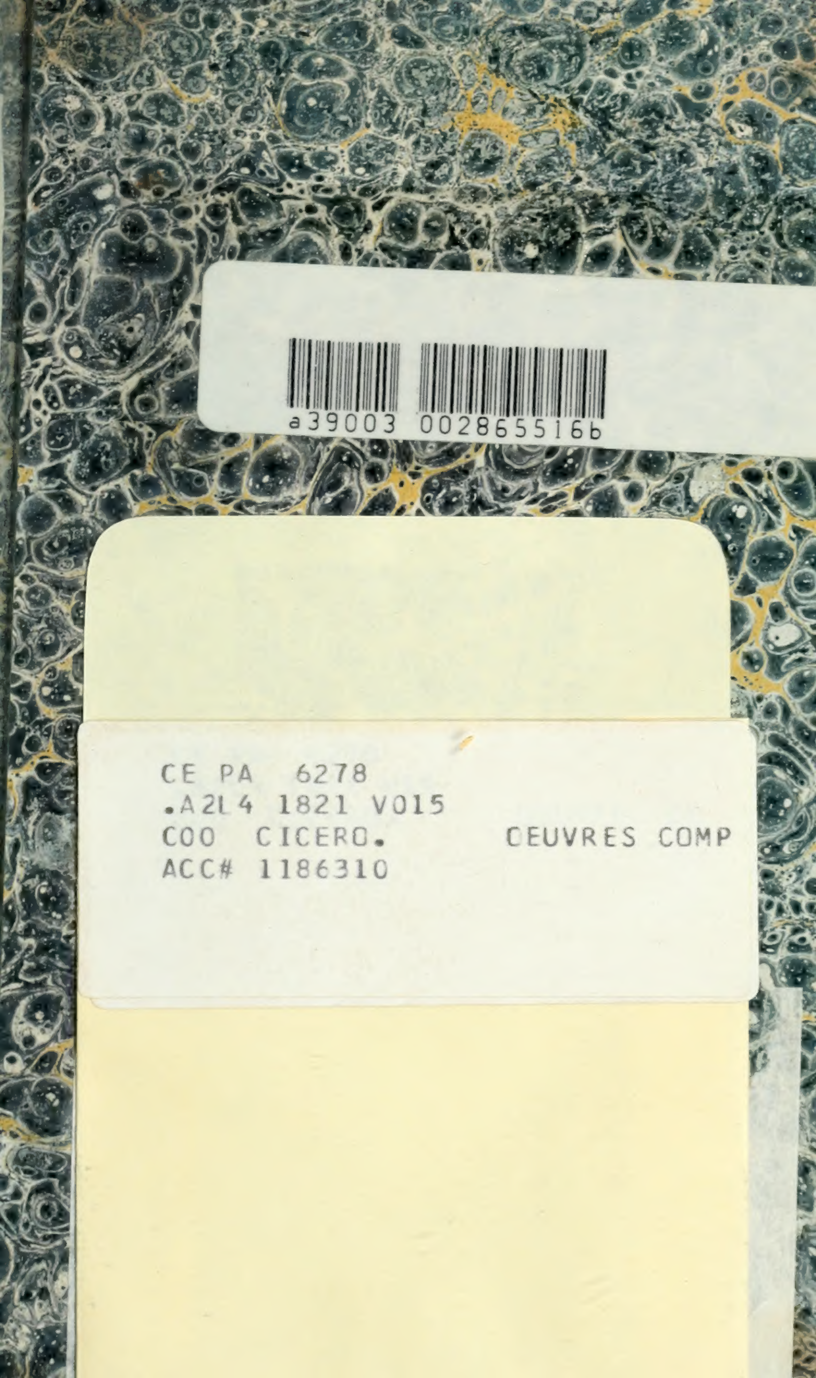
LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

FIN DU TOME QUINZIÈME.


23-1-52
20-1-56
6-3-56
OCT 31 1966
APR 27 1970


a39003 002865516b

